1.126

S.802

CONGRÈS

SCIENTIFIQUE

DE FRANCE.

BEIMS. — IMP. DE L. JACQUET.

CONGRÈS
SCIENTIFIQUE
DE FRANCE.

TREIZIÈME SESSION,

Tenue à Reims, en Septembre 1845.

A REIMS,

CHEZ L. JACQUET, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE.

1846

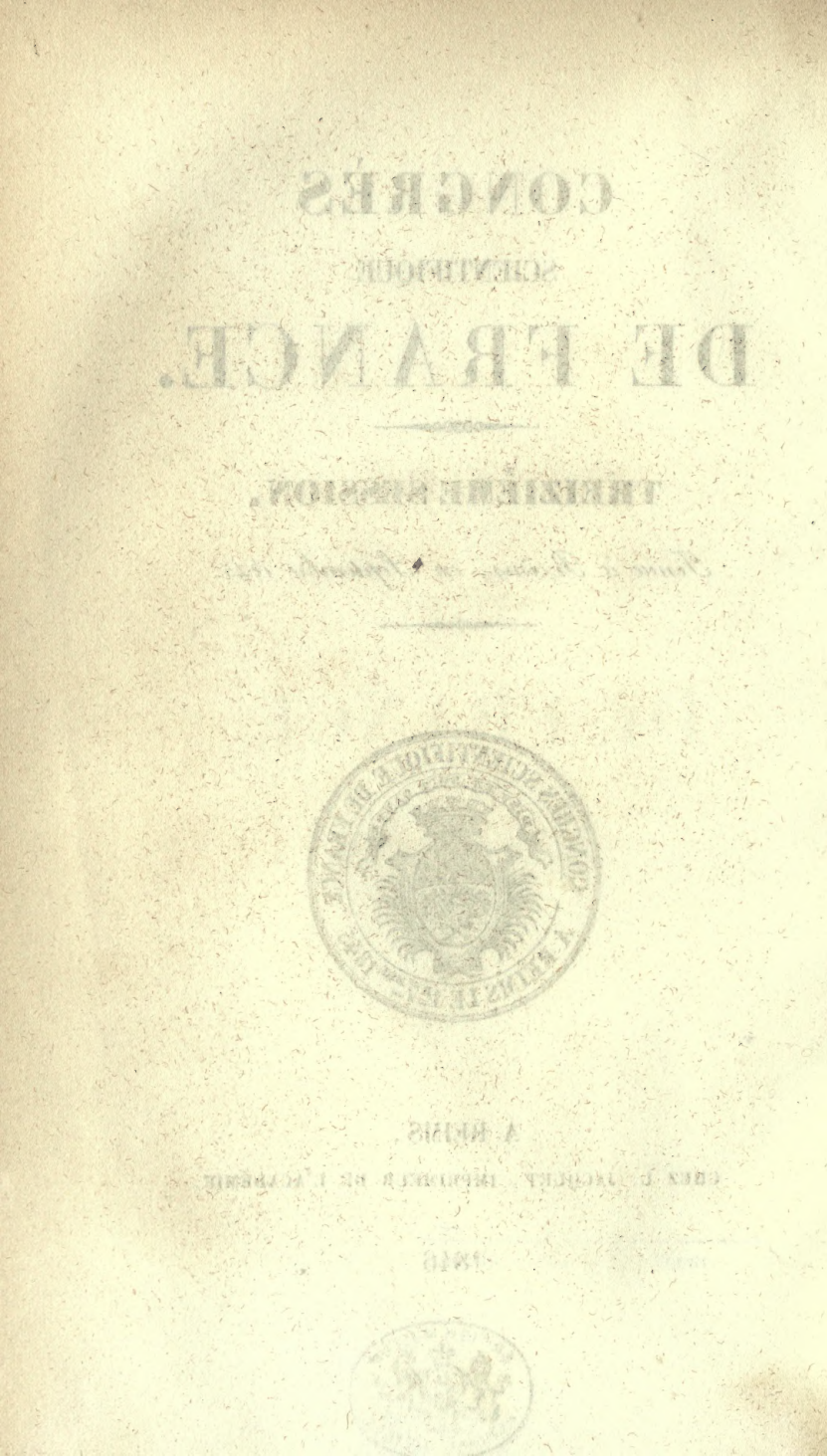

L'arrêté de clôture de la treizième session du Congrès scientifique de France a institué une commission de publication du compte-rendu de ladite session.

Cette commission est composée de M. le président et de MM. les secrétaires généraux du Congrès; elle est chargée de revoir les mémoires lus dans les séances; elle choisira ceux qui lui paraîtront les plus importants. Elle pourra n'imprimer que par extraits ou supprimer, si elle le juge convenable, les mémoires présentés pendant la session, lors même que l'impression en aurait été demandée en section ou en séance générale... — La même commission présidera à la distribution du compte-rendu;..... elle prononcera sur toutes les difficultés qui pourraient s'élever ultérieurement; en un mot, elle sera investie des mêmes attributions que le Congrès qu'elle représentera, jusqu'à l'ouverture de la quatorzième session.

L'arrêté de clôture de la troisième session du Congrès scientifique de France a institué une commission de publication du compte-rendu de ladite session.

Cette commission est composée de MM. le président et de MM. les secrétaires généraux du Congrès; elle est chargée de revoir les mémoires lus dans les séances; elle choisira ceux qui lui paraîtront les plus importants, elle pourra n'imprimer que par extraits ou supprimer, si elle le juge convenable, les mémoires présentés peu lors la séance, lors même que l'impression en aurait été demandée en section ou en séance générale... — La même commission présidera à la distribution du compte-rendu..... Elle prononcera sur toutes les difficultés qui pourraient s'élever ultérieurement; en un mot, elle sera investie des mêmes attributions que le Congrès qu'elle représentera, jusqu'à l'ouverture de la quatrième session.

CONGRÈS SCIENTIFIQUE

DE FRANCE.

TREIZIÈME SESSION.

EXTRAIT DE L'ARRÊTÉ

pris par le Congrès dans sa douxième session tenue à Nismes, en Septembre 1844.

ARTICLE PREMIER.

La treizième session du Congrès scientifique de France se tiendra à Reims en 1845; elle s'ouvrira du 1er au 10 Septembre, et durera au moins dix jours.

ART. 2.

Le Congrès sera divisé en six sections, qui porteront les mêmes dénominations que par le passé, savoir :

1° Sciences naturelles.

2° Agriculture et industrie, législation, économie.

3° Sciences médicales.

4° Archéologie. — Histoire.

5° Littérature et beaux-arts.

6° Sciences physiques et mathématiques. — Chimie.

Sous aucun prétexte, il ne pourra être apporté de changement à ces dénominations.

ART. 3.

Monseigneur Gousset, archevêque de Reims, président de l'Académie de cette ville, est prié de remplir les fonctions de secrétaire général de la treizième session.

M. le secrétaire général s'adjoindra, s'il le juge convenable, un ou plusieurs secrétaires, et choisira le trésorier.

M. Cauvin, de Caumont et Richelet, de l'Institut des provinces, formeront avec MM. les secrétaires généraux la commission d'organisation chargée de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la tenue de la treizième session.

Signé : *Le Président*, Comte DE GASPARIN, pair de France, membre de l'Institut, etc.

Les vice-présidents. . . M. DE CAUMONT, membre du Conseil d'agriculture, etc.
M. le chevalier BERTINI, doyen de la Faculté de Turin, etc.
M. GUILLORY, président de la Société industrielle de Maine-et-Loire.
M. le comte FÉLIX DE MÉRODE, ministre d'état de Belgique, etc.

Les secrétaires généraux. M. le baron D'HOMBRES-FIRMAS, conseiller à la Cour royale de Nismes, etc.
M. DE LABAUME, conseiller à la Cour royale de Nismes, etc.

ORGANISATION DU CONGRÈS.

En vertu des pouvoirs qui lui étaient conférés par l'arrêté qui précède, Monseigneur l'archevêque s'est adjoint comme secrétaires généraux :

MM. A. BONNEVILLE, procureur du roi, pour la deuxième section.

H. LANDOUZY, membre correspondant de l'Académie royale de médecine, pour les première, troisième et sixième sections.

L. PARIS, bibliothécaire de la ville, pour les quatrième et cinquième sections.

Archiviste-trésorier : M. SAUBINET, membre de l'Académie.

Dans l'une de ses séances préparatoires, la commission d'organisation, sous la présidence de M. DE CAUMONT, a désigné provisoirement, comme secrétaires de sections devant s'occuper, de concert avec Messieurs les secrétaires généraux, de la rédaction des programmes :

ORDRE DES SECTIONS.	SECRÉTAIRES DES SECTIONS.
1° *Sciences naturelles.* .	M. le comte DE LAMBERTYE, membre correspondant de l'Académie de Reims, à Chaltrait.
	M. l'abbé QUERRY, vicaire général.

ORDRE DES SECTIONS.	SECRÉTAIRES DES SECTIONS.
	M. RIVIÈRE, aide-naturaliste au Muséum d'histoire naturelle, à Paris.
2° *Morale, législation, agriculture, industrie et économie politique.*	M. DAUDVILLE, ancien président de la Société académique de Saint-Quentin.
	M. MAILLE-LEBLANC, ancien président du Tribunal de commerce.
	M. DE VROIL, président du Comice agricole, à Courcy.
3° *Sciences médicales.*	M. DECÈS, membre correspondant de l'Académie royale de médecine.
	M. MALDAN, docteur en médecine.
	M. TIRMAN, docteur en médecine à Mézières.
4° *Archéologie et histoire.*	M. l'abbé BANDEVILLE, membre de l'Académie.
	M. Anat. BARTHÉLEMY, avocat à Paris.
	M. le comte DE MELLET, membre correspondant de l'Académie de Reims, à Chaltrait.
5° *Beaux-arts, littérature.*	M. COURMEAUX, bibliothécaire-adjoint.

ORDRE DES SECTIONS.	SECRÉTAIRES DES SECTIONS.
	M. FANART, membre de l'Académie.
	M. HUBERT, professeur de philosophie au collége de Charleville.
	M. E. PERRIER, secrétaire de la Société d'agriculture de la Marne, à Châlons.
6° *Sciences physiques et mathématiques.* . . .	M. MILLON, professeur de chimie au Val-de-Grâce, à Paris.
	M. TARBÉ DE SAINT-HARDOUIN, ingénieur des Ponts et Chaussées.

CIRCULAIRE

DE LA COMMISSION D'ORGANISATION

DU CONGRÈS SCIENTIFIQUE DE FRANCE.

XIIIe SESSION.

Reims, le 1er Mai 1845.

MONSIEUR,

L'institution des Congrès scientifiques, empruntée par la France à la savante Allemagne, a déjà produit des résultats universellement applaudis.

Ces réunions solennelles d'un grand nombre de notabilités scientifiques nationales et étrangères ont quelque chose de grand, de libéral, d'éminemment civilisateur; elles introduisent l'esprit d'association et de confraternité dans le domaine de l'intelligence, et constituent en une véritable famille tous ceux qui ont voué leur vie au développement des connaissances humaines.

REIMS est désigné pour être le siége de la treizième session du Congrès scientifique.

Cette ville mérite à plus d'un titre la distinction dont elle est l'objet. Chef-lieu d'une des plus puissantes confédérations gauloises, municipe romain, métropole de

la Seconde Belgique, berceau de la monarchie, elle a subi toutes les révolutions politiques, elle a prospéré sous les formes sociales les plus diverses, et ses vicissitudes historiques se trouvent intimement liées à toutes les phases de la nationalité française. La ville qui par son alliance avec César initia la Gaule à la civilisation romaine; la ville où nos rois recevaient leur consécration; sous les murs de laquelle vint échouer l'invasion anglaise d'Edouard III; où vécurent saint Remi, Hincmar, Gerbert, Gerson, Charles de Lorraine, Bergier, Nanteuil, Ruinart, Mabillon, et tant d'autres illustrations dans les sciences, les arts et les belles-lettres; la ville qui donna Colbert à la France, promet à l'historien une abondante moisson de souvenirs patriotiques.

L'antiquité et le christianisme, l'art païen et l'art catholique ont couvert le sol rémois de monuments précieux, qui offrent aux archéologues d'inépuisables sujets d'étude.

Des chaussées, des voies militaires, des hypogées, des arcs-de-triomphe, des bas-reliefs, des tombeaux, des vestiges de camps, d'arènes et d'aqueducs, permettent, pour ainsi dire, de reconstruire la vieille cité gallo-romaine; tandis que la basilique de Saint-Remi et notre merveilleuse cathédrale attestent la splendeur de l'architecture chrétienne à Reims.

Au point de vue du naturaliste, les environs de Reims, féconds en phénomènes géologiques, offrent des terrains qui pourront être le théâtre d'explorations aussi fructueuses qu'intéressantes.

Considéré sous le rapport de l'économie agricole, Reims possède un grand nombre d'infatigables travailleurs qui ont su féconder un vaste territoire que la nature semblait avoir condamné à une éternelle stérilité.

Sous le rapport industriel, Reims renferme dans son sein et fait mouvoir au loin de nombreuses manufactures de premier ordre, dont les produits se répandent sur tous les marchés du monde. Cette situation commerciale, qui fait la force et l'opulence de la ville, peut fournir une ample matière aux travaux des statisticiens et des économistes ; en même temps, les intérêts des classes ouvrières devront exciter au plus haut degré la sollicitude du moraliste et du philanthrope.

Reims enfin, qu'ont illustré tant de savantes corporations et dont l'université a formé tant d'hommes célèbres, possède encore aujourd'hui de nombreux établissements d'utilité publique, de vastes hôpitaux, une école de médecine, un musée, une bibliothèque riche en manuscrits curieux, une académie qui travaille avec zèle à ressusciter les traditions intellectuelles jadis en si grand honneur.

Dans ce concile scientifique et littéraire, un rôle important, quoique modeste, est réservé aux savants, aux littérateurs et aux artistes de la province de Champagne : ils ne resteront pas au-dessous d'une mission dont ils s'enorgueillissent. Assurés du concours de l'administration municipale, heureux de compter sur les mœurs hospitalières de la population rémoise, ils espèrent que le treizième Congrès scientifique ne le cèdera en rien aux Congrès précédents, et que cette solennité laissera dans la mémoire de la cité et de ses hôtes les plus durables souvenirs.

Nous comptons, Monsieur, que vous voudrez bien vous joindre aux hommes distingués qui viendront prendre part aux travaux de la prochaine session. En conséquence, nous sollicitons vivement votre adhésion,

et nous vous envoyons le programme des questions arrêtées jusqu'à ce jour.

Un supplément à ce programme devant être publié avant le 15 Août, nous recevrons avec reconnaissance les questions qu'il vous paraîtrait convenable de nous communiquer.

Agréez, Monsieur,

l'assurance de notre considération la plus distinguée,

Le Président du comité d'organisation du Congrès,

TH. GOUSSET, *archevêque de Reims, président de l'Académie;*

Les Secrétaires généraux,

A. BONNEVILLE, *procureur du roi, ancien président de l'Académie;*

H. LANDOUZY, *membre correspondant de l'Académie royale de médecine;*

L. PARIS, *conservateur de la Bibliothèque, correspondant du Ministère de l'Instruction publique.*

Le Congrès s'ouvrira le 1er Septembre à midi précis. Le règlement relatif aux réunions des sections et aux assemblées générales sera distribué à chacun des membres avant la première séance.

PROGRAMME

ARRÊTÉ PAR LE COMITÉ D'ORGANISATION

DE LA XIIIe SESSION

QUI S'OUVRIRA A REIMS, LE 1er SEPTEMBRE 1845.

DISPOSITIONS RÈGLEMENTAIRES.

Art. 1. A l'ouverture de la première séance, on nommera un président et les quatre vice-présidents du Congrès, qui, avec les secrétaires généraux, formeront le bureau central.

Chaque secrétaire inscrira, dans sa section, tous ceux qui désireront en faire partie. On pourra se faire inscrire dans plusieurs sections à la fois.

Art. 2. Chaque section, le lendemain de l'ouverture du Congrès, nommera son président et ses vice-présidents.

Art. 3. Les sections s'assembleront chaque jour. Elles fixeront, à la première réunion, la durée de leurs séances. Elles pourront, dans l'intérêt de leurs travaux, se distribuer en sous-sections. L'ordre d'ouverture des séances des sections sera indiqué sur une carte particulière qui sera remise à chaque membre du Congrès.

Art. 4. Chaque jour, à trois heures précises après midi, il y aura assemblée générale de toutes les sections. Un des secrétaires-généraux lira le procès-verbal de la séance de la veille; les secrétaires des sections donneront lecture des procès-verbaux des séances particulières tenues dans la matinée. La lecture des procès-verbaux des sous-sections aura lieu dans les sections dont elles dépendent. La séance

de l'assemblée générale sera ensuite consacrée à des lectures de mémoires et à des communications verbales.

Art. 5. Nul ne pourra prendre la parole à une séance sans l'autorisation du président.

Art. 6. Aucune délibération ne sera prise, soit dans les sections, soit dans les assemblées générales, si le tiers des membres inscrits n'est pas présent.

Art. 7. Toute discussion sur la religion et la politique est formellement interdite.

Art. 8. Aucun travail ne sera lu en séance générale, qu'après qu'il aura été approuvé par la section à laquelle il appartiendra.

Art. 9. Outre le droit de communiquer des travaux, les membres pourront présenter des questions autres que celles du programme; mais ces questions devront être préalablement déposées sur le bureau, en séance générale. Elles seront examinées le soir même par la commission permanente, qui jugera si elles peuvent être admises. Le résultat de la délibération devra être communiqué dans la soirée aux sections compétentes.

Art. 10. La commission permanente est composée des membres du bureau central et des présidents de chaque section.

Art. 11. Les secrétaires généraux prennent place dans toutes les sections à la droite du président. Ils remettent à chaque section les mémoires et documents qui la concernent.

La parole leur est donnée toutes les fois qu'ils la réclament.

Art. 12. Chaque membre du Congrès a droit à un exemplaire du COMPTE-RENDU, qui sera publié par les soins de la commission permanente du Congrès et des secrétaires de chaque section.

Art. 13. Avant de se séparer, le Congrès fixera la date et le lieu de la quatorzième session.

Art. 14. Toute difficulté non prévue par les présentes dispositions sera soumise à la commission permanente.

RÉUNION DES SECTIONS.

1re *et* 6me *Section*. SCIENCES NATURELLES, PHYSIQUES ET MATHÉMATIQUES, de 7 à 9 heures du matin.

2e *Section*. AGRICULTURE, INDUSTRIE, LÉGISLATION, ÉCONOMIE POLITIQUE, de 9 à 11 heures.

3e *Section*. SCIENCES MÉDICALES, de 11 heures à une heure.

4e *Section*. ARCHÉOLOGIE ET HISTOIRE, de 7 à 9 heures du matin.

5e *Section*. BEAUX-ARS, LITTÉRATURE, de une heure à 3 heures.

Lundi 1er Septembre, ouverture du Congrès, séance générale à midi, dans la galerie historique du palais archiépiscopal;

Election des présidents et vice-présidents généraux, et des présidents et vice-présidents de sections;

A huit heures, soirée dans les salons de l'Académie.

Le mercredi 3, à 8 heures du soir, concert vocal et instrumental donné par la Société philharmonique dans la galerie historique du palais archiépiscopal.

Le jeudi 4, à 8 heures 1/2 du soir, les salons de monseigneur l'archevêque seront ouverts aux membres du Congrès.

Le samedi 6, bal offert aux adhérents étrangers dans la salle du théâtre.

Le dimanche 7, à dix heures, messe solennelle et pontificale célébrée à la métropole (musique de Lesueur). — Quête au profit des pauvres.

A une heure, réunion annuelle et concours publics du Comice agricole de la Marne dans la plaine des Coutures (faubourg Cérès) ; distribution des prix et médailles d'encouragement.

Le lundi 8, à midi, ouverture de l'exposition publique d'horticulture à l'hôtel de ville.

Le mardi 9, à 8 heures du soir, second concert de la Société philharmonique.

Le mercredi 10, séance solennelle de clôture du Congrès ; distribution des médailles d'encouragement;

Le soir, à 8 heures, réjouissances publiques et feu d'artifice au rond-point des promenades.

Pendant toute la durée du Congrès :

Exposition de peinture de la Société des amis des arts, au Palais-de-Justice ;

Exposition des toiles peintes et des tapisseries historiques des xve et xvie siècles, à la cathédrale, à l'Hôtel-Dieu et à l'église de Saint-Remi ;

Exposition du trésor de la cathédrale dans la grande sacristie.

Le cercle littéraire, la bibliothèque, le musée et les établissements publics seront ouverts aux membres du Congrès.

Chaque jour les diverses sections du Congrès se réuniront à des heures qui seront ultérieurement déterminées.

Les séances générales auront lieu tous les jours à trois heures et seront annoncées par le bourdon.

A chacun des deux concerts il sera fait une collecte au profit des indigents.

QUESTIONS

PROPOSÉES POUR CHACUNE DES SECTIONS.

PREMIÈRE SECTION.

SCIENCES NATURELLES.

GÉOLOGIE.

1. Dans quelle série peut-on classer le calcaire travertin à *physa gigantea*, de Rilly et de Sézanne? Cette formation est-elle contemporaine des marnes blanchâtres à *physa columnaris*, du Mont-de-Bernon? Comment expliquer la présence des mollusques terrestres et lacustres dans ces calcaires?

2. Quel rang occupent dans l'échelle tertiaire les argiles à lignites du versant de la montagne, entre Fismes et Montchenot?

3. A quoi attribuer les accidents géologiques qui singularisent l'argile plastique que l'on rencontre à Mailly, où chaque coup de pic détache par clivage des feuillets d'une glaise rougeâtre qui a conservé l'empreinte de feuilles, de fleurs et de graines de végétaux?

4. Les sables à gros grains quartzeux et à *teredina personata*, de Cuis (arrondissement d'Epernay), recouvrant les argiles à lignites, appartiennent-ils à l'étage inférieur du calcaire grossier; ou constituent-ils une formation intermédiaire, indépendante; ou bien encore ce sable doit-il être maintenu dans l'argile plastique, caractérisé par

l'*unio truncatosa* et la *teredina personata*, en l'isolant tou tefois de la partie supérieure de ce système?

5. Comment expliquer la présence, au milieu des cliquarts d'Hermonville, des veines d'argile à lignites, dont chaque feuillet est couvert de corbules et de paludines?

6. Quelle serait la stratification théorique de la montagne de Ludes, qui offre un mélange de coquilles marines et lacustres?

7. Quelle utilité l'agriculture peut-elle retirer de l'étude de la géologie?

BOTANIQUE.

1. Déterminer la nature des végétaux employés dans l'ornementation de la cathédrale de Reims; en un mot, esquisser la flore rurale de cet édifice.

2. Présenter les catalogues des plantes qui croissent dans les prairies de diverses contrées, en tenant compte des proportions relatives de chaque espèce dans la composition des fourrages; faire mention de la nature géologique du sol sur lequel croissent ces végétaux.

3. Y a-t-il une différence bien constatée entre le poids moyen des céréales récoltées dans les différentes contrées du département?

Apprécier le plus exactement possible la nature du sol arable et du sous-sol dans les contrées où le poids est le plus considérable; indiquer les causes diverses qui peuvent influer sur ces différences.

(On prendra l'hectolitre pour établir le rapport des poids.)

4. Faire le catalogue raisonné de toutes les espèces végétales qui croissent spontanément sur le sol du département de la Marne.

5. Indiquer les noms scientifiques et vulgaires des

plantes qui, étant semées ou plantées dans une pièce d'eau stagnante ou dans un fossé dont l'eau se renouvelle rarement, doivent assainir l'eau et la rendre potable.

6. Établir une nomenclature simple et précise des différents plants de vignes cultivés dans le département de la Marne.

7. Quels seraient les meilleurs moyens d'améliorer les plants de vignes en Champagne?

ZOOLOGIE.

1. Dans la première de ses leçons, Cuvier établit pour conclusion qu'il n'existe pas de corps organisé qui n'ait fait autrefois partie d'un corps semblable à lui, dont il s'est détaché.

Examiner cette opinion; rechercher si elle peut être fondée.

2. Quelles influences relatives pourraient avoir sur les progrès de la zoologie les deux méthodes de Cuvier et de Geoffroy Saint-Hilaire, les embranchements typiques ou l'unité de composition?

3. Quels progrès a faits en France la zoologie descriptive sous l'empire des données d'anatomie spéculative?

4. Quelle a été l'influence de Cuvier et de Buffon sur l'étude de la zoologie?

Caractériser leurs écoles, ainsi que celles de Geoffroy Saint-Hilaire et de Blainville.

5. Détailler les services rendus aux sciences naturelles par les Hollandais, les Allemands et les Anglais.

6. Quelles bornes mettre à l'anarchie qui envahit aujourd'hui la nomenclature dans les sciences naturelles?

7. Est-il démontré qu'il soit impossible à un seul homme de rédiger un système de zoologie?

8. A-t-on aujourd'hui une bonne définition de l'espèce?

9. Les lois de la géographie des êtres pourraient-elles être formulées d'après une base certaine?

10. Les métamorphoses des acalèphes aux divers âges de leur vie sont-elles bien démontrées?

11. Quelles sont les espèces de chenilles les plus nuisibles aux arbres?

Indiquer les époques de leurs différentes métamorphoses jusqu'à l'état de papillon.

Quels sont les moyens qu'on pourrait employer pour les détruire, soit à l'état de chenille, de chrysalide ou de papillon? A quelles époques devrait-on opérer la destruction de ces insectes pour prévenir leurs dégâts? N'y aurait-il pas d'importantes modifications à apporter à la loi sur l'échenillage ?

12. Présenter un système des classifications des animalcules microscopiques.

DEUXIÈME SECTION.

AGRICULTURE, INDUSTRIE, LÉGISLATION, ÉCONOMIE.

AGRICULTURE.

1. Quel est en Champagne l'état de l'agriculture? — Quels sont les progrès opérés depuis vingt ans? — Tracer le tableau statistique de la production agricole dans les principales régions agronomiques de la Champagne.

(Une médaille d'argent, offerte par M. de Caumont, sera remise à l'auteur de la meilleure notice sur ce sujet.)

2. Quelles institutions pourraient le plus puissamment contribuer au développement et au perfectionnement de l'agriculture dans le département de la Marne, et en par-

ticulier dans l'arrondissement de Reims? (Ecoles primaires d'agriculture, fermes modèles, etc., etc.)

3. Quels seraient, dans l'intérêt de l'agriculture, les établissements commerciaux les plus utiles à fonder dans le département de la Marne, et notamment dans l'arrondissement de Reims? (Banque agricole, dépôt d'instruments aratoires, fabrications d'engrais, etc., etc.)

Indiquer : 1° les conditions à remplir par chacun de ces établissements ;

2° Le capital nécessaire à sa fondation, son développement successif et sa marche régulière.

4. Quels seraient, sans gêner la liberté individuelle, les moyens les plus efficaces à employer pour retenir dans les campagnes la population ouvrière, qui tend toujours à affluer dans les villes manufacturières? Quelles seraient aussi les institutions capables de neutraliser les effets de cette tendance en appliquant aux travaux agricoles les enfants et les adultes non employés aux travaux industriels?

(Colonies agricoles, hospices pour les enfants trouvés, etc.)

5. Quelle est, dans le département de la Marne, l'exploitation rurale la mieux tenue sous le rapport de la culture, de l'aménagement des fumiers, de l'importance du bétail, etc., etc.?

(Une médaille d'argent pourra être décernée par le Congrès à l'auteur du meilleur mémoire.)

6. Serait-il avantageux pour l'agriculture de multiplier les clôtures dans les environs de Reims et partout où elles sont rares?

7. Indiquer toutes les applications utiles de la craie, soit à l'agriculture, soit à l'industrie.

8. Rechercher quelle est la situation, l'étendue et la profondeur des gisements tourbeux à Reims. — Quelles

sont la nature et les propriétés chimiques de cette tourbe? Exposer les propriétés et les emplois de la tourbe considérée comme combustible. Indiquer les moyens d'utiliser plus largement au profit de l'industrie rémoise les tourbières établies dans la vallée de la Vesle.

9. Quels sont les moyens pratiques d'amener rapidement à l'état de culture ordinaire du pays les terres connues en France sous le nom de *pâtis, landes* et *bruyères,* et particulièrement celles qui existent dans la Champagne sous le nom vulgaire de *terres usagères, trios* ou *savarts* (terres incultes ou en friche) ?

10. Déterminer la nécessité d'une loi sur le cadastre parcellaire et en indiquer les principales dispositions.

11. Quels sont les moyens de rendre plus rapide, et surtout plus réelle, l'amélioration des chemins vicinaux ordinaires par la seule application de la loi du 21 Mai 1836 ?

12. Quels sont les moyens pratiques d'étendre davantage l'institution des caisses d'épargnes, et surtout d'en faire profiter le plus possible les habitants de la campagne ?

13. Indiquer le meilleur mode de constater partout et d'une manière régulière la condition hygrométrique des matières précieuses employées dans les fabriques de tissus, et qui se vendent au poids, comme la laine, la soie, etc. Démontrer combien l'établissement de *conditions publiques* opérant uniformément sur toutes les grandes places de commerce serait favorable à la moralité et à la sécurité des transactions.

INDUSTRIE.

1. Quelles formalités pourraient (la liberté du commerce étant respectée) être imposées aux manufacturiers pour constater la nature et l'espèce des matières employées dans les tissus, et prévenir ainsi les fraudes envers

les consommateurs et la dépréciation de nos produits à l'étranger ?

2. Quelles ont été les révolutions de l'industrie rémoise depuis le moyen-âge jusqu'à nos jours ?

3. Rechercher l'origine et le développement du commerce du vin de Champagne.

LÉGISLATION.

1. Quelles seraient les mesures législatives qui pourraient tendre à amener la diminution des procès civils ou de commerce ?

2. Le jury, tel qu'il est constitué aujourd'hui en France, protége-t-il suffisamment les intérêts de la société, et, particulièrement, le pouvoir de déclarer des circonstances atténuantes doit-il lui être enlevé pour être confié à la magistrature ?

3. Exposer succinctement l'organisation des tribunaux civils en Angleterre, et déterminer le caractère des cours d'équité.

4. La répression pénale en ce moment usitée en France envers les inculpés mineurs satisfait-elle à toutes les conditions qu'exige le triple intérêt de la justice, de l'humanité, de la moralisation sociale ? — Pourrait-on, sans porter atteinte à la sécurité publique, y apporter quelques modifications ?

5. Quelles seraient, pour les communes où il n'existe pas d'officine de pharmacien, les conséquences de l'application rigoureuse de la loi du 21 Germinal an XI ?

6. Lors de la célébration de leur mariage, les futurs époux ne devraient-ils pas être tenus de déclarer à l'officier de l'état civil à quelle date et devant quel notaire ils ont passé les conventions civiles de leur union ?

Ne devrait-on pas, à l'égard des tiers, réputer mariés

sous le régime de la communauté légale, tous époux qui auraient négligé de faire cette déclaration?

7. Devrait-on abroger la dispense de l'inscription pour les hypothèques légales des femmes, des mineurs et des interdits?

Du moins, ne devrait-on pas conférer aux créanciers du mari et du tuteur la faculté que l'article 2193 du code civil confère aux acquéreurs, de purger les hypothèques légales existant indépendamment de l'inscription?

8. Devrait-on abolir le principe de la spécialité des hypothèques conventionnelles; en d'autres termes, attribuer aux notaires le pouvoir de conférer une hypothèque générale sur les biens présents et à venir du débiteur?

9. La société est-elle tenue en droit rigoureux de réparer le dommage causé aux inculpés ou accusés *reconnus innocents?* — En cas d'affirmative, comment cette réparation sociale pourrait-elle être pratiquée sans inconvénient?

10. Quelle est l'influence des peines purement infamantes, telles que l'exposition publique et la dégradation civique au double point de vue de la moralisation des condamnés et de la répression?

11. Quels seraient, en dehors de l'action répressive ordinaire et du régime pénitentiaire à instituer, les meilleurs moyens de diminuer le nombre des récidives?

12. Quels sont les moyens de rendre efficace la surveillance des libérés, sans que cette surveillance soit un obstacle à leur reclassement dans la société?

13. Le patronage pratiqué enves les libérés *mineurs* peut-il être appliqué avec le même succès aux libérés *adultes?*

Dans ce cas, quelles seraient les conditions indispensables pour que ce patronage ne dégénérât pas en abus et en encouragement pour le crime?

ÉCONOMIE POLITIQUE.

1. Examiner quels sont les établissements philanthropiques existant dans la ville de Reims en faveur de la classe ouvrière. Examiner leurs avantages, leurs inconvénients, et les moyens de les améliorer, notamment dans le but d'y faire participer les femmes et les enfants.

2. Quel est à Reims le genre d'établissement le plus convenable pour obvier à la mendicité? A quelles occupations convient-il le mieux d'employer les mendiants?

Présenter (en prenant pour base 100 indigents, soit 50 de chaque sexe) le plan de l'établissement jugé le plus convenable.

Indiquer : 1° les dépenses nécessaires à sa création ; 2° les moyens d'y suffire sans recourir à l'impôt.

3. Appréciant la question ci-dessus d'un point de vue plus général et plus élevé, indiquer quel serait dans nos grandes villes de France, et notamment à Reims, le système des moyens les plus propres à diminuer les souffrances morales et matérielles du paupérisme, par l'emploi le plus intelligent des secours de la charité publique et privée.

(Une médaille d'or pourra être décernée par le Congrès à l'auteur du meilleur mémoire sur l'une des trois questions ci-dessus.)

4. Quelle sera l'influence probable des chemins de fer sur la position actuelle des agriculteurs et de leurs ouvriers?

5. La statistique montrant que le département de la Marne est l'un de ceux où le suicide est le plus fréquent, rechercher les causes de cette fréquence et indiquer les moyens de la prévenir.

TROISIÈME SECTION.

SCIENCES MÉDICALES.

1. Les observations médicales sont-elles habituellement rédigées d'une manière assez précise ?

Peut-on considérer les faits enregistrés chaque jour dans la science comme propres à servir de base solide à la médecine ?

Montrer par une étude sur quelques-uns des plus célèbres pathologistes quel peu de rapport il existe souvent entre les conclusions des observateurs et l'analyse de leurs observations ?

2. Quelles données positives la physiologie expérimentale a-t-elle fournies à la science depuis Bichat jusqu'à nos jours ?

3. Quelles données les études microscopiques ont-elles fournies jusqu'ici à l'anatomie, à la physiologie, à la pathologie et à l'anatomie pathologique ?

4. Quelles données l'anatomie pathologique peut-elle fournir à l'étude des névroses ?

5. L'étude, après la mort, des lésions observées ou diagnostiquées pendant la vie, étant la meilleure base de tous progrès véritables en médecine, comment pourrait-on introduire dans nos mœurs l'usage des nécropsies ?

6. Possède-t-on aujourd'hui des documents suffisants pour juger la méthode des saignées coup sur coup ?

En cas d'affirmative, indiquer et appuyer sur des preuves cliniques une formule applicable aux affections franchement inflammatoires.

7. De toutes les discussions soulevées depuis plusieurs années sur la nature et sur la thérapeutique des fièvres typhoïdes, peut-on tirer quelque conclusion rigoureuse

sur le meilleur mode de traitement à opposer à cette affection?

8. Existe-t-il des signes spécifiques à l'aide desquels on puisse différentier les accès complexes d'hystérie des accès d'épilepsie?

9. Quel est l'état actuel de la science relativement aux fractures et aux luxations de l'extrémité inférieure du radius et du cubitus?

10. Faire connaître par des données statistiques exactes la mortalité comparative des enfants nourris au sein ou allaités artificiellement.

11. Peut-on, dans le langage médical, attacher un sens précis aux mots *force* et *faiblesse*? Donner de ces deux états une définition rigoureuse.

12. Jusqu'à quel point doit-on admettre la croyance aux envies de femmes grosses, et quel est le pouvoir des émotions maternelles sur le produit de la conception?

13. Faire la topographie médicale du département de la Marne, en insistant particulièrement sur les modifications imprimées à l'économie humaine, tant dans l'état de santé que dans l'état de maladie, par les différences de sol, d'industrie, etc.

14. Pourquoi les épidémies de variole sont-elles plus fréquentes dans le département de Marne que dans la plupart des autres départements?

15. Le service vaccinal, tel qu'il est organisé généralement en France, et spécialement dans le département de la Marne, répond-il suffisamment à tous les besoins des communes rurales? Quelles sont les modifications dont il serait susceptible?

16. Quel est l'état actuel du magnétisme en France?

17. Les systèmes phrénologiques de Gall et de Spurzeim s'accordent-ils avec les résultats fournis par l'observation

anatomique et par la physiologie, la pathologie et l'anatomie pathologique?

18. Faire un petit traité d'hygiène populaire dégagé de toute considération purement théorique, et approprié aux habitudes des classes populaires du pays de Reims.

19. Rédiger un projet de règlement pour une société de médecine d'arrondissement, dont le but principal serait de travailler au développement des sciences et institutions médicales, de réprimer le christianisme, et de faire observer les règles qui doivent assurer la dignité de la profession.

20. Rédiger un projet semblable pour une association des médecins d'un même canton.

PHARMACIE.

Indiquer et discuter les améliorations que réclame la législation et les institutions médico-pharmaceutiques en France?

ART VÉTÉRINAIRE.

1. Sous quelle influence et dans quelles conditions se développe le tournis (cœnure cérébrale, *cœnurus cerebralis*)?

2. Quelles sont les affections qui peuvent être confondues avec le piétin du mouton?

Quels sont les meilleurs moyens prophylactiques et curatifs de cette maladie?

3. Indiquer les causes de l'hydroémie et les phénomènes physiologiques qui l'accompagnent.

4. Possède-t-on des moyens aussi efficaces que la cautérisation pour guérir les hydarthroses (les molettes et vessigons), sans laisser de traces de la médication employée?

5. Dans le vertige abdominal (gastro-cérébrite), les accidents cérébraux s'aggravent-ils sous l'influence de la saignée?

6. Etablir les caractères distinctifs de la pousse pendant la vie. Décrire les lésions organiques propres à cette affection, et noter avec précision tout ce qui peut éclairer le vétérinaire dans les fonctions d'expert.

7. La pneumonie des vaches laitières peut-elle être prévenue par des modifications particulières dans l'alimentation?

8. La législation actuelle offre-t-elle une garantie suffisante au commerce des animaux domestiques?

9. Quelles seraient les mesures législatives capables de détruire, ou du moins de combattre l'empirisme d'une manière efficace?

QUATRIÈME SECTION.

ARCHÉOLOGIE. — HISTOIRE.

1. Signaler dans la province de Champagne les monuments gaulois antérieurs à l'invasion romaine ; rapporter les traditions. — Indiquer les principales découvertes de médailles ou de vestiges gaulois, — et les collections archéologiques les plus dignes d'être signalées à l'attention des curieux.

2. Discuter la véritable position de l'ancienne Bibrax.

3. Quelle était l'étendue de la ville de Reims sous la domination romaine? — Signaler l'emplacement des monuments, de ses établissements publics, rues, places, aqueducs, etc. — Donner autant que possible le plan de la ville gallo-romaine et de ses abords.

4. La ville de Reims eut-elle des proconsuls? — Quels

sont les monuments qui témoignent de cette magistrature? — En quoi l'existence de la juridiction municipale des quatre premiers siècles de l'histoire de Reims est-elle intéressée à celle des proconsuls?

5. Quelle était aux IIe, IIIe et IVe siècles de notre ère l'état de l'industrie manufacturière de la Gaule? — Quels étaient les débouchés pour les produits de cette province de l'empire? (Médaille promise.)

6. Déterminer les voies, postes militaires, camps, forts, aqueducs, sépultures et constructions de tout genre qui remontent à l'occupation romaine dans toute l'étendue de la province de Champagne; faire connaître les objets d'antiquité découverts depuis le commencement du XIXe siècle.

7. Quel était l'état social des peuples de la Champagne, et en particulier du pays des Ardennes, antérieurement à la conquête des Francs?

8. Quelles mesures l'autorité compétente a-t-elle prises depuis que les études historiques sont remises en honneur, pour conserver les monuments antiques, recueillir les débris, sauver les fragments épars sur le sol?

9. Quelles nouvelles lumières les médailles antiques découvertes en Champagne ont-elles jetées sur l'histoire de cette province?

10. En quoi consiste le titre de défenseurs des villes donné aux évêques au moyen-âge, et, particulièrement dans cette province, à saint Eloi de Noyon, à saint Rigobert de Reims?

11. Les comtes de Champagne ont-ils battu monnaie à Reims? — Que penser du nom d'*hôtel des comtes de Champagne* donné à la maison dite encore *des musiciens* de la rue de Tambour?

12. Quelles furent dans la province de Champagne les

maisons de l'ordre du Temple et quelle en était l'importance?

13. Quelle a été en Champagne, et dans le pays de Reims en particulier, la mission et l'influence de l'ordre monastique de Saint-Benoît?

14. Indiquer et, autant que possible, estamper les inscriptions du moyen-âge qui se trouvent dans les églises, édifices publics, ou maisons particulières du diocèse de Reims. (Médaille promise.)

15. Quel est le style dominant dans les principales églises qui existent actuellement en Champagne?

16. Les anciennes églises, aujourd'hui environnées d'habitations, ont-elles été isolées dans le principe? Serait-il à désirer qu'elles le fussent? — Cet isolement serait-il plus favorable à l'exercice du culte?

17. Quelle influence la cathédrale de Reims a-t-elle exercée, comme type architectural, sur les monuments religieux construits dans le pays?

18. Décrire les figures qui décorent la grande façade, les portails latéraux, les niches des contre-forts, l'intérieur du grand portail de la cathédrale de Reims. Indiquer le caractère symbolique ou historique de certaines figures. — Signaler le nom des statuaires et autres artistes.

19. A quelle époque remontent les vitraux de la cathédrale? — En donner la description et l'explication; s'attacher principalement à la grande rose du portail. — Signaler le nom des artistes et le lieu où ces vitraux ont été exécutés.

20. Quelles étaient au XIIIe siècle les différentes formes des autels, des vêtements sacerdotaux, et autres objets nécessaires au culte? La Champagne avait-elle adopté quelque forme particulière?

21. En quoi l'influence de l'époque dite de *la renaissance*

a-t-elle été funeste aux édifices de l'art catholique, et notamment à la cathédrale de Reims?

22. Indiquer les moyens de réprimer les actes de vandalisme qui se commettent journellement dans les églises, sous le spécieux prétexte de restauration?

23. Quelles ont été dans le pays de Reims la marche, les progrès et l'influence de la réforme?

24. Apprécier l'influence de la maison de Lorraine dans les affaires de France au XVIe siècle; a-t-elle eu une politique nationale? Quelles ont été ses tentatives de conciliation et de rapprochement entre les partis religieux et politiques qui divisaient le pays?

25. Indiquer un point du département traversé par une route fréquentée, auquel se rattache quelque fait historique qui puisse être rappelé par un monument.

CINQUIÈME SECTION.

LITTÉRATURE. — BEAUX-ARTS.

1. Quelle a été la part de la Champagne, et spécialement du pays de Reims, dans le mouvement intellectuel qui s'est opéré en France du XIVe au XVIe siècle?

2. Quelle influence ce mouvement a-t-il exercée sur les lettres et sur les arts?

3. Quel est l'état actuel de la population de Reims par rapport au sentiment des arts? La sculpture, la peinture et la musique y sont-elles cultivées avec succès?

4. Esquisser l'histoire de l'architecture religieuse en Champagne et déterminer, s'il y a lieu, les caractères particuliers de cette architecture.

5. Faire l'histoire de la musique à Reims avant et après

l'introduction de l'harmonie dans l'art musical. S'attacher spécialement à rechercher si l'école gallo-belge a eu quelque influence sur les productions des artistes rémois.

6. Rechercher et déterminer, s'il y a lieu, le synchronisme des révolutions et des transformations de la musique avec celles des autres arts, pendant la période chrétienne.

7. Examiner pourquoi l'intervalle de quinte et celui de quarte, se succédant à eux-mêmes, ont été admis autrefois dans la musique, de préférence aux tierces et aux sixtes; pourquoi cela ne nous paraît pas tolérable aujourd'hui; pouquoi enfin, malgré cette répugnance, nous trouvons ces successions fort belles, dans certains cas.

8. Faire l'histoire de l'imprimerie dans la Champagne, et dans le pays de Reims en particulier, depuis le XVe siècle jusqu'à la fin du XVIIIe.

9. L'enseignement primaire en France et les écoles normales primaires répondent-ils à leur objet? Quelles améliorations ou quelles modifications pourraient-ils recevoir?

10. Esquisser l'histoire du néologisme en France depuis 1750 jusqu'à nos jours.

11. Quelles sont les causes qui ont amené la décadence du théâtre en France?

12. Quels seraient les moyens de rendre, en France, le théâtre national?

13. Le système des universités allemandes est-il préférable au système français, et serait-il praticable en France? A quelles conditions et avec quelles chances de succès?

14. Quels moyens pourrait-on employer pour donner plus de publicité aux ouvrages édités en province?

15. Quelle est la réforme à introduire dans la musique religieuse en France?

16. Faire l'histoire de la poésie à Reims.

17. De l'état de la littérature dans le pays de Reims depuis la révolution de 1789.

18. Quelle a été la part des artistes rémois dans l'exécution des monuments anciens et modernes de la ville de Reims?

19. Quelle part le catholicisme a-t-il eue à la formation de la nationalité française?

20. Déterminer l'influence des doctrines morales sur les beaux-arts.

21. Quel rapport existe-t-il entre la langue d'une nation et son état social?

SIXIÈME SECTION.

SCIENCES PHYSIQUES ET MATHÉMATIQUES.

1. La différence des vitesses rotatives des molécules d'air dans le mouvement qui les porte du pôle à l'équateur et de l'équateur au pôle, est-elle assez considérable pour qu'on puisse lui attribuer l'élément est des vents alizés?

2. En se reportant à la naissance de l'hypothèse de l'émission lumineuse, n'aurait-il pas suffi d'appliquer à notre atmosphère l'impulsion solaire matinale pour produire dans chaque atôme d'air la vitesse de l'élément est des vents alizés?

3. Peut-on établir la pondérabilité et l'attraction du calorique, et expliquer de cette manière les phénomènes de la dilatation et de l'élasticité des corps?

4. Les densités des vapeurs se formant dans le vide ou à l'air libre, varient-elles avec la température? Au moyen

de quelles expériences pourrait-on déterminer ces densités à diverses températures?

5. Quelles précautions faut-il prendre dans les observations météorologiques pour les rendre comparables? Avantages des appareils qui enregistrent eux-mêmes les observations, et utilité des représentations graphiques de ces observations au moyen des courbes. Quels points de la France faudrait-il surtout choisir pour y établir des observatoires météorologiques?

6. Peut-on, au moyen des phénomènes d'induction, expliquer, dans l'état actuel de la science, tous les faits de l'électricité statique?

7. Du développement d'électricité dans les jets de vapeur des chaudières à vapeur. A quelle cause doit-on rapporter ce développement?

8. Des découvertes les plus récentes sur l'électricité voltaïque, et des diverses modifications apportées à la construction des piles. Examiner et discuter les diverses théories qu'on a proposées depuis Volta, dans le but d'expliquer l'origine de l'électricité voltaïque et le mode d'action des piles.

9. Examiner si une théorie du *timbre* est possible, et quels éléments seraient nécessaires pour la formuler.

10. Les effets de l'élasticité et de la pression de l'air ont-ils été suffisamment étudiés et exactement calculés?

11. Théoriquement est-il probable que l'essai des bouteilles diminue leur résistance?

Les expériences directes prouvent-elles que cette diminution de résistance soit réelle?

En admettant que les bouteilles qui ont déjà servi soient généralement moins bonnes que celles qui sortent de la verrerie, en peut-on conclure que celles qui ont été essayées doivent aussi être moins bonnes que celles qui ne l'ont pas été?

12. Indiquer un moyen simple et positif d'apprécier la tension intérieure dans les bouteilles contenant des liquides chargés de gaz.

13. Indiquer l'influence de la forme des vases sur le dégagement à l'air libre de l'acide carbonique contenu dans le vin de Champagne.

14. Quels sont les services déjà rendus à la fabrication du vin de Champagne par l'application des machines?

Quels sont ceux que cette industrie peut en attendre encore?

15. L'expérience a-t-elle suffisamment prononcé sur les résultats de l'acupuncture employée comme moyen de diminuer la casse?

CHIMIE.

1. Indiquer la composition chimique et les qualités hygiéniques des eaux de la Marne, de la Vesle, du canal latéral à la Marne, du canal de l'Aisne à la Marne, des principales sources du département de la Marne et principalement de l'arrondissement de Reims.

2. Quelles données fournit la chimie relativement à l'engraissement des bestiaux?

A la sécrétion du lait chez les différents mammifères?

A l'engrais et à l'amendement des terres?

3. Expliquer théoriquement les différentes phases de la fermentation alcoolique.

4. Les vins de Champagne susceptibles de devenir mousseux présentent des proportions variables quant aux sels, au sucre, aux matières albumineuses et aux principes colorants qu'ils renferment. Quelle est l'influence qu'on doit attribuer à ces variations?

5. A quelle cause doit-on attribuer, et comment pour-

rait-on prévenir la *nébulosité* qui survient souvent dans les vins mousseux et qui les fait désigner sous le nom de *vins bleus?*

6. Quelle est la cause de l'altération ou maladie des vins rouges, connue sous les noms *d'absinthe*, *amertume*, etc.? Par quel moyen pourrait-on la prévenir sans nuire aux qualités des vins? Pourrait-on, au moyen d'un réactif, reconnaître si tel vin peut *absinther* plutôt que tel autre?

7. Dans quelles conditions doit être le vin de Champagne lors de la mise en bouteilles, pour que la *mousse* soit assurée et pour que la *casse* et la *graïsse* soient en même temps évitées?

Cette question devra être étudiée spécialement sous le rapport de la composition chimique du vin.

SÉANCE D'OUVERTURE

DE LA XIIIe SESSION

DU CONGRÈS SCIENTIFIQUE DE FRANCE,

TENUE A REIMS.

L'an 1845 et le 1er Septembre, à l'heure de midi, en vertu de l'arrêté pris par le Congrès dans la dernière séance de la douzième session à Nismes, et sur la lettre d'invitation adressée aux notabilités scientifiques par monseigneur l'archevêque de Reims et MM. Bonneville, Paris et Landouzy, secrétaires généraux, le Congrès scientifique de France s'est réuni à Reims, dans la salle historique du palais archiépiscopal, mise à la disposition de MM. les secrétaires généraux pour la tenue des séances par monseigneur l'archevêque lui-même.

A gauche du bureau est appendue à la muraille la bannière rouge de l'*Association normande;* à droite, la bannière bleue de la *Société française pour la conservation des monuments historiques.*

Plus de six cents membres sont présents, parmi lesquels un grand nombre de savants étrangers de distinction, et de délégués des diverses académies.

Monseigneur l'archevêque, président de l'Académie

et du comité d'organisation; MM. Bonneville, Landouzy et Louis Paris, secrétaires généraux, et M. Saubinet, membre de l'Académie de Reims, archiviste-trésorier, prennent place au bureau.

M. Bourdon, sous-préfet de Reims, M. Lecointre, président du tribunal de commerce, et M. Carteret, maire de la ville, occupent le fauteuil d'honneur sur l'estrade à gauche.

L'un de MM. les secrétaires généraux donne lecture de l'arrêté pris par le Congrès dans sa douzième session, relativement à la tenue et à l'organisation de la présente session.

Monseigneur l'archevêque prend ensuite la parole et prononce le discours suivant :

MESSIEURS,

« On sera sans doute étonné de me voir, dans cette première réunion préparatoire, occuper un instant le fauteuil qui est réservé à celui que vous aurez désigné par vos suffrages. J'en serais moi-même grandement étonné, si le Congrès scientifique de 1844, en m'appelant à la présidence de la commission chargée d'organiser sa treizième session, n'eût voulu honorer tout à la fois, et l'Académie de Reims dans la personne de son président, et la religion dans la personne d'un évêque. En même temps qu'il donnait à notre Académie un témoignage de sympathie pour des publications qui la placent parmi les sociétés savantes, il a reconnu que la religion n'a pas seulement pour mission de former notre

cœur par la pratique des vertus évangéliques et sociales, mais encore de favoriser le développement de notre intelligence par la culture des lettres, des sciences et des arts, en leur imprimant cette large, mais sage direction qui tend à les rendre pratiques, et à les faire tourner au bien de la société et au bonheur des peuples. En effet, la science, la vraie science, quel qu'en soit l'objet, est comme une émanation de la lumière qui nous vient d'en haut, de cette lumière qui éclaire, échauffe et féconde, comme un don du ciel qui doit répandre sur nos frères une douce et salutaire influence.

» Néanmoins, quoique les motifs qui ont déterminé le Congrès de Nismes à me confier l'organisation du Congrès de Reims ne puissent m'être personnels, j'ai été personnellement touché de la confiance dont il m'a honoré, en se persuadant que je pouvais, dans ma position, contribuer en quelque chose au succès de son œuvre. Aussi, malgré les occupations pastorales dont rien ne peut me dispenser, je puis me rendre le témoignage d'avoir fait ce qui a dépendu de moi pour répondre à votre attente, soit en me conformant aux instructions de l'honorable M. de Caumont, dont le dévouement pour le progrès de la science vous est connu, soit en m'associant quelques savants de notre ville, au zèle et à l'intelligence desquels nous devons la rédaction du programme de vos travaux. Indépendamment des obligations que m'imposait mon mandat, c'était un besoin pour moi de seconder vos efforts pour la propagation des connaissances utiles dans une population dont le bien-être sera toujours de ma part l'objet d'une sollicitude toute paternelle; c'était pour moi une nécessité, nécessité heureuse, de m'unir aux amis des sciences et des lettres, aux magistrats de la ville et du département, aux membres

du conseil municipal et du conseil général, et aux habitants de Reims, pour saluer les savants en tout genre qui viennent de loin nous apporter le fruit de leurs veilles, et nous faire part de leurs découvertes, en échange des communications qu'ils pourront recueillir pendant leur séjour dans l'antique *Durocort*. Nous l'avons compris, quoique cette cité, où la science a toujours été en honneur, mérite à plus d'un titre la distinction dont elle est aujourd'hui l'objet, elle sera toujours fière d'avoir été choisie pour la treizième session du Congrès scientifique de France. Qu'il me soit donc permis, Messieurs, d'être auprès de vous l'interprète de l'Académie, que j'ai l'honneur de présider, et même de la ville, en ce qui me concerne comme archevêque, en vous priant d'agréer l'hommage de notre reconnaissance. »

Après ce discours de M. l'archevêque, M. Louis Paris, l'un des secrétaires généraux, a la parole, et s'exprime ainsi :

MESSIEURS,

« Je ne sais par quel concours de circonstances j'ai été amené à paraître devant vous et à me rendre aujourd'hui l'indigne organe de mes concitoyens. Cette tâche, j'en eusse volontiers décliné la responsabilité, si, pris au dépourvu, elle ne m'eût été imposée par mes honorables collègues, que des soins aussi graves sans doute, mais à coup sûr moins périlleux, appelaient ailleurs. Si donc l'insuffisance de mes paroles ne pouvait me concilier la bienveillance que j'ai mission de solliciter, je l'oserais encore espérer, en raison de la

violence qu'il a fallu faire au trop juste sentiment de défiance avec lequel j'ai accepté la mission que je remplis.

» Messieurs, vous le savez, dans la douzième session du Congrès scientifique tenu à Nismes, au mois de Septembre dernier, il a été décidé que la treizième session s'ouvrirait à Reims aujourd'hui 1er Septembre 1845. En conséquence de cette décision que l'Académie avait sollicitée, sans oser l'espérer aussi immédiate, des lettres de convocation ont été lancées sur divers points de la France, et si nous sommes heureux que l'on ne soit point resté sourd à notre appel, permettez-moi de vous dire que nous sommes fiers de voir par qui cet appel a été entendu.

» Et puis, Messieurs, après vous avoir exprimé le légitime orgueil que nous ressentons à l'aspect de l'imposante réunion qui se presse autour de cette tribune, vous ne me blâmerez point si je songe à en reporter le principal honneur sur l'un de vous. Vous devinez, Messieurs, de qui je veux parler. Le premier d'entre nous, l'illustre auteur du *Cours d'archéologie monumentale*, a senti qu'il ne suffisait pas de crier contre la centralisation parisienne, et qu'il y avait quelque chose de mieux à faire que de plaindre le sort des villes de province qui, depuis l'apparition du nouveau système politique, avaient vu diminuer, avec leurs attributions, l'importance et l'éclat qui si longtemps les avaient signalées. Relever la province de l'état d'abaissement auquel le chef-lieu du département de la Seine semblait l'avoir condamnée, telle fut la mission que s'imposa M. de Caumont. Sous l'influence de sa parole chaleureuse, un vaste mouvement intellectuel s'organisa dans les départements. Des sociétés archéologiques, qui purent réveiller chez tous l'amour du toit natal, et faire aimer le pays par les simples

considérations d'intérêt personnel et d'amour-propre, furent créées sous sa direction sur divers points de la France. Puis, témoin des heureux résultats des congrès scientifiques en Allemagne, M. de Caumont résolut de faire de ces associations intellectuelles un nouveau moyen d'action. Grâce à cette ardeur qui le travaille, et qu'il sait mettre à tout ce qu'il entreprend, l'organisation des congrès fut bientôt arrêtée : et cette puissance à laquelle est réservé un si brillant avenir, c'est aujourd'hui plus qu'un fait, c'est un droit, c'est une institution nationale.

» En tout ceci (je n'ai nul besoin de le dire), M. de Caumont vit autre chose que le frivole honneur d'attacher son nom à une création grandiose : il voulut, par le bienfait de l'association, mettre en contact les hommes de cœur et de talent que les circonstances de la vie tenaient étrangers les uns aux autres ; il leur facilita les moyens de se rapprocher, de se connaître, de se concerter, et de prendre en commun les mesures nécessaires pour entretenir dans les esprits une louable émulation, pour éveiller les nobles instincts et donner au génie, au talent, un utile aliment et des perspectives d'avenir que leur avait jusqu'alors refusés la province.

» Telle est la tâche que s'est imposée notre honorable fondateur : tâche rude, difficile, pleine de périls et parfois de cruelles déceptions ; tâche devant laquelle auraient reculé les plus dévoués, les plus habiles, mais tâche qui, par cela même, allait à cet esprit si noblement aventureux ; tâche enfin que la fortune a couronnée de succès et dont, je le répète, l'avenir est chargé de révéler l'immense portée.

» Maintenant, Messieurs, je reviens à mon texte, qui est de justifier à vos yeux l'honneur que, sur d'autres cités plus importantes, le dernier Congrès scientifique a voulu

faire à la ville de Reims, ce qui nous vaut l'insigne honneur de vous posséder aujourd'hui autour de nous. — En effet, quelques esprits ont pu se préoccuper de cette préférence ; car Reims, il faut l'avouer, Reims n'est plus ce qu'elle fut autrefois, et les faits parlent trop haut pour que nous tous, qui l'habitons, nous n'en fassions pas le tacite aveu. Ici se présente à mon esprit une réflexion qui, toute pénible qu'elle soit, demande à se faire jour auprès de vous. — Quand, saisi des témoignages de l'histoire, on demande compte aux cités de leur grandeur passée, et qu'à la place des monuments et des traditions on ne trouve plus que la solitude et le silence, mille conjectures funestes viennent alors assaillir l'esprit. Devant cette œuvre de destruction, il faut reconnaître l'empreinte d'un grand désastre, et comprendre avec les géologues, qu'il y a, dans la série des âges, un point où la chaîne des traditions a été violemment rompue, où la transition entre un jour et son lendemain a tout-à-coup manqué. Mais quelle fut l'heure fatale ? Quel a été le fléau armé d'une telle puissance destructive ? Et si l'instrument de ce drame a été l'homme, quelle irrésistible fatalité l'a poussé à cette œuvre d'extermination ? Insolubles questions, dédale infranchissable, pour quiconque ignorerait l'histoire lamentable et à la fois pleine de gloire des dernières années du XVIIIe siècle.

» On vous l'a dit, chef-lieu d'une des plus puissantes confédérations gauloises, municipe romain, métropole de la seconde Belgique, berceau de la monarchie, Reims plus tard, au moyen-âge, fut le théâtre d'agitations politiques et surtout le centre d'un vaste mouvement scientifique et littéraire. A cette époque où notre ville voyait assis sur le siége pontifical des fils et des frères de rois, où la chrétienté lui prenait des papes, l'état des

ministres, où l'Europe lui empruntait ses artistes, le monde ses lumières ; Reims, dis-je, pouvait sans fausse modestie aspirer à l'honneur de représenter un instant le monde savant, et de voir discuter dans ses murs les intérêts intellectuels des peuples.

» Aujourd'hui, force nous est d'être modestes : car la ville des grands conciles, des grandes solennités, des grandes illustrations, Reims dont le nom se mêle à tous les grands souvenirs de l'histoire nationale, qui consacra dans ses murs le premier roi chrétien, qui fut l'alliée puissante de Rome ; Reims ! qu'est Reims aujourd'hui, Messieurs? Le chef-lieu du quatrième arrondissement du département de la Marne !

» Que Reims donc, tombée de si haut, ait recherché vos suffrages dans les efforts généreux qu'elle tente à nouveau ; qu'elle les ait obtenus, et qu'elle voie aujourd'hui se presser dans ses murs, comme au moyen-âge, l'élite des hommes de science et de progrès dont est fière à si juste titre notre belle France; il y a là quelque chose d'extraordinaire et d'insolite, dont il est bon de se rendre compte.

» Sans doute, Messieurs, vous qui venez de si loin nous apporter le concours de vos lumières et de vos talents, l'illustration de l'antique cité a été le mirage où vous avez puisé vos inspirations. La religion du souvenir a conservé son empire sur vos esprits, et vous avez pu céder à son puissant appel : nous vous en remercions au nom de notre passé, et nous bénissons le reflet glorieux qui nous vaut votre présence au milieu de nous.

» Mais, Messieurs, permettez-moi de vous le dire, bien que déchue de son lustre féodal et des glorieuses attributions qui la signalaient à l'estime, à l'orgueil de notre France, la ville de Reims n'est pas tellement descendue,

qu'au point où en sont les choses en notre patrie, elle ne puisse encore rivaliser avec les plus riches et les plus illustres cités du royaume.

» Vous le savez déjà, Messieurs, ou tout du moins vous ne tarderez pas à l'apprendre, ce qu'en glorieux monuments, en institutions, elle a sauvé du naufrage et des atteintes du temps ; mais ce que vous ne pouvez savoir complètement, c'est ce que, depuis moins de dix ans, elle a tenté d'efforts pour reconquérir parmi les villes de France le rang qu'elle occupait naguère, et surtout pour légitimer l'honorable témoignage que vous lui rendez aujourd'hui.

» Après l'ère historique qui fit la vie et la gloire de notre ancienne France, il ne restait à chacune des villes de département qu'à subir le mouvement imposé à la société moderne. Déchues de tout rôle politique et des embarras d'une administration dont le gouvernement a dû prendre le soin, nos cités n'ont plus d'autre préoccupation que celle des intérêts de la vie positive. Bien des villes en France n'ont point encore compris ce rôle qui leur est dévolu par l'état actuel des choses, et sont restées engourdies dans les langes de l'inertie et de la routine. Dépouillées de tout éclat, de toute autorité, elles n'ont point encore su, par l'exercice des facultés intellectuelles, rendre à leur pays, en échange de ce qu'il a perdu, cette valeur matérielle qui semble la première condition de la vie. — Reims a compris autrement ses intérêts. L'esprit éminemment actif de ses habitants s'est tout-à-coup développé dans des proportions telles, que la prospérité actuelle du pays dépasse, et de beaucoup, ce qu'elle a jamais pu être de mémoire d'homme! D'immenses établissements d'industrie ont été créés sur tous les points, et de là sont descendus sur le peuple in-

digent des moyens d'existence qui lui étaient précédemment refusés. — Vous apprécierez, Messieurs, ces merveilles de l'activité rémoise, et vous comprendrez les ressources infinies que cette intelligente organisation du travail assure à l'avenir de notre cité.

» Après ces éléments productifs et immédiats, que l'industrie moderne met à la disposition de tous, de puissants moyens de moralisation sont déployés par d'autres hommes dévoués, que le sentiment chrétien suscite au milieu des populations laborieuses. Puis, à côté de l'influence morale d'un clergé éminemment éclairé, tolérant, charitable, et dont les actes trouvent leur garantie dans la sagesse du vertueux prélat qui le dirige, l'esprit de charité humaine a créé, développé les institutions les plus heureuses. Vous visiterez, Messieurs, toutes ces créations que notre ville doit au génie de la bienfaisance, à ce louable esprit d'association, qui, seul, après la religion, peut opérer de grandes choses.

» Mais ces grands travaux entrepris par la charité publique seraient sans efficacité, si l'administration qui dirige les intérêts civils de la cité, ne s'y était associée d'une manière large et fructueuse. Vous concevrez, Messieurs, un sentiment de haute sympathie pour nos magistrats, à l'aspect des travaux de tout genre, qui, depuis moins de dix ans, ont complètement renouvelé l'aspect de notre ville, et l'ont pourvue d'institutions et de monuments, qui sont d'irrécusables témoignages de la prospérité du pays.

» Mais, Messieurs, ma tâche serait trop incomplète, si je bornais à ce simple exposé l'esquisse de la physionomie de notre ville. Ce que je voudrais pouvoir vous exprimer en peu de mots, c'est le sentiment de reconnaissance dont sont pénétrés tous ceux qui, chez nous, s'in-

téressent au mouvement intellectuel des esprits, envers l'illustre et savant prélat qui nous préside en ce moment. Déjà de timides et infructueux efforts avaient été tentés parmi nous pour répondre à l'appel si généreusement provoqué par M. de Caumont; mais le peu de sympathie que rencontrent ceux qui se livrent à la culture des lettres et des arts, dans une ville dont toutes les forces intellectuelles sont dirigées vers l'industrie; l'isolement, l'absence de conseils, autant que le manque de foi dans leurs propres œuvres, avaient depuis longtemps jeté le découragement dans les esprits. A peine monté sur le trône pontifical d'Hincmar, de Gerbert et de Charles de Lorraine, Monseigneur Gousset entreprit la tâche, abandonnée depuis si longtemps, de raviver chez nous le sentiment littéraire. Bientôt, par ses soins et sous son haut patronage, fut fondée l'Académie de Reims, et se commencèrent en commun des travaux qui, nous l'espérons, pourront servir à marquer cette époque. Ce n'est point à moi, le moins digne de mes collègues, à vous parler du zèle qui anime ses membres, et de leurs efforts pour répondre à l'attente de l'illustre prélat. Ces travaux, ces efforts, nous en sommes heureux et fiers, car ils reçoivent aujourd'hui leur plus belle récompense, puisqu'ils nous valent l'insigne honneur de vous voir réunis aujourd'hui dans ce palais, noble asile où respirent tant de glorieux et imposants souvenirs! »

Après ces deux discours d'ouverture, M. Landouzy, l'un des secrétaires généraux, fait l'analyse de la correspondance imprimée et manuscrite, et donne lecture textuelle des lettres de MM. Vilthey et Wagner, présidents du Congrès d'Allemagne, qui invitent les membres du Congrès de Reims au Congrès scientifique qui aura

lieu cette année à Darmstadt, du 29 Septembre au 4 Octobre; de M. Elie de Beaumont, président de la Société géologique de France, qui prévient MM. les membres du Congrès que la réunion annuelle de cette société aura lieu cette année à Avallon, le 14 Septembre; enfin de M. le président de la Société d'agriculture et sciences d'Eure-et-Loire, qui sollicite pour la ville de Chartres la tenue de la prochaine session du Congrès scientifique de France.

Lecture faite par M. Bonneville des principales dispositions réglementaires relatives aux séances générales et particulières, il est procédé au scrutin pour l'élection du président et des quatre vice-présidents de la treizième session.

Sont élus au premier tour de scrutin :

Président général : Monseigneur l'archevêque de Reims.

Vice-présidents : M. le comte de Mérode, ancien ministre d'état de Belgique.

M. de Caumont, membre du conseil général d'agriculture.

M. le comte de Brimont, ancien député de Reims.

M. Bally, ancien président de l'Académie royale de médecine.

Monseigneur l'archevêque exprime sa reconnaissance envers l'assemblée, pour les fonctions dont elle vient de l'investir, se félicite des collègues choisis pour le seconder, et les engage à venir prendre place au bureau. Il invite ensuite chacun des membres du Congrès à se faire inscrire dans les diverses sections pour les travaux des jours suivants.

La séance est levée à deux heures et demie.

PROCÈS-VERBAUX
DES SECTIONS.

PREMIÈRE ET SIXIÈME SECTIONS RÉUNIES.

HISTOIRE NATURELLE, SCIENCES PHYSIQUES ET MATHÉMATIQUES.

SÉANCE DU 2 SEPTEMBRE 1845.

Sur la demande de quelques membres, motivée par la connexion intime des sciences physiques, chimiques et naturelles, la première et la sixième section du Congrès se sont réunies en une seule, et ont procédé à leur organisation, aujourd'hui, à sept heures du matin, dans une des salles du palais archiépiscopal. Après l'appel nominal fait par M. Payer, secrétaire des sections réunies, il a été procédé, sous la présidence de M. Landouzy, secrétaire général du Congrès, à la nomination d'un président et de quatre vice-présidents.

M. Carette a été élu président, MM. Tarbé de Saint-Hardouin, Rivière, Growe et de Mongenet vice-présidents.

Après l'installation du bureau définitif, M. Payer donne lecture de la correspondance. Les première et sixième sections réunies reçoivent :

De M. Jobart de Bruxelles, deux brochures ayant pour titres :

1° *Du liége et des bouchons;*

2° *Création de la propriété intellectuelle.*

De M. de Caumont, une brochure intitulée :

Lettres sur les cartes agronomiques et sur l'influence exercée par la nature du sol sur les productions agricoles.

De M. Dérodé-Géruzez, deux brochures :

1° *Observations sur le danger des chemins de fer;*

2° *Observations sur les gisements de houille présumés dans la vallée de Nauron.*

Enfin, de M. le secrétaire général, une lettre qui renvoye aux première et sixième sections réunies les questions présentées par des membres adhérents, et déposées hier en séance publique pour obtenir l'autorisation d'être discutées en même temps que celles du programme. Ces questions sont les suivantes :

1° *A-t-on trouvé dans le nord de la France des rhinocéros fossiles ?*

2° *Les racines secondaires sont-elles distribuées avec ordre à la surface de la racine principale ?*

3° *Y a-t-il diverses espèces de plantes rampantes ?*

4° *Sur le zincage galvanique du fer.*

5° *Sur un appareil destiné à distiller l'eau de mer.*

6° *Quelle est l'influence de la paléontologie sur la géologie ?*

7° *Qu'est-ce que le métamorphisme ?*

La 1re a été posée par M. de Caumont, les 2e et 3e par M. Payer, les 4e et 5e par M. Louyet, les 6e et 7e par M. Rivière.

M. le président donne ensuite lecture des questions proposées par le programme, et suivant qu'elles sont ap-

puyées ou non, elles sont mises à l'ordre du jour ou ajournées. Ce n'est qu'après ce travail préliminaire qu'il arrête l'ordre du jour de la séance prochaine, qui comprend cinq questions du programme, savoir :

La 7e de géologie, la 2e de botanique, la 8e de zoologie, la 1re de physique et la 2e de chimie.

M. Payer demande l'autorisation de lire en séance publique un travail inédit *sur les mœurs des plantes et sur leurs harmonies*. Cette autorisation est accordée, et l'impression de ce mémoire dans les comptes-rendus du Congrès est votée à l'unanimité.

La séance est levée à dix heures.

SÉANCE DU 3 SEPTEMBRE 1845.

Présidence de M. Carette. — Prennent place au bureau : MM. Tarbé de Saint-Hardouin, Rivière, Growe, de Mongenet, vice-présidents, et M. Payer, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le président dépose sur le bureau les ouvrages suivants, dont les auteurs font hommage au Congrès :

1° Deux notices *sur le zincage voltaïque du fer* par M. Louyet.

2° Une traduction française, par le même, d'une note de M. Philipps sur l'*état de l'oxidation* du fer contenu dans le sol.

3° Six mémoires de M. Rivière, intitulés :

Etudes géologiques faites aux environs de Quimper ;

Notice géologique sur les environs de Saint-Maixent ;

Notice sur les terrains d'atterrissement de Saint-Michel-en-l'Herm ;

Notice sur un énorme fossile trouvé dans la Louisiane ;

Mémoire sur les roches dioriques de la France occidentale ;

Mémoire sur les feld-spath.

4° Quatre brochures de M. de Caumont :

Des fumiers considerés comme engrais;

Rapport sur les travaux de la Société linnéenne du Calvados;

Rapport sur la géologie de l'arrondissement de Bayeux;

Le cinquième volume des Mémoires de la Société linnéenne du Calvados.

Sur l'observation faite par quelques membres, que plusieurs personnes, s'étant fait inscrire à la fois dans la section d'archéologie et dans la section des sciences, regrettent vivement, par suite de l'heure commune, de ne pouvoir suivre les travaux de l'une et de l'autre, la section des sciences décide, à l'unanimité, qu'à l'avenir, c'est-à-dire, dès la séance prochaine, elle se réunira de une heure à trois, au lieu de sept à neuf.

La parole est ensuite donnée à M. de Caumont, pour développer la 1re question mise à l'ordre du jour, et qui est ainsi conçue :

Quelle utilité l'agriculture peut-elle retirer de l'étude de la géologie ?

En comparant la carte agronomique du Calvados, dressée par lui avec le plus grand soin, à la carte géologique de ce département, M. de Caumont a remarqué :

1° Que les argiles d'Oxford correspondent aux régions herbifères les meilleures, celles où l'on élève les bœufs les plus beaux ; que le lias occupe tout le pays qui donne le beurre si renommé d'Isigny, et que les pâturages les

moins bons de toute la Normandie reposent sur les schistes ;

2° Que les assolements changent avec les terrains géologiques ;

3° Que les sainfoins, par exemple, ne se rencontrent que dans les terrains crayeux.

A l'occasion d'une discussion qui s'engage sur ce sujet, M. Payer fait remarquer que dans de semblables questions, il faut surtout distinguer les propriétés physiques du sol et ses propriétés chimiques, car toutes deux influent puissamment, mais d'une manière très-différente, sur la végétation.

Comme exemple de l'influence des propriétés physiques du sol, il cite les environs de Rennes, qui présentent un énorme bassin schisteux, sur lequel se trouvent çà et là quelques petits bassins de calcaire. Voyage-t-on dans ce pays au premier printemps, on est tout surpris de trouver ces petits bassins de calcaire déjà couverts de verdure et de fleurs, alors que tous les schistes environnants n'offrent encore rien de cette végétation luxuriante qui les recouvrira plus tard. Le sol calcaire, ici, n'agit que par ses propriétés physiques, et surtout par cette propriété remarquable de s'échauffer beaucoup plus vite que les schistes aux rayons du soleil, et partant, de transmettre plus de chaleur aux graines qui sont dans son sein, et de les faire germer. Voyage-t-on, au contraire, au mois d'Août, un phénomène tout-à-fait inverse se présente : la végétation des bassins calcaires est complètement desséchée, alors que les plantes qui se sont développées sur les schistes ont encore toute leur fraîcheur.

Comme exemple de l'influence des propriétés chimiques, M. Payer rappelle que les jachères, qui sont

nécessaires dans nos pays, sont tout-à-fait inutiles dans d'autres, et même dans les nôtres après le défrichement des bois, au moins dans les premiers temps. En effet, quel est le but des jachères? C'est de faire que la terre se repose, c'est-à-dire, qu'elle ait le temps de recevoir, par l'intermédiaire des vents et des pluies, la potasse et les quelques autres principes qui sont nécessaires à une nouvelle récolte de froment, et qu'elle n'a plus en suffisante quantité, par suite de l'enlèvement de la récolte précédente ; mais actuellement on remplace les jachères par des trèfles, des sainfoins, des luzernes; c'est que les trèfles, les sainfoins, les luzernes n'exigent pour se développer ni potasse, ni aucun de ces principes qui sont nécessaires au froment. « Ce sont, si je peux m'exprimer ainsi, dit-il, des êtres dont les goûts sont tout-à-fait différents, et qui, par conséquent, ne peuvent s'affamer les uns les autres. »

M. Rivière prend la parole pour insister également sur la nécessité d'étudier la nature chimique et minéralogique des roches pour tout agriculteur qui veut faire des essais sans éprouver de mécomptes.

La 2e question mise à l'ordre du jour est ainsi conçue :

Présenter les catalogues des plantes qui croissent dans les prairies de diverses contrées, en tenant compte des proportions relatives de chaque espèce dans la composition des fourrages ; faire mention de la nature géologique du sol sur lequel croissent ces végétaux.

M. Payer présente, à l'occasion de cette question, les observations suivantes :

Bien que la bonne nature d'une prairie, en général, dépende des espèces de plantes qui la constituent et de leurs proportions, cependant il peut arriver, et il arrive

souvent que des plantes de la même espèce ne présentent pas les mêmes qualités alimentaires pour les bestiaux. En effet, des édifices peuvent se ressembler complètement et cependant être bâtis avec des pierres de nature très-différente. Il en est de même des plantes : elles peuvent être de la même espèce botaniquement parlant, mais renfermer, les unes une grande quantité de potasse et peu de chaux, les autres une grande quantité de chaux et point de potasse, mais de la soude. Or, cette différence dans la composition chimique des végétaux provient du sol, et n'est point indifférente pour l'animal qui la mange.

Enfin, la 3e question traitée est une question de zoologie ainsi conçue :

A-t-on aujourd'hui une bonne définition de l'espèce ?

M. Hannequin développe la question de la fixité des espèces et cite un grand nombre de faits à l'appui de sa théorie ; pour lui, l'espèce c'est l'individu continué dans l'espace et dans le temps. M. Payer soutient la négative, et cherche également à l'appuyer par des faits puisés dans l'observation des êtres, et principalement dans la botanique.

L'ordre du jour de la séance prochaine est ainsi réglé :

1° 1re question de physique ; 2° 8e question de physique ; 3° 2e question de chimie ; 4° 9e zoologie ; 5° distinction des racines et des tiges ; 6° de l'action de la lumière sur les végétaux.

La séance est levée à neuf heures.

SÉANCE DU 4 SEPTEMBRE 1845.

Conformément à la décision prise hier par les première et sixième sections réunies, leurs membres ne sont assemblés aujourd'hui qu'à une heure, sous la présidence de M. Carette.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le président donne lecture : 1° d'une lettre de M. le secrétaire général, par laquelle MM. les secrétaires particuliers des sections sont priés, au nom du comité central, de ne donner, à l'avenir, à la séance publique que des procès-verbaux écrits ; 2° d'une lettre de M. le curé de Béru, qui adresse au Congrès des échantillons de minéralogie trouvés dans les environs de sa commune.

M. de Caumont écrit pour demander si, en Angleterre, les expériences faites pour constater l'influence de l'électricité sur la végétation ont eu quelques résultats, et pour proposer la libre disposition de son parc à ceux qui voudraient faire des expériences sur ce sujet. M. Growe annonce que jusqu'à présent aucune observation importante n'a été publiée.

La 1re question à l'ordre du jour est ainsi conçue :

Des découvertes les plus récentes sur l'électricité voltaïque, et des diverses modifications apportées à la construction des piles. Examiner et discuter les diverses théories qu'on a proposées depuis Volta, dans le but d'expliquer l'origine de l'électricité voltaïque et le mode d'action des piles.

M. Growe donne des développements très-étendus sur

cette question, et la section émet le vœu que les idées de M. Growe soient rédigées par lui-même et imprimées dans le volume du Congrès.

M. le secrétaire lit ensuite la 2e question ainsi conçue :

Quelles données fournit la chimie relativement à l'engraissement des bestiaux, à la sécrétion du lait chez les différents mammifères, à l'engrais et à l'amendement des terres ?

M. Louyet présente quelques observations sur cette question importante, et à l'occasion d'une discussion qui s'engage entre MM. de Cussy, de Caumont et de Mongenet, M. Payer rappelle qu'il y a deux sortes d'engrais très-différents, savoir : les engrais qui agissent directement sur les plantes, en leur fournissant les principes qui entrent dans leur constitution, et ceux qui agissent indirectement, en favorisant seulement l'arrivée au pied des plantes des éléments utiles du sol ou de l'atmosphère. Les premiers peuvent être employés partout, leur utilité est générale ; les seconds ne doivent être employés que lorsque la terre est en quelque sorte méprisable. Autrement on aurait sans doute une récolte abondante l'année où les engrais auraient été employés ; mais, l'année suivante, la terre, appauvrie par cette végétation luxuriante, ne donnerait plus que des produits inférieurs.

La séance est levée à trois heures.

SÉANCE DU 5 SEPTEMBRE 1845.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le président donne lecture d'une lettre de M. Lan-

douzy, secrétaire général, qui adresse, au nom du comité d'organisation : 1° une série de questions de physique et d'histoire naturelle déposées par M. l'abbé Godefroy ; 2° un mémoire de M. Corbeau sur le système métrique.

La parole est ensuite accordée à M. Louyet sur la question ainsi conçue :

Quels sont les divers appareils destinés à distiller l'eau de la mer ?

M. Louyet énumère les divers appareils destinés à distiller l'eau de mer, en faisant ressortir les avantages spéciaux de chacun d'eux ; il fait voir ensuite que cette eau, parfaitement pure, n'est pas bonne à boire, qu'elle n'est pas suffisamment aérée et ne renferme ni acide carbonique, ni carbonate de soude ou de potasse, toutes substances qui facilitent la digestion, en sorte qu'il faut nécessairement, pour rendre potable cette eau si pure, y mettre un peu de ces sels. M. Louyet va même encore plus loin : non-seulement l'eau pure est insalubre, mais encore elle paraît agir sur l'intelligence. Il résulte du rapport d'un docteur célèbre que les Crétins doivent cet état d'abrutissement dans lequel ils sont plongés, et qui est devenu proverbial, à la pureté des eaux qu'ils boivent et qui proviennent de la fonte des neiges.

M. Rivière conteste le travail de M. Louyet en ce qui concerne l'influence de l'eau pure sur l'intelligence ; il s'appuie surtout sur ce que, dans la partie des Alpes au-dessus de celle habitée par les Crétins, se trouvent des hommes plus rapprochés encore des neiges, et cependant très-intelligents ; que d'ailleurs, au milieu des Crétins, il y a des hommes qui boivent la même eau, et qui cependant sont très-spirituels.

M. Louyet répond qu'il ne peut lui-même discuter le

fait avancé, et qu'il le laisse tout entier à la responsabilité du docteur qui l'a émis dans son rapport.

La 2e question à l'ordre du jour était celle-ci :

La différence des vitesses rotatives des molécules d'air dans le mouvement qui les porte du pôle à l'équateur et de l'équateur au pôle, est-elle assez considérable pour qu'on puisse lui attribuer l'élément est des vents alizés?

M. de Maizière lit un mémoire sur ce sujet et termine en témoignant le désir qu'une commission soit nommée pour l'examiner. Rien ne s'opposant au vœu de M. de Maizière, MM. Carette, Tarbé de Saint-Hardouin et Emile Rousseau sont nommés membres de cette commission.

M. Payer prend ensuite la parole sur la 3e question, ainsi conçue :

Les lois de la géographie des êtres pourraient-elles être formulées d'après une base certaine ?

Ce qu'il dit à ce sujet peut être formulé par les propositions suivantes :

1° A mesure qu'on s'avance vers les pôles, le nombre et la variété des espèces de plantes diminuent.

2° On peut également établir des zônes végétales et en distinguer trois principales : la zône torride, la zône tempérée et la zône glaciale.

3° A mesure qu'on s'élève sur une montagne, certaines plantes disparaissent pour faire place à d'autres, et généralement dans le même ordre que lorsqu'on s'avance de l'équateur vers les pôles; en sorte que, sur une montagne située dans les régions tropicales et d'une hauteur suffisante, on retrouve les végétations de toutes les latitudes; mais les montagnes d'un pays dont la latitude est plus considérable nous offrent seulement les formes végétales que l'on rencontre en marchant depuis cette latitude jusqu'au pôle.

4° Les mêmes hauteurs, à différentes latitudes, ne donnent donc pas les mêmes plantes.

5° Ainsi, le voyageur qui s'avance vers le midi peut trouver sur les hauteurs des genres et des espèces que, depuis longtemps, il a cessé de rencontrer dans la plaine.

6° Ainsi encore, les plantes des régions les plus septentrionales manquent sur les montagnes méridionales qui n'ont pas une hauteur suffisante.

7° Les mêmes latitudes ne donnent pas souvent les mêmes plantes ou des plantes analogues ; les lignes isothermes, et surtout les lignes isothères, les lignes isochimènes ont beaucoup plus d'influence que les latitudes sur les limites des plantes.

8° En suivant d'occident en orient, on trouve que la limite septentrionale des plantes s'abaisse vers le sud dans les deux continents, et qu'elle se relève dans les grandes mers, mais de façon cependant que le point limite à l'occident de l'Amérique soit plus bas que le point limite à l'occident de l'ancien continent.

9° Lorsqu'une plante se rencontre dans diverses latitudes de l'équateur au pôle, la différence des températures se fait sentir par des différences correspondantes dans les phases de leur végétation, de telle sorte que celles qui sont de plus en plus rapprochées des pôles présentent une végétation de plus en plus retardée.

10° Les lignes isochimènes et les lignes isothères ont plus d'influence sur la végétation que les lignes isothermes ; et comme elles en sont souvent très-différentes, on explique par-là certains faits d'abord complètement incompréhensibles.

M. Aubriot présente une lettre de M. Héricart, qui tranche la question relativement au mémoire de M. Dé-

rodé-Géruzez, sur un gisement de houille dans la vallée de Nauron, en prétendant que cela n'est pas possible. M. Rivière dit et cherche à prouver que le mot *impossible* est trop absolu, mais que l'on peut, pour ce cas particulier, soutenir seulement que ce n'est pas *probable*.

M. Payer demande et obtient l'autorisation de communiquer, en séance publique, un travail sur les divers modes de sustentation des plantes.

La séance est levée à trois heures.

SÉANCE DU 6 SEPTEMBRE 1845.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Emile Rousseau fait un rapport détaillé sur le mémoire de M. de Maizière, au sujet de la 1re question du Congrès ainsi conçue :

La différence des vitesses rotatives des molécules d'air dans le mouvement qui les porte du pôle à l'équateur et de l'équateur au pôle, est-elle assez considérable pour qu'on puisse lui attribuer l'élément est des vents alizés ?

M. Payer prend ensuite la parole sur la question suivante :

Les racines secondaires naissent-elles au hasard sur la racine principale ?

1° D'après M. Payer, les racines secondaires se trouvent disposées sur la racine principale, sur des lignes verticales, et lorsque par circonstance elles paraissent naître au hasard, cela tient aux racines secondaires ad-

ventives, qui viennent se mêler aux racines secondaires ordinaires et masquer la disposition régulière de ces dernières. Par exemple, la disposition des racines secondaires est sur deux lignes dans le *phytolacca decandra* (1/2), sur 5 lignes dans le noyer (1/5), etc.

2° Les dispositions des racines secondaires n'ont aucun rapport de nombre avec les dispositions des feuilles. Ainsi telle plante qui a 2/5 pour disposition des feuilles, a 1/2 pour disposition de ces racines.

3° Les lignes d'insertion des racines tertiaires se continuent avec la ligne d'insertion des racines secondaires.

Sur la proposition faite par M. Goulet de visiter les faux de Verzy, une commission composée de MM. de Mongenet, Payer, Lyons, Guillaume et Migeon, est chargée de faire cette excursion lundi prochain et d'en rendre compte à la section.

La séance est levée à trois heures.

Le 7 étant un dimanche, il n'y a pas eu de séance.

SÉANCE DU 8 SEPTEMBRE 1845.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le président lit une lettre de M. le baron de Mongenet, qui offre de donner à la ville toutes les plantes qu'il possède, pour le cas où elle voudrait fonder un jardin de botanique, et qui demande que le Congrès exprime un vœu à cet égard.

MM. Gobet, Saubinet et Jobard prennent successivement la parole pour appuyer la motion de M. de Monge-

net, et pour demander que des remerciements lui soient adressés, ce que décide la section à l'unanimité.

M. le président nomme 1° une commission composée de MM. Carette, Saubinet et Maldan, chargée de faire valoir à l'assemblée générale les motifs qu'a la ville de Reims de posséder un jardin de botanique et d'accepter les offres de M. le baron de Mongenet ;

2° Une autre commission, composée exclusivement de membres résidant à Reims, pour suivre la motion de M. le baron de Mongenet. MM. Gobet, Saubinet, Gillotin (Adolphe), Croutelle (Théodore), Arnould (Edmond), sont désignés par la section pour faire partie de cette commission.

M. Jobard a ensuite la parole pour exposer la différence que l'hémisphère-nord et l'hémisphère-sud offrent par rapport au règne végétal et au règne animal.

La séance est levée à trois heures.

SÉANCE DU 9 SEPTEMBRE 1845.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Saubinet lit, au nom de M. Remy, un mémoire en réponse à la quatrième question de botanique ainsi conçue :

Faire le catalogue raisonné de toutes les espèces végétales qui croissent spontanément sur le sol du département de la Marne.

La section ayant émis le vœu que ce mémoire soit imprimé dans le volume du Congrès, il n'en sera point donné d'analyse.

M. Rousseau, docteur médecin à Epernay, présente également un mémoire en réponse à la question suivante du programme de physique :

Théoriquement est-il probable que l'essai des bouteilles diminue leur résistance ? Les expériences directes prouvent-elles que cette diminution de résistance soit réelle ? En admettant que les bouteilles qui ont déjà servi soient généralement moins bonnes que celles qui sortent de la verrerie, en peut-on conclure que celles qui ont été essayées doivent aussi être moins bonnes que celles qui ne l'ont pas été ?

La section émet également le vœu que ce mémoire soit imprimé.

M. Louyet demande et obtient l'autorisation de présenter à la prochaine séance quelques observations sur les miasmes.

La séance est levée à trois heures.

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 1845.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Louyet présente sur les miasmes les observations suivantes :

On a admis que plusieurs maladies sont causées par un principe organique particulier, répandu dans l'air, et que l'on a désigné sous le nom de *miasme, principe miasmatique*, etc. Les expériences de M. Boussingault ont établi d'une manière positive l'existence de ce principe hydrogéné, et un air desséché avec le plus

grand soin, c'est-à-dire, privé de toute l'eau qu'il retient en suspension ou plutôt en dissolution, passant ensuite à travers un tube rouge de feu, donne de nouveau une petite quantité d'eau, formée évidemment par la combustion du principe hydrogéné dont nous venons de parler. J'admets que toujours l'air que nous respirons contient autre chose que l'oxygène, l'azote, l'acide carbonique et la vapeur d'eau. Qui de nous n'a remarqué les milliers de corpuscules en suspension dans l'air que traverse un rayon de soleil dans certaines circonstances? Le séjour dans les lieux marécageux, surtout en été, donne naissance à des fièvres intermittentes très-tenaces, connues sous le nom de *fièvres paludeuses*. J'ai été atteint par cette fièvre pour avoir séjourné, pendant les chaleurs du mois de Juillet, dans les lieux inondés qui avoisinent Anvers. Le sulfate de quinine triomphait des accès, mais ne prévenait leur retour que d'une manière momentanée; ce n'est que par l'emploi du *chlorure de soude*, nommé par quelques chimistes *hypochlorite de soude*, liquide qui cède facilement une partie du *chlore* qu'il contient, que j'ai pu me débarrasser complètement de cette fièvre si tenace. Je n'ai pris que fort peu de chlorure de soude; il y avait donc en moi, dans mon sang, bien peu du principe végétal, miasmatique, qui suffisait pour rompre l'équilibre du corps, car dans ce cas, la quantité de chlore nécessaire pour arrêter la maladie est en proportion exacte avec la quantité de la substance qui cause cette maladie. Mais ne faut-il pas peu de chose pour causer une maladie, pour rompre l'équilibre du corps? Et une transformation commencée sur un point ne peut-elle, comme dans les fermentations, continuer en vertu d'elle-même et mouvoir ainsi tout le système? Qui de nous n'a remarqué qu'il suffit qu'une seule mouche

d'une certaine espèce soit allée déposer ses œufs dans un gros morceau de viande, pour que le morceau tout entier exhale une odeur fétide qui décèle une profonde altération ? — Je pense donc qu'il y a constamment dans l'air un principe hydrogéné, et que ce principe peut, dans certains cas, prendre des propriétés malfaisantes qui engendrent les épidémies. — Je rappellerai encore que dans les parties de l'Inde où le choléra paraît endémique, il y a constamment de grands végétaux en décomposition putride, produite par la mort de ces végétaux, qui se nuisent entre eux par leur développement, l'humidité et l'influence d'une température élevée. — Ne pourrait-on pas faire d'utiles comparaisons sur la grande différence de danger qu'il y a dans l'inspiration des produits gazeux auxquels donne naissance la décomposition des matières végétales dans certaines circonstances, et l'inspiration des produits analogues donnés par la décomposition des matières animales? L'azote, qui donne naissance à l'ammoniaque, ne serait-il pas la cause de cette différence? D'où vient que l'homme peut séjourner impunément dans des charniers, des amphithéâtres d'anatomie, des hôpitaux, lieux chargés d'exhalaisons animales provenant de produits décomposés, tandis qu'il ne peut jamais s'habituer aux lieux marécageux dont les populations sont hâves, chétives, en proie à des fièvres constantes? — Ne pourrait-on pas appliquer le microscope à l'étude de l'air, et cet instrument, ou un appareil analogue, ne ferait-il pas découvrir dans l'air des végétaux et des animaux microscopiques, tout comme on en découvre dans nos eaux les plus pures?

D'où vient encore que l'on ne peut parvenir à aérer les hôpitaux? D'où vient que, quel que soit le mode de ventilation employé, en peu de mois les murs de ces

établissements s'imprègnent de cette odeur désagréable et malsaine, caractérisée sous le nom d'odeur *d'hôpital?* D'où vient que la chambre à coucher de la personne la plus saine exhale toujours une odeur particulière? Dans quelques expériences que j'ai faites il y a déjà longtemps, j'ai observé, qu'en condensant sur la paroi extérieure d'un vase rempli d'un mélange réfrigérant l'eau contenue dans l'atmosphère d'une chambre où l'on venait de passer la nuit, j'ai observé, dis-je, que cette eau se corrompait avec une grande rapidité. L'étude microscopique de ces eaux ainsi condensées ne pourrait-elle amener de curieux, d'utiles résultats? J'ai encore remarqué, il y a peu de temps, que le corps d'un homme sain, placé dans un vaste cylindre de zinc, ouvert par le haut, et traversé de bas en haut par un courant d'air, j'ai observé, dis-je, que le corps de cet homme, sur lequel dardaient de petits filets d'eau tiède comme dans les bains de poussière hydraulique, donnait dans le haut de l'appareil une odeur très-forte et insoutenable. Une personne qui a eu l'occasion d'étudier l'effet de cet appareil sur différents individus, m'a assuré que chacun de ces individus avait offert les mêmes résultats.

Pour me résumer, je dirai qu'il me semble que l'étude des miasmes est une question qui mérite plus que toute autre d'être discutée et approfondie par une assemblée scientifique. Il y a là, je crois, un vaste champ ouvert aux recherches, et je ne doute pas que cette étude ne fasse jaillir des lumières qui éclaireront l'origine si controversée d'un grand nombre de maladies, sur la nature, et, par conséquent, sur le traitement desquelles les hommes de science n'ont jamais été bien d'accord.

M. Payer fait, au nom de la commission nommée dans la séance du 6 Septembre, un rapport *sur les faulx de*

Saint-Bâle. La section émet le vœu que ce rapport soit imprimé et qu'il y soit joint quelques dessins de ces hêtres si curieux.

La séance est levée à trois heures.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

SUR LA

VÉGÉTATION DU DÉPARTEMENT DE LA MARNE,

EN RÉPONSE A LA 4me QUESTION DU PROGRAMME DE BOTANIQUE, AINSI CONÇUE :

Faire le catalogue raisonné de toutes les espèces végétales qui croissent spontanément sur le sol du département de la Marne,

Par M. Jules Remy de Livry-sur-Vesle.

L'étude de la botanique ne date que d'hier en Champagne comme dans beaucoup d'autres provinces ; on l'a négligée presque jusqu'à présent, et c'est depuis un petit nombre d'années seulement que quelques naturalistes s'en sont occupés. Buch'oz, le premier, parcourut en botaniste, il y a un demi-siècle à peine, les environs de Reims. Il explora surtout les bois et les vignes de Verzy, fit plusieurs herborisations à Ville-en-Selve, et borna ses excursions à quelques autres localités. On trouve dans sa *Flore des environs de Paris,* ouvrage fort médiocre, la liste à peu près insignifiante des espèces qu'il observa en Champagne. Après Buch'oz l'étude des plantes resta ensevelie dans l'oubli jusqu'en 1825, époque à laquelle M. E. Saubinet s'y livra avec ardeur. Ce zélé naturaliste, qui a donné l'élan à la science botanique dans notre département, publia en 1835, dans l'*Annuaire de la Marne,* le catalogue des plantes qu'il avait recueillies dans le seul arrondissement de Reims.

Cette première liste, complétée dans les annuaires suivants, contient les noms de plus de huit cents espèces phanérogames, avec l'indication des lieux où elles croissent et la date de leurs récoltes. Sur les traces de M. Saubinet, s'élevèrent et concoururent également à faire connaître notre flore M. de Belly, qui fait ses délices de l'étude des sciences naturelles, et M. le comte de Lambertye, dont les savants et utiles travaux promettent tant à la science et au pays. Aujourd'hui, grâce aux recherches actives de ces Messieurs, on connaît presque parfaitement la flore des cinq arrondissements, et dans peu le département de la Marne sera enrichi d'un livre qui guidera nos investigations, livre que va publier incessamment M. le comte de Lambertye.

Nous comptons dans la Marne environ mille cent espèces phanérogames spontanées. L'apparence de stérilité qui règne dans plusieurs cantons ne ferait point supposer un nombre si élevé; aussi peut-on dire que notre flore n'est pas dépourvue d'intérêt et que nous avons d'assez rares espèces. Les localités qui fournissent les plus précieuses et où la végétation est le plus variée sont dans les régions montueuses des arrondissements de Sainte-Menehould, Vitry, Epernay et Reims, sur une ligne qui forme la ceinture du département. Dans l'arrondissement de Châlons, dont le sol est entièrement crétacé et privé de grands bois, la végétation est pauvre, uniforme, et n'offre que très-peu de chance aux botanistes. A part quelques espèces intéressantes, on n'y rencontre que ce qu'on peut trouver partout. L'ouest du département, formé des arrondissements de Reims et d'Epernay, présente, sur un sol souvent calcaire et argileux, la végétation la plus riche. Flore a semé moins de variété dans la végétation de l'est, sur

les grès verts, le gault et la craie tufau des arrondissements de Sainte-Menehould et de Vitry ; cependant on y rencontre de bonnes plantes. L'élévation de notre sol n'est pas assez considérable pour produire des espèces montagnardes, et les plantes que fournissent les monts de la Marne sont plutôt dues aux forêts qu'à la hauteur de leur station.

Nous renvoyons aux annuaires de 1835, 38, 40, 42, 43, et enfin à la statistique générale du département de la Marne, pour les noms des plantes qui croissent dans les cinq arrondissements, et nous nous bornons ici à citer les espèces intéressantes et rares, en nous permettant des remarques sur quelques-unes d'entre elles.

Parmi les plantes intéressantes qu'on rencontre sur plusieurs points du département, nous nommerons :

Myosurus minimus,
Arabis arenosa,
Diplotaxis viminea,
Viola montana,
Hypericum montanum,
Genista prostrata,
Coronilla minima,
Vicia pisiformis,
Cordylium maximum,
Sambucus racemosa,
Lathræa squammaria,
Monotropa hypopitys,
Euphrasia jaubertiana,
Veronica montana,
Leonurus cardiaca,
Nepeta cataria,
Thymus calamintha,
Orchis coriophora.

L'*Arabis arenosa* semble adopter les deux rives de la Vesle, depuis Notre-Dame-de-l'Epine jusqu'à Louvercy. On la trouve là, dans les champs gréveux, sur une longueur d'environ 20 kilomètres. Elle a été observée autour des marais de Saint-Gond, dans l'arrondissement d'Epernay.

Les *Genista prostrata, Vicia pisiformis, Sambucus racemosa, Euphrasia jaubertiana* ne sont point indiqués dans la *Flore des environs de Paris*.

Nous croyons donner ici toutes les plantes qu'on n'a trouvées jusqu'à présent que sur un point du département ; ce sont :

Ceratocephalus falcatus,
Diplotaxis muralis,
Drosera rotundifolia,
Vicia gracilis,
Lathyrus latifolius,
— nissolia,
Carum carvi,
Aster amellus,
Micropus erectus,
Hieracium bifurcum,
Pyrola secunda,
Asperugo procumbens,
Digitalis purpurea,
— parviflora,
Gratiola officinalis,
Hottonia palustris,
Lysimachia nemorum,
Centunculus minimus,
Anagallis tenella,
Sagina apetala,
Impatiens noli-tangere,
Ononis columnæ,
Rumex palustris,
— scutatus,
Alisma natans,
Herminium monorchis,
Malaxis lœselii,
Narcissus pseudo-narcissus,
Allium angulosum,
Luzula albida,
Digitaria filiformis,
Alopecurus utriculatus,
Crypsis alopecuroïdes,
Chamagrostis minima,
Equisetum sylvaticum,
Ophioglossum vulgatum,
Osmunda regalis,
Asplenium septentrionale.

Le *Ceratocephalus falcatus* est une plante de Provence qui paraît avoir été introduite chez nous dans les blés apportés du midi. Elle se trouve aussi aux environs de Troyes.

L'*Hieracium bifurcum* Koch. n'a pas encore été indiqué en France ; on le trouve à Mourmelon-le-Grand, sur les bords du Cheneu, dans un sol crétacé.

Les *Lathyrus latifolius, Aster amellus, Pyrola secunda, Allium angulosum, Luzula albida, Chamagrostis minima* ne sont pas indiqués dans la flore parisienne.

De ce que ces plantes n'ont été rencontrées jusqu'ici que dans certaines localités, on ne peut pas conclure qu'elles ne se trouvent que là. Des recherches nouvelles peuvent les faire observer ailleurs, et avec le temps elles

se propageront sans doute. Il y a cinq ans, on ne connaissait point le *Cyperus fuscus* dans le département ; en 1841, on l'observa à Louvercy, où il était rare, et où il ne se trouve plus. L'année suivante, il abondait à Mourmelon-le-Grand, et M. le comte de Mellet le récoltait à Vertus. Plus tard, nous le vîmes sur les bords de la Marne, sur les bords de la Vesle à Livry, et nous le trouvâmes en abondance l'année dernière dans les lieux humides, à Heiltz-le-Hutier. Le *Chenopodium polyspermum,* plante assez commune du reste, s'est rencontré en 1844 dans les bois de Livry, où il n'avait jamais été observé. En 1843, on signalait pour la première fois le *Hieracium auricula,* et l'année suivante, on le trouvait sur divers points éloignés. Tandis que certaines plantes viennent se fixer chez nous et s'y propagent, d'autres, après avoir végété quelque temps sur nos terrains, disparaissent des localités où on les avait d'abord observées. C'est ainsi que l'*Ophioglossum vulgatum,* trouvé autrefois à Châlons, ne s'y rencontre plus, et que plusieurs espèces, indiquées par M. Menand aux environs de Reims, n'ont pas été retrouvées. Il est curieux de connaître les causes de l'apparition et de la disparition de certains végétaux, mais ce serait la matière d'un mémoire particulier.

Quant aux arbres et arbrisseaux qui croissent naturellement dans le département de la Marne, nous citerons :

Clematis vitalba,
Acer pseudo-platanus,
— campestre,
Evonymus europæus,
Ilex aquifolium,
Genista tinctoria,
Ulex europæus,
Robinia pseudo-acacia,
Cornus mas,
— sanguinea,
Sambucus nigra,
— racemosa,
Viburnum lantana,
— opulus,
Lonicera periclymenum,
— xylosteum,

Colutea arborescens,
Prunus spinosa,
— domestica,
Cerasus avium,
— mahaleb,
Rosa arvensis,
— pimpinellifolia,
— canina et variétés,
— rubiginosa,
Cratsegus oxyacantha,
— laciniata,
Mespilus germanica,
Pyrus acerba,
— malus,
— aria,
— intermedia,
— torminalis,
— aucuparia,
— sorbus,
Ribes rubrum,
— uva-crispa,
Hedera helix,
Ligustrum vulgare,
Fraxinus excelsior,
Ulmus campestris,
Betula alba,
Alnus glutinosa,
— incana,
Salix capræa,
— cinerea,
— aurita,
— monandra,
— repens,
— fragilis,
— alba,
— viminalis,
— triandra,
Fagus sylvatica,
Castanea vesca,
Quercus racemosa,
— sessiliflora,
Corylus avellana,
Carpinus betulus,
Juniperus communis.

Nous n'avons dans la Marne aucune espèce particulière aux hautes montagnes. On ne s'en étonne pas quand on sait que le signal de Trépail, point culminant du département, n'accuse que 289 mètres. Cependant nous rencontrons dans les montagnes de Reims et d'Epernay des espèces qu'on ne trouve que sur les hauteurs, ou rarement dans les plaines, par exemple le *Campanula cervicaria* de la forêt de Vertus, le *Laserpitium asperum* de Moronvilliers et de Trépail, l'*Aster amellus* de Villers-Marmery, l'*Impatiens noli-tangere* de la forêt d'Argonne, le *Luzula albida* des mêmes lieux, le *Narcissus pseudo-narcissus* de Trois-Fontaines, etc.

Il serait à propos de parler maintenant de la flore cryptogamique de la Marne, mais à part l'arrondissement

de Reims, on ne connaît point les plantes cellulaires de notre département. Ce serait à M. Saubinet, qui depuis longtemps se livre avec succès à l'étude de cette grande famille, à nous faire connaître ce que renferment les limites de notre circonscription. Espérons bientôt que ce savant trop modeste nous donnera un catalogue de ce qu'il a découvert, et bornons-nous à dire que nous ne possédons rien de rare en plantes de ce genre. Les cryptogames, surtout les mousses, les hépathiques et les champignons affectionnent les rochers humides, les terrains mouillés, les forêts ombragées. C'est donc l'arrondissement d'Epernay qui offre le plus de chance au cryptogamiste, et en effet, c'est dans ses bois sombres, sur les rocs moussus de ses ruisseaux que l'on rencontre les plus beaux *Mniums,* les *Jungermanner* les plus variés, et tant d'autres genres qui rappellent par la perfection de leur développement le département des Ardennes, dont les montagnes qui le bordent au nord et à l'est offrent de grandes richesses cryptogamiques. Quoique la flore des Ardennes ne rentre point dans celle de ce pays, nous aurions été heureux de la faire connaître si le temps nous l'eût permis, sûrs d'exciter l'intérêt des naturalistes, et persuadés que tout ce qui tient à la Champagne ferait plaisir dans ce Congrès.

Nous résumons. Les terrains crétacés de Champagne nourrissent peu d'espèces, ce que prouvent les étendues assez considérables qu'on voit dépourvues complètement de végétaux. Le calcaire, l'argile et le grès vert sont plus favorables, et produisent une végétation presque luxuriante et plus variée, comme on peut s'en convaincre, et si nous avons quelques plantes dignes d'intérêt, c'est à la nature de ces terrains que nous les devons, ainsi qu'à l'amélioration des terres par les soins de l'agriculture.

On ne viendra donc point chez nous avec l'espérance de rencontrer une végétation subalpine, ni même la végétation des plaines fertiles du nord ; mais on y peut venir avec l'assurance de trouver un certain nombre de plantes curieuses, toujours intéressantes à l'étude, et que le naturaliste ne se lasse jamais d'observer.

ÉTUDES
SUR LES MŒURS DES PLANTES

PAR J. PAYER,

Avocat, professeur de Botanique à l'École Normale.

> Chaque espèce à tige souterraine ou rampante, chaque espèce bulbeuse a, pour ainsi dire, une manière de végéter et des habitudes qui lui sont propres. Si je ne craignais de m'exprimer avec trop de hardiesse, je dirais presque que ces plantes ont des mœurs.
>
> AUG. DE ST-HILAIRE. *Morphologie végétale.*

Depuis quelques années, l'horticulture prend en France un très-grand développement; beaucoup de personnes s'en occupent activement, ou s'y intéressent; ses méthodes se perfectionnent; quelques principes généraux découlent déjà d'observations suivies avec soin et sont heureusement appliqués par des praticiens habiles. Nul doute que bientôt elle ne devienne non-seulement un art, mais une véritable science. C'est pour l'aider, autant qu'il est en notre pouvoir, à atteindre ce but, que nous avons entrepris d'étudier la manière dont les plantes végètent, persuadés qu'il en est des plantes comme des hommes, que pour les élever et les bien diriger, il faut d'abord apprendre à les connaître.

Les anciens botanistes ne se sont occupés du mode de végétation des plantes que comme moyen de les distin-

guer les unes des autres. Aussi se bornent-ils à ranger sous ce rapport tous les végétaux connus dans quatre classes principales intitulées : plantes annuelles, plantes bisannuelles, plantes ligneuses, plantes vivaces par les racines. Or chacune de ces classes renferme des végétaux dont les habitudes sont tellement dissemblables, que souvent l'un d'eux ressemble davantage à un autre d'une classe voisine qu'à tous ceux qui ont été placés avec lui. C'est ainsi que la Jacinthe, par exemple, a été mise à côté de la Tulipe, quoique sa manière de vivre soit totalement différente, ainsi que nous allons bientôt le démontrer.

Il croît aux environs de Paris, et en particulier dans la forêt de Senart, une petite plante que les botanistes ont désignée sous le nom d'*Exacum filiforme*. Elle atteint à peine deux centimètres de hauteur, et son mode de végétation est le plus simple possible. Si on la sème, en effet, au premier printemps, elle germe bientôt, donne naissance à une tige très-grêle qui porte quelques feuilles éparses et se termine par un bouton. Ce bouton s'ouvre, les graines mûrissent et la plante meurt.

Sur les murs on rencontre une autre petite plante, la *Saxifraga hidactylites*, dont le mode de végétation est un peu plus compliqué. La tige se termine toujours par une fleur ; mais tandis que dans l'*Exacum filiforme* les aisselles des feuilles sont stériles, ici, au contraire, elles produisent des rameaux qui portent chacun une fleur à leur extrémité. Lorsque toutes ces fleurs se sont épanouies et ont donné des graines, la plante meurt également tout entière.

Dans ces deux plantes, comme dans toutes celles qu'on appelle *annuelles,* la végétation est continue, du moment que la graine a germé, les différentes phases de

son existence s'accomplissent sans interruption jusqu'à sa mort, c'est-à-dire jusqu'à la floraison et la fructification. Car pour elles, fleurir c'est mourir, et le seul moyen que nous ayons de les conserver longtemps c'est de couper tous les boutons au fur et à mesure qu'ils apparaissent, c'est-à-dire de les priver de ce que nous recherchons précisément en elles.

Nous cultivons dans nos jardins maraîchers des plantes dont la végétation est aussi intéressante que leur culture est utile ; peu de personnes les ont étudiées, et cela, sans aucun doute, parce qu'elles sont trop vulgaires, tant il est vrai que nous restons froids et indifférents devant les phénomènes de la vie végétale les plus remarquables lorsqu'ils se répètent tous les jours. Cependant si l'on suit attentivement le développement d'une Carotte, d'un Radis ou d'une Betterave, on observe qu'au lieu de donner naissance à une tige qui s'élève dans l'air, fleurit et porte graines, la plante étale seulement à la surface du sol une petite rosette de feuilles, au centre de laquelle est un bourgeon, et pendant longtemps, une année souvent tout entière, aucun autre phénomène extérieur n'apparaît, le bourgeon reste stationnaire. Que deviennent donc les sucs puisés par les racines dans le sein de la terre, par les feuilles dans l'atmosphère, et qui, dans les plantes annuelles, contribuent à l'allongement immédiat de la tige ? Ils sont accumulés dans un réservoir particulier qui est le corps de la racine dans la Carotte, la Betterave et le Radis. Il semble que ces plantes aient voulu se ménager des ressources suffisantes lorsqu'elles se livreront au travail de la reproduction. Aussi n'est-ce qu'après cette provision faite et à ses dépens qu'elles s'élancent et produisent des fleurs et des graines. Au fur et à mesure qu'elles s'allongent, les réservoirs se

vident, et de deux choses l'une, ou bien les sucs absorbés sont remplacés par une matière spéciale ligneuse, ou bien le vide qu'ils laissent n'est jamais comblé. Dans le premier cas, la racine devient dure, ainsi qu'on peut le constater sur les vieilles Carottes. Dans le second, elle se déchire à l'intérieur ; de là l'origine des *Radis creux*.

La végétation de la Carotte, de la Betterave et du Radis, au lieu d'être continue comme dans les plantes annuelles, présente donc deux périodes, l'une que nous pouvons appeler *période d'accumulation*, (c'est celle pendant laquelle tous les sucs sont mis en réserve), l'autre, que nous désignons sous le nom de *période de développement*, est celle pendant laquelle ces sucs sont repris par la plante, modifiés de nouveau et contribuent à son accroissement.

Le plus ordinairement, ces deux périodes s'accomplissent chacune en une année ; aussi nomme-t-on vulgairement ces plantes *plantes bisannuelles ;* mais lorsque les circonstances sont favorables, elles peuvent avoir lieu dans la même année, comme on l'observe souvent dans les Radis. Enfin, d'autres fois, la première période exige un nombre d'années très-considérable.

Par suite de cette différence du mode de végétation des plantes annuelles et des plantes bisannuelles, il y en a une très-grande aussi dans la rapidité du développement des tiges des unes et des autres. Les plantes annuelles vivent au jour le jour, sans s'inquiéter si le lendemain la terre et l'air pourront leur fournir tous les éléments dont elles auront besoin. Le développement se fait au fur et à mesure de l'absorption des sucs par les racines et de leur modification par les feuilles. Si les sucs sont en abondance, l'allongement sera assez prompt ; mais si la terre

est desséchée ou s'il se présente toute autre circonstance peu favorable à la végétation, leur influence sera immédiate et l'accroissement très-retardé. Au contraire, les plantes bisannuelles ont en quelque sorte pris leurs précautions à l'avance; elles ont un fonds de réserve. Tous les sucs qu'il renferme présentent ce grand avantage d'être en quantité suffisante pour l'entier développement de la plante, et d'avoir déjà subi presque toutes les modifications nécessaires à l'assimilation.

Lorsque la plante met deux années pour accomplir ses deux périodes, ce qui est le cas le plus fréquent, à la fin de l'automne de la première année, lorsque le réservoir est complètement rempli de sucs, les feuilles, devenues dès lors inutiles, tombent aussi bien que le chevelu des racines, en sorte qu'il ne reste plus qu'un bourgeon et l'organe où la provision s'est faite. Comment la vie, suspendue par suite pendant l'hiver, se ranime-t-elle au printemps? Par une véritable germination. Nous avons là, en effet, comme dans la graine, un jeune bourgeon dont les feuilles ne sont point encore assez développées pour modifier l'atmosphère; nous avons là, comme dans la graine, absence complète de racines susceptibles d'absorber les liquides et de rétablir la circulation; nous avons là, comme dans la graine, un réservoir de sucs élaborés. Tout est donc analogue au point de vue organique; le mode d'excitation au printemps doit donc être aussi le même. L'eau pénètre dans la racine de la carotte, comme elle pénètre dans le cotylédon ou le périsperme de la graine; par sa présence et sous l'influence de la température, les sucs entrent en fermentation, la vie est ranimée et le bourgeon se développe. Ce rapprochement entre les graines et les plantes bisannuelles au commencement de leur seconde année est

tellement naturel, qu'en examinant comparativement les circonstances nécessaires à la germination des unes et des autres, on trouve qu'elles sont identiques.

L'organe où sont déposés les sucs élaborés dans les graines varie suivant les espèces. C'est tantôt un corps tout-à-fait indépendant de l'embryon, le périsperme, tantôt une partie de lui-même, et alors ce peut être la tigelle, la radicule ou les premières feuilles ou cotylédons. De même dans les plantes bisannuelles, le réservoir est très-varié, même dans les races d'une même espèce. Ainsi c'est la racine dans le *Chou rave*, la tige dans le *Chou navet*, les feuilles dans le *Chou cabus*, l'inflorescence dans le *Chou fleur*.

Toutes les plantes annuelles ou bisannuelles, après avoir fleuri, meurent, et bientôt il ne reste plus aucune trace d'elles dans le lieu où elles se sont développées. Il n'en est pas de même de la Ficaire, de l'Hellébore d'hiver, de la Tulipe et de beaucoup d'autres plantes. Après avoir mûri leurs graines, elles meurent également, mais en laissant dans la terre des rejetons qui les reproduisent l'année suivante et les perpétuent. La raison de cette différence, c'est que dans les plantes annuelles ou bisannuelles, il n'y a que des bourgeons aériens qui se développent immédiatement comme le bourgeon central, fleurissent à peu près en même temps et meurent avec lui, tandis que dans la Ficaire, l'Hellébore d'hiver, la Tulipe, etc., outre des bourgeons aériens qui se comportent de même, il y en a d'autres qui naissent sous la terre et restent stationnaires pendant quelque temps ; leur tige ne s'allonge point, mais leurs premières feuilles, quelquefois leurs racines se remplissent de sucs, en sorte que quand la plante-mère vient à mourir, ils peuvent lui survivre. Dans la *Ficaria ra-*

nunculoides et l'*Orchis bifolia*, l'organe qui dans le bourgeon sert de réservoir, c'est la racine ; dans l'*Eranthis hyemalis*, c'est la tige ; dans la Tulipe, ce sont les premières feuilles.

Il arrive parfois que les bourgeons souterrains n'accumulent point dans un de leurs organes les sucs nécessaires à leur développement ultérieur ; la mort de la plante-mère entraînerait donc la leur, si la Providence n'y avait pourvu. La Renoncule bulbeuse, par exemple, produit un bourgeon souterrain. Mais les sucs puisés par les racines de la plante-mère dans le sol et modifiés par ses feuilles sous l'influence de l'atmosphère, au lieu de se déposer dans l'un des jeunes organes de ce bourgeon, s'arrêtent dans la portion de la tige qui lui a donné naissance, et la transforment, par suite de leur abondance, en une bulbe solide. A la mort de la plante-mère, les deux extrémités de la tige se détruisent, la partie moyenne seule persiste, fixée au jeune bourgeon pour subvenir à ses premiers besoins. C'est en effet à l'aide de ce réservoir maternel qu'au premier printemps le bourgeon peut germer et former de petites racines.

Dans la Renoncule bulbeuse, toutes les racines et la partie supérieure de la tige meurent ; il ne reste que la portion gorgée des sucs. Dans l'*Orchis nidus avis*, la partie supérieure de la tige seule se détruit ; la partie inférieure avec toutes ses racines persiste, parce que ce sont les racines qui font l'office de réservoir ; lorsqu'elles ont rempli leurs fonctions d'organes d'absorption pour le développement de la plante-mère, elles servent d'organes de provision pour celui du jeune bourgeon.

Cest par une espèce de cordon ombilical que les jeunes bourgeons de la Renoncule bulbeuse et de l'*Orchis nidus avis* reçoivent leur nourriture de la plante-

mère ; leur tige s'élève hors de terre, tandis que leurs racines s'y enfoncent parfois très-profondément. Les jeunes bourgeons du *Corydalis bulbosa*, au contraire, sont sessiles sur la plante-mère; leur tige s'élève également hors de terre, mais leurs racines pénètrent à l'extérieur du réservoir maternel ou de la bulbe, absorbent tous les sucs qu'il renferme et s'échappent ensuite à l'intérieur. Ordinairement deux bourgeons se développent ainsi, en sorte qu'à un certain moment de la végétation, on trouve à l'intérieur de la plante-mère ou bulbe principale deux autres petites bulbes appartenant chacune à un bourgeon. Mais bientôt cette bulbe principale se détruit, et les deux petites bulbes deviennent libres.

Les bourgeons du *Corydalis bulbosa* pénètrent dans la plante-mère entre l'écorce et la partie ligneuse ; mais comme ils sont tout au plus au nombre de deux, ils ne se touchent pas, et à la mort de la plante-mère, ils constituent deux individus distincts. Il n'en est pas de même dans le *Corydalis cava :* les bourgeons sont très-nombreux, ils pénètrent également entre l'écorce et la partie ligneuse, mais ils s'y anastomosent les uns avec les autres, et forment tous ensemble un réseau qui enveloppe complètement le réseau ligneux de la plante-mère, de façon que quand un peu plus tard ce réseau de la plante se détruit, le nouveau réseau qui l'enveloppait persiste en entier, pour devenir à son tour réseau maternel. De ce mode de végétation, il résulte que l'individu ne se multiplie pas ou ne se dédouble pas comme dans le *Corydalis bulbosa,* et qu'il se creuse constamment au centre.

Imaginons par la pensée que la partie centrale ne se détruise pas à mesure qu'un nouveau réseau vient l'envelopper : nous aurons une masse d'autant plus consi-

dérable que la plante sera plus âgée, et qui offrira sur une coupe transversale autant de couches concentriques qu'elle aura donné de générations successives de bourgeons. C'est ce qu'on observe dans le *Phytolacca decandra,* dont la souche affecte souvent des dimensions énormes.

Entre cette végétation du *Phytolacca decandra* et celle du *Cornus sanguinea*, il n'y a que de légères différences, résultant de ce que l'une est souterraine, tandis que l'autre est aérienne. Le *Cornus sanguinea*, en effet, comme le *Phytolacca decandra*, se termine par des fleurs; celles-ci se flétrissent bientôt, et l'axe qui les supporte périrait si deux bourgeons ne se développaient à une certaine hauteur, n'enveloppaient pas un nouveau réseau ligneux, celui de l'axe principal, et ne le maintenaient ainsi sous leurs fibres protectrices. Ces deux bourgeons s'allongent, donnent naissance à deux rameaux qui, se terminant aussi par des fleurs, se flétriraient avec elles, si deux nouveaux bourgeons ne se montraient sur chacun d'eux et n'agissaient à leur égard comme ils ont agi vis-à-vis de l'axe principal. Le même phénomène se répète ainsi exactement, en sorte qu'au bout d'un certain nombre d'années, la plante est devenue un arbre.

Lorsqu'au lieu de deux bourgeons il ne s'en développe jamais qu'un sur chaque rameau, la plante ne présente plus cette dichotomie si remarquable dans le *Cornus sanguinea;* elle ne se ramifie pas, mais constitue une seule tige formée de générations successives entées les unes sur les autres. C'est ce qu'on observe dans la Douce-Amère, *Solanum dulcamara*.

Dans toutes les plantes dont nous avons jusqu'ici retracé le mode de végétation, tous les axes, tige,

branches ou ramilles, se terminent toujours tôt ou tard par une fleur ; ce sont tous des axes déterminés ; mais il est une autre série de plantes dont les axes sont de deux natures : les unes portent également tôt ou tard une fleur à leur extrémité et sont déterminées ; les autres, au contraire, ne fleurissent jamais, et à quelque époque qu'on les observe, on aperçoit toujours un bourgeon et non un bouton à leur sommet ; ce sont des axes indéterminés.

Il y a des plantes qui n'ont qu'un axe indéterminé, l'axe principal ou la tige, tous les autres étant déterminés ; il y en a d'autres qui ont à la fois plusieurs axes indéterminés et plusieurs axes déterminés.

Les Palmiers, les Asphodèles, les Jacinthes n'ont qu'un axe indéterminé. Dans les Palmiers, la tige, au sortir de la graine, s'élève peu dans l'atmosphère et présente un bourgeon à son extrémité ; l'année suivante, ce bourgeon s'allonge d'une certaine quantité, augmente d'autant la tige et se termine par un nouveau bourgeon qui se comportera de même, en sorte que la tige va s'accroissant continuellement sans qu'il soit possible de dire quand elle s'arrêtera et mourra, parce que toutes les fleurs qu'elle donne naissent sur des axes latéraux ou secondaires, et qu'il n'y a vraiment de limites à son accroissement que celles qui peuvent résulter des circonstances extérieures ou de l'impossibilité pour les sucs de la terre de monter à une trop grande hauteur. Dans les Asphodèles et dans les Jacinthes, la tige végète comme celle des palmiers, avec cette différence qu'elle se détruit par sa partie inférieure à mesure qu'elle s'allonge par la partie supérieure, de façon qu'elle a toujours la même longueur ; seulement, comme les racines n'existent plus, elles sont remplacées par des racines

adventives (Asphodèle) ou par les bases des feuilles qui persistent et se gorgent de sucs (Jacinthe).

Les Tilleuls, les Primevères, les Fraisiers ont plusieurs axes indéterminés; mais les Primevères et les Fraisiers se détruisent par leur partie inférieure, qui persiste au contraire dans les Tilleuls. La conséquence est la même que pour les Asphodèles et les Jacinthes d'une part, et les Palmiers de l'autre; les premières sont des herbes, les seconds sont des arbres.

Dans les Tilleuls, les rameaux secondaires sont indéterminés comme la tige ou axe principal, et lui restent toujours adhérents; aussi, quand la tige vient à périr par une cause fortuite, tous les rameaux qu'elle supporte périssent avec elle. Dans les Primevères et les Fraisiers, au contraire, les rameaux secondaires qui naissent sur la tige s'en séparent bientôt et constituent de nouvelles familles à côté de celle qui leur a donné naissance et qui vit toujours, comme autant de colonies auprès de la métropole.

Les Asphodèles, les Jacinthes, comme la Ficaire et l'Hellébore d'hiver, ont un réservoir de sucs à l'aide duquel elles peuvent germer au printemps et produire des racines capables de les entretenir ensuite de tout ce qui leur est nécessaire. Mais la Primevère, le Fraisier, les Tilleuls et tous les arbres en général, n'ont point de réservoir ni dans leurs racines, ni même dans leurs rameaux, comme la Pomme-de-terre. Comment, dans les bourgeons qui les recouvrent, peuvent-ils germer à la belle saison? Qu'est-ce qui ramène la vie qui avait été dissimulée pendant l'hiver?

Les Tilleuls, comme tous les arbres, ont une moëlle toujours considérable dans les jeunes branches, et c'est dans cette moëlle, à la base du bourgeon, que s'accu-

mulent à la fin de l'automne les sucs qui devront se modifier au printemps sous l'influence de la chaleur, et ramener le bourgeon à la vie et le faire germer. La preuve en est qu'à mesure que le bourgeon se développe, ces sucs disparaissent, la moëlle se vide, des acides se produisent, de la chaleur se dégage, en un mot, des phénomènes analogues à ceux de la germination des graines apparaissent.

Lorsqu'on coupe longitudinalement une tige souterraine de Primevère, on trouve également au-dessous du bourgeon des sucs accumulés pour jouer le même rôle, seulement là il y a quelque chose de plus. La partie inférieure se détruit comme nous l'avons dit, à mesure que la partie supérieure s'allonge. Nul doute que les matériaux résultant de cette destruction ne soient repris par la plante et ne contribuent à l'allongement du bourgeon terminal.

Telles sont les principales modifications que l'on peut rencontrer dans le mode de végétation des plantes et qui doivent nécessairement en amener dans leur culture. Nous les avons résumées dans le tableau suivant, qui est le résultat d'un grand nombre d'observations, bien que nous ayons cru ne devoir citer que quelques noms de plantes qui peuvent servir de types.

§. I. *Plantes dont tous les axes sont déterminés.*

Plantes ne se reproduisant que par graines. (PLANTES MONOCARPIENNES)	Végétation en un seul temps. PLANTES ANNUELLES.	*Exacum filiforme.* *Saxifraga hidactylites.*
	Végétation en deux temps. PLANTES BISANNUELLES	*Daucus carota.* *Beta vulgaris.*

Lorsque ces plantes présentent deux périodes dans leur vie, la première, exclusivement destinée à l'accumulation des sucs dans un réservoir, est appelée *période d'accumulation;* et la deuxième, destinée à l'emploi de ces sucs pour le développement de la plante, est appelée *période de développement*.

Le réservoir de sucs peut être :

La racine, comme dans le *Chou rave*.
La tige, — *Chou navet*.
Les feuilles, — *Chou cabus*.
L'inflorescence, — *Chou fleur*.

Quand les sucs du réservoir sont absorbés pour servir au développement de la plante dans la seconde période, le tissu dans lequel ils étaient renfermés est tantôt détruit (*radis*), tantôt lignifié (*carotte*).

Plantes se reproduisant par graines et par bourgeons.
PLANTES POLYCARPIENNES.
1re SECTION.

La plante-mère meurt complètement après la fructification, mais sa mort n'entraîne pas celle de tous les bourgeons comme pour les plantes annuelles ou bisannuelles, ceux-ci ayant eu soin de se prémunir d'un réservoir de sucs à l'aide duquel ils peuvent se sustenter l'année suivante et reproduire l'espèce.

Ce réservoir peut être :

La racine du bourgeon, { *Ficaria ranunculosa* / *Orchis bifolia*.
Sa tige, *Eranthis hyemalis*.
Ses feuilles externes, { *Tulipa sylvestris*.

La plante-mère après la fructification, se détruit en partie seulement :

Plantes se reproduisant par graines et par bourgeons.
PLANTES POLYCARPIENNES. 1re SECTION.

la partie qui persiste se gorge de sucs pour nourrir l'année suivante les bourgeons développés à sa surface.

Végétation de l'*Orchis nidus avis*.
— du *Ranonculus bulbosus*.
— du *Corydalis bulbosa*.
— du *Corydalis cava*.

La plante-mère, après la fructification, subsiste encore dans toute sa partie inférieure, mais soutenue par les bourgeons qui se sont développés à sa surface et qu'elle a nourris des sucs renfermés dans sa moëlle.

Végétation du *Physolacca decandra*
— du *Cornus sanguinea*.
— du *Solanum dulcamara*.

§. II. *Plantes qui ont tout à la fois des axes déterminés et des axes indéterminés.*

PLANTES POLYCARPIENNES. 2e SECTION.

Un seul axe indéterminé.

Où la plante, s'allongeant toujours par une extrémité et ne se détruisant point par l'autre, atteint une hauteur considérable. *Palmier*.

Où la plante, s'allongeant toujours par une extrémité, se détruit par l'autre, et partant a toujours la même longueur; seulement, comme les racines se détruisent, il faut qu'elles soient remplacées

Par des racines adventives charnues. *Asphodèle*.

Par des bases de feuilles charnues. *Jacinthe*.

PLANTES POLYCARPIENNES. 2e SECTION. Plusieurs axes indéterminés.	Tantôt tous les axes secondaires restent toujours adhérents à la plante-mère et meurent avec elle. *Tilia europæa.* Tantôt ils ne restent adhérents à la plante-mère que pendant un certain temps, après lequel ils s'en séparent et vont constituer de nouvelles familles à côté de celle qui leur a donné naissance et qui vit toujours. *Primula veris.*

Rapport fait par M. J. Payer, *au nom de la commission chargée de visiter les Faulx de Saint-Bâle près Verzy.*

Messieurs,

Chargés par la section de visiter les faulx de Saint-Bâle, près Verzy, et de lui en rendre compte, MM. le baron de Mongenet, Goulet, Corbeau, Lion et moi, nous nous sommes transportés sur les lieux, et voici le résultat de notre examen.

Tous les arbres que votre commission a observés lui ont offert trois phénomènes principaux : 1° la tendance à diriger leurs branches vers la terre, et par suite à présenter l'aspect d'arbres pleureurs; 2° le développement des bourgeons en bourses tout-à-fait analogues à celles que l'on rencontre sur les arbres fruitiers bien dressés; 3° la soudure de toutes les branches principales les unes avec les autres, à un degré tel, que ces arbres

n'ont que des troncs informes de l'aspect le plus bizarre, et criblés de trous dans toute leur étendue.

La *tendance à pleurer* n'est qu'un accident qu'on rencontre dans beaucoup d'essences, qui peut se propager par boutures ou marcottes, mais non point de graines. Votre commission, s'appuyant sur tous les faits acquis à la science jusqu'à présent, croit pouvoir assurer que les jeunes hêtres qui entourent les faulx de Saint-Bâle et qui montrent une tendance à pleurer également, ne sont pas le résultat de semis naturels, mais bien de rejetons provenant de rhizomes ou de racines proprement dites.

Le *développement en bourses* est un phénomène accidentel quelquefois, mais qu'on peut produire par la culture. Votre commission pense que la nature du sol, qui n'a certainement aucune influence sur la tendance à pleurer, puisque, à côté des faulx de Saint-Bâle s'élèvent d'autres hêtres parfaitement droits, peut être la cause de la formation de ces bourses qu'elle a rencontrées sur tous les hêtres de la localité.

Enfin la *soudure intime des branches principales*, qui, à elle seule, suffirait pour attirer l'attention sur ces arbres séculaires, a été l'objet d'un examen sérieux de la part de tous les membres de la commission. La question qui s'est présentée à son esprit est celle de savoir si cette soudure est naturelle ou si elle est le résultat de l'art. Ceux des membres de votre commission qui croyaient à une soudure naturelle citaient des exemples nombreux que l'on rencontre en effet dans les forêts et qui nous montrent des arbres soudés les uns aux autres dans une grande étendue ; ceux qui soutenaient l'opinion contraire, faisaient remarquer l'immense variété de soudures qui existe sur ces troncs, assurant

qu'il leur paraissait impossible que ce qu'ils voyaient ne fût pas dû à une main directrice qui aurait enlacé primitivement toutes les branches principales pour forcer la nature à les unir ensemble et à n'en former qu'un seul tronc.

En résumé, votre commission est d'avis que le sol ferrugineux où croissent ces arbres n'est pour rien sur les phénomènes principaux qu'on remarque dans ces arbres si curieux, puisque à côté, sur le même sol, on observe des hêtres parfaitement droits et vigoureux.

Elle croirait en outre manquer à ses devoirs, si elle ne mentionnait à la section l'accueil qu'elle a reçu de la part de MM. Guillaume et Migeon, membres du Congrès. Leur connaissance parfaite des lieux et des souvenirs qui s'y rattachent lui a été d'un grand secours pour se rendre compte de quelques particularités qui s'observent sur quelques-uns de ces faulx de Saint-Bâle. M. Boudet, garde forestier, qui soigne ces arbres en véritable père de famille, nous a également donné des renseignements utiles. Aussi la commission vous propose-t-elle de leur voter des remerciements.

MÉMOIRE

SUR

UN APPAREIL A DISTILLER L'EAU DE MER POUR LA RENDRE POTABLE,

INVENTÉ

PAR M. TH. SCHEIDTWEILER, MÉCANICIEN A BRUXELLES,

SUIVI DE CONSIDÉRATIONS SUR LES EAUX POTABLES,

Par M. LOUYET,

Professeur de chimie au Musée de l'Industrie de Bruxelles.

Je diviserai ce rapport en deux parties; la première se composera des expériences faites pour déterminer les quantités de charbon consumé et d'eau produite dans un temps déterminé; la seconde partie renfermera les essais chimiques, faits sur cette eau, ainsi que son examen au point de vue hygiénique; j'y ai joint quelques expériences sur la densité des eaux comparée à leur contenu en gaz. MM. *Dubois,* examinateur permanent à l'École militaire de Bruxelles, et *Seghers,* enseigne de vaisseau, professeur de navigation à la même école, ont assisté aux expériences rapportées dans la première partie de ce mémoire. M. *Ramon de la Sagra,* savant économiste espagnol, membre correspondant de l'Institut de France, a aussi assisté à quelques-uns de ces essais, et a bien voulu me communiquer quelques notes prises par lui dans des expériences qu'il a faites avec l'inventeur. J'ajouterai que ce travail a été entrepris à la demande de M. le ministre de l'Intérieur.

PREMIÈRE PARTIE.

Expériences sur l'eau produite et le charbon consumé.

L'appareil de M. *Scheidtweiler* se compose d'une chaudière, d'un foyer, d'un ventilateur et d'un serpentin; l'eau de mer est versée dans la chaudière, chauffée par la combustion du charbon placé dans le foyer; quand sa température est suffisamment élevée (85 à 100° c.), on fait agir le ventilateur. Le courant d'air produit est dirigé sur la surface de l'eau chauffée; il abaisse la température de cette eau si elle dépasse 80° c., entraîne les vapeurs dans le serpentin refroidi, et la condensation s'opère dans cette dernière partie de l'appareil. Comme on le voit, le principe de l'appareil de M. *Scheidtweiler* est fort simple; c'est une distillation accélérée par l'enlèvement continu des vapeurs formées; et comme cette distillation a lieu à une température inférieure à celle de l'ébullition, il s'ensuit que l'eau produite n'a pas ce goût particulier, dit d'empyreume, que possède ordinairement l'eau distillée à feu nu; l'eau qui a contracté ce goût a été appelée *eau grillée* par les marins qui en ont fait usage.

— Il y a très-longtemps que l'attention des physiciens et des chimistes s'est portée sur la nécessité d'inventer un appareil de construction simple, consumant peu de charbon et destiné à la distillation de l'eau de mer à bord des navires, dans les voyages de long cours. *Baumé*, l'un des premiers, donna la description d'un appareil de ce genre, et l'on trouvera dans sa *Chimie expérimentale et raisonnée* (Tome III, page 576. Paris. *F. Didot le jeune*, 1773.), la description d'une machine de cette espèce inventée par M. *Poissonnier* en 1765,

et adoptée par M. *de Grand Closmêlé,* armateur de Saint-Malo, pour distiller l'eau de mer à bord : « M. *Poisson-*
» *nier,* dit *Baumé,* en construisant son appareil, a eu
» singulièrement en vue l'économie de la matière com-
» bustible et la commodité. Il s'est assuré, par des ex-
» périences réitérées, qu'avec une barrique de charbon
» de terre de bonne qualité et bien combustible, qui pèse
» à peu près le même poids qu'une barrique d'eau douce,
» on peut obtenir depuis cinq jusqu'à huit tonneaux d'eau
» distillée, à proportion que celui qui soigne la dis-
» tillation est plus attentif à ne rien négliger. — M. *Pois-*
» *sonnier* s'est déterminé à donner une forme carrée à
» son alambic, parce que cette forme le rend plus fa-
» cile à être placé dans la cuisine d'un navire, et que
» d'autre part, la distillation se fait en raison des sur-
» faces. Il a cherché à les multiplier sans s'éloigner de
» la commodité. Deux matelots suffisent pour la ma-
» nœuvre de cette machine, l'un pour entretenir le feu,
» et l'autre pour pomper l'eau nécessaire au réfrigérant.
» Depuis 1763 que M. *Poissonnier* a publié sa machine
» à distiller l'eau de mer, il en a été fait plus de quatre-
» vingts expériences, tant sur des vaisseaux du roi,
» que du commerce de la compagnie des Indes. Ces
» expériences ont été attestées de la manière la plus
» avantageuse par des procès-verbaux qui ont été dé-
» posés dans les bureaux de la marine, dès l'année
» 1764. Tous ceux qui ont fait usage de l'eau distillée
» par cette machine, s'en sont infiniment mieux trouvés
» que de l'eau de la cale, et n'ont absolument ressenti
» aucune incommodité. M. *de Bougainville,* dans la
» relation de son voyage autour du monde, dit même,
» d'une manière formelle, qu'il doit à l'usage de l'eau
» distillée par cette machine le salut de son équipage. »

Il paraît, d'après ce que dit *Baumé*, qu'un Anglais, nommé *Irvine*, s'est approprié la découverte de M. *Poissonnier*, et qu'il a obtenu du parlement, à titre de récompense, une pension de 5,000 livres. Ce que je viens de citer prouve donc qu'il y a longtemps que le problème de la distillation économique de l'eau de mer a été résolu; et la nouveauté de l'invention de M. *Scheidtweiler* consiste simplement dans l'économie apportée dans la consommation du combustible, et dans ce que l'eau produite n'a pas besoin, pour être potable, de subir une seconde opération, le battage avec l'air. Avant d'avoir examiné l'eau de l'appareil, j'avais cru qu'il présenterait encore un autre avantage; j'avais pensé que cette distillation, effectuée sous l'influence d'un violent courant d'air, devait donner une eau très-légère, chargée de gaz, et par conséquent très-digestive et tonique. On verra plus loin, par les expériences que je rapporterai, que j'étais dans l'erreur sur ce point.

Les expériences ont été faites sur deux machines, la première à chaudière rectangulaire, allongée et à large serpentin terminé par un second serpentin en zig-zag ascendant; la seconde, avec une chaudière cylindrique et un système de serpentins composé de trois tubes d'étain parallèles, d'un assez faible diamètre. Je ne donne pas toutes les dimensions et formes exactes de l'appareil, parce que je suis convaincu que l'inventeur n'en restera pas là, et que, le principe restant le même, il variera ses formes de manière à perdre moins de calorique et à en rendre l'emménagement à bord aussi commode que possible.

Première machine. — La chaudière de cet appareil avait 2 mètres de long, sur $0^m,25$ de large et $0^m,12$ de hauteur.

Première expérience. — La chaudière ayant été remplie à moitié (30 litres environ) avec de l'eau de l'Escaut, on mit 1 kilog. de houille dans le foyer, plus, quelques débris de charbon provenant d'une combustion incomplète et destinés, avec quelques petits fragments de bois, à allumer la houille. La température de l'eau étant à 82° c., on fit agir le ventilateur; 3 minutes après le serpentin commença à couler, sous forme d'un jet continu ; on arrêta le ventilateur au bout de 40 minutes. Le charbon était loin d'être entièrement brûlé ; nous avons admis qu'il y en avait la moitié environ de consumé ; on obtint 4,5 litres d'eau douce, ce qui fait 6,8 litres environ, à l'heure; mais nous avons remarqué qu'il y avait une grande quantité de vapeurs non condensées qui s'échappaient par l'extrémité libre du serpentin en zig-zag.

Deuxième expérience. — Cette expérience a été faite sur de l'eau de mer d'Ostende, marquant 8°,5 à l'aréomètre de *Baumé ;* on fit du feu dans le foyer à 7 heures 45 minutes, employant pour cet usage, 2 kilog. de houille et quelques petits morceaux de bois. Avant l'échauffement la hauteur de l'eau dans la chaudière était de 6 centimètres et sa température de 18° c. On commença à souffler à 8 heures 16 minutes, c'est-à-dire, 31 minutes après avoir allumé. De 87° c. la température de l'eau tomba à 76° environ ; le tuyau du serpentin coula presque immédiatement ; à 8 heures 21 minutes, c'est-à-dire, 3 minutes après avoir commencé à souffler, le tuyau adapté au zig-zag donna quelques gouttes; on arrêta le ventilateur à 9 heures 31 minutes; l'expérience avait duré 1 heure 15 minutes ; la température de l'eau était alors de 70° c.; il n'y eut que 4 litres d'eau produite.

Troisième expérience.. — Cette expérience a encore été faite sur de l'eau de mer d'Ostende. La chaudière contenait 20 litres d'eau. On a soufflé pendant 1 heure. La température s'est abaissée de 100° à 84° c.; il y a eu 1 kil.,25 de charbon consumé. On a obtenu 5 litres d'eau; en examinant le contenu de la chaudière, on a vu qu'il y avait 7 litres d'évaporés; il y a donc eu une perte de 2 litres.

Quatrième expérience. On a allumé le combustible à 8 heures 30 minutes. A 8 heures 59 minutes, la température du liquide étant à 94° c., on a commencé à souffler; au bout de quelques minutes le thermomètre marquait 81°. Il y avait dans le foyer 2 kil.,3 de charbon. Pendant la durée de l'expérience la température est restée sensiblement stationnaire à 68° c. On a arrêté le ventilateur à 10 heures 3 minutes. La durée de cette expérience était donc de 62 minutes. On a recueilli 7 litres d'eau; quand on a cessé, le foyer contenait encore beaucoup de combustible; mais nous avons été forcés d'arrêter, parce que le feu était un peu bas.

Deuxième machine. — La chaudière de cet appareil était cylindrique avec un prolongement rectangulaire à sa partie supérieure. La chaleur du combustible n'était pas uniquement employée à la distillation; on avait réservé un tuyau avec ouvertures munies de couvercles, pour la cuisson des aliments.

Première expérience. — On a mis 138 litres d'eau de mer dans la chaudière et 6 kilog. de charbon dans le foyer; on a commencé à chauffer à 2 heures 18 minutes; l'ébullition n'a eu lieu qu'à 3 heures 50 minutes; on a soufflé jusqu'à 4 heures 50 minutes, c'est-à-dire, pendant 1 heure, et l'on a obtenu 7 litres d'eau. Il res-

tait du combustible dans le foyer à la fin de l'expérience. Dans ce dernier appareil, le ventilateur était plus petit que dans la machine précédente; la manivelle tournée par un homme faisait environ 36 tours par minute, ce qui donne 720 tours par minute pour le ventilateur.

Deuxième expérience. — La chaudière étant remplie d'eau comme dans l'expérience première, nous avons pesé 10 kilog. de charbon de médiocre qualité. Le résidu, après deux heures d'expérience (outre le temps de chauffage), était de 2 kil.,75. Déduisant 5 kil.,5 pour faire bouillir l'eau, il reste 2 kil.,5 qui ont produit l'évaporation de 34 litres d'eau, pendant 2 heures de ventilation, plus 6 litres avant qu'on ne commençât à souffler, soit un total de 40 litres. Au commencement de la seconde demi-heure, lorsque la température du liquide était seulement de 43° c., le feu s'était éteint parce que l'on n'avait mis qu'une quantité de houille insuffisante dans le foyer.

Troisième expérience. — Cette expérience, commencée à 8 heures 25 minutes du matin, a été prolongée jusqu'à 4 heures 12 minutes de relevée. Nous avons employé 10 kilog. de combustible.

A 8 heures 25 minutes on plaça 2 kil.,5 de houille dans le foyer, avec quelques morceaux de bois et des copeaux. Ce combustible fut presque entièrement consumé sans fruit, car le feu s'allumait lentement; la température de toutes les parties de l'appareil éprouva peu de variation. A 10 heures on ajouta 1 kil.,5 de houille. A 10 heures 42 minutes l'eau de la chaudière étant à 90° c., on fit agir le ventilateur. La houille fut mise ensuite dans le foyer par parties, jusqu'à concurrence de 10 kilog., de manière à conserver à l'eau cette température.

Le produit obtenu pendant la 1re heure			=	14 litres.
»	»	2e »	=	10 »
»	»	3e »	=	10,5 »
»	»	4e »	=	6,0 »
»	»	5e »	=	10,5 »
»	la dernière demi-heure		=	3,0 »
	Total en 5 heures et demie		=	54 litres.

On sera peut-être surpris de voir que pendant la quatrième heure de travail, la quantité d'eau produite ait subi une aussi forte diminution. Mais nous ferons remarquer que l'ouvrier employé habituellement à la manœuvre ayant été remplacé durant cette heure par un homme qui n'avait jamais fait cette besogne, il est certain que c'est à cette seule circonstance qu'il faut attribuer la diminution dans le produit. — On peut admettre que 7 kilog. de houille au plus ont servi utilement dans cette expérience ; qu'en employant constamment un ouvrier exercé à ce genre de travail, la production en 5 heures 30 minutes aurait été de 58 litres, et que, 1 kil.,27 de houille donnerait en moyenne 10 lit.,55 d'eau distillée. L'appareil français construit par MM. *Clément et De Freycinet* (1), produit par 5 kil.,6 de houille, 38 litres d'eau, dont l'odeur est désagréable, et qui ne peut être bue sans avoir été soumise à un battage avec l'air ; l'appareil de M. *Scheidtweiler* fournirait donc pour la même quantité de combustible 46 lit.,52 d'eau fort bonne et que l'on peut boire immédiatement.

Ce rapport était terminé, quand M. *Scheidtweiler* nous annonça qu'ayant fait, d'après l'observation de M. *Seghers,*

(1) Voir *Dictionnaire de l'industrie manufacturière, agricole et commerciale*, article Eau, tome IV, page 172.

un léger changement à son appareil, il obtenait un produit beaucoup plus considérable. Dans les expériences précédentes, le tuyau du ventilateur venait déboucher à peu de distance de la surface du liquide, dans la partie cylindrique de la chaudière située en face du prolongement rectangulaire. Par cette disposition, le liquide était soumis à une pression assez considérable par l'effet du violent courant d'air qui frappait sa surface, et cette pression devait nécessairement retarder son évaporation. On allongea le tuyau du ventilateur, de manière à amener son extrémité au commencement du prolongement rectangulaire. En recommençant l'expérience avec la même quantité de combustible que nous avions employée dans l'expérience 3e, on obtint d'une manière assez régulière 14 litres par heure. Nous sommes intimement convaincus que l'on pourra encore augmenter le rendement de cet appareil, en utilisant tout le calorique produit et évitant les pertes de vapeur. M. *Seghers* a été conduit à cette importante observation, en remarquant la manière de tourner le ventilateur des deux ouvriers employés pour cet office. Celui qui produisait 10 litres par heure, fatigué par ce travail continu, tournait nonchalamment et avait pris l'habitude d'appuyer fortement sur la manivelle quand elle était parvenue au point le plus bas de sa course ; l'autre ouvrier, au contraire, n'ayant tourné la manivelle que pendant une heure, y allait avec vigueur et d'un mouvement rapide et uniforme ; dans le premier cas, la pression produite par le courant d'air sur la surface du liquide était suspendue à chaque tour de manivelle, et la vapeur était beaucoup plus abondante ; dans le second, au contraire, la pression était continue. Guidé par cette observation, M. *Scheidtweiler* a imaginé d'ajouter une petite roue

excentrique au volant et à la roue sur lesquels s'enroule la corde qui fait mouvoir le ventilateur ; dès lors le courant d'air est devenu saccadé et la quantité d'eau produite a été la même avec l'un ou l'autre ouvrier.

M. *Scheidtweiler* a encore augmenté le rendement de son appareil, en adaptant au centre du couvercle cylindrique de la chaudière un tuyau recourbé, dont l'autre extrémité va déboucher dans le milieu de la partie rectangulaire.

Pour plus de clarté, nous allons mettre en regard, sous forme de tableau, les résultats des expériences que nous venons de rapporter.

1er APPAREIL.	CHARBON CONSUMÉ. Kilogrammes.	EAU PRODUITE Litres.	DURÉE de la soufflerie.	OBSERVATIONS.
1re *Expérience.*	1 kil.	4,5	40 minutes	Consommation de la moitié du charbon, et perte de vapeur par l'extrémité du serpentin.
2e *Expérience.*	2 kil.	4,0	1 h. 15 m.	
3e *Expérience.*	1,25	5,0	1 h.	On a noté la perte d'eau en vapeur, elle a été de 2 litres.
4e *Expérience.*	2,3	7,0	1 h. 2 m.	A la fin de l'opération le foyer contenait encore beaucoup de combustible.
2e APPAREIL. — 1re *Expérience.*	6 kil.	17,0	2 h.	La chaleur produite a été presque entièrement employée à élever à l'ébullition les 138 litres d'eau que contenait la chaudière de cet appareil.
2e *Expérience.*	7,25	40,0	2 h.	Sur ces 40 litres d'eau, 34 seulement ont été recueillis ; les 6 autres litres ont été évaporés avant qu'on ne commençât à souffler.
3e *Expérience.*	10 kil.	54,0	5 h. 30 m.	On aurait eu 58 litres si l'on n'avait pas dû changer pendant une heure l'ouvrier employé à tourner la manivelle du ventilateur.

En terminant nous ferons observer que ces expériences ne doivent être considérées que comme de simples essais qui n'ont rien de définitif, car, nous le répétons, nous ne doutons nullement que l'appareil de M. *Scheidtweiler* ne puisse être modifié de manière à donner des résultats plus avantageux. Cependant, tel qu'il est construit actuellement, il nous paraît dépasser en économie et bonté, tout ce qui a été fait dans ce genre, et il est hors de doute que l'eau produite ne soit plus salubre que celle donnée par les autres appareils avant que cette dernière ait été soumise au battage; c'est ce qui ressort des faits consignés dans la seconde partie de ce mémoire (1).

DEUXIÈME PARTIE.

Essais chimiques. — Considérations générales sur la composition des bonnes eaux potables.

L'eau fournie par l'appareil de M. *Scheidtweiler* a toujours été identique dans les différentes expériences que nous avons faites; c'est une eau distillée, contenant des traces de sel marin, sensibles seulement aux réactifs, et provenant de l'entraînement de quelques gouttelettes par le courant d'air. Lorsqu'on en évapore une certaine quantité, la liqueur devient écumeuse quand elle est réduite au 1/10 de son volume primitif, ce qui provient de la présence d'une petite quantité de matière organique; évaporée à sec dans une capsule de platine, elle donne un très-faible résidu, qui noircit sous l'influence d'une chaleur plus forte, et qui, chauffé au rouge, laisse quelques faibles traces salines, formées de sel marin

(1) MM. les professeurs *Dubois* et *Seghers* ont confirmé par leur signature les faits et expériences détaillés dans cette première partie.

pour la majeure partie ; ce que le goût démontre évidemment. — L'eau de pluie qui a été recueillie dans une citerne, après avoir passé sur les toits de nos habitations, se comporte absolument comme l'eau de l'appareil, quand on l'évapore. Ainsi, réduite des 9/10, elle est écumeuse ; évaporée à sec, elle donne un résidu qui noircit et qui, chauffé au rouge, laisse des traces salines insignifiantes ; seulement, dans ce dernier cas, ces traces ne sont pas formées de sel marin. L'eau de l'appareil de M. *Scheidtweiler* est très-agréable à boire ; elle possède cependant pour ceux qui sont habitués aux eaux de source une saveur particulière, mais qui, je le répète, n'a absolument rien de désagréable ; c'est une saveur analogue à celle de l'eau de pluie.

Comme je l'ai dit dans la première partie de ce mémoire, j'avais cru que l'eau distillée sous l'influence d'un rapide courant d'air serait sur-aérée et par conséquent très-légère ; mais un examen détaillé m'a prouvé qu'il n'en était rien, et qu'au contraire, l'eau distillée à la manière ordinaire contenait plus de gaz en dissolution que celle produite dans l'appareil de M. *Scheitweiler*. — Pour déterminer le contenu gazeux de cette eau, ainsi que celui d'autres eaux, prises comme terme de comparaison, j'ai disposé les expériences de la manière suivante : un matras à fond plat, d'une capacité déterminée, était exactement rempli de l'eau à examiner, sauf l'espace réservé pour introduire le bouchon ; celui-ci était traversé par un tube étroit, recourbé, et qui allait s'engager sous une cloche longue, étroite et graduée, remplie de mercure et maintenue sur la tablette de la cuve à mercure ; on chauffait l'eau jusqu'à l'ébullition et l'on maintenait celle-ci pendant 20 à 30 minutes ; outre les gaz dégagés, il passait, comme on le conçoit

aisément, beaucoup d'eau dans la petite cloche, tant par la dilatation produite par l'élévation de la température, que par le mouvement d'ébullition. Pour absorber l'acide carbonique, on faisait passer un morceau de potasse caustique dans la cloche et l'on secouait un peu. J'ai noté les quantités d'eau passée dans la cloche dans ces différentes expériences, car elles ne sont pas sans influence sur les résultats, vu qu'elles pouvaient redissoudre une certaine quantité des gaz avec lesquels elles se trouvaient en contact.

Dans quelques-unes de ces expériences, j'ai fait le vide au-dessus de ces liqueurs potassées pour voir si elles avaient effectivement dissous d'autres gaz que l'acide carbonique ; quelquefois j'ai eu des résultats positifs (ce que j'ai indiqué dans le tableau ci-dessous); d'autres fois la liqueur n'a pas donné de gaz; cependant il s'est présenté ici un doute dans mon esprit : quand la liqueur potassée ne donne pas de gaz dans le vide, on ne peut affirmer qu'elle n'a pas dissous des gaz sans l'intervention de la potasse, vu que si l'eau avait préalablement dissous de l'acide carbonique, la potasse aurait fixé cet acide. C'est pour éclaircir ce fait que dans deux expériences (19 et 20 du tableau), j'ai d'abord noté dans la première le contenu total en gaz donné par une certaine quantité d'eau de mer ; puis après avoir absorbé l'acide carbonique par la potasse, j'ai soumis la liqueur à l'action du vide; elle n'a pas fourni de bulles; dans la seconde expérience, après avoir noté le total des gaz dégagés, je n'ai pas absorbé l'acide carbonique, mais j'ai soumis directement l'eau passée dans la cloche à l'action du vide ; elle y a donné de nombreuses et fortes bulles gazeuses. Il suit donc de là que dans quelques-unes de ces expériences, il se peut que je n'aie

pas dosé tout l'acide carbonique contenu dans l'eau examinée; j'aurais pu le faire en suivant un procédé bien long, c'est-à-dire, en analysant les liqueurs potassées, précipitant l'acide carbonique à l'état de carbonate insoluble, et pesant ce sel; mais j'ai pensé que dans des expériences du genre de celles qui m'ont occupé, une pareille précision est tout-à-fait inutile, et ne peut occasionner qu'une perte de temps et l'ennui d'une longue série de pesées et de calculs.

Pour apprécier l'air contenu dans le tube qui servait à dégager le gaz, j'ai rempli le matras avec de l'eau distillée bouillie dans ce vase même, par conséquent privée d'air, et je l'y ai fait bouillir de nouveau jusqu'à ce qu'il ne passât plus de gaz dans la cloche à mercure.

Je me suis assuré que par l'emploi du procédé décrit, j'expulsais entièrement les gaz contenus dans les eaux examinées, en mettant ces eaux dans le vide, après chaque expérience; comme jamais il ne s'y dégageait de bulles, j'ai admis que le dosage était exact.

Je vais donner sous forme de tableau le résultat des expériences faites dans le but de déterminer la quantité ainsi que la nature des gaz contenus tant dans l'eau de l'appareil *Scheidtweiler*, produite dans différentes opérations, que dans des eaux de source, de pluie, dans l'eau de mer du Nord à Ostende et celle de l'Escaut à Anvers.

TEMPÉRATURE DES GAZ = 20° C.
PRESSION = 0,760. — QUANTITÉ D'EAU = 1 LITRE.

DÉSIGNATION DES EAUX.	TEMPÉRATURE DE L'EAU.	AIR OXYGÉNÉ.	AC. CARBONIQUE.	TOTAL DES GAZ DISSOUS.	EAU PASSÉE DANS LA CLOCHE A GAZ.	OBSERVATIONS.
		cent. c.	cent. c.	cent. c.	cent. c.	
1. Eau de l'appareil. 1re expérience.	21°	»	»	17,7	56,4	L'eau passée dans la cloche ne p. p. pas l'eau de chaux, mais blanchit l'acétate de plomb.
2. Eau de l'appareil. 2e expérience.	21°	»	»	20,08	100, »	»
3. Eau du serpentin en zig-zag de l'appareil.	28°	15,35	8,54	23,89	116, »	»
4. Eau de l'appareil. 3e expérience.	28°	12,5	3,3	15,8	100, »	»
5. Eau de l'appareil. 4e expérience.	21°	18,01	4,15	22,16	123, »	»
6. Eau de l'appareil. 5e et dernière expérience. 1re Demi-heure de travail.	16°,5	19,44	1,38	20,82	123, »	»
7. Idem. 2e demi-heure de travail.	16°,5	18,38	1,41	19,79	123, »	»
8. Eau distillée dans l'appareil sans faire agir le ventilateur. 1re expérience.	20°	22,54	12,02	34,56	118, »	Le serpentin de cet appareil était fort large.
9. Id. id. 2e expérience.	20°	22,54	12,02	34,56	107,50	»
10. Eau de l'appareil semblable à celle de l'expérience 5, mais ayant été longtemps agitée avec de l'air.	20°	22,69	1,51	24,20	134,00	»
11. Eau distillée dans un alambic ordinaire, conservée depuis 3 mois en vase clos.	28°	17,15	1,61	18,76	118, »	»

DÉSIGNATION DES EAUX.	TEMPÉRATURE DE L'EAU.	AIR OXYGÉNÉ.	AC. CARBONIQUE.	TOTAL DES GAZ DISSOUS.	EAU PASSÉE DANS LA CLOCHE A GAZ.	OBSERVATIONS.
		cent. c.	cent. c.	cent. c.	cent. c.	
12. Idem distillée dans le même alambic, mais provenant d'une autre distillation (récente).	16°	23,81	»	23,81	108, »	L'eau potassée de la cloche ne donne pas de bulles dans le vide.
13. Eau de source séjournant depuis 2 jours en vase ouvert.	21°	»	»	42,45	107,50	Provenant d'un puits de St-Josse-ten-Noode, faub. de Brux. L'eau potassée de la cloche ne donne pas de bulles dans le vide.
14. Id. fraiche.	19°	»	»	44,89	100,00	Puisée en été au mois d'Août.
15. Id. à l'air depuis 24 heures.	28°	17,5	17,4	34,9	134,00	Id.
16. Eau de source fraiche. 2e expérience.	27°	36,88	13,82	50,70	26,00	On s'est arrangé de manière à laisser un espace vide dans le haut du matras à expérience; néanmoins il a distillé de l'eau dans la cloche à gaz; cette eau, après avoir été agitée avec la potasse, donnait de nombreuses bulles dans le vide.
17. Eau de pluie (de citerne) à l'air depuis 3 jours.	26°	10,35	3,45	13,80	103,00	L'eau potassée a donné des bulles dans le vide.
18. Eau de source fraiche, la même que dans les expériences 13, 14 et 15.	19°	28,2	43,5	71,7	51	Puisée en hiver au mois de Novembre.
19. Eau d'amont du ruisseau de Stalle (lez-Bruxelles). 1re expérience.	19°	35,60	12,60	48,20	138,00	Puisée le 27 Octobre.
20. Id. 2e expérience.	18°	24,9	14,18	39,7	75,00	Puisée le 3 Novembre.

DÉSIGNATION DES EAUX.	TEMPÉRATURE DE L'EAU.	AIR OXYGÉNÉ.	AC. CARBONIQUE.	TOTAL DES GAZ DISSOUS.	EAU PASSÉE DANS LA CLOCHE A GAZ.	OBSERVATIONS.
		cent. c.	cent. c.	cent. c.	cent. c.	
21. Eau d'aval du ruisseau de Stalle. 1re expérience.	19°	32,80	20,1	52,9	138,00	Puisée le 27 Octobre.
22. Id. 2e expérience.	18°	21,2	29,9	51,1	66	Puisée le 3 Novembre.
23. Eau de la mer du Nord à Ostende.	18°	17,7	8,8	26,5	138,00	Puisée à marée haute à un quart de lieue des côtes dans les 1ers jours d'Octobre. Conservée en vase clos depuis 15 jours.
24. Eau de l'Escaut conservée depuis plusieurs jours et odorante.	20°	18,06	19,56	37,62	100,00	»
25. Eau d'un bassin d'Ostende. 1re expérience.	16°	13,51	8,96	22,47	123,00	L'eau potassée n'a pas donné de gaz dans le vide.
26. Id. 2e expérience.	16°	»	»	22,45	123,00	L'eau non potassée, passée dans la cloche, donne de nombreuses bulles dans le vide.

Il suit des expériences rapportées dans ce tableau que, comme moyenne de cinq expériences, l'eau fournie par l'appareil de M. *Scheidtweiler* contient *par litre* 20c c., 48 de gaz à 20° et la pression de 0m, 760, formés de 16c c., 73 air oxygéné et 3c c., 75 acide carbonique. Cette quantité n'est pas la moitié de celle donnée par un litre d'eau de source; mais elle est plus forte que celle donnée par l'eau de pluie employée comme boisson dans beaucoup de localités.

En examinant le contenu gazeux des différentes eaux que je viens d'énumérer, j'ai eu l'occasion de faire quelques remarques que je ne dois pas passer sous silence. J'ai observé d'abord qu'il fallait faire bouillir l'eau de source plus longtemps que les autres eaux soumises à l'expérience, pour lui faire dégager tous les gaz qu'elle tient en dissolution. J'ai attribué cet effet à la présence du bi-carbonate de chaux et de quelques autres sels dans l'eau de source; le bi-carbonate de chaux ne se décompose pas par une ébullition de 20 minutes, car la liqueur n'est pas troublée après l'opération; on ne peut donc attribuer à la décomposition lente et progressive du bi-carbonate de chaux par l'action de la chaleur, la continuité avec laquelle l'eau de source donne des gaz; il est donc probable que la présence des sels fixe jusqu'à un certain point l'acide carbonique, et je pense que c'est là une partie du rôle que remplissent les sels qui se trouvent dans les eaux potables. Ainsi *vingt minutes* suffisaient pour dégager les gaz contenus dans les eaux distillées, et l'eau de pluie; il fallait *trente à quarante minutes* pour les eaux de source, et *trente-huit* minutes environ pour l'eau de mer. — En se dégageant dans la cloche à mercure, les gaz donnés par l'eau de source n'étaient jamais écumeux; avec l'eau de l'appareil et l'eau de pluie, les gaz formaient, vers la fin de l'opération, des bulles écumeuses persistantes, à la surface de l'eau passée dans la cloche à mercure. J'ai attribué ce phénomène à la présence d'une petite quantité de matière organique, tant dans l'eau de pluie que dans l'eau de l'appareil.

Quant aux eaux de source provenant du ruisseau de Stalle (village près Bruxelles), celle désignée sous le nom *d'eau d'amont* a été puisée près la chaussée d'Uccle;

l'autre, désignée sous le nom *d'eau d'aval*, a été prise à 2,500 mètres au-delà du premier point, à 50 mètres de l'endroit où le ruisseau passe sous le chemin de fer. Comme *l'eau d'aval* contient moins de matière organique et d'oxygène que *l'eau d'amont*, et qu'elle renferme plus d'acide carbonique, je présume que l'excès de ce dernier gaz doit être attribué en partie à l'action de l'oxigène sur la matière organique.

Je crois utile de rapporter ici quelques analyses faites par différents chimistes pour déterminer le contenu gazeux de plusieurs espèces d'eaux potables. Voici d'abord les résultats d'une moyenne de 31 analyses faites sur 15 eaux de puits différents de la ville de Milan, plus l'analyse d'un puits central de la ville, ainsi que celle d'un autre puits immédiatement à la sortie de la porte de Côme. Ces analyses faites en 1831 par M. *Antoine de Kramer*, se trouvent dans les renseignements sur l'origine et la nature des eaux de Milan, par une commission de l'Institut de cette ville. Je les ai puisés dans un ouvrage récent intitulé : *Des eaux potables à distribuer pour l'usage des particuliers et le service public. Rapport présenté au Conseil municipal de Lyon par M. Terme, maire de Lyon* (Paris, 1844).

Composition moyenne des eaux des puits de Milan jusqu'à 800 mètres hors de son extrémité nord.	AIR contenu dans 1 litre.	Acide carbonique dégagé de 1 litre par l'ébullition.	TOTAL DES GAZ.	Poids des matières fixes contenues dans 1 litre	Substances qui se déposent par le dégagement de l'acide carbonique.	Substances que l'eau tient en dissolution après le dégagement de l'acide carbonique.
	cent. c.	cent. c.	cent c.	gram.		
Cette moyenne a été déduite de 31 analyses faites sur 15 puits.	20,8	9,50	29,58	0,42	Le carbonate de chaux constitue la presque totalité du dépôt. Il s'y trouve en outre un peu de carbonate de fer et des traces de magnésie.	Chlorure sodique, id. potassique, sulfate de chaux, oxydes de fer et manganèse en faible quantité, traces de magnésie, matière extractive organique.
Puits situés au centre de la ville.	19,2	8,6	27,8	0,62	Le dépôt n'est que du carbonate de chaux.	De même que ci-dessus.
Puits situé hors de la porte de Côme (le plus rapproché des Alpes).	20,87	7,14(1)	28,01	0,5	Carbonate de chaux, peu de carbonate de fer.	De même que ci-dessus, si ce n'est que la matière organique était en bien moindre quantité.

(1) Comme on le voit, l'eau qui vient alimenter les puits de Milan présente en arrivant dans la ville une faible proportion de gaz acide carbonique ; elle n'est par litre que de..... 7c. c.,14

L'eau du Rhône, à Lyon, en été, pendant la fonte des neiges des Alpes, n'en contient que peu également, soit par litre..... 6, 53

En hiver, l'eau de ce fleuve en présente jusqu'à trois fois autant, c'est-à-dire..... 18, 20

L'eau des sources qu'il s'agit de dériver à Lyon en contient en toute saison..... 36, 50

Voici encore quelques analyses intéressantes dues à MM. *Bineau*, *Dupasquier* et *Boussingault*, et qui se trouvent insérées dans l'ouvrage cité, de M. *Terme* (Pages 120 et 121) :

QUANTITÉS PAR LITRE.	EAUX DES SOURCES de Roye, Ronzier, Fontaine et Neuville (près Lyon).		EAUX DU RHÔNE.	
	EN TOUT TEMPS.		EN ÉTÉ, MILIEU DU MOIS D'AOUT.	EN HIVER, 1er DU MOIS DE FÉVRIER.
	Analyses de MM. Boussingault et Dupasquier.	Analyses de M. Bineau.	Analyses de M. Boussingault.	Analyses de M. Dupasquier.
SUBSTANCES GAZEUSES.	cent. cubes.	cent. cubes.	cent. cubes.	cent. cubes.
Acide carbonique	35,2	36,5	6,5	18,2
Oxygène	5,9	6,7	6,5	6,6
Azote.	15,1	16,1	11,5	12,4
TOTAL DES GAZ.	56,2	59,3	24,5	37,2

Le tableau que nous allons donner maintenant a été inséré dans les Annales de la Société d'agriculture de 1839. On pense généralement, dit M. *Terme*, que les eaux de rivière sont chargées de beaucoup plus d'air atmosphérique que les eaux de source, et sont, par conséquent, d'une digestion plus facile. C'est là une erreur dont la science a donné la démonstration. Ainsi, les eaux des sources à dériver renferment, au sortir du sol, au moins autant d'air que les eaux du Rhône et de la Saône.

EAUX DE RIVIÈRE, PAR LITRE.		AZOTE.	Oxygène	TOTAL.
		cent. c.	cent.c.	cent. c.
Analyse de M. Bineau.	Eau du Rhône, le 2 Mars	16,0	7,9	23,9
	Id. le 18 Mars.	22,2	8,7	30,9
	Id. le 28 Avril	14,5	7,1	21,6
	Id. le 20 Septembre. .	14,0	6,3	20,3
	Eau de Saône, le 5 Mars	13,7	6,0	19,7
	Id. le 31 Mars.	15,6	6,2	21,8
Analyse de M. Boussingault.	Eau du Rhône, au mois d'Août. .	11,5	6,5	18,0
	Quantité moyenne par litre. .	»	»	22,3
	EAUX DE SOURCE.			
Analyse de M. Bineau.	Fontaine Camille de Neuville. .	15,8	6,2	22,0
	Source de Lavosne de Id. . . .	16,8	6,5	23,3
	Id. de Fontaine	15,6	6,5	22,1
	Id. de Ronzier	16,3	6,6	22,9
	Id. de Roye.	16,0	7,6	23,6
Analyse de M. Boussingault.	Source de Roye.	15,3	6,2	21,5
	Quantité moyenne par litre. .	»	»	22,5
Analyse de M. Bineau.	Eau de la source du Jardin des Plantes, à Lyon	14,5	7,0	21,5
	Eau de la fontaine des Trois-Cornets.	15,5	7,1	22,6

Il est à regretter que l'on n'ait pas noté l'acide carbonique dans ces dernières analyses. Je pense même, d'après les chiffres obtenus, qu'on aura compris ce gaz dans la quantité moyenne d'oxygène et d'azote que les eaux de rivière contiennent; dans ce cas, comme l'oxygène a été dosé par l'absorption avec le phosphore fondu, il s'ensuit que l'acide carbonique aurait été ajouté à l'azote.

J'ai fait quelques expériences sur la densité des eaux, dont j'ai déterminé le contenu en matières gazeuses. J'ai voulu voir quelle pouvait être l'influence des quan-

tités de gaz qu'elles tenaient en dissolution sur leur pesanteur spécifique. Je vais donner les nombres que j'ai obtenus. L'eau distillée prise comme terme de comparaison a été bouillie pendant longtemps, puis elle a séjourné pendant vingt heures dans le vide. Cependant, eu égard à la facilité avec laquelle l'eau dissout de l'air atmosphérique, je suis loin de la considérer comme absolument exempte des gaz qui composent ce fluide. Les densités ont été prises avec un ballon lesté par du sable, dont le col avait été coupé, tiré à la lampe et recourbé en anneau; il déplaçait environ 229 centimètres cubes d'eau. Les expériences ont toutes été faites à la même température (16°, 5 c.), tant pour éviter les corrections de dilatation du verre, que parce qu'il n'est pas prouvé que le coefficient de dilatation de l'eau ne varie pas avec la nature et la quantité des gaz qu'elle tient en dissolution, quelque faibles que soient ces quantités.

DÉSIGNATION DES EAUX.	Densités.	TOTAL DES GAZ contenus dans un litre.	QUANTITÉ de matières solides en dissolution par litre.
		cent.c.	
Eau distillée privée d'air par l'ébullition et le séjour dans le vide. . . .	1,00000	»	»
Eau de l'appareil Scheidtweiler (dernière expérience. 1re demi-heure de travail).	0,99972	20,82	Traces insignifs.
Id. (2e demi-heure de travail). .	0,99970	19,79	Id.
Eau de source (à St-Josse-ten-Noode) fraiche.	1,00113	47,79	1 gr.,100
Eau de pluie.	1,000002	13,80	Traces salines.
Eau distillée ordinaire	0,99994	18,76	»
Eau d'un bassin d'Ostende.	1,02011	22,46	25 gr.,620 (pour 1000 gr. d'eau.)
Eau de la mer du nord, à Ostende. .	1,02535	25,50	33 gr., 60 (pour 1000 gr. d'eau.)
Eau du ruisseau de Stalle (amont), puisée le 27 Octobre (1).	1,000379	48,20	0 gr.,580

(1) La densité des eaux de ce ruisseau est la même en amont et en aval. J'ai

La densité de l'eau de pluie, à peu près égale à celle de l'eau distillée, dépasse donc un peu la densité de l'eau distillée dans l'appareil, ainsi que celle de l'eau distillée dans un appareil ordinaire. J'attribue cette différence à la quantité d'acide carbonique contenue dans l'eau de pluie, laquelle est beaucoup plus forte que celle contenue dans les deux autres sortes d'eau. Il faut très-peu d'acide carbonique pour augmenter sensiblement la densité de l'eau, comme je m'en suis convaincu par expérience. Si l'acide carbonique augmente la densité de l'eau, ne serait-ce pas parce qu'il forme une combinaison chimique avec ce liquide, et non parce qu'il est plus lourd que l'azote et l'oxygène? Car sa densité est si faible, comparée à celle de l'eau, que l'on ne peut guère admettre, il me semble, qu'elle soit la cause de cette augmentation de pesanteur spécifique.

On m'avait d'abord remis comme eau de mer, de l'eau puisée dans un bassin d'Ostende, et j'avais été fort étonné de lui trouver une aussi faible densité et de n'y rencontrer que 2,562 pour cent de matières fixes et anhydres. Car la densité de l'eau de la mer du Nord près Calais, donnée par *Gay-Lussac*, est 1,0278 à 8° c., et celle de l'eau de la même mer près de Helgoland,

examiné leur contenu en sels pendant l'été, au mois de Juillet; j'ai obtenu pour 200 grammes eau d'amont 0gr.,036, et pour l'eau d'aval 0,049. Les eaux puisées le 27 Octobre ont donné : 200 grammes eau d'amont filtrée 0,058; 200 grammes eau d'aval filtrée 0,065.

Enfin, puisées le 3 Novembre, j'ai obtenu : pour 200 grammes eau d'amont non filtrée 0,065; 200 grammes eau d'aval non filtrée 0,061; 200 grammes eau d'amont filtrée 0,040; 200 grammes eau d'aval filtrée 0,059. Tous les résidus donnés par ces eaux sont pour ainsi dire uniquement formés de carbonate de chaux avec traces de matière organique. M. *Lehardy de Beaulieu* a fait un projet de dérivation des eaux de ce ruisseau pour alimenter Bruxelles.

déterminée par M. *Backs*, a été trouvée égale à 1,0234 à 15° (1). De plus, *Gay-Lussac* a trouvé 3,48 pour cent de matières fixes dans l'eau de la mer du Nord, et M. *Backs* 3,053. Un autre chimiste, M. *G. Clemm*, a aussi trouvé dans l'eau de mer près Barmouth, sur la côte de North-Wales, plus de sels que je n'en avais rencontré dans l'eau que l'on m'avait donnée comme eau de mer, car elle en contenait 3,078 pour cent. Aussi sa densité était-elle 1,023 à 19°. — Ayant pris des informations sur l'origine de l'eau de mer qui m'avait été remise, j'ai appris qu'elle avait été puisée dans le bassin d'Ostende, où se décharge le canal de Bruges, ce qui m'a donné l'explication du peu de concordance de mes résultats avec ceux obtenus antérieurement.

— D'après le tableau que j'ai donné sur le contenu en gaz des différentes eaux que j'ai examinées, on remarque que l'eau de pluie est la moins aérée de ces eaux. Comme je l'ai déjà fait observer, dans beaucoup de localités elle sert cependant de boisson, et je ne pense pas que son usage offre des inconvénients. Cependant, il est admis que l'eau distillée est indigeste; et elle doit ses propriétés nuisibles non-seulement au peu de gaz qu'elle tient en dissolution, mais surtout parce que ces gaz contiennent peu d'acide carbonique, et à ce qu'elle ne renferme pas de bi-carbonate de chaux, sel dont l'action tonique et stimulante est parfaitement démontrée. Ainsi l'eau de source prise comme terme de comparaison contient non-seulement beaucoup plus de gaz que les autres espèces d'eau qui lui sont comparées, mais elle renferme en outre 11/10000 de matières salines fixes, formées presque entièrement de carbonate de chaux,

(1) Analyse de l'eau de la mer du Nord par *Backs*. (*Revue scientifique*, Mai 1845, p. 176.)

tenu en dissolution par de l'acide carbonique. En résumé, quoique je ne pense pas que l'emploi comme boisson, de l'eau produite par l'appareil de M. *Scheidtweiler*, offre des inconvénients, je pense toutefois qu'il serait bon d'y ajouter une petite quantité de bi-carbonate de chaux, 15/10000 environ, afin de lui communiquer des propriétés toniques et stimulantes. Il serait extrêmement facile d'avoir une provision de ce sel à bord, et l'on pourrait l'ajouter à l'eau suivant le besoin. Il est probable que le bi-carbonate de soude ferait le même effet ; ce sel est encore plus transportable que le précédent, et son prix est minime. Il y a quelques années, M. le docteur *Alphonse Dupasquier*, professeur de chimie à Lyon, s'est beaucoup occupé des eaux potables ; il a publié à ce sujet un ouvrage fort intéressant, intitulé : *Des eaux de sources et des eaux de rivière, comparées sous le double rapport hygiénique et industriel,* etc. (in 8°, Paris, 1840). Voici ce que dit ce savant distingué sur la présence du carbonate de chaux dans les eaux potables (p. 92) : « Jusqu'à présent, l'action de ce sel dans » les eaux potables a été confondue avec celle des autres » sels calcaires ; c'est une erreur qu'il importe de dé- » truire. Le carbonate de chaux, en effet, à moins qu'il » n'existe en trop grande proportion, telle, par exemple, » que dans les eaux de Saint-Alyre et de Saint-Nectaire, » en Auvergne, dans celles de San-Felippo, en Tos- » cane, doit être considéré comme un principe utile, et » je dirai même nécessaire dans les eaux, puisqu'il est » reconnu que celles privées de toute matière fixe n'ont » pas les qualités qui les rendent propres à être usitées » comme boisson. Les effets thérapeutiques de ce sel, » effets bien connus des médecins, expliquent d'ailleurs » l'utilité de sa présence dans les eaux potables. Le car-

» bonate de chaux est insoluble ou du moins à peu près » insoluble dans l'eau pure, mais il peut cependant y être tenu en solution par un excès d'acide carbonique; » c'est le cas des eaux potables qui en contiennent. En » absorbant une plus grande quantité d'acide pour se » dissoudre, il passe à l'état de bi-carbonate et agit » alors sur l'estomac à la manière du bi-carbonate de » soude et du bi-carbonate de potasse, base des ta- » blettes de Vichy, qui sont placées au premier rang » parmi les substances propres à exciter l'action diges- » tive de l'estomac... Le bi-carbonate de chaux des » eaux potables est décomposé, comme les bi-carbo- » nates alcalins, par l'acide du liquide gastrique, avec » dégagement d'acide carbonique; il opère de même » que ceux-ci, en saturant les acides de l'estomac (1) » et en stimulant sa membrane muqueuse par l'acide » carbonique qu'il laisse dégager en se décomposant. » Rien n'est donc plus certain et plus évident que l'ac- » tion utile de ce sel dans l'acte de la digestion. » Relativement à l'acide carbonique, M. *Dupasquier* dit (p. 92, loc. cit.) : « Quant aux eaux potables, celles où » ce gaz est le plus abondant doivent être sous ce rap- » port placées parmi les meilleures. »

J'ajouterai encore que j'ai fait usage de l'eau produite par l'appareil de M. *Scheidtweiler;* je l'ai trouvée un peu lourde, j'étais, à dire vrai, dans un état tout particulier d'irritabilité gastrique; j'y ai ensuite ajouté un peu de bi-carbonate de soude, et je m'en suis parfaitement

(1) Je ne pense pas que cela soit dans son but, car les acides de l'estomac ont un rôle à jouer dans l'acte de la digestion. Que les acides du suc gastrique décomposent le bi-carbonate de chaux, soit; mais qu'il soit utile en saturant ces mêmes acides, c'est ce que je ne puis accorder. L.

trouvé. L'ouvrier qui fait tourner la manivelle du ventilateur dans les expériences, préfère l'eau de la machine à celle fournie par la pompe de la demeure de M. *Scheidtweiler*, et jamais il n'a ressenti le moindre inconvénient de son emploi. Je regarde donc l'eau donnée par l'appareil de M. *Scheidtweiler* comme très-salubre, pourvu qu'on y ajoute une petite quantité de bi-carbonates alcalins. Elle contient en moyenne autant de gaz que les eaux des puits de la ville de Milan, comme on peut s'en convaincre en jetant les yeux sur les tableaux que j'ai donnés. Mon opinion sur la nécessité de la présence d'une certaine quantité de sels fixes dans les eaux potables, a encore été renforcée par la lecture du *Rapport* de M. *Terme*, que j'ai cité plus haut. Dans cet ouvrage intéressant, l'auteur cite plusieurs rapports faits aux autorités ou aux sociétés savantes par différentes commissions. J'ai cru utile de rapporter ici quelques extraits de ces travaux, qui se rapportent au sujet qui nous occupe. Voici un résumé du rapport fait à la Société de médecine de Lyon par une commission prise dans son sein :

« La dose de carbonate de chaux que contiennent les » eaux potables, dit la commission, ne remplirait-elle » pas un rôle important dans l'ossification chez les en- » enfants et dans la nutrition osseuse chez les adultes ? » Et ne serait-ce point, à son absence dans les eaux » provenant de la fonte des neiges, qu'il faudrait attri- » buer, en grande partie, le nombre considérable de » crétins, de rachitiques et de scrofuleux qu'on trouve » dans certaines contrées (1)? C'est une erreur, en effet,

(1) La commission de l'Institut de Milan, dont nous avons donné les analyses, parle aussi de l'influence des eaux sur le développement

» de croire que les eaux les plus pures, c'est-à-dire, les » moins chargées de sels, sont aussi les meilleures; » car, à ce compte, l'eau distillée et l'eau de neige se- » raient les plus potables, et cependant, elles sont es- » sentiellement insalubres (1). »

Même ouvrage, page 27. « L'importance de la pré- » sence du carbonate calcaire dans les eaux potables » n'a peut-être pas été signalée sous tous les points de » vue. Chez les populations comme la nôtre, où la nour- » riture n'est pas assez souvent composée de substances » animales, de substances qui contiennent de la chaux » en quantité suffisante pour maintenir l'intégrité du » corps humain, soumis par la nature à une loi d'ab- » sorption et de résorption incessantes, on remarque » des scrofules nombreux, caractérisés surtout par le » ramollissement des os, conséquence de la privation du » principe calcaire. Pour ces populations, des eaux for- » mées en grande partie du produit de la fonte des » neiges sont insuffisamment chargées de carbonate de » chaux; car le carbonate de chaux fournit à l'organi- » sation un élément qui lui est nécessaire, soit pour la » formation des os chez l'enfant, soit pour le développ- » pement et l'entretien de ces mêmes os chez l'adulte. » Je pense donc que les eaux de source qui contiennent

des scrofules et des goîtres; elle ne peut admettre que ces maladies soient dues à l'eau. Elle dit qu'en Lombardie c'est une opinion vulgaire que les *sels calcaires* amènent le développement des goîtres; cependant l'expérience médicale et thérapeutique s'oppose à l'admission d'une pareille influence. L.

(1) On peut dire cependant que l'équipage du bateau à vapeur l'*Archimède* a fait usage pendant plusieurs mois de l'eau distillée par un appareil de MM. *Peyre* et *Rocher*, de Nantes, et qu'il n'en a ressenti aucun inconvénient. En serait-il de même si cet usage se prolongeait pendant des années? L.

» une quantité modérée de carbonate de chaux offrent
» aux populations dont la nourriture est plus végétale
» qu'animale, l'élément le plus nécessaire pour satis-
» faire à la grande loi de renouvellement continuel de
» la matière, renouvellement qui a fait dire à *Cuvier*
» que *dans les corps organisés, la forme est plus per-*
» *sistante que la substance.* »

Même ouvrage, page 200. — Note extraite des registres des délibérations de la commission d'enquête sur le projet de dérivation d'eau de source à Lyon.
« Dans l'état actuel de la science, il ne suffit pas qu'une
» eau soit limpide et fraîche, qu'elle cuise bien les lé-
» gumes et qu'elle dissolve le savon pour être déclarée
» une très-bonne eau potable, comme le pensaient les
» anciens. Il faut encore qu'elle contienne dans sa com-
» position chimique, avec de l'air atmosphérique une
» certaine proportion de gaz acide carbonique pour fa-
» voriser la digestion ; ce qui a été reconnu dans ces
» derniers temps, depuis qu'on a fait un usage si géné-
» ral des eaux gazeuses. Mais il est encore à désirer,
» comme l'ont prouvé les travaux de M. *Dupasquier* et
» ceux de M. *Chossat,* qu'elle tienne en dissolution cer-
» tains sels, tels que le chlorure de sodium et surtout le
» carbonate de chaux. Le carbonate de chaux sert non-
» seulement, comme le pense M. *Dupasquier,* en dé-
» gageant dans l'estomac une plus forte proportion d'a-
» cide carbonique qui stimule les forces digestives,
» mais aussi en fournissant une partie de l'élément
» calcaire qui entre dans la composition de nos tissus
» et principalement du système osseux. C'est ce qui ré-
» sulte évidemment des expériences de M. *Chossat,* qui
» prouvent que, chez les pigeons et les gallinacées, les
» os se ramollissent s'ils ne peuvent se procurer avec

» leur nourriture une certaine quantité de substances » calcaires. On conçoit dès lors qu'une eau ainsi com- » posée sera surtout utile dans une grande ville, où la » constitution lymphatique abonde, ainsi que les goîtres » et le rachitisme qui en sont la conséquence. L'eau » produite par la fonte des neiges, comme l'eau distil- » lée, quelque fraîche et limpide qu'elle soit, est une » très-mauvaise eau potable, parce qu'elle ne contient » ni oxygène, ni acide carbonique, ni sel calcaire. » Les médecins anciens avaient été conduits par l'ob- » servation seule à reconnaître (ce qui a été démontré » dans ces derniers temps par les expériences directes » de M. *Chossat*) l'utilité des sels calcaires dans les » constitutions scrofuleuses, puisqu'ils prescrivaient » alors les yeux d'écrevisses, les écailles d'huître, etc., » c'est-à-dire, les sels à base de chaux. Dès lors, il » reste démontré pour nous que l'eau du Rhône, comme » eau potable, fut-il possible de la rendre limpide et » fraîche, serait encore loin de valoir les eaux de source » qu'il s'agit d'amener à Lyon, parce qu'elle n'est pas » suffisamment pourvue, en été snrtout, de certaines » substances dont l'utilité dans l'acte de la digestion » et de la nutrition osseuse est incontestable dans l'état » actuel de la science. »

En terminant, je ferai encore une observation : l'article du *Dictionnaire de l'industrie* (tome IV, page 173), qui parle de l'appareil à distiller l'eau de mer inventé par MM. *Clément* et *de Freycinet* (signé *Gaultier de Claubry*), dit : « L'eau présente une odeur désagréable, » tant qu'elle n'a pas été aérée ; elle doit être bien bat- » tue avec l'air avant de l'employer. » Je pense que ce battage n'a qu'un résultat, l'enlèvement de la mauvaise odeur ; mais je ne crois pas qu'il puisse augmenter sen-

siblement le contenu de l'eau en matières gazeuses. Voici sur quelle expérience je fonde mon opinion : j'ai rempli au tiers une bouteille ordinaire avec de l'eau provenant de l'appareil *Scheidtweiler ;* je l'ai agitée fortement pendant plus d'un quart d'heure, ouvrant de temps en temps la bouteille pour y faire rentrer de l'air frais, afin de remplacer celui qui aurait pu être absorbé ; j'ai ensuite examiné le contenu de l'eau en gaz, par la méthode décrite plus haut, et je n'ai trouvé qu'une très-faible différence sous ce rapport avec l'eau qui n'avait pas été secouée en présence de l'air.

J'ajouterai encore que l'eau que nous avons obtenue sans faire agir le ventilateur avait une saveur fade, une odeur un peu nauséeuse, et n'était par conséquent pas potable.

J'aurais désiré joindre à ce mémoire les résultats donnés par l'appareil de MM. *Peyre* et *Rocher*, afin que l'on pût établir des termes de comparaison ; malheureusement je n'ai pu, malgré tous mes efforts, obtenir les divers rapports qui ont été faits sur cet appareil (1). Dans tous les cas, comme il est prouvé que ce n'est qu'une simple distillation, faite de telle manière qu'on utilise tout le calorique, il est évident que l'appareil de

(1) Appareil cuisine distillatoire pour rendre sans frais l'eau de mer potable à bord des navires. — MM. *Peyre* et *Rocher*, inventeurs. In-4° de deux feuilles, plus une planche. Imprimerie de *Mangin*. Nantes.

Distillation de l'eau de mer par le procédé de M. *Peyre* breveté. Rapport sur l'appareil de M. *Rocher*, le 1er Mars 1837, à la Société académique de la Loire-Inférieure, par M. *Leloup*. In-8° d'une feuille, à Nantes, chez *Rocher*. Imprimerie de *Mangin*, à Nantes.

J'ai trouvé ces deux titres dans le Journal de l'imprimerie et de la librairie française ; mais je n'ai pu me procurer les ouvrages malgré mes demandes réitérées.

M. *Scheidtweiler* présente un perfectionnement notable, puisque, par l'action d'un courant d'air, il active singulièrement l'évaporation, et par suite la distillation, et donne une eau inodore et vive.

Bruxelles, 18 Août 1845.

LOUYET.

Ce mémoire était livré à l'impression, quand nous avons reçu le numéro d'Août de la Revue scientifique, paru à Paris le 12 Octobre courant. Ce numéro contient une partie *des études techniques sur l'exposition de l'industrie française, en* 1844, par M. *Boquillon;* il s'y trouve quelques lignes sur l'appareil à distiller l'eau de mer de MM. *Peyre* et *Rocher,* de Nantes; je vais transcrire ces quelques lignes, parce qu'elles confirment complètement ce que j'ai avancé, savoir : que l'on peut se soumettre au régime de l'eau distillée, sans qu'il en résulte de dérangement dans la santé, et que l'eau distillée provenant de l'eau de mer ne contient aucune substance étrangère qui puisse lui communiquer des propriétés malfaisantes. *Distillation de l'eau de mer* (Revue scientifique, t. XXII, p. 229) : « Je ne puis parler, comme » l'ayant personnellement expérimenté, de l'appareil au- » quel MM. *Peyre* et *Rocher,* de Nantes, donnent le nom » de *cuisine distillatoire,* pour rendre, sans frais, l'eau » de mer potable à bord des navires ; mais j'ai sous les » yeux un si grand nombre de certificats émanés de per- » sonnes compétentes, et constatant les immenses avan- » tages que présente cet appareil, que je n'ai pas cru » pouvoir me dispenser de le signaler ici. Malheureuse- » ment ces mêmes certificats n'énumèrent qu'un très-

» petit nombre des conditions techniques de l'appareil,
» et se bornent à en décrire les nombreux avantages
» qui le font adopter avec empressement par les arma-
» teurs, surtout pour les bâtiments qui transportent
» des passagers ou des bestiaux; car, à l'importante
» condition d'avoir constamment de l'eau fraîche à bord,
» s'ajoute, comme conséquence forcée, une grande
» augmentation du fret que les bâtiments peuvent pren-
» dre, débarrassés qu'ils sont des caisses à eau, dont
» l'emplacement est occupé par des marchandises. »

MÉMOIRE

SUR

LES MACHINES A ESSAYER LES BOUTEILLES,

EN RÉPONSE

à la 11me question du programme de Physique, ainsi conçue :

Théoriquement est-il probable que l'essai des bouteilles diminue leur résistance?

Les expériences directes prouvent-elles que cette diminution de résistance soit réelle?

En admettant que les bouteilles qui ont déjà servi soient généralement moins bonnes que celles qui sortent de la verrerie, en peut-on conclure que celles qui ont été essayées doivent aussi être moins bonnes que celles qui ne l'ont pas été?

Par M. Rousseau, Docteur Médecin à Epernay.

Pour la plupart des départements, l'essai des bouteilles ne peut être considéré que comme un objet de curiosité; pour le département de la Marne, c'est un objet de première utilité, puisqu'il intéresse au plus haut degré le commerce des vins mousseux, dont les relations sont si étendues.

Avant que M. Colardeau eût inventé l'ingénieux appareil qu'il a nommé *brise-bouteilles*, les négociants en vins n'avaient pas d'autre moyen de choisir entre les différentes verreries qui leur offraient leurs produits, que de rechercher quelle était celle de ces verreries dont

les bouteilles avaient le moins cassé l'année précédente, et de lui donner la préférence, comme si ses produits devaient être tous les ans de même qualité.

D'un autre côté, les maîtres verriers eux-mêmes, n'ayant chez eux, pour leurs produits, aucun moyen de contrôle, étaient obligés de s'en rapporter aussi aux résultats obtenus par les négociants en vins. Lorsqu'ils étaient arrivés à une composition de verre passable, ils n'avaient garde d'y rien changer, à moins que ce ne fût involontairement, de crainte de réussir moins bien et de compromettre les intérêts des acquéreurs de leurs bouteilles et leur propre réputation. Cependant il arrivait un moment où les matières dont le mélange leur avait réussi étant épuisées, il fallait les remplacer par d'autres qui n'étaient pas toujours identiques, et dans ce cas il pouvait arriver que ces fabricants livrassent, sans y mettre la moindre déloyauté, de très-mauvaises bouteilles qui leur attiraient des reproches bien peu mérités, puisqu'eux-mêmes ne se doutaient pas de cette infériorité de leurs nouveaux produits. Et ne croyez pas que les pertes causées par cette fabrication défectueuse fussent peu importantes ; c'était souvent par centaines de mille francs qu'il fallait les compter.

Depuis que M. Colardeau a inventé son *brise-bouteilles*, depuis que moi-même j'en ai inventé un autre que l'on s'accorde généralement à considérer comme supérieur au sien sous le triple rapport de la promptitude d'action, de l'exactitude et de la solidité, tout ce que je viens de dire n'existe plus. Le fabricant de bouteilles peut à chaque instant s'assurer, sans sortir de chez lui, de la bonne ou mauvaise qualité de ses produits ; il peut essayer en petit des variations dans les proportions des matières qu'il emploie, variations dont

il peut à chaque instant reconnaître les résultats, et qu'il adopte enfin si ces résultats sont avantageux. C'est ainsi qu'à l'aide d'expériences répétées, on a réussi à faire des bouteilles infiniment meilleures que celles que l'on fabriquait il y a quelques années.

D'un autre côté, les négociants en vins, ou du moins quelques-uns d'entre eux, essayant aussi une petite partie des bouteilles qui leur étaient envoyées, ont pu immédiatement reconnaître leur plus ou moins de résistance et refuser celles qui n'en avaient pas assez, au lieu de les accepter, après un examen insignifiant, comme ils le faisaient autrefois, sauf à se plaindre après la casse et à changer de verrerie l'année suivante.

Vous devez penser que la certitude qu'ont les maîtres de verreries que leurs bouteilles seront essayées, au moins en partie, doit singulièrement augmenter leurs efforts et contribuer pour beaucoup au perfectionnement dont nous sommes les témoins. Aussi peut-on dire que la moyenne de la résistance des bouteilles a considérablement augmenté, et que la casse, à mousse égale, est beaucoup moindre qu'autrefois.

Mais il y aurait encore quelque chose de mieux à faire, ce serait d'essayer toutes les bouteilles de manière à casser toutes ou presque toutes celles qui seraient incapables de résister à la mousse. Avec la machine à essayer les bouteilles que j'ai inventée on pourrait, avec une seule machine, en essayer 4 à 5,000 par jour, et, si l'essai se faisait à la verrerie, les verres cassés paieraient la main-d'œuvre; le négociant n'aurait donc à payer, en sus de son prix ordinaire d'acquisition, que la valeur qu'avaient à la verrerie les bouteilles qu'on aurait ainsi cassées. Ne vaudrait-il pas infiniment mieux les casser exprès pendant qu'elles sont vides, que de les

remplir de vin pour les laisser casser par la mousse.

Mais, a-t-on dit, l'essai des bouteilles doit les affaiblir, et la preuve, c'est que celles qui ont déjà servi ne valent pas les neuves.

Avant d'aller plus loin, je dois vous dire comment on essaie les bouteilles. On commence par les remplir d'eau et ensuite on exerce sur leur surface intérieure, par l'intermédiaire de cette eau et à l'aide d'une machine, une pression déterminée par laquelle on s'assure de leur résistance.

Théoriquement cette pression doit-elle affaiblir les bouteilles? On aurait pu répondre *non* sans crainte d'être démenti par les faits, car le verre est très-peu extensible, et, s'il s'étendait assez pour perdre de sa solidité, il se briserait immédiatement.

S'il est vrai que les bouteilles qui ont servi, les vieilles bouteilles en un mot, soient moins résistantes que les bouteilles neuves, cela ne prouve rien contre ce que je viens de dire; car elles ont été fabriquées à une époque où l'on travaillait moins bien, et par conséquent elles ont pu être toujours moins bonnes que celles qui viennent d'être fabriquées. En outre, pendant qu'elles contenaient du vin mousseux, elles ont été exposées à des variations de température qui agissaient différemment sur la surface extérieure, exposée à l'air libre, et sur la surface intérieure en contact avec le vin, dont elle conserve la température jusqu'à ce que lui-même en ait changé. Qui pourrait assurer que dans cette situation où la surface extérieure de la bouteille tend à se dilater si l'air extérieur qui la frappe est chaud, tandis que la surface intérieure, en contact avec le vin resté froid, tend à conserver son état antérieur, il n'y ait pas entre les molécules de petits mouvements qui, très-souvent répétés, peu-

vent avoir pour résultat de diminuer leur cohésion?

Quoi qu'il en soit, il est certain que l'essai des bouteilles ne les affaiblit pas, car j'ai essayé une même bouteille deux cents fois, à une pression de vingt-cinq atmosphères, et elle n'a pas cédé. Or, il est évident que si cette bouteillle eût perdu, au premier essai, une portion quelconque de sa résistance, en elle eût perdu encore davantage à chaque nouvel essai et n'eût pas résisté à un aussi grand nombre. J'ai renouvelé depuis, à plusieurs reprises, ces essais répétés (mais non jusqu'à deux cents fois), et les résultats ont été les mêmes.

Cette expérience m'a paru si concluante que j'ai offert à des négociants en vins de faire essayer une portion de leurs bouteilles, qu'ils feraient ensuite remplir de vin dans le même temps et dans les mêmes circonstances que d'autres bouteilles de la même verrerie, mais non essayées; de comparer ensuite la casse qui aurait lieu dans les unes avec celle qui aurait lieu dans les autres, m'engageant, si les bouteilles essayées donnaient un résultat moins bon, à supporter toute la perte, et demandant seulement la moitié du bénéfice, dans le cas où il y en aurait un. Cette proposition a quelquefois paru être adoptée avec empressement, mais toujours des obstacles ont fini par empêcher les négociants d'en profiter, et ce n'était pas de moi que ces obstacles venaient.

Cependant en 1842, M. Devevey a fait essayer à seize atmosphères mille bouteilles qu'il a tirées dans les mêmes conditions que d'autres non essayées. Les premières ont donné cinq bouteilles de casse pour le mille; les autres, c'est-à-dire celles non essayées, en ont donné cinquante-cinq ou soixante pour la même quantité.

MM. Chanoine d'Epernay et Aubriet de Pierry en ont aussi fait essayer cette année, et, quoiqu'ils aient géné-

ralement peu de casse, les bouteilles essayées en ont beaucoup moins que les autres.

Ainsi donc les machines à essayer les bouteilles, soit qu'on les emploie pour les essayer toutes, soit qu'on s'en serve seulement pour comparer les produits des différentes verreries, ont rendu et sont appelées à rendre encore d'immenses services au commerce des vins mousseux.

DEUXIÈME SECTION

AGRICULTURE, INDUSTRIE, LÉGISLATION, ÉCONOMIE POLITIQUE.

SÉANCE DU 2 SEPTEMBRE 1845.

La séance est ouverte à neuf heures, sous la présidence de M. Bonneville, l'un des secrétaires généraux du Congrès. MM. Maille-Leblanc et Ernest Arnould, secrétaires particuliers de la deuxième section, sont assis au bureau.

L'appel nominal des membres inscrits pour faire partie de cette section constate qu'elle comprend cent quarante-un adhérents. Ce sont :

MM. l'abbé Goujet, l'abbé Ligier, Louis, avoué, De Failly, l'abbé Paris, Clignet aîné, Ed. Lucas, De Pinteville-Cernon, De Sauville, Saubinet, Ad. David, Binard, Maille-Leblanc, A. Arrohnsson, Masson, De Brunet, Villeminot, Walther, D'Avennes, Bricout, D'Avennes, F. Prompsy, Lambert-Pasquot, Dehay, J. Bertrand, le docteur Maldan, Payer, Guillemin, Gobet, Vincent, Ernest Arnould, Ed. Forest, Arth. Bertherand, Edm. Bertherand, Edm. Arnould, Em. Dérodé, Eug. Dubois, Charles Garbé, le vicomte de Caumont, Goguel, Richelet, Pilton, le comte Arivabenne, Ponsinet, J. de Vroïl, Gonzalle, Perrault, Fert, Péronneau,

Charlier, Brocard, Herbé-Périnet, Hacquart, Léon Faucher, Ch. Benoist, Ernoult, Contant, Bouché de Sorbon, l'abbé Gainet, Paul Huot, Gonel, Griffon, Henriot aîné, Ach. Morin, Goda, Feuillet, Garanger, J.-B. Coilot, le comte de Saisseval, Guerin-Devaux, Bourdon, Brémard, Perrot, Lecointre, Ferry, Lanson aîné, Lanson-Gerbaux, Benoist-Petizon, Maillet, Lacatte-Joltrois, l'abbé Tridon, Velly, Cappe, Lachapelle, Bourdonné, l'abbé Cirier, H. Givelet, Porquet, l'abbé Lassaigne, Givelet-Marguet, Volland, De Maizière, Max. Sutaine, Julien de Paris, Henri Paris, Gayot, l'abbé Thibout, de Saint-Albin, le vicomte de Cussy, Tiercelin, Ern. Bertrand, Ed. Henriot, Bonneville, l'abbé Charlier, H. Fleury, le comte de Mérode, Is. Brice, l'abbé Dumas, Didier fils, De Baulmont, Miquet, Lelong, Richardot, Rivart, le baron de Montgenet, Aug. Marguet, l'abbé Hannesse, P. Tarbé, Henrot, Damertay, le comte de Coëtlosquet, Lemaître, De Bussières, Croutelle, Eug. Courmeaux, Gilbert, Lud. Mahieux, Oudin, F. Barbe, Paris, Béranger, Maffioli, Thomine, Talliard, Godinot, Jobert, Carrette père, Carrette fils, l'abbé Lhoste, Guillaume (1).

Le scrutin est ouvert pour la nomination d'un président et de quatre vice-présidents de la deuxième section.

Pour la présidence, M. de Bussières, député de la Marne, réunit 47 voix; M. de Cussy 16, M. Léon Faucher 6, Jobart de Bruxelles 2.

Pour la vice-présidence, M. Jobart de Bruxelles ob-

(1) Un grand nombre de membres du Congrès, qui ne s'étaient point fait inscrire, ont assisté aux séances et participé aux travaux de cette section.

tient 65 suffrages, M. Emile Dérodé, avocat à Reims, 50; M. le vicomte de Cussy, 49, M. Léon Faucher 36, M. Ponsinet 13, M. de Bussières 10, M. Bourdon, sous-préfet, 9.

En conséquence, M. de Bussières est proclamé président de la deuxième section;

MM. Jobart de Bruxelles, Emile Dérodé, de Cussy, Léon Faucher sont proclamés vice-présidents.

M. de Bussières, en prenant place au fauteuil de la présidence, adresse d'une voix émue ses remerciements à l'assemblée.

La section consultée vote des remerciements au bureau provisoire.

M. le président donne lecture de toutes les questions du programme relatives à l'agriculture, à l'industrie, la législation et l'économie politique.

La section décide que les questions suivantes seront indiquées à l'ordre du jour pour être traitées prochainement.

Agriculture. — La 5e question, à la demande de M. J.-B. Coilot; la 6e, de M. de Caumont; la 7e, de M. Payer.

Industrie. — La 1re question, à la demande de M. Croutelle neveu; la 3e, de MM. Max-Sutaine et de Maizière.

Législation. — La 1re question du programme, à la demande de M. Bonneville; la 2e, de MM. Béranger et Maffioli; la 3e, de M. Léon Faucher; la 5e, de M. Brocard; la 9e, de M. Brocard; la 10e, de M. Bonneville.

Economie politique. — La 1re, la 2e et la 3e question, sur la demande de MM. Eug. Gonel, Ernoult, comte d'Arivabenne; la 5e, de M. l'abbé Gainet.

Parmi les questions supplémentaires qui n'ont point

été imprimées dans le programme distribué aux membres du Congrès, et qui déjà ont été soumises à la sanction du bureau général, conformément au règlement, la deuxième section retient les suivantes, pour être ultérieurement discutées :

La discipline judiciaire, dans l'état de notre législation et de nos mœurs, est-elle constituée de manière à garantir suffisamment les justiciables et le public contre les abus qui peuvent naître de l'indépendance des magistrats et de l'élévation du prix des offices transmissibles? Exposer les principes fondamentaux qui doivent être admis par voie d'interprétation doctrinale ou d'innovation législative.

Cette question, proposée par M. Ach. Morin, est retenue sur la demande de MM. Maffioli et Bonneville.

Rechercher l'effet produit par le travail des condamnés dans les maisons centrales de détention sur le taux des salaires des ouvriers libres et sur l'industrie en général.

Rechercher s'il ne conviendrait pas de substituer l'enquête en audience publique devant le tribunal qui doit rendre le jugement, à l'enquête secrète devant un juge délégué dans toutes les affaires civiles quelles qu'elles soient, ainsi que cela a déjà lieu aujourd'hui pour les affaires dites sommaires.

Quel est le laps de temps que le cultivateur peut mettre entre le défrichement des prairies artificielles et leur retour sur le même sol?

Quels sont les moyens de combattre les ravages de la cuscute sur les prairies artificielles?

Les questions proposées au Congrès par la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube, sont mises à l'ordre du jour sur la demande de MM. Bertrand, Maffioli et Payer.

Que doit-on penser du système protecteur des douanes et des tarifs en matière d'industrie? Dans quelles bornes doit-il être maintenu?

Cette question est retenue à la demande de M. Croutelle.

Plusieurs mémoires sont présentés à la deuxième section, qui les renvoie à différentes commissions, lesquelles seront ultérieurement désignées, s'il y a lieu. Ces mémoires sont relatifs aux objets suivants :

La création d'une banque nationale d'agriculture liée à la dette de l'état, par M. Corradé-Collière, de Bonifacio, demeurant à Angecourt, près Sedan;

— L'échenillage et la nécessité de réviser la loi qui l'ordonne, par M. Muzaton, membre du Comice agricole de la Marne. — Un mémoire sur ce rapport a déjà été fait par une commission désignée par le Comice (section d'Epernay);

— Le jury, tel qu'il est constitué aujourd'hui en France, protége-t-il suffisamment les intérêts de la société, et, particulièrement, le pouvoir de déclarer des circonstances atténuantes doit-il lui être enlevé pour être confié à la magistrature? par M. Azaïs, président de la Société archéologique de Béziers;

— La mendicité et le vagabondage, par un anonyme.

— L'organisation de la charité publique pour l'extinction de la mendicité, par M. Picard, d'Evreux, membre de la Société de statistique universelle;

— La nécessité de s'occuper des enfants des pauvres, et du moyen de les rattacher au sol, par M. Lalire, officier de santé à Plivot;

—Les graves inconvénients des défrichements des taillis, bois et forêts de France, par M. Brocard, de Vailly;

— Plusieurs questions de droit civil soumises au Congrès par M. Gelle, d'Ozoir-la-Ferrière;

M. le comte Arivabenne a l'honneur d'offrir à la seconde section de nombreux ouvrages d'économie politique, dont lui-même et M. Ducpétiaux de Bruxelles sont les auteurs. M. le président lui adresse de vifs remerciements au nom du Congrès.

Avant de se séparer, les membres de la seconde section règlent ainsi qu'il suit leur ordre du jour de demain 3 Septembre.

Agriculture. — Discussion des 5e et 6e questions indiquées au programme.

Législation. — 1re et 2e question.

Industrie. — 1re et 3e question.

Economie politique. — Les trois premières questions du programme.

La séance est levée à onze heures.

SÉANCE DU 3 SEPTEMBRE 1845.

La séance est ouverte à neuf heures sous la présidence de M. de Bussières.

Sont présents au bureau M. Bonneville, l'un des secrétaires généraux du Congrès, et MM. Jobart, E. Dérodé, de Cussy et Léon Faucher, vice-présidents de la deuxième section; Maille-Leblanc et Ernest Arnould, secrétaires.

La correspondance imprimée comprend :

1° Un ouvrage intitulé *Le Monautopole, ou Code complémentaire d'économie sociale*, par M. Jobart, membre

de la Légion-d'Honneur et directeur du Musée de l'industrie belge ;

2° Un traité des fumiers considérés comme engrais, par M. Girardin, professeur de chimie à l'Ecole municipale de Rouen.

M. le président fait donner par le secrétaire lecture de l'ordre du jour arrêté dans la séance du 2 Septembre.

La parole est à M. Coilot, sur la 5e question d'agriculture ainsi posée :

Quelle est dans le département de la Marne l'exploitation rurale la mieux tenue sous le rapport de la culture, de l'aménagement des fumiers, de l'importance de bétail, etc., etc.?

M. Coilot, dans un mémoire qui a vivement excité l'intérêt, rappelle en peu de mots quel était, il y a quarante ans, l'état de l'agriculture dans la Champagne en général et dans l'arrondissement de Reims en particulier. Il expose tout ce qu'il a fallu d'efforts, de patience et de courage pour la faire sortir de l'état de langueur et de misère où elle végétait. Parmi les hommes intelligents et laborieux qui, dans l'arrondissement de Reims, ont le plus contribué à son amélioration, il n'hésite pas à placer au premier rang M. Longis, propriétaire à Saint-Hilaire-le-Petit, village situé à 30 kilomètres de Reims. Possesseur d'un domaine héréditaire de 200 hectares environ, dans un pays stérile, privé de bonnes voies de communication et éloigné des grands centres de population et d'industrie, cet habile agriculteur commença par couvrir de prairies artificielles la plus grande partie de son exploitation, réduisant la culture des céréales aux meilleures terres. Il put ainsi augmenter notablement le nombre de ses bestiaux et produire sans dépense les engrais qu'il lui aurait fallu se procurer à des

prix exorbitants. Il parvint de cette manière à féconder un sol ingrat et à en obtenir des récoltes aussi certaines et aussi abondantes que dans les pays réputés les meilleurs de France. Il est arrivé aujourd'hui à cultiver en céréales 95 hectares, dont seulement 15 hectares en jachères. Il entretient constamment avec ses produits :

6 chevaux de culture en très-bon état et constamment occupés ;

6 vaches et quelques élèves ;

10 bœufs destinés à la boucherie,

Et 450 à 500 moutons.

Tous ces animaux, dit l'auteur du mémoire, parfaitement bien nourris et d'une beauté remarquable, produisent assez d'engrais pour fumer chaque année 18 à 20 hectares de terre, ce qui amène une fumure complète tous les cinq ans.

Divers essais ont amené M. Longis à penser qu'un système raisonné de plantations était le seul moyen de mettre en valeur les terres impropres à la culture des céréales. Il a planté des sapins espacés de 5 mètres et entremêlés d'aulnes et de bouleaux. Ces arbres donnent les plus belles espérances, entretiennent la fraîcheur des pâturages et abritent son troupeau.

M. Coilot entre ensuite dans le détail des soins donnés par M. Longis à l'alimentation de ses bestiaux, et notamment de ses moutons. Il énumère par quels moyens cet agriculteur a élevé le produit de ses laines au double de la moyenne des troupeaux ordinaires, sans dépense, et seulement avec des soins intelligents.

Il termine en indiquant les mesures législatives qui, selon M. Longis, seraient le plus propres à favoriser en France le développement de l'agriculture. Il demande notamment :

1° Une loi qui favorise la réunion des terres et soit un obstacle au morcellement indéfini de la propriété rurale;

2° L'abolition de la vaine pâture;

3° Le dégrèvement de l'impôt sur le sel employé dans l'agriculture;

4° Enfin une bonne loi sur les irrigations, la loi votée dernièrement sur cette matière lui paraissant avoir complètement manqué le but du législateur.

M. de Pinteville-Cernon, président du Comice agricole de la Marne, prend la parole. Il demande que les faits énoncés par M. Coilot soient avant tout vérifiés et duement constatés. Selon lui, il faut à la Champagne, pour ses engrais, des animaux soumis à une complète stabulation. L'espèce bovine lui paraît, sous ce rapport, bien préférable à l'espèce ovine, qui parcourt les terres en perdant les trois quarts de ses engrais.

Combattant l'une des assertions du mémoire, M. de Pinteville soutient qu'il y a souvent danger à introduire le mouton dans les sapinières. Cet animal endommage les arbres pendant l'hiver; l'été, il enlève le gazon, déchausse le pied des arbres et facilite ainsi une évaporation nuisible à la végétation.

M. Edm. Arnould émet un avis contraire à l'opinion du préopinant. L'espèce ovine, qui veut une alimentation sèche et substantielle, lui paraît pour la Champagne préférable à la race bovine, qui exige des aliments aqueux et beaucoup plus abondants. S'appuyant sur les expériences et l'autorité de M. de Dombasle, il dit que la quantité d'engrais fournie par les moutons en parcours est peu au-dessous de la quantité donnée par les moutons soumis à la stabulation.

MM. Payen, Arronssohn, de Cussy présentent diverses observations relatives aux laines, aux engrais

liquides et à la culture des plantes sarclées dans le département de la Marne.

La discussion étant épuisée, l'assemblée, consultée par M. le président, renvoie à une commission de sept membres l'examen du mémoire lu par M. Coilot. Sont nommés commissaires MM. Bourdon, Ed. Arnould, de Brimont, Brice, Hacquart, Maillet et Payer. M. Coilot est adjoint à la commission.

QUESTION DES CLÔTURES.

M. DE CAUMONT a la parole sur la 6e question d'agriculture ainsi conçue :

Serait-il avantageux pour l'agriculture de multiplier les clôtures dans les environs de Reims, et partout où elles sont rares?

L'orateur établit d'abord que les pays divisés par des haies vives, assez élevées, touffues et garnies d'un certain nombre d'arbres de haute venue, sont toujours, et toutes choses égales, plus fertiles que les autres.

Les abris sont utiles, surtout dans les pays de plaines, où les vents impétueux agitent et égrainent les céréales, où la température est plus basse, où le terrain se dessèche plus vite, où enfin les épis sont souvent rares et chétifs, surtout quand le sol est léger.

Dans les pays d'herbages, les clôtures sont tellement nécessaires qu'on a souvent été forcé de les rétablir là où on les avait détruites. Les clôtures, en augmentant l'humidité, en retenant les brouillards dans l'atmosphère, en prévenant le dessèchement du sol, sont une des grandes causes de l'abondance des pâturages.

La division des herbages et l'alternance du repos

qu'on peut établir pour chaque pièce permettent de nourrir sur une surface donnée une plus grande quantité de bétail.

M. de Pinteville-Cernon, parlant de la cherté des engrais dans le département de la Marne, a estimé à 800 francs le coût de la fumure d'un hectare. M. de Caumont s'appuie de cette assertion pour démontrer combien les clôtures seraient utiles dans la Champagne, s'il est vrai, ainsi que l'affirment les hommes les plus compétents, et M. Ruffet en particulier, qu'on puisse sur une terre abritée économiser un quart de la fumure.

L'orateur, entrant dans le détail des frais que nécessitent les fossés et les plantations, démontre combien la dépense des clôtures est inférieure aux résultats pécuniaires qu'elles produisent. Et qu'on ne dise pas que le sol de la Champagne se refuse à l'établissement de fossés boisés. Il est des plantes qui s'accommodent du terrain le plus calcaire et le plus aride. Tels sont particulièrement le pin d'Ecosse, l'épine noire, le saule mergault, l'érable, et même souvent l'orme et le frêne.

M. le comte Arivabenne cite quelques faits à l'appui de l'opinion émise par M. de Caumont.

M. Payer admet l'utilité des clôtures dans les prairies; il la conteste pour les plaines cultivées de céréales. Or la Champagne a peu de prairies; la propriété y est très-divisée et le blé ne pousse pas près des abris. Les avantages résultants des clôtures compenseraient-ils le terrain perdu?

M. de Pinteville-Cernon admet en principe l'utilité des clôtures et l'économie qu'elles apportent dans la fumure des terres. Il craint seulement que la nature et le morcellement du sol ne s'opposent à leur établissement.

Les plantations de haies lui ont peu réussi; il préfère celle des pins.

M. Bonneville appuie vivement l'opinion de M. de Caumont. Il a habité longtemps le Perche, pays qui, en beaucoup d'endroits, offre un sol ingrat, élevé, aride et à peu près semblable à celui de la Champagne. On a trouvé le moyen d'y établir des clôtures avantageuses à la culture des céréales. Ces clôtures s'établissent en très-peu de temps et dans les terres les plus stériles par la plantation de diverses essences d'arbres, qu'on laisse croître à toute venue. Au bout de quelques années les brins, qui ont çà et là surmonté l'aridité du sol, sont *ployés* horizontalement à l'aide d'un coup de serpe, et les branches de cette tige renversée, prenant désormais une direction verticale, finissent par s'entrelacer et par former une clôture vive excellente. Les cultivateurs trouvent de plus, dans la taille réglée de ces haies, d'abondantes ressources pour le chauffage.

MM. Ponsinet, Lecointre et Léon Faucher prennent successivement la parole.

La discussion étant close, M. le président consulte la section, qui, à la majorité, se prononce *en faveur de l'utilité des clôtures dans l'arrondissement de Reims.*

M. le président donne lecture de diverses questions qui ont été déposées sur le bureau.

1re Question. — *L'élagage des futaies sur taillis dans les forêts qui s'exploitent de douze à trente ans est-il avantageux? Quels en seraient les inconvénients comparés aux produits?*

— *Les sapins plantés en massif dans la province de Champagne doivent-ils être élagués?*

— *Est-il plus avantageux de les planter à la distance d'un mètre qu'à une distance plus grande?*

2e Question. — *Quels seraient les moyens d'extraire des eaux abandonnées par la fabrique de Reims les matières fertilisantes qu'elles contiennent, en réduisant ces matières au plus petit volume ?*

3e Question. — *Y a-t-il opportunité et avantage à faire une loi spéciale sur le duel ?*

Les deux premières questions ont été posées par le Comice agricole, la 3e par M. Maffioli.

Avant de se séparer, la section règle ainsi qu'il suit l'ordre de la séance du jeudi 4 Septembre.

Industrie. — 1re Question.

Législation. — 1re Question.

Economie politique. — 1re, 2e et 3e questions.

La séance est levée à onze heures et demie.

SÉANCE DU 4 SEPTEMBRE 1845.

La séance est ouverte à neuf heures, sous la présidence de M. de Bussières. Sont assis au bureau, M. Bonneville, l'un des secrétaires généraux du Congrès ; MM. Jobard de Bruxelles, Emile Dérodé, de Cussy, Léon Faucher, vice-présidents de la deuxième section ; MM. Maille-Leblanc et Ernest Arnould secrétaires.

Le procès-verbal du 3 Septembre est lu et adopté.

La correspondance manuscrite comprend :

Une lettre de M. Landouzy, l'un des secrétaires généraux du Congrès, relative aux procès-verbaux des sections, destinés à être lus en assemblée générale. En vertu d'une décision du bureau central, les secrétaires des sections sont invités à rendre compte très-sommairement des travaux de leur section ; dans des cas exceptionnels, toutefois, et lorsque le vœu en sera for-

mellement exprimé par la section, de plus longs développements seront donnés à la séance générale.

Une lettre de M. Vuitry, député de l'Yonne, adressée à M. de Bussières, recommandant à la sympathie et à la bienveillance de MM. du Congrès, MM. Moret et Bailly, délégués du Comité archéologique de Sens.

M. Maffioli, conseiller-référendaire de première classe à la cour des comptes, fait hommage de brochures et notes historiques sur la Cour des comptes.

M. de Caumont, au nom de M. Roux de Marseille, offre à la deuxième section des travaux et procès-verbaux du Comité médical des Bouches-du-Rhône.

M. de Caumont offre également, au nom de M. Gustave Heuzé, un tableau aphoristique de la culture des plantes à grains farineux dans la région septentrionale de la France.

Sont déposés sur le bureau de la deuxième section, comme hommage au Congrès :

Un travail sur les banques agricoles et industrielles par M. Gautier; une notice sur l'état d'oxidation du fer, par M. Rich. Phillips; une brochure de l'Association normande; deux volumes sur l'exposition de l'industrie française en 1839, par M. Jobard de Bruxelles; un traité de bornage, par M. Millet, juge de paix à Sissonne. La section décide que des remerciements seront offerts, au nom du Congrès, aux auteurs de ces différents travaux.

M. Maffioli fait observer qu'il a déposé la veille une proposition sur le bureau central, et il demande quand elle sera discutée. M. le président lui répond que cette proposition a été de nouveau examinée en raison des modifications qu'elle a subies, et qu'elle sera portée au répertoire général, à la suite des questions retenues par la deuxième section.

QUESTION DES MARQUES DE FABRIQUE.

L'ordre du jour appelle la discussion de la 1re question du programme, portée au titre de l'industrie, laquelle est ainsi conçue :

Quelles formalités pourraient (la liberté du commerce étant respectée) être imposées aux manufacturiers pour constater la nature et l'espèce des matières employées dans les tissus, et prévenir ainsi les fraudes envers les consommateurs et la dépréciation de nos produits à l'étranger ?

M. Croutelle neveu demande la parole afin de développer quelques idées sur cette question qu'il considère comme fort grave.

En effet, l'Académie de Reims l'a mise au concours pendant deux ans, sans qu'elle ait eu jusqu'à présent de solution. — M. Croutelle examine la question non-seulement au point de vue des réclamations des consommateurs en France, mais surtout pour les exportations à l'étranger. « Si je suis bien informé, dit-il, nos exportations seraient moindres qu'avant la révolution, et j'en trouve la cause dans le défaut de garanties qu'on rencontre sur les marchés étrangers; c'est un mal que personne ne récuse, mais auquel il faut porter remède. Je ne voudrais pas voir rétablir les maîtrises et les jurandes, mais la révolution, en faisant table rase, n'a rien mis à la place. Dans toutes les autres professions, le commerce de l'orfèvrerie, par exemple, les marchandises paraissent être soumises à quelques garanties. » Dans l'intérêt du commerce des tissus, il serait avantageux, suivant M. Croutelle, non-seulement

que le fabricant mît son nom sur sa marchandise, mais encore qu'une loi rendît *obligatoire* le poinçonnage du gouvernement. De la sorte, les consuls et les autres représentants de la nation française pourraient empêcher la contrefaçon à l'étranger.

M. de Caumont indique, sur cette question, un document que le Congrès pourrait consulter avec fruit. Les conseils d'agriculture, des manufactures et du commerce, réunis en 1842, ont tous les trois étudié la question des marques de fabrique à leur point de vue particulier. Un rapport très-complet a été fait par un des plus habiles manufacturiers du nord de la France; ce rapport a eu l'assentiment des trois conseils; il a été imprimé, et il serait très-utile de le consulter pour arriver à la solution du problème.

« Effectivement, dit M. Croutelle, ce rapport a été déposé à la chambre du commerce, et il nous est connu; mais il laissait *facultative* la marque sur les marchandises, et c'est en cela que le rapport nous apparaît défectueux et incomplet dans sa solution. »

M. de Bussières fait observer qu'un projet de loi a été récemment présenté aux chambres, et une conclusion prise par le gouvernement. Dans une de ses dispositions importantes, ce projet paraît ne pas satisfaire les intérêts des industriels pratiques; il est donc utile de continuer la discussion.

M. Henriot-Delamotte établit qu'il y a dans la question deux choses bien distinctes : la constatation des matières employées dans les objets manufacturés, la prévention des fraudes commises par les vendeurs et les exportateurs.

En abordant la première partie de la question, il faut nécessairement tenir compte du principe de la liberté

de commerce qu'il ne faut pas entraver. Le système détruit par la révolution de 1789 se présente aussitôt à l'esprit, et tout le monde est d'accord sur ce point, les maîtrises et les jurandes ne peuvent plus exister. L'obligation de marquer tous les produits, accompagnée de la garantie du propriétaire, est la seule voie dans laquelle on puisse entrer; il faut, par conséquent, une bonne loi sur les marques de fabrique.

Avec l'intelligence et l'activité qui animent la nation française, si notre commerce n'a pas obtenu des débouchés plus importants, cela tient à de nombreuses fraudes commises par les intermédiaires et les commissionnaires; ils se sont servi d'étiquettes qui ont trompé le consommateur, et sur la nature, et sur la quantité. Un des moyens de prévenir ces abus, serait la protection donnée par nos agents à l'étranger; mais pour cela, il faudrait un contrôle intérieur qui pût servir de base à des réclamations légales. Ce contrôle, M. Henriot-Delamotte le trouverait dans un *bureau* ouvert dans tous les ports de mer d'exportation. L'exportateur ne serait pas forcé d'y recourir, mais ce bureau serait ouvert à tous ceux qui voudraient soumettre leurs produits à une constatation légale et régulière. Les certificats émanés de ce bureau deviendraient des pièces authentiques en quelque sorte, pour vérifier et baser les réclamations. L'établissement de ces bureaux ne gênerait en rien la liberté du commerce; mais par cela même que l'on refuserait de se soumettre au contrôle, aucune réclamation ne serait possible de la part du vendeur. « C'est, vous le voyez, ajoute M. Henriot, un moyen facile et pratique. »

« Deux ordres d'idées sont en présence, dit M. de Bussières : la marque et le poinçonnage obligatoires

du gouvernement, comme légalisation de la signature et de la vérité ; puis un bureau facultatif de contrôle à la sortie des marchandises. »

M. Legointre, président du tribunal de commerce, développe ses observations de la manière suivante : « On a réclamé une loi sur les marques de fabrique ; tout le monde sent le besoin d'une certification qui empêche le vendeur de déguiser la forme ou l'emploi des matières premières. Pour beaucoup de produits, les marques sont toujours incertaines ; ainsi pour les liquides, soit qu'ils aient une enveloppe de bois, ou de grès, ou de verre, le seul cachet du vendeur servira de garantie ; car que faire pour s'assurer de l'identité complète d'une partie de liquide, après une dégustation presque illusoire? La vérification complète par le débouchage est impraticable.

» Mais les produits qui doivent surtout nous occuper ici, les tissus, doivent aller à la consommation avec des garanties, et jusqu'à présent, on n'en a pas trouvé. Allons au fond de la question. Parmi les diverses espèces de tissus, il en est de laine pure ; mais l'industrie, afin de soutenir la concurrence rivale, les mélange de coton et de soie, dans différentes proportions. L'acheteur négociant ne s'y trompe pas, mais le consommateur est souvent dupe. Il faudrait donc qu'une *marque certaine* existât sur tous les produits. On dit que le gouvernement pourrait intervenir par une estampille, mais elle ne peut se placer qu'au chef de la pièce, et cette marque disparaîtra facilement, car le vendeur achète souvent des pièces coupées par moitié ou par quart. Les marques apposées par le gouvernement ne pourraient servir à la vente en détail, mais uniquement à la livraison des ventes en gros. »

Il faut donc chercher un autre moyen. M. Lecointre

pense qu'il en existe un très-facilement applicable en matière de tissus. La laine, le coton, la soie sont les seules matières qui soient entre elles mélangées par les fabricants. Lorsque le tissu serait formé d'une seule matière, la lisière d'une matière de laine pure pourrait être d'une seule couleur, en vertu d'une mesure de police. Lorsque la pièce serait mélangée de laine et coton, la lisière aurait deux nuances ; lorsque les trois matières, laine, coton et soie, seraient mélangées, il y aurait trois couleurs sur la lisière. Le certificat resterait inaltérable et sûr pendant la consommation de toute la pièce. Il faut se fier davantage à ces attestations de nature qu'aux déclarations faites par le fabricant. Ce n'est point un attentat à la liberté d'agir, il n'y a là aucune autorité insupportable : c'est une simple mesure de police, car, remarquez-le, il suffira d'une seule nuance, et non pas une nuance déterminée.

Ce que l'on a dit de notre position à l'étranger trouverait de la sorte son remède. Dans l'état actuel, mille substitutions se font sans scrupule ; il n'y aurait plus possibilité de changer la nature des choses : au bout de six mois, le soupçon de fraude disparaîtrait, et la confiance renaîtrait forcément. Nul fabricant ne pourrait se soustraire à cette mesure *obligatoire*, et aucun ne s'y soustrairait, en raison de la difficulté de vendre des pièces sans lisières.

« Par ces motifs, dit en terminant M. Lecointre, il y aurait lieu d'indiquer au gouvernement que, outre les attestations données par ses employés pour les qualités déclarées, la qualité pourrait être ainsi certifiée par les lisières d'une ou de plusieurs nuances. Le gouvernement n'aurait pas à vérifier longuement, par exemple, à passer les pièces à la perche : la pièce porterait à la fois avec

elle la confiance ou la réprobation. » En conséquence, M. Lecointre invite la deuxième section à proposer au Congrès général l'adoption de la mesure qu'il indique.

M. de Bussières, président, se demande si le moyen proposé est praticable... Il soulève cette question, ajoute-t-il, parce que le ministère a, sur sa demande, fait la promesse formelle de présenter une loi sur les marques de la fabrique. Ce projet a été présenté, il est en ce moment à l'état de rapport à la chambre des pairs. Ce qui inquiète le gouvernement, c'est de savoir si le moyen mis en usage ne compromettrait pas la nation à l'étranger, ce qui serait plus grave dans tous les cas que l'honneur d'un particulier ou la réputation d'une marchandise.

M. Lecointre, répondant à l'observation de M. le président, ajoute au développement de son opinion que, tout en maintenant le moyen mécanique, la garantie matérielle qu'il a proposée, il désirerait que l'estampille du gouvernement fût purement *facultative*.

M. Léon Faucher expose à peu près en ces termes son opinion, qui est contraire à toute clause *obligatoire*. Il craint que nous n'abordions cette question sous des préoccupations un peu précipitées. En 1815, l'industrie, qui était une création de l'empire, eut en quelque sorte sa renaissance. A cette première expansion du commerce qui succédait au blocus continental, il y eut des désordres inévitables; des pacotilleurs aventureux discréditèrent au dehors le commerce français. Depuis cette époque, les rapports se sont régularisés, les exemples de fraude sont devenus plus rares; les faits à l'appui sont déjà anciens, on se préoccupe d'une espèce de terreur factice, il faut nous en dégager, et considérer la question en elle-même.

La liberté du commerce ne nous est pas particulière;

d'autres peuples en jouissent plus que nous; ainsi les États-Unis, l'Angleterre. En Angleterre, il n'y a pas de restrictions; aux États-Unis, des marques sont établies pour les produits alimentaires qui sortent du pays, tels que les farines, les salaisons. Les États-Unis sont justifiables de cette mesure. C'est une question grave, puisqu'elle touche à la santé du peuple ; mais les États-Unis n'ont jamais eu l'idée de soumettre à une marque les cotons, les tabacs. En Angleterre, les exportations sont, nous l'avons dit, entièrement libres; les fabricants de Manchester voient leurs marchandises circuler revêtues de leur signature comme un billet de banque ; et si deux nations aussi largement commerçantes n'ont pas cru devoir se dessaisir d'une aussi grande liberté, se peut-il que nous courrions, nous, d'aussi imminents dangers.

Deux systèmes sont en présence, ajoute M. Faucher, l'un fort habilement défendu par MM. Croutelle et Lecointre; mais il faut de tous nos efforts l'écarter, car il ne tend à rien moins qu'à nous rendre ce qui existait avant 1789, la règlementation du commerce et de l'industrie. Nos mœurs s'opposent à cette restauration. Les chambres de commerce et de manufactures ont été consultées, et le gouvernement, dans son projet de loi des marques de fabrique, a sagement fait de suivre leur avis; de la sorte la liberté commerciale a été respectée.

Examinons les moyens proposés et leur application. On a parlé d'un *bureau* de vérification aux ports d'exportation : mais sur quoi porte la sollicitude ? Vous prenez des précautions en faveur des consommateurs étrangers, et vous les négligez à l'égard du consommateur national ! Cela ne paraît pas juste, car le consommateur national a des droits plus réels.

Si nous écartons cette objection, de quelle manière arriverez-vous à vérifier la quantité et la qualité des étoffes ? Quelles seront vos limites, si vous voulez que ces mesures ne soient point vexatoires ? Déterminerez-vous les proportions de la laine et du coton, et la qualité de la laine et celle du coton ?... Vous faites alors du gouvernement un marchand général : c'est la conséquence des opinions émises. Il n'y a pas de demi-mesures possibles, si vous voulez que la nation devienne garant. L'impossibilité de cette mesure paraît donc évidente ; M. Lecointre lui-même a démontré qu'elle était impraticable à la sortie.

Est-ce à dire qu'aucune mesure ne soit à prendre ? Non, sans doute. Il faut toujours prendre pour point de départ la liberté du commerce, et écarter scrupuleusement la question de contrainte, de contrainte par la loi. Du moment qu'il y a obligation, il n'y a plus de liberté ; aussi faut-il, comme le pense le gouvernement, nous en tenir uniquement à des mesures *facultatives*. La ville de Reims a donné, sous ce rapport, un excellent exemple en instituant le bureau de mesurage des tissus de laine. C'est là une garantie qui n'est pas imposée, et qui n'en est que plus forte par cela même. En ces matières, M. Léon Faucher pense que l'intervention de la commune est toujours préférable à celle de l'état. — Outre cette garantie, il en est une autre personnelle, celle *des marques*. De la sorte, un fabricant, tout en faisant acte de propriété, donne à la marchandise sa signature commerciale ; mais il ne faut pas que ce soit une obligation. — Il arrivera ainsi que tous les fabricants qui ne marqueront pas s'exposeront au soupçon de fraude ; les autres seront assurés d'être toujours honorés, et conséquemment favorisés par les ache-

teurs. L'étiquette d'un fabricant est alors acceptée comme un acte public. « De ceci, je trouverais à Reims de nombreux exemples, dit M. Faucher; je citerai encore à Sedan la maison Paul Bacot et fils, dont les draps sont reçus en Angleterre, à New-Yorck, sans aucune réclamation. » Ce système facultatif, M. Léon Faucher voudrait le voir s'établir d'une manière facultative; tout autre système, suivant lui, est illusoire.

M. Lecointre proteste contre toute extension que l'on voudrait donner à sa pensée, et qui aurait pour conséquence un attentat à la liberté commerciale. Il a la pensée intime de l'utilité de l'imposition de la marque, mais il veut une marque indélébile; il ne veut pas qu'un négociant puisse être dupe d'un autre: aussi, point d'indications fallacieuses. Au moyen des lisières et des nuances, tout ce qu'il a été possible de faire pour l'acheteur est accompli. Il persiste dans son opinion.

M. Léon Faucher répond que le point de dissidence entre M. Lecointre et lui est tout entier dans une pensée de coaction. Les mesures proposées par M. Lecointre sont insuffisantes et vexatoires; les lisières ne pourront jamais indiquer les proportions et la valeur des matières mélangées.

M. Jules de Vroïl pense que la marque indélébile proposée par M. Lecointre n'existera réellement pas, puisqu'elle pourra être enlevée avec une paire de ciseaux. Il se prononce pour le système facultatif. « En adoptant le principe de la coaction, dit-il, le gouvernement prendrait sous sa responsabilité toutes les responsabilités individuelles. »

M. Payer s'efforce de constater que la marque facultative a les mêmes inconvénients que la marque obligatoire. « Le commerce, dit-il, repose sur la confiance; la

marque facultative appellera le monopole des grandes maisons. » Il insiste sur la nécessité des marques obligatoires, afin de faire connaître ceux qui font bien et ceux qui fraudent. Agir ainsi, ce n'est pas gêner la liberté du commerce, mais la liberté de frauder.

M. Henriot-Delamotte répond que les moyens proposés, notamment par M. Lecointre, sont évidemment restrictifs de la liberté du commerce. Il faudra, en effet, des dispositions légales et une sanction pénale qui en seront la conséquence. Si, au contraire, il n'y a dans la loi aucune disposition pénale, les fabricants mettront sur leurs lisières des couleurs d'un autre ordre, et la fraude s'exercera avec plus d'audace encore et avec des résultats plus dangereux. Le régime obligatoire paraît à M. Henriot l'une des atteintes les plus préjudiciables à la liberté du commerce.

A la demande de plusieurs membres de la section, qui ont réclamé la parole sur cet important objet des marques de fabrique, la discussion est ajournée à demain. Elle remplira la première partie de l'ordre du jour.

La séance est levée à onze heures un quart.

SÉANCE DU 5 SEPTEMBRE 1845.

La séance est ouverte à 9 heures sous la présidence de M. E. Dérodé, l'un des vice-présidents.

Sont présents au bureau M. Bonneville, l'un des secrétaires généraux du Congrès; MM. Jobard, de Cussy et L. Faucher, vice-présidents de la deuxième section, et MM. Er. Arnould et Maille-Leblanc, secrétaires.

Le procès-verbal de la séance du 4 Septembre est lu et adopté.

La correspondance manuscrite comprend :

Une lettre de M. Lalire, demandant la mise à l'ordre du jour de la question n° 4 (économie politique).

M. le président observe que le désir exprimé par M. Lalire a été prévenu par l'ordre du jour arrêté dans l'une des précédentes séances.

Une proposition signée de MM. Jobard, Croutelle et Tarbé de Saint-Hardouin, demande qu'à l'avenir les vœux émis par le Congrès soient convertis en mémoires au roi et en pétitions aux chambres.

Cette proposition est renvoyée au bureau général du Congrès.

La correspondance imprimée comprend :

1° Une brochure de M. Goda, notaire à Reims, intitulée : *Des ordres entre créanciers hypothécaires.*

2° *De la législation en matière du duel*, par M. le comte du Coëtlosquet.

3° *Albert, ou le Duel;* 2 vol. du même auteur.

4° Un vol. de *la Maison rustique*, contenant un *Traité sur les clôtures rurales*, par M. Labbé.

La section, sur la proposition de M. le président, vote des remerciements aux auteurs des ouvrages sus-mentionnés.

M. le comte Arrivabenne, forcé de quitter le Congrès, est invité à parler sur la mendicité, question qui a fait un objet spécial de ses savantes études. M. le comte se borne à indiquer les divers ouvrages où il a traité au long cette question. Sur la demande de M. de Cussy, une commission composée de M. de Cussy, Gasbois, Gonel, Hernoux, Leherle, Nanquette et Ponsinet, est chargée de se livrer à l'examen de ces ouvrages.

M. Payer, au nom de la commission à laquelle a été renvoyé le mémoire de M. Coilot, demande que le concours reste ouvert jusqu'au lundi 8 Septembre, de nouveaux mémoires devant être produits.

L'assemblée décide que le concours restera ouvert jusqu'au 8 Septembre, et invite les personnes qui voudraient concourir à déposer avant ce terme leurs mémoires sur le bureau.

CONTINUATION DE LA DISCUSSION SUR LES MARQUES DE FABRIQUE.

L'ordre du jour appelle la reprise de la discussion ouverte sur la question n° 1 (industrie).

M. Taillard, dans un discours sagement pensé et fortement motivé, énumère la plupart des abus introduits dans la fabrication et la vente de tissus; le mélange adroitement dissimulé des matières, et notamment celui du coton dans les tissus de soie, dans le linge de table, etc., etc. « Il y a, dit-il, nécessité de réprimer ces abus contre lesquels notre législation est insuffisante. »

Quels sont les moyens à employer?

D'abord, et avant tout, la marque du fabricant indiquant son nom, sa demeure, la nature et l'espèce des matières employées.

L'établissement de bureaux de garanties dans les principales localités pour vérifier et constater la sincérité des indications du fabricant. Cette vérification, toutefois, ne pourrait être obligatoire; elle serait purement facultative.

Qui serait préposé à cette vérification? Ce ne peut être

un jury central, sans doute. Mais est-il impossible, n'est-il pas facile, au contraire, d'établir dans les principales villes manufacturières des agents nommés par l'autorité sur la désignation des conseils de prud'hommes?

Quant aux marchandises destinées à l'exportation, elles recevraient en outre une marque de contrôle apposée par le gouvernement, soit au lieu même de la fabrication, soit au bureau de la douane, à la sortie des frontières.

L'orateur conclut en demandant :

1° Que le fabricant soit tenu d'apposer sur ses produits sa marque, avec indication de son nom, de sa demeure, de la nature et de l'espèce des matières employés.

2° L'établissement dans les principaux centres de fabrication de bureaux de vérifications destinés à contrôler la sincérité des indications, quand ils en seraient requis.

3° La légalisation également facultative par le sceau de l'état de l'empreinte des bureaux de vérification pour les marchandises destinées à l'exportation. Cette légalisation serait faite, soit au lieu même de la vérification, soit dans les bureaux de la douane et à la sortie des frontières.

M. Bonneville appuie les mesures proposées par M. Taillard.

M. Croutelle admet en grande partie le système soutenu par M. Taillard; il diffère seulement sur le mode d'exécution. Répondant aux arguments présentés la veille en faveur de la liberté du commerce, l'orateur s'attache à démontrer que l'adoption de ses propositions n'attenterait en rien à la liberté sainement entendue, qu'elle n'atteindrait que la licence et la fraude. Si le mal existe, et tout le monde l'avoue, ne faut-il pas le réprimer?

Le commerce extérieur, dit-on, tend à se moraliser ; les fraudes deviennent plus rares. Ne serait-ce pas parce que nos exportations elles-mêmes sont devenues plus rares? Quelques maisons puissantes ont pu fonder des comptoirs et faire apprécier eux-mêmes à l'étranger la loyauté de leurs opérations. Mais ces cas sont rares et le grand nombre est forcé d'employer des intermédiaires, soit nationaux, soit étrangers, à la merci desquels nous ne devons pas remettre aveuglément l'honneur du commerce français.

Le remède le plus efficace, c'est la marque obligatoire et le visa du gouvernement. S'il en est un meilleur, qu'on l'indique, et nous sommes prêts à l'adopter.

« Un économiste distingué, M. L. Faucher, a proposé un mode de vérification que j'adopte volontiers, dit M. Croutelle, mais en le complétant, mais en le rendant *obligatoire* pour tous.

» La mesure est simple et facile dans son exécution ; elle respecte et protége tous les droits légitimes, et je supplie le Congrès de se prononcer en faveur de son adoption. »

M. A. David, dans une improvisation vive et brillante, cherche à démontrer combien les moyens proposés jusqu'ici seraient insuffisants et illusoires. « La fraude, dit-il, ne consiste pas toujours dans le mélange des matières, elle consiste surtout à vendre comme bons et irréprochables des tissus mauvais et défectueux. Il faudrait donc que le timbre apposé sur la marchandise en indiquât aussi la valeur réelle ; or cela est impossible.

» On se préoccupe beaucoup trop, dit l'orateur, d'un désordre et d'une licence qui sont déjà loin de nous. Au retour de la paix et dans l'expansion d'industries nouvelles, quand chaque jour enfantait de nouveaux essais,

beaucoup de produits défectueux sont sortis de nos fabriques et ont cherché à l'extérieur un débouché plus facile. C'était une conséquence inévitable et forcée; mais le mal a-t-il continué? Non. La fabrication a crû en moralité à mesure qu'elle croissait en intelligence; des relations plus régulières, plus suivies, se sont établies avec certains pays, et là, la fraude a complètement disparu.

» Les marques et vérifications proposées peuvent être utiles, mais à la condition d'être purement facultatives. Un essai a été tenté récemment à Reims, il pourra se développer. Mais pas de mesures générales, pas de mesures obligatoires.

» La fraude s'exerce le plus souvent au-dehors et par des intermédiaires étrangers. Que le gouvernement soit sollicité de stipuler dans tous les traités de commerce, que la propriété des Français sera assimilée à celle des nationaux, la contrefaçon alors deviendra impossible et vous aurez remédié à tous les abus. »

M. Hernoux, s'associant aux doctrines de liberté commerciale professées par M. L. Faucher, dit qu'il ne faut pas cependant se préoccuper exclusivement de cette liberté. L'intérêt des consommateurs lui paraît également respectable. M. Croutelle a, dans sa pensée, posé la question sur son véritable terrain et indiqué les moyens efficaces de concilier l'ordre avec la liberté en matière commerciale.

M. Ponsinet, répondant aux inductions tirées par M. L. Faucher de l'exemple de l'Angleterre et des Etats-Unis, soutient qu'il n'existe aucune analogie entre la position du commerce anglais et celle du commerce français. Quant aux Etats-Unis, dans la plupart des provinces du littoral, le sceau public n'est pas seule-

ment apposé sur les substances alimentaires ; il l'est encore sur les potasses, les huiles, les planches, les graines de lin, les cuirs et les tabacs.

M. de Brunet envisage la question sous ses deux faces, celle du commerce intérieur et celle du commerce d'exportation. Il reconnaît que les mesures proposées peuvent être utiles à la loyauté des produits destinés à la consommation française ; mais elles lui paraissent, comme à M. David, tout-à-fait illusoires contre les contrefaçons pratiquées au dehors.

Il énumère de nouveau et discute, avec l'autorité d'une longue expérience manufacturière, tous les moyens indiqués. « Les marques facultatives existent, dit-il ; elles ne sont pas respectées. Comment les marques obligatoires pourraient-elles l'être? Les marques, les certificats d'origine seront enlevés, déplacés, apposés sur des tissus étrangers à nos fabriques, qui seront ainsi injustement compromises.

» La contrefaçon des marques françaises à l'étranger, voilà le mal. Les protéger par des traités internationaux, voilà le seul remède. Le gouvernement seul peut l'obtenir et l'appliquer. Déjà un traité de commerce a assuré nos droits en Suisse ; il faut que cette mesure s'étende partout ; qu'il soit loisible à tout producteur français de poursuivre les contrefacteurs à l'étranger, et tous les abus, toutes les fraudes auront disparu. »

MM. Taillard, de Brunet, David et Lecointre sont de nouveau entendus.

M. Jobard, appelé à la tribune par son tour d'inscription, expose qu'ayant fait de la question l'objet de sérieuses et profondes études, il se verra forcé d'entrer dans des développements que l'heure avancée pourrait difficilement comporter.

La section consultée renvoie au samedi 6 Septembre la suite de la discussion.

La séance est levée à onze heures un quart.

SÉANCE DU 6 SEPTEMBRE 1845.

Présidence de M. DE BUSSIÈRES.

Sont assis au bureau : MM. BONNEVILLE, secrétaire général ; MM. JOBARD, DE CUSSY, Léon FAUCHER, vice-présidents ; MAILLE-LEBLANC et Ernest ARNOULD, secrétaires.

Le procès-verbal de la séance du 5 Septembre est lu et adopté, après une observation d'un des membres de la deuxième section, tendant à faire renvoyer à une commission de spécialités la question des marques de fabrique. Cette proposition est repoussée par l'ordre du jour.

M. MASSON, docteur en médecine à Charleville, membre de la Société d'agriculture des Ardennes, offre à la deuxième section deux brochures dont il est l'auteur : Nécessité de substituer le droit au poids à la taxe par tête sur les bestiaux ; Recherches sur le meilleur amendement à employer, dans toutes les localités du département des Ardennes, pour la culture des prairies artificielles.

La section décide que des remerciements sont adressés à M. Masson.

La correspondance manuscrite comprend une lettre de M. Pagnon-Vautrin, fabricant à Reims ; il y expose avec quelques développements les moyens d'extraire des

eaux abandonnées par la fabrique de Reims les matières fertilisantes qu'elles contiennent, en les réduisant à un petit volume.

CONTINUATION DE LA DISCUSSION SUR LES MARQUES DE FABRIQUE.

L'ordre du jour appelle la continuation de la discussion sur les marques de fabrique, et la prévention des fraudes envers les consommateurs ou commises sur les marchés étrangers.

M. Jobard de Bruxelles demande que chaque fabricant soit obligé d'accepter la responsabilité de ses produits quels qu'ils soient, en y attachant son nom ou une marque équivalente, légalement déposée. Il veut *la marque d'origine obligatoire,* et laisse la *marque qualificative, facultative.*

Il demande l'intervention de la cité comme légalisation de la marque ou de la signature du fabricant, et celle du gouvernement comme légalisation du timbre de la cité. Il n'en faut pas davantage pour diminuer considérablement les fraudes dont on se plaint, et qui vont plutôt en augmentant qu'en diminuant, ainsi que le prouvent les rapports des consuls. De ces fraudes, M. Jobard en cite de très-nombreux exemples, puisés même en dehors de la question des tissus. « Les moyens que je propose, continue M. Jobard, permettront aux fabricants d'accroître leur clientèle s'ils sont honnêtes; et ils la perdront s'ils fraudent sur la nature, le poids et l'aunage. On ne dira plus à l'étranger c'est telle nation qui m'a trompé, mais c'est telle maison, et bientôt elle sera mise au ban du commerce. Remarquez, dit M. Jo-

bard, que le Conseil général des manufactures a demandé la marque obligatoire, et à Reims, le conseil des prud'hommes l'a également réclamée à une majorité de 17 voix. »

Les marchands en détail seront également possesseurs d'une marque légale, qu'ils seront tenus d'apposer sur les coupons, à la requête de l'acheteur.

Les intermédiaires ont trop d'intérêt à faire connaître leurs marques à l'étranger, pour négliger cette formalité; mais il doit leur être interdit aussi sévèrement de faire disparaître la marque du fabricant pour y substituer la leur, qu'aux libraires-éditeurs de substituer leurs noms au nom de l'auteur. « Sans la marque obligatoire, dit en terminant M. Jobard, il n'y a pas de sûreté pour notre commerce intérieur; nos rapports internationaux entreront de la sorte dans une voie excellente d'amélioration, et nos consuls pourront retrouver les fraudeurs, les poursuivre et les atteindre. »

M. Taillard propose de mettre aux voix la question en ces termes : La marque d'origine doit-elle être obligatoire ?

M. Ponsinet fait observer que, suivant les dispositions de la loi actuelle, tout fabricant qui a une marque doit la déposer au greffe du conseil des prud'hommes; il désirerait que la marque, si la section décide qu'elle sera obligatoire, fût déposée au bureau des prud'hommes.

M. de Bussières, président : « Il y a deux propositions en présence : La marque d'origine sera-t-elle obligatoire, sera-t-elle facultative ? » C'est là le principe fondamental qu'il s'agit de décider ; toutefois, il fait observer, quant à ce qui le concerne, qu'il lui est impossible d'engager son opinion sur la question. Les chambres législatives sont en ce moment saisies d'un projet de loi; M. de

Bussières, comme député de la Marne, sera ultérieurement appelé à voter sur la question ; il doit par conséquent, avant de se prononcer, attendre toutes les discussions et les documents nouveaux qui seront produits. Sa position officielle lui fait une loi de ces réserves.

M. de Brunet, qui s'est abstenu de prendre la parole à la séance publique du 5 (1), principalement parce que la discussion était restée dans des termes généraux, développe à l'assemblée les éléments nombreux d'une conviction sincère et sérieuse, basée sur la réflexion et sur une longue expérience des affaires.

Suivant lui, il y aurait impossibilité et injustice criante, tyrannique, d'imposer les marques obligatoires. On a eu tort de parler ici de la chambre de commerce. « Je fais partie de cette chambre, dit M. de Brunet, et au nom du commerce, je crois devoir prendre la défense des petits fabricants. On a fait jusqu'à présent, je le crains, de la théorie, et non pas de la pratique : ceux qui veulent rendre la marque d'origine obligatoire, ce ne sont pas les hommes d'expérience. La marque de fabrique rendue obligatoire, c'est l'anéantissement des petits fabricants et le monopole des capitaux. En effet, si une loi exige que les petits fabricants laissent leur nom sur leurs pièces, elles ne trouveront pas acheteur, parce que ce nom ne sera pas connu ; vous empêcheriez l'ouvrier de devenir fabricant, et du jour où l'on ne voudra plus acheter que sur les marques, on aura monopolisé toutes les affaires de la manière la plus funeste aux petits producteurs. Prenons comme exemple la spécialité des tissus de Reims : nous fabriquons ici les tissus

(1) Voir ci-après les procès-verbaux des séances publiques générales.

écrus; dans maintes circonstances, il arrive que les pièces sont expédiées à Paris, car avant de les livrer au commerce, elles subissent une manutention considérable, le dégorgeage, la teinture, l'apprêt; et si la pièce arrive à la consommation dans un état déplorable, si elle est dénaturée, brûlée par la teinture, à peine marchande, ce sera le fabricant, que l'on obligera à mettre son nom sur la marchandise, que vous rendrez responsable? Cela est évidemment inapplicable.

» Mais je n'entends pas dire qu'il faille laisser faire, continue M. de Brunet; comme homme et comme négociant, j'attache le plus grand prix à la dignité et à la loyauté du commerce; je reconnais qu'il y a quelque chose à faire, et la chambre de commerce de Reims a elle-même sollicité une protection très-efficace contre les fraudes commises dans le mélange des tissus. Il ne faut pas oublier, en outre, que le code de commerce règlemente la matière, et que si on vend un tissu laine et coton pour un tissu pure laine, c'est un vice rédhibitoire; le fabricant est responsable, et la pièce lui reviendra toujours. Ajoutez à la loi, s'il le faut, de nouveaux moyens de répression, qu'il y ait des inspections pour le commerce intérieur, mais laissez la marque facultative; les mesures facultatives sont suffisamment protectrices.

» Pour le commerce à l'extérieur, la marque obligatoire serait bien plus funeste encore et un petit fabricant qui ferait trente pièces par année, ne pourrait jamais faire consommer un mètre de sa marchandise.

» En résumé, dit M. de Brunet, par toutes les considérations que je viens d'avoir l'honneur de vous développer, je propose au Congrès de se borner à demander à l'état son intervention plus formelle pour protéger efficacement

la propriété des marques de fabrique, en obtenant par des traités de réciprocité, le droit de poursuites dans tous les pays étrangers où la France a des consuls.

» C'est là la véritable protection dont notre commerce a besoin pour la sécurité des affaires d'exportation.

» Ce ne sont point les fraudes de nos nationaux, mais bien celles de l'étranger qu'il s'agit de réprimer, et les propositions faites ne pourraient point atteindre ce but.

» Une loi qui forcerait chaque fabricant à apposer sa marque d'une façon indélébile, serait une tyrannie envers les petits fabricants si nombreux en France; cette mesure établirait immédiatement un monopole au profit des fortes maisons, puisqu'un fabricant qui ne fait qu'un petit nombre de pièces resterait inconnu, et arriverait à ne plus pouvoir vendre ses produits.

» Toute mesure que le gouvernement pourrait adopter pour constater légalement les marques de fabrique ne peut être que facultative et non obligatoire. »

« Je suis, moi aussi, un homme pratique, répond M. Croutelle, et cependant je veux les marques obligatoires. On ne prendra pas, dites-vous, les pièces des petits fabricants parce qu'elles porteront leur nom; on les prendra bien moins encore lorsqu'elles ne porteront aucune signature, aucune garantie; il faut toujours mettre son nom sur ses produits, toujours signer ses œuvres. »

M. le Président, avant de mettre aux voix la question des marques obligatoires ou facultatives, fait remarquer que la même réserve que celle qu'il a demandée pour lui-même doit être observée à l'égard de M. Chaix-d'Est-Ange, député de la Marne, membre de la deuxième section, et présent à la discussion.

La question résultant du programme est posée dans les termes suivants :

La marque d'origine sur les tissus doit-elle être obligatoire ou facultative?

La majorité des membres présents se prononce pour la marque obligatoire.

La deuxième question est ainsi posée :

La marque constatera-t-elle l'espèce et la nature des matières employées dans les tissus?

La majorité des membres se prononce pour la négative.

La section décide encore que la légalisation par l'état, à la sortie, sur les marchandises des marques du fabricant et de la cité, sera purement facultative.

M. Henriot fait observer que bien que partisan de la marque facultative, il désire faire préciser si la marque obligatoire dont le principe vient d'être adopté, doit être exigée pour le détaillant qui livre les objets au consommateur, dont on veut sauvegarder les intérêts par l'obligation de la marque.

M. le Président met aux voix cette dernière proposition comme conséquence de ce qui précède :

La marque de tout vendeur, soit en gros, soit en détail, sera-t-elle obligatoire sur toutes les marchandises?

La section adopte l'affirmative à une grande majorité.

La discussion est close sur la 1re question industrielle.

QUESTION DE LA DIMINUTION DES PROCÈS.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la 1re question de législation du programme. Elle est ainsi conçue :

Quelles seraient les mesures législatives qui pourraient tendre à amener la diminution des procès civils ou de commerce ?

M. Millet, juge de paix à Sissonne (Aisne), obtient de la deuxième section la permission de lire un mémoire sur la question. Il l'examine surtout au point de vue de la justice civile du premier degré.

Après la lecture de ce mémoire, rempli d'excellentes vues, M. Bailly, directeur d'une des salles d'asile de Reims, soumet à la section une machine de son invention pour le mesurage des tissus.

L'examen de cette machine est renvoyé à une commission composée de MM. Jobard de Bruxelles, Lecointre et Croutelle.

Avant de se séparer, la section décide que dans la séance du lundi 8 Septembre sera continuée la discussion relative à la diminution des procès civils et de commerce. Plusieurs membres du Congrès ont, en effet, demandé la parole sur cette question dont l'examen présente le plus vif intérêt.

La séance est levée à onze heures un quart.

SÉANCE DU 8 SEPTEMBRE 1845.

Le lundi 8 Septembre 1845, neuf heures du matin, la séance est ouverte sous la présidence de M. de Bussières.

Sont assis au bureau : M. Bonneville, l'un des secrétaires généraux du Congrès; MM. Jobard, de Cussy et Léon Faucher, vice-présidents de la section; Ern. Arnould et Maille, secrétaires.

Le procès-verbal de la séance du samedi 6 Septembre est lu et adopté.

M. de Brunet demande la parole pour rectifier un fait avancé par erreur dans la séance du 6 Septembre.

« L'honorable M. Jobard, dit M. de Brunet, a cité dans la discussion l'opinion du conseil de prud'hommes de Reims comme ayant été unanimement favorable aux marques obligatoires, et cette allégation a pu influer sur le vote émis sur cette question. Je me suis enquis si le fait cité était exact, et j'ai acquis la certitude que les prud'hommes de Reims n'avaient jamais été appelés à délibérer sur ce point. Une lettre de M. le secrétaire du conseil confirme la vérité de mon allégation. » M. de Brunet conclut en demandant l'insertion de cette lettre au procès-verbal de la séance.

M. Jobard répond qu'étranger à la localité il n'a pu constater l'exactitude de ce fait qui lui avait été donné pour vrai.

M. Gobet ne s'oppose pas à ce que mention soit faite au procès-verbal de la réclamation élevée par M. de Brunet; il déclare seulement que, dans son opinion, le vote émis par la section a été motivé par les arguments produits contradictoirement, sans égard aux autorités invoquées.

M. Croutelle s'oppose à l'insertion de la lettre dont il s'agit. « Ce serait, dit-il, une protestation indirecte contre un vote accompli. » Il demande que mention soit faite seulement de la lettre citée et de la réclamation de M. de Brunet.

Cette proposition est mise aux voix et adoptée.

M. le président annonce l'envoi fait au bureau :

1° D'une lettre de M. Lacatte-Joltrois, qui réclame contre cette assertion avancée par M. A. David, dans la séance générale du 5 courant, savoir, que depuis vingt-cinq ans la fabrique de Reims avait beaucoup gagné en intelligence et le commerce en moralité. M. Lacatte cite, à l'appui de sa réclamation, un grand nombre

de maisons appartenant à la fabrique et au commerce de cette époque, qui, dit-il, se recommandaient autant par leur industrie que par leur probité.

2° D'un Rapport à l'Académie royale de Metz, sur des essais de dénaturation du sel, faits par M. Lacorterie, pharmacien en chef de l'hôpital militaire de Metz.

3° Du mémoire de M. le baron Hémar sur cette question qu'il soumet au Congrès : *Quel serait le moyen d'obliger les éleveurs de chevaux à propager l'espèce du cheval léger propre aux remontes, et d'obliger les consommateurs de chevaux, rouliers et laboureurs, à s'en servir de préférence aux autres, dans l'intérêt de la conservation des routes?*

SUITE DE LA DISCUSSION RELATIVE A LA DIMINUTION DES PROCÈS.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur la première question de législation.

M. Bonneville expose en peu de mots l'importance de la question qui s'agite.

« On peut, dit M. Bonneville, diviser les plaideurs en trois catégories ;

» Les plaideurs honnêtes, mais ignorants du droit ;

» Les plaideurs téméraires ;

» Les plaideurs de mauvaise foi.

» Le nombre des premiers va toujours diminuant ; l'instruction se répand, la loi perd de son obscurité, et chaque jour la jurisprudence fixe les points douteux.

» Quant aux seconds, ils sont plus nombreux. Mais il serait difficile, et peut-être impossible d'user à leur égard de moyens de répression.

» On ne peut songer sérieusement à diminuer le nombre des procès qu'en s'attaquant *aux plaideurs de mauvaise foi*, dont le nombre s'accroît d'une façon déplorable. Là est la principale source du mal. »

L'orateur se bornera donc à rechercher quels remèdes on pourrait opposer à la mauvaise foi.

« La cause de cette mauvaise foi, dit-il, c'est la *cupidité;* par conséquent, le meilleur remède serait une pénalité *d'amende* pour la mauvaise foi évidente et constatée.

» Cette pénalité est-elle juste et légitime en soi? Qui pourrait le nier? Qu'on excuse l'ignorance et la témérité, je le conçois; mais la mauvaise foi est toujours coupable, elle est toujours un outrage à la loi.

» Or, notre loi actuelle ne fait aucune distinction. Elle se borne à prononcer des dommages et intérêts. Le plaideur déloyal a toujours l'espoir d'un gain illicite : il a tout à gagner et rien à perdre; et c'est là ce que j'appelle une prime d'encouragement accordée à l'improbité.

» L'amende que je propose, continue M. Bonneville, est-elle sans précédents?

» Si je consulte le droit romain, j'y trouve trois mesures spéciales contre le plaideur *de mauvaise foi*, que la loi appelait *improbus litigator* (1) :

» 1° Le serment. Les parties et leurs avocats étaient tenus de jurer, au début de tout procès, *de ne rien faire et dire*, pendant l'instance, PAR ESPRIT DE MENSONGE ET DE DOL : « *Se nihil dolo malo, neque vexandi nec calumniandi animo; se nihil calumniosè dolosèque acturos* (2). »

(1) *Instit.*, lib. IV., t. XVI.
(2) HENNECCIUS, § 1174.

» 2° L'action en dommages et intérêts à raison DU DOL même dont on avait usé pour le gain du procès : « *actio de dolo malo.* » Dans la plupart des cas le plaideur de mauvaise foi était condamné à payer le DOUBLE de ce qui lui était justement réclamé : « *in pœnam mendacii et calumniæ.* » C'était, on le voit, une véritable *amende civile* imposée à la mauvaise foi ; seulement elle était stipulée au profit des parties, non du trésor public.

» 3° Enfin, dans certain cas, une autre peine, la plus grave de toutes, l'infamie, atteignait les *plaideurs frauduleux.* « On ne saurait trop louer, dit à ce sujet *Henneccius,* cette sévérité des anciens Romains qui ne souffraient pas qu'on vînt impunément mentir en face de la justice (1) ! »

» Notre ancien droit français avait été également sage, également prévoyant.

» L'un de nos plus vieux monuments judiciaires, les fameux *établissements du saint roy Loys,* avaient, dès l'année 1270, consacré l'usage romain du serment respectif des parties.

» Par l'ordonnance de Louis XII de 1499, le demandeur était tenu de jurer sur l'Evangile la vérité du contenu en sa demande, et le défendeur tenu d'y répondre pertinemment et par serment.

» L'article 41 de l'ordonnance de François Ier de 1539 condamnait à 20 livres parisis d'amende ou à plus grande peine, à l'arbitrage du juge, la partie qui alléguait *calomnieusement* un reproche *faux* contre un témoin.

» Enfin la remarquable coutume du pays messin, qui a prévenu la plupart de nos réformes législatives, pu-

(1) HENNECCIUS; *de leg. Aquiliâ*, § 1093.

nissait LA MAUVAISE FOI des parties *et de leurs procureurs* de prison et d'amende arbitraire.

» Une disposition semblable est, depuis quelques années, en vigueur dans le royaume de Bavière. Tout procureur qui soutient une cause *injuste* ou prolonge abusivement un procès, encourt une amende aussi bien que le plaideur *de mauvaise foi*, et de plus un emprisonnement facultatif de quinze jours à un mois. Cette amende est dite *amende de frivolité*.

» La peine d'*amende civile* que j'invoque, dit M. Bonneville, contre la mauvaise foi des plaideurs, n'est pas une de ces innovations qui peuvent effrayer ou surprendre. Elle existe déjà dans notre code de procédure civile; il ne s'agirait que de l'étendre à tous les cas où cette mauvaise foi serait évidente.

» N'avons-nous pas un article 213 qui punit d'une amende de 150 francs envers le domaine la *fausse dénégation* d'écriture?

» Quel est le but évident de cet article 213?

» C'est la répression de la mauvaise foi; c'est le châtiment du scandale causé par l'exemple d'une dénégation impudente et frauduleuse! . . .

» Pourquoi donc restreindre la peine à ce cas spécial et unique de mauvaise foi? pourquoi ne pas l'étendre à tous ceux où le dol et la fraude sont également manifestes?

» La loi punit le vol. Or, quelle différence entre celui qui dérobe une marchandise ,et celui qui , après l'avoir achetée, en dénie le paiement, prétendant, sciemment et à tort, en avoir acquitté le prix? N'y a-t-il pas un égal abus de confiance dans les deux cas, et pourquoi donc l'impunité pour l'un, tandis que la loi réserve toute sa sévérité pour l'autre?

» La fraude et le dol simple échappent à la répression

légale; aussi voyons-nous les magistrats, à défaut de peines, leur opposer la rigueur de leurs considérants. Mais cela même n'est pas sans inconvénients; l'amende proposée n'en aurait aucun.

» Je propose donc à l'assemblée de décider qu'il serait utile de généraliser l'article 213 du code de procédure civile, et d'insérer dans ce code un article ainsi conçu :

» Toutes les fois que dans une instance civile ou com-
» merciale il y aura *preuve évidente de mauvaise foi,*
» celle des parties qui en sera reconnue coupable sera
» condamnée d'office, ou sur les conclusions du minis-
» tère public, à une amende de 150 francs devant les
» cours royales; de 100 francs devant les tribunaux de
» première instance et de commerce; et de 25 francs
» devant les justices de paix et les bureaux de pru-
» d'hommes, le tout sans préjudice des dommages et
» intérêts envers les parties. »

M. Jobard croit que, pour diminuer les procès, il suffirait d'éclairer les plaideurs sur l'énormité des frais qui les attendent, en publiant de temps en temps le relevé des frais de justice.

M. Feuillet pense que le moyen proposé par M. Bonneville déplace la question, et y substitue celle-ci : Est-il avantageux d'augmenter les amendes ou les pénalités? Selon lui, la mesure irait contre le but; dans les moindres affaires, on interjeterait appel de l'amende, ce qui augmenterait les procès.

Nos codes ont prescrit l'amende dans beaucoup de circonstances, dans les cas de pourvoi en cassation, d'appel en cour royale, de dénégation d'écritures, etc., etc. Y a-t-il lieu de les multiplier?

Tous les législateurs ont pensé le contraire, et on a constamment adouci la rigueur de l'ancien droit.

On a cité le droit romain, les anciennes lois françaises, la coutume du pays messin ; toutes ces rigueurs, dignes des temps barbares, ne vont plus à nos mœurs.

« Nos codes, dit M. Feuillet, sont suffisamment répressifs, et la mauvaise foi ne reculerait pas devant la menace d'une amende La flétrissure des considérants dont on a, ce me semble, fait trop bon marché, n'est-elle rien chez un peuple aussi susceptible et aussi sensible à l'honneur? » Comme le préopinant, l'orateur désirerait voir publier périodiquement le relevé des sommes énormes absorbées par les procès. L'amende, d'ailleurs, atteindrait-elle toujours le vrai coupable, et le malheureux qui emploie de mauvais moyens ne cède-t-il pas souvent aux suggestions perfides d'un conseil indigne de sa profession?

On a reconnu qu'une cause féconde de procès c'était l'obscurité des lois et la multitude des juridictions. L'assemblée constituante a, sur ce point, décrété d'immenses réformes. Les coutumes diverses ont fait place à un code uniforme. L'institution des justices de paix et le droit que leur attribue l'article 7 du code de procédure civile, l'arbitrage facultatif, les instances en référé, la création des tribunaux de commerce et des conseils de prud'hommes ont encore restreint considérablement le nombre des procès.

Il y a lieu de persévérer dans cette voie ; de donner la plus grande publicité à l'article 7 précité ; de soumettre à la conciliation les demandes même urgentes et celles en matière de commerce ; d'étendre, sans cependant l'augmenter, la compétence des juges de paix ; de leur attribuer les contestations sur la validité des saisies-arrêts, et de leur donner, en matière de loyers, le droit d'ordonner provisoirement l'évacuation des lieux, sous réserve de dommages et intérêts.

Les demandes en séparation de corps ne pourraient elles être jugées sur simples mémoires, sans débats publics et souvent scandaleux?

« Enfin, dit l'orateur en terminant, ne serait-il pas utile de modifier la condition des avoués et de leur attribuer un traitement fixe et payé par l'état? Leur ministère, tout désintéressé alors, concilierait un grand nombre de différends et amenerait une diminution sensible dans le nombre des procès. »

M. de Pinteville-Cernon énumère les difficultés qu'éprouve toujours l'institution d'une nouvelle loi pénale. Toutefois il voudrait atteindre non-seulement les plaideurs de *mauvaise foi*, dont a parlé avec tant de raison M. Bonneville, mais encore les plaideurs *téméraires*.

Parmi ces derniers, il en est un surtout dont il désire sincèrement voir réprimer l'ardeur indiscrète et tracassière. Ce plaideur riche et puissant, qui n'a pas à redouter les frais qui ruinent les plaideurs vulgaires, c'est le fisc. Souvent les prétentions qu'il élève sont tellement légères que la conscience des officiers du ministère public se refuse à les appuyer.

« Voilà, dit l'orateur, voilà le plaideur auquel je voudrais appliquer l'amende édictée par le code bavarois. Oui, cela est fâcheux à dire, mais cela est vrai. L'état a intérêt au procès, et trop souvent ce plaideur *frivole* mériterait d'être puni. »

Arrivant au fond de la question, M. de Pinteville dit que déjà la loi a prescrit diverses mesures louables dans le but de diminuer les procès. Telle est celle qui prescrit la communication des pièces dans les causes non sommaires, communication suivie quelquefois d'une conciliation. Mais cette mesure ne sera vraiment efficace que

lorsqu'on aura rendu les avoués responsables des mauvaises causes qu'ils font perdre aux parties.

M. Bonneville repousse les attaques dont le fisc a été l'objet. « Ses agents, dit-il, ont pu quelquefois intenter un procès avec légèreté, mais avec mauvaise foi, jamais. »

La parole est à M. Bertrand; mais attendu l'heure avancée, et sur la demande d'un membre qui propose de réunir extraordinairement la section à huit heures du soir, l'assemblée décide qu'il y aura séance extraordinaire de huit à dix heures du soir, et arrête ainsi qu'il suit son ordre du jour :

1° Lecture d'un mémoire de M. de Vroïl sur la question n° 5 (agriculture).

2° Suite de la discussion commencée dans la séance du matin.

3° Questions n°s 1, 2 et 3 (économie politique).

La séance est levée.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 1845

La séance est ouverte à huit heures du soir, sous la présidence de M. Jobard, de Bruxelles.

Sont assis au bureau : MM. Bonneville, secrétaire général du Congrès, et Ernest Arnould, secrétaire de la deuxième section.

L'ordre du jour appelle la lecture d'un travail de M. Jules de Vroïl, sur la 5e question d'agriculture du programme :

Quelle est, dans le département de la Marne, l'ex-

ploitation rurale la mieux tenue sous le rapport de la culture, de l'importance du bétail, etc.?

L'auteur du mémoire croit utile d'attirer l'attention du Congrès sur une exploitation modeste, qu'il regarde comme le type le plus parfait de cette moyenne culture qui a toutes ses sympathies. Cette exploitation rurale est située dans la commune de Courcy, à deux lieues auprès de Reims, et, depuis longues années, elle est dirigée par M. Auger, qui en est propriétaire. Sa contenance totale est d'environ 22 hectares, divisés en 65 pièces de terre. Depuis 1833, M. Auger a tenu note exacte des récoltes obtenues sur chaque pièce de terre, avec une annotation qui indique la bonne ou la mauvaise qualité des récoltes. Une autre note indique en outre en quelle année chacune des terres a reçu de l'engrais. Prenant pour point de départ l'étude attentive de ces documents, M. de Vroïl combat avec vivacité le principe classique de l'assolement triennal, auquel l'introduction des praieries artificielles a porté le premier coup. « On verra tôt ou tard, dit-il, l'adoption générale de cet assolement que l'on a si heureusement appelé *facultatif;* il sera toujours impossible de le ramener à une formule; et il n'a d'autre loi que l'intelligence et l'habileté du cultivateur. » L'auteur cite comme exemple à l'appui de ses observations, les chiffres mêmes puisés dans le répertoire de M. Auger de Courcy.

Avec les récoltes qu'il obtient, M. Auger nourrit 12 bêtes de gros bétail. Sans vouloir agiter la question de savoir si les animaux de l'espèce bovine sont préférables à ceux de l'espèce ovine, considérés comme producteurs d'engrais, l'auteur du mémoire constate que le propriétaire a depuis longtemps renoncé aux moutons, et qu'il n'est pas le moins du monde disposé à y revenir. La pro-

ximité d'une grande ville permet à ce cultivateur de recourir aux engrais extérieurs ; il les mélange avec de la terre, du sable et même de la craie, suivant la nature du sol, et les emploie à raison de 12 voitures par hectare, auxquelles il ajoute 24 voitures de fumier.

Les instruments perfectionnés que l'on emploie dans cette exploitation sont le hache-paille et une machine à battre le grain. Tous les animaux de la ferme mangent du foin haché mêlé avec des menues pailles et un peu d'eau. La machine à battre a été perfectionnée par M. Auger.

En terminant son travail, M. Jules de Vroïl indique ce que sera vraisemblablement cette exploitation dans quelques années, lorsqu'une amélioration notable du sol aura permis d'appliquer utilement sur toutes les terres un nouveau système d'assolement qui vient d'être adopté à Courcy par M. Auger. Ce système est de nature à faciliter singulièrement les travaux agricoles ; le tiers des terres étant en prairies artificielles, il ne restera à cultiver que les deux autres tiers ; il en résultera que l'agriculteur ne sera pas pressé pour labourer, ensemencer et récolter, que toutes les façons seront données en temps opportun à la terre, et que les récoltes seront plus productives.

La section décide que le mémoire de M. de Vroïl sera renvoyé à la commission chargée d'examiner le mémoire de M. J.-B. Coilot sur le même sujet. Cette 5e question du programme d'agriculture est en effet mise au concours par le Congrès scientifique.

La parole est donnée à M. Bally, l'un des vice-présidents généraux du Congrès, pour la lecture d'un mémoire relatif à la nécessité des clôtures. M. Bally est absent ; on suit l'ordre du jour.

CONTINUATION DE LA DISCUSSION SUR LA DIMINUTION DES PROCÈS.

La discussion continue sur la 1re question de législation :

Quelles seraient les mesures législatives qui pourraient tendre à amener la diminution des procès civils ou de commerce ?

M. Taillard pense qu'il n'y a aucun inconvénient à adopter la proposition faite dans la séance de lundi matin par M. Bonneville : elle fournira aux juges toute la latitude convenable pour réprimer les plaideurs de mauvaise foi ; sans doute elle ne sera point d'une application fréquente, mais il est des affaires où la mauvaise foi est tellement scandaleuse, qu'on peut regretter de voir les tribunaux désarmés devant elle. Ainsi, il arrive qu'un vendeur refuse de livrer, ou qu'un acheteur s'obstine à ne pas accepter des marchandises, parce que celles-ci ont augmenté ou baissé depuis la conclusion du marché ; ainsi encore on a vu des héritiers, frustrés d'une succession par un testament évidemment valable, se coaliser contre le légataire et le traîner de juridiction en juridiction, dans l'espoir de le contraindre à une transaction onéreuse pour lui. La mesure proposée pourra évidemment mettre un terme à ces abus.

M. Lecointre, président du tribunal de commerce, commence par rechercher les causes diverses de la multiplicité des procès.

Le morcellement des héritages a rendu propriétaires un grand nombre d'individus, et le contact de ces propriétaires a occasionné des discussions que les tribunaux sont appelés à juger. Le droit qui appartient à tout ci-

toyen de se livrer à des spéculations commerciales ou industrielles a créé un grand nombre de patentés; les contestations commerciales ont augmenté par cela même.

Différents moyens ont été indiqués déjà pour arriver à la diminution des procès ; il faut les passer en revue.

M. Millet a parlé d'une opération cadastrale qui aurait pour objet de jeter sur des cartes dans chaque commune toutes les propriétés, et d'en opérer le bornage ; mais cette opération augmenterait les prétentions de tous les voisins les uns vis-à-vis des autres. Si le cadastre est une chose à désirer, ce n'est pas comme moyen applicable à la diminution des procès.

M. Bonneville a fait une proposition plus sérieuse : il voudrait que, dans certains cas, les tribunaux eussent le droit, droit arbitraire, d'imposer aux plaideurs une amende qui serait de 25 fr. devant la justice de paix, de 100 fr. devant les tribunaux de première instance, et de 150 fr. devant les cours royales. Ce serait une faculté que la loi accorderait au juge ; or, pour que cette mesure fût efficace, il faudrait l'infliger souvent; mais, par cela seul qu'il y aurait faculté de choisir parmi les contendants pour frapper l'un d'entre eux, l'application deviendrait extrêmement rare. En effet, ce qui est laissé à la discrétion du juge, n'est presque jamais mis en usage dans la pratique.

Cette mesure est en outre une aggravation de peine qui tient presque de la loi pénale, et il n'est pas bon de l'introduire dans la loi civile ou commerciale.

M. Feuillet a cru qu'il pouvait être donné aux avoués des appointements fixes, à condition qu'ils plaideraient toutes les affaires ; or, il y a douze avoués dans un tribunal de l'importance de celui de Reims ; il y en a toujours deux ou trois plus habiles, plus instruits ;

ceux-ci auraient donc toutes les affaires, sans être indemnisés par une rémunération supérieure à celles de leurs confrères ? Cela ne serait ni juste, ni admissible. La plupart du temps, les plaideurs, race assez mauvaise, trompent leurs avoués plus que les avoués ne trompent les plaideurs ; de là vient qu'on intente un procès légèrement et qu'on le perd ; la faute en est aux renseignements fournis inexacts, et fort rarement aux avoués, aux conseils.

« Je crois devoir proposer deux moyens, dit M. Lecointre : ils n'auront pas l'efficacité radicale des moyens proposés par M. Bonneville, mais ils ont leur mérite pour arriver à la diminution des procès. »

Ceux qui plaident y sont souvent poussés par l'impossibilité où ils se trouvent de remplir un engagement ; on a recours à un procès ; la lenteur de la procédure fournit un nouveau délai que l'on impose à son créancier ; on se laisse condamner par défaut, et l'on forme opposition au jugement lorsque les délais sont sur le point d'expirer ; la moitié des procès n'a pas d'autre cause. Le mal est moins grand en matière commerciale, en raison de la simplification des formalités ; en matière civile, au contraire, un procès peut s'éterniser. « Je demanderais, ajoute M. Lecointre, que l'on révisât le code de procédure, afin que l'on diminuât les formalités en matière civile, comme on l'a fait pour le code de commerce.

» En outre, il faudrait étendre davantage l'instruction du droit ; je ne demande pas que tout citoyen, sans distinction, suive un cours de droit civil ; mais c'est une étude qu'il serait bon de répandre ; de plus, je désirerais que nos différents codes fussent coordonnés de manière à être présentés dans un seul volume. Depuis

trente ans, une immense quantité de lois et d'ordonnances ont été rendues : c'est un véritable arsenal dont il est difficile de réunir les pièces, éparses qu'elles sont actuellement ; des remises de causes sont chaque jour réclamées par suite de la justification et de la recherche des arrêts, des sénatus-consultes, des lois spéciales, des décrets de toute nature. »

Ces deux moyens, suivant M. Lecointre, diminueraient sensiblement le nombre des procès.

M. Gobet : « La question qui s'agite est fort importante, car diminuer le nombre des procès, c'est ramener les citoyens à l'ordre et à la paix.

» Quels sont les moyens à employer ? M. Bonneville demande que les plaideurs de mauvaise foi, reconnus tels, soient condamnés à une amende. Je voudrais que la pénalité fût au profit du citoyen tourmenté, poursuivi par un procès ; c'est à lui et non à l'état qu'une indemnité peut être due. » L'orateur se réunit à l'opinion émise par M. Taillard ; à l'amende flétrissante, il est nécessaire d'ajouter une réparation civile ; cette réparation existe déjà pour certains cas, mais il serait bon de l'étendre.

La proposition de M. Feuillet, donner aux avoués des appointements fixes, augmenterait les inconvénients ; du jour où il n'y aurait plus de liberté de conscience pour les officiers ministériels, ils accepteraient indistinctement toutes les affaires : ils feraient cela comme un métier et le feraient fort mal.

M. Lecointre a pensé qu'il fallait faciliter aux plaideurs l'accès de la justice ; mais c'est encore un moyen d'augmenter les procès : plus la justice est facile, et plus nombreux sont les procès.

Réformez, si vous voulez, le code de procédure

civile, qui n'est pas un chef-d'œuvre ; et cependant n'oubliez pas que, si vous réclamez l'exécution d'une obligation, il est facile d'obtenir prompte justice. Ce n'est pas la magistrature qui apporte des entraves dans l'administration de la justice. « Stimulez la paresse habituelle des avoués, continue M. Gobet, et s'ils ont à la fois, comme cela arrive, du zèle et du talent, votre procès sera bientôt terminé. »

Gardez-vous encore d'initier tout le monde à l'étude du droit : les plaideurs les plus déloyaux et les plus fatigants sont ces demi-savants de village qui ont un code entre les mains.

Quand à colliger tout l'arsenal des lois, l'entreprise est impraticable : une commission fut instituée à cet effet en 1814 ; elle n'a rien fait, c'est un travail au-dessus des forces humaines. Au reste, c'est une objection qui est sans fondement : est-il une législation plus simple que la nôtre? Elle est enviée, elle est imitée par tous les peuples du monde.

« En résumé, dit M. Gobet, j'adopte la proposition de M. Bonneville, avec la modification proposée par M. Taillard. »

M. Bouché de Sorbon se pose en antagoniste de la mesure proposée par M. Bonneville ; il la croit inutile, inefficace, dangereuse.

Dans l'état actuel de notre législation, les tribunaux sont armés d'un pouvoir suffisant pour infliger au plaideur de mauvaise foi une flétrissure morale dans les considérants de leurs jugements; la jurisprudence en offre plusieurs exemples.— Sous le rapport pécuniaire, les tribunaux ont également un pouvoir discrétionnaire pour punir par des dommages et intérêts la mauvaise foi du plaideur.

La question de savoir si un plaideur est de mauvaise foi est, au demeurant, une question grave et fort délicate ; et le doute, sous ce rapport, envahit fréquemment la conscience des magistrats. La fraude et la mauvaise foi ont l'art de s'entourer de déguisements ; et il y aurait danger, la plupart du temps, à flétrir un plaideur, en vertu d'une loi nouvelle ; c'est une appréciation difficile, la matière comporte des ménagements infinis ; la mauvaise foi et la fraude ne se montrent évidentes pour tous, que bien plus rarement, suivant M. Bouché de Sorbon, que M. Bonneville ne l'a prétendu.

M. Millart : « La question a changé de face ; il faut d'abord examiner si la législation actuelle nous offre des mesures suffisantes pour réprimer la mauvaise foi des plaideurs, soit au moyen d'une amende, soit au moyen des dommages et intérêts. » La discussion approfondie à laquelle se livre l'orateur sur ce point l'amène à répondre négativement à cette question préjudicielle.

« Devons-nous chercher, continue-t-il, à obtenir une répression ? Sans aucun doute ; mais je réprouve toute répression pénale ; l'amende ne me paraît pas en harmonie avec l'esprit de notre législation civile. Elle ne prononce d'amende que pour les délits et les contraventions ; il faut éviter de confondre les juridictions, et de transformer les justices de paix et les tribunaux civils en tribunaux correctionnels. J'admettrais cependant le système de l'amende, dans le sens d'une réparation civile, jamais comme le signe d'une pénalité : l'amende, en effet, enflerait les coffres du trésor et n'indemniserait pas le malheureux plaideur. »

En terminant, M. Millart se prononce avec force pour la suppression de l'amende ; mais il est d'avis d'accorder

des dommages-intérêts au profit du plaideur de bonne foi, que l'on vient ainsi tourmenter et ruiner peut-être par un procès injuste.

M. Aug. Varennes envisage la question sous un point de vue tout nouveau ; le grave abus de la multiplicité des procès ne doit pas être attribué, suivant lui, à la témérité, à la frivolité, à la fraude, mais à la mauvaise organisation des tribunaux en France.

Au moment où l'orateur se dispose à développer son argumentation, en indiquant l'organisation judiciaire de l'Angleterre, et la comparant à ce qui se passe en France, M. le président lui fait observer que là n'est pas la question ; pour rechercher les mesures législatives propres à amener la diminution des procès, il ne faut pas, suivant l'esprit et la lettre du programme, changer notre organisation judiciaire, mais bien rester fidèle à l'état actuel des choses.

M. Varennes renonce aussitôt à la parole.

M. Bonneville résume en peu de mots la discussion. Il insiste de nouveau avec force sur la proposition qu'il a faite; il réfute une à une les principales objections qu'on lui a opposées ; répondant aussi aux observations de M. Millart, il fait remarquer que l'amende qu'il propose est non une amende *pénale*, mais précisément une simple amende *civile*, semblable à celle que prononce déjà l'art. 213 du code de procédure, dans un cas spécial de mauvaise foi; et que cette amende, qui n'est que la réparation publique du scandale, ne fait nullement obstacle à l'adjudication de dommages et intérêts en faveur de la partie que la mauvaise foi d'un plaideur aura traînée devant la justice.

Aucun orateur ne réclamant la parole, la question résultant du programme est posée en ces termes :

Serait-il nécessaire, dans le but de diminuer le nombre des procès civils de commerce, d'édicter une pénalité pécuniaire contre les plaideurs de mauvaise foi ?

La majorité des membres de la deuxième section se prononce pour l'affirmative.

Personne ne se lève à la contre-épreuve.

2e question : Des dommages et intérêts doivent-ils être prononcés en faveur de la partie adverse?

La réponse est affirmative à l'unanimité.

La séance est levée à dix heures un quart du soir.

SÉANCE DU 9 SEPTEMBRE 1845.

La séance est ouverte à neuf heures du matin, sous la présidence de M. DE BUSSIÈRES.

Sont assis au bureau : M. BONNEVILLE, secrétaire général du Congrès ; MM. JOBARD, de Bruxelles, et DE CUSSY, vice-présidents ; MM. MAILLE et Ernest ARNOULD, secrétaires.

Le procès-verbal du lundi matin 8 Septembre est lu et adopté après quelques observations échangées.

La correspondance manuscrite comprend une lettre de M. Herbé-Périnet, adhérent au Congrès, lettre relative à la question de la diminution des procès. La deuxième section ayant épuisé cette question, on passe à l'ordre du jour.

Une lettre de M. Lalire, médecin à Plivot, par laquelle il exprime le désir de lire un mémoire sur la mendicité dans les campagnes. La question devant être agitée aujourd'hui, M. Lalire est inscrit à son tour de parole.

Une lettre de M. John Minter Morgan, de Londres. Il

demande à la deuxième section la permission d'expliquer, à l'aide d'un interprète, les tableaux qu'il a émis sous les yeux des membres du Congrès. La section exprime le vœu que rien ne soit changé à son ordre du jour ; néanmoins il sera libre à M. Morgan de donner les explications à onze heures, mercredi, à l'issue de la séance de la deuxième section ; cette communication paraît en effet devoir être pleine d'intérêt.

M. de Maizière dépose sur le bureau une note relative à la nomination, sur chaque titre du programme, d'un ou deux *commissaires-jurés*, chargés de recevoir le dépôt des œuvres qui n'auront pu se produire dans les séances, de les examiner impartialement, et d'en obtenir, s'il y a lieu, la mention ou l'insertion dans le compte-rendu public des séances du Congrès.

M. Delamalmaison, architecte et professeur à Reims, fait hommage à la section de la 3e livraison d'un traité de stéréotomie, ou la science des coupes à l'usage des ouvriers, spécialement appliqué à la charpente. Des remerciements sont offerts à l'auteur de ce long et utile travail.

L'ordre du jour appelle la discussion des trois premières questions d'économie politique, qui sont intimement liées l'une à l'autre. Elle sont ainsi conçues :

1° *Examiner quels sont les établissements philanthropiques existant dans la ville de Reims en faveur de la classe ouvrière. Examiner leurs avantages, leurs inconvénients, et les moyens de les améliorer, notamment dans le but d'y faire participer les femmes et les enfants.*

2° *Quel est à Reims le genre d'établissement le plus convenable pour obvier à la mendicité? A quelles occupations convient-il le mieux d'employer les mendiants ?*

Présenter (en prenant pour base cent indigents, soit

cinquante de chaque sexe) le plan de l'établissement jugé le plus convenable ;

Indiquer les dépenses nécessaires à sa création, les moyens d'y suffire sans recourir à l'impôt.

3° *Appréciant la question ci-dessus d'un point de vue plus général et plus élevé, indiquer quel serait dans nos grandes villes de France, et notamment à Reims, le système des moyens les plus propres à diminuer les souffrances morales et matérielles du paupérisme, par l'emploi le plus intelligent des secours de la charité publique et privée.*

M. le Président rappelle que le Congrès a décidé qu'une médaille d'or pourrait être décernée à l'auteur du meilleur mémoire sur l'une des trois questions ci-dessus ; cinq concurrents se sont présentés : M. Picart d'Evreux, M. Gonel, avocat à Reims, M. Ernoult d'Angers, M. le colonel Gastebois, et M. Lalire, médecin à Plivot ; ces quatre derniers, étant présents à la séance, seront admis à lire successivement leurs mémoires ; et après les avoir entendus, la deuxième section devra décider, sauf la résolution à prendre en séance générale, si l'un des concurrents a mérité le prix offert par le Congrès.

M. Gobet obtient la parole pour donner connaissance à l'assemblée du mémoire présenté par M. Gonel.

L'orateur, par une analyse pleine de précision et de lucidité, captive pendant une heure l'attention de l'auditoire.

La section accueille ce remarquable compte-rendu de l'excellent travail de M. Gonel avec des témoignages d'une véritable satisfaction.

L'assemblée décide qu'une séance supplémentaire aura lieu le même jour mardi, de une heure à trois, pour

entendre la lecture des autres mémoires arrivés au concours, et les observations qui pourraient être faites.

La séance est levée à onze heures un quart.

SÉANCE SUPPLÉMENTAIRE DU 9 SEPTEMBRE 1845.

La séance est ouverte à une heure, sous la présidence de M. DE CUSSY.

Sont assis au bureau : M. BONNEVILLE, secrétaire général ; M. JOBARD, de Bruxelles, vice-président ; M. E. ARNOULD, secrétaire.

Il est donné connaissance d'une lettre adressée à la deuxième section par un membre adhérent : il appelle l'attention du Congrès scientifique sur la maladie qu'a éprouvée la pomme de terre dans le département des Ardennes; il demande quelles précautions sont nécessaires pour l'usage de la pomme de terre dans les aliments, et s'il est dangereux de la donner indistinctement aux animaux.

La section n'étant pas en mesure de mettre à l'étude cette grave question, on passe à l'ordre du jour.

M. le colonel GASTEBOIS donne lecture de son mémoire sur les trois premières questions d'économie politique posées au programme. Il fait auparavant observer que son travail n'a point été fait en vue du Congrès scientifique ; il a été rédigé en 1842 et adressé à M. le ministre de l'intérieur, sous le titre suivant : Observations sur le vagabondage, la mendicité et l'indigence ; moyens pour en délivrer ou en atténuer les graves inconvénients.

M. ERNOULT, d'Angers, et M. LALIRE, de Plivot, font

successivement lecture à la section de leurs mémoires sur la question du paupérisme et de la mendicité.

Ces travaux, faits avec autant de conscience que de maturité, et qui sont à divers titres remarquables, sont entendus avec un vif intérêt.

M. Jobard, de Bruxelles, indique à l'assemblée les moyens qui, suivant lui, sont les plus propres à éteindre la mendicité.

« Il ne faut pas se dissimuler, dit-il, que la mendicité est devenue une véritable profession, qui a ses procédés, ses recettes, ses inventions, plus lucratives les unes que les autres, et qu'elle exige une éducation primaire, souvent assez longue, pour détruire les derniers germes du sens moral et de l'amour-propre naturel; à ce point qu'un mendiant exercé gagne toujours une journée double de celle d'un mendiant novice, et triple de celle d'un mendiant d'occasion, mais toujours plus forte que celle d'un manœuvre.

» Il faut donc s'occuper surtout de rendre le métier de mendiant moins profitable que tout autre. Pour cela, il faut mettre la conscience des citoyens en garde et en repos à l'égard des mendiants éloquents; mais il faut, avant tout, qu'il existe dans toutes les villes et villages une maison où l'on soit sûr que tout mendiant qui a faim puisse trouver immédiatement du pain ou du travail; chacun donnerait à cette maison, en une fois, les sommes qu'il distribue en détail aux mendiants, mais ne donnerait plus rien aux mendiants.

» Voilà le seul moyen de faire du métier de mendiant le plus mauvais des métiers possibles; les parents ne prendront plus le soin d'y exercer leurs enfants en bas âge; il les dirigeront vers une autre carrière, et les traditions et les coutumes de la mendicité ne tarderont pas

à disparaître, dès que les citoyens auront pris la résolution de ne plus l'encourager en l'alimentant, en l'excitant, en la récompensant mieux que le travail honnête. »

Après une assez longue discussion, à laquelle plusieurs membres adhérents prennent une part active, M. le président nomme une commission pour examiner les quatre mémoires présentés au concours d'économie politique ; elle se compose de M. de Brunet, M. l'abbé Charlier, M. Vincent, M. l'abbé Lassaigne et M. J.-B. Coilot. Ces messieurs se retirent aussitôt pour délibérer sur la mission qui leur est confiée.

M. Croutelle, rapporteur de la commission chargée d'examiner la machine à mesurer de M. Bailly, rend compte de l'examen auquel elle a procédé.

L'invention de M. Bailly lui a paru ingénieuse et utile, offrant le moyen simple et prompt de mesurer les pièces de tissus ; seulement la commission regrette que l'auteur n'ait pas eu à sa disposition les moyens de faire exécuter son modèle avec plus de précision.

Cette circonstance seule a mis la commission dans l'impossibilité de se prononcer, quant à présent, sur le degré d'exactitude et de vitesse avec lesquelles le mesurage des pièces pourra s'effectuer. — Elle a donc dû ajourner sa décision, — recommandant toutefois l'invention de M. Bailly à l'attention de l'autorité locale.

Ces conclusions sont adoptées sans réclamation.

La séance est levée à trois heures.

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 1845.

La séance est ouverte à huit heures et demie du matin, sous la présidence de M. DE BUSSIÈRES.

Sont assis au bureau : M. BONNEVILLE, secrétaire général ; MM. JOBARD et de CUSSY, vice-présidents ; MM. MAILLE et Ernest ARNOULD, secrétaires.

Il est donné lecture des procès-verbaux des trois dernières séances, qui sont adoptés.

La correspondance imprimée comprend :

— Plusieurs exemplaires d'une brochure de M. Max. Sutaine : Essai sur l'histoire des vins de la Champagne ;

— Observations de M. le colonel Gastebois sur les graves inconvénients du morcellement parcellaire de la propriété territoriale ;

— Discours prononcé par M. Taillard, conseiller à la Cour royale de Douai, à la Société royale et centrale d'agriculture, sciences et arts du département du Nord.

La section, consultée, décide que des remerciements sont offerts aux auteurs de ces divers travaux.

M. Arnold ARONSSOHN dépose sur le bureau un mémoire sur l'influence des chemins de fer sur l'agriculture, le commerce, l'industrie et le prolétariat ; ce mémoire sera analysé dans le procès-verbal détaillé de la séance de ce jour.

M. Isidore BRICE, rapporteur de la commission nommée pour examiner les memoires relatifs à la 5e question du programme d'agriculture, développe les raisons qui ont motivé de la part de la commission les conclu-

sions suivantes : La commission est d'avis que le mémoire de M. J.-B. Coilot est le meilleur, fait sur une exploitation bien tenue dans le département de la Marne, et qu'il renferme les enseignements les plus utiles et les plus complets pour l'agriculture dans notre département.

Les conclusions de la commission sont adoptées.

Néanmoins la section décide à la majorité qu'il n'y a pas lieu de proposer au Congrès de décerner la médaille d'argent promise ; mais elle décide à l'unanimité qu'il y a lieu d'accorder une mention honorable à M. J.-B. Coilot, et d'offrir à M. Jules de Vroïl des remerciements pour les soins qu'il a donnés à son travail.

M. de Cussy donne lecture d'un excellent mémoire sur l'organisation des tribunaux civils en Angleterre.

M. Jullien, de Paris, fait à l'assemblée une communication du plus haut intérêt sur les crèches, et sur l'idée ingénieuse du Gévranna.

M. de Brunet, président et rapporteur de la commission instituée pour examiner les mémoires relatifs aux questions d'économie politique, déclare que cette commission, en raison de la haute importance du sujet et de la supériorité des différents mémoires admis au concours, a cru prudent et sage de ne pas décider la question avec précipitation. Il propose, en conséquence, de demander au Congrès : 1° de fermer le concours sur la question ; 2° de renvoyer les quatre mémoires lus dans les séances d'hier à l'Académie de Reims, qui, au nom du Congrès, sera juge souverain et décernera, s'il y a lieu, la médaille d'or promise par le programme à l'auteur du mémoire qui sera jugé le meilleur et le plus complet.

La seconde section adopte à l'unanimité les conclusions de la commission ; elle émet le vœu que ces quatre

mémoires, tous remarquables, à des titres divers, soient imprimés au nom du Congrès scientifique.

M. Ponsinet a la parole, comme rapporteur de la commission nommée pour l'examen des documents déposés sur le bureau par M. le comte Arivabenne, et dont le savant publiciste a fait hommage au Congrès.

M. le rapporteur a commencé par exprimer les regrets de la commission sur le trop court séjour de cet économiste distingué au sein du Congrès, où ses lumières auraient éclairé les questions de bienfaisance publique, de paupérisme et de mendicité, dont il a fait une étude spéciale et pratique.

« Cet homme de bien, dit-il, habite la Belgique, sa patrie adoptive, où, après des persécutions politiques, il a trouvé protection, repos et respect pour sa science étendue, dont le gouvernement profite en le consultant. »

L'étude de la misère et surtout des moyens de la prévenir, de la soulager et de la supprimer, réclame un dévouement à toute épreuve, un grand esprit d'observation et un génie peu commun ; le comte Arivabenne a toutes ces qualités, et il laissera un nom illustre parmi les bienfaiteurs de l'humanité.

Le premier travail est un projet de loi du gouvernement belge, avec l'exposé des motifs sur la réorganisation des dépôts de mendicité. Une lettre de notre auteur, en réponse au ministre de l'intérieur, qui réclamait ses observations.

La commission, après avoir fait connaître les détails et l'esprit de ces établissements, critique quelques dispositions communes. Elle pense qu'on a confondu trois classes distinctes, le pauvre, l'indigent et le mendiant ; que les moyens de soulagement et de correction

doivent être divers pour être efficaces, et que M. le comte Arivabenne a plus consulté son cœur que sa raison dans les recommandations qu'il soumet au gouvernement belge.

Le deuxième travail est un monument précieux, comme législation comparée. C'est un projet de règlement pour l'organisation des bureaux de bienfaisance des communes rurales en Belgique, rédigé par M. Arivabenne, rapporteur d'une commission nommée par le gouvernement.

On centralise la distribution de tous les secours à l'indigence, en prenant pour clef de voûte les bureaux de bienfaisance organisés dans toutes les communes, comme le prescrit la loi française.

On réunit sous l'administration du bureau de bienfaisance celle des institutions charitables établies dans la même localité. On provoque et on régularise administrativement l'intervention officieuse des curés dans l'œuvre de charité. On crée dans les communes de 2,000 habitants un comité spécial de charité, plus spécialement chargé de la distribution des secours et de visiter les indigents. Les comités industriels peuvent être aussi adjoints au bureau de bienfaisance dans des cas prévus, en vertu d'arrêtés pris par les administrations communales et la députation permanente du conseil provincial.

Les communes voisines peuvent s'associer pour l'établissement de bureaux de bienfaisance centraux, afin de faciliter la création d'ateliers de travail et d'apprentissage, d'hospices et d'hôpitaux cantonnaux, dont la dépense excède souvent les ressources des communes isolées.

On y indique la constitution d'un fonds commun, afin

de faire profiter les communes de toutes les institutions propres à soulager toutes les espèces d'infortunes.

Après avoir fait connaître l'organisation complète de ces bureaux de bienfaisance et leur personnel, l'auteur s'étend sur leurs attributions, la nature et la distribution des secours ; sur le service médical des indigents dans les campagnes ; sur leur titres à l'obtention des secours ; sur l'administration et la comptabilité des bureaux ; sur les attributions et devoirs des receveurs, et enfin sur les dispositions générales, la surveillance et les rapports annuels.

Il termine en faisant remarquer en quoi cette organisation diffère de celles de l'administration française, où tous les services sont distincts et séparés. Il y a évidemment progrès chez nos voisins, mais la simplicité n'est qu'apparente ; le système y est compliqué, et malgré les inspecteurs d'arrondissement, il peut et il doit y avoir une confusion déplorable. Les secours sont trop multipliés, et il est à craindre qu'au lieu de soulager et de prévenir la misère, on l'étende. C'est au surplus la conséquence observée dans tous les pays, de la charité légale trop abondante et répandue avec peu de discernement.

On ne saurait trop admirer le zèle et la science profonde de M. le comte Arivabenne.

Le troisième travail est une brochure in-8° sur la situation économique de la Belgique, exposée d'après les documents officiels.

Il a été inséré dans le *Journal des Economistes* qui se publie à Paris ; il est connu des savants, et la commission a pensé qu'elle devait se borner à indiquer son titre, aussi bien que celui des brochures suivantes :

De la condition des laboureurs et des ouvriers belges,

et de quelques mesures pour l'améliorer. (Bruxelles, 1845.)

Examen rapide des questions commerciales et industrielles à l'ordre du jour en Belgique. (Bruxelles, 1844.)

« La clôture du Congrès ne nous permettrait pas d'ailleurs de nous étendre sur les questions graves que ces brochures font naître, et déjà, dit le rapporteur, nous vons trop longtemps occupé votre attention. »

Ce rapport improvisé, et dont on n'a pu donner ici qu'une très-incomplète analyse, a excité au plus haut degré l'intérêt et les sympathies de l'assemblée.

M. le Président remercie M. Ponsinet d'avoir bien voulu faire connaître à la section les importants travaux de M. le comte Arivabenne, et d'avoir su, par la manière dont il en a rendu compte, donner un nouvel attrait à ces précieux documents.

Avant de lever la séance, M. de Bussières, président de la deuxième section, offre de dignes remerciements au bureau et à l'assemblée.

La séance est levée à onze heures et demie, et quelques-uns des membres de la deuxième section se donnent rendez-vous, dans une année, au Congrès de Marseille.

OBSERVATIONS

ADRESSÉES A LA DEUXIÈME SECTION

PAR M. J. AZAÏS,

Président de la Société archéologique de Béziers,

Sur la 2me question de législation insérée au programme du Congrès.

QUESTION POSÉE :

Le jury, tel qu'il est constitué aujourd'hui en France, protége-t-il suffisamment les intérêts de la société, et, particulièrement, le pouvoir de déclarer des circonstances atténuantes doit-il lui être enlevé pour être confié à la magistrature (1)?

Les parlements avaient autrefois en France la haute main sur l'administration de la justice criminelle. Il importe peu de s'enquérir s'ils jugeaient bien ou mal; ce qui est positif, c'est qu'ils jugeaient avec indépendance : l'histoire est là pour nous apprendre que tout ministre qui voulait absolument qu'un accusé fût condamné, le faisait juger par *commissaires*.

Mais ces parlements étaient, dit-on, trop sévères, trop prodigues de condamnations; et ce fut le principal mo-

(1) Cette question n'ayant pu être discutée, les observations de l'honorable M. Azaïs ne sont ici publiées que comme documents, sans qu'on puisse en induire, de la part de la section ou du Congrès, une sanction quelconque des idées de l'auteur.

tif qui détermina nos législateurs révolutionnaires à importer d'Angleterre en France l'institution du jury. J'examinerai tout-à-l'heure si, en supposant que les juges d'autrefois fussent trop sévères, ceux de nos jours ne sont pas trop indulgents, et si leur excessive indulgence n'est pas une des causes de la dépravation qui, depuis la fin du siècle dernier, se glisse peu à peu dans nos mœurs.

Quoi qu'il en soit, sous le régime féodal, les vassaux d'un même seigneur jugeaient réciproquement leurs causes dans les justices seigneuriales ; et les vassaux du roi, ou les seigneurs eux-mêmes, étaient jugés les uns par les autres dans la cour du roi. Voilà l'idée-mère qui a donné naissance en Angleterre à l'institution du jury ; et vous remarquerez que, passée en France, cette institution y a été mise en parfaite harmonie avec les traditions féodales. En France, comme en Angleterre, les petits vassaux, c'est-à-dire les simples citoyens, sont jugés par d'autres petits vassaux, c'est-à-dire par leurs concitoyens, tandis que les pairs, ou, ce qui revient au même, les grands vassaux, sont jugés par les autres pairs. Il est vraiment inconcevable qu'ennemis de la féodalité comme nous sommes, nous ayons pu admettre dans notre droit public des réminiscences aussi éminemment féodales. Et savez-vous pourquoi nous avons douze jurés plutôt que dix, quinze, vingt ou seize? C'est, suivant les uns, parce que les chevaliers de la Table-Ronde étaient au nombre de douze ; suivant les autres, parce que Jésus-Christ eut douze apôtres.

Au fond, l'institution du jury est fondée sur cette présomption que douze citoyens, qui n'ont pas l'habitude des débats judiciaires et qui sont complètement étrangers à la science du droit, découvriront mieux la vérité,

à travers les nuages dont une discussion contradictoire s'efforcera de la couvrir, que douze magistrats qui joignent à la science du droit l'habitude des débats judiciaires. Mais n'est-il pas vrai que le magistrat, qui fait tous les jours à l'audience l'application des principes dont il s'est nourri dans les écoles, adopte certaines règles qui le guident dans le dédale des preuves et des probabilités, au lieu que le juré juge au hasard et sans règle? Or, peut-on sérieusement soutenir que celui-ci jugera mieux que celui-là?

Mais, va-t-on me dire, l'habitude de juger endurcit le cœur de l'homme qui en fait métier; tous les accusés sont coupables à ses yeux; la loi a beau présumer l'innocence, il présume, lui, la culpabilité; et il a tant prononcé de condamnations, qu'il ne craint pas d'en prononcer une de plus.

Cette objection est plus spécieuse que solide. C'est essentiellement pour assurer leur existence et leurs propriétés, que les hommes se sont réunis en société; et lorsqu'un crime est commis, la société, blessée dans son essence, exige une réparation proportionnée à l'atteinte qui lui a été portée. Pour obtenir cette réparation, elle s'adresse au juge criminel, et elle ne l'obtient qu'autant que ce juge, impassible comme la loi, n'est pas détourné de son devoir par les ménagements que la compassion inspire. Or, c'est précisément l'habitude de juger qui met le magistrat au-dessus de ces ménagements. Mais si le cœur du magistrat est impassible, son entendement, cultivé par de bonnes études, éclairé par l'expérience, n'en est que plus libre dans son action, et lui dicte une décision d'autant plus juste que les élans de la sensibilité n'ont exercé aucune influence sur les inspirations de la raison.

Faites descendre ce magistrat de son siége, et mettez à sa place un bon bourgeois qu'attendrit naturellement la triste position de l'accusé ; un bon bourgeois qui recule devant la peine qui serait la conséquence d'une déclaration consciencieuse ; qui ne trouve ni dans ses études, ni dans son expérience les moyens de réprimer les mouvements de son cœur ; qui est même fortement indisposé contre les fonctions qu'on lui fait remplir, par la citation qui, à peine de cinq cents francs d'amende, l'a forcé de quitter sa maison, de s'éloigner de sa famille, d'interrompre ses habitudes : et comptez, si vous l'osez, sur la justice de la décision qu'il va rendre.

Mais, me dira-t-on peut-être encore, disconviendrez-vous que l'institution du jury, d'où qu'elle nous vienne, quel que soit le motif qui ait présidé à la fixation du nombre des jurés et quel que soit le degré d'aptitude avec lequel ceux-ci s'acquittent de leur mission, donne aux citoyens l'inappréciable avantage d'être jugés par leurs pairs, c'est-à-dire par des hommes jouissant des mêmes droits, soumis aux mêmes devoirs, éprouvant les mêmes passions et ayant des intérêts identiques ou analogues?

Oui, j'en disconviendrai. Ce pauvre ouvrier que je vois sur le banc des accusés est-il le pair du banquier, du gros propriétaire, du capitaliste qui vont le juger? je cherche en vain parmi ses juges un autre ouvrier, c'est-à-dire un homme dont il soit vraiment le pair ; et je me retire bien convaincu que le jugement des citoyens par leurs pairs n'est qu'un mensonge que nos publicistes sont convenus de faire passer pour la vérité.

Voulez-vous que les citoyens ne soient jugés que par leurs pairs? Faites juger les prolétaires par des prolétaires, les gens de lettres par des gens de lettres, les

commerçants par des commerçants, les propriétaires par des propriétaires. Ayez de plus égard à l'âge de l'accusé : faites juger le jeune homme par des jeunes gens, l'homme d'un âge mûr par des hommes d'un âge mûr, le vieillard par des vieillards. Ayez aussi égard au sexe de l'accusé, car il n'y a pas moyen d'admettre qu'un juré du sexe masculin, qui ne peut savoir au juste ce qui se passe dans la tête et dans le cœur des femmes, soit exactement le pair d'un accusé du sexe féminin..... Pardonnez moi, Messieurs, cette légère plaisanterie. Voici qui est plus sérieux.

En 1832, nos législateurs ont voulu corriger le code pénal ; mais comme ce travail les aurait menés trop loin, ils ont délégué aux jurés le soin de le corriger eux-mêmes dans la plupart des cas, à l'aide des circonstances atténuantes. Il résulte de là que, lorsque la peine portée par le code pénal est ou paraît trop sévère, les jurés déclarent qu'il y a des circonstances atténuantes là où réellement il n'en existe pas.

Cependant les audiences des cours d'assises sont publiques, et presque toutes les causes sont jugées en présence d'un nombreux concours de spectateurs qui, ayant assisté aux débats, connaissent la cause aussi bien que les jurés, et devant lesquels chaque juré a promis, la main levée à Dieu, de ne se décider que suivant sa conscience et son intime conviction. Or lorsque évidemment aucune circonstance n'atténue le crime, si le chef du jury vient déclarer, la main sur sa conscience, que les circonstances sont atténuantes, est-il possible de mesurer l'étendue et la profondeur de la plaie que fait aux mœurs publiques ce parjure flagrant, audacieusement commis sous les yeux et dans le temple même de la justice ?

Mais cette indulgence, à laquelle les jurés ne sont que trop naturellement portés, et qui fait qu'ils déclarent atténuantes des circonstances qui ne le sont pas, fait aussi qu'ils déclarent non coupables des accusés qui le sont. Cette indulgence est portée à un tel excès, qu'aujourd'hui les jugements par jurés sont une espèce de jeu de hasard qui donne à l'accusé douze chances contre une. Ou le coupable est absous, ou il est légèrement puni ; et l'impunité ou la quasi-impunité enhardit au crime le menu peuple qui n'est que trop disposé à s'y livrer.

Prenez garde que je ne prétends pas que la législation criminelle doive être draconienne ; ce que je prétends, c'est qu'il est d'un très-dangereux exemple que, dans le sanctuaire de la justice, les hommes, qui sont censés en être les organes, mentent et se parjurent à la face du public; c'est que la société est essentiellement intéressée à ce que les peines portées par les lois soient appliquées sans aggravation, mais aussi sans ménagement.

Je crois en avoir dit assez pour être autorisé à conclure que le jury, tel qu'il est constitué aujourd'hui en France, ne protége pas suffisamment les intérêts de la société. Il me reste à examiner si le pouvoir de déclarer des circonstances atténuantes doit être enlevé au jury pour être confié à la magistrature.

D'après l'appréciation que j'ai faite tout-à-l'heure de la valeur réelle du juré et du magistrat, je devrais, en bonne logique, être d'avis que, pour améliorer l'institution du jury, il y a lieu de subroger les magistrats aux jurés dans le pouvoir de déclarer que les circonstances sont ou ne sont pas atténuantes. Mais telle est la bizarrerie de notre législation criminelle, que, n'en déplaise à la logique, je suis forcé d'être d'avis contraire, et de

soutenir qu'il y a lieu de laisser aux jurés, quant aux circonstances atténuantes, le pouvoir que leur confèrent les lois en vigueur.

Il n'est pas douteux que les magistrats, si on leur confiait le pouvoir de déclarer que les circonstances sont ou ne sont pas atténuantes, useraient de ce pouvoir sans passion, mais aussi sans ménagement. C'est précisément cette inflexibilité du magistrat qui porterait la plus grave de toutes les atteintes aux intérêts de la société, déjà bien compromis. Qu'arriverait-il en effet? Le jury à qui la peine portée par la loi paraîtrait trop sévère, bien convaincu qu'elle serait appliquée par les magistrats dans toute sa rigueur, si les circonstances n'étaient pas réellement atténuantes, userait de son plein pouvoir sur les faits pour déclarer l'accusé non coupable, et nous en reviendrions à l'impunité absolue que le code pénal de 1832 a remplacé par la quasi-impunité.

Les punitions légères ne protégent pas suffisamment sans doute les intérêts de la société, mais l'impunité absolue les protége encore moins. Tenons-nous en donc à la quasi-impunité, jusqu'à ce que, guéris par le temps de l'enthousiasme qui nous a fait accueillir une institution, très-belle en théorie, mais funeste à la société dans la pratique, nous ayons le courage d'y renoncer.

OBSERVATIONS

DE M. BALLY, VICE-PRÉSIDENT DU CONGRÈS,

Sur la 6me question d'Agriculture, posée par le programme de la deuxième Section.

CETTE QUESTION ÉTAIT AINSI CONÇUE :

Serait-il avantageux pour l'agriculture de multiplier les clôtures dans les environs de Reims, et partout où elles sont rares ?

Le Congrès a pensé qu'il serait bien d'entourer de défense les champs cultivés ou à cultiver. Je n'ai point à me préoccuper de ce qui pourra être fait par les propriétaires ; je viens seulement dire que, si cet excellent conseil était suivi, il serait possible, en adoptant un genre de clôture productive, de multiplier la richesse territoriale, de la décupler dans l'espace de dix ans.

Daignez m'entendre, car ceci ressemble à un paradoxe.

Laissons de côté les clôtures sèches : quelques échalas placés autour d'un champ constituent une dépense sans produit. Repoussons également les haies vives, composées de buissons épineux, de troënes, de cornouillers. Loin d'augmenter la richesse territoriale, ces haies concourrent, dans certaines circonstances très-connues, à la destruction des récoltes, parce qu'elles

recèlent des myriades d'insectes qui les dévorent. Ce mal est bien compris par les bons cultivateurs des riches vallées de l'Isère. Ainsi, le long des champs fertiles de Tullins, de Saint-Marcellin et de Thin, où se récoltent les vins renommés de l'Ermitage, on protége les champs par une enceinte de fil de fer, ou par le moyen que je vais indiquer.

Pour résoudre cet important problème, il faut trouver un arbrisseau, un arbre, qui soit un moyen de défense, qui soit lui-même une richesse, et qui repousse en même temps les insectes, notamment les chenilles; ce végétal, c'est le *mûrier*.

Le mûrier, si j'emprunte le langage des jardiniers, est une plante très-rustique; et, si j'écoute mes observations ainsi que mes études, il est de tous, le plus aimable comme le plus propre, car son atmosphère repousse l'approche et la souillure des insectes malfaisants.

Le mûrier croît et prospère sur tous les sols : crétacés, infra-crétacés, supra-crétacés, ou, si vous aimez mieux, dans les terrains secondaires, tertiaires et quaternaires. Il végète bien dans les terres fortes, dans les terres légères, dans les plaines, sur les monts, dans les lieux humides, dans les lieux secs. On le taille dans tous les temps, on le plante de même. On le dépouille de ses feuilles une et deux fois l'an, et incessamment il reproduit un beau feuillage, il pousse de nouveaux rameaux. Enfin, et ceci est plus prodigieux, il nourrit une chenille, un bombyx, et jamais, je le répète, les autres chenilles ou bombyx n'osent en approcher.

Si la mauvaise destinée en égare une sur ses rameaux, on la voit errer, sans toucher au plus délicat bourgeon, et s'enfuir comme si elle glissait sur une branche empoisonnée.

D'immenses terrains sont laissés en friche sur les bords des chemins vicinaux, des fossés, des grandes routes. Au moyen du mûrier, on obtiendrait une jolie et utile végétation qui reposerait agréablement la vue. Mille pieds de trois ans coutent dix-huit à vingt francs. On les plante en quinconce, autour du champ qu'on veut clore, trois à trois, à une distance de trente centimètres chacun, et on les laisse croître à l'aventure; ou, si l'on préfère, on les taille de manière à ne laisser que trois branches, qu'on peut lier ou entrelacer les unes aux autres; alors la clôture est impénétrable.

Vous me demanderez maintenant si le mûrier peut servir à d'autres usages qu'à repousser des insectes, embellir les champs ou défendre les récoltes. N'eût-il que ce mérite, nous serions intéressés à sa culture. Mais le feuillage peut servir à la nourriture des animaux d'étable, jusqu'à ce qu'il soit employé à sa destination spéciale. Quelle est cette destination? La production de la soie.

Aucune objection soutenable ne peut être faite contre la possibilité d'obtenir ce fil précieux dans les départements de la Champagne. Le mûrier est le compagnon fidèle de la vigne. Il n'a rien à redouter des hivers là où la vigne n'a point à les redouter; il est même moins délicat.

Et quant à ce qui concerne l'éducation des vers à soie, les contrées de l'est et du nord de la France sont plus favorables que celles du midi. En effet, partout l'homme est le maître d'entretenir la température à 20 ou 22 degrés centigrades, et il lui est bien difficile de l'abaisser lorsqu'elle est à 30. Toute chambre qui a une cheminée ou un poêle suffit dans le premier cas; il n'est pas besoin, lorsqu'on veut procéder sur une petite échelle, et la pru-

dence l'exige, d'établir de prime abord des magnaneries modèles.

Toutefois, nous ne négligerons point, dans un Congrès où siégent tant de renommées, de vouer à la reconnaissance publique le nom du philanthrope d'Arcet, inventeur des magnaneries salubres.

Que ceux qui voudront de bonne heure se livrer à l'éducation des vers à soie ne s'inquiètent pas de ce qu'ils auront à faire du produit obtenu. De grandes filatures établies à Paris, à Dijon et ailleurs, l'acceptent au prix de 4 francs et même de 4 francs 50 cent. le kilog., selon le plus ou moins de fermeté des cocons.

Ce sont les dames qui, dans le midi de la France, se livrent particulièrement à ce genre de surveillance. Il faut que cette occupation ait pour elles un grand attrait, car elles déploient un zèle, une ardeur, une constance qui provoquent l'admiration. C'est l'affaire d'un mois.

Les éducateurs trouveront de grands détails dans les nombreux ouvrages publiés sur cet objet. Tout récemment encore, M. Julien, de l'Institut, a traduit et livré au public un ouvrage chinois qui date de quatre mille ans et qui ne laisse rien à désirer. D'ailleurs, la Société séricicole envoie des instructions de toutes parts, et des cours annuels sont faits à Paris, sur ce sujet important, par le savant Robinet. Tout est donc prêt pour ce vaste mouvement agricole et industriel qui agite la France, qui l'affranchira bientôt du tribut annuel de quatre-vingt millions qu'elle paie à l'étranger pour l'introduction des soies écrues, indispensables à nos merveilleuses fabriques. Cette industrie, mise en honneur dans cette contrée, serait une gloire de plus pour Reims.

Ce qu'il faut au Congrès, ce qu'il faut au pays rémois,

c'est l'indication d'un fait, c'est de signaler une source de richesses territoriales.

Admettons que par la suite un manufacturier veuille ajouter une filature à son établissement, il le fera presque sans frais. Savez-vous ce que coûte un appareil complet, très-complet pour filer les cocons? 165 francs; mais c'est là une question secondaire. D'autre part, l'expérience apprendra au cultivateur qu'un hectare de terre planté en mûriers peut donner un revenu de 400 à 500 francs, soit qu'on élève des vers, soit même qu'on vende la feuille à ceux qui font de grandes éducations.

Et le Congrès de 1845, dont il m'est défendu de faire l'éloge, puisque je suis partie intéressée, n'eût-il signalé que cette source de prospérité, que ce moyen d'arracher à une triste stérilité tant de terres incultes, aurait amplement rempli sa haute mission.

Il importe de savoir que le gouvernement, les conseils généraux, les académies, les comices, les conseils d'arrondissements et municipaux s'associent et se coalisent depuis nombre d'années pour propager l'industrie de la soie, dont la France doit au bon Henri les premiers encouragements. Qui nous dit que vos fabricants ne seront pas un jour inspirés par la juste émulation d'ajouter à leurs fabriques des fabriques de tissus de soie, à l'instar de la ville de Lyon, qui leur doit sa haute prospérité? Mais il faut auparavant leur assurer l'abondance des matières premières en transformant le sol crayeux et stérile en champs couverts de mûriers.

Est-ce que la noble cité de Reims, si riche, si industrielle, si éminemment manufacturière, refuserait de s'associer à l'unanime concert de la France? Et lorsque, pour répondre à sa bienveillante et généreuse hospitalité, nous ne l'aurions dotée que de cette nouvelle source

de richesses, heureux et satisfaits, nous croirions avoir bien répondu aux sympathies dont elle nous honore.

La section a entendu avec un vif intérêt la lecture de l'honorable M. Bally. — Elle a exprimé le vœu que cette lecture fût renouvelée en séance générale de toutes les sections.

TROISIÈME SECTION

SCIENCES MÉDICALES.

SÉANCE DU 2 SEPTEMBRE 1845.

La séance est ouverte à une heure, sous la présidence de M. LANDOUZY, secrétaire général.

MM. DECÈS et MALDAN, secrétaires de la troisième section, prennent place au bureau.

Le scrutin est ouvert pour l'élection du président et des quatre vice-présidents de la section.

Sont élus : président, M. BALLY, ancien président de l'Académie royale de médecine; vice-présidents, MM. HANNEQUIN, médecin de l'Hôtel-Dieu; LECONTE, pharmacien en chef; DE SAVIGNY, directeur de l'Ecole de médecine de Reims; STOLZ, professeur à la Faculté de médecine de Strasbourg.

M. BALLY, en prenant place au fauteuil, prononce le discours suivant :

MESSIEURS,

« La ville de Reims, illustrée par tant de glorieux souvenirs et par les grands hommes à qui elle a donné le jour, accueille le Congrès avec une magnificence et une cordialité qui ne s'effaceront jamais de notre mémoire. Lorsque nous retournerons dans nos foyers, nous dirons tout ce qu'il y avait de délicat et de touchant dans les

nobles et loyaux procédés de ses habitants. Ce grand exemple de franche bienveillance aura du retentissement, et contribuera à consolider, à rendre féconde cette institution nouvelle, *magistrature du progrès*, appelée à un avenir dont l'esprit ne saurait prophétiser les hautes destinées et l'influence sur la civilisation.

» Jamais, depuis les temps les plus reculés, l'homme intelligent n'a vu des jours plus fortunés, puisque les lumières trouvent dans leur développement, appui, encouragements, facilités de tout genre. Une électrique impulsion embrase toutes les classes; la puissance du génie se manifeste avec magnificence, protégée qu'elle est contre les entraves d'une censure odieuse, d'une inquisition avilissante, par le premier de tous les biens, le plus inaliénable de tous les droits, la *liberté*. On peut donc s'enorgueillir de vivre à une époque où tant de prodiges s'opèrent, où les distances entre les cités disparaissent, et où les grandes capitales ne seront bientôt que des faubourgs les unes des autres.

» Au milieu de cette héroïque mouvement qui agite les populations, ce n'était pas assez d'avoir fait disparaître les espaces qui les séparent, il fallait encore unir, confondre les hommes de cœur par des associations paisibles, par ces *Congrès* où toutes les intelligences sont conviées comme à un festin, pour mettre en commun les généreuses émanations de la pensée; et lorsqu'on songe qu'à tous ces grands leviers vient se joindre le plus puissant de tous les leviers, la presse libre, l'imagination a droit de s'étonner de tout ce qui est promis au monde dans un prochain avenir.

» Est-il, sans sortir de cette enceinte, un spectacle plus touchant que celui qui vous est offert? Un prince de l'Eglise se fait un honneur, non-seulement d'assister à

vos réunions, il en accepte la présidence, et vous donne même une généreuse hospitalité dans son palais. Il a compris, cet illustre prélat, qu'en dirigeant vos travaux, il leur imprimait un saint caractère ; il a voulu associer aux progrès de l'esprit humain la puissance et l'appui de la religion, sachant que, comme toutes choses, les sciences émanent de Dieu ; de Dieu qu'offensent les hommes assez téméraires pour porter une main sacrilége sur les trésors de l'intelligence, et les livrer à l'ange des ténèbres.

» Nous devions, Messieurs, au nom de la troisième section, cette expression publique de reconnaissance au vénérable président et aux membres de la commission de ce programme du Congrès, signé par des noms déjà célèbres dans le monde savant, et qui nous promettait d'avance les beaux résultats qu'on obtient aujourd'hui.

» Ici, comme dans les précédentes sessions, les membres du corps médical sont accourus de toutes parts à ce tournoi intellectuel, et, sectateurs zélés d'une science qui embrasse toutes les sciences, vous n'avez pas hésité à abandonner quelques instants la pratique de l'art, pour venir en discuter les dogmes.

» Avant de commencer nos travaux, permettez-moi, Messieurs, sur les choses et sur les hommes de notre ère médicale, quelques réflexions tracées à la hâte, quand j'ai su que vous me réserviez l'honneur de vous présider.

» Au premier rang des associations médicales se soutient, ou plutôt s'élève l'Académie royale de médecine, dont les profondes discussions et les savantes publications embrassent l'art et la science tout entiers.

» Digne émule de Vicq-d'Azyr, son secrétaire perpétuel, agrandissant, si je puis ainsi dire, les illustrations dont il évoque le souvenir, jette sur la compagnie entière

toute la gloire qui peut rejaillir d'un pareil interprète. A des éloges qui ont fondé sa renommée succèdent des éloges où la richesse des pensées le dispute à la poésie du style, et ce que nous connaissons de quelques fragments sur Larrey promet un nouveau chef-d'œuvre, supérieur, peut-être, à tant d'autres chefs-d'œuvre.

» Des trois facultés qui régissent l'enseignement médical en France, deux me sont spécialement connues, celle de Montpellier et celle de Paris ; quant à celle de Strasbourg, elle est dignement représentée ici par l'un de ses plus savants professeurs, M. Stolz, que vos suffrages ont porté à la vice-présidence de cette section.

» La faculté de Montpellier conserve religieusement ses antiques traditions, et l'enseignement y repose toujours sur le vitalisme et sur les interprétations philosophiques. Galien y domine aussi en maître. C'est dans cette école que Lordat, digne héritier des doctrines de l'illustre Barthez, fait, depuis près d'un demi-siècle, entendre sa voix grave et féconde, et qu'il soutient de son immense talent des opinions que le *naturalisme* des temps modernes attaque et mine jusque dans leurs racines les plus profondes.

» Dans la faculté de Paris la connaissance des maladies se fonde sur le trouble des fonctions comme sur les lésions des tissus. C'est donc sur les désordres de l'organisme que s'appuient aujourd'hui les théories des causes essentielles ou immédiates. C'est là, il faut en convenir, un point de départ séduisant et facile. En nous tout est organe, et rien ne s'opère sans l'action d'un organe. Aussi, dans ce système, qu'on peut appeler *matériel* par opposition à celui de Montpellier plus *psychologique*, chacun se comprend mieux et se fait mieux comprendre.

» Personne ici n'ignore tout ce que la perfection si grande et si rapide du diagnostic doit à ces doctrines ; personne n'ignore tout ce que la connaissance précise des désordres locaux a acquis depuis Laennec, continué par Bouillaud, Andral, Louis, Piorry et tous ces maîtres éminents de l'école de Paris.

» Un vide se remarque cependant au milieu de ce progrès, et parmi ces ouvrages récents qui ont porté si haut la précision de notre art, on chercherait en vain un corps de doctrine qui résumât pour l'élève ou pour le praticien les règles certaines qui dérivent des travaux modernes.

» Aussi sommes-nous sûrs de satisfaire d'avance bien des désirs, en annonçant qu'une pathologie complète, fruit de la clinique du professeur Bouillaud, va enfin combler dans l'enseignement une lacune que rendaient plus sensible les variations de nos doctrines médicales depuis quarante ans.

» L'importance d'une bonne classification et d'une bonne nomenclature est suffisamment démontrée par les prodigieux progrès que les sciences naturelles ont faits depuis Tournefort, Linnée et les Jussieu, ainsi que par les progrès plus rapides encore de la chimie, depuis Lavoisier, Berthollet, Guyton et Fourcroy, etc. L'enthousiasme de ces époques d'effervescence et de gloire, où tant de génies apparurent comme des météores brillants pour changer la face des sciences, s'était électriquement communiqué à toutes les classes. Les médecins qui ont presque toujours marché à la tête du progrès ne pouvaient rester stationnaires, et parurent alors plusieurs nosologues qui, systématisant la médecine au moment de ses plus grandes révolutions, ne pouvaient présenter que des méthodes transitoires. Bientôt en effet

s'écroulait l'édifice de Sauvages et de Pinel, et la pathologie, appuyée sur de nouveaux fondements, appelait une nouvelle classification : œuvre vaste et ardue, travail ingrat et si utile, devant lequel n'a pas reculé le professeur Piorry. Aussi la reconnaissance publique lui eût-elle à jamais été acquise pour cette seule entreprise, si déjà elle ne lui avait appartenu pour avoir résumé tous les travaux de ses contemporains, et surtout pour avoir compris que le corps humain étant composé de solides et de fluides, jouissant de la vie, ceux-ci devaient être simultanément intéressés dans les troubles de l'économie. Comme le cœur, le sang, véritable chair coulante, selon l'heureuse expression de Bordeu, le sang est un organe. Comme l'estomac, les fluides blancs et nutritifs sont des organes vivants. C'est ainsi qu'en géologie nous classons l'eau parmi les roches, bien qu'elle n'ait aucune solidité.

» Hâtons-nous de le dire, Reims n'est pas étrangère à l'honneur de cette direction si sûre et si rationnelle, imprimée à la recherche des vérités médicales, puisque, comme Corvisart, Louis, que nous citions tout-à-l'heure, est né sur le territoire rémois ; et certes, c'est avoir pris une grande part au progrès actuel de la médecine, que d'avoir établi nettement les conditions essentielles de l'observation, soumis à des principes rigoureux les conséquences que peut tirer le praticien d'une série de faits particuliers, et fondé la société médicale d'observation, cette pépinière féconde en explorateurs aussi exacts que leur maître.

» Mais en parlant de l'influence exercée sur la science par l'école de Paris, pourrions-nous passer sous silence l'influence exercée sur l'école elle-même par le génie de son illustre doyen ?

» Il faut être venu, comme moi, se rasseoir après quarante ans sur les bancs des disciples, pour juger tout ce qu'il a fallu de dévouement et de puissance d'organisation pour amener notre première faculté à ce haut degré où elle est aujourd'hui.

» Honneur donc au chef si vigilant auquel sont confiés les plus hauts intérêts de la médecine ! honneur à Orfila, qui, après avoir rendu pratique tout ce qui était dans l'ancien enseignement exclusivement théorique, prépare en ce moment même, par une gigantesque entreprise, une nouvelle gloire à la France médicale !

» Privée, en effet, des utiles ressources de l'anatomie comparée, il était à craindre que l'école de Paris ne progressât lentement dans ces déductions d'anatomie transcendante qui éclairent surtout la pathologie générale.

» Grâce à Orfila, un vaste musée s'élève depuis quelques mois, comme par enchantement, et, dès le premier Novembre, plus de deux mille pièces nouvelles d'anatomie comparée seront livrées au zèle des élèves, dans un local merveilleusement éclairé par la voûte.

» Non content de convier à cette œuvre presque féerique tous les savants français, le doyen de la Faculté a sollicité le concours des premières illustrations de l'Europe ; et l'Italie, l'Allemagne, la Suède, le Danemarck, l'Angleterre ont répondu avec empressement à cette haute pensée, montrant que les savants de l'univers appartiennent désormais à une même famille, et réalisant ainsi les immenses résultats qu'on a droit d'attendre d'un Congrès scientifique.

» Outre tout ce qu'on doit aux nouveaux procédés de conservation ou de moulage, on voit sur d'admirables tableaux les résultats fournis par l'anatomie microscopique, les zoospermes, les plus petits entozoaires, les

ovules, les globules du sang, et généralement tout ce qui constitue la matière élémentaire des corps organisés.

» Les souvenirs des grands hommes, la gloire qu'ils ont répandue sur leur patrie, réveillent dans les âmes l'amour du travail et le désir de suivre leurs traces. Aussi, l'illustre créateur de cet établissement, qui connaît si bien les ressources de l'émulation, présente-t-il Bichat et Cuvier en exemples, en faisant placer leurs statues à l'entrée de ce musée. . . . .

» Souffrez maintenant, Messieurs, que je glane dans le champ médical, sans obéir à un ordre rigoureux dans l'enchaînement des idées.

» Dans les cadres nosologiques nouveaux, il importera de faire figurer un certain groupe de lésions, qui n'en ont été exclues jusqu'ici qu'autant qu'on les supposait exclusivement dépendantes du domaine de la morale. Mais les observateurs modernes les plus distingués, les hommes qui sont le plus habitués aux nécropsies ont bien vu que ces lésions étaient intimement liées avec les altérations de la pulpe cérébrale.

» Loin de nous toute folle et audacieuse idée de matérialisme, alors que nous proclamons que l'âme est influencée par les altérations de la matière si délicate de l'encéphale ! Est-ce que les variétés infinies de l'aliénation mentale ne sont pas subordonnées à des désordres organiques ? Est-ce que les aliments, et surtout certaines boissons, n'exercent pas une influence subite sur les passions et sur les facultés intellectuelles ? Comment donc, jusqu'ici, n'a-t-on point placé dans le genre *folie* ce vil sentiment qu'on nomme la *haine*, et cet autre plus méprisable encore qu'on nomme l'*envie* ? maladies d'autant plus hideuses qu'elles altèrent et dénaturent les traits. Parcourez les cabinets d'anatomie comparée ou ceux des

phrénologues qui ont fait des collections de têtes moulées en plâtre de suppliciés, vous verrez chez presque tous l'empreinte des traits qui caractérisent si éminemment la haine ou l'envie, sa sœur. Pénétrez dans ces asyles où rampent et végètent ces infortunés que les lois mettent en tutelle et sequestrent de la société ; interrogez, sondez les profondeurs de leur âme, et jugez si les sources de leur démence ne tiennent pas à des passions haineuses. Comme toutes les affections qui révèlent un caractère chronique, celles-ci n'atteignent qu'une faible étendue de l'organe régulateur ; mais elles minent sourdement l'existence. D'ailleurs, l'expérience de chaque jour confirme que les hommes assez malheureux pour se nourrir de l'une de ces funestes passions vivent peu, soit que l'apoplexie nerveuse les frappe à l'égal de la foudre, soit qu'ils meurent des suites d'une hémorragie cérébrale, soit qu'à la longue ils succombent à l'action lente d'un ramollissement de la pulpe du cerveau, altération signalée de nos jours, et dont nous devons une parfaite connaissance aux travaux de MM. Serres, Lallemand et Rostan. Pour les hommes donc que les serpents de l'envie ou de la haine torturent, point de longévité! Mieux valent, à tout prendre, des idées de bienveillance, de philanthropie, qui entretiennent un calme salutaire et permettent aux organes de fonctionner avec équilibre, égalité et harmonie.

» Au centre de nos populeuses cités comme de nos hameaux règne assez habituellement une maladie qui revêt tantôt le caractère endémique, tantôt le caractère épidémique. Elle sévit spécialement sur les jeunes gens. On dirait qu'avant d'être complètement achevé, l'homme a besoin de passer par une série de phases qui le modifient et le retrempent. Cette maladie, outre une synony-

mie assez compliquée, s'appelait autrefois fièvre putride.

» Jadis Sydenham avait flétri l'expression *fièvre maligne* en disant qu'elle avait fait plus de mal que l'invention de la poudre à canon. L'épigramme manquait de justesse, car sur les champs de bataille il périssait, avant cette invention, plus de combattants, et en nombre décuple, que de nos jours sous le boulet.

» Mais ce qui fait plus de mal qu'on ne saurait l'imaginer, c'est le terme *typhoïde* substitué aux anciens mots putride et adynamique. On l'applique sans examen, sans choix, sans discernement à tout ce qui a une forme aiguë et ne porte pas d'une manière saillante un caractère de localisation. C'est le chaos personnifié. La vraie fièvre de ce genre est néanmoins une lésion primitive d'organe et de l'organe intestinal, spécialement de l'iléon. A la vérité plusieurs autres appareils, celui de la circulation et le nerveux sont affectés consécutivement. Ainsi le mot typhoïde, dérivé de τυφος, stupeur, déroute complètement le praticien en trompant sur le siége, sur le point de départ de la lésion primitive, pour substituer un mot vague, faux, représentant un symptôme secondaire qui même n'est pas constant. Mieux valait, aux yeux de la raison et dans l'intérêt de l'art, conserver les noms *entéro-mésentérique* de Serres, *dothinenterie* de Bretonneau, *entérite folliculeuse* d'Andral et Bouillaud, ou *iléo-diclidite elcode* (ulcéreuse). N'oublions jamais que la localisation est un progrès, car elle est une lumière. Toutefois il arrive, surtout dans les épidémies meurtrières, que le sang éprouve une altération profonde. Alors l'épithète de Piorry, *septico-hémie*, peut être avantageusement ajoutée aux dénominations précédentes. . . . .

» Avant la découverte des terres de l'ouest, l'Europe

n'avait à se défendre que contre la *loimie* ou peste, vrai typhus originaire de l'Afrique. Le fléau des Indes orientales, improprement appelé *choléra*, lui était même inconnu ; et jusqu'au commencement de ce siècle, un autre typhus, celui d'Amérique (fièvre jaune), n'avait jamais souillé l'Europe de son souffle empesté. Mais aujourd'hui, cette partie du globe paraît incessamment menacée de l'invasion de ces redoutables ennemis. Le médecin, ce tuteur officiel de l'humanité, trouvera-t-il de plus graves sujets de méditation? Et en ce qui touche à ces trois grands fléaux étrangers, le philanthrope voit la souffrance, la dévastation, le commerce, la politique, et ces dispositions réglementaires qui embrassent le régime sanitaire.

» L'invasion du typhus d'Amérique (fièvre jaune), qui fut si longtemps l'objet de nos méditations, est soumise à des lois rigoureuses que la nature semble avoir jusqu'ici rendues immuables. Daignez à ce sujet entendre le narré de faits aussi curieux qu'importants à connaître.

» Ce typhus est endémique dans l'Amérique septentrionale, et, chose étrange, il n'est point démontré qu'il franchisse l'équateur pour infecter l'Amérique du sud.

» Nulle part au nord il n'a été, ni pu être importé, transmis, inoculé, en-deçà du 45e degré de latitude.

» Entre le tropique du Cancer et l'équateur, il peut régner toute l'année. C'est ainsi qu'il décima l'armée française à Saint-Domingue, Haïti, pendant près de trois ans, de 1801 à 1804. *Quæque ipse miserrima vidi.*

» Mais du 30e au 45e degré de latitude boréale, ce fléau s'affaiblit dès le mois de Novembre, et s'efface dans le mois de Décembre.

» Et dans les mêmes zônes il ne saurait reparaître que

vers le mois de Juin et surtout à l'époque du solstice d'été.

» Alors, et malgré cette condition, il ne se manifeste jamais dans les ports du midi de l'Europe, sans la présence d'un ou de plusieurs bâtiments étrangers venant d'un lieu infecté de l'Amérique.

» Telles sont les lois auxquelles ce fléau pestilentiel est soumis depuis 1492.

» Les lois sanitaires de France reposent sur ces particularités et sur ce génie propre de la fièvre jaune. Elles sont équitables.

» La choladrée lymphatique ne nous a rien offert de semblable ; elle a envahi toutes les contrées et n'a respecté ni les saisons, ni les régions les plus diverses, ni les vallées, ni les monts. . . . . .

» Parmi les hommes qui composent cette savante assemblée, il en est sans doute qui se font une généreuse occupation d'étudier les mystères qui voilent les sources de ces grandes épidémies, lesquelles jettent l'épouvante parmi les populations. Ils pourront dire quel héroïsme les médecins de notre France ont déployé, lorsqu'un dévorant fléau, parti de la presqu'île du Gange, semblable à ces cataclysmes qui inondaient les premiers mondes, vint affliger l'Europe entière.

» Il se demanderont surtout, pour en tarir la source, si la choladrée lymphatique est transmissible et se propage au moyen d'émanations animales ; ils comprendront qu'il est peu de thêmes qui touchent de plus près au sacerdoce des médecins honnêtes et purs de toute idée préconnue. Après les orages d'une envieuse critique, d'une polémique sans politesse, on semble revenir à cette haute pensée, la plus ancienne de toutes, car elle était déjà rendue vulgaire par Thucydide et Lucrèce, à

cette pensée que les fléaux pestilentiels se transmettent au moyen d'émanations ; d'émanations qui, d'un individu malade, vont atteindre un individu sain. Cette transmission s'opère, soit par la respiration, soit par la déglutition, soit par l'absorption cutanée. C'est là, dans ce principe d'intoxication animale, ce qui constitue *l'infection zootique ;* quant à *l'infection paludique*, elle puise sa source dans les émanations du sol. Il importe donc de bannir du langage médical concernant les épidémies le mot *contagion*, parce qu'il donne des fausses idées, en limitant trop l'action délétère des éléments de l'intoxication.

» Ce sont là, disions-nous, des questions du plus haut intérêt, car si les épidémies se brisaient contre la civilisation et le progrès des lumières, les peuples acquerraient une parfaite sécurité, et nos neveux verraient cesser ces vastes dévastations, sujet de tant de terreur et de désolation.

» Jusque là voici ce qu'on sait de moins douteux : les lazarets donnent une garantie parfaite contre la peste ou typhus d'Afrique ; le typhus d'Amérique est aussi emprisonné par les enceintes sanitaires, mais avec moins de sûreté ; il importe de savoir que le poison plus subtil flotte plus librement dans l'atmosphère. Quant à la choladrée lympathique, une douloureuse expérience nous a démontré que des murs ne sauraient limiter ses déplorables effets.

» Toutefois, si les hommes infectés étaient à de grandes distances d'une ville, ainsi qu'ils pourraient l'être dans les îles de Pomègue et de Ratoneau, au milieu de la mer Marseillaise, nul doute que la décomposition des miasmes ne s'effectuât dans le grand réservoir de l'atmosphère, et que le monstre ne périt faute d'aliments.

» La peste, dite vivante dans le style sanitaire, a paru sept fois dans le lazaret de Marseille depuis 1721. Elle y a frappé des infirmiers, soit par le contact, soit par l'infection zootique de l'air des cellules. Jamais, dans ces redoutables circonstances, elle n'a franchi les murailles. Marseille, par ses rigoureuses lois sanitaires, a donc sauvé l'Europe des souillures de l'Afrique.

» Comme on a nié que ces meurtrières épidémies qui nous arrivent de l'Asie, de l'Afrique, de l'Amérique, puissent jamais se transmettre au moyen d'émanations animales, il a bien fallu se jeter dans le vague du vide et des espaces imaginaires ; et dans un siècle de positivisme on a trouvé mieux, pour soutenir la négation, d'admettre un effet sans cause ou sans matière, plutôt que de reconnaître des émanations de miasmes ou de corpuscules provenant des corps malades.

» Pour expliquer l'étiologie de la choladrée lymphatique on est venu nous parler un langage de l'autre monde : inclinaison de l'écliptique ; feu central laissant échapper des gaz d'une nature particulière ; émanations terrestres d'un nouveau genre ; prédominence de l'un des fluides électriques ; influence de la lune et même des anneaux de Saturne ; conjonction de Mercure ; nouvelles nébuleuses ; météores, comètes, aurores boréales ; règne des vents les plus purs, les plus salutaires, ceux de l'est et du nord-est. Enfin, on s'est torturé l'imagination de mille manières pour nier la présence des molécules animales, et pour faire admettre le néant de l'axiôme : *Ex nihilo nihil.*

» Et quant à ce qui concerne l'action de cette cause matérielle, nous disons que le poison agit en infectant la grande circulation, de manière à décomposer le sang : alors la fièvre jaune est une hémorragie de sang rouge,

et la choladrée lymphatique une hémorragie de sang blanc : l'anatomie pathologique prête sa sanction à cette vérité.

» Un instant, lorsque j'ai vu, et un médecin loyal doit toujours avouer ses faiblesses, lorsque j'ai vu cette même choladrée lymphatique glisser sur le sol granitique du Rhône, en traversant Lyon, Vienne, Saint-Vallier, et en rasant le *gneiss* de la rive droite du fleuve dans l'Ardèche, sans atteindre ces régions, pour aller s'implanter sur le calcaire de Marseille, un instant ma foi a été ébranlée ; le doute est venu atteindre mes convictions, et j'ai pu croire que le sol calcaire seul favorisait la production de la cause première. Un géologue illustre, *Boubée*, avait émis une opinion analogue.

» Mais lorsqu'on réfléchit que les roches calcaires couvrent presque toute la surface du globe, sans que jamais l'Europe ait été affligée par la peste indienne ; lorsqu'on se rappelle que la Bohême, les bords granitiques et volcaniques du Rhin, les îles volcaniques de l'Afrique, Bourbon, Ile-de-France, la jolie ville d'Avallon, si bien assise sur le granit au bord du rapide Cousin, et tant d'autres localités de même sol ont subi l'influence du mal épidémique, force est bien de se rendre à l'évidence, et de renoncer à toute croyance imaginaire, pour se reporter à la cause matérielle, transmise par les communications des hommes entre eux. . . . .

» Parmi les hautes et brûlantes questions qui intéressent notre espèce et pourront un jour fixer l'attention des Congrès, il importe de signaler une maladie vraiment nouvelle : maladie d'autant plus affreuse qu'elle est accompagnée de symptômes hideux ; que, comme la lyssie ou rage, elle est jusqu'ici incurable, et que sa marche est dévorante. On doit louer hautement l'académicien

Rayer d'avoir le premier appelé l'attention sur ce mal issu de la race chevaline. S'élevant à de hautes considérations, saisissant avec habileté les caractères pathognomoniques, il a su rattacher ce nouveau genre à nos cadres nosologiques. Il a démontré de prime-abord qu'il était dû à une intoxication zootique qui se transmettait, soit par le contact, l'inoculation le prouve suffisamment, soit par l'infection de l'atmosphère des écuries encombrées et mal aérées. La morve ainsi communiquée a porté le dernier coup au système de ceux qui niaient la transmission des maladies de l'individu malade à l'individu sain. Système de dénégation déplorable, parce qu'il ne tend à rien moins qu'à propager et à perpétuer les causes de destruction déjà trop communes parmi les humains. . . . .

» En 1815, à l'époque où le canon des ennemis grondait sous les murs de la capitale, des hommes plus recommandables par leur désintéressement et leur noble philanthropie que par les titres dont ils étaient décorés, Jomard et de Gérando, Gautier Labbé et Francœur, Lasteyrie et les deux Larochefoucauld, Doudeauville et Liancourt, Jullien de Paris et les Broglie, les Montmorency et une infinité d'autres, embrasés de l'amour de la patrie, s'associèrent pour greffer en France les méthodes d'enseignement mutuel.

» Peu après un médecin, leur collègue, fit comprendre à l'association que l'éducation de l'enfance se composait de deux éléments principaux : instruction et éducation physique. Dès ce moment on songea à la *somascétique*, que les Grecs nommaient *gymnastique*, parce qu'ils s'exerçaient nus.

» La bonne étoile de la France voulut que deux hommes remarquables, *Clias* de Suisse et *Amoros* d'Espagne,

s'occupassent alors de cet art. Clias avait fondé avec succès un établissement à Berne. Il fut invité à se rendre à l'Athènes moderne, où il donne encore des leçons. Amoros reçut de la *société* de nombreux encouragements, et il forma un gymnase qui subsiste et qui mérite d'être apprécié. Dès ce moment, la plupart des institutions établirent sur une petite échelle, mais d'une manière convenable, des appareils d'exercices.

» Les méthodes des deux professeurs offrent des nuances et sont également bonnes. Celle de Clias semble s'emparer de l'enfant presque dès sa naissance ; celle d'Amoros s'attache plus particulièrement à l'adulte. Clias s'attache à chaque organe débile pour le fortifier et convient mieux aux écoles ; Amoros agrandit les forces de l'homme fait et convient parfaitement aux militaires.

» Si l'une et l'autre étaient généralisées, soutenues, encouragées noblement, la nation française acquerrait incessamment les forces physiques qui enfantèrent tant de prodiges chez les Spartiates, et les maladies héréditaires, le rachitisme, les scrophules, les tubercules pulmonaires n'appartiendraient bientôt plus qu'à l'histoire.

» Les lois de l'hygiène sont intimement liées à la science des médicaments. L'hygiène et la thérapeutique sont sœurs. Ce ne sera donc pas une transition déplacée, une chute trop rapide que de passer de l'une à l'autre. Les médecins rendent d'éminents services à la pauvre humanité lorsqu'ils étudient et découvrent l'action des substances, tant sur les organes que sur les forces vitales. Et lorsque l'analyse chimique parvient à découvrir un de ces agents qui abrégent nos souffrances, il n'est, selon nous, point de récompense assez belle pour honorer un semblable succès.

» Sans doute c'est avec justice qu'on a exalté les découvertes des *Daguerre* et des *Vicat*. Le premier a créé une nouvelle industrie qui ajoute aux agréments de la vie; le second, arrachant ses secrets à la nature, a découvert la composition de ce ciment qui donnera une durée éternelle à nos monuments, et qui, rendant nos habitations plus salubres, les protégera contre les lents ravages de l'humidité.

» Si vous ajoutez au carbonate de chaux un quart, et mieux un tiers d'argile, vous aurez composé le ciment indestructible. Des roches se trouvent et se trouveront encore avec ces proportions. La Société de géologie de France composée de tant d'illustrations, s'applique, dans un intérêt général, à rechercher des terrains de cette nature, et le choix d'Avallon, pour ses réunions de cette année, n'est point étranger à cet objet important.

» Mais, puisque j'ai l'honneur de m'adresser à une savante réunion de médecins, n'ai-je pas le droit de dire que le nom de Pelletier, trop oublié, doit être placé à côté de ceux des bienfaiteurs de l'humanité? A-t-il moins bien mérité de la patrie et de nos hommages, celui qui, associé à Caventon, a extrait de l'écorce du Pérou un de ses principes immédiats et le plus important pour nous?

» De tous les médicaments connus, la quinine est le premier, parce que cet alcaloïde est le plus sûr. Il est le seul qui guérisse subitement et infailliblement, lorsqu'il est employé d'une manière prompte, convenable, à propos et à haute dose, contre les fièvres intermittentes et rémittentes, de même que contre le splénocèle qui en dépend.

» Je ne terminerai point, Messieurs, sans exprimer le vœu que les Congrès scientifiques deviennent un jour

les dispensateurs de la gloire. S'ils se décidaient à proposer de nobles récompenses aux athlètes du savoir, on verrait ceux-ci de toutes les parties du monde civilisé accourir pour mériter la branche de chêne, comme autrefois à Olympie ; récompense bien plus glorieuse encore, puisqu'elle aura pour témoin le monde savant.

» Déjà c'est sous les auspices du congrès de Chambéry que la statue de Berthollet a été érigée. Un jour, une semblable réunion sollicitera la même ovation en faveur de Monge, que la Côte-d'Or oublie, et cependant Monge fut un des savants qui exhumèrent de notre sol ce salpêtre qui foudroya les ennemis de notre nationalité.

» Bientôt, si mes informations ne m'abusent point, la plus criante de toutes les injustices sera réparée sous les mêmes auspices. Je dis en partie réparée, car l'Amérique ne s'appellera jamais du nom du héros Colomb, qui la donna à l'ancien monde. Un monument sera élévé à Gènes, en présence d'un Congrès où l'univers devrait accourir, et il sera inauguré par les mains de la science, de la vertu et des plus grandes illustrations.

» J'ai hâte, Messieurs, de finir, car j'ai dû abuser. Il me tarde de vous témoigner, et de témoigner à tout le Congrès ma profonde gratitude pour l'honneur que vous avez daigné me faire en m'appelant à vous présider. Vous me croirez, Messieurs, il n'est rien de plus doux, de plus flatteur, de plus glorieux, qu'une semblable distinction émanée d'hommes libres et d'un éminent savoir. »

Sur la proposition de plusieurs membres, la section décide que le discours de M. Bally sera imprimé dans le compte-rendu du Congrès.

Lecture faite de la correspondance imprimée et ma-

nuscrite spéciale aux sciences médicales, M. le président renvoie à l'examen de MM. Hannequin, Lallemand et Masson, la circulaire de la commission permanente de la section de médecine nommée à Nismes pendant la douzième session.

Chacune des questions du programme est alors discutée sommairement, afin d'inscrire à l'ordre du jour des prochaines séances celles qui seront retenues pour une discussion spéciale.

Toutes les questions sont réservées sauf les numéros 2, 3 et 5.

La séance est levée à une heure.

SÉANCE DU 3 SEPTEMBRE 1845.

La séance est ouverte à onze heures.

Prennent place au bureau : MM. Bally, président; Landouzy, secrétaire général; Hannequin, Lecomte, Stolz, vice-présidents ; Decès et Maldan, secrétaires.

M. Lallemand, rapporteur d'une commission nommée à la première séance, rend compte de la circulaire envoyée par la section permanente des sciences médicales de la XIIe session. — Les efforts de cette section pour créer l'unité entre les diverses villes de France, et faire converger tous les efforts vers le but de la réforme médicale, n'ont pas été heureux. — Peu de villes ont répondu à l'appel. — Les questions sont restées sans solution. — Elle nous en renvoie le programme et nous remet ses pouvoirs.

Faut-il continuer cette institution en nommant ici

une nouvelle section permanente qui continuera les efforts précédents? — La solution de cette question est différée.

L'ordre du jour appelle le numéro 7 du programme, relatif à la thérapeutique des fièvres typhoïdes.

M. Lallemand lit l'analyse d'un mémoire qu'il a déposé sur le bureau. Ses conclusions sont que les noms de cette maladie, ses symptômes, son anatomie, son traitement s'accordent à lui fixer comme siége une partie des organes intestinaux; comme nature, une inflammation. Les altérations de la rate, du cerveau, sont sympathiques de l'irritation primitive des voies intestinales; elles en dérivent et survivent même quelquefois à cette irritation-mère, en raison de la nature moins dégorgeable de leur tissu glanduleux; le meilleur traitement est par conséquent celui qui combat ce genre d'affections, les antiphlogistiques; et par des chiffres multipliés, M. Lallemand établit l'utilité des antiphlogistiques et la nocuité des irritants.

M. Decès demande si la stupeur, si la surdité si remarquables de la fièvre typhoïde, peuvent être sympathiques d'une irritation de l'estomac. Pour lui, cette maladie est une liquéfaction du sang causée par un corps étranger, par un miasme qui s'y introduit.— MM. Andral, Gavarret, Magendie, Chomel ont attesté cette altération.— Alors, il n'est plus étonnant que la rate se ramollisse et forme putrilage, que le cerveau s'injecte, qu'il y ait au-dedans de l'intestin afflux des matières ayant la qualité putride, et qu'il faut éliminer. C'est donc aux purgatifs qu'il faut recourir.

M. Landouzy réplique que l'altération d'un liquide ne suppose pas nécessairement l'introduction d'un corps étranger. — Les larmes, l'urine, ne sont-elles pas sou-

vent altérées par la simple modification de leurs éléments constituants? — Les expériences de MM. Andral, Gavarret, Magendie, sont trop peu nombreuses pour être invoquées et n'ont peut-être pas encore toute la précision indispensable. — M. Forget, de Strasbourg, qui a opéré sur des nombres considérables, a trouvé que l'altération du sang n'était pas plus fréquente dans la fièvre typhoïde que dans d'autres maladies, la pneumonie, etc.

M. Stolz établit que la méthode des chiffres nous mène dans une mauvaise voie. Il blâme cette médecine, qu'il appelle empirique et qui, sans choix, donne dans toutes les circonstances d'une maladie tels médicaments, par la raison que sur trois cents cas d'administration, ils auront réussi dans deux cents cas.

Suivant lui, cette maladie, comme la variole, a évidemment des phases, des périodes d'invasion, d'accroissement, d'état, de déclin. Eh bien! il suit ces phases, il s'attache à en écarter les symptômes défavorables qui pourraient amener des lésions secondaires et redoutables; il attend et modifie légèrement; il combat la première période inflammatoire par des antiphlogistiques doux, la seconde par des minoratifs, et la troisième par des toniques.

SÉANCES DES 4 ET 5 SEPTEMBRE 1845.

Présidence de M. Bally.

La parole est à M. Maldan, pour la lecture du procès-verbal des deux séances consacrées à la question du magnétisme animal.

Messieurs,

« Bien que la section eût déjà consacré à l'examen du magnétisme une première séance particulière, bien qu'il en ait été traité en outre dans une séance générale, nous n'avons pas pensé que la question fût encore élucidée, et nous lui avons consacré une seconde séance particulière, une séance extraordinaire. — Ouverte à sept heures du matin, cette séance s'est prolongée bien au-delà des limites d'une séance habituelle. Sa durée et son intérêt s'expliquent suffisamment par la présence de M. Dupotet, par les explications que devait donner ce vétéran de l'art, cet homme que sa réputation, que ses écrits mettent au premier rang parmi ceux qui professent le magnétisme. Aussi, Messieurs, un concours inusité s'est-il rencontré à notre séance. Le plus grand des salons de cet archevêché, mis à notre disposition, avait été promptement envahi et encombré par des citoyens de toutes les classes : prêtres, médecins, savants de toute espèce.

» Après l'ouverture de la séance, la parole a été accordée à M. Dupotet.

» Messieurs, a-t-il dit, est-il possible de faire du magnétisme une science ? Or, une science ne se forme pas tout-à-coup ; elle est le résultat du labeur de beaucoup d'hommes, elle se compose d'un grand nombre de faits isolés qu'on recueille d'abord, et qu'on systématise ensuite. Le nombre, la diversité de ces systèmes ne préjuge rien contre l'existence de cette science, car

même en médecine, chacun n'a-t-il pas son système ?

» C'est ce qui est arrivé pour le magnétisme. Les magnétiseurs ont découvert en eux une force physique, réelle, qui se reproduit d'elle-même. C'est là un fait irrécusable, mais là aussi commencent plusieurs hypothèses. Cette force est un agent qui peut se démontrer par des effets physiques, mais dont le principe lui-même échappe à l'investigation des sens ; la force magnétique, comme celle de l'aimant, ne se démontre pas aux yeux. Son principe constituant, le fluide, est resté inconnu dans sa nature ; mais voici les faits qu'il produit :

» Si un homme dirige sa puissance sur le système nerveux d'un autre homme, il fait naître des effets qu'on peut grouper *en deux ordres*. Le premier ordre est celui des effets physiques, qui sont les suivants :

» Par la direction des mains du magnétiseur, il se produit au bout d'un certain temps, chez celui qui est l'objet du magnétisme, une augmentation ou une *diminution de la chaleur naturelle, du trismus, des picotements ; l'œil est plus brillant, il y a des spasmes, des borborygmes*, un *commencement de sommeil* qui peut devenir plus intense, et qui, par suite, arrive même à un *état d'insensibilité* plus ou moins complète. Sept personnes sur dix ressentent ces effets, trois ne ressentent rien ou n'avouent rien.

» Les conditions demandées par le magnétiseur pour réussir à amener ces effets, sont le silence et le recueillement. Il n'exige plus du magnétisé la croyance et la foi. Que l'on croie ou non, l'action est la même.

» Nous nous sommes demandé, ajoute M. Dupotet, si ces effets ne pourraient pas être le produit de l'imagination, de l'éréthisme de la peau, de la chaleur animale, de l'imitation. Eh bien ! nous nous sommes

placés dans des circonstances où ces causes ne pouvaient être admises, nous avons magnétisé de préférence dans le sommeil naturel, chaque fois que nous trouvions un homme ou un animal endormi ; et toujours alors nous avons pratiqué sur eux avec plus de facilité, plus de régularité, ce que nous produisions sur l'homme, sur l'animal éveillés ; toujours alors nous avons obtenu les contractions, les mouvements nerveux, l'augmentation de la respiration, l'accélération du pouls, le trismus, un réveil en sursaut ou quelquefois un sommeil plus prolongé.

» Donc le principe magnétique est découvert. Il y a une force motrice dans la vie, donnée par Dieu, éternelle comme le monde, c'est-à-dire créée avec lui, en même temps que lui.

» Pénétrons l'antiquité. Elle était connue partout, Indes, Egypte, Grèce, Italie. Au moyen-âge surtout elle a régné sur les esprits, mais mal connue alors, on attribuait ses effets à des causes occultes. Mesmer n'a donc rien découvert.

» Quelle est cette force ? Dieu seul sait la fin de toutes choses ; l'idée de M. Dupotet est que ses effets sont dus au fluide nerveux. Le corps est une pile galvanique.

» On agit ou faiblement, ou puissamment, selon sa force. Quelques êtres ne peuvent produire les grands faits du magnétisme.

» Le principe agit différemment sur les différents organes. Il y a dans le corps humain deux centres d'activité très-distincts, l'épigastre et le cerveau, et selon que l'action magnétique est dirigée vers l'un ou l'autre de ces centres, il surgit des phénomènes très-différents.

» Ces faits prennent malheureusement dans certains cas une teinte morale, quelquefois le cerveau acquiert un degré particulier de sur-activité et engendre des phénomènes moraux étonnants.

» On rencontre, il est vrai, dans la nature, des substances qui, elles aussi, peuvent surexciter la vitalité du cerveau, augmenter sa puissance fonctionnelle ; telle est, entr'autres, le Hachisch. — Mais ces substances développent des effets déréglés, bizarres, incohérents. L'agent magnétique développe des phénomènes réguliers.

» Ces effets complètent *le second groupe* de M. Dupotet, celui des effets psychologiques.

» Tels sont *la vue à distance, le pressentiment, l'instinct des remèdes, la connaissance du passé, la prévision de l'avenir,* somme de faits propres à effrayer les esprits dans un temps qui aurait moins de lumières.— On ne brûle plus personne aujourd'hui. Un homme produirait les effets les plus incommensurables, on commencerait aujourd'hui par les examiner, et non par le condamner lui-même.

» Une influence qu'il importe encore de noter, c'est que le magnétisé prend plus ou moins la teinte des idées de son magnétiseur : ce que vous trouvez beau, il le trouve beau, ce que vous trouvez laid, lui semble laid.

» Ainsi, Messieurs, s'établissent deux ordres de faits bien distincts, résultant du magnétisme, les faits physiques, les faits psychologiques. L'école voltairienne les a rejetés tous en masse.

» Le magnétisme lui-même a eu plusieurs écoles, celle des magnétiseurs matérialistes, en petit nombre il est vrai, qui attribuent tous leurs résultats à une force

brute, matérielle, et l'école des magnétiseurs spiritualistes. La même distinction n'existe-t-elle pas en médecine, et les médecins de la Faculté de Paris ne limitent-ils pas, par exemple, le rôle de l'agent intellectuel beaucoup plus que ceux de la Faculté de Montpellier ? M. Dupotet réclame avant tout la tolérance pour tous les systèmes.

» Mais ce qui est admis par toutes les écoles du magnétisme, c'est que le magnétisme guérit. Comment peut-il guérir ? Comment les remèdes de la médecine guérissent-ils eux-mêmes, et leur action est-elle toujours bien explicable ? Ce que l'on peut dire, c'est que, sous l'influence du magnétisme, une maladie chronique repasse peu à peu à un état aigu assez doux, et de là à la guérison.

» Ce malheureux magnétisme qui guérit nous a suscité bien des ennemis. Ils n'ont pu concevoir qu'un homme pût, sans drogues, guérir certaines affections; ils n'ont pu concevoir que la bienveillance, que le dévouement, que la force de volonté pussent être une médication. La lutte a été vive, les effets ont été produits par milliers, et les incrédules ne se sont pas rendus.

» M. Dupotet a été en face de l'ennemi, il s'est placé au milieu de lui, il a fait plus de quarante démonstrations publiques. Cette conduite lui a été très-favorable; il a toujours produit des faits, et s'il n'a pas eu toujours le temps de guérir, il a toujours montré la force qui guérissait.

» A peine âgé de vingt ans, en 1820, à la clinique de M. Husson, il avouait sa croyance, et le rire était sur toutes les figures. C'est alors que, provoqué, il entreprit dans ces mêmes salles et réalisa la guérison d'une jeune fille de dix-neuf ans, travaillée par des vomisse-

ments de sang, que douze cents sangsues, vingt saignées, autant de vésicatoires n'avaient pu arrêter. En quelques instants, M. Dupotet les arrêta ; en quelques jours, il parvint à produire chez elle l'insensibilité extérieure la plus complète : épingles enfoncées dans les chairs, moxas allumés, odeurs extrêmement fortes, rien n'avait prise sur elle et n'était ressenti par elle. Ces faits ont été portés à l'Académie de médecine, et quarante juges, quarante témoins oculaires y ont été accusés de s'être laissés duper par un enfant.

» M. Dupotet cite encore à l'appui du magnétisme les témoignages favorables de médecins distingués, de MM. Bertrand, Georget, Rostan, témoignages rendus publics dans des livres ou dans les enseignements de la chaire professorale.

» Il dit qu'en ce moment, en Angleterre, la pratique de provoquer l'insensibilité magnétique, chez les sujets qui doivent être soumis à de grandes opérations chirurgicales, se propage et se répand de jour en jour.

» M. Maldan obtient ensuite la parole. Comment, dit-il, la question du magnétisme a-t-elle été posée dans le programme du Congrès ? Elle l'a été de la manière suivante : *Quel est l'état actuel du magnétisme en France ?* Or, la longue nomenclature de noms propres d'hommes, de sociétés magnétiques et de lieux donnée dans la séance précédente par M. Aubin-Gauthier, la simple énumération des phénomènes qui composent aujourd'hui le magnétisme, selon M. Dupotet, et la théorie qu'il en a donnée, répondent-elles suffisamment à la question, l'éclairent-elles suffisamment, sont-elles de nature à satisfaire la curiosité de tous les esprits, à fixer les incertitudes ? M. Maldan ne le croit pas. La question n'a pas été envisagée sous son véritable

jour. Ce qu'il fallait, c'était prendre un à un tous les phénomènes qui constituent aujourd'hui, au dire des magnétiseurs, la science magnétique, les examiner successivement, établir d'une manière irréfragable leur autorité, leurs preuves, les titres, les droits qui leur donnent à chacun une place dans la science : c'est ce qui n'a pas été fait, et ce que M. Maldan entreprend de faire.— Selon lui, depuis Mesmer, le magnétisme n'a pas fait un pas.— En 1845, il se compose, comme en 1778, de quelques phénomènes ordinaires, sans valeur, sans portée, que personne ne conteste. Quant aux phénomènes extraordinaires qu'il prétend s'attribuer, les uns sont avérés, mais se reproduisent ailleurs et hors le magnétisme ; les autres ne sont que des assertions merveilleuses et sans fondement.

» Ainsi, le premier groupe de faits dont parle M. Dupotet, celui des faits physiques, est une acquisition réelle du magnétisme. Il est certain que l'action d'un homme sur un autre homme, éveillé ou endormi, attentif ou inattentif, peut procurer les simples faits d'impatience, de soubresauts, d'agitations convulsives des membres, de la face, de bâillements, de borborygmes.

» Mais le somnambulisme, par exemple, est-ce que ce phénomène appartient au magnétisme ? est-ce qu'il n'a pas existé de tout temps ? est-ce qu'il n'existe pas toujours ? est-ce que ce n'est pas l'un des phénomènes naturels les plus multipliés, les plus ordinaires ? Le magnétisme rencontre le somnambulisme, mais il ne le crée pas. — Le somnambulisme existe en dehors du magnétisme ; jamais il ne sera produit par le magnétisme chez celui qui n'est pas naturellement somnambule.

» Et cette insensibilité extérieure, dont le magnétisme s'arroge aussi la propriété, dont il fait si grand bruit,

est-ce encore un phénomène magnétique ?— Pas le moins du monde.— Certaines conditions physiologiques bien connues la procurent et la développent en dehors du magnétisme. Les faits en sont multipliés.— Est-ce qu'une jeune convulsionnaire de Saint-Médard, appuyant son dos à la muraille, ne se faisait pas frapper impunément à la poitrine, à tours de bras, par un homme musculeux, de cent coups d'un chenet en fer de vingt-huit livres, tandis que cinq des mêmes coups, appliqués contre la muraille, en faisaient voler les pierres en éclat? Est-ce qu'une autre convulsionnaire bien éveillée ne se déchiqueta pas elle-même avec des ciseaux, et n'enleva pas elle-même avec ses ongles les derniers fragments d'une énorme tumeur qu'elle portait au sein, et dont le célèbre chirurgien Ledran n'osait entreprendre l'excision ? Cette étrange insensibilité, la catalepsie nous en fournit tous les jours des faits ; et, comme pour le somnambulisme, nous dirons que les magnétiseurs la rencontrent quelquefois, qu'ils ne la créent jamais.— Voilà donc les deux principaux faits, les deux colonnes du magnétisme qui lui sont enlevées. Ces phénomènes ne sont pas magnétiques. Ils se produisent naturellement ou accidentellement, par le simple effet de la maladie ou de la volonté, en dehors du magnétisme.

» Quant aux autres faits psychologiques extraordinaires, ceux du second groupe de M. Dupotet, la vue à distance, la prévision de l'avenir, le déplacement des sens, tel que la vision par la nuque, par les doigts, par le ventre, ce ne sont, il faut le dire, que des prétentions sans preuve. Aucun fait authentique ne les appuie : ces assertions merveilleuses se sont toujours évanouies devant le grand jour d'un examen sérieux et public.

» Quant au fait particulier de guérison cité par M. Dupotet, M. Maldan ne veut pas le discuter ; il faudrait comme contre-partie à ce qu'en dit ici M. Dupotet, quelqu'un de ceux qui y assistèrent avec lui ; et, d'une manière générale, une guérison ne prouve jamais rien, car tous les systèmes, même ceux des plus ignorants et des plus infimes guérisseurs, ont eu aussi des guérisons ; la nature guérit souvent envers et contre tous les systèmes.

» M. le docteur Leuchsenring établit que M. Dupotet a eu tort de s'appuyer sur l'autorité de Bertrand, puisque Bertrand, connu personnellement de M. Leuchsenring dont il fut l'élève, a renié et apostasié, au su de tous, dans les derniers temps de sa vie, le magnétisme.

» M. Landouzy établit qu'il ne faut pas s'appuyer davantage sur les noms de Georget et de M. Rostan ; car, après la mort de Georget, il a été avoué par Pétronille elle-même, la somnambule sur laquelle il avait fait ses principales expériences, qu'elle s'était constamment jouée de lui. — De même, les deux épileptiques sur lesquels MM. Rostan et Ferrus avaient cru vérifier le déplacement des sens, ont avoué depuis qu'ils avaient agi frauduleusement.

» Combien de jeunes filles n'ont joué ce rôle de somnambules que pour être admirées, entourées, que pour voir se presser autour d'elles un cercle de jeunes gens !

» Revenant au fait d'insensibilité, M. Landouzy montre par des exemples qu'elle peut être un résultat de la simple et ferme volonté. Ne connaît-on pas l'exemple de ce cordonnier illuminé, qui se complut à se mettre lui-même en croix ? D'autres ne se sont-ils pas ouvert le ventre pour tirer et considérer leurs entrailles ? Souvent, à Bicêtre, des aliénés ne se sont-ils pas pratiqué d'ef-

froyables blessures, ne se mutilent-ils pas atrocement, sans la moindre douleur ?— On a parlé de la pratique qui s'introduisait en Angleterre d'endormir magnétiquement le patient avant les grandes opérations. Cela se réduit, en réalité, à deux ou trois faits annoncés par les journaux et non authentiques.—En France, jusqu'à présent, il n'existe qu'un fait de ce genre, l'extraction du sein opérée par M. le professeur Cloquet sur une femme magnétisée par le docteur Chapelain, et, à cet égard, M. Cloquet lui-même a conservé beaucoup de doutes.

» M. Dupotet, reprenant la parole, rappelle les cures qu'il fit à l'Hôtel-Dieu de Reims, il y a dix ans, et notamment le soulagement qu'il apporta à une jeune fille hystérique, inutilement traitée jusque là.

» M. Duval, médecin de l'Hôtel-Dieu, dit alors que cette même jeune fille est morte dans son service, quelque temps après le départ de M. Dupotet.

» M. Dupotet répond que le soulagement procuré par lui n'en est pas moins un fait acquis, que son séjour à Reims a été trop court pour qu'il pût atteindre à une guérison complète.

» M. le docteur Hannequin rappelle la description des extases de sainte Thérèse : ces extases, qu'il n'entend pas considérer au point de vue religieux, mais au point de vue physiologique, offrent, sans magnétisme, un état et des phénomènes parfaitement identiques à ceux que prétend s'attribuer le magnétisme. Il constate que les magnétiseurs actuels ont abandonné la théorie de Mesmer et en ont une autre, celle de l'influx nerveux. Il voudrait que le magnétisme, considéré comme agent des phénomènes physiologiques, ou comme moyen thérapeutique, trouvât sa place dans le cadre des con-

naissances médicales, et que, par conséquent, les médecins seuls dussent en faire ou en surveiller l'emploi.

» Après quelques observations relatives à certains faits cités par les précédents orateurs, M. l'abbé Lassaigne aborde la question qu'on veut résoudre : il n'approuve pas la marche que semble prendre la discussion, parce-qu'il ne croit pas qu'elle puisse produire aucune solution satisfaisante. Voici pourquoi : M. Dupotet, dit-il, voit le magnétisme appuyé sur des faits certains, publics et très-nombreux ; il en a produit lui-même en face de ses adversaires. . . . M. Maldan soutient, au contraire, que, sauf les faits physiques, qui sont de peu de portée, les autres, c'est-à-dire les phénomènes psychologiques, ou n'appartiennent pas en propre au magnétisme, ou ne sont que des prétentions hasardées et dénuées de preuves. En présence de ces assertions contradictoires émises par des hommes honorables, que doit faire la section? Demandera-t-elle qu'on formule une théorie du magnétisme, comme on l'a déjà demandé? Mais une théorie fondée sur des faits dont l'existence est et sera contestée, ne fera pas faire un pas à la question. De plus, la science peut n'être pas faite, et cependant les faits peuvent exister : l'étude des faits doit précéder la théorie, puisqu'ils sont présupposés par elle. Il faut avant tout constater les faits. L'orateur finit par proposer qu'une commission soit nommée par le Congrès pour l'examen des faits magnétiques, et qu'elle se compose de médecins opposés et favorables, de physiciens, de philosophes, de théologiens, qui feront un rapport sur ces grandes questions.

» M. Feuillet, de Lyon, parle aussi sur la théorie du magnétisme ; il demande à M. Dupotet s'il croit que cette force est universelle, ou bien si elle n'appartient qu'à quelques êtres seulement ; il demande aussi com-

ment elle s'exerce.— M. Dupotet répond qu'elle est universelle et qu'elle s'exerce par la direction de la main.

» M. Maldan dit qu'en ce moment la question des théories lui semble peu nécessaire. Ce qui importe, c'est l'examen des faits qui composent aujourd'hui le magnétisme, et la distinction de ceux qui sont vrais et prouvés, de ceux qui sont faux et sans preuve. Or, il le répète, depuis Mesmer jusqu'à ce jour, le fond de la science est resté le même et ne s'est enrichi qu'en prétentions. En 1784, Bailly, Francklin, de Jussieu, rapporteurs nommés par les académies pour examiner la nouvelle doctrine, admirent et consignèrent dans leurs rapports publics ou secrets et privés, l'existence de certains phénomènes physiques. Depuis, il n'en a pas été constaté d'autres. Mais, à défaut du fond, il faut avouer que la forme s'est singulièrement perfectionnée.

» A l'époque de Mesmer, il fallait, pour le magnétiseur, un appareil considérable, toute une maison, des cuves immenses, des bouteilles, des instruments magnétiques, de la musique ; quant aux malades, ils n'arrivaient au soulagement qu'à travers les crises et les convulsions. Point de guérison à espérer si l'on ne ressentait du magnétisme une influence assez forte pour que les membres s'agitassent, que les traits se tordissent, que l'œil se convulsât, qu'il survînt des évacuations de divers genres, et que le malheureux, tombant à terre, ne fût porté finalement dans une partie spéciale de la maison, dite chambre des crises.— Aujourd'hui, le magnétisme s'est adouci comme les mœur. Le magnétisé s'assied dans un simple fauteuil : s'il s'y endort, c'est bien ; s'il ne s'y endort pas, c'est bien encore. Le soulagement arrive toujours. Le magnétiseur en est même venu à se débarrasser du plus simple

des soins, celui de sa présence ; elle n'est même plus nécessaire. Un anneau magnétisé une fois pour toutes par lui, et donné au sujet, produit à tout jamais, sur ce sujet, les effets du somnambulisme, qu'il appelle à volonté. Bien plus, on en est venu à établir aux environs de Paris des maisons de santé *payantes,* où, pour la commodité des malades, tout est magnétisé, la maison elle-même, les meubles, les vases, le sable des allées, les fleurs des parterres, les feuilles des arbres : en un mot, on est arrivé à la perfection de la forme.

» M. Landouzy rappelle que, dans la précédente séance, M. Aubin-Gauthier a cité, à l'appui du magnétisme, les faits merveilleux qu'on produisait en ce moment à Reims. Or, voici ce que M. Landouzy est à même de dire sur ces faits : ayant appris de M. C. qu'il possédait précisément une somnambule d'une lucidité remarquable, il obtint d'assister à une séance. A peine endormie, la somnambule annonça qu'elle voyait une femme, dont elle dit le nom, Mme G., assise dans une chambre au premier étage de la rue de Tambour, sur un canapé jaune et lisant. M. Landouzy n'en entend pas davantage. Il part, arrive en courant du faubourg Cérès à la rue de Tambour, et demande à parler à Mme G., qui doit être en ce moment sur son canapé jaune et lisant. On lui répond que Mme G. est partie depuis le matin, et retenue dans le haut de la ville par un accouchement, et on offre de faire savoir de suite à cette dame ce que M. Landouzy pourrait avoir à lui dire.

» 2e expérience.— Les somnambules, vous le savez, après avoir tenu dans leurs doigts, soit quelque vêtement habituel, soit quelque partie de l'individu en souffrance, et les cheveux par exemple, détaillent minutieusement le lieu, la nature de la souffrance, les remèdes

à employer. Le diagnostic de la somnambule de M. C. fut mis à une seconde épreuve.— Pour qu'il y eût certitude de bien s'entendre sur la maladie, des cheveux de deux blessés des salles chirurgicales de l'Hôtel-Dieu, ayant, l'un une fracture du bras, l'autre une fracture de la jambe, furent coupés par eux-mêmes, mis par eux dans du papier, scellés par le médecin et transmis, sans autre indication, à la somnambule de M. C. Inutile de vous dire qu'ils revinrent, sans autre explication, au bout de quelques jours. L'explication était sans doute trop difficile.

» M. C. avoue, dans le premier cas, qu'il a été trompé par sa somnambule, et M. Landouzy lui répond que les hommes les plus véridiques sont ceux qui sont le plus aisément trompés par leurs somnambules ; or, M. C. est assurément l'un des hommes les plus véridiques, donc il doit lui arriver plus souvent qu'à un autre d'être trompé.

» Quant au second fait, M. C. répond qu'il n'a pas jugé à propos de soumettre le cas à sa somnambule.— M. Landouzy répond qu'il ne comprend pas bien ce changement de détermination, quand l'essai avait été accepté par M. C. lui-même, et préparé sur son indication.

» M. C. montrerait bien des faits plus catégoriques ; mais la somnambule est à quatre lieues de Reims. Qu'à cela ne tienne ! M. Landouzy irait beaucoup plus loin pour être témoin des phénomènes qu'on lui annonce. Il part avec M. C. ; et là, au lieu de cette somnambule si lucide qui était promise, il trouve une servante grossière, qui, dans un sommeil très-imparfaitement feint, prononce quelques paroles insignifiantes sur les remèdes qu'on doit donner à son maître, affecté d'un mal incurable dont il est mort depuis.

» On ne peut, ajoute M. Landouzy, juger scientifiquement le magnétisme que par les œuvres scientifiques des magnétiseurs : or, la foi, indispensable selon les uns, est inutile selon les autres ; les uns assurent qu'on peut magnétiser tout le monde, les autres qu'on ne peut magnétiser que certains sujets prédisposés au somnambulisme ; les uns bornent l'action curative des passes magnétiques aux maladies nerveuses, d'autres l'étendent à toutes les affections ; les uns veulent qu'il soit possible, non-seulement de magnétiser les plantes, mais de les flétrir et de leur rendre la vie, les autres nient complètement cette action. Or, peut-on établir une science sur ces opinions si controversées des chefs de la doctrine magnétique ? En chimie, en physique, en physiologie, en anatomie, dit en terminant M. Landouzy, il peut y avoir des controverses sur l'explication des faits, mais jamais sur l'existence des faits eux-mêmes.

» Enfin, M. Landouzy dit avoir lu dans plusieurs livres qu'un magnétiseur pouvait à volonté faire faner des fleurs quand elles étaient vertes et épanouies, ou les faire verdir de nouveau quand elles étaient séchées et flétries. En conséquence, et vu l'occasion propice que présente l'exposition des fleurs du Comité d'horticulture à l'hôtel-de-ville, il demande que l'assemblée veuille bien, séance tenante, se transporter à l'hôtel-de-ville, et que là, M. Aubin-Gauthier veuille bien aussi faire cette double expérience des fleurs magnétisées.

» M. Aubin-Gauthier établit que M. Landouzy se trompe ; qu'en parlant de la possibilité de magnétiser les fleurs, lui M. Aubin-Gauthier a seulement entendu dire qu'on pouvait leur transmettre la vertu magnétisante, mais qu'il n'a jamais parlé de changements à in-

troduire dans la végétation. M. Aubin-Gauthier prétend aussi que la question du magnétisme du Congrès est mal établie. Il n'est venu à Reims que parce que cette question, semblant admettre et reconnaître l'existence des faits magnétiques, ne comportait alors pas d'autres explications, ni d'autres développements que ceux qu'il en a donnés. C'est un terrain acquis qu'il ne veut pas perdre et sur lequel il se maintient.

» MM. Provin, Rivière, Masson ont pris ensuite la parole sur différents points de la question.

» M. Payer, secrétaire de la section des sciences naturelles, pose de nouveau les conclusions de cette longue discussion. Il n'est ni ami, ni ennemi du magnétisme; il est de la classe de ceux qui veulent s'éclairer.

» Ce n'est pas par des plaisanteries, a-t-il dit, qu'une si grave question peut être discutée ; car on peut plaisanter de tout, on peut ridiculiser tout, et la médecine elle-même. Ce ne sont pas non plus des théories qu'il faut demander au magnétisme, car les hypothèses et les théories se succèdent et se renversent dans les sciences les mieux établies, comme la physique, la chimie, la botanique ; — tel système sur l'électricité, approuvé de nos pères, reçu par eux, nous paraît aujourd'hui souverainement ridicule. En botanique, que pense-t-on maintenant de l'emboîtement des germes, si bien soutenu cependant au siècle dernier par un homme de génie, par Bonnet ?

» Ne cherchons donc, n'examinons que les faits dans le magnétisme. Rien, il est vrai, n'est plus facile que d'y tromper ou de s'y laisser tromper.—M. Payer a joué lui-même au magnétisme, — une fois il s'est amusé à tromper.— A propos des échecs éprouvés dans les séances publiques par les magnétiseurs les plus célèbres,

MM. Berna, Foissac, Pigeaire, qui, après avoir mis au défi les académies, avaient toujours échoué dans leurs provocations, M. Dupotet avait expliqué qu'en présence de volontés contradictoires, le magnétiseur pouvait sentir sa force diminuée et ébranlée, qu'il n'agissait plus comme au milieu du silence et du recueillement.— M. Maldan s'en était étonné et demandait comment cette assertion pouvait se concilier avec cette autre de M. Dupotet, que la croyance ne lui était pas nécessaire pour opérer, qu'il agissait sur les crédules comme sur les incrédules.— M. Payer ne croit pas qu'il y ait contradiction entre les deux assertions de M. Dupotet : il comprend pour sa part que la force du magnétiseur puisse être tenue en échec par la volonté contraire, par la résistance d'esprit d'un certain nombre d'assistants qui lui sont opposés.

» M. Maldan, revenant sur les faits passés, sur les grandes expériences publiques dans lesquelles MM. Berna, Foissac, Pigeaire ont toujours échoué, dit qu'il en a été appelé à tort pour M. Dupotet à un sentiment de générosité naturel à l'esprit humain, en le représentant comme combattant seul dans ces grandes expériences publiques, non-seulement contre son magnétisé, mais encore contre les influences contraires de dix hommes, de dix volontés résistantes et hostiles.— Dans ce cas, a-t-on semblé dire, que vouliez-vous qu'il fît contre dix ? . . . . Mais la commission des académies ne se composait pas seulement d'opposants aux idées du magnétisme : les dix ou douze membres de ces commissions avaient été choisis avec une impartialité convenable par les académies, et se composaient d'amis et d'ennemis, ou d'hommes qui n'étaient ni l'un ni l'autre, et qui voulaient seulement s'éclairer.

» M. Payer appuie le vœu émis par M. l'abbé Lassaigne qu'une commission soit nommée par le Congrès et qu'elle se compose de quatre partisans et de quatre adversaires du magnétisme. — Après avoir assisté aux expériences de MM. Aubin et Dupotet, cette commission ferait son rapport à la section, et la section en déciderait.

» M. le secrétaire ne voit aucun inconvénient à l'établissement d'une commission sous cette forme. Composés par moitié de fluide ami, par moitié de fluide ennemi, ses éléments se neutraliseront réciproquement, et permettront au magnétiseur d'opérer sans gêne et avec toute sa liberté.

» M. Aubin-Gauthier déclare qu'il n'accepte pas pour sa part cette commission, et qu'il se retire du Congrès.

» Toutes les espérances de l'assemblée se reportent alors sur M. Dupotet. Disons-le, Messieurs, car le devoir d'un secrétaire est de consigner les sensations d'une assemblée, aussi bien que les faits matériels qui s'y accomplissent, le haut renom de M. Dupotet, ses nombreux combats en faveur de la science qu'il professe, le bon ton, la modération constante de son langage, le sang-froid, le calme de ses répliques, qualités n'appartenant qu'à un homme routier de vieilles luttes, et qu'aucune attaque ne peut désormais ni surprendre, ni intimider ; enfin, peut-être, le sentiment de propension qui porte naturellement l'esprit humain vers l'homme qui nous annonce des faits merveilleux, tout cela, Messieurs, avait valu à la personne et aux paroles de M. Dupotet, dans notre assemblée, une faveur marquée, et que nous sommes heureux de rappeler ainsi.

» M. Dupotet se lève et répond en quelques mots aux

principales objections qui lui ont été faites. On a dénié au magnétisme la possibilité d'opérer l'insensibilité extérieure ; or, lui, M. Dupotet, se fait fort de paralyser chez un individu convenable, non-seulement la totalité du corps, mais encore de produire des insensibilités partielles, de paralyser à volonté telle ou telle partie du corps en particulier, le reste des membres conservant leur liberté, leur action, leurs mouvements.

» Il n'a jamais reculé devant une lutte, devant aucun défi ; seulement il ne peut accepter celui-ci, car il doit partir à l'instant même.

» Cette conclusion inattendue, et si peu d'accord avec les prémisses de l'orateur, a produit un effet pénible sur l'assemblée.— Jusqu'au dernier moment, on s'était attendu de toutes parts que M. Dupotet acceptait cette demande, avec les garanties si convenables qui lui étaient proposées pour la composition d'une commission impartiale.

» Le refus de M. Dupotet a donc été pour tous un désappointement.— En vain l'a-t-on pressé de toutes parts de revenir sur cette détermination, en vain lui a-t-on représenté qu'après l'examen des académies savantes, examen que le magnétisme se plaint journellement de solliciter toujours et de n'obtenir jamais, il ne pouvait y en avoir un plus imposant, un plus solennel que celui d'un Congrès formé d'hommes versés dans toutes les sciences, dans tous les genres de connaissances humaines, et qui librement, volontairement, s'offrait à examiner et à juger ce que les grands corps ne voulaient, dit-on, ni voir, ni entendre ; en vain quelques personnes ont-elles exposé à M. Dupotet que ce refus serait pour elles une désillusion, et qu'elles l'envisageraient comme une défaite pour le magnétisme ; que

pour un homme convaincu, les raisons de convenance personnelle, de fortune, de santé même, devaient s'incliner et fléchir devant l'heureuse occasion de faire triompher, dans une circonstance aussi solennelle, ses opinions : rien n'a ébranlé le refus de M. Dupotet, et nous devons en consigner ici officiellement l'expression.

» Ainsi, Messieurs, pour résumer en quelques mots devant vous tous les incidents de cette longue discussion et tous les faits de ce rapport, trop long peut-être, nous vous rappellerons que MM. Aubin-Gauthier et Dupotet ont été, dans le cours de deux séances, écoutés religieusement dans l'exposition de leurs principes et de leurs idées ; que tous les orateurs qui se sont levés ensuite, ecclésiastiques, médecins, savants, simples citoyens, ont été unanimes pour reconnaître qu'il existait dans le magnétisme des effets simples, ordinaires, que le magnétisme pouvait produire facilement, réellement dans le plus grand nombre de cas.

» Mais quant à ces effets extraordinaires, surnaturels même, que le magnétisme se vante aussi de produire, tels que la vue à travers les murailles, sans le secours des yeux, la vision par la nuque, par les doigts, par le ventre, les prédictions ou prophéties, tous les mêmes orateurs ont également reconnu que ces faits, jusqu'à présent, n'avaient point une existence assurée, authentique. Sans vouloir enchaîner l'avenir, sans déclarer ces faits impossibles, il faut encore les reléguer jusqu'à preuve contraire dans le domaine des fables. L'assemblée du Congrès a, par une manifestation imposante, demandé leur démonstration à M. Dupotet, qui, s'il la possède, est plus que personne capable de la donner, et M. Dupotet nous l'a formellement refusée. »

SÉANCE DU 6 SEPTEMBRE 1845.

Présidence de M. BALLY.

Le procès-verbal des deux dernières séances, rédigé par M. Maldan, est adopté.

M. HANNEQUIN donne lecture de son rapport sur un mémoire adressé à la section par M. le professeur Charcellay, de Tours, sur la 5e question du programme ainsi conçue :

L'étude après la mort des lésions observées ou diagnostiquées pendant la vie étant la meilleure base de tout progrès véritable en médecine, comment pourrait-on introduire dans nos mœurs l'usage des nécropsies ?

M. le rapporteur pense que non-seulement il conviendrait, ainsi que le veut M. Charcellay, de rédiger un procès-verbal d'autopsie, mais qu'il faudrait y joindre une observation détaillée de la maladie, et dresser l'un et l'autre en double. L'un de ces doubles serait remis à la famille, comme un document propre à jeter du jour sur la nature des maladies qui peuvent attaquer les membres ; l'autre resterait en dépôt à la mairie, pour enrichir le domaine de la science.

Adoptant du reste toutes les idées émises par M. Charcellay dans son mémoire, M. Hannequin propose l'insertion de ce travail dans le compte-rendu du Congrès.

Ces conclusions sont adoptées.

M. le docteur LEROUX, de Corbeny, lit un mémoire sur la possibilité de déterminer, dans l'état actuel de la science, jusqu'où peut s'étendre l'influence des envies

des femmes grosses, et de préciser le pouvoir des émotions maternelles sur le produit de la conception.

MM. les docteurs Panis et Provin citent plusieurs faits propres à confirmer la manière de voir de M. Leroux.

M. le docteur Mopinot, de Fismes, donne lecture d'un mémoire en réponse à la 14e et à la 15e question du programme de médecine.

Etablissant que les épidémies de variole sont plus fréquentes dans le département de la Marne que dans les autres départements, M. Mopinot en trouve la raison dans l'insuffisance des encouragemeuts donnés à la vaccine dans ce département, et dans la mauvaise organisation du service vaccinal. L'auteur présente à la section un projet de règlement d'après lequel le service des vaccinations serait assuré dans toutes les communes rurales.

M. Lafont-Gouzi, professeur à l'école de médecine de Toulouse, présente un résumé succinct de ses observations sur le rôle de l'appareil cérébro-spinal dans les affections nerveuses.

Cherchant à prouver que l'anatomie pathologique n'a rien établi de précis relativement aux névroses, aux fièvres intermittentes et aux maladies produites par une cause virulente, il insiste pour que les recherches médicales se tournent surtout vers cette cause inconnue, vers ce *quid divinum* dont on ne semble pas tenir assez de compte aujourd'hui.

Enfin M. Jacout, secrétaire du Cercle pharmaceutique de la Marne, donne lecture d'un rapport dans lequel cette société demande :

1° La suppression absolue des remèdes secrets.

2° La limitation du nombre des pharmaciens.

3° La tarification uniforme des médicaments.

4° La création des sociétés pharmaceutiques dans tous les départements.

5° L'exemption de la patente motivée par les études supérieures qu'on exige du pharmacien.

6° La révision quinquennale du codex légal.

Ces conclusions sont adoptées, et la section décide l'impression du rapport de M. Jacout dans le compte-rendu de ses travaux.

SÉANCE DU 8 SEPTEMBRE 1845.

Présidence de M. BALLY.

M. LANDOUZY donne lecture d'un mémoire en réponse à la première question du programme ainsi conçue :

Les observations médicales sont-elles habituellement rédigées d'une manière assez précise?

Peut-on considérer les faits enregistrés chaque jour dans la science comme propres à servir de base solide à la médecine?

Montrer par une étude sur quelques-uns des plus célèbres pathologistes quel peu de rapport il existe souvent entre les conclusions des observateurs et l'analyse de leurs observations.

L'auteur, comparant entre eux les différents observateurs, établit que la plupart des faits manquent des détails précis sans lesquels on ne peut leur accorder la moindre valeur. Etudiant ensuite, ainsi que le demande le programme, l'un des plus grands maîtres, F. Hoffmann, il montre par l'analyse d'un grand nombre des observations de cet écrivain, qu'il n'y a souvent aucun rapport

entre le titre donné à l'observation et l'observation elle-même. Ainsi, M. Landouzy est conduit incidemment, par l'examen des névroses d'Hoffmann, à rejeter complètement l'hystérie hypocondriaque, admise jusqu'alors par tous les auteurs.

M. Decès : La méthode qu'a préconisée M. Landouzy est celle de l'école anatomo-pathologique; elle nous vient spécialement de M. Louis, qui l'a décrite et formulée.

Cette méthode est-elle la meilleure? Les observations qu'on obtient en l'employant peuvent-elles servir de base à la médecine? — Nous ne le pensons pas.

Nous admettons, comme règle générale, qu'il n'y a de bon et d'utile dans une observation que ce qui conduit à la pratique. — Tout ce qui s'en éloigne est vain et inutile.

Si nous apprécions de ce point de vue la valeur des ouvrages modernes, notamment ceux de M. Louis, sur la phthisie et sur la fièvre typhoïde, il nous sera facile de faire remarquer tout ce qui leur manque, malgré l'exubérance des détails descriptifs qu'ils renferment.

Si nous examinons encore cette méthode lorsqu'elle est aux prises avec une maladie nouvelle, comme le choléra asiatique ou la morve, la nullité de ses résultats pratiques nous fera mieux apprécier son inanité.

Nous la croyons donc tout à la fois incomplète et prolixe : incomplète, puisqu'elle ne conduit point à éclairer le traitement; prolixe, puisqu'elle s'étend démesurément sur des détails parfaitement inutiles pour atteindre à ce but. Il semble, pour elle, que le but suprême du médecin soit le diagnostic, et non le traitement.

Selon nous, une observation est toujours assez longue quand elle fait bien connaître la cause morbifique,

l'altération qu'elle a engendrée et les principaux phénomènes ou symptômes dont cette dernière est l'origine.

Tandis que la première méthode ne peut invoquer d'autre moyen de vérification que le jugement individuel, qui se résume, le plus souvent, dans l'intérêt d'un système qu'on veut faire prévaloir, la nôtre s'en distingue par une espèce d'arbitre qui en est indépendant. Nous pouvons appliquer à chaque observation une sorte d'*étalon*, de *mètre*, qui nous sert à mesurer sa valeur et sa précision.

Ce mètre, c'est *le rapport qui lie naturellement la cause à l'altération et celle-ci aux symptômes.*

Si ce mètre nous fournit des rapports exacts entre la cause et l'altération, entre celle-ci et les symptômes qu'elle produit; si, en l'employant pour une observation, nous constatons que tous les rapports ont d'exactes proportions, que tout s'engendre, se touche, s'enchaîne, se succède rigoureusement, nous pouvons, en toute sécurité, affirmer que l'observation est exacte et complète, car nous n'avons rencontré aucune lacune entre les choses qui la constituent essentiellement, et par conséquent aucun vide dans lequel le doute puisse pénétrer.

M. Landouzy : Il ne s'agit pas en ce moment de juger une méthode, mais seulement les procédés de l'observation. Or, si M. Decès trouve des lacunes même dans les faits rédigés par la Société médicale d'observation, à plus forte raison l'insuffisance des détails se fera-t-elle sentir dans les autres.

M. Landouzy ne voit pas en quoi une observation nourrie de tous les détails nécessaires peut conduire moins sûrement qu'une observation concise aux déductions étiologiques et thérapeutiques; et si l'on considère que chaque observation est suivie d'un sommaire

analytique qui la résume, on sera convaincu qu'il est impossible de trouver un mode en même temps plus exact et moins prolixe.

De ce que nous ne guérissons ni le choléra, ni la morve, ni la phthisie avancée, qu'est-ce que cela peut prouver contre le mode d'observation? et M. Decès en connaît-il un autre qui ait conduit à de meilleurs résultats?

Le premier point en médecine, c'est la constatation du mal; et il est clair que plus cette constatation sera précise, plus le traitement sera facile et rationnel.

Quant à nier l'influence de M. Louis et de son école sur la science actuelle, ce serait nier la lumière; et les études sur la phthisie, sur l'emphysème, sur la fièvre typhoïde, et les travaux de MM. Bazin, Rufz, Gerhard, Valleix, Rilliet et Barthez, Maunoir, Marc-Despine, Grisolle, Fauvel, etc., etc., prouvent surabondamment l'importance de ces résultats.

Dans ce mètre, dans cet *étalon* proposé par M. Decès, M. Landouzy ne voit que vague et causes continuelles d'erreur, puisque l'observateur se fait juge; tandis que, pour être véritablement utile, il doit se borner à décrire fidèlement tout ce qui le frappe, laissant l'interprétation du fait à celui qui doit le mettre en œuvre pour la science.

SÉANCE DU 9 SEPTEMBRE 1845.

Présidence de M. HANNEQUIN, *vice-président.*

Le programme de la dernière séance, rédigé par M. le docteur DECÈS, est lu et adopté.

La correspondance manuscrite comprend :

Une lettre de M. Bally, qui, retenu par une légère indisposition, s'excuse de ne pouvoir se rendre au sein de la section pour la présider.

Une lettre de M. le docteur Lallemand, de Charleville, par laquelle il exprime le regret de ne pouvoir continuer à partager les travaux de la section des sciences médicales, et lui soumet quelques réflexions sur la fièvre typhoïde, en réponse aux objections qui ont été faites au mémoire qu'il a présenté sur ce sujet, particulièrement par MM. les professeurs Decès, Landouzy et Stolz.

Une lettre par laquelle M. le docteur Leroux, de Corbeny, annonce qu'il va se rendre à Pontavert pour puiser aux sources les renseignements qui lui sont demandés par MM. les commissaires de la section, chargés d'examiner l'observation de rage qu'il a recueillie sur un cheval.

La correspondance imprimée comprend :

Mémoires et observations cliniques de médecine et de chirurgie, par le docteur Morand, de Tours, professeur suppléant à l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie de la même ville, médecin et l'un des fondateurs de la colonie agricole de Mettray, etc.

L'ordre du jour appelle la continuation de la discussion sur la première question du programme (section des sciences médicales), ainsi conçue :

Les observations médicales sont-elles habituellement rédigées d'une manière assez précise ?

Peut-on considérer les faits enregistrés chaque jour dans la science comme propres à servir de base solide à la médecine ?

Montrer par une étude sur quelques-uns des plus célèbres pathologistes quel peu de rapport il existe souvent entre les conclusions des observateurs et l'analyse de leurs observations ?

Le docteur Blanchard donne lecture d'une note dans laquelle il déclare que cette question lui paraît insoluble, à cause de son immensité, et surtout à cause du vague infini qu'elle laisse dans l'esprit.

Il pense que les ouvrages élémentaires ne doivent servir que pour guider l'étudiant inexpérimenté dans l'examen des malades, mais il déclare qu'on ne doit pas tenter de soumettre le praticien habile à des règles qui le gêneraient, l'embarrasseraient et le priveraient de ce coup d'œil qui lui fait saisir, à l'instant même, la nature du mal, et qui lui permet de n'adresser qu'un petit nombre de questions au malade, pour être complètement éclairé sur son compte. Que chaque médecin suive, dans l'examen de ses malades, le mode d'observation qui convient le mieux à son genre de talent, à ses instincts particuliers, c'est le seul moyen d'avoir de bonnes observations. Il ne faut donc pas, selon lui, être exclusif, et croire que la longueur et les immenses détails d'une observation en font la justesse, pas plus que les mesures prises au compas et à la règle ne donneraient la fidélité à un tableau.

M. Landouzy a dit, continue M. Blanchard, qu'un des immenses avantages des observations longues et détaillées était d'obtenir des résultats, même de la part d'hommes inexpérimentés, et, de plus, de pouvoir constater dans les détails mêmes de l'observation, l'exactitude de l'observateur. L'auteur déclare que les résultats venant des élèves ne peuvent lui inspirer de confiance, mais que les observations rapportées d'une manière succincte suffisent, puisque M. Landouzy, qui les a combattues, a pu puiser en elles assez de conviction pour signaler, après un siècle et plus, des erreurs profondes dans le diagnostic des maîtres de l'art. M. Blanchard fait remarquer, de plus, que dans le tableau des maladies qu'ils nous ont laissé, si nous ne retrouvons plus, il est vrai, que quelques-uns de leurs traits caractéristiques, c'est qu'ils ont eu soin de les choisir tels et d'en éliminer tout ce qui était secondaire ou étranger. Il conclut enfin que tous les modes d'observation sont bons, que les observations seules peuvent pêcher ; qu'il ne faut pas repousser ce que nous ont légué nos devanciers, parce qu'ils n'ont pas employé une certaine méthode d'observation, ni chercher à astreindre les médecins qui existent ou qui existeront à une règle uniforme d'observer.

Le docteur Landouzy fait remarquer qu'il a répondu d'avance, dans la dernière séance, à plusieurs objections dont l'orateur se fût dispensé, s'il eût assisté à la discussion. Il s'applique surtout à faire ressortir l'importance de la question, et les conséquences utiles que sa solution doit avoir sur les progrès de la médecine. Il veut que chaque observation soit aussi complète que possible, et ne connaît rien qu'on puisse considérer comme superflu. Il suffit de parcourir les centuries des

anciens, et surtout les observations de Rivière, Bonet, Diemerbrock, Schmidius, etc., et tous ces traités dans lesquels douze observations suffisent à peine à remplir une page, pour voir avec quelle facilité certains écrivains ont usurpé le titre d'observateurs.

M. Landouzy s'élève surtout contre ce que M. Blanchard a appelé le coup d'œil médical ; il demande si c'est le coup d'œil médical qui peut faire distinguer la morve de la phébite, l'emplysème pulmonaire de l'hypertrophie du cœur, la pneumonie simple de la pneumonie compliquée, la néphrite albumineuse chronique du diabète avancé, etc. Selon M. Landouzy, le médecin qui se baserait sur son coup d'œil médical, serait de tous le plus dangereux, car la médecine n'est pas un art d'imagination, mais une science d'observation. La justesse du coup-d'œil n'est pas la même chez tous les individus ; elle varie même chez chacun selon mille circonstances, et il y a déjà trop d'incertitude en médecine pour qu'on y ajoute bénévolement une chance continuelle d'erreurs. D'après M. Landouzy, il faut désormais remplacer les mots coup d'œil du médecin, par les mots examen approfondi du malade et de la maladie.

Revenant ensuite sur quelques observations d'Hoffmann, dans lesquelles il a signalé des inexactitudes et de la confusion, l'orateur maintient qu'aucun nom, à quelque maître qu'il appartienne, ne doit servir à protéger l'erreur ; que chacun a le droit de la signaler partout où il la rencontre, et de mettre les autres en garde contre les conséquences fâcheuses qui peuvent en résulter.

Le docteur Decès croit devoir s'élever contre l'une des conclusions de M. Blanchard, dans laquelle il soutient

que tous les modes d'observation sont bons, ainsi que contre plusieurs des propositions de M. Landouzy, notamment contre celles où il prétend qu'aucun motif ne justifie les limites qu'on veut imposer à la longueur des observations.

Tout en adoptant plusieurs des observations présentées par M. Blanchard, le docteur Decès repousse formellement ses conclusions, qui, selon lui, ont quelque chose de trop absolu. Il ne pense pas que tous les modes d'observation soient également bons, parce qu'il n'en connaît qu'un qui soit utile à la pratique de l'art, et qu'il considère comme inconséquent tout ce qui n'est pas fait en vue de cette fin. A ce sujet, il fait remarquer que toute méthode doit avoir un but, et que l'observation, n'étant pas à elle-même sa propre fin, doit la chercher hors d'elle, sous peine d'être frappée de stérilité. Que la méthode d'observation ne peut trouver sa fin, qu'elle ne peut atteindre à son but qu'en conduisant à travers les symptômes de la maladie, jusqu'à leur origine. Que par conséquent la méthode d'observation a non-seulement un but bien défini, mais qu'elle a aussi un point de départ, une marche et des limites bien tracés, Son but, c'est de découvrir et de retracer les altérations dans lesquelles l'art puise ses indications curatives; son point de départ, les causes morbifiques et l'altération primitive; sa marche, celle de l'évolution de cette même altération, c'est-à-dire, la description successive des phénomènes qui annoncent le développement de celle-ci, ainsi que celle des principaux symptômes ou effets qu'elle occasionne dans l'économie; enfin, ses limites, tout ce qui leur est étranger, notamment les symptômes secondaires ou tertiaires qui n'en sont que des effets éloignés. On n'est donc pas

fondé à soutenir que tous les procédés sont bons, mais on doit au contraire suivre une règle uniforme quand on tient à recueillir des observations utiles au point de vue de l'art.

Il croit bien, avec M. Landouzy, que cette méthode ne doit rien négliger, qu'elle doit tout voir, tout examiner; mais il ne pense pas comme lui qu'elle doive tout recueillir ni tout retracer. Il maintient que sa mission n'a d'utilité qu'autant qu'elle arrive à saisir les *faits-principes*, origine et source de tous les autres, et qu'elle sait s'arrêter devant ces derniers ; car elle doit avant tout diriger l'attention sur ce qui peut éclairer le traitement des maladies, et craindre d'égarer l'esprit et de le distraire de ce but important, en lui offrant une masse de détails secondaires dont le moindre inconvénient se trouve dans leur entière inutilité.

M. Charlier, vétérinaire à Reims, insiste sur la nécessité d'appliquer aux observations médicales la rigueur et l'exactitude qu'on trouve dans les descriptions relatives aux sciences physiques et naturelles. Selon l'orateur, c'est seulement depuis que l'Ecole d'Alfort a suivi les exemples de précision de l'Ecole de médecine de Paris, qu'on a pu constater des progrès véritables dans l'art vétérinaire.

M. le docteur Rousseau, d'Epernay, pense que les deux formes d'observation ont leurs avantages. Les élèves profitent plus de la lecture des longues observations, le maître des résumés. Or, M. Landouzy n'admettant pas que les observations, recueillies dans le but de servir à la science, puissent se passer d'un résumé, il ne voit pas d'objection contre cette méthode, tandis qu'il en voit mille contre les observations rédigées à la manière des anciens.

M. le docteur Hannequin : Deux méthodes sont en présence, toutes deux habilement défendues.

L'une, présentée par M. Blanchard, retient l'observation dans d'étroites limites, et semble la réduire aux traits principaux d'une maladie.

L'autre, présentée par M. Landouzy, veut que l'observation retrace l'image fidèle de tous les phénomènes offerts par un malade, et qu'elle fournisse l'énumération exacte de toutes les modifications organiques.

Si la première, continue M. Hannequin, a l'avantage de fournir des indications plus faciles à déduire, elle tend à perpétuer le funeste système des entités morbides, si nuisible au progrès de la science et de la pratique. Elle est la méthode du médecin qui observe pour lui seul, et qui s'expose à mettre de vagues impressions à la place de faits précis.

Si la seconde est longue et difficile, elle peut seule établir les rapports encore inconnus existant entre la nature d'une maladie et les phénomènes qui en sont la conséquence.

Elle est destinée à amener les matériaux précieux qui devront un jour servir à l'homme de génie pour élever sur des bases solides l'édifice de la science médicale.

M. Hannequin se prononce en faveur de la dernière méthode.

M. le président donne de nouveau lecture des conclusions posées par M. Landouzy dans son mémoire, et qui sont ainsi conçues :

La plupart des observations consignées dans la science manquant de détails suffisants ;

De simples assertions remplaçant très-souvent les observations ;

Les conclusions des observateurs étant, dans un grand nombre de cas, en désaccord avec l'analyse de leurs observations,

Il est indispensable, pour asseoir la médecine sur des bases solides :

1° De rassembler, pour l'étude complète de chaque affection, toutes les observations valables inscrites dans la science depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours ;

2° De n'admettre aucun fait sur la seule foi du titre de l'observation ou du nom de l'observateur ;

3° De n'arguer jamais de l'opinion d'un auteur, quelque éminent qu'il soit, mais seulement d'un ensemble de faits discutés d'abord et rigoureusement analysés ;

4° D'émettre le vœu que les académies et sociétés de médecine fassent réunir en un seul corps, classer et analyser les meilleures observations que renferment les annales de la science sur chaque affection principale, et qu'on n'admette aux concours de médecine ouverts chaque année par les facultés et par les sociétés savantes, aucune monographie qui ne serait accompagnée de toutes les observations textuelles invoquées par l'auteur dans le cours de son ouvrage.

Ces conclusions sont mises aux voix et adoptées.

La séance est levée à une heure après midi.

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 1845.

Présidence de M. BALLY.

M. DECÈS lit le procès-verbal de la séance précédente; M. le docteur DUVAL, d'Epernay, regrette de n'avoir pu

prendre part à la discussion relative aux faits magnétiques ; il partage les opinions émises par MM. Hannequin, Landouzy, Lassaigne, Maldan, et dépose sur le bureau un mémoire dans lequel il explique de quelle manière les somnambules qui exercent publiquement s'y prennent pour tromper les spectateurs.

M. le docteur Panis présente un fœtus de deux mois environ, offrant tous les caractères attribués par les tératologues au genre cyclope.

La parole est ensuite donnée à M. le docteur Belhomme, de Paris, au sujet de la 17e question du programme ainsi concue :

Les systèmes phrénologiques de Gall et de Spurzheim s'accordent-ils avec les résultats fournis par l'observation anatomique, et par la physiologie, la pathologie et l'anatomie pathologique ?

Après avoir déclaré que le système de Gall rend mieux compte qu'on ne l'a fait jusqu'ici des diverses facultés de l'homme et de leur division, M. Belhomme entre dans l'examen anatomique de ce système, et cherche à prouver que les organes admis par les phrénologistes ne sont pas moins limités que les organes des sensations et du mouvement ; on ne peut donc arguer contre la phrénologie du défaut de délimitation précise des organes.

Abordant ensuite la question physiologique, M. Belhomme prouve que de tout temps on a regardé le cerveau comme l'organe de la pensée : donc on peut bien admettre par extension méthodique et empirique que chaque faculté a son organe particulier ; et d'ailleurs, ajoute M. Belhomme, une faculté n'est pas tellement différente de sa voisine qu'elle n'ait avec elle un certain rapport ; par exemple, la circonspection a quelque rapport avec la ruse, la fermeté touche quelquefois à l'es-

time de soi, etc.; qu'y a-il d'étonnant que l'organe de l'une soit tellement voisin de l'autre, que ceux-ci se confondent en un point comme ils se distinguent parfaitement en un autre?

Les organes se confondent et se distinguent comme les facultés.

Pour se rendre compte des lésions cérébrales en rapport avec le trouble des facultés, M. Belhomme expose sa doctrine des maladies mentales, et démontre qu'une lésion cérébrale est la cause de l'altération des facultés instinctives et intellectuelles, à l'état aigu comme à l'état chronique.

Pour la monomanie il y a sur-activité d'abord, puis un véritable état pathologique de l'organe auquel correspond la faculté lésée.

M. Belhomme, pour dernière preuve que la pathologie et l'anatomie pathologique viennent confirmer les données phrénologiques, rapporte des faits d'altération de la faculté du langage par la lésion du lobe antérieur du cerveau. On trouve à l'autopsie une lésion hémorragique, ou toute autre lésion qui justifie l'altération ou la perte de la mémoire des mots.

M. Belhomme conclut : 1° qu'il y a une organisation multiple du cerveau; 2° que les fonctions physiologiques se rapportent constamment au jeu des organes encéphaliques; 3° que la lésion d'une ou de plusieurs facultés suppose toujours une lésion d'une partie correspondante du cerveau; 4° que l'anatomie pathologique vient éclairer les phrénologistes sur la valeur des observations faites pendant la vie.

M. Landouzy regrette que M. Belhomme, si bien placé pour se servir des faits, se soit tant servi des noms. Aux noms invoqués par l'auteur, il oppose ceux

de Cruveilhier, Flourens, et surtout de Lelut et de Leuret, qui, examinant avec précision tout ce que les phrénologistes avaient examiné avec légèreté, ont montré quelle énorme différence il existe entre l'évaluation expérimentale que donnent le compas et les chiffres, et cette évaluation aproximative, ce jugement par aperçu desquels se sont toujours contentés Gall et ses sectateurs. Accordant à Gall le seul mérite d'avoir appelé l'attention des savants sur le rapport des facultés avec l'encéphale, l'orateur nie que les phrénologistes aient indiqué le siége positif d'une seule faculté.

Selon M. Landouzy, l'œuvre de Gall est une œuvre d'imagination plutôt qu'une œuvre de science, et il suffit de constater l'extrême divergence qui existe entre les idées des différents phrénologistes et surtout entre Gall, Spurzheim et Vimont, pour être frappé du vague absolu de leurs travaux.

Le cervelet préside aux seuls mouvements de locomotion; les phrénologistes le font le siége des instincts.

Les saillies extérieures du crâne n'ont aucun rapport avec les saillies des circonvolutions cérébrales; les phrénologistes jugent des unes par les autres.

L'ablation d'une partie étendue de la surface du cerveau n'enlève aucune faculté; les phrénologistes placent toutes les facultés à la surface.

Il est possible, ajoute M. Landouzy, que la doctrine de Gall devienne un jour une science, aujourd'hui ce n'est qu'un roman scientifique; car les données sur lesquelles se basent les phrénologistes sont en opposition formelle avec ce que nous avons de mieux prouvé en anatomie comparée, en anatomie pathologique et en physiologie expérimentale.

M. Hannequin : « Si M. Belhomme s'était contenté

d'émettre l'opinion que le cerveau, devant, comme tous les systèmes d'organes, subir les lois de la division du travail physiologique, il doit, par conséquent, être une agglomération de parties distinctes, présidant chacune à une faculté spéciale, je serais le premier à appuyer cette déduction éminemment philosophique.

» Mais cette déduction ressort-elle des données anatomiques, pathologiques, nécroscopiques? Evidemment non.

» Des documents fournis par l'anatomie, la physiologie, la pathologie et les ouvertures de cadavres, peut-on déduire, ajoute M. Hannequin, les corollaires favorables au système de Gall et Spurzheim? Non, car l'observation de tous les jours vient infirmer ces documents. Bien loin d'admettre les classifications de facultés posées par Gall, bien loin d'admettre qu'elles se rapportent à autant de parties spéciales et déterminées du cerveau, bien loin d'admettre qu'elles se produisent en dehors par des protubérances cérébrales, je pense que l'édifice qu'il a construit doit s'écrouler en grande partie devant les observations ultérieures; que M. Gall a donné l'éveil pour recueillir les faits qui peuvent un jour servir à constituer un véritable système psychologique. »

M. Isidore Vien dit que, n'étant pas médecin et n'ayant même jamais lu les ouvrages de Gall, il ne peut prendre part à une discussion sur la phrénologie. « Mais puisqu'on a cité des noms, dit-il, je viens en ajouter un, celui de l'illustre Broussais, un des plus éloquents défenseurs de la doctrine phrénologique; puisqu'on a invoqué des faits, permettez-moi d'en rappeler un seul.»

M. Vien raconte le drame de l'assassinat de Montmorency, dont l'auteur, Robert Saint-Clair, après avoir fui jusque dans la Tartarie, revint en France en 1833, et

ne fut reconnu et arrêté que grâce à un jeune phrénologue.

M. le docteur Rousseau a la parole pour répondre à la 11e question du programme ainsi conçue :

Peut-on, dans le langage médical, attacher un sens précis aux mots force *et* faiblesse? *Donner de ces deux états une définition rigoureuse.*

L'orateur établit que, dans le langage médical, les mots *force* et *faiblesse* n'ont aucun sens précis ; que le mot *force* est employé comme indiquant tantôt une organisation généralement bonne, tantôt le développement exagéré d'un ou de plusieurs organes, tantôt l'hyperémie, tantôt enfin un excès d'action ; que, d'un autre côté, le mot *faiblesse* est employé comme synonyme de mauvaise organisation, soit générale, soit locale, d'anémie, d'atrophie, d'amaigrissement, et surtout de diminution d'action ; que les états représentés par ces différentes acceptions d'un même mot ne se prêtant pas aux mêmes considérations théoriques, et, à plus forte raison, n'offrant pas les mêmes indications thérapeutiques, il résulte de l'emploi de ces deux mots, toujours mal définis, non-seulement des discussions interminables, mais encore de déplorables erreurs dans le traitement des maladies. Il ajoute que rien ne serait plus aisé que de remplacer, dans le langage médical, ces deux mots par des expressions dont chacune, n'ayant qu'une seule acception bien déterminée, désignerait exactement l'état de l'économie auquel elle serait appliquée, ce qui ferait cesser immédiatement une foule de discussions stériles, et permettrait de donner aux indications curatives une précision qu'il est impossible d'atteindre avec le vague du langage actuel.

Enfin, il termine en disant que, s'il y a danger à em-

ployer les mots *force* et *faiblesse* dans l'étude des maladies, il y en a plus encore à donner à des médicaments les noms de toniques ou fortifiants et de débilitants, parce qu'il en résulte que le public et la portion la moins éclairée du corps médical croient devoir employer les fortifiants dans tous les cas où l'action musculaire se trouve diminuée par quelque cause que ce soit, quoique bien souvent l'emploi de ces moyens ne puisse qu'être nuisible aux malades qui sont dans cet état. Une classification fondée sur l'analogie des médicaments entre eux, sous des titres qui n'indiqueraient leur action qu'autant qu'elle serait incontestable, serait, suivant le docteur Rousseau, infiniment préférable à celles qui existent maintenant.

M. Feuillet, de Lyon, parle dans le même sens que M. le docteur Rousseau, et il s'attache surtout à démontrer l'extrême importance de cette question, dont la solution donnerait au langage médical la précision qui lui manque.

La séance est levée à trois heures.

RÉPONSE

A CETTE QUESTION :

L'étude, après la mort, des lésions observées ou diagnostiquées pendant la vie, étant la meilleure base de tous progrès véritables en médecine, comment pourrait-on introduire dans nos mœurs l'usage des nécropsies ?

Par le docteur CHARCELLAY-LAPLACE,

Professeur de clinique interne à l'Ecole préparatoire de Médecine de Tours, président de la Société médicale du département d'Indre-et-Loire, ancien interne des hôpitaux de Paris, etc.

Parmi les questions proposées par la troisième section, dite des sciences médicales, j'ai remarqué celle qui est inscrite sous le n° 5, comme ayant une grande importance et me paraissant appeler une prompte solution, puisque des intérêts majeurs, les intérêts les plus graves, ceux de la société tout entière en dépendent.

Cette question est ainsi formulée :

L'étude, après la mort, des lésions observées ou diagnostiquées pendant la vie, étant la meilleure base de tous progrès véritables en médecine, comment pourrait-on introduire dans nos mœurs l'usage des nécropsies ?

L'humanité, la science et l'art ne sont-ils pas très-sérieusement intéressés à ce que l'anatomie pathologique se vulgarise dans la pratique civile ? Aujourd'hui, cette vérité est reconnue d'une manière si générale, qu'il est au moins inutile d'insister sur ce

point. En effet, les immenses progrès de la médecine moderne en sont la plus heureuse démonstration, et les admirables travaux des Morgagny, des Bichat, des Laennec, des Bayle, des Dupuytren et de tant d'autres, ont surabondamment prouvé l'évidence de cette proposition. Or, en admettant l'incontestabilité de ce principe, il ne s'agit plus, comme l'indique le comité d'organisation du Congrès, que de trouver le moyen d'arriver à ce but.

Pénétré depuis longtemps de l'extrême importance qu'il y aurait à voir les autopsies généralement faites dans la pratique civile, et arrêté à chaque pas et chaque jour par les obstacles sans nombre que celle-ci offre en pareille matière, j'avais, il y a déjà huit ans, pensé à un projet de loi ou règlement relatif aux décès et inhumations. Ce projet devait être adressé à M. le ministre de l'Intérieur, à l'Académie royale de médecine, ou même à la Chambre des députés. Mais les soins de ma clientèle et d'autres affaires aidant, cette idée est restée provisoirement dans l'oubli, si ce n'est que j'en fis part à quelque personnes éclairées, et notamment à plusieurs confrères, qui tous l'ont complètement approuvée.

C'est à l'occasion du prospectus de la treizième session du Congrès scientifique de France que j'ai dû m'empresser de soumettre publiquement mon projet à la Société médicale de Tours, dont il a reçu l'accueil le plus flatteur. Fort de son assentiment, je viens en son nom transmettre aujourd'hui au Congrès la solution qui, je crois, peut être donnée d'une manière satisfaisante à la question n° 5 de la troisième section.

« L'usage des nécropsies me paraît pouvoir être » naturellement introduit dans nos mœurs, par l'établis- » sement, pour chaque commune, *d'une chapelle mor-* » *tuaire*, placée sous la surveillance de l'autorité pu-

» blique. Assurément, la création de ces maisons aurait
» en outre l'immense avantage, non pas seulement d'é-
» viter les inhumations précipitées qui, malheureuse-
» ment, sont encore trop fréquentes dans certains dépar-
» tements, mais encore d'empêcher, ou au moins de
» restreindre le nombre des crimes restés inaperçus en
» raison du profond mystère qui, par suite de l'impré-
» voyance de nos lois actuelles, entoure presque tous
» les décès, surtout dans les bourgades et les habita-
» tions isolées. »

Lorsqu'il y a huit ans, je pensai que l'administration supérieure devrait avoir recours à cette mesure, je ne me doutais nullement qu'elle fût adoptée en Allemagne, ainsi que dans quelques autres pays. Aujourd'hui que ce fait est venu à ma connaissance, j'ai dû nécessairement acquérir la conviction que je ne m'étais point trompé en regardant ce projet comme facile à réaliser chez nous, dès lors que déjà depuis plusieurs années il l'a été chez nos voisins. J'ignore complètement si, par suite de l'existence de ces maisons chez certains peuples, on y a fait généralement les autopsies. Cela me paraît au moins extrêmement probable. Tout ce qu'il y a de certain, c'est qu'avec une semblable organisation, nous aurions les plus grandes facilités pour nous livrer à des recherches d'anatomie pathologique, dans tous les cas où elles seraient jugées utiles ou nécessaires.

En effet, les raisons qui s'y opposent le plus souvent tiennent à la disposition des lieux, où le médecin, gêné physiquement et moralement, ne peut se permettre d'opérer en quelque sorte sous les yeux des parents éplorés, qui veillent au lit de mort du défunt. N'y-a-t-il pas alors convenance à s'abstenir, malgré l'utilité reconnue pour la science et l'humanité? Ces obstacles ne

sont pas les seuls à signaler. Mais, il faut le dire, ce sont les plus puissants ; car les préjugés populaires, quoique servant parfois de prétexte au refus des proches, ne sont néanmoins pas absolument insurmontables. Ainsi des autopsies ont quelquefois été accordées, à condition que la remise des honoraires serait faite au profit des familles, qui autrement ne les eussent pas autorisées.

En conséquence, dans l'état actuel de notre civilisation, il serait tout-à-fait inadmissible d'objecter d'une manière sérieuse les préjugés et les répugnances en matière de nécropsies. Au reste, ne voit-on pas tous les jours l'usage en être adopté, principalement dans les cités populeuses, par ceux qui appartiennent aux rangs les plus élevés de la société? Ne sont-elles pas le plus souvent réclamées spontanément pour les plus augustes personnages, et même toutes ces attentions, tous ces soins, n'émanent-ils pas habituellement des familles les plus dignes et les plus respectables ? Toutefois, on peut dire en général que nous éprouvons de grandes difficultés pour pratiquer des autopsies, même dans les villes, mais surtout dans les campagnes.

D'après ce que vient de me raconter mon estimable ami, le docteur Grisolle, envoyé à Poitiers, en sa qualité de professeur agrégé à la Faculté de médecine, par M. le ministre du Commerce, avec mission d'observer la suette miliaire, c'est là précisément ce qui se passe aux environs de cette ville. En effet, jusqu'à ce jour, il n'a pas encore été possible de faire dans les campagnes une seule autopsie de malade ayant succombé à cette cruelle épidémie. Et cependant, je dois me hâter de le dire, pour rendre hommage au zèle et au dévouement courageux que mes honorables confrères savent montrer dans ces graves circonstances, ils ont des droits lé-

gitimes et sacrés à la reconnaissance de la population contaminée, qui devrait mieux seconder leurs efforts et apprécier leurs sacrifices en accédant à leurs instances dans l'intérêt général, ainsi que dans le sien propre.

D'après ces graves considérations, c'est-à-dire, pour les progrès de l'art et de la science, eu égard aux intérêts de l'humanité, sous le rapport de la garantie des familles, enfin, au point de vue de la sécurité sociale, ne devons-nous pas appeler de tous nos vœux une loi qui introduise dans nos mœurs l'usage des nécropsies? Or, l'établissement des *chapelles mortuaires* en France me semble être le meilleur moyen pour résoudre d'une manière complète cette importante et délicate question. — En soumettant cette solution au Congrès scientifique, je m'empresse de le déclarer, c'est avec la plus grande confiance que je m'adresse aux lumières et à l'expérience des savants distingués qui s'y trouvent réunis. Je m'estimerai heureux d'avoir à cet égard leur avis, quel qu'il soit. Dans le cas où l'opinion de cette honorable assemblée serait favorable à mon projet, je ne doute pas que son intervention ne fût toute puissante auprès du gouvernement, pour le déterminer à l'exécution de cette nouvelle mesure, que je crois devoir solliciter de lui avec instance.

Tout ce qui concerne la question que j'ai l'honneur de communiquer au Congrès de Reims étant de nature à exiger de longs développements, et le temps qui me reste n'étant nullement suffisant pour me permettre de les exposer d'une manière assez détaillée, je me bornerai à indiquer sommairement, à noter pour ainsi dire quelques-unes des principales dispositions relatives à ce sujet, qui, sans doute, ne manquera pas d'être examiné et discuté avec la plus sérieuse attention.

Dans chaque commune il sera établi une *maison, dite chapelle mortuaire*, qui sera placée sous la surveillance de l'autorité municipale. (Les insignes de la religion, une croix à l'extérieur, un christ au dedans, etc., devraient avoir pour effet de rattacher moralement à cette mesure MM. les ecclésiastiques, qui conduiraient les morts à cette chapelle, après les cérémonies d'usage.)

Ne faudrait-il pas instituer ces maisons auprès des cimetières, quand ils ne sont pas trop éloignés ? Qui en aura la garde ? (Sacristain, dans le cas où les chapelles seront auprès des villes ou bourgs ; fossoyeurs, dans le cas contraire.)

Les morts y seront portés vingt-quatre heures après décès pour y rester un jour. (Ce délai serait trop long dans la saison d'été, par rapport aux autopsies ; quinze heures suffiraient.) Néanmoins, pour cause d'urgence, il pourra en être ordonné autrement.

On y prendra toutes les précautions exigées par la salubrité publique. Ces maisons, autant que possible, auront leurs ouvertures au nord et à l'est. Il serait bien d'y pratiquer des cryptes. Ces caveaux souterrains auraient l'avantage d'offrir constamment une basse température, ce qui serait à désirer, surtout pour l'été. Au reste, on pourrait employer au besoin des fumigations chlorurées aromatiques, etc. . . . .

Le gardien y fera *plusieurs* visites par jour.

Les cercueils resteront ouverts, et les cadavres auront une main passée dans un anneau correspondant à une sonnette.

Les autopsies seront faites sous la surveillance de la police municipale.

Certes, un tel éloignement de lieux et de temps rendrait le plus souvent favorable le consentement des pa-

rents. Devra-t-on le demander à ces derniers, ou bien passera-t-on cette disposition sous silence, afin d'éviter les difficultés, et ne ferait-on pas mieux de s'en tenir à l'autorisation donnée par le maire ?

Cette permission, qui serait une garantie suffisante pour les familles, devrait-elle être écrite dans la loi, et serait-elle nécessaire comme aujourd'hui ? Mais alors on conçoit qu'elle serait bien plus facilement accordée.— Les autopsies, au contraire, devront-elles toujours être faites ? Et par qui ?

Par le médecin chargé de constater les décès, par celui qui aura donné des soins au défunt, ou par un médecin que désigneront les maires ?

Un procès-verbal d'autopsie sera fait et déposé à la mairie, conformément à un modèle imprimé. Un médecin cantonnal pourrait être chargé de cette haute mission. De là résulteraient des statistiques fidèles, et, par conséquent, très-précieuses à consulter, pour résoudre les grands problèmes d'hygiène publique et d'économie administrative, et pour établir, non pas d'une manière vague, mais rigoureuse, l'histoire générale et comparée des nombreuses et importantes questions scientifiques qui renferment l'étude, c'est-à-dire l'étiologie, le début, la marche, la prophylaxie et la thérapeutique des épidémies.

Dans le cas où toutes les nécropsies ne seraient pas ordonnées par la loi, et même dans toutes les circonstances, faire déclarer par le médecin traitant sur le bulletin des décès, la nature de la maladie qui a causé la mort.

Enfin, il importerait de s'adresser aux pays où existent des *maisons mortuaires*, afin d'obtenir des renseignements complets sur ce qu'il y a de mieux à faire pour

organiser en France des établissements dont l'utilité, aujourd'hui, me paraît devoir être généralement reconnue par les administrateurs, les économistes, les savants, les législateurs et les moralistes, d'après les motifs puissants que je viens de signaler à l'attention du Congrès.

QUELQUES MOTS

Sur cette question

POSÉE PAR LE CONGRÈS SCIENTIFIQUE DE REIMS :

Les systèmes phrénologiques de Gall et de Spurzheim s'accordent-ils avec les résultats fournis par l'observation anatomique et par la physiologie, la pathologie et l'anatomie pathologique ?

Par le docteur BELHOMME.

Gall regardait le cerveau comme une agrégation d'organes qui ont tous une action distincte. Cette doctrine, appuyée sur des observations faites par son auteur dans les prisons et dans la société, a laissé de profondes racines dans la science.

Spurzheim, son disciple, a fait plus que son maître, en déterminant mieux qu'on ne l'avait fait jusqu'alors les faits psychologiques.

Il divise les facultés en deux ordres : les facultés affectives, qui sont communes pour la plupart aux animaux et à l'homme, se subdivisent en deux genres : les penchants et les sentiments.

Le second ordre comprend les facultés intellectuelles proprement dites, dont quelques-unes se retrouvent encore dans les animaux, et qui présentent trois genres. Le premier correspond aux facultés primitives immédiates des sens extérieurs ; le second aux facultés perceptives

médiates ; le troisième aux facultés affectives, qui forment l'apanage exclusif, et comme le couronnement de l'intelligence humaine.

Une pareille division des facultés psychiques est sans contredit un des plus beaux résultats de la conception humaine.

Examinons maintenant la question telle qu'elle a été posée par le Congrès.

L'observation anatomique démontre-t-elle des organes distincts ?

Si l'on ne s'en rapporte qu'à la dissection, on ne les trouve pas aussi limités que l'est un muscle, ou un ligament que l'on isole ; mais l'observation expérimentale a prouvé que la moelle épinière, comme le cerveau, quoique présentant un tout continu, a des fonctions différentes ; la moelle épinière présente deux cordons nerveux qui se touchent, qui se confondent même au centre, et cependant la partie antérieure de cet organe est destinée aux mouvements volontaires, tandis que la partie postérieure tient sous sa dépendance les phénomènes de la sensibilité. De même, dans le cerveau, l'origine des sens s'y distingue de celle des perceptions ; par exemple, l'ablation des lobes cérébraux fait perdre à l'instant la vue chez un animal qu'on expérimente, mais l'iris n'en reste pas moins mobile. L'ablation des tubercules quadrijumeaux abolit sur-le-champ la contractilité de l'iris et l'action de la rétine et des nerfs optiques.

Il y a donc dans la masse cérébrale des organes distincts, et cependant il y a continuité dans la masse. Pour les organes désignés par Gall, il y a les circonvolutions qui communiquent toutes entre elles, et cependant, de tout temps, on a cherché à établir une certaine

corrélation entre les circonvolutions cérébrales et les actes de l'intelligence.

Galien, Erasistrate, Vesale, Vicq-d'Azyr ont admis que les saillies et les anfractuosités du cerveau étaient en rapport avec le développement des facultés intellectuelles. On retrouve aussi dans les ouvrages de Grégoire de Nice, d'Albert le Grand, de Petrus de Montagna, de Ludovico Dolée, de Vieussens, de saint Augustin, de saint Thomas, de Duncan, des documents qui viennent appuyer cette idée que le cerveau et ses divers compartiments correspondent à des facultés spéciales.

Gall et les phrénologistes ont donc parfaitement le droit d'admettre des organes distincts dans le cerveau, puisqu'on prouve par les expériences sur les animaux que telle ou telle fonction correspond à telle ou telle portion cérébrale.

Au point de vue de la physiologie, on reconnaît généralement que le cerveau est l'organe de la pensée ;

Qu'il y a chez l'homme et les animaux des facultés multiples, et qu'elles correspondent à une organisation multiple ;

Qu'il y a des conditions matérielles exigées pour les manifestations psychologiques.

Ainsi M. Bourgery, célèbre anatomiste, a prouvé devant l'Académie des sciences (1) :

1° Que la masse nerveuse cérebrale, qui est quatre fois celle de tout le reste des organes encéphalo-rachidiens, est nécessaire pour que ces manifestations psychologiques aient lieu.

2° Que les instincts de l'animal ne requièrent que cinq à six fois moins de substance nerveuse.

(1) Séance du 23 Septembre 1844.

Enfin, M. Bourgery a démontré que la prédominance des hémisphères cérébraux, si considérables chez l'homme, subit une juste réduction, quand on passe de l'homme aux animaux qui s'en rapprochent le plus; et elle diminue graduellement dans ceux-ci : du chien au cheval, puis au chat, au veau, au mouton, c'est-à-dire, à peu près dans les rapports de l'intelligence elle-même.

Ceci bien expliqué, qu'il y a des rapports exacts entre les facultés de l'homme et des animaux, et le volume et même le poids des organes nerveux, peut-on aussi admettre que la physiologie démontre l'organologie de Gall ?

L'observation empirique a démontré que les facultés de l'homme et des animaux se traduisent assez exactement par les diverses protubérances du crâne. Il y a des types d'organisation qui me paraissent établis d'une manière incontestable.

Si l'on examine attentivement et sans prévention la tête d'un homme élevé par son intelligence et ses qualités morales, la tête est haute et le front large. Les peintres et les statuaires ont bien soin de donner ces attributs à la tête des Dieux du paganisme. L'observation moderne prouve aussi que les hommes de génie, tel Napoléon, avaient aussi de grands diamètres de la tête. Les hommes inférieurs pour l'intelligence ont, au contraire, une petite tête et le front fuyant. Les idiots ont en général un crâne rétréci et la tête en pain de sucre; quant aux types de certaines facultés, telles que la bienveillance, le penchant au vol, au meurtre, à la ruse, on retrouve aussi constamment des développements cérébraux qui ne manquent jamais chez ceux qui se sont fait remarquer par des penchants irrésistibles. La physiologie doit s'emparer de ces faits, et l'on peut dire avec juste rai-

son que ce sont des données scientifiques qu'il faut consulter.

Il est un fait physiologique que l'on pourra aussi consulter, c'est ce qui résulte de l'inspection d'une collection de crânes d'hommes de différentes races. On voit leurs formes aller graduellement en se dégradant, à mesure que l'on passe de la race la plus parfaite (la race caucasique) aux races les plus inférieures ; au point qu'arrivé par des nuances insensibles à des têtes qui ressemblent beaucoup à celle du singe, on ne peut se défendre d'une sorte d'effroi à l'aspect d'une vérité si mortifiante pour l'orgueil humain. (Voir la collection de M. Guy, aide-naturaliste de la Faculté de médecine de Paris.)

Une autre preuve que l'on puise dans l'étude de l'anatomie comparée, c'est celle de la dégradation du cerveau dans l'échelle animale, depuis l'homme jusqu'à l'insecte, qui n'offre plus qu'un ganglion cérébral.

Dans mon cours à l'Athénée royal, je mets sous les yeux de mes auditeurs ce que j'appelle mon carré d'appréciation. Si l'on trace sur un tableau deux triangles qui se touchent de manière à former un carré, le triangle inférieur est celui de l'animalité, et le triangle supérieur appartient aux différentes races d'hommes, depuis le sauvage jusqu'à l'homme de génie. Si l'on trace des lignes obliques qui représentent les gradations du développement du cerveau, et par conséquent des facultés instinctives et intellectuelles, on peut se rendre compte exactement que l'intelligence grandit à mesure que l'on s'approche de l'homme, et que même chez l'homme il y a des degrés manifestes.

On est donc obligé d'admettre que les conditions matérielles de l'organisation du cerveau coïncident exac-

tement avec les développements de l'intelligence. Toute l'école de Paris est à peu près d'accord sur ce fait. (Voir Cabanis dans son traité des rapports du physique et du moral ; M. Magendie, dans ses éléments de physiologie; Beclard, dans son anatomie générale; Broussais, dans son livre de l'irritation et de la folie; M. Rostan, dans le Dictionnaire de médécine ; Lorot, dans son livre sur la vie; M. Vicq, dans son ouvrage de la physiologie dans ses rapports avec la philosophie; enfin, M. Collinau dans son analyse physiologique de l'entendement humain. . . .)

La phrénologie est donc vraie dans ses bases et ses divisions fondamentales ; mais est-elle aussi exacte dans ses subdivisions ?

Au point de vue psychologique, elle est parfaite, car elle décompose mieux qu'on ne l'a fait jusqu'ici les diverses facultés de l'homme, et donne l'explication des combinaisons des facultés et de leur antagonisme.

Au point de vue anatomique, les diverses particularités d'organisation ne sont pas aussi clairement démontrées, car il y a souvent diversité de formes dans les circonvolutions les plus petites; ainsi M. Foville a démontré dans sa nouvelle description du cerveau (1844) trois circonvolutions d'enceinte, l'une qui contourne le corps calleux, l'autre qui forme la partie supérieure de la scissure de Sylvius, enfin, la troisième, la plus étendue, qui suit la convexité des hémisphères. De ces trois zônes fondamentales partent d'autres circonvolutions, qui sont constantes pour la forme; mais les seules divisions des troisième et quatrième ordres n'ont plus de directions données, et ce sont justement les circonvolutions qui forment les organes des phrénologistes. *La conséquence est donc celle-ci, qu'il n'y a pas de délimitation précise pour les organes.*

Mais en y réfléchissant un peu, on trouve, au contraire, que ce que j'appelle les types d'organisation se trouvent justement dans les circonvolutions qui restent toujours les mêmes, et s'il y a variation dans les circonvolutions inférieures, ceci correspondrait justement aux variations des facultés, qui diffèrent chez chaque homme.

J'opposerai aussi à ces explications de M. Foville, qui paraissent contraires à la phrénologie, les observations de Tiedeman et de M. Leuret, qui ont prouvé qu'on peut, à la disposition et au nombre des circonvolutions du cerveau, autant qu'à la forme extérieure, reconnaître de quelle famille, de quel genre, et souvent de quelle espèce fait partie l'animal auquel il appartient.

Chez l'homme, il y a diversité de facultés, et chaque faculté n'est pas tellement différente de sa voisine, qu'elle n'ait avec elle un certain rapport; par exemple, la circonspection a quelque rapport avec la ruse, la fermeté touche quelquefois à l'estime de soi. Si les facultés affectives ont des rapports entre elles, malgré les différences qui les séparent, et s'il en est de même des sentiments proprement dits, de même des facultés perceptives et réflectives. Qu'y a-t-il d'étonnant que l'organe de l'une soit tellement voisin de l'autre, que ceux-ci se confondent en un point, comme ils se distinguent parfaitement en un autre?

Les organes se confondent et se distinguent comme les facultés.

On voit par ce qui précède que l'anatomie et la physiologie ne réprouvent en rien les données fournies par la doctrine de Gall, et que si on lui oppose des arguments contraires, il est possible de les combattre par

des explications tout aussi plausibles que celles dont on se sert pour en prouver la nullité.

Je n'entrerai pas dans les détails anti-phrénologiques, vous les trouverez répétés dans le livre que j'ai l'honneur d'offrir au Congrès.

Il nous reste maintenant pour compléter la solution de la question posée par le dix-septième paragraphe du programme, d'examiner si la pathologie et l'anatomie pathologique viennent infirmer ou confirmer le système phrénologique.

Mes études sur le système nerveux et ma position comme médecin d'aliénés m'ont fourni de nombreuses occasions d'observations de ce genre. L'étude des fonctions nerveuses à laquelle je me livre avec ardeur, la recherche des localisations des fonctions cérébrales et de la folie, les nombreuses observations que j'ai recueillies et les autopsies que j'ai pratiquées m'ont conduit à regarder la phrénologie comme pouvant expliquer certains phénomènes morbides.

L'observation des aliénés est bien propre à élucider certains points obscurs de la phrénologie.

Posons d'abord quelques questions :

1° Un organe ou un type d'organisation, étant reconnu à l'état physiologique, peut-il passer à l'état pathologique ?

2° Peut-on croire que la cause organique détermine les effets morbides?

3° Les autopsies démontrent-elles une altération de la structure du cerveau?

On doit dire que l'on ne peut concevoir la folie sans une lésion cérébrale quelconque.

Quelle est donc cette lésion ?

Dans l'état physiologique, la vitalité explique le jeu

des organes : *Ubi stimulus, ibi fluxus*, a dit Hippocrate.

Dans l'état pathologique qui amène la surexcitation, il se fait une fluxion circulatoire ou nerveuse plus considérable.

Dans l'état congestionnel, si j'ose m'exprimer ainsi, l'abord du sang peut aller jusqu'à ce que j'appelle l'inflammation congestive; eh bien! mes observations sur les aliénés m'ont prouvé qu'à l'autopsie des maniaques on trouve une hyperémie des membranes et de la substance corticale du cerveau (meninge cérébrale); dans la folie chronique, on trouve une hyperémie chronique des membranes avec épaississement, et une injection forcée des vaisseaux de la substance corticale, et quelquefois du cerveau tout entier.

Dans certaines monomanies, qui se rapportent à la suractivité d'un penchant ou d'un sentiment, prenons par exemple l'orgueil : trouve-t-on une coïncidence suffisamment prouvée entre l'organe et la faculté? Mes observations seraient encore probantes; j'ai rapporté un grand nombre d'exemples d'aliénés orgueilleux (et l'on sait que l'orgueil ne manque pas dans la folie) qui offraient évidemment une saillie considérable du type organique de l'approbativité.

M. Parchappe, médecin de l'asyle des aliénés de la Seine-Inférieure, rapporte le fait suivant à la page 117 du deuxième mémoire sur l'encéphale, sa structure, ses fonctions et ses maladies (1838) : celui d'une femme nymphomane qui présentait le trouble intellectuel suivant : désir de mariage, provocations obscènes; la malade se dépouille de ses vêtements; elle soutient opiniâtrement avoir vu un homme la nuit dans sa chambre; abattement, pleurs, désespoir à propos de la non-satisfaction de ses désirs. Peu à peu le délire érotique va

croissant, la malade se livre au désespoir et se pend à l'aide de son mouchoir. A l'autopsie on trouve une hyperémie générale de l'encéphale, et le cervelet fort développé.

Etat normal de l'appareil utérin.

M. Parchappe, entrant dans les idées de Gall, ne voit d'explication du délire de cette femme que dans cette hypertrophie du cervelet; il pesait cent quatre-vingt-dix-neuf grammes, quarante-trois grammes de plus que la moyenne du cervelet dans l'état sain.

Voici un fait que j'ai rapporté dans mon troisième mémoire sur la localisation de la folie, page 292.

M. P..., ancien militaire d'un caractère sombre, fort défiant et habitué à concentrer ses passions, avait amassé une petite fortune en se livrant à un travail assidu; retiré des affaires, il habitait la rue Saint-Honoré, et avait de fréquentes discussions avec sa femme. Un médecin, qui habitait la même maison, me raconta ce qui suit : Le 15 Juin 1835, je fus appelé auprès de M. P..., que l'on accusait d'avoir fait grand bruit dans la maison : il avait injurié ses voisins et les avait menacés. Je le trouvai le visage coloré, l'œil étincelant, je lui proposai de lui pratiquer une saignée, il s'y refusa d'abord; mais enfin il s'y décida, en disant qu'un ancien militaire ne devait pas redouter de voir couler son sang; la saignée fut abondante, le malade fut soulagé. Le lendemain il était triste, soucieux, et avait l'air menaçant. Le médecin prévint sa femme qu'il fallait se défier du malade; en effet, la nuit suivante, il eut des hallucinations de la vue, et prenant sa femme pour un fantôme, il l'étrangla. Arrêté immédiatement, il fut reconnu par M. Ollivier d'Angers comme monomane.

Conduit d'abord dans un établissement public, il fut

enfin transféré dans mon établissement, le 1er Juillet 1836. Je vis un homme d'une haute stature, fort pâle et fort amaigri par suite d'un abcès qui s'était développé au col. Son visage avait quelque chose de sinistre, l'œil était noir et étincelant, il parlait peu, et bientôt on s'aperçut combien le malade était dangereux : il menaçait souvent ses domestiques de les tuer. Un jour, sous prétexte de se couper les ongles, il se fit prêter des ciseaux, et il s'en servit pour trancher les oreilles à un joli petit chien qu'il avait en sa possession. Cet homme succomba peu de temps après, aux suites de l'abcès scrofuleux qu'il portait au col, et à une affection catarrhale des bronches.

Ce fait devait exciter mon attention au point de vue phrénologique, et j'obtins d'en faire l'autopsie.

Je fis mouler la tête et j'observais que la région des instincts était fort développée ; je remarquai une saillie considérable de l'organe de la destruction des phrénologistes. J'examinai attentivement le cerveau, que j'avais fait également mouler. J'avais enlevé avec beaucoup de soin le crâne, afin de juger de l'épaisseur des os.

Le cerveau était très-développé à ses parties latérales, et les os correspondants étaient très-minces, de telle sorte que l'on ne pouvait douter d'une véritable hypertrophie des organes de la destructivité. J'ai conservé le crâne, qui est mince comme une feuille de papier à la région temporale. Dans les cas de démence chronique sans paralysie, on observe au contraire un épaississement des os, par suite de l'atrophie du cerveau. Les circonvolutions s'affaissent, et à mesure que le cerveau diminue, comme il ne peut y avoir de vide, le diploé augmente, et les deux tables des os du crâne s'é-

cartent. J'ai en ma possession le crâne d'une femme de trente-sept ans, qui était en démence depuis longtemps ; les os avaient une épaisseur considérable, surtout à la région frontale; le coronal avait quatre lignes d'épaisseur.

Cet épaississement des os avait déjà été signalé chez les vieillards dont les facultés intellectuelles se perdent. (Voir la thèse de M. Bouchet, de Nantes.)

Dans les nombreuses autopsies que j'ai faites chez les aliénés, j'ai constamment observé que les altérations des meninges et de la substance corticale ont lieu principalement à la région frontale, aux parties correspondantes aux plus nobles facultés de l'homme. Suivant les phrénologistes, les parties supérieures et latérales du cerveau présentent aussi des altérations ; mais à la base de ces organes, il est fort rare que l'on en trouve, si ce n'est dans les cas de paralysie générale.

Il me reste maintenant pour dernière preuve que la pathologie et l'anatomie pathologique viennent confirmer les données phrénologiques, à signaler les observations de M. le professeur Bouillaud et les miennes sur la lésion des lobes antérieurs coïncidant avec l'altération de la faculté du langage.

Gall a localisé la mémoire des mots à la partie antérieure et inférieure des lobules cérébraux antérieurs ; aussi, disait-il, lorsque cet organe est développé, il y a une sorte de dépression de la voûte orbitaire, et les yeux sont naturellement plus saillants. M. Bouillaud n'admet pas d'une manière aussi précise cette localisation, et je me joins à lui pour dire que nous ne sommes pas assez avancés dans cette question pour désigner une place aussi exacte à la faculté du langage ; toujours est-il qu'une lésion profonde des lobes antérieurs du cerveau amène la destruction plus ou moins

complète de la mémoire des mots, et par conséquent du langage.

Il y a aussi une explication importante à faire, c'est qu'il faut distinguer les faits de simple paralysie des organes chargés du mécanisme de la parole, de la lésion du cerveau lui-même. Dans le premier cas, il peut y avoir lésion nerveuse indépendante des lobes antérieurs ; dans le second, les mots n'étant plus fournis par le cerveau, la parole ne peut avoir lieu.

M. Bouillaud a rapporté soixante-dix-sept observations de lésions hémorragiques des lobes antérieurs qui avaient donné lieu à une mutité plus ou moins complète ; moi-même, dans le mémoire que j'ai lu à l'Académie royale de médecine au mois d'Avril dernier, j'ai rapporté six nouveaux faits de lésion de la parole, qui prouvent d'une manière incontestable que les lobes antérieurs du cerveau tiennent sous leur dépendance la mémoire des mots et la direction du langage.

Je pourrais aujourd'hui vous donner connaissance de ces observations ; je ne signalerai que le fait suivant, que je tiens d'un chirurgien de l'armée d'Afrique.

Un soldat nommé Morel, du deuxième chasseur d'Afrique, reçoit en Novembre 1838, à l'expédition de Setef, une balle qui lui traverse la base des lobes antérieurs du cerveau d'une tempe à l'autre. Après être revenu de la commotion occasionnée par le coup de feu, il avait repris connaissance, et avait conservé la mémoire des faits ; mais il ne pouvait articuler un seul mot ; il exprimait par signes ce qu'il ressentait. Ce militaire est mort dix-huit jours après, sans avoir proféré une seule parole.

L'anatomie pathologique, dans ces cas de lésion de la parole, démontre une altération dans les lobes anté-

rieurs, soit que la lésion dépende d'une hémorragie, soit qu'il y ait une altération cancéreuse ou autre, de la substance cérébrale.

J'ai même fait cette observation chez les aliénés, c'est que lorsque la parole est nulle ou presque nulle chez eux, on observe une atrophie manifeste de cette partie du cerveau. Telle est l'analyse succincte de mes observations sur la phrénologie. Je crois avoir prouvé :

1° Que l'organisation multiple du cerveau est un fait anatomique incontestable.

2° Que les fonctions physiologiques se rapportent constamment au jeu des organes encéphaliques.

3° Qu'il y a des conditions d'organisation qui sont indispensables à la manifestation des phénomènes psychiques.

4° Que la doctrine de Gall est la plus complète psychologie de nos jours, puisqu'elle est l'exposition la plus exacte et la plus explicite des facultés de l'homme et des animaux.

5° Que la lésion des facultés suppose toujours une lésion d'une partie correspondante du cerveau.

6° Que cette lésion, qu'elle soit d'une nature inflammatoire ou nevropathique, doit constamment être admise.

7° Que l'anatomie pathologique vient éclairer les physiologistes sur la valeur réelle des observations faites pendant la vie.

Je crois aussi avoir prouvé que les systèmes phrénologiques de Gall et de Spurzheim s'accordent avec les résultats fournis par l'anatomie, puisque la délimitation des organes admis par Gall n'est pas plus exacte que celle des organes de sensations et de mouvements.

Que la physiologie est enrichie des données phrénologiques, puisqu'autrefois on disait que le cerveau était

l'organe de la pensée, et que maintenant on fait toucher du doigt les rapports exacts entre les facultés et les organes.

Que l'état pathologique des organes coïncide avec les phénomènes morbides.

Que l'anatomie pathologique démontre des lésions organiques, lorsque les facultés sont profondément altérées.

En terminant, je dois remercier le Congrès de m'avoir donné une occasion nouvelle de faire une analyse succincte des opinions que je professe depuis plus de vingt ans.

En effet, mon premier travail sur le système nerveux, sur l'idiotie, date de 1824 ; mes observations portèrent sur les rapports qu'il y a entre l'imperfection de l'intelligence et le défaut de développement du cerveau ; j'ai signalé alors les rapports exacts des causes aux effets.

Depuis, mes investigations se dirigèrent sur les localisations de la folie ; j'ai démontré qu'elles étaient les lésions qui coïncident avec les diverses *formes* d'aliénation mentale, et j'ai vu avec plaisir que mes travaux avaient été couronnés de quelques succès. Je m'estimerai fort heureux si la communication que je fais aujourd'hui avait le degré d'importance que vous avez désiré obtenir. Ce travail est court, mais précis, et d'ailleurs, vous le savez, j'ai publié un grand nombre de mémoires qui prouvent que mes idées sont arrêtées, et même confirmées par de nombreux faits.

Je remercie mes auditeurs de la bienveillante attention qu'ils ont bien voulu me prêter ; il est bien satisfaisant pour moi de savoir que les opinions phrénologiques, si controversées dans nos académies, sont accueillies dans cette enceinte par des hommes instruits, qui savent apprécier la haute portée de la doctrine de Gall, et rendre à cet homme célèbre la justice qu'il mérite.

RAPPORT

PRÉSENTÉ A LA SECTION MÉDICALE DU XIIIe CONGRÈS SCIENTIFIQUE DE FRANCE,

SUR LA QUESTION RELATIVE A LA PHARMACIE,

Par M. F. JACOUT,

Secrétaire du Cercle pharmaceutique de la Marne.

MESSIEURS,

Les membres du Cercle pharmaceutique de la Marne, que j'ai l'honneur de représenter ici comme secrétaire de cette société, ont cru devoir se borner à introduire, dans le programme des travaux auxquels vous vous livrez avec tant de zèle, cette seule question : *Indiquer et discuter les améliorations que réclame la législation médico-pharmaceutique en France.*

Cette question trouve son à-propos dans la promesse formelle faite par M. le ministre du Commerce, de présenter prochainement aux Chambres un projet de loi sur cet objet.

Nous espérons que l'autorité du Congrès exercera une influence favorable à la réalisation définitive de cette promesse, depuis si longtemps illusoire, et que l'interprétation multiple des lois qui nous régissent rend si urgente aujourd'hui.

Nous n'avons en quelque sorte qu'à reproduire les vœux émis dans le même sens par la section médicale du

onzième Congrès scientifique et appuyés par la commission permanente, nommés dans celui qui a été tenu à Nismes l'an dernier.

Je laisse à de plus compétents que moi le soin de provoquer les améliorations que réclame la législation médicale proprement dite : je ne dois vous parler que de ce qui a trait à la pharmacie.

Il suffira, je crois, de formuler nos propositions, pour que chacun de vous, Messieurs, en comprenne toute l'importance et le bon droit.

La première est la suppression absolue des remèdes secrets. Par ce mot, remèdes secrets, nous n'entendons que ces mélanges informes et le plus souvent nuisibles dont les annonces et les prospectus mensongers salissent nos murailles et les colonnes de nos journaux. Loin de nous l'idée de paralyser les études et les recherches de ces hommes utiles qui trouvent qu'il y a encore beaucoup à faire en thérapeutique ; nous avons été des premiers à applaudir à la juste récompense accordée par le gouvernement à Pelletier et à Caventon pour leur admirable découverte.

La seconde est l'opportunité de la limitation du nombre des pharmaciens, suivant les besoins des localités. Cette proposition, toute illibérale qu'elle paraisse, n'est pourtant pas sans précédents : plusieurs puissances voisines l'ont adoptée sans restriction. Et en effet, Messieurs, les pharmaciens, sur qui pèse une si grande responsabilité et dont on exige tant de garanties morales et intellectuelles, doivent être considérés comme des fonctionnaires de la plus haute importance, puisque la vie de leurs concitoyens est entre leurs mains, et non comme de simples marchands, à la cupidité desquels la concurrence est un frein. La seule

concurrence licite entre les pharmaciens doit résider dans la préparation plus ou moins parfaite et consciencieuse de leurs produits. D'ailleurs, à cette mesure vient naturellement s'annexer celle d'une tarification uniforme et légale des médicaments, qui fera taire tout soupçon d'intérêt personnel.

La 11e question posée par la section médicale du Congrès de Nismes était la création de chambres syndicales pour les pharmaciens. A l'exemple de leurs confrères de plusieurs départements, les pharmaciens de la Marne ont formé une association que M. le ministre de l'Intérieur a ordonnancée le 13 Mars 1844. Mais cette association n'étant que facultative et volontaire, nous demandons qu'une loi vienne la fortifier, en rendant exigibles dans toute la France des sociétés analogues, basées sur des règles uniformes.

Pour l'exemption de la patente, que réclame le corps pharmaceutique, permettez-moi, Messieurs, de vous donner lecture d'un passage du discours prononcé dans la séance du 6 Mars 1844, par notre regrettable député Houzeau-Muiron, qui était si fier de son titre de pharmacien, et comprenait si bien la dignité de sa profession.

Il disait :

« Je me demande d'abord ce que sont les officiers de » santé : ce sont, le cas échéant, des chirurgiens, des » médecins, des pharmaciens ; ils concentrent en eux- » mêmes, sur leurs seules personnes, trois professions » scientifiques, dont l'une seule ne peut être acquise que » par l'emploi tout entier de la vie d'un homme.

» Eh bien ! si dans certaines circonstances ils sont » pharmaciens, car la chambre sait que la loi de » Germinal an XI a donné aux officiers de santé, dans » les localités où des officines de pharmaciens ne sont

» pas établies, la faculté de vendre des médicaments,
» ils auront donc ce caractère mercantile dont parle
» M. le rapporteur. En demandant l'exemption en fa-
» veur des médecins ou des officiers de santé, on a
» invoqué la nécessité où ils sont de faire de longues
» études, de subir des épreuves difficiles; on a pré-
» senté la main du fisc incessamment tendue pour
» les contraindre à payer, sous forme de droits uni-
» versitaires, de frais de diplôme et de frais de réception.
» Mais M. le rapporteur a dû comprendre que tout ce
» système d'argumentation pourrait être facilement in-
» voqué en faveur des pharmaciens; car il faut qu'ils
» fassent des études littéraires, qu'ils obtiennent le
» diplôme de bachelier ès lettres; il faut qu'ils fassent
» de longues et sérieuses études scientifiques, et qu'ils
» se soumettent enfin à des épreuves difficiles, après
» avoir toutefois payé des droits de réception fort élevés.
» Certes, l'analogie étant complète entre la pharmacie
» et les professions médicales, la logique commandait
» de faire subir aux uns et aux autres le même traite-
» ment. Mais la commission, effrayée sans doute du
» nombre déjà trop considérable des exceptions, a pré-
» féré manquer de logique et maintenir les pharmaciens
» dans le droit commun de l'impôt. »

Vous êtes frappés comme moi, Messieurs, de la justesse de ces paroles, et vous appuierez la demande que nous faisons de notre radiation de la liste des patentés. Et, qu'on le sache bien, ce n'est pas une question mesquine d'argent qui nous fait élever la voix en ce moment; une plus grande somme de considération bien méritée, sans doute, est le seul but que nous voulons atteindre.

Depuis longtemps nous appelons de tous nos vœux la

révision de notre codex légal, dans lequel tant de lacunes se font remarquer. La préparation de quelques composés d'iode, de zinc, de quinine, de digitale, etc., est laissée à l'arbitraire des pharmaciens ; aussi, souvent, le médecin hésite-t-il à se servir de ces agents énergiques. Il nous paraît urgent, pour obvier à ces inconvénients, que tous les cinq ans, au plus, il paraisse une nouvelle édition du codex, à la hauteur des découvertes et des modifications enregistrées pendant cet espace de temps.

A ces propositions principales viennent s'en rattacher beaucoup d'autres qui les complètent en quelque sorte ; je ne vous en entretiendrai pas, Messieurs, et je me résume en vous priant, pour que nous tirions un avantage réel de nos réunions, de consigner dans votre procès-verbal, pour ensuite le porter à la connaissance du gouvernement, ce texte de nos demandes. Le voici :

1° Suppression absolue des remèdes secrets.

2° Limitation du nombre des pharmaciens.

3° Tarification uniforme des médicaments.

4° Création de sociétés pharmaceutiques dans tous les départements.

5° Exemption de la patente, motivée sur les études supérieures qu'on exige du pharmacien.

6° Révision quinquennale du codex légal.

QUATRIÈME SECTION

ARCHÉOLOGIE ET HISTOIRE.

SÉANCE DU 2 SEPTEMBRE 1845.

Présidence de MM. DIDRON *et* Paulin PARIS.

La séance est ouverte à sept heures du matin, sous a présidence de M. Louis PARIS, l'un des secrétaires généraux du Congrès; MM. Anatole BARTHÉLEMY et BANDEVILLE prennent place au bureau, en qualité de secrétaires. Après l'appel nominal des membres inscrits pour la section, M. Paris propose de s'occuper du choix du bureau définitif. Quatre-vingt membres environ prennent part au scrutin, dont le résultat est proclamé. M. Paulin PARIS ayant réuni la majorité des suffrages est nommé président de la section; MM. DIDRON, l'abbé BOURASSÉ, le baron DE ROISIN, et LAMBRON de LIGNIM sont appelés à la vice-présidence.

En l'absence de M. Paulin Paris, M. DIDRON prend place au bureau et adresse quelques paroles de remerciement.

La parole est donnée à M. Anatole BARTHÉLEMY, l'un des secrétaires, qui rend compte des ouvrages offerts à la section.

1° Notice sur le pays des Santons, par l'abbé Lacurie.

2° Bulletin monumental de la Société française pour la conservation des monuments, offert par M. de Caumont.

3° L'illustration rendue à la montagne de Montier, par M. Denis.

4° Synchronisme des différents genres d'architecture dans la province de France, par M. de Caumont.

5° Mémoire sur les voies romaines de Bretagne, par M. Biseul.

6° Tableau de la dédicace de la cathédrale de Châlons-sur-Marne, par M. Jules Garinet.

7. Revue normande, — offerte par M. de Caumont.

8. Annuaire des départements de l'ancienne Normandie, offert par M. de Caumont.

9. Chefs-d'œuvre de Thomas Moore, par madame Louise Belloc.

M. Landouzy, secrétaire général, vient demander que la section d'archéologie, qui compte parmi ses membres un certain nombre de personnes inscrites dans la section des sciences naturelles, consente à ne pas tenir ses séances aux heures de celle-ci. Vive réclamation de la part de plusieurs membres, qui ne voient pas qu'il soit possible de rien changer à l'ordre fixé, attendu la difficulté en pareille matière de donner satisfaction à tout le monde. La section passe à l'ordre du jour.

M. Didron invite M. Paulin Paris, qui entre en cet instant dans la salle, à venir occuper le fauteuil de la présidence. — M. Paris adresse les remerciements d'usage à l'assemblée. — Puis il donne lecture des questions du programme, et engage les membres qui veulent prendre part à la discussion à se faire inscrire dans l'ordre même des questions qu'ils entendent traiter.

Prendront la parole :

Sur la 1re question, — M. Liénart, de Châlons. — Mémoire de M. l'abbé Lacurie.

Sur la 2e, — MM. Grosjean, — Ag. Leroux (de Corbeny). — Mémoire de M. Melleville.

Sur la 3e, — M. Brunette, architecte. — M. Béglot.

Sur la 4e, — M. le comte de Mérode. — M. Taillard.

Sur la 5e. — Renvoyée au Congrès prochain.

Sur la 6e, — MM. Denis de Commercy, — Lucas, Liénart, Taillard.

Sur la 7e. —

Sur la 8e, — M. L. Paris.

Sur la 9e, — M. Duquenelle. — M. L. Lucas.

Sur la 10e, — M. l'abbé Nanquette, — M. Lacurie (lettre), M. Taillard.

Sur la 11e, — M. L. Paris.

Sur la 12e, — M. Bertrand.

Sur la 13e, — M. l'abbé Bandeville.

Sur la 14e, — M. le comte de Mellet.

Sur la 15e. — Il y aura discussion.

Sur la 16e, — M. Hubert.

Sur la 17e, — M. Kozierowski. — Il y aura discussion.

Sur la 18e, — M. Didron.

Sur la 19e, — M. l'abbé Tourneur, — M. Maubeuge.

Sur la 20e, — M. l'abbé Poussin.

Sur la 21e, — M. L. Paris.

Sur la 22e, — M. Hubert.

Sur la 23e, — M. le pasteur Petit.

Sur la 24e, — MM. Guillemin, — Henri Paris.

Sur la 25e. — Il y aura discussion.

M. le baron de Roisin a la parole sur la position des questions. Il fait remarquer que la 4e question du programme de la section des beaux-arts, relative aux ca-

ractères particuliers de l'architecture religieuse en Champagne, et la 15e du même programme, relative à la réforme à introduire dans la musique sacrée, étant essentiellement du domaine de l'archéologie, il serait à désirer que ces deux questions fussent traitées au sein de la quatrième section.

Après une discussion à laquelle prennent part plusieurs membres des deux sections, il est décidé qu'on ne changera point le plan tracé par le programme, et que ceux qui auront préparé des travaux sur ces matières, sont priés d'en donner communication à la quatrième et à la cinquième section.

M. Pernot annonce la communication de deux mémoires, l'un intitulé : Notice sur le château de Joinville, histoire de ses princes et de leurs tombeaux ; l'autre, écrit par M. l'abbé Bouilleveau, sur saint Berchaire, fondateur de Montier-en-Der.

Une commission composée de MM. Fleury, l'abbé Pregnon et Guillemin, est chargée de faire un rapport à la séance prochaine, sur un mémoire déposé sur le bureau, dont le titre est : *Clovis a-t-il été sacré à Reims par saint Remi ?*

Les membres inscrits sur les trois premières questions du programme n'étant pas suffisamment préparés pour prendre la parole à cette séance, la discussion s'engage sur la 4e question.

M. le comte de Mérode a la parole. Il ne doute pas que l'ancienne Durocort n'ait eu des proconsuls ; il développe cette opinion, qu'il appuie notamment sur un monument curieux découvert chez M. le vicomte de Brimont, et qui consiste en une inscription gravée sur une colonne milliaire, laquelle inscription est ainsi conçue :

IMP. CÆS. MAR.
PIAVINIO. VICTO.
RINO. P.F. IN. AVG.
P.M. TRIB. P. COS.
P.P. PROCOS. C. REM.
L.IIII.

M. Taillard établit une distinction entre les proconsuls, et rappelle qu'à partir du règne d'Auguste, la Gaule proprement dite était divisée en quatre provinces : la Narbonnaise, l'Aquitaine, la Celtique ou Lyonnaise et la Belgique. La ville de Reims, capitale de cette dernière, devint naturellement le siége du gouvernement de cette partie des Gaules.

Sous la république, on nommait proconsuls, les consuls dont les fonctions étaient prorogées, soit pour terminer une guerre, soit pour pacifier une province. Sous les premiers empereurs, les proconsuls n'étaient plus que des magistrats chargés d'administrer une contrée plus ou moins étendue. Ce fut Hadrien, prince actif et administrateur éclairé, qui paraît avoir le premier divisé l'empire en parties d'une étendue convenable, et mis à leur tête des proconsuls. (Appien, *de bello civ.*, I, 38; Spartien, *Vit. Hadr.*, *ch.* 28.)

Plus tard encore, sous Dioclétien, la Gaule fut partagée en dix-sept provinces, dont six grandes. Chacune de celles-ci avait un consulaire qui parait avoir rempli les fonctions des proconsuls établis par Hadrien. A cette époque, l'ancienne Belgique était divisée en deux, et les capitales, Trèves et Reims, avaient leurs consulaires. M. Taillard regrette que l'absence de M. Varin, qui doit avoir des documents sur cette matière, le mette dans l'impossibilité de fournir les textes qui viendraient à l'appui de son opinion, et qui, par conséquent, pourraient aider à

l'interprétation de l'inscription communiquée par M. de Mérode.

M. Brunette, architecte, propose de faire estamper cette inscription, afin que la section puisse l'étudier dans sa séance prochaine.

M. Lambron de Lignim émet le vœu que M. Varin soit invité à envoyer les documents qu'il peut avoir sur la question.

M. Goguel rappelle qu'aux IIIe et IVe siècles, les villes de la Gaule se trouvaient dans l'abandon, et demande si le proconsul n'était pas alors un magistrat municipal plutôt qu'un fonctionnaire politique ; il ajoute qu'il croit pouvoir affirmer que d'autres villes avaient des proconsuls, sans pour cela être métropoles de province.

Plusieurs membres prennent la parole pour fixer l'interprétation véritable de l'inscription de M. de Brimont.

M. le président rappelle que ce monument étant une colonne milliaire, on ne doit pas oublier qu'il devait son origine au gouvernement lui-même, et non pas à des magistrats municipaux.

Avant de se séparer, plusieurs membres se concertent pour faire ensemble une visite archéologique à l'église de Saint-Remi.

La séance est levée à neuf heures.

SÉANCE DU 3 SEPTEMBRE 1845.

Présidence de M. Paulin Paris.

La séance est ouverte à sept heures. — Au bureau siégent MM. Louis Paris, secrétaire général, Didron,

l'abbé Bourassé, le baron de Roisin, Lambron de Lignim, vice-présidents; l'abbé Bandeville et Anatole Barthélemy, secrétaires de la section.

Immédiatement après la lecture du procès-verbal de la veille, faite par M. A. Barthélemy, M. Pernot propose de faire une lecture sur le château et les sires de Joinville. Sur les observations de M. le président, M. Pernot est prié de communiquer préalablement son mémoire à la commission, et la lecture est ajournée. Le même membre annonce la communication de son ouvrage des drapeaux, bannières et étendards, depuis les Gaulois et la fondation de la monarchie française jusqu'à 1830.

La correspondance imprimée comprend :

1° Le Vocabulaire du bas langage rémois, par M. Saubinet, de l'Académie de Reims;

2° Renseignements donnés par M. Desplanques jeune à l'agriculture sur la production des laines;

3° De M. Ch. de Sourdeval, un rapport sur l'ampelographie, par M. le comte Oudart; les haras et les poulinières; le Voyage d'Ulysse en Germanie; la Fille du roi Valdemar et le Fils du roi Alkor, poème traduit du danois; les Sires de Retz et le Château de Machecoul;

4° De M. Leroux, une notice sur la chaussée rémoise de Corbeny;

5° De M. Hardouin Michelin, une notice lue à la Société géologique de France, à l'occasion du décès de M. Huot, l'un des membres fondateurs;

6° De M. l'abbé Poquet, le prospectus d'un pélerinage à l'ancienne abbaye de Saint-Médard;

7° De M. Guillemot, un Essai sur quelques pièces trouvées à la Rochelle et aux environs, et un catalogue des légendes des monnaies mérovingiennes, par ordre alphabétique de *noms de lieux*. M. Barthélemy est chargé de faire un rapport sur ce travail;

8° De M. Taillard, une Notice de manuscrits concernant la législation du moyen-âge, et un Précis de l'histoire des institutions des peuples de l'Europe occidentale au moyen-âge.

M. Jos. Kozierowski présente les plan, coupe et élévation des églises d'Avenay, de Tours-sur-Marne et d'Hermonville, sur lesquelles il se propose de parler lorsque la section s'occupera de l'architecture des églises du pays.

M. le comte de Mellet offre l'estompage d'un fragment de pierre tumulaire de l'église d'Orbais.

La parole est à M. Huot pour un rapport sur la visite archéologique faite hier à l'église de Saint-Remi.

M. le rapporteur, prenant pour guide le travail de M. l'abbé Bourassé, fait rapidement l'histoire de l'édifice et de ses diverses restaurations ; ensuite il fait remarquer successivement, dans l'intérieur, la nef romane avec ses bas-côtés et ses galeries, l'abside, avec ses ogives et ses colonnes monocylindriques ; les colonnes cannelées de la jonction de la croix, que l'on pense être une imitation des anciens monuments romains ; le portail méridional et sa rose flamboyante ; les chapelles, le sépulcre, la chapelle romane dite de Saint-Christophe, puis la clôture du chœur et les statues du tombeau de Saint-Remi. — A l'extérieur, on nous fait admirer le portail principal, dont on oublie de mentionner les mutilations, et le portail méridional, où l'on appelle notre attention sur la richesse des ornements et la beauté d'une statue de la Vierge. — On nous conduit ensuite à la sacristie, où l'on nous fait voir les portes du xve siècle, les belles tapisseries de Robert de Lenoncourt, les émaux de Landin, de Limoges. — On passe de là à l'Hôtel-Dieu, où l'on retrouve quelques vestiges de l'ancienne abbaye,

sur lesquels peut-être on eût pu fixer davantage l'attention ; on nous montre les belles tables faites d'une branche de chêne de la forêt de Saint-Basle, dont l'une est marquée aux armes du donateur Jean Godart, grand chantre de la cathédrale et proviseur de l'Hôtel-Dieu. Enfin on mentionne les toiles peintes pour lesquelles on renvoie à l'ouvrage de M. L. Paris. — Les promeneurs se dirigent de là sur Saint-Maurice. Ce n'est certes pas la faute de M. le curé si son église ne remonte pas au temps de saint Remi, comme la paroisse elle-même ; cependant M. l'abbé Poquet fait remarquer la nef romane, le chœur de la renaissance, le prolongement des nefs latérales de l'époque de transition. A l'extérieur se voit une pierre tumulaire sur laquelle est gravée une croix de Malte, avec cette inscription : *Hic jacet Armandi mater, matertera, neptis*, que l'on traduirait volontiers ainsi : Ci-gisent la mère, la tante et la nièce d'Armand.

Après la lecture de M. Huot, M. Nanquette, curé de Saint-Maurice, qui a fait exposer dans la salle des réunions de la quatrième section un tableau à l'huile et sur toile, appartenant à son église, appelle l'attention de la compagnie sur le sujet allégorique de ce tableau, sujet encore aujourd'hui à l'état d'énigme. Une commission composée de MM. Bourassé, Poquet et Didron, est chargée d'examiner ce tableau et de l'expliquer, s'il est possible.

M. Didron a la parole sur le rapport de M. Huot. Il signale comme n'ayant point été remarqué par MM. les visiteurs de la somptueuse basilique, et qui méritait cependant leur intérêt, un vitrail du crucifiement, où la Vierge et saint Jean sont couronnés de nimbes surmontés d'un tournesol ; puis deux statues en bois, ou-

vrage du XIIIe siècle, provenant de Sainte-Balsamie, représentant la Vierge et saint Jean, qui devaient accompagner un crucifix, et sur la robe desquels sont peintes des larmes.

M. Lambron, envisageant les toiles peintes de l'Hôtel-Dieu sous le rapport héraldique, reconnaît qu'une partie de ces toiles doit provenir des libéralités de la maison de Lorraine. M. L. Paris renvoie à un *petit opuscule* de deux vol. in-4° qu'il a écrits sur la matière. Sur les tapisseries de Saint-Remi, comme sur celles de Notre-Dame, M. Lambron a reconnu les armes de l'église de Reims unies à celles de Lenoncourt.

Avant de clore la discussion sur ce point, quelques membres demandent à ce qu'à la fin de la séance ait lieu la visite archéologique à la cathédrale et que l'on fixe à demain la visite à la bibliothèque publique. La double proposition est adoptée.

M. Fleury, au nom d'une commission nommée hier, fait un rapport sur la question : *Clovis a-t-il été sacré à Reims par saint Remi?* L'auteur de la dissertation, faisant valoir des textes de Grégoire de Tours et du testament de saint Remi, se prononçait pour l'affirmative; M. Fleury, donnant aux textes susdits une toute autre interprétation, conclut pour la négative et croit qu'il est question de baptême et non de sacre. Il explique aussi d'une manière très-ingénieuse, mais tout-à-fait naturelle, l'origine de la sainte-ampoule. — M. l'abbé Caton demande qu'il soit fait une réponse à ce rapport; l'assemblée, ne se croyant pas suffisamment compétente, s'abstient. Toutefois plusieurs membres déclarent que M. le rapporteur a glissé trop légèrement sur le texte de Flodoard, relatif au sacre de Clovis, et qu'il n'a pas voulu voir avec Marlot qu'il y est fait mention de trois

onctions distinctes, qui ne peuvent être, disent-ils, que celle du baptême, de la confirmation et du sacre. Quoi qu'il en soit des explications de M. le rapporteur et des arguments de ses adversaires, la question reste toujours à l'état de doute. — M. Lacatte-Joltrois promet de donner demain communication de son ouvrage sur la sainte-ampoule.

M. Fleury propose de lire un travail de M. Jolibois sur l'histoire de Rethel ; cette lecture doit être entendue vendredi.

Un mémoire de M. l'abbé Lacurie sur la 1re question du programme est renvoyée à une commission des impressions. M. Liénard promet de parler plus tard sur la même question.

Lecture est faite, au nom de M. Grosjean, d'un mémoire sur la position de l'ancienne Bibrax. L'auteur, s'appuyant sur les Commentaires de César et l'itinéraire d'Antonin, s'attache à démontrer que Bibrax doit être placée à la rive gauche de l'Aisne, et par conséquent que ce doit être Braine. — M. l'abbé Lecomte, au nom du Comité archéologique de Soissons, appuyé sur les mêmes témoignages, démontre que Bibrax est certainement sur la rive droite. Il nous fait voir d'une manière lucide la marche de César, venant de Reims, laissant entre lui et cette ville un pont pour la facilité des communications, et arrivant devant Bibrax, qui, selon lui, ne peut être que Bièvre, opinion qu'il appuie sur le témoignage de plusieurs autorités, entre autres sur l'autorité de Napoléon et de Louis XV. Il s'engage sur cette question une discussion curieuse à laquelle prennent part MM. Leroux, Poquet, Lecomte, Pinon, de Mérode et Paulin Paris, et de cette discussion il résulte que longtemps encore Bibrax restera où elle est, c'est-à-dire dans le vague et

l'incertitude. — Toutefois le mémoire manuscrit de M. Lecomte est déposé sur le bureau et sera joint à la brochure de M. Melleville sur la même question.

La séance est levée à neuf heures.

SÉANCE DU 4 SEPTEMBRE 1845.

Présidence de M. Paulin PARIS.

La séance est ouverte à sept heures du matin.

Au bureau siégent : MM. Louis PARIS, secrétaire général ; DIDRON, l'abbé BOURASSÉ, le baron DE ROISIN, LAMBRON DE LIGNIM, vice-présidents ; — l'abbé BANDEVILLE et Anatole BARTHÉLEMY, secrétaires de la section.

L'affluence des assistants, déjà si grande aux deux premières séances, est aujourd'hui plus que doublée. La place et les siéges manquent aux retardataires.

M. l'abbé BANDEVILLE, secrétaire, demande que la lecture du procès-verbal de la veille soit remise à demain matin, parce qu'il a dû la communiquer pour qu'un compte-rendu en soit donné dans les journaux.

La correspondance imprimée comprend :

1° Quelques mots aux amis de l'humanité sur l'esclavage et la traite des nègres ;

2° L'Olivier, ou résumé historique des opérations des sociétés de la Paix, jusqu'à la fin de l'année 1844 ;

3° Liberté immédiate et absolue et esclavage, observations sur le rapport de M. de Broglie, par MM. Alexander et John Scoble, de Londres ;

4° Congrès de la Paix en 1843.

Ces ouvrages sont offerts par M. Petit, pasteur de l'église réformée.

5° Histoire du pélerinage de Saint-Marcoul à Corbeny, offert par M. le comte de Mérode;

6° Essais statistiques, dédiés aux membres du Congrès scientifique de la treizième session, par M. Lacatte-Joltrois;

7° Essai sur l'interprétation de la formule funéraire *sub asciâ dedicare*, par M. Anatole Barthélemy;

8° Précis de l'histoire des institutions des peuples de l'Europe occidentale au moyen-âge, par M. Taillard, conseiller à la Cour royale de Douai;

9° Recherches historiques sur la sainte-ampoule, par M. Lacatte-Joltrois;

10° Notice d'un manuscrit concernant la législation du moyen-âge, par M. Taillard.

La correspondance manuscrite contient :

1° Une série de questions nouvelles proposées par divers membres, comme pouvant être jointes au programme. — L'examen de ces questions est renvoyé au bureau central, qui sera prié de donner son avis au premier jour;

2° Une planche représentant nn tombeau et des objets antiques trouvés chez M. de Brimont;

3° Une notice de M. l'abbé Daras, sur les vitraux, l'architecture et les peintures de l'église de Cormicy;

4° Deux planches communiquées par M. Boileau, de Tours, et représentant des vases antiques de verre et de terre, découverts à La Verge, près de Tours, sur la voie romaine de *Cæsarodunum* à *Limonum*, ainsi qu'un dessin au lavis et du siècle dernier, représentant la cathédrale de Reims, avec quelques modifications.

M. Louis Paris fait hommage de cinq lithographies,

faisant partie d'un ouvrage auquel il travaille, et représentant le jubé, le labyrinthe de Notre-Dame, la chapelle du Saint-Laict, ainsi que le fac-simile d'une charte de Charles V; ces planches, d'ailleurs, ont rapport à des documents que fournira M. Paris, lorsque la section traitera la 21e question.

M. Pernot annonce qu'il a exposé dans la salle de la section une série de dessins, fragments d'un voyage à Eu et au Tréport; il se propose d'exposer successivement les croquis d'un voyage qu'il a fait en Bourgogne, en Lorraine et en Champagne.

M. Didron communique une clochette romane du XIe au XIIe siècle, ciselée à jour, appartenant à M. l'abbé Querry, et dont il a fait exécuter des copies en bronze, destinées à être employées dans les cérémonies du culte. L'honorable membre disserte agréablement sur les diverses beautés de cette clochette; il fait remarquer que les ciselures ne nuisent pas au son harmonieux de cet instrument, et émet le vœu de la voir substituée aux sonnettes criardes employées dans la plupart de nos églises.

M. Goulet-Collet présente à cet égard quelques observations tendant à établir que les ouvertures dans les parois des cloches et clochettes ne peuvent que nuire au son. M. Didron combat l'opinion de M. Goulet, qui propose d'apporter à la première séance des sonnettes de différents volumes et de prouver par leur essai la justesse de son dire. — M. Didron accepte le défi. — Mais après diverses interpellations et réflexions qui suscitent la gaîté dans l'assemblée, M. le président propose l'ordre du jour, qui est prononcé.

A ce propos, M. de Roisin annonce à la section que le sonneur de l'église de Saint-Remi serait heureux de pouvoir donner au Congrès un échantillon de son

savoir-faire ; il tinte deux cloches, tout en carillonnant avec cinq autres, simultanément ! — Des remerciements sont votés au vertueux sonneur.

M. l'abbé Nanquette, rapporteur de la commission nommée dans la séance d'hier, pour examiner un tableau allégorique de l'église Saint-Maurice, a la parole. Le rapporteur décrit consciencieusement tous les détails de cette toile, que l'on s'accorde à donner aux dernières années du XVIe siècle, mais que la commission attribue au XVIIIe, puisque, selon M. Didron, la figure principale est la Vierge dite de Saint-Sulpice, qui a servi de modèle pour les vierges de cette époque, et représente peut-être, suivant M. l'abbé Nanquette, la personnification de la religion chrétienne, prédite et préparée dans l'ancien monde par le judaïsme et le paganisme. La commission, du reste, n'a prétendu ni approuver ni rejeter cette opinion.

M. Huot, rapporteur de la visite faite à Notre-Dame par la quatrième section, lit un rapport savant et détaillé sur cette excursion. La section décide que le rapport sera lu en séance générale.

La discussion est ouverte sur le tombeau attribué à Jovin. Après avoir entendu les avis de MM. L. Paris, Lucas, de Mérode, Goulet-Collet, Maquart, Maubeuge, la section émet le vœu que ce monument soit maintenu dans la place qu'il occupe à la cathédrale.

M. Dessain à la parole. Après avoir blâmé le badigeon qui couvre les voûtes de Notre-Dame, l'orateur annonce que son intention est de parler de l'extérieur de ce monument. Pour lui, la cathédrale parait terminée, mais en réalité il lui manque les flèches qui devraient orner les tours. M. Dessain ne voudrait pas qu'on employât à ces travaux des fonds qu'il serait, selon lui, beaucoup

plus utile d'appliquer aux besoins généraux de la population, mais il désirerait que l'on exécutât, au moyen de la gravure ou de la lithographie, des planches qui reproduisissent le monument dans son ensemble. La réalisation de ce vœu, ajoute l'orateur, serait un appel fait à tous les artistes pour les inviter à entrer dans une carrière nouvelle de laquelle sortiraient peut-être quelques chefs-d'œuvre.

Cette lecture donne lieu à de vives et chaleureuses discussions.

M. le baron de Roisin déclare être du même avis que l'honorable préopinant, quant au badigeon. Il croit que les fonds employés à nettoyer les édifices sacrés de l'ignoble mastic dont on les déshonore depuis si longtemps ne seraient point des fonds perdus. — Quant à la question des flèches, il se réserve d'émettre son opinion si la discussion s'engage sérieusement sur ce terrain.

M. Didron donne son approbation au projet de M. Dessain ; il ajoute que pour lui il croit volontiers que les tours de Notre-Dame étaient destinées à recevoir des flèches, mais que les frais énormes qu'entraîneraient ces constructions, l'état même des connaissances archéologiques et la solidité de l'édifice ne permettent pas d'entreprendre l'achèvement de la cathédrale. Il propose d'émettre le vœu que des reliefs soient exécutés, comme on le fit pour la Bastille, lesquels représenteraient Notre-Dame dans un état complet d'achèvement. Plusieurs basiliques n'ont jamais eu que des tours. Les chambres d'ailleurs, où maintenant ont pénétré les discussions archéologiques, se sont montrées dans ces derniers temps portées à approuver les restaurations, mais non pas les travaux d'achèvement.

M. Maubeuge a la parole. Il pense que M. de Monta-

lembert en se déclarant pour la restauration de Notre-Dame de Paris à la Chambre des pairs, a reculé seulement devant les dépenses énormes qu'entraînerait un projet général d'achèvement. Selon lui, plusieurs cathédrales ont eu des tours qui ne devaient jamais recevoir de flèches, comme à Toul, à la tour de Beurre, à Rouen, à Saint-Ouen : mais celles de Notre-Dame doivent lui être restituées. Telle qu'elle est, la cathédrale semble achevée, mais elle n'est pas parfaite. Ce monument d'ailleurs n'a pas été terminé par le même architecte, les flèches n'étaient peut-être pas dans le projet primitif ; mais puisque les artistes qui ont élevé les tours, entre lesquelles il y a deux cents ans d'intervalle, avaient résolu de les surmonter de flèches, pourquoi ne pas terminer ce qu'ils ont commencé? Il faudrait alors laisser Cologne inachevé. La solidité ne doit inspirer aucune crainte, le tassement qui a eu lieu depuis plusieurs siècles en est une garantie, suivant l'orateur. D'ailleurs, les huit piliers énormes qui forment le centre de ces tours octogonales pourraient parfaitement soutenir des flèches, ordinairement de peu d'épaisseur, et dont les faces à jours nombreux, diminuent encore le poids, sans laisser de prise au vent.

M. le comte de Mérode pense que les flèches de Notre-Dame doivent être reconstruites, puisque les tours ont été faites pour en recevoir ; il espère que l'heureuse impulsion donnée aux études archéologiques par le savant M. Didron, par M. de Caumont, surnommé l'O'Connell des monuments de France, permettra d'exécuter ces travaux dans un certain laps de temps. D'après l'orateur, si en raison des dépenses on doit se borner à consolider nos monuments, Notre-Dame de Reims mérite une exception ; et une liste de souscription, en

tête de laquelle M. de Mérode serait heureux de s'inscrire le premier, ne pourrait manquer de procurer les fonds nécessaires. (Des applaudissements accueillent ce discours.)

M. Durand, architecte, ne pense pas que le tassement soit une preuve de solidité, et fait observer que les flèches poussant au vide, il faudrait avant tout étudier l'état du monument.

M. Arveuf annonce que les plans sont faits, mais qu'il n'a nullement l'intention d'en proposer l'exécution.

M. Maubeuge affirme que les travaux entrepris dans ce moment aux tours, sont pour l'ornementation, et non pour la consolidation; d'autant que les pierres ne sont altérées que sur une épaisseur de deux centimètres au plus.

M. le baron de Roisin recommande la plus grande circonspection, et donne des détails sur la manière dont ont été entrepris les travaux d'achèvement de Cologne; il ajoute que l'on a pu être guidé par d'anciens plans sur parchemin, découverts à Darmstadt. Quant à la cathédrale de Reims, il estime qu'il y aurait au moins imprudence à entreprendre ce que l'on veut bien appeler son achèvement; il trouve la basilique du sacre suffisamment belle comme elle est, et demande que les travaux dont on parle soient légués à l'avenir, afin que le talent de MM. les architectes, qui depuis quelques années seulement étudient l'art gothique, ait le temps de mûrir et de se former.

M. Kozierowski émet le vœu qu'une commission mixte, prise au sein des sections d'archéologie et de mathématiques, soit chargée d'examiner la solidité des tours de Notre-Dame.

MM. Durand, Louis Paris, Richelet, Paulin Paris,

de Mellet présentent encore quelques observations contre le projet d'achèvement, et se proposent de prendre la parole sur la question, si l'assemblée veut, attendu l'heure avancée, renvoyer la discussion à demain.

La proposition est unanimement accueillie. En conséquence, la question sur l'achèvement de la cathédrale est la première à l'ordre du jour.

M. Lambron de Lignim dépose sur le bureau une liste de souscription, destinée à concourir à l'érection d'une statue à Tours, en l'honneur de Descartes.

M. Hipp. Durand propose de mettre à l'ordre du jour la question suivante : « De quelle manière pouvait être terminé l'arc antique de Reims? »

La séance est levée à neuf heures et demie.

SÉANCE DU 5 SEPTEMBRE 1845.

Présidence de M. Paulin Paris.

La séance est ouverte à l'heure ordinaire.

Au bureau siégent : MM. L. Paris, secrétaire général ; Didron, le baron de Roisin, Lambron de Lignim, vice-présidents ; l'abbé Bandeville et Anat. Barthélemy, secrétaires de la section.

La salle est au grand complet.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance, l'un de MM. les secrétaires fait le dépouillement de la correspondance.

M. Duquenelle offre au Congrès plusieurs opuscules :

1° Une note sur un denier inédit de Manassès Ier, archevêque de Reims;

2° Un catalogue de médailles romaines trouvées à Reims en Novembre 1843;

3° Une note sur quelques objets d'antiquité récemment découverts à Reims.

Sur la demande de M. le curé Gaide, il est décidé que l'excursion archéologique, qui doit aussi visiter le monument de la porte de Mars, se dirigera d'abord vers l'église de Saint-Jacques.

M. Beglot demande qu'une commission soit nommée pour visiter un aqueduc situé dans sa maison, n° 4 de la rue du Cloître. Cet aqueduc, dit M. Beglot, est enfoui à quatre ou cinq mètres de la surface du sol, et paraît pratiqué dans une roche de granit ou de pierre très-dure. C'est un aqueduc d'environ dix mètres de longueur, allant dans la direction du sud au nord, et ayant des retraites de chaque côté pratiquées depuis. L'entablement subsiste tout entier; la voûte est à deux mètres environ du sol sur lequel on marche. Ce souterrain se continue probablement sous les habitations voisines.

M. Ponsinet pense que cet aqueduc est un reste des thermes de Constantin, indiqués par M. Géruzez dans sa *Description historique de la ville de Reims*. Il donne sur ce monument d'intéressants détails, qu'il est invité à développer lors de la discussion sur la 6e question du programme.

M. Lambron de Lignim propose de visiter aussi le cabinet de M. L. Lucas. Ce dernier, regrettant que l'exiguité du local ne lui permette pas de recevoir en masse toute la section d'archéologie, demande qu'il soit nommé une commission de quelques membres. Cette com-

mission est composée de MM. Guillemot, Barthélemy, Boileau et Dufour.

M. Barthélemy fait un rapport sur l'ouvrage de M. Guillemot, intitulé : *Catalogue des légendes des monnaies mérovingiennes par ordre alphabétique de noms de lieux*. M. Guillemot adresse des remerciements au savant rapporteur.

M. L. Lucas fait connaître le vœu exprimé par M. Danton, notaire à Avize, que les antiquaires soient invités à publier et échanger entre eux le catalogue des médailles qu'ils possèdent, afin qu'on puisse arriver ainsi à la connaissance complète de toutes les médailles qui existent dans les collections.

M. Huot lit la deuxième partie de son rapport sur la visite archéologique faite le mercredi à la cathédrale ; le spirituel rapporteur nous fait remarquer successivement la charpente, la couverture, les galeries, les tours et le gloria.

A propos d'une légère rectification au rapport susdit, M. Didron se plaint de l'addition de trois anges au gloria, addition qu'il attribue à une erreur de l'architecte, et qu'il regarde comme une répétition à contre-sens. Il se plaint encore de la substitution de chapiteaux achevés aux chapiteaux seulement éponnelés qui existaient auparavant.

L'ordre du jour appelle la reprise de la discussion sur la question de l'achèvement de la cathédrale. — A ce sujet, M. le président lit une lettre de M. Lacatte-Joltrois, qui n'hésite pas à considérer la question décidée d'avance par le système pyramidal suivi dans toutes les parties de l'église, ou adopté par tous les architectes qui ont suivi les plans des Robert de Coucy ; mais il y a, suivant lui, une autre question non moins importante et qui n'a pas été abordée, c'est celle de la solidité des tours.

M. Lacatte provoque sur cette question la plus sérieuse attention.

M. Maubeuge prend la parole et rappelle qu'il a, au contraire, discuté ce point, ainsi que le procès-verbal en fait foi.

M. de Mellet proteste contre l'addition des flèches, principalement parce qu'elles n'ont jamais existé; et d'ailleurs quel type choisirait-on? Pense-t-on retrouver précisément celui qu'aurait suivi l'artiste du XIIIe siècle? N'allons pas de gaîté de cœur nous préparer d'éternels regrets. Vous voulez des flèches? l'église Saint-André vous réclame; mettez-y vos idées, vos talents; achevez en son profit l'œuvre qui vous semble inachevée; élevez-y des tours, surmontez-les de flèches, rien de mieux. — Mais voici Notre-Dame de Reims, un monument qui, tel qu'il est, fait l'admiration des artistes : gardez-vous d'y toucher. Vous savez ce que vous possédez aujourd'hui. Qui vous dit ce que deviendrait ce chef-d'œuvre du XIIIe siècle, une fois livré au caprice des maçons du XIXe.

M. L. Paris proteste aussi contre une assertion du procès-verbal qui semble donner au projet les sympathies du bureau. — Il a, comme toute l'assemblée, applaudi aux généreuses paroles de M. le comte de Mérode, sans cependant vouloir adhérer au projet de souscription, contre lequel, au contraire, le bureau a parlé, protesté à peu près unanimement.

MM. Didron, de Roisin et Bandeville parlent dans le même sens.

M. de Coetlosquet regarde comme trop exclusive l'opinion de M. Didron sur le non-achèvement des édifices anciens. Sans doute, quand il s'agit d'achèvement, il faut procéder avec prudence et réserve; mais enfin on peut achever un monument défectueux, par exemple, un portail auquel l'absence d'une tour donne un aspect

tronqué ; on peut réparer un monument gâté, une église gothique affublée d'un portail moderne.

Quant à la question présente, il pense que s'il est des églises qui ne demandent pas de flèches, comme Notre-Dame de Paris, il en est d'autres qui en réclament, comme Notre-Dame de Reims ; et pourtant, comme, malgré ce défaut, l'aspect de la cathédrale n'est nullement défectueux, que l'absence des flèches n'est guère sensible que pour ceux qui visitent le haut des tours, et que ce n'est pas de là, mais du parvis que le monument est plus ordinairement envisagé, il ne voit pas la nécessité de l'achèvement, et il demande que cette question soit ajournée jusqu'à ce qu'il n'y ait plus aucune autre dépense à faire à la cathédrale.

M. Didron répond à M. de Coëtlosquet. Il professe, on le sait, un grand respect pour les monuments anciens, et en particulier pour la cathédrale de Reims. C'est ce respect qui le rend ennemi de tout achèvement. De même qu'aucun poète ne voudrait entreprendre de compléter les vers inachevés de l'Enéïde, aucun peintre de terminer un tableau de Raphaël, aucun statuaire d'achever une statue de Michel-Ange, de même aucun architecte sensé ne saurait vouloir achever la cathédrale.

Il craint d'ailleurs que la question de solidité n'ait pas été assez mûrement examinée ; le beffroi de Valenciennes, déclaré solide par les architectes, s'est écroulé peu de temps après cette déclaration ; la restauration de la cathédrale d'Autun, que tous les hommes de l'art pensaient pouvoir aborder en toute sécurité, a été abandonnée par la crainte d'une ruine.

L'amour des Rémois pour leur cathédrale peut bien leur en faire désirer l'achèvement, mais ce même amour aussi doit les faire trembler à la seule pensée

d'un malheur irréparable ; ils doivent craindre que, comme le possesseur de la poule aux œufs d'or, pour avoir voulu trop obtenir, ils n'aient bientôt plus rien. Qu'on se borne donc à consolider ce qui existe, à purger l'intérieur de l'indigne badigeon dont on l'a souillé, à entretenir l'édifice dans une décence, une majesté dignes, et qu'on réserve cette ardeur de perfection pour les églises à construire, et spécialement pour celle de Saint-André.

M. de Roisin insiste sur la circonspection qu'on doit apporter dans les achèvements ; il cite l'exemple de la cathédrale de Tournay, où les assises subsistantes d'un pinacle firent naître la pensée d'en ajouter aux nouveaux contreforts ; aujourd'hui le progrès de la science croit reconnaître que le pinacle modèle était de beaucoup postérieur à la construction du chœur, et que l'addition des trois pinacles était une faute.

M. Paulin Paris témoigne son étonnement que la ville de Reims, qui possède l'un des plus parfaits monuments du monde chrétien, puisse nourrir la pensée d'y ajouter quelque chose. Et tout d'abord, qui vous dit que les tours devaient être surmontées de flèches? Notre-Dame de Paris en a-t-elle? — Mais, affirme-t-on, il y a sur le sommet de nos tours des façons de clochetons, en forme de pierres d'attente, qui indiquent suffisamment le projet primitif. — Prenez garde! votre cathédrale, livrée au culte en 1241, n'était certainement pas finie à cette époque. Toute l'ornementation de la façade est d'une date postérieure ; vos chroniqueurs sont d'accord sur ce point, que la tour du midi fut élevée longtemps après, et que la tour du nord le fut aux frais du cardinal Fillastre, c'est-à-dire vers 1430. — Or cet édifice, qui, pour arriver à l'état où nous le voyons aujourd'hui, a passé par

tant de mains, qui oserait affirmer que dans la pensée du premier maître des ouvrages il dût être couronné de deux flèches telles qu'on les demande aujourd'hui? Et si vos tours, accostées à un édifice du XIIIe siècle, sont, l'une du XIVe, l'autre du XVe, quelle sorte d'homogénéité donnerez-vous à vos flèches? — Nous avons reçu de nos pères la cathédrale de Reims telle qu'elle est, et telle qu'elle est nous la voyons admirée des étrangers. — Ayons pour elle au moins le respect des hommes de 93. Conservons l'héritage de nos aïeux, il est assez beau comme cela.

M. Dessain reprend la parole et demande, comme hier, l'exécution en relief d'une petite basilique en carton ou en liége, avec les huit flèches; il regrette la crête qui ornait le faîte du monument.

M. Kozierowski, revenant à la question des flèches, distingue deux sortes de monuments : ceux qu'il appelle *morts,* c'est-à-dire, qui ne servent à aucun usage, qui rappellent seulement un fait, etc., et ceux qu'il nomme *vivants,* qui sont destinés à être le théâtre d'une suite d'évènements mémorables, comme la cathédrale de Cracovie et celle de Reims. Aux premiers, point d'achèvement, ils sont à l'état de cadavres; les autres, au contraire, doivent se sentir de la vie des âges qu'ils traversent, chaque siècle peut et doit y apporter sa pierre. Il adopte donc l'achèvement des tours, dans le but de constater l'époque de la renaissance du goût pour l'architecture ogivale. Cependant il veut aussi qu'on procède avec prudence, et qu'avant d'élever des flèches, on débadigeonne l'intérieur, on achève les travaux de consolidation et les restaurations plus urgentes.

Après quelques observations de M. Lambron, M. Maquart s'élève contre les flèches; il croit qu'elles ont pu entrer dans le plan primitif de l'architecte, mais qu'ar-

rivé à la hauteur où nous voyons aujourd'hui les tours, l'artiste s'est arrêté, dans la crainte de donner au monument un aspect trop élancé qui pût nuire au caractère de gravité qu'il voulait lui imposer.

« Je suis conservateur ardent et religieux admirateur du passé, dit en terminant M. Maquart; je respecte les œuvres de nos pères et je demande avec confiance que nous n'attachions pas à l'édifice une date qui serait un mensonge pour les races futures. Laissons à nos enfants l'héritage de leurs ancêtres, et sachons respecter la tradition. »

M. Durand, architecte, divise la question en trois parties : 1° Les tours de Notre-Dame étaient-elles destinées à supporter des flèches? On le pense assez généralement. 2° Leur état présent leur permet-il d'en porter? Ici l'orateur déclare que le dessein exposé par M. Arveuf, d'une cathédrale de Reims armée de flèches, a excité chez lui un sentiment, non pas d'admiration, mais d'effroi ; il s'est demandé comment on pouvait penser à charger de vieilles tours, déjà élevées de 83 mètres 33 centimètres, du poids énorme de flèches de 50 mètres? 3° Supposé la solidité des tours, la construction de flèches est-elle convenante? M. Durand ne le croit pas. Sans les dessins primitifs, on ne peut qu'errer à l'aventure. Est-elle utile? Non. Le monument, tel qu'il est, excite l'admiration générale.

M. Richelet propose de terminer cette discussion par la déclaration suivante : « Il est à regretter que le monument soit incomplet, mais il ne serait pas prudent de l'achever. »

M. Maubeuge réclame contre la deuxième partie de cette rédaction ; il donne des chiffres qui tendent à prouver que les tours, dans l'état actuel, peuvent supporter,

non-seulement le poids qu'on leur destine, mais un poids beaucoup plus considérable.

« En effet, dit l'orateur, la section des huit piliers destinés à porter la flèche centrale équivaut à quatre fois et demie la section des piliers de la grande nef, qui supportent le poids d'une portée de l'édifice, et le volume de la flèche centrale et des clochetons ne doit pas dépasser 200 mètres cubes de pierre. Ce serait faire injure à la mémoire de l'architecte qui a conçu le plan des tours que de supposer qu'il ne leur a pas donné les moyens de porter le poids dont il voulait les surcharger, et l'examen démontre que les matériaux n'ont subi aucune altération. »

Sans rejeter les calculs de M. Maubeuge, M. Durand ne les accepte pas. Après quelques réflexions de M. Richelet, la discussion est déclarée close.

M. Maubeuge réclame contre la clôture, assurant qu'il a des arguments à opposer à toutes les objections de ses adversaires. Néanmoins la clôture est prononcée.

M. le président fait approuver par la majorité de l'assemblée l'opinion de M. Richelet, formulée en ces termes : « Il se peut, et, dans ce cas, il est à regretter que le monument soit incomplet, — mais il ne serait pas prudent de l'achever. »

M. l'abbé Manceau demande à la section d'archéologie d'émettre le vœu que les portes projetées pour la cathédrale soient exécutées, non en bronze ou en fer, mais en bois, et armées d'immenses pentures à feuillages, seul ornement des portes gothiques.

Ce vœu sera exprimé.

M. L. Paris, à propos de la lettre qui a ranimé la discussion des flèches, regarde comme une erreur l'opinion qui attribue à Robert de Coucy le plan de la ca-

thédrale ; selon lui, ni l'oncle ni le neveu n'ont pu concourir à ce travail, attendu qu'ils n'étaient pas nés en 1212. Robert, l'oncle, est mort en 1311. Sa pierre tumulaire se lisait à Saint-Denis de Reims ; — elle était ainsi conçue : *Ci-gist Robert de Covcy, maistre de Nostre-Dame et de Saint-Nicaise, qui trespassa l'an* 1311. Il n'a donc point dirigé les premiers travaux, mais vraisemblablement les derniers. — On sait que le labyrinthe de Notre-Dame donnait la portraiture de cinq architectes qui tous prenaient le titre de *maistres de Nostre-Dame* : tous, en effet, avaient contribué à l'œuvre. Nous ne voyons d'artiste célèbre vivant à Reims en 1212 que Hues Libergier, qui donna le plan et exécuta l'église de Saint-Nicaise, — et il n'y a que Libergier à qui l'on puisse attribuer le plan de Notre-Dame.

L'assemblée accueille avec intérêt cette rectification.

M. le président met à l'ordre du jour de demain les questions 6 et 7 du programme.

M. l'abbé Tridon demande à parler lundi sur le style qui domine dans les églises de la Champagne. Sa proposition est adoptée.

M. de Roisin demande qu'en faveur des étrangers on veuille bien ne pas s'occuper seulement des questions qui regardent Reims, mais aussi de celles qui concernent la province.

M. Lambron présente quelques observations sur le tableau allégorique interprété par M. l'abbé Nanquette; il croit y voir un symbole de la confrérie des maçons, qui s'était mise sous la protection de la Vierge. Il voit des raisons de son opinion dans la tour que porte la Vierge, le plan de l'édifice que présente le vieillard, les instruments peints sur le tableau. Selon lui, les dates rappelleraient des époques de priviléges accordés à la confré-

rie, et le temple serait celui de Salomon, à la construction duquel les confréries maçonniques ont la prétention de faire remonter leur origine.

M. Bard demande la suppression des tambours qui obstruent l'intérieur des portes de la cathédrale, et propose de les remplacer par des rideaux ou portières en cuir ou en tapisserie.

M. Goulet répond que cette suppression a été décidée en conseil de fabrique. Les tambours ne seront pas détruits, mais transférés ailleurs et remplacés par d'autres tambours plus petits qui ne dépasseraient pas l'épaisseur du mur.

M. Bard préférerait des portières comme dans les églises d'Italie, à cause du bruit des portes.

M. Richelet, à l'avis duquel les dames, et bien d'autres avec elles, se rangeront certainement, fait observer que nous n'avons pas le climat de l'Italie, et qu'il est des jours où les portières seraient un bien faible abri contre le froid déjà si glacial de notre basilique.

La séance est levée à neuf heures.

SÉANCE DU 6 SEPTEMBRE 1845.

Présidence de M. Lambron de Lignim, *vice-président.*

La séance est ouverte à sept heures du matin.

Au bureau siégent MM. L. Paris, de Caumont, vice-président du Congrès; Didron, le baron de Roisin, vice-président; Anatole Barthélemy et l'abbé Bandeville, secrétaires de la section.

MM. Barthélemy et l'abbé Bandeville donnent lec-

ture des procès-verbaux des séances des 4 et 5 Septembre, qui sont adoptés après quelques légères rectifications demandées par MM. Durand, de Roisin et Maubeuge.

La correspondance imprimée se compose d'une brochure intitulée : *Quelques recherches sur le passage de l'Aisne par César, et sur les évènements qui précédèrent la bataille de Pontavert, où fut vaincu Galba*, par M. A. Leroy.

M. Durand dépose sur le bureau des plans destinés à être publiés dans un ouvrage dont il s'occupe de concert avec M. Didron, et dont le titre sera : *Exemples d'églises ogivales en style du* XIIIe *siècle*.

M. Huot a la parole pour rendre compte de l'excursion faite par la section à l'église de Saint-Jacques, à la porte de Mars et aux deux maisons de la rue de Tambour et de la rue du Marc. Le rapport vivement applaudi sera lu en séance générale.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la 3e question du programme.

M. Taillard a la parole. Il retrace à grands traits le tableau de la cité gallo-romaine de Durocort ou des Rémois. Il suppose un voyageur arrivant de la province romaine, et l'introduit dans notre ville par la voie impériale (*via cæsarea*), qui plus tard porta le nom de *via Barbarorum* (rue du Barbâtre). En entrant, le voyageur devrait trouver à sa gauche et sur l'emplacement où s'élève aujourd'hui Saint-Remi, le palais du gouverneur militaire, dont quelques débris se voient encore dans la basilique. — Passant ensuite près de la citadelle située où est l'archevêché, et qui renfermait, dit-on, un temple de Jupiter, l'étranger franchissait les fossés garnis de palissades, pénétrait dans l'intérieur de la cité et arrivait sur le forum, plus tard place du Marché. — A sa

gauche, dans l'endroit où l'on a construit depuis quelques années une halle couverte, il voyait les thermes ou bains publics ; à sa droite, l'hôtel des magistrats municipaux et des curiales, et un peu plus loin le palais du proconsul chargé de l'administration civile.

M. Taillard, après avoir exposé les contrastes que devait présenter la population mêlée de Gaulois (*gens braccata*) et de Romains (*gens togata*), dit que rien ne justifie le titre de consul donné dans une inscription toute récente à Jovin, sur le tombeau déposé à la cathédrale, pas plus que la date de 1120 qui y est indiquée, date qui répond à l'an 367 de notre ère.

L'orateur, entrant dans de savants détails sur l'administration à cette époque, sur l'organisation des curiales, pense que ce ne furent ni des consuls, comme dans certaines villes d'Italie, ni des décemvirs, mais plutôt un majeur ou maire (*major*), placé à la tête du conseil des curiales, et administrant la cité sous la surveillance d'un magistrat civil consulaire ou proconsul, dont les fonctions n'étaient pas sans analogie avec celles de nos anciens intendants. Quant aux défenseurs de la cité, ce furent d'abord des citoyens influents, qui se chargeaient officieusement de protéger les populations contre les excursions. Plus tard ces fonctionnaires prirent un caractère officiel et furent chargés des intérêts des villes qu'ils représentaient près du prince. Au IVe siècle, les évêques, véritables tuteurs des peuples et leurs protecteurs naturels, furent revêtus de cette charge dans leurs diocèses.

M. Taillard, continuant ses aperçus lumineux sur l'histoire administrative de la cité, signale aussi, comme une institution importante au moyen-âge, celle des corps d'arts et métiers. Il pense qu'il y aurait des re-

cherches importantes à faire si l'on voulait s'occuper de retracer l'histoire de ces corporations à Reims.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la question soulevée par M. Durand : « De quelle manière pourrait être terminé l'arc antique de la porte de Mars? »

M. Durand regrette que l'absence de M. Brunette s'oppose à ce que la discussion ait lieu sur les travaux entrepris et les réparations exécutées par lui à l'arc de Reims.

MM. de Caumont, Didron, Durand prennent successivement la parole pour déterminer les questions qu'il est le plus urgent de traiter. M. de Mellet propose d'établir des sous-sections, qui permettent de s'occuper simultanément d'archéologie celtique et romaine, et d'archéologie chrétienne.

M. Fleury, au nom de M. Jolibois, professeur d'histoire à Tours, qui n'a pu se rendre au Congrès, lit un fragment d'une histoire de Rethel qui traite de l'origine de cette ville et de quelques faits de son existence politique, sous la domination de ses comtes.

M. Fleury termine sa lecture par des considérations qui donnent une idée avantageuse de l'ensemble du travail de M. Jolibois.

M. Denis a la parole pour communiquer un travail sur la voie romaine de Reims à Nasium.

L'heure avancée de la séance permet à peine à l'auteur de lire quelques pages de son mémoire, dont la continuation est ajournée à la prochaine séance.

La séance est levée à neuf heures.

SÉANCE DU 7 SEPTEMBRE 1845.

Présidence de M. Paulin PARIS.

La séance est ouverte à sept heures du matin.

Au bureau siégent : MM. LOUIS PARIS, secrétaire général ; DIDRON, LAMBRON DE LIGNIM, vice-présidents ; M. l'abbé BANDEVILLE, secrétaire.

Les procès-verbaux des deux séances de la veille sont lus par M. l'abbé BANDEVILLE et adoptés par la section.

M. Louis PARIS offre aux membres de la section des exemplaires d'une planche représentant le labyrinthe de l'église de Reims.

M. DUFOUR, rapporteur de la commission nommée pour visiter le cabinet de M. Louis-Lucas, rend compte des principaux objets qui ont attiré l'attention des membres délégués.

M. le président propose la lecture de ce rapport en séance publique.

M. LOUIS-LUCAS, en remerciant la section et le rapporteur, réclame pour son père, M. Lucas-Dessain, une grande partie des éloges qui sont donnés par la commission.

M. DESSAIN prononce quelques mots pour rendre hommage à la mémoire de M. Lucas père, et aux services qu'il a rendus à la science archéologique dans la ville de Reims ; il termine en demandant que le nom du savant antiquaire soit rappelé dans le rapport.

La section arrête que M. Didron sera entendu en séance générale sur la statuaire de la cathédrale.

La parole est à M. le comte DE MELLET, pour lire un rapport sur l'ouvrage de MM. Durand et Didron, intitulé : *Exemples d'églises ogivales en style du* XIIIe *siècle*. Les conclusions du rapporteur établissent que la science bien connue des rédacteurs, et l'intérêt que le plan exposé par ces messieurs fait présager, sont une garantie pour le Congrès, qui ne peut se dispenser de donner des encouragements aux auteurs.

M. l'abbé TOURNEUR communique un savant rapport sur les magnifiques vitraux de la cathédrale. Cette lecture, écoutée avec un vif intérêt, est jugée digne par la section d'être publiée intégralement dans le compte-rendu des travaux du Congrès, comme servant de complément aux savantes recherches de MM. Bourassé, Huot et Didron, sur Notre-Dame de Reims.

M. le président demande que des dessins accompagnent ce travail, qui, malgré son modeste titre de rapport, est une véritable monographie.

M. LUCAS, tout en rendant justice aux nouvelles recherches de M. l'abbé Tourneur, demande qu'il retranche quelques expressions qui semblent attribuer à M. l'abbé Godinot des actes de vandalisme imputables aux idées du XVIIIe siècle, et non au bienfaiteur de la ville de Reims.

M. LAMBRON DE LIGNIM fait quelques observations relativement aux signes héraldiques peints sur les vitraux, et particulièrement sur les armes de Castille, qui, au XIIIe siècle, paraissent sur les verrières de quelques églises.

M. le secrétaire fait part à la section du projet conçu par M. l'abbé Poquet de publier la monographie de l'ancienne abbaye de Saint-Médard, de Soissons. La souscription est ouverte pour cet ouvrage, composé d'un

volume et d'un atlas, et toutes les sommes qui en résulteront seront employées à la construction d'une chapelle en style gothique.

La séance est levée à neuf heures.

1re SÉANCE DU 8 SEPTEMBRE 1845.

Présidence de M. Paulin PARIS.

La séance est ouverte à sept heures du matin.

Au bureau siégent : MM. L. PARIS, secrétaire général ; DE CAUMONT, vice-président du Congrès ; LAMBRON DE LIGNIM et le baron DE ROISIN, vice-présidents ; Anatole BARTHÉLEMY et l'abbé BANDEVILLE, secrétaires.

M. A. BARTHÉLEMY fait lecture du procès-verbal de la séance de la veille.

M. DENIS est prié, par M. le président, de déposer au bureau son mémoire sur les voies romaines, dont il a lu une partie dans la séance du sept. M. Denis remet à un autre moment la continuation de son travail ; pour le moment, il appelle l'attention des savants sur les objets d'antiquité que l'on a trouvés dans les tombeaux découverts à Reims depuis quelques années ; tels que les armilles placées au poignet et au-dessus des malléoles des pieds des squelettes, les clous fichés à diverses parties du corps, enfin les monnaies gallo-romaines qui accompagnent souvent ces débris.

M. BERTRAND pense que ces sépultures sont antérieures à l'ère chrétienne, et il renvoie pour plus de renseignements aux mémoires de l'Académie de Metz.

M. de Caumont regrette qu'on n'ait pas traité la 5e question relative à l'état de l'industrie manufacturière des Gaules aux IIe, IIIe et IVe siècles, la notice de l'empire et de nombreuses inscriptions donnant sur cette matière des documents certains. Il demande donc que ces documents soient consultés et réunis, et maintient la promesse de la médaille annoncée au programme.

M. L. Paris, au nom de Monseigneur l'archevêque, invite la section à visiter la chapelle de l'archevêché.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la 10e question du programme :

En quoi consiste le titre de défenseurs des villes donné aux évêques au moyen-âge?

A propos de cette question, M. le secrétaire général extrait d'une lettre de M. l'abbé Lacurie, de Saintes, qui n'a pu se rendre à Reims pour cette époque-ci, le passage suivant :

« Au Congrès d'Angers, on a parlé des *défenseurs* dont le nom paraît si souvent au moyen-âge. Mais on n'a rien décidé. Ce point d'histoire, qui offre tant d'intérêt et qui est si glorieux pour l'épiscopat, mériterait d'être traité à fond. Une foule d'évêques, sous les premiers empereurs chrétiens, sous leurs successeurs et sous nos rois de la première et de la deuxième race, sont cités pour leur intrépidité dans la défense de leurs villes près des grands du siècle. L'histoire a enregistré l'immense charité qui les faisait agir. Je ne sache pas qu'on ait reconnu en eux ce titre si glorieux de défenseurs, titre qu'ils devaient à leur nom d'évêque et à la confiance qu'ils inspiraient... Je veux bien que cette espèce de magistrature ou de protectorat ait été dès l'origine toute civile : nous en avons des traces

dans les républiques grecques et chez les Romains ; mais depuis le christianisme, n'a-t-elle pas été l'un des apanages les plus glorieux de l'épiscopat, et ceci n'expliquerait-il pas en partie l'influence du corps épiscopal sous les deux premières races? »

M. Taillard, qui a déjà donné précédemment de lumineuses explications sur ce sujet, rappelle que les fonctions de défenseurs des cités consistaient en une sorte de patronage exercé au profit du peuple contre l'insolence des officiers, l'avidité des juges, l'exagération des impôts, etc. A partir du ve siècle, cette charge dut naturellement passer entre les mains des évêques, pour plusieurs raisons : 1° les fonctions de défenseurs étaient confiées à un personnage éminent, capable par son influence et son crédit de défendre les intérêts de la cité auprès du gouvernement. Or, telle était la position des évêques : élus par la population chrétienne, ils avaient tous les titres à la confiance à raison de leur caractère, de leur savoir et de leur dévouement ; eux seuls pouvaient protéger efficacement la cité, soit auprès des empereurs chrétiens, soit auprès des rois de la race germanique ; 2° à la suite du désordre produit par les invasions, le régime municipal romain fut profondément altéré, la législation n'eut plus rien de régulier, l'autorité passa naturellement aux mains des évêques, parce qu'eux seuls étaient capables de l'exercer ; ils devinrent donc par nécessité les défenseurs des cités dont ils étaient les pasteurs. Les défenseurs, ou avoués laïques, sont de date postérieure.

M. l'abbé Nanquette fonde le titre de défenseur attribué à saint Eloi sur ces paroles d'Héméré : « Saint Eloi fut établi gardien-*custos* des villes de Vermand, qui est une métropole, de Tournay, qui fut cité royale,

et de Noyon, etc., » et sur ce passage d'une charte d'Arnoul, comte de Flandre, où saint Eloi est appelé homme de rare sainteté et président de Noyon et de Tournay. — Saint Rigobert avait aussi la garde de la ville de Reims, comme le prouve un passage de Flodoard, livre II, chap. XII.

M. Lambron prouve que le titre de défenseur pouvait être encore en des mains ecclésiastiques au XIIIe siècle, puisque Jacques de Guérand quitta la défense de l'église de Tours, en 1260, pour monter sur le siége épiscopal de Nantes.

M. L. Paris lit un mémoire sur la 11e question du programme, et démontre que les comtes de Champagne n'ont jamais frappé monnaie à Reims, par la raison qu'ils n'y ont jamais exercé d'autorité. Si les comtes de Roucy ont pu prendre le titre de comtes de Reims, ce qui n'est pas invinciblement prouvé, ce ne fut que par usurpation. Si, dans les démêlés des derniers Carlovingiens, le comté de Reims donné à Artaud avec le droit de battre monnaie put être disputé par des seigneurs avides, ce comté, racheté du moins en partie en 1023 par Ebale, resta aux archevêques, comme l'indique la série des monnaies frappées à leur coin. M. Paris conteste l'authenticité d'une pièce de monnaie frappée à Reims au nom d'Eudes II, comte de Champagne. Il pense qu'il serait peut-être plus raisonnable de l'attribuer à Eudes, comte de Paris, maître du pays de Reims en 896.

M. Duquenelle, qui possède cette pièce, promet de la soumettre aux investigations de l'assemblée. — Abordant ensuite la deuxième partie de la question, M. Paris doute que la maison de la rue de Tambour, dite maison des musiciens, ait été jamais l'hôtel des comtes

de Champagne, toujours par la raison que les comtes n'ont rien possédé à Reims. L'opinion qui a donné à cette maison le nom d'hôtel des comtes, vient peut-être des musiciens qui la décorent et qui ont pu faire penser qu'elle avait appartenu à Thibaut le chansonnier. Du reste, rien n'indique ce que pouvait être cette maison, si ce n'est une note de Lacourt, qui assure avoir vu sur une cheminée un écusson aux armes des comtes de Champagne. Cet écusson, s'il a existé, ne se voit plus ; la cheminée susdite ne porte qu'un écusson aux armes des Thuisy de Vergeur, qui étaient grands-baillis de Vermandois.

M. P. Paris soupçonne que cette maison a pu être l'hôtel des Grands-Baillis.

Le mémoire de M. L. Paris doit être inséré dans les comptes-rendus du Congrès.

Une discussion s'engage sur la 12e question relative aux maisons de l'ordre du Temple en Champagne.

M. Bertrand regrette que des recherches spéciales n'aient pas été faites sur cette question ; il indique une ferme d'Ormont qui a dû être une maison du temps, puisqu'on y voit encore une pierre tombale sur laquelle est représenté un certain Jehan de Ville en armure complète de chevalier, puis une autre ferme de Bassieu, dite encore des Moines-Rouges.

M. Paris dit que la maison dite du Temple, à Reims, provient des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem.

M. Lambron fait observer que ces derniers ont été mis en possession d'une grande partie des biens des Templiers ; il demande ce que peuvent être devenus les papiers du grand prieuré de Champagne ; il a retrouvé à Poitiers ceux du grand prieuré d'Aquitaine ; il pense que ces papiers donneraient d'utiles documents.

M. L. Paris répond qu'une partie de ces pièces sont aux archives du département, et M. Bertrand invite, en effet, à rechercher dans les titres de la préfecture, où l'on pourra découvrir ce que lui-même a trouvé à Troyes.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la 15e question.

M. l'abbé Daras de Nogentel rappelle qu'il a déposé sur le bureau une notice descriptive et archéologique sur l'architecture, la sculpture et la peinture de l'église de Cormicy.

Ce mémoire est renvoyé à la commission des impressions.

M. de Mellet prend la parole sur la question, et reconnaît dans la plupart des églises de la Champagne qu'il a visitées, le style de l'époque de transition. Si quelques églises majeures ont un caractère nettement dessiné, la plupart des églises rurales n'ont pas un style pur; on y voit en quelques parties le plein-cintre, et en d'autres le style ogival; il pense donc que ces églises appartiennent au XIIe siècle.

M. P. Paris demande si les églises de campagne ne sont pas souvent une imitation.

M. de Mellet voit le contraire dans la variété même des styles d'une même église. Sans doute, dans la construction des églises, chaque artiste a pu prendre ses inspirations dans le voisinage; c'est ainsi que la cathédrale de Reims, après avoir été le modèle d'autres grandes églises, s'est vue imitée plus ou moins imparfaitement jusque dans les plus modestes églises de village; mais chaque siècle a conservé le cachet qui lui était propre.

M. Lambron croit à l'imitation, et cite comme exemple une église de la Providence ou du Sacré-Cœur,

à Arras, construite il y a quelques années dans le style du xve siècle, et sur laquelle, dans dix ou vingt ans, il y aura plus d'une méprise.

M. de Mellet admet des exceptions à ce qu'il a dit précédemment, surtout depuis la renaissance du goût pour l'art ogival, qu'il appelle art national.

M. Maubeuge pense que dans la construction des églises rurales, les architectes ont choisi de préférence les plans qui convenaient le mieux à la solidité et à l'économie; il cite l'église de Ludes, dont le clocher, construit il y a quelques années, a paru du xiie siècle à un archéologue distingué.

Après quelques réflexions de M. Bertrand sur les églises de Saint-André et de Pontavert, qu'il attribue à l'époque de transition, et sur l'église de Magneux, où il a vu des dieux du paganisme, et entre autres Priape, incrustés dans la muraille, M. Kozierowski, d'après des dessins qu'il a pris des églises de Mareuil, d'Avenay, de Tours-sur-Marne, d'Hermonville et de Rosnay, où le roman se trouve mêlé d'ogive, pense que le style ogival est né en France, et surtout en Champagne.

M. L. Paris répond que d'autres provinces pourraient revendiquer le même honneur et fournir les mêmes preuves.

M. Liénard parle d'un monument souterrain de Châlons, lequel monument remonte aux premiers empereurs romains, comme le prouvent des médailles d'Auguste et de Tibère qu'on y a trouvées. Or, là le roman et l'ogive se trouvent réunis. Les voûtes sont à plein-cintre, elles ont des arcs-doubleaux. Les arcs de cloître montrent dans la partie inférieure du sommet un léger sentiment d'ogive. — De gros anneaux en fer de 15 à 16 centimètres de diamètre sont fixés à la voûte de

chaque travée. — Les colonnes, les bases et les chapiteaux sont octogones. — La hauteur du terrain à la voûte est d'environ 3 mètres. — A près de deux mètres plus bas que le terrain de la crypte, et à cinq mètres du sol de la rue, on a découvert dans le tiers est de cette crypte des tombes en plâtre, en ciment de tuile battue et en briques, qui contenaient des ossements humains avec des vases en argile cuite, ainsi que trois médailles gauloises aubize, et une douzaine de médailles romaines grand bronze, des empereurs Auguste, Tibère, Néron et Caligula. — A côté de ces tombes étaient d'autres bières en bois qui ont fourni vingt tombereaux d'ossements. Dans le tiers ouest de cette crypte on a découvert au-dessous du niveau de l'eau un caveau construit en pierre de taille, dans lequel était une tombe en plomb qui contenait un squelette d'enfant de quatre à cinq ans.

M. de Mellet ne pense pas que des médailles trouvées dans un monument en indiquent l'époque d'une manière certaine, puisque des médailles antiques peuvent être enfouies dans un monument récent; toutefois, il regarde l'ogive comme très-ancienne, et antérieure au système. Il donne pour exemple l'une des églises de Périgueux, dans laquelle M. de Verneuil voit une copie de Saint-Marc de Venise. Cette église, construite en l'an 1000, est de style byzantin; on y voit des pendentifs et des arcs ogivaux.

M. Hubert, pour répondre autant qu'il est en lui aux 16e et 22e questions du programme, lit un mémoire sur les monuments historiques du département des Ardennes. L'orateur divise son travail en quatre parties : dans la première, il s'occupe des monuments historiques proprement dits; dans la seconde, des monuments non his-

toriques, mais qui ont de l'importance sous le rapport de l'art; dans la troisième, des monuments non historiques, mais dignes d'intérêt; la quatrième comprend les communes du département dans lesquelles il n'existe aucun monument remarquable. Il indique le nombre des monuments de chaque catégorie, leur état présent, les restaurations qu'ils ont subies; il appelle l'attention des autorités civiles et ecclésiastiques sur la conservation de ces monuments et sur les précautions à prendre pour en empêcher les dégradations, sur les travaux dits d'embellissement dont on les profane, sur les pierres tumulaires qui servent de pavé et que le frottement des pieds altère et rend illisibles. Il exprime le vœu que ces dalles soient relevées et adossées à la muraille pour être préservées.

Le mémoire de M. Hubert est déposé aux archives du Congrès.

M. Paulin Paris distingue les pierres qui recouvrent des tombeaux et celles qui n'en couvrent pas, comme celle de Libergier : pour ces dernières, nul inconvénient de les relever contre le mur; pour les autres, ce serait une sorte de profanation que de les changer de place.

M. Bertrand adopterait cette distinction, si l'on pouvait préserver de ruine les pierres tumulaires qui recouvrent des tombeaux; mais elles se détériorent chaque jour, et bientôt ne rappelleront plus rien. Il pense donc qu'on pourrait transférer ces pierres et les adosser contre le mur, avec une indication du lieu précis de la sépulture.

Cette opinion est discutée entre MM. Huot, L. Paris et Bertrand.

M. Lambron parle de la profanation du tombeau de Théotolon, archevêque de Tours; il indique les me-

sures à prendre pour empêcher de tels actes. A propos de Saint-Julien de Tours, M. Lambron fait connaître un mode de débadigeonnage employé dans cette église et qu'il voudrait voir se propager : c'est l'emploi de la brosse pour les parties planes ou peu ornées, l'usage d'un couteau à palettes ou d'une spatule en bois pour les parties qui offrent plus de détails d'ornementation, enfin l'emploi d'une sorte de mastic pour remplacer les parties tronquées.

M. de Mellet fait remarquer les inconvénients du mastic.

M. Lambron assure qu'il a vu du mastic qui remonte à plus de trois cents ans.

M. Nanquette défend les conseils de fabrique contre les inculpations dont ils ont pu être l'objet de la part des préopinants. Il assure que les comités archéologiques ne répondent pas toujours aux avis qui leur sont demandés, et laissent les fabriques dans la nécessité d'agir d'elles-mêmes.

MM. Maquart et L. Paris justifient le comité de Reims.

M. Lucas demande l'avis de la section sur les objets trouvés dans les sépultures ; il rappelle qu'à l'occasion des fouilles faites l'année dernière pour les fondations du tombeau de Saint-Remi, on découvrit un tombeau que l'on crut être celui d'Hincmar. Divers objets d'antiquité trouvés dans ce tombeau furent enlevés ; il demande donc si ce n'est pas là une profanation, et s'il ne serait pas mieux de dessiner ces objets et de le constater dans un procès-verbal, puis de les laisser religieusement à leur place.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. Bertrand, L. Paris et Lucas, l'assemblée remet à demain la discussion.

La séance est levée à neuf heures.

2e SÉANCE DU 8 SEPTEMBRE 1845.

Présidence de M. DE ROISIN, *vice-président.*

La séance est ouverte à onze heures.

Au bureau siégent : MM. DIDRON, vice-président ; M. l'abbé BANDEVILLE, secrétaire.

M. l'abbé POQUET offre au Congrès : 1° une notice historique et descriptive sur l'église abbatiale d'Essonnes ; 2° la crypte de l'ancienne abbaye de Saint-Médard-les-Soissons ; 3° une notice historique et archéologique sur le bourg et l'abbaye de Chézy-sur-Marne.

M. DIDRON demande qu'il soit fait un rapport sur les vitraux exposés dans la grande salle de l'archevêché, et que la discussion s'engage sur les vitraux de Notre-Dame de Reims.

Un autre membre demande la suite de la discussion sur la question soulevée le matin par M. L. Lucas.

M. DESSAIN propose de renvoyer cette question au lendemain.

M. l'abbé TRIDON est appelé à parler sur la 15e question du programme.

Après un court mais lumineux exorde lu par M. l'abbé PAYART, élève de M. Tridon, ce dernier lit un savant mémoire sur les églises de Troyes, mémoire dont on demande l'insertion au compte-rendu des travaux du Congrès, et la lecture en séance publique. M. Tridon, interpellé sur le style des églises de son département, donne quelques détails sur celle de Bar-sur-Aube, qui est du style ogival ; les autres appartiennent à trois

époques distinctes, au XIe, au XIIIe, et au XVIe ou XVIIe siècle.

M. le président invite MM. les membres de la section à recueillir tous les documents possibles sur les églises de la province et à les communiquer au Congrès.

M. le secrétaire donne lecture d'un rapport de M. l'abbé Bourassé sur les vitraux exposés dans la galerie archiépiscopale.

M. de Gérente renvoie une partie des éloges qui lui sont décernés à M. Lusson, verrier au Mans.

M. Bertrand distingue la part qui revient à M. de Gérente de celle qui appartient au verrier : il loue sans restriction les dessins du premier ; il n'approuve pas complètement l'exécution du fabricant. Il donne ensuite à l'assemblée communication d'un rapport fait par lui à la Société d'agriculture du département de l'Aube, sur les travaux de M. Vincent Larcher et sur ceux de M. Martin-Hermanowska, peintres sur verre. Il entre dans quelques détails sur les procédés employés dans la fabrication des verres peints. Après avoir fait remarquer que les vitraux du XIIIe siècle sont translucides sans être transparents, que ceux du XVIe commencent à devenir transparents, sans perdre entièrement les tons veloutés, que les vitraux modernes ont un ton criard et une vivacité de lumière qui blesse l'œil, il cherche ce qui peut donner tant de supériorité aux verrières du XIIIe siècle.

M. Vincent Larcher, dit-il, a trouvé l'emploi d'une couverte, c'est-à-dire, d'un émail plus ou moins transparent destiné à couvrir toute la surface du verre. Cette couverte, remarquée sur les anciens vitraux, avait été attribuée par quelques personnes à la poussière, par d'autres à l'action du temps. Mais des analyses chi-

miques ne permettent plus de douter que cette couverte ne soit de la fabrication même ; ce serait une substance vitrifiée contenant du plomb en notable proportion. Cette couverte n'est pas uniforme pour toutes les nuances, mais particulière à chacune ; elle n'est pas toujours de la teinte de la nuance à laquelle on l'applique, mais d'une teinte appropriée à cette nuance.

M. de Mellet provoque quelques explications sur les procédés susdits ; il demande pourquoi les tons bleus n'ont pas de couverte.

M. Bertrand répond que les verres bleus destinés à être placés à une grande hauteur ont une couverte, parce que les teintes pâlissent à proportion de l'élévation des vitraux ; la couverte n'existe pas sur les verres bleus qui doivent être placés à peu de hauteur, parce qu'elle rendrait cette nuanee trop sombre.

De nouvelles explications, demandées par M. de Mellet, sont encore données par M. Bertrand.

M. de Gérente justifie M. Lusson. Ce verrier fait usage de la couverte ; mais il a égard à la place que doivent occuper les vitraux. La verrière exposée dans cette galerie n'a qu'une couverte peu épaisse, parce qu'elle est destinée à être placée au nord, et par conséquent à ne recevoir qu'un jour moins brillant que celui qu'elle reçoit ici.

M. Didron invite les archéologues à faire des recherches sur cette matière ; il émet quelques doutes sur l'existence de la couverte, et donne d'intéressants détails sur les vitraux rouges et bleus, sur l'effet produit par les petites parties et la multiplicité des plombs.

M. de Gérente répond au préopinant qu'il a constaté l'existence de la couverte sur les verrières de Notre-Dame de Semur, qu'il a remarqué des places dénudées

de couverte, non par le hasard ou par l'effet du temps, mais par la main intelligente de l'artiste, qui voulait donner à cette partie de son œuvre une lumière plus vive. Il ne pense pas que la couverte soit destinée à consolider le verre, mais bien à modifier les nuances.

M. Maubeuge, répondant à M. Didron, qui assure que les vitraux sont formés de deux plaques, l'une rouge et l'autre blanche, croit que la partie de verre blanc appelée pellicule par M. Didron doit être plus épaisse que la partie rouge, et qu'elle sert, non à modifier la nuance, mais à consolider le verre.

M. Didron répond que des morceaux de verre rouge, qui sont en sa possession, prouvent le contraire.

M. le président met à l'ordre du jour de demain le rapport de M. Dufour, sur la visite faite au cabinet de M. Louis-Lucas, et le travail de M. Denis sur les voies romaines.

La séance est levée à une heure.

1re séance du 9 septembre 1845.

Présidence de M. Lambron de Lignim.

La séance est ouverte à sept heures du matin.

Au bureau siégent : MM. L. Paris, secrétaire général ; Didron, vice-président ; de Caumont, et MM. Anatole Barthélemy et Bandeville, secrétaires.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le secrétaire rend compte de la correspondance, qui comprend :

1° Une lettre de MM. Lacatte-Joltrois et Pernot, membres de la section, qui contient quelques observations sur le rapport fait par M. Huot, au sujet de la visite à Notre-Dame. — M. Huot donne quelques explications. La lettre de MM. Pernot et Lacatte-Joltrois pourra être jointe au rapport, s'il y a lieu d'en ordonner l'impression.

2° Une lettre de M. Duquenelle, de l'Académie de Reims, qui demande que des démarches soient faites pour que les plans du futur tombeau de saint Remi soient communiqués à la section. — M. Brunette, architecte, présent à la séance, consent à cette communication.

3° Une lettre de M. le comte de Mérode, annonçant que récemment, à son passage à Châlons, il a remarqué l'état de dégradation des belles pierres sépulcrales qui en pavaient les églises; il déplore le vandalisme de ceux qui ont remplacé par des dalles ordinaires ces belles pierres tumulaires.

Après une discussion soulevée par M. Didron, à laquelle prennent part MM. de Mellet et de Caumont, sur la division et l'ordre des travaux, la section, sur la proposition de M. Kozierowski, arrête que jusqu'à la fin du Congrès, elle tiendra deux séances par jour, l'une de sept heures du matin à neuf, destinée à l'archéologie antique et l'histoire, l'autre de onze heures à une heure, pour l'archéologie du moyen-âge.

M. Denis a la parole pour la lecture de son mémoire sur la voie de Reims à Nasium. M. Denis, absent, fait remettre à M. le président une lettre par laquelle il déclare qu'il renonce à lire son mémoire; il espère toutefois que son travail figurera dans le volume des comptes-rendus du Congrès. — Le mémoire est renvoyé à la commission d'impression.

M. Liénard demande à parler sur la 1re question. Après avoir donné quelques détails sur les médailles celtiques qui se trouvent le plus fréquemment sur le sol rémois, il dépose un mémoire à l'appui et des dessins pour l'examen desquels est nommée une commission composée de MM. Duquenelle, Boilleau, Lucas et Dufour.

M. l'abbé Bandeville lit un savant travail sur la 13e question. Ce mémoire est vivement applaudi, et la section en réclame à l'unanimité l'insertion dans le compte-rendu de ses travaux.

Une discussion s'élève entre MM. Durand et Brunette, au sujet des réparations faites à la porte Mars. M. Durand, sans s'arrêter à la construction elle-même, considère que ces réparations sont fâcheuses et fautives; ce monument lui paraît être du IIIe siècle, et analogue à l'arc d'Orange; ses observations portent principalement sur le couronnement.

M. le comte de Mellet pense que cet arc de triomphe est, pour ainsi dire, une relique des temps passés, à laquelle on ne doit pas toucher autrement que pour y faire les réparations nécessaires à la solidité même; il blâme donc les travaux qui ont été entrepris dans le but de réparer le monument en question.

M. Brunette répond que ses travaux ont été approuvés par le Comité central archéologique et par le ministre, et que la garantie de ce qu'il avance est établie par la médaille que vient de lui décerner le ministère.

M. Louis Paris se rappelle que le Comité central et le Comité archéologique d'arrondissement ont été effectivement consultés sur ce point, mais qu'il ne reste point dans sa mémoire que les membres de ces comités aient donné leur approbation entière au projet de M. Brunette.

M. l'abbé Manceau demande que la statue de la Vierge placée au pilier central du portail de Notre-Dame soit surmontée d'un dais ; il réclame ensuite pour que l'on supprime l'inscription moderne qui défigure ce même portail.

M. le baron Dupotet donne de curieux détails sur les découvertes d'objets divers trouvés sous le monument druidique récemment découvert à Meudon, près de Paris, et engage les archéologues à venir les examiner chez lui.

La séance est levée à neuf heures.

2e séance du 9 septembre 1845.

Présidence de M. Lambron de Lignim, *vice-président.*

La séance est ouverte à onze heures du matin.

Au bureau siégent : MM. le baron de Roisin, vice-président ; M. l'abbé Bandeville, secrétaire.

Il n'y a pas de lecture de procès-verbal.

M. de Melleville offre au Congrès de nouvelles recherches sur Bibrax. (Il sera tenu compte de ce travail dans la rédaction des comptes-rendus de la session.)

M. le président rappelle la discussion engagée sur la 19e question relative aux vitraux. Aucun des membres inscrits pour parler n'étant présents, on passe à l'ordre du jour.

M. Monnot des Angles demande par lettre à traiter la question du lieu où fut vaincu Attila.

M. Monnot s'attache à démontrer que le champ de bataille d'Attila ne fut ni à Bois-le-Duc, ni en Auvergne, ni en Saintonge, ni aux portes de Toulouse ou d'Orléans, pas même dans les plaines de Châlons, mais à Méry-sur-Seine; il voit la preuve de cette opinion dans le nom de *Mauriacus* donné par Grégoire de Tours au théâtre du combat; dans la situation des lieux, dans la visite faite au roi barbare par saint Loup, évêque de Troyes. Il assure, d'ailleurs, que Jornandès est le seul qui ait parlé des plaines de Châlons, et que cet écrivain, étranger et peu versé en géographie, a commis une erreur.

M. Estrayer de Cabassoles répond que le *Mauriacus* de Grégoire de Tours signifie aussi bien Méry, près Châlons, que Méry-sur-Seine. Ce dernier sentiment a pour lui une foule de témoignages historiques, une tradition constante, enfin la situation des lieux qui offrent encore les vestiges d'un camp immense.

Après quelques répliques réciproques de MM. Monnot et de Cabassoles, M. l'abbé Bandeville atteste que Jornandès n'est pas le seul auteur ancien qui fixe le camp d'Attila dans les plaines de Châlons. (Sans parler de la chronique de Conrad d'Usperg et de la cosmographie de Munster, auteurs trop récents pour être opposés à M. Monnot, quoique, sous le rapport de l'antiquité, ils vaillent bien Grosley et de Valois, M. Bandeville cite Cassiodore et Isidore de Séville, etc., qui assurent aussi que la bataille s'est livrée dans les plaines de Châlons.)

M. Estrayer de Cabassoles est prié de communiquer à l'assemblée les documents qu'il a réunis sur cette matière.

L'ordre du jour rappelle la discussion de la 19e question.

La parole est donnée à M. Maubeuge. L'orateur pense que cette question se rattache à beaucoup d'autres, et spécialement à ce qui a été dit par M. Ernoux d'Angers dans une séance publique. Il croit voir une scission près de s'opérer parmi les artistes; les uns ne veulent pas les productions passées, les autres admettent les modifications du temps; plusieurs proscrivent la musique des églises, plusieurs l'y admettent, tout en reconnaissant que la musique actuelle a besoin de réforme, mais qu'elle possède les éléments nécessaires à la musique religieuse. Parmi les amateurs exclusifs du plain-chant, les uns proscrivent Palestrina, les autres l'admirent. La même scission se remarque dans les arts; les uns proscrivent la forme comme non-religieuse, d'autres la recherchent et prétendent que certains vitraux du XIIIe siècle offrent des dessins aussi corrects que les tableaux des plus grands maîtres.

M. Maubeuge examine ensuite ce que l'on entend par ces mots : art païen, art chrétien ; si l'art païen est l'expression des idées païennes, proscrivez-le sans doute; s'il n'est qu'une invention des païens, pourquoi ne l'accepterait-on pas? Des archéologues ont soutenu que l'ogive n'est pas une invention chrétienne, quelle que soit son origine, et pourtant on la reçoit, on l'admire. Le christianisme a pris dans l'art païen ce qui lui a paru bon, il l'a sanctifié en l'adoptant et en le dégageant de ce qui pouvait être obscène ou immoral. L'orateur ne pense pas que pour produire de belles choses sous le rapport religieux, la foi soit indispensable. Chez les grands artistes, l'imagination supplée au sentiment, ou plutôt les artistes ont peu de foi, et ils exécutent des travaux irréprochables au point de vue de la religion. Le sentiment religieux de l'art ne consiste pas à copier

de mauvaises figures de saints, mais à présenter des images qui excitent de saintes pensées. Sans doute, dans une réparation de vitraux, on doit imiter fidèlement ce qu'on veut réparer; mais dans une construction nouvelle, pourquoi rejetterait-on la forme et la beauté du dessin? Si dans les cathédrales anciennes qu'on admire, on trouve des vitraux d'une exécution peu correcte, c'est que l'architecture et la peinture n'ont pas eu de progrès simultanés; tandis que la première était arrivée à un haut degré de perfection, la seconde était encore dans l'enfance. M. Maubeuge ne pense pas que les noms d'hommes éminents qu'on oppose à son opinion soient un argument sans réplique; il cite un savant archéologue qui assura qu'il y a trois cents statues de la cathédrale supérieures à l'Apollon du Belvédère, parce que, suivant ce savant, toute la perfection d'une statue est dans la tête, qui est le siége de l'expression, tandis que le reste du corps n'est qu'une imitation anatomique plus ou moins parfaite. M. Maubeuge regrette que la personne dont il parle soit absente.

M. le président, vu l'absence de cet honorable membre, propose l'ajournement de la discussion. Cette proposition est adoptée.

M. de Mellet, répondant à M. Maubeuge, appelle l'art païen l'expression de la forme, et l'art chrétien l'expression de la pensée. Dans l'antiquité païenne, le culte de la forme, l'étude du nu sont poussés au plus haut point. Dans le christianisme, l'art se spiritualise. Aux premiers siècles, les figures saintes se représentent d'après des types consacrés par la tradition. Plus tard, quand l'école de peinture se forme en Italie à une époque essentiellement religieuse, les peintres.

dont un grand nombre appartiennent à l'état monastique, peignent les sujets religieux d'après leurs pieuses méditations ; la placidité du regard, la calme sévérité des traits, l'inspiration de la physionomie distinguent cette école de Fra Angelico, de Fiesole, surnommé *il Beato*, et le maître le plus parfait. A cette époque, l'étude du nu et des formes est négligée, on trouve des imperfections dans les parties nécessairement à découvert. Arrive la renaissance : le culte de la forme prend le dessus à mesure que les idées religieuses s'affaiblissent. On introduit des portraits d'hommes existants dans les personnages accessoires des tableaux ; bientôt on va jusqu'à prendre les portraits d'hommes connus pour en faire le type des figures de Jésus-Christ, de la Vierge et des saints. Raphaël lui-même, entraîné par l'exemple, sacrifie à cet abus, dans la seconde manière, et comme beaucoup d'autres, il peint la plus pure des vierges sous les traits de personnes qui n'étaient rien moins que chastes. Depuis la renaissance, et à mesure que nous arrivons plus près de notre époque, le culte de la forme est poussé si loin que les nudités les plus révoltantes remplacent dans l'exécution des sujets religieux la pureté qui devait y présider. Nous sommes encore sous cette triste influence. On commence pourtant à en sortir, et l'école allemande revient au type chrétien.

L'orateur regrette que les tableaux donnés par le gouvernement aux églises viennent la plupart d'une école déplorable. Il cite pour exemple un tableau donné à certaine église rurale du département de la Marne et attribué à Prudhon : sur ce tableau le Christ en croix a la figure d'un gros homme du plus bas étage ; la Vierge, la figure d'une femme trop âgée et la stature

affaissée, contrairement au texte sacré qui la représente debout, *stabat*. La Magdeleine a les bras nus, avec des manches courtes à crevés.

M. Kozierowski appuie le sentiment de M. Maubeuge, et pense que l'art chrétien peut très-bien admettre la beauté des formes et joindre à l'expression de la figure les proportions du corps.

M. Arveuf dépose un fragment de verre rouge, provenant d'une verrière de la cathédrale ; sur ce fragment, la partie rouge n'est qu'une légère couche posée sur un verre blanc d'assez forte épaisseur.

M. l'abbé Estrayer de Cabassoles appelle l'attention du Congrès sur une marqueterie du XIIIe siècle, découverte par lui, en 1843, sous la tour nord de la cathédrale de Châlons, près de la chapelle dite des Chapelains. Cette marqueterie a été par lui recouverte de terre pour la préserver de toute dégradation, jusqu'à ce qu'elle puisse être placée d'une manière convenable. Il recommande aussi les pierres tumulaires dont on a signalé précédemment les mutilations.

La séance est levée à une heure.

1re SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 1845.

Présidence de M. Paulin Paris.

La séance est ouverte à sept heures du matin.

Au bureau siégent : M. L. Paris, secrétaire général ; de Caumont, vice-président du Congrès ; Didron, le

baron de Roisin, Lambron de Lignim, vice-présidents; Anat. Barthélemy et l'abbé Bandeville, secrétaires.

Les procès-verbaux des séances du 9 Septembre sont lus et adoptés.

M. Maubeuge présente quelques nouvelles observations relatives à l'appréciation de l'art antique et de l'art au moyen-âge. Cette question, ayant déjà été traitée dans la section des beaux-arts, aux travaux de laquelle elle se rattache spécialement, est passée à l'ordre du jour.

La correspondance comprend :

1° Une lettre de M. Lapoulle, notaire à Witry-les-Reims, qui met sous les yeux de la section un petit bas-relief d'albâtre représentant Coriolan recevant les supplications de sa mère et de son épouse, ainsi qu'une clef trouvée, en 1835, au milieu des décombres, dans des fouilles faites au mont de Béru, à une profondeur de dix mètres. M. Lapoulle est remercié de sa communication, et comme il offre ces objets au musée de la ville, son hommage sera mentionné sur les registres de cet établissement.

2° Une lettre de M. Pernot, communiquant les listes des dessins exposés par lui pendant tout le temps de la session, et en offrant un pour la publication des travaux du Congrès.

La discussion est ouverte sur la 21e question.

M. L. Paris a la parole pour donner quelques détails sur les prétendus embellissements opérés dans la cathédrale de Reims au XVIIIe siècle, grâce aux idées de l'époque dite de la renaissance. Il débute en ces termes :

« Messieurs, un esprit de vertige, précurseur de prochaines catastrophes, semblait s'être emparé des gens d'église dès la fin du XVIIe siècle. Partout, dès cette

époque, vous voyez les religieux, les chanoines, les évêques eux-mêmes porter des mains sacriléges sur les monuments les plus respectables du culte et de la religion. L'influence philosophique, les idées mondaines s'insinuent partout, pénètrent dans le lieu saint, et les plus condamnables profanations ont lieu de la main même de ceux à qui le glorieux dépôt des choses sacrées est exclusivement confié. Le paganisme envahit tout. Ici, c'est un prélat qui change et modifie la liturgie, qui supprime ou crée des offices, qui condamne et fait disparaître des reliques ; qui substitue à l'antique et solennel plain-chant une musique de théâtre et de salon.— Là, ce sont des abbés qui renversent les autels, qui défoncent les vitraux historiés, qui mutilent les sculptures, qui substituent aux anges pudiques du moyen-âge de gros Cupidons tout nus, couronnés de fleurs et banderollés de guirlandes. — D'autres brisent les monuments, expression de la foi simple et naïve de nos pères ; quelques-uns, plus téméraires encore, s'il est possible, violent les tombeaux, effacent les inscriptions tumulaires, et posent à la place de ces pierres si vénérables, si empreintes de sentiment et d'art, de ridicules pavés à losanges et à compartiments ! Que de saintes ruines amoncelées dans nos temples par les mains du clergé, bien avant que le doigt révolutionnaire ait passé par là ! »

Après cet exordre et quelques autres considérations, M. Paris annonce qu'en mettant en ordre les archives de l'ancien chapitre de Notre-Dame, il a trouvé dans des liasses de papier mises au rebut et portant pour suscription : *Papiers inutiles, bons à brûler après quarante ans*, une masse de pièces établissant d'une manière péremptoire tous les *travaux d'art* entrepris, exécutés

aux frais et sous les yeux de M. l'abbé Godinot. « Personne n'honore plus que nous, dit l'orateur, le souvenir de M. Godinot : il fut le bienfaiteur de la ville. Nous ne saurions assez dire et répéter les actes de philanthropie qui recommandent sa mémoire à l'éternelle gratitude des Rémois. — La susceptibilité des arrière-neveux de M. l'abbé Godinot, quand on touche à ce nom sacré, aujourd'hui l'une des gloires du pays, est sans doute chose très-honorable ; cependant, il ne faut pas l'exagérer au point d'interdire au biographe l'examen de certains faits qui importent à l'histoire, et dont l'appréciation est dans les plus imprescriptibles droits de la critique. » —Passant à la revue des pièces qu'il offre de faire passer sous les yeux de l'assemblée, M. Paris signale la destruction dans la cathédrale de Reims des autels gothiques, des chapelles du rond-point, — des pierres sépulchrales ; — la profanation et la destruction des travaux du cardinal de Lenoncourt et du cardinal de Lorraine ; — la suppression du *sacrarium ;* — la ruine de la chapelle du Saint-Lait, — de l'autel de la Transfiguration, des stalles du chœur, du jubé, somptueux travail du XVe siècle, — des verrières des bas-côtés, — du maître-autel et du monument de saint Nicaise.— A l'appui de toutes ces imputations, M. Paris lit des actes revêtus de la signature de l'abbé Godinot et de l'architecte chargé des travaux.

Après cette communication, qui donne lieu à de nombreux commentaires, M. le comte DE COETLOSQUET propose à la section d'émettre des vœux pour le débadigeonnage des voûtes, le rétablissement d'autels dans le style gothique, et aussi pour que le chœur soit établi de manière à ne pas occuper une portion trop grande du monument.

M. de Roisin recommande de grandes précautions, afin que l'on n'aille pas trop vite et qu'on n'enlève pas de monuments remarquables de la renaissance.

M. Lacatte-Joltrois prend la défense de l'abbé Godinot, et rejette sur le chapitre les réparations maladroites faites à Notre-Dame ; il fait remarquer, d'ailleurs, que l'abbé Godinot était souvent en désaccord avec le chapitre.

M. Dessain fait quelques réclamations sur les allusions qui semblent s'appliquer, dans la communication de M. Paris, aux paroles prononcées par M. Lucas dans une des dernières séances, sur la profanation des tombeaux.

M. Goulet-Collet prend la parole pour établir que la mémoire de l'abbé Godinot doit être respectée. Il ajoute que le chœur de Notre-Dame ne doit pas être modifié, et que de tout temps il a été disposé ainsi de manière à favoriser l'acoustique et les pompes du culte.

MM. l'abbé Tourneur, Bandeville, L. Paris et le baron de Roisin parlent dans le même sens. Le dernier cite les colonnes d'Amiens, qui sont creuses, dit-on, mais qui, grâce à la nature même de la pierre, rendent un son quand on les frappe, probablement pour favoriser l'acoustique.

M. Duquenelle a la parole, au nom de la commission chargée de rendre compte du travail de M. Liénard, sur les monnaies gauloises qui se trouvent le plus fréquemment en Champagne. Il résulte des paroles de l'orateur que l'on doit savoir gré à M. Liénard de la perfection qu'il a apportée dans les nombreux dessins exécutés par lui, mais que son système de classification paraît être d'autant plus hypothétique, qu'il semble donner à la Champagne un grand nombre de médailles qui appar-

tiennent à d'autres parties des Gaules, et qu'il se base sur un système qui ne tend à rien moins qu'à retrouver chez les Belges l'origine et la civilisation grecques.

M. Taillard trace rapidement le plan d'un travail qu'il voudrait voir étudier sur les monuments historiques de Reims au XIIIe siècle, sur la puissance du chapitre, sur celle de l'archevêché.

M. l'abbé Caton demande un vœu de la section pour l'agrandissement du parvis de la cathédrale.

On lui répond que la ville a déjà pris des mesures qui amèneront un jour ce résultat.

La séance est levée à neuf heures.

2e séance du 10 septembre 1845.

Présidence de M. Paulin Paris.

La séance est ouverte à onze heures du matin.

Au bureau siégent : MM. L. Paris, le baron de Roisin, Lambron, vice-présidents ; — l'abbé Bandeville et Anat. Barthélemy, secrétaires de section.

M. Caussin, qui avait préparé un mémoire sur la 20e question du programme, étant absent, la section décide que ce travail sera soumis à l'appréciation des membres composant le bureau permanent.

M. Hubert (de Charleville) dépose sur le bureau son mémoire ayant pour titre : *Notice archéologique sur le département des Ardennes*, dans lequel il traite une partie de la question 22e.

M. le président mentionne ici, comme répondant éga-

lement à cette question et à la question 8e, la lettre dont Monseigneur de Reims a fait hommage au Congrès, adressée à MM. les curés et desservants de son diocèse, concernant la statistique historique des paroisses.— Les meilleurs avis y sont donnés pour la conservation des monuments du culte, et pour prévenir et arrêter les actes de vandalisme qui naguère s'y commettaient si fréquemment.

M. le pasteur Petit a la parole sur la 23e question. Dans un savant aperçu, l'orateur trace l'histoire de la religion réformée dans la province de Champagne. Suivant l'auteur, en 1637, soixante-cinq ans après la Saint-Barthélemy, la partie de la Champagne formant aujourd'hui le département de la Marne renfermait au moins dix églises réformées, savoir : Châlons-sur-Marne, Vitry-le-François, Heiltz-le-Maurupt, Epense, Chaltrait, Saint-Mard-sur-le-Mont, Sézanne, Passavant, Epernay, Ay. Toutes ces églises, dit M. Petit, avaient des temples et de nombreuses annexes. — La révocation de l'édit de Nantes fut si fatale à ces établissements du protestantisme, que nous ne retrouvons plus aujourd'hui dans toute la Champagne que trois imperceptibles résidus d'église réformée, qui, précisément aujourd'hui forment trois petites annexes de l'église réformée de Reims, savoir : Heiltz-le-Maurupt, le Mesnil-sur-Oger et Loisy-en-Brie.

L'orateur entre dans quelques considérations au sujet de l'influence de la réforme en Champagne, sur les arts et les lettres. — Il cite quelques hommes célèbres de Châlons et de Sedan, et soutient que Colbert, qui s'opposa toujours à la révocation de l'édit de Nantes, n'était pas seulement mu en cette affaire par un sentiment de tolérance, mais aussi parce que ce sage ministre appré-

ciait l'immense désastre dont serait frappée l'industrie nationale, si ce coup d'état venait jamais à s'accomplir.

MM. l'abbé Barthélemy, Bandeville et Goguel font diverses observations.

M. Taillard pense que la question, envisagée uniquement au point de vue historique, offre un grand intérêt. Il est curieux de rechercher quels ont été les commencements de la réforme, de savoir quelles sont les classes de la société qui l'ont primitivement embrassée. Dans quelques provinces, son caractère fut principalement démocratique. Partie de Genève, ville essentiellement industrielle, elle se propagea parmi les classes inférieures à l'aide des commerçants, des voyageurs, des artisans. Ce ne fut que plus tard que les seigneurs s'emparèrent de la réforme pour s'attaquer à la royauté. En toute hypothèse, soit que le caractère de la réforme ait été aristocratique ou démocratique, on conçoit que la royauté ait pu s'armer de rigueur, puisqu'en ébranlant l'unité et la hiérarchie religieuse, elle ébranlait en même temps l'autorité monarchique.

M. le pasteur Petit observe que la religion réformée, à la vérité, a commencé en France dans les classes populaires, et cite à l'appui les Cévennes, où la noblesse était en très-petite quantité. Pour ce qui concerne la Champagne, il croit que la haine que s'attira la maison de Lorraine influa beaucoup sur l'introduction du protestantisme dans cette province.

M. Henri Paris prend la défense de la maison de Lorraine, et particulièrement du cardinal, qui n'était rien moins qu'intraitable, et qu'à diverses reprises ses partisans eux-mêmes ont accusé de favoriser les calvinistes.

La discussion est ouverte sur la 24e question.

M. Henri Paris regrette l'absence de M. Guillemin, dont on avait annoncé un travail très-remarquable. Il n'était préparé qu'à l'entendre. Ne voulant pas cependant laisser une question aussi intéressante passer inaperçue, il demande la permission de rappeler en deux mots la politique des princes de la maison de Lorraine.

« C'est par des services rendus au pays sur des champs de bataille, que Claude de Lorraine, premier duc de Guise, et ses frères préparèrent la haute fortune de leurs enfants. Le duc François et le cardinal Charles en furent les deux plus illustres.— Pendant vingt-cinq ans ils furent les arbitres des destinées de la France, et signaler les actes principaux de leur politique, c'est montrer combien elle fut glorieuse et nationale. François, le grand duc de Guise, fit échouer la fortune de Charles-Quint devant la ville de Metz, et reprit Calais à l'Angleterre.— Par le traité de Cateau-Cambrésis, le cardinal réunit les trois évêchés à la France. Placé au milieu du mouvement émancipateur et libéral du XVIe siècle, Charles de Lorraine ne fut pas, comme on l'a dépeint à tort, un homme de résistance au progrès. Pour s'être opposé aux réformes de Luther, de Zwingle et de Calvin, ce qui est sa plus grande gloire, il n'était pas pour cela un ennemi décidé de toute réforme. Sa conduite au concile de Trente, les reproches qu'il essuya des ardents catholiques, en sont des preuves éclatantes. Il était, comme on dirait de nos jours, dans le progrès, favorisant les arts, donnant même à Rabelais la cure de Meudon, ce qu'il aurait pu se dispenser de faire, instruisant les peuples de sa parole, et s'il ne fût pas parti pour Rome, le signal de la Saint-Barthélemy n'eût peut-être pas été donné, et il eût amené les partis par de sages

concessions, à une conciliation et un arrangement pacifique.

» Les successeurs de François de Guise et du cardinal de Lorraine quittèrent, M. H. Paris le reconnaît, la voie tracée par ceux-ci. L'ambition les emporta. Ils s'unirent à l'Espagne, combattirent le roi légitime, firent ainsi vis-à-vis de la royauté ce qu'ils défendaient qu'on ne fît vis-à-vis de la religion, se montrant à la fois traîtres et contraires à la patrie. La Providence ne permit pas que leur odieux projet réussît. Reconquise par la vaillante épée de Henri IV, la royauté fut rehaussée encore par l'éclat des victoires et des talents de ce prince. »

M. Pernot donne lecture d'une notice historique fort intéressante sur le château de Joinville, patrie de Charles de Lorraine, archevêque de Reims.

Le dépôt en est demandé aux archives du Congrès.

La discussion de la 25e question est renvoyée à la séance de la Société française pour la conservation des monuments, qui se tiendra demain à huit heures.

M. le comte de Coetlosquet invite les membres de la section à venir en Juin 1846 au Congrès archéologique qui s'ouvrira à Metz.

M. Paulin Paris lit un discours dans lequel il rappelle rapidement les principaux travaux dont s'est occupée la section, et remercie de nouveau les membres présents de l'avoir choisi pour président.

M. Anatole Barthélemy propose la lecture de ce discours en séance publique,— et l'assemblée appuie la proposition.

La séance est levée à midi et demi.

DISSERTATION

SUR LES VOIES ROMAINES QUI SE CROISAIENT A NASIUM, OU QUI PRENAIENT NAISSANCE EN CETTE VILLE (DÉTRUITE), L'UNE DES PRINCIPALES DES ANCIENS LEUCOIS, DANS LA PREMIÈRE BELGIQUE;

En réponse à la 6e question du programme de l'Archéologie,

Par M. Cl. Fr. DENIS,

Chev. de la Lég. d'Hon., ancien maire de Commercy (Meuse).

Dans ces routes antiques, il en est une qui de Reims conduit à Metz, par *Fanum Minervæ*, *Ariola*, *Caturices*, *Nasium*, *Fines*, *Tullum et Scarpona*. C'est de celle-ci que je vais entretenir la section; mais, pour ne pas abuser de l'attention que je sollicite, je n'analyserai mon travail que jusqu'à Toul. Les antiquaires ne sont pas d'accord sur l'emplacement réel de quatre de ces positions; j'ai cherché à les connaître, mon zèle a suppléé au talent.

On sait que l'indication M. P. signifie, dans nos Gaules, une lieue, et que la lieue gauloise se forme en raison sesquialtère du mille romain, c'est-à-dire, qu'elle en vaut un et demi, ou 2210 mètres (1134 toises).

L'itinéraire d'Antonin trace ainsi la voie qui va m'occuper :

Alio itinere à Durocortoro

Divodurum usquè	M. P. LXXXVII.
Fanum Minervæ,	M. P. XIV.
Ariolam	M. P. XVI.
Caturigas,	M. P. IX.
Nasium,	M. P. IX.
Tullum,	M. P. XVI.
Scarponam,	M. P. X.
Divodurum,	M. P. XII.

Je ferai remarquer que l'addition des distances ci-dessus exprimées rend 86 mille pas, tandis que le total placé en tête de cet itinéraire est de 87. Je signale et je vais réparer cette erreur, pour légitimer le redressement d'autres fautes que j'aurai à découvrir et à corriger.

On voit ce qui suit dans la table Théodosienne ou carte de Peutinger :

A partir de *Durocortorum* jusqu'à

Tanomia (sic),	M. P. XIX.
Caturices,	XXV.
Nasio,	IX.
Ad Fines,	XIV.
Tullio,	V.
Scarponæ,	XIV.

Ces nombres réunis rendent 96 mille pas, c'est 10 de plus que dans l'itinéraire d'Antonin. Ce mécompte disparaîtra quand j'aurai montré des inexactitudes et expliqué des variations de distances. Alors l'itinéraire et la table offriront chacun 93 mille pas; car on sera fondé à retrancher à cette table 3 mille pas de *Nasium* à Toul, et d'en ajouter 7 à l'itinéraire, savoir, 5 de Reims à *Fanum Minervæ*, et 2 de Toul à Metz. Voici comment j'établis cette concordance :

D'abord je ferai observer que le *Tanomia* de la table est évidemment le *Fanum Minervæ* de l'itinéraire. Le scribe a écrit par méprise TANO MIA pour FANO MIN. Le nombre des lettres est le même dans les deux désignations.

Ici, il y a de plus une erreur de distance. L'itinéraire marque M. P. XIV, et la table XIX. C'est l'itinéraire qui est fautif, comme le terrain le prouve, puisqu'on y peut suivre la voie romaine et y mesurer les XIX mille pas. Le copiste aura mis XIV pour XIX en faisant un V du dernier X, dont il a oublié de croiser les branches.

Ce *Fanum Minervæ* sera au-dessous de la Cheppe, à plus d'une lieue gauloise.

La table ne pose point *Ariola*, mais elle affecte M. P. XXV à l'espace qui sépare *Fanum Minervæ* de *Caturices*; ce qui est conforme aux chiffres réunis de l'itinéraire.

Je trouverai dans la *Maison-du-Val* cet *Ariola* tant et si vainement cherché.

De *Caturigas* ou *Caturices* à *Nasium*, M. P. IX; c'est le nombre indiqué dans l'itinéraire et la table.

Bar-le-Duc sera, selon moi, ce *Caturices*. De *Nasium* à *Tullum*,

M. P. XVI sur l'itinéraire, et XIX sur la table; ce qui se réduira à 16, quand je m'occuperai de *Fines*.

Toul est séparé de Scarpone, dans les deux ouvrages, par M. P. X; mais de Scarpone à Metz, il y a XII dans l'itinéraire, et XIV dans la able. Cette dernière indication est préférable à la première, disent les Bénédictins, auteurs de l'histoire de Metz. L'espace entre Toul et Metz, fixé par des toisés exacts, s'étend à 54 kilomètres, ce qui représente (avec le faible excédant de 432 mètres) les 24 lieues gauloises comprises entre ces deux villes, savoir, 10 de Toul à Scarpone, et 14 de Scarpone à Metz. De rechef l'itinéraire se trouve donc en défaut, ou plutôt un écrivain peu attentif, du genre de celui qu'Horace qualifie de *scriptor iners*, a écrit XII au lieu de XIV. C'est aussi le sentiment de M. Walckenaer.

Bergier, auteur spécial sur la matière que je discute, fait remarquer qu'il y a des milliaires fort inégaux entre eux; que les arpenteurs anciens n'étaient pas plus d'accord que les nôtres dans leurs grandes opérations odométriques, en s'exerçant sur les mêmes étendues.

Après ces observations préliminaires, je vais entrer dans mon sujet. De nombreuses difficultés m'attendent, car j'ai à établir la véritable direction de la route antique, à chercher sur sa ligne l'emplacement des diverses stations qu'indiquent l'itinéraire d'Antonin et la table Théodosienne, et à combattre des écrivains que j'honore, mais qui font opérer à la voie des zigzags fréquents, des excursions souvent lointaines pour placer les stations que rappellent les deux écrits que nous a légués l'antiquité, pour les placer, disais-je, là où elles n'ont pu se trouver.

La voie antique sortait de Reims par la porte *Bazée*, où était un arc de triomphe, l'un des ornements ordinaires au commencement et à la fin des grands chemins, laissant Saint-Léonard à droite, elle fournit près de la croix de la Pompelle, fort au-dessus de Sillery, une route qui conduit à Grandpré, et une autre qui va à Châlons. Elle traverse les Deux-Maisons; Prunay reste à droite. Là elle se bifurque; une branche qui en sort forme à son tour bientôt deux chemins, dont l'un mène à Autry, et l'autre à Baconne et à Suippes. Ce dernier est la voie romaine qui conduit de Reims à Metz par Verdun. Quant au premier, le fourchon du sud resté entier, c'est notre voie de Reims à Metz, par *Nasium*. Après avoir passé entre le Grand et le Petit Mourmelon, à deux kilomètres de chacun, elle avance sur la Cheppe (où Attila eut une redoute). Elle traverse ensuite le chemin actuel de Châlons à Verdun, à 16 kilomètres de la première de ces villes. Laissant Somme-Vesle à droite, puis Somme-Yèvre à gauche, elle coupe le chemin moderne de Vitry à Sainte-

Menehould, passe à la Maison-Rouge, à la Croix-Saint-Georges, à Vaudivière (ruiné), auprès de la Vieille-Tuilerie, et au sud sous Hurtubise.

Depuis les Barraques-des-Gardes, laissant Nettancourt à droite, notre route se rend à la Maison-du-Val, d'où partaient, en sens opposés, deux traverses antiques, l'une pour conduire au Châtelet, entre Saint-Dizier et Joinville, l'autre pour faire communiquer par les Marats notre voie avec celle de Langres à Trèves. Après avoir quitté les territoires de Noyers, de Brabant et de Villers-aux-Vents, la route romaine parvient à Laimont *Latus mons*, dénomination bien convenable, car le plateau qu'y traverse la voie romaine est d'une immense étendue. De là elle suit le chemin actuel jusqu'à l'endroit appelé le Bas-de-la-Côte-de-Venise ; alors elle prend au nord de l'Ornain, sur une chaîne de petites collines qui font partie des finages de Varney, de Fains et de Bar-le-Duc. Longeant à peu de distance la rivière, la voie arrive au haut du Pâtis-Saint-François, à Bar, d'où elle poursuit sa direction par la rue de cette ville, qui a conservé jusqu'aujourd'hui le nom de rue des Romains. Continuant à suivre le pied de la Côte-Notre-Dame, elle passe derrière l'église dont cette sainte est la patronne, se dirigeant au sud-est, sous Marbot, Poppé (ancienne léproserie), les vignes de Longeville à mi-côte, le milieu de Silmont et de Guerpont au nord, et près de Trouville et de Petit-François.

La route romaine, laissant Velaine et l'Ornain au sud, avance sur Ligny, où elle coupe la route royale actuelle; elle montait sous l'Epilviteuil, au lieudit Queue-de-Serpent, allait par les Aouïsses, près de la Grange-aux-Champs. La tradition a perpétué ces notions, car les traces de ce chemin antique sont effacées ou incertaines depuis l'est de Guerpont jusqu'à Menancourt (environ 8 kilomètres). On pense néanmoins que le chemin, à présent totalement défoncé, parvenait, par l'ouest de ladite grange, au-dessus du moulin de Givrauval, après avoir passé le ruisseau Noitel. Il ne franchissait pas sans doute l'Ornain, après sa descente au moulin, mais il aura suivi son cours entre les côteaux et la rivière, pour se rendre à Menancourt.

Là, notre voie formait *bivium* ; l'une des branches allait sous la côte Pachotée et le fort le Pléen, pour entrer à *Nasium*; l'autre branche, passant l'Ornain au moyen d'un pont, se rendait à l'endroit où depuis on a construit un patouillat. Elle montait la côte Naydeüe et Macouval, où elle se manifeste bien. Si l'on demande pourquoi cette chaussée s'élevait ainsi, la réponse sera facile : elle conduisait au-dessus de Saint-Amand, et s'y joignait à une voie romaine venant de

Langres et allant à Trèves; mais, dans son cours, elle jetait sur *Nasium* deux *diverticula*, l'un par la Chalède, l'autre par Coqus, à l'ouest de la ville, quand la première branche y donnait entrée à l'est.

Arrivé à *Nasium*, je suspens ma marche directe pour rétrograder sur la ligne parcourue. Je vais vous soumettre quelques explications : elles auront pour objet l'emplacement que j'ai attribué ci-devant aux stations indiquées dans l'itinéraire d'Antonin et la table Théodosienne.

Attribution d'emplacements aux stations.

Notre voie romaine passait, avant d'arriver à Bar, au-dessus de Fains, où l'on voit les restes d'un camp antique. Je ne m'en occuperai pas en ce moment, l'occasion s'en présentera dans ma seconde partie quand il s'agira de FINES.

CATURIGAS ou CATURICES. — Dom Calmet fait passer la route en question par Châlons, Saint-Dizier, *Caturices*, Fains, Naix, Ligny, Void et Toul (*Hist. de Lorraine*, art. XVIII, colonne XVIe). Quel mélange d'indications incohérentes, de circuits vicieux, d'erreurs de distances ! Ce n'est pas tout, dans le tome 1er de sa *Notice de la Lorraine*, à l'article *Chatrices*, notre auteur conjecture que l'abbaye de ce nom, près de la forêt d'Argonne, est le *Caturices* des anciens itinéraires ! De la sorte, il y aurait de Reims à Toul 125 lieues gauloises, tandis que ces itinéraires ne comptent pour ce trajet, l'un que 64, et l'autre 72 de ces lieues.

Le bénédictin Cajot (dans ses *Antiquités de Metz*, pag. 151) tient pour insoluble la difficulté qui a exercé tant de savants, quant à la variation des routes anciennes en matière de distances, et plus encore pour savoir si *Ravomia* (*sic*) et *Caturices* étaient des forteresses ou simplement des châteaux. Il aurait dû s'expliquer dubitativement au moins, à la page précédente, au lieu de fixer arbitrairement son *Ravomia* (*Fanum Minervæ*) à Suippes, *Ariola* à Rocourt, *Caturices* à Ruaux, *Nasium* à Nancy, *Fines* à Fismes ; ce qui est entièrement faux, bien que Bergier se soit énoncé de même sur *Fanum* et sur *Nasium*. Bergier et Munster, qui partage son opinion, sont excusables, parce qu'ils ont tenté les premiers, au XVIe siècle, de débrouiller un chaos ; mais dom Cajot, qui a publié ses Antiquités en 1760, aurait dû savoir que le journal de Verdun (ville où ce religieux a pris naissance) avait relevé avec force et vérité Velly, en Avril 1755, pour avoir transporté à Nancy notre *Nasium*.

Suippes est éloigné de la route dont je parle de près de 5 lieues gauloises. Un embranchement part, il est vrai, de cette route, au-dessous des Deux-Maisons, pour conduire à Suippes, comme je l'ai

dit plus haut ; mais le tronc subsistait, pourquoi l'abandonner pour suivre une de ses branches qui ne mène pas au but ? *Rocourt* est un village sur le Mouzon, près de la Marche ; mais il se trouve séparé par 15 lieues gauloises de l'endroit où l'on doit chercher Ariola. Pour *Ruaux*, qui serait *Caturices*, je m'ingénie en vain pour le découvrir, car ce ne peut être Ruaux (Haute-Saône) ni Ruhaux (Vosges).

Durival (*Description de la Lorraine*, tome I, p. 344) appelle Saint-Dizier *Caturiges*, et conduit à Toul la route depuis ce lieu, par Fains, Naix, Ligny, Void, Amblainville, Savonnières, Foug, Choloy et Ecrouves. Voilà bien des contre-marches, bien des méprises, bien des dépenses superflues de chemins.

Il est fâcheux pour moi que les trois écrivains que je viens de contredire soient mes compatriotes de la Meuse. C'étaient des hommes très-instruits, mais ils n'ont pas donné assez d'attention aux voies romaines. Se bornant à constater leur existence passée, ils n'ont pas suivi les traces qui en restent, ni abordé les obstacles qui se présentaient. Si de tels personnages ont pu commettre d'aussi grosses erreurs, je puis espérer indulgence pour les miennes, moi qui ne suis frotté que de peu de savoir.

De *Nasium* à *Caturices* on doit trouver 9 lieues gauloises. En mesurant en ligne droite sur la carte, ce nombre n'est pas tout-à-fait complet; mais, comme la route formait des courbes, notamment à Ligny; d'un autre côté, comme elle portait une de ses branches sur les hauteurs de Saint-Amand, vers la Fossotte (le cirque), et que les géomètres ont dû opérer en suivant ses détours, on est fondé à croire qu'ils ont obtenu ce qui manque aux 9 lieues quand on prend la distance à vol d'oiseau. D'Anville et les Bénédictins de Metz, qui établissent leur calcul sur une ligne directe depuis leur *Ariola* jusqu'à *Nasium*, voient *Caturices* vers Bar ou à quelque distance de Bar.

L'opinion de ces auteurs approche de celle que je vais émettre, en prenant Bar-le-Duc pour le *Caturices*. M. Walckenaer, et je vois cela avec plaisir, vient confirmer de son autorité mon sentiment (*Géog. des Gaules*, tome I, p. 534, et tome III, p. 86 et 87).

Je reconnais dans la partie de la ville basse de Bar-le-Duc, appelée Couchot, en y joignant peut-être Bar-la-Ville, ce *Caturigas* ou *Caturices* de l'itinéraire d'Antonin et de la table Théodosienne. D'Ariola à *Nasium*, il y a 18 lieues gauloises; Bar est éloigné de Nasium de 9 de ces lieues, et l'on verra qu'il est aussi à 9 lieues semblables d'Ariola. Mon attribution est appuyée par le passage incontestable de la voie romaine dans cette ville, et par les monuments antiques que le sol y restitue, et par son empierrement à son est.

Ceux qui recherchent les étymologies verront avec satisfaction

que Bullet, dans les *Mémoires sur la langue celtique*, annonce que le mot *Caturiges* signifie *puissant dans le combat*, parce qu'il dérive de *cat* (combat) et de *rig* (puissant). Ainsi les Caturigiens de la première Belgique, chez nos Leucois, étaient de vaillants guerriers, comme ceux portant le même nom dans la Gaule Narbonnaise. Je n'ai pas besoin de le dire, nos Barisiens n'ont pas dégénéré de la vertu des Caturigiens leurs ancêtres; de nombreuses et brillantes illustrations le démontrent. M. le maréchal duc de Reggio, qui se plaît à la culture dans sa campagne de Jeand'heures, mérite qu'on dise à son égard, avec Pline l'Ancien : *Ut fas est credere, gaudente terrâ vomere laureato et triumphali aratore.*

Ariola. — D'Anville et les historiens de Metz placent cette station à *Vroit*, village du département de la Marne, sur la limite de celui de la Meuse. Ils vont la chercher à 9 lieues gauloises ou à peu près, disent-ils, des environs de Bar; (mais Vroil est à 2 de mêmes lieues, à peu près encore, de notre route romaine). N'est-il pas plus convenable de prendre pour l'Ariola la *Maison-du-Val*, qui est située sur cette route, à 9 lieues moins 420 mètres de Bar, en mesurant sur la carte au compas ? On récupère ce déficit si l'on commence le toisé depuis la rue des Romains de cette ville, et si l'on fait état de l'accrue d'espace apportée par les pentes et contre-pentes, comme par les déviations; choses que la carte ne met pas à portée d'évaluer. Les 9 lieues gauloises voulues se trouvent donc entre la Maison-du-Val et Bar-le-Duc.

M. le baron Walckenaer donne Montgarni pour siége à Ariola; mais, outre qu'il y a défaut de distance de cet endroit jusqu'aux positions signalées, dont Ariola est l'intermédiaire, cette commune ne se trouve pas sur notre route; elle est sur l'embranchement qui, de la Maison-du-Val, se rendait à Châlons, et à 3 kilomètres de la chaussée de Reims par Nasium à Metz. Montgarni, d'ailleurs, ne présente rien qui dépose en faveur de son antiquité.

Une autre attribution est indiquée pour Ariola par l'auteur d'*Attila dans les Gaules*, sans trop d'assurance, il est vrai; c'est le lieudit la *Vieille-Tuilerie*. J'avoue que cet endroit est assez remarquable, qu'on y recueille des antiques; qu'un poste militaire a pu y être établi autant pour protéger la station du Val, que pour observer la ligne qui conduit au *Fanum Minervæ*. Une usine céramique y a existé, de nombreux tessons de poterie antique le témoignent. La tuilerie est à 6 kilomètres au-dessus de la Maison-du-Val (2 lieues 1/2 gauloises, plus 330 mètres), et conséquemment éloignée de Bar par cette quantité en sus des 9 lieues.

Il n'est pas étonnant que des hommes d'un mérite éminent se soient

mépris en cherchant à classer Ariola : ils n'étaient pas comme nous du pays, et ne connaissaient pas la Maison-du-Val. Plusieurs lieux en France portent ce nom de *maison*. Bergier le fait dériver de *mansio*, mot qui signifie habitation, métairie, ou hameau qui servaient de gîtes, d'étapes, de poste, *angariæ*. De son côté, le mot *Ariola* veut dire en latin *devineresse*, comme on le voit dans Plaute. Est-ce qu'il y aurait eu dans ce carrefour une espèce de sybille, une de ces femmes qui prétendent prévoir l'avenir ? Les anciens y avaient confiance, et de nos jours on voit encore de ces prophétesses qui abusent de la crédulité des gens simples. Velléda, du temps de Vespasien, rendait des oracles et exerçait une puissance supérieure, même à celle des empereurs et de leurs généraux ; on n'entreprenait rien chez les Germains sans la consulter, les Romains mêmes l'interrogèrent.

La *mansio* d'Ariola fut dénommée *du Val* parce qu'elle est sise dans une vallée. Adrien Lagnier, qui l'habitait en 1614, fut surnommé du Val. Il obtint du bon duc Henri de Lorraine et de Bar diverses concessions, à charge par lui d'entretenir la route à ses frais. Lagnier du Val, ou plutôt ses héritiers, s'acquittèrent mal de la condition imposée, car on voit dans les registres de la mairie de Noyers, qu'en 1690, dans la nuit du 5 au 6 Mai, le maréchal du train de M. le duc de Villeroy périt dans les eaux de la Chée, au gué dit des Moines, le pont Valensis étant dégradé, et la rivière débordée. Il y avait un *diverticulum* sorti de notre voie romaine, un peu au-dessus de la Maison-du-Val, pour conduire à Châlons; je l'ai suivi deux fois, il est en mauvais état. Voici son tracé : de la Barraque-des-Gardes il passe entre Nettancourt et Montplaisir, devant Montgarni, à Charmont, Possesse, Bussi-le-Repos, à Motte-Héridon, au Frêne, à Coupeville, Longeval, Saint-Barthélemy, enfin Saint-Memmie-lez-Châlons. La chaussée et la traverse sont bien décrites sur la carte de Cassini.

Fanum Minervæ. — On a vu ci-devant que sa position ne peut être à Suippes, comme le dit dom Cajot et comme l'a supposé Bergier. L'auteur d'*Attila dans les Gaules* prétend la trouver mieux vis-à-vis de Vadenay, dans un fond où l'on ramasse des antiquités. Or, ce lieu, peu éloigné du confluent de la Nobette avec la Vesle, est, à partir de son château, à 8 kilomètres au-dessus de la Cheppe, et à 3 de la voie romaine. Il faut répudier une telle attribution; elle isole dans le lointain une station romaine, outrepassant avec excès les distances voulues. — D'Anville et les Bénédictins de Metz, ainsi que M. Walckenaer, placent le *Fanum*, celui-ci à la Cheppe, ceux-là vers cette commune. J'adopte l'opinion de ces derniers ; la position a dû être à 2 kilomètres 712 mètres au-dessous de la Cheppe, en tirant

vers Pont. Je ne connais pas assez la topographie de la contrée pour indiquer au juste le nom actuel de l'emplacement.

Pour l'intelligence de l'attribution que j'affecte au *Fanum*, je dois entrer dans quelques calculs. Ici j'emploierai la carte de Cassini pour mesurer la longueur sur la voie. Si je me trouve parfois légèrement en désaccord avec mes émules, ce sera sans doute parce qu'ils n'ont pas soustrait de leur ligne odométrique la somme des petits espaces compris dans les plis de la carte collée sur toile. Moi-même je ne me flatte pas d'avoir constamment opéré bien strictement, dans la conversion en mesures métriques, les toises, pieds et lignes de ce géographe.

En s'attachant à la lettre de l'itinéraire d'Antonin, il y a de *Fanum Minervæ* à *Durocortorum* XIV M. P.; mais la carte Théodosienne marque XIX. Ce dernier chiffre convient à la distance véritable, comme je l'ai déjà exposé. Le scribe, ai-je dit, a mis, en copiant l'itinéraire un V au lieu d'un X, faute assez fréquente, et *vice versâ*.

Cette rectification effectuée, on compte d'*Ariola* au *Fanum* XVI M. P., et de ce *Fanum* à *Durocortorum* XIX; ce qui donne 35 M. P., au lieu des 30 de l'itinéraire, ou 7 myriamètres 9 kilomètres 280 mètres.

De la Maison-du-Val à la porte de Reims, il y a 8 myriamètres. L'excédant sur les 35 mille pas est de 620 mètres : je compte les faire disparaître.

Si l'on part de la Tuilerie prise pour Ariola, on trouve jusqu'à Reims 7 myriamètres 4 kilomètres, c'est-à-dire, 5 kilomètres 380 mètres en moins sur les 35 M. P. En conséquence, il manquerait 2 lieues 1/4 gauloises, plus 277 mètres.

On obtient de la Maison-du-Val à la Cheppe 3 myriamètres 9 kilomètres; or, les XVI M. P. ne rendant que 3 myriamètres 6 kilomètres 288 mètres, il résulte qu'il y a 2 kilomètres 712 mètres de trop entre ces deux endroits.

D'un autre côté, on trouve de la Cheppe à Reims 4 myriamètres 1 kilomètre; mais puisque les XIX M. P. rendent 4 myriamètres 3 kilomètres 92 mètres, il s'ensuit qu'il manque 2 kilomètres 92 mètres pour compléter la distance du *Fanum* à *Durocortorum*.

Le plus ou le moins qu'on rencontre dans de telles suppositions a toujours embarrassé nos écrivains. Ils ont été obligés de quitter notre voie pour allonger ou rétrécir les mesures. Comment sortir du labyrinthe ? Posons sur la route romaine, à 2 kilomètres 712 mètres au-dessous de la Cheppe, le *Fanum*. Ce point se trouvera éloigné de 1,200 mètres à l'ouest du ruisseau Marscuet, et de 5 kilomètres

nord du lieu où la route moderne de Châlons coupe la voie antique. Alors nous aurons toutes les distances exigées, à peu de chose près. Les 620 mètres d'excédant se peuvent négliger sur une étendue aussi considérable, d'autant mieux que les arpenteurs anciens ne tenaient pas aux fractions, que par là leurs milles sont quelquefois inégaux, comme on le sait, et peut-être aussi pour cause d'erreur. Si les colonnes milliaires indiquaient aux voyageurs les distances parcourues, elles marquaient aussi les lieux d'étapes aux troupes. Les soldats romains, dans les marches ordinaires, faisaient chaque jour XX M. P., comme nous l'apprend Végèce (13 lieues gauloises plus 1/3).

Je ne me prévaudrai pas ou que peu, du surnom de *temple* que portent quatre communes situées sous Vadenay, à l'est et au sud de la Cheppe, savoir : Saint-Etienne, Saint-Hilaire, Dampierre, la Neuville; je distingue Saint-Etienne, cependant, bien qu'à Neuville ait existé une commanderie de Templiers. D'Anville n'a osé conjecturer que ce surnom leur vint du *Fanum Minervæ*. Plus hardi que lui, je présume que les nouveaux chrétiens, détruisant le temple de Minerve, ont pu lui opposer, dans le voisinage de ses ruines, des édifices dédiés à leurs saints. Les païens, non convertis encore, auront depuis continué à honorer leur fausse divinité dans ce même voisinage, comme auparavant. Saint-Etienne-au-Temple fut pour eux après, comme il l'était avant, un cimetière dans lequel on voulait être inhumé par respect pour Minerve. Ce village est situé presqu'en face de mon *Fanum*, au sud-ouest, et à 3 kilomètres à peu près de l'emplacement que je propose. Cette proximité favorisait le culte de cette déesse de la Sagesse qui ouvre la porte de l'Elysée ; les guerriers l'invoquaient sous le nom de Pallas, et sollicitaient son intercession. Au fait, le territoire de cette commune est parsemé, sous le sol, de vestiges d'antiquités. Les hypogées nombreux qu'on y découvre, et que les habitants nomment *boves* et *trous de Féez*, déposent en faveur de mon préjugé. Combien de choses curieuses M. Machet n'a-t-il pas rencontrées, en 1840, dans ce terrain ! Dampierre et Cuperly en restituent aussi ; le *Fanum Minervæ* projetait sur sa banlieue les rayons de sa renommée.

Après un long et laborieux voyage, me voici arrivé à Reims. Dans le cas où je n'aurais pas complètement résolu la question tant et si longtemps controversée, puissé-je du moins l'avoir un peu éclaircie ! Je n'ai pas cherché à accommoder les positions et leurs distances à un système que j'aurais imaginé ; c'est avec franchise et réflexion que j'ai émis mes pensées. Si l'on combat mon travail, du moins rendra-t-on justice à mon zèle et à ma bonne foi. Qu'un autre dise mieux, je me rendrai à ses raisons avec grand plaisir.

Durocortorum, chef-lieu de la cité (contrée des *Remorum*, Reims), prit dans la suite des temps le nom de *Remi*. Une telle mutation s'opéra à l'égard d'une foule d'autres villes, vers le milieu du IVe siècle chrétien. Peu de peuples eurent autant de célébrité dans nos Gaules que les Rémois. Jules César parle d'eux souvent dans ses *Commentaires;* il nomme même deux fois *Durocortorum;* c'est ainsi que les plus anciennes éditions orthographient ce nom. D'Anville remarque qu'il n'y a pas de ville dans la Belgique où se rendaient plus de routes romaines qu'à Reims; Bergier en comptait sept, M. Géruzez en indique sept. Je ne dirai rien des monuments curieux qu'offre cette ville. Bien des fois on a décrit ses vénérables restes de l'antiquité, et dans cette enceinte, des orateurs d'un mérite supérieur les ont vus et expliqués d'une manière aussi savante que lucide.

Pour abréger mon mémoire, je renonce à indiquer et à décrire les antiquités connues qui se trouvent ou qui ont existé, tant sur le cours de la voie romaine que sur ses lignes latérales.

Après une longue et fatigante pérégrination qui m'a conduit sur les lieux souvent opposés, je reviens à *Nasium,* pour donner le tracé de la route antique de Reims à Metz, par cette ville célèbre, où se croisaient, ou bien d'où partaient six voies romaines.

De Nasium, la voie de Reims à Metz se rendait près de Boviolles, après avoir coupé la route antique de Langres à Trèves (route méconnue, et que je retrace dans mon traité). On la voit derrière Marson; elle traverse ensuite Reffroy, laisse Bovée au nord; passant la Méholle, elle pénètre dans le bois de Vacon, gagne le quart en réserve de Void, d'où elle se rend à Saint-Germain (*Travia*), laissant à droite une haute pierre fichée; là ses vestiges sont très-manifestes. Dans cette partie de son cours, on l'appelle dans le pays *Chemin-de-la-Pucelle*, parce qu'on prétend que Jeanne d'Arc, l'héroïne de notre contrée, l'a suivie quand elle allait à Chinon offrir ses services à Charles VII; ailleurs on la connaît sous le nom de chemin romain.

De Saint-Germain, la voie romaine va sous les ruines de Savonnières, nom qui lui vient sans doute de *Sapo*, parce qu'on fabriquait en cet endroit l'onguent (savon liquide) dont les Gaulois se servaient pour teindre en roux leurs cheveux. Elle se dirige sous Ménilot, au sud de Choloy, et de là sur Toul.

J'aurais beaucoup à dire : 1° sur *Bovioles*, village très-voisin de Nasium, sous le camp Châtel, lieu où l'on trouve beaucoup de médailles gauloises et surtout de rouelles métalliques, sur la partie qui est en face de ce village; 2° sur des tombeaux exhumés à Reffroy et à Bovée, où un meulier existait; 3° sur Saint-Germain, à l'ouest duquel

est la route qui conduit à Tusey, en partant d'une espèce de meulier encore abattu depuis peu, ainsi que celui qui aurait une traverse de notre route allant à Bovée; cette pierre carrée était peut-être un dieu *quadrifrons ;* 4° sur *Choloy* et *Sauvoy*, où des auteurs font venir Hincmar, évêque de Reims, pour y visiter Charles le Chauve. Je prétends que ces lieux, qu'ils nomment *Gaudiacus* et *Silviacus*, ne sont pas ceux de l'entrevue. La charte indique Servais dans le Laonnais et Chauny par ces noms.

Fines. — Beaucoup de lieux portaient le nom de *Fines* dans l'antiquité. Il y en a un, par exemple, sur la route de Reims à Soissons ; un autre est entre Reims et Verdun; enfin nous avons le *Fines* entre *Nasium* et *Tullum*. Cette station dernière est ainsi marquée sur la table Théodosienne :

Caturices ad Nasium,	M. P. IX.
A Nasio ad Fines,	XIV.
Tullio,	V.

On voit clairement que ce *Fines* ne peut être Fains, village qui conserve les ruines d'un camp romain, et qui est placé entre *Ariola* et Bar-le-Duc (notre *Caturices*). Cette position, éloignée seulement de 2 à 3 kilomètres de Bar, n'a certes pas été une station. On pourrait beaucoup dire à ce sujet, mais quelques mots doivent suffire ici.

Embarrassés de trouver un gisement pour ce *Fines* de la table Théodosienne, des auteurs ne se sont pas arrêtés à Fains; D. Calmet suppose que c'est Commercy, M. Walckenaer le voit à Foug; mais c'est s'écarter de la route qui est bien visible, c'est lui faire parcourir une énorme courbe des plus lointaines par Commercy, et une moins ridicule par Foug. Au fait, la voie romaine a son vrai débouché par la forêt de Ménilot, nord-est de Choloy.

La bibliothèque royale possède un manuscrit qui offre, sous le n° 4,802, une copie de la géographie de Ptolémée (il florissait dans le IIe siècle), traduction d'Angelus de Florence, faite pour le pape Alexandre V. On y lit :

Tullium,	26 1/6	longitude	47	latitude.
Tucinum,	26	»	46 1/2.	
Nassium,	25 1/2 1/3	»	46 2/3.	

M. Clément (de Toul), l'un des conservateurs de la même bibliothèque royale en 1702, parle d'un autre manuscrit portant alors le n° 4,676, dont il donne, comme il suit, le libellé, dans sa *Défense de la ville de Toul* contre les prôneurs de Grau, à son préjudice :

Tullum,	26 1/6	47
Tussium,	26	46 1/2.
Nassium,	27 1/2 1/3	46 2/3.

Qu'était ce *Tucinum* ou *Tussium* ? Nicolas Clément, qui n'ose soutenir longtemps que son *Tussium* est Toul, arrive à l'aveu que ce nom s'applique à Tusey, qui était aussi une ville des Leucois, qui eut un palais royal sous les première et deuxième races, qui est situé entre *Nasium* et *Tullum*, enfin qui fut honoré d'un concile sous les carlovingiens.

Le père Benoît Picard, dans son *Histoire de Toul*, s'exprime de même à l'égard de Tusey, ajoutant que Charles le Chauve y fit expédier deux chartes pour l'église d'Autun, et que Mabillon s'est mépris en prenant Tuilley pour Tusey.

Dom Calmet donne l'analyse des décisions prises par ledit concile, tenu en 860, sous Nicolas Ier (souverain pontife). On y remarque la signature (copie de) d'Hincmar de Reims, et de quarante autres prélats.

Les princes de France et d'Austrasie habitèrent fréquemment Tusey, cela est incontestable; j'établirai qu'on y a frappé monnaie. Que faut-il de plus pour être persuadé que ce lieu eut de l'importance ?

Or, cette importance existait déjà du temps des Gaulois, et elle ne dépérit pas sous les vainqueurs de nos ancêtres. Des substructions réellement antiques (confondues avec d'autres d'un âge supérieur) qu'on y trouve, ainsi que des médailles tant gauloises que gallo-romaines, légitiment l'assertion. Un poste romain (*custodia*) a dû y être établi pour protéger, de concours avec celui du quadrilatère fossoyé qu'on voit au-dessus, dans le bois de Vaucouleurs, pour protéger, disais-je, et Tusey et la voie consulaire, et le chemin d'ordre inférieur qui de Tusey vient croiser cette voie.

Avant d'aller plus loin, puisque j'ai parlé de monnaies mérovingiennes, je vais enregistrer les deux qui ont été récemment recueillies dans le voisinage de Tusey : 1° Sigebert, père de Childebert II, à ce que l'on croit, car il paraît qu'elle vient du monétaire *Passencio* ; la légende du revers porte : *IN palatio fit* (faite dans le palais). — 2° Charibert, par le monétaire *Masino;* à l'avers, tête à droite ; légende, *Tholosa.* — J'évite les explications ; je dirai seulement que je possède cette dernière pièce, et que l'autre appartient à M. le baron de Vincent, sous-préfet de Toul, chez qui je l'ai vue.

Qu'est Tusey maintenant ? Une fonderie très-renommée qui a fourni ses décorations à la place de la Concorde (où est l'obélisque de Luxor) à Paris.

Je dois maintenant m'occuper de Saint-Germain, village qui, dans l'antiquité, s'appelait *Travia.* Son changement de nom eut lieu depuis le passage dans son enceinte, en 429 et 447, de saint Germain, évêque d'Auxerre, la première fois avec saint Loup, évêque de Troyes,

la deuxième avec saint Sévère, archevêque de Trèves. Une légende locale transmet une merveille opérée sur le bâton dit de *Saint-Pierre* qu'il portait avec lui. Les bâtons ainsi dénommés étaient des espèces de crosses que le pape donnait aux ouvriers évangéliques qui se consacraient à la destruction de l'idolâtrie.

Le mot *Travia* venait sans doute du latin *traviare*, qui veut dire *traverser*, *passer*, plutôt que de tirer son origine de *trivia* (triple chemin), puisqu'il n'y a que deux chemins. En effet, un chemin de grande communication, allant de Neufchâteau par Tusey au camp de Sorcy, coupait la voie romaine au nord de Saint-Germain, non loin de la borne colossale dont j'ai parlé, et qu'on a détruite il y a sept à huit lustres.

Tusey, un peu écarté de la voie, n'était pas une étape militaire, ni *mansio* ni *statio*; aussi l'itinéraire d'Antonin, qui suit la ligne, ne le comprend pas dans ses positions; mais la table Théodosienne fait mention de ce lieu de plaisance à l'usage des grands; elle admet dans son calcul sa distance de la grande voie, l'aller et le retour.

Notre route bien visible va droit à Saint-Germain, mais à la gauche de la Haute-Pierre, le chemin susdit d'ordre inférieur vient la couper. Il y a du point d'intersection jusqu'à Tusey une lieue et demie gauloise. Ceux donc qui quittaient notre voie pour se rendre à Tusey parcouraient cette lieue et demie; ils avaient pareille distance de marche pour revenir à la voie consulaire. Total, trois lieues gauloises à parcourir.

Du point où se croisent nos chemins jusqu'à Saint-Germain, il y a une lieue gauloise.	M. P. I.
De Nasium à ce même point, dix lieues.	X.
De Tusey à ce point, aller et retour, trois lieues.	III.
De Saint-Germain à Toul, cinq lieues.	V.

Total XIX lieues gauloises, nombre voulu par la table.

Si on retranche les trois qui regardent Tusey, il reste les M. P. XVI de l'itinéraire d'Antonin. — Tusey est donc le *Fines* de la table.

INFLUENCE

DES BÉNÉDICTINS

DANS LA PROVINCE DE CHAMPAGNE,

Par M. l'abbé Bandeville,

En réponse à la 13e question du même programme.

Ce serait une belle histoire à écrire que celle des Bénédictins dans la Champagne : l'origine, la propagation, les progrès, la décadence, les réformes des différentes maisons, l'influence religieuse, morale, politique, littéraire, artistique qu'elles exerçaient autour d'elles ; les hommes célèbres qui s'y étaient formés, les œuvres qu'ils y avaient produites, toutes ces considérations pourraient fournir autant de chapitres d'un haut intérêt. Mais ce vaste plan, qui exigerait des volumes, n'est pas le mien ; je ne viens pas même essayer de dire, comme le demandait le programme, *quelle a été, en Champagne, et en particulier dans le pays de Reims, la mission et l'influence de l'ordre monastique de Saint-Benoît.* La question, ainsi restreinte, est encore au-dessus de mes forces ; je viens seulement présenter quelques lignes sur les hommes les plus remarquables que l'ordre a pris ou élevés dans notre pays.

Origine et développement de l'Ordre en Champagne.

Au commencement du VIe siècle, un disciple de saint Remi, notre archevêque (1), se construit une cellule au nord de la cité, il catéchise les villages qui environnent sa solitude ; ses prédications, et plus encore ses vertus, lui attirent des disciples qui viennent avec lui défricher la montagne qu'il habite : telle fut l'origine de la célèbre abbaye du Mont-d'Hor, dite plus tard de Saint-Thierry. Vers le même temps et de la même manière, une communauté se formait du

(1) Saint Thierry.

côté opposé, au pied de la montagne de Verzy ; puis, un des pieux cénobites (1) quittait la vie commune pour se faire un ermitage au sommet de la montagne. Le souvenir de ses vertus, resté après sa mort comme un parfum de douce odeur, attire autour de son tombeau le reste de son monastère, qui prend le nom du saint anachorète et devient l'abbaye de Saint-Basle. Réomé voyait aussi s'élever le monastère qui fut depuis Montier-Saint-Jean, et où plus tard un fils de Charles-le-Chauve (2) devait prendre l'habit. Ces maisons naissantes n'étaient pas encore des couvents de Bénédictins : la règle de saint Benoît ne fut apportée dans cette partie de la France qu'au commencement du VIIe siècle, et ne s'introduisit que lentement dans les communautés déjà établies; mais bientôt on vit se former sous cette règle les abbayes d'Hautvillers, de Montier-en-Der et d'Orbais. Avenay vit sainte Berthe poser les premiers fondements d'un monastère, où plus tard une autre Berthe, petite fille de Charlemagne, devait porter le titre d'abbesse. A Reims, on comptait déjà plusieurs maisons religieuses : celle de Saint-Pierre, fondée par saint Balderic, pour sa sœur sainte Bove, et celles de Saint-Remi et de Saint-Nicaise, desservies par des chanoines. En 790, l'archevêque Tilpin établit à Saint-Remi des Bénédictins, qui réformèrent successivement les abbayes de Saint-Basle (3), de Saint-Thierry (4) et de Saint-Nicaise (5).

Avec le XIIe siècle paraît S. Bernard, et tandis que la Champagne, dans les diocèses de Langres et d'Auxerre, reçoit les célèbres filles de Citeaux : Pontigny, où viendront s'abriter saint Thomas et saint Edouard de Cantorbery ; Morimond, qui doit donner le jour aux ordres militaires de Portugal et d'Espagne ; Clairvaux, où les princes de France et d'Allemagne, attirés par les lumières et les vertus de saint Bernard, viendront prendre l'habit religieux : Clairvaux, devenue mère à son tour, enfantera les abbayes d'Igny, de Signy, d'Elan, de la Valroy, au diocèse de Reims ; celles de Trois-Fontaines, de Haute-Fontaine, de Cheminon, de Montier-en-Argonne, de la Charmoie, au diocèse de Châlons.

Les siècles, en passant, déposent insensiblement sur tous ces sanctuaires de science et de piété une sorte de poussière qui en ternit peu à peu la beauté primitive ; les réformes de Saint-Maur et de Saint-Vanne font refleurir, partout où elles s'introduisent, l'amour

(1) S. Basle.
(2) Carloman.
(3) En 952.
(4) En 972.
(5) En 1066.

de l'étude avec l'esprit de régularité ; et les abbayes de notre Champagne, ainsi ranimées, jetteront, avant de mourir, un dernier, mais bien vif éclat, dont l'univers est encore ébloui.

Emploi des revenus.

Je laisse à d'autres le soin de dire jusqu'à quel point ces maisons pouvaient contribuer à la prospérité publique par leurs immenses revenus, larges fleuves qui portaient si loin l'abondance. Ces revenus, qui ont tant de fois excité la convoitise de la cupidité, n'étaient ni stérilement encaissés, ni follement prodigués en dépenses vaines ; ils n'étaient employés ni à de hasardeuses spéculations, ni à de honteux trafics ; il ne servaient pas à enrichir des hommes, qui s'étaient voués à la pauvreté, et qui vivaient de si peu : mais, dépensés sur les lieux mêmes, ils se répandaient, comme une source vivifiante (1), dans l'intérêt des pauvres, que l'industrie n'avait pas encore si étrangement multipliés; des classes ouvrières, auxquelles on procurait un travail certain et toujours noblement payé; du fermier, dont les charges étaient si légères ; des artistes, dont on recueillait à grands frais les chefs-d'œuvre ; des savants, dont on amassait les productions; des populations entières, qui ne s'étaient groupées autour de ces pieuses retraites, et n'y avaient formé des villages, des villes même, que pour profiter de leur abondance. Ainsi envisagée, la question tournerait à l'économie politique ; et, s'il est vrai, ce que je n'oserais dire, qu'en cette matière on parle d'autant mieux qu'on s'y connaît moins, j'aurais vraiment peur d'être trop éloquent.

Agriculture.

Si j'avais à traiter la question sous le rapport de l'agriculture, je me contenterais de vous transporter, du moins par la pensée, sur cette montagne hérissée de ronces et d'épines (2) que défrichait saint Thierry; je vous conduirais à Verzy, à Hautvillers, chercher les traces des forêts (3) qui en occupaient la place, et que coupèrent les premiers moines; nous irions jusque dans la *vallée d'Absynthe*, voir saint Bernard et ses douze compagnons cultivant la terre de leurs mains, arrosant de leurs sueurs des lieux incultes, arides, stériles, sauvages, et bien plus dignes des voleurs qui s'en faisaient un repaire, ou des malfaiteurs qu'on y renferme aujourd'hui, que des pieux soli-

(1) *Benedictio illius quasi fluvius inundavit.* Eccli. 39.
(2) Flod., *Hist.*, lib. I ; *Gallia christ.*, tom IX.
(3) Flod., lib. I.

taires qui venaient y fixer leur séjour : et à la vue des riantes prairies, des riches campagnes, des joyeux vignobles qu'on y admire depuis longtemps, je vous dirais : Voilà ce que vous devez à des moines!

Et puisque nous sommes dans les vignes de la Champagne, n'oublions pas que les religieux de Saint-Benoît ont planté celles de Verzy et d'Avenay, si justement renommées ; celles de Saint-Thierry, où le clos de l'abbaye rivalisait avec les meilleurs crûs de la montagne de Reims; celles d'Hautvillers, dont les produits en vins rouges ont perdu leur réputation avec les moines qui la leur avaient acquise. Là, Dom Pérignon (1) donnait sur la culture de la vigne, sur le choix et la combinaison des raisins, sur la confection et le gouvernement des vins, des règles qu'on était heureux de suivre; et le vin fait sous sa direction était avidement recherché sous le nom de *vin de Pérignon* , ce qui plus d'une fois valut au bon religieux l'avantage d'être pris pour un des plus riches côteaux de la Champagne (2).

Si les religieux d'Hautvillers laissaient à d'autres couvents le soin d'inventer la poudre, ils inventaient, ce qui vaut beaucoup mieux sans doute, le vin mousseux, qu'on peut appeler le trésor de notre pays. Ils inventaient jusqu'au verre dans lequel on doit le boire. On peut bien le présumer, ce vin que les gourmets savourent avec tant de délices, ce vin qui a fait la fortune de tant de familles, qui a porté nos relations jusqu'aux extrémités du monde, le Champagne enfin, sans les moines, serait encore dans l'avenir, et avec lui une grande partie du commerce de nos contrées. On élève quelquefois des statues à des hommes qui ont moins mérité de leur pays; moi je propose un témoignage de reconnaissance qui coûte moins cher, et qui doit rencontrer bien des sympathies, c'est de boire quelquefois à la mémoire des bons pères à qui nous devons, les uns tant de jouissances, les autres tant de prospérité.

Saints de l'ordre en Champagne.

Mais vous n'attendez pas seulement des soins terrestres, des occupations matérielles, de ces hommes qui ont quitté le monde pour se donner plus librement à Dieu, qui se sont voués aux privations du

(1) Pérignon, auteur de *Mémoires de choisir des plants de vignes convenables au sol, etc.* Il était né à Sainte-Menehould; il mourut à Hautvillers, en 1715.

(2) *Bibliothèque générale des écrivains de l'ordre de saint Benoît*, tom. IV.

cloître pour donner plus d'essor à l'âme aux dépens du corps; vous voulez trouver en eux ces types de vertu, de sainteté, auxquels l'Eglise rend un culte solennel : ouvrons les dyptiques de l'ordre, et, tout d'abord, inclinons-nous aux noms vénérés des saints archevêques Nivard, Réol, Rigobert, Maurille, Aldric, Abbon, tous sortis des cloîtres de Saint-Benoît. L'abbaye de Saint-Pierre de Reims nous rappelle le nom du fondateur, saint Balderic, de sa sœur, sainte Bove, de sa nièce sainte Dode. Verzy nous redira ceux de l'anachorète saint Basle, de son neveu saint Balsème, et du reclus saint Sindulphe. Avenay nous parlera du martyre de saint Gombert et de sainte Berthe. Les vertus de saint Berchaire sont encore vivantes à Montier-en-Der et à Hautvillers; celles de saint Frodbert à Montier-la-Celle. L'abbaye du Mont-d'Hor est tombée dans l'oubli; la sainteté des Thierry, des Théodulphe, des Poppon, des Guillaume et de tant d'autres qui l'ont illustrée, est encore gravée dans les souvenirs. Tout parle à Saint-Germain-d'Auxerre des Pallade, des Tetric, des Héribold, des Erric. On invoque toujours, aux lieux où fut Réomé, l'intercession des saints Jean, Sylvestre, Mayol (1) et Guillaume. On ne peut prononcer le nom de Clairvaux sans se rappeler saint Bernard; visiter Igny sans penser aux bienheureux Nicolas, Humbert et Guerric; se désaltérer aux sources d'Elan sans entendre le nom de saint Roger (2).

Influence morale.

Dans ces cloîtres, sans doute, tous les religieux n'étaient pas des saints, mais tous étaient vertueux : le vice était une exception. Quelle influence morale devaient donc exercer autour d'eux ces hommes dont toutes les paroles étaient de pieux conseils, les actions des traits de charité, la vie un modèle de vertus! Cette influence valait au moins celle qu'exercent aujourd'hui dans les mêmes lieux des épicuriens enrichis, qui font gémir, aux accents de l'orgie et de la débauche, les murs élevés pour être les échos de la prière; ou bien ces ateliers où l'on exploite la sueur du pauvre, pour lui rendre en échange de ses travaux l'ignorance et l'immoralité; ou encore ces maisons, dites de correction, apparemment par antiphrase.

Papes et Cardinaux.

Ai-je besoin de vous rappeler que l'ordre de saint Benoît a produit, dans la Champagne, les trois illustres pontifes qui ont appelé

(1) S. Mayol, abbé de Cluny, eut la direction de Montier-Saint-Jean.

(2) Voyez l'*Année bénédictine.*

l'Europe entière au secours de la chrétienté d'Orient, qui ont conçu la pensée et entrepris l'exécution des croisades ? Il avait donné Gerbert à Reims, pour laisser à cette ville la gloire de revendiquer le grand pape Sylvestre II; il avait pris à Châtillon, ou plutôt à Lagery, le jeune Othon, pour qu'il devînt Urbain II; il avait fait venir d'Italie à Clairvaux Bernard de Pise, pour en faire le pape Eugène III.

Faudra-t-il ajouter que le sacré collége s'est bien souvent recruté parmi les Bénedictins de notre province, et qu'il a emprunté à Reims Matthieu le Vénérable; à Clairvaux, Henri, évêque d'Albano; à Saint-Basle, Thibaut, évêque d'Ostie; à Saint-Nicaise, Drogon et Joran; à Pontigny, Gérard; à Trois-Fontaines, Hugues, aussi évêque d'Ostie; à Igny, Pierre de Bar; à Hautvillers, Guillaume Fillastre (1) ?

Archevêques.

Dirais-je que le siége de Reims doit à cet ordre une partie de ses plus illustres archevêques, Romain, saint Nivard, saint Reol, saint Rigobert, Abel, Tilpin, Ebon, Hincmar, Foulques, Hérivée, Artauld, Adalberon, Arnoul, Gerbert, Raoul le Vert, Gui Paré, Henri de France, Guillaume Giffort et Robert de Lenoncourt; que la métropole de Sens est venue chercher à Saint-Pierre-le-Vif, Abbon, Egilon et Guillaume; à Sainte-Colombe, Jérémie et Evrard; à Saint-Germain, Gerlon; à Ferrières, Aldric, Venilon, Hildeman et Archambault; enfin, que les abbayes de la Champagne ont été comme des pépinières où les différents diocèses venaient demander de saints et de savants pasteurs (2) ?

Lettres et sciences.

C'est aux lettres, aux sciences, que les Bénédictins sont principalement redevables de leur réputation : au travail manuel des premiers solitaires, ils avaient substitué l'étude; et pour se délasser des travaux de l'esprit, il s'amusaient à copier des livres. Ce noble délassement nous a valu les précieux manuscrits qui font aujourd'hui la richesse des bibliothèques; les ouvrages des pères grecs et latins, qui servirent depuis à faire les belles éditions dites des Bénédictins; la conservation des auteurs profanes, que nous avons cent fois maudits avant que nous fussions en âge de les admirer (3).

(1) MABILLON, *Annal. ord. S. Bened.*; MARLOT, *Histor. eccles. rem.*
(2) *Annal. ord. S. Ben.*; MARLOT, *Hist. eccles. rem.*
(3) Le seul exemplaire manuscrit de Phèdre, sur lequel cet auteur a été donné au public, s'est trouvé dans la bibliothèque de Saint-Remi. (GERUZEZ, *Histoire de Reims*, tome I.)

Là se formaient, aux frais des évêques ou des abbés, ces bibliothèques dont nos villes étalent aujourd'hui avec orgueil les splendides débris, et dans lesquelles les savants modernes sont heureux de puiser une grande partie de leurs lumières. Sous ce rapport, notre Champagne n'avait rien à envier aux autres provinces : les bibliothèques de Clairvaux, de Saint-Pierre-aux-Monts, de Trois-Fontaines, sont signalées dans le *Voyage littéraire* de D. Martène, comme riches en manuscrits ; celle de Saint-Nicaise était, dit-on, excellente, quoiqu'elle possédât peu de trésors inédits ; celle d'Igny avait mérité les éloges de Sirmond, et contenait plus de deux cents manuscrits, donnés en partie par l'archevêque Sanson ; celle de Saint-Remi, regardée comme la meilleure de Reims, et fondée par nos archevêques Vulfaire, Ebon et Hincmar, comptait près de six cents manuscrits selon D. Martène, et plus de huit cents selon Lacourt (1); presque tous provenaient des libéralités d'Hincmar (2). C'est là que le P. Sirmond avait trouvé les matériaux de la plupart de ses savantes publications ; et, s'il faut en croire une maligne tradition, quelques-uns des manuscrits consultés n'auraient pas regagné leur ancien domicile : on prétend même que le révérend père a dû trouver plus d'un péché de ce genre dans l'examen de sa conscience. Pourquoi faut-il dire que presque toutes ces richesses ont péri dans l'incendie de 1774 ? Toutes ces bibliothèques n'offriraient rien de bien attrayant aujourd'hui à certains lecteurs qui cherchent avant tout ce qui plaît, ce qui amuse: le fond de ces répertoires scientifiques était l'Ecriture Sainte, les Saints-Pères, la Théologie, le droit canon, la parénétique, l'histoire et les sciences, etc. On ne connaissait pas alors le genre d'écrire à l'enchère, en spéculant sur la curiosité, la crédulité, les passions populaires, genre où 100,000 francs de scandale sont représentés par 25 centimes de littérature ; on n'avait pas le bonheur de posséder ces jeunes écrivains, génies incompris, champs toujours fertiles et sans jachère, qui produisent plus de volumes qu'ils n'ont lu de lignes, et qui nous prodiguent, dans une multitude d'in-8°, des beautés qu'on pourrait, je pense, renfermer dans une demi-page... La littérature des moines était grave comme eux, sévère comme leur règle ; ils eussent brisé leur plume plutôt que d'écrire un seul mot qui ne pût servir à l'édification de la piété ou au progrès des sciences.

Dans l'histoire littéraire des abbayes de Champagne, on remarque

(1) M. Géruzez prétend qu'on perdit 900 manuscrits précieux dans l'incendie de 1774.

(2) Voyez le *Voyage littéraire*.

trois époques brillantes : la première commence à la fin du IXe siècle, la seconde avec saint Bernard, la troisième avec la réforme introduite par les congrégations de Saint-Maur et de Saint-Vanne au XVIIe siècle.

Qu'elle était belle cette école de Saint-Germain-d'Auxerre, que fréquentaient plus de cinq mille élèves! Là, Erric (1), à la fois poète et historien, formait à la vertu comme aux sciences, Lothaire, fils de Charles le Chauve; Atton et Boson, ses cousins; Abbon, Héribald et Evrard, princes allemands; Achard, que Raoul Glaber appelle *vir eruditissimus;* Remi, qui devait plus tard diriger les écoles de Reims. Ce dernier (2), à son tour, comptait parmi ses disciples Odon, le réformateur des monastères, et Raoul Glaber (3), le célèbre chroniqueur. A Montier-en-Der, Adson (4) se distinguait par de nombreux écrits. Un des monastères de l'ordre, probablement Saint-Basle, se glorifiait d'avoir pour abbé Flodoard (5), le père de l'histoire de Reims. A Hautvillers, l'abbé Pierre écrivait en lettres d'or le célèbre évangéliaire dédié à Ebon, et que possède la petite ville d'Epernay. Ce précieux manuscrit, mis plus d'une fois en vente, appartiendrait aujourd'hui à la bibliothèque royale, si la trop heureuse propriétaire n'eût été comme effrayée de la valeur de son trésor, et surtout embarrassée du grand nombre de volumes qu'on lui offrait en échange : apparemment des *ducatons eussent bien mieux fait son affaire.* Là encore, Altman (6) donnait l'histoire des ravages exercés par les Normands en France, et particulièrement à Hautvillers; puis, en écrivant la vie de plusieurs saints personnages, il préparait les matériaux que devait exploiter dans la suite la société des Bollandistes; Notcher (7) mettait en vers la vie

(1) S. Erric ou Heiry, né à deux lieues d'Auxerre, en 834, mort à l'abbaye de S.-Germain, en 883. Voyez la liste de ses ouvrages dans l'*Histoire littéraire de la France*, tom. V, pag. 553.

(2) Voyez l'*Histoire littéraire*, tom. IV, pag. 250.

(3) DUCHESNE, tom. II.

(4) Adson, abbé de Montier-en-Der et non de Deuvres, comme le dit Feller, a écrit les vies de S. Frodbert, de S. Basle, de S. Berchaire, de S. Mansuet; un livre de l'*Antéchrist*, dédié à Gerberge, et un poème sur les saints de son ordre. Il est mort en 992. *Gallia christiana*, tom. IX; *Annal. ord. S. Ben.*, tom. III; *Histoire littéraire*, tom. VI.

(5) Voyez l'*Histoire littéraire*, tom. VI. L'Académie de Reims prépare en ce moment une édition complète, avec traduction, des œuvres de Flodoard.

(6) MARLOT, *Hist. eccles. rem.*, tom. I. *Bibliot. gén. de l'ordre de saint Benoît*, tom. I.

(7) *Annal. ord. S. Ben.*, tom. II, pag. 689. *Gallia christiana*, tom. IX et X.

et la translation de sainte Hélène. A Orbais, Gothescalc effrayait les religieux par la hardiesse de ses opinions religieuses. Alors paraissaient les diverses chroniques de Mouzon, de Saint-Pierre-le-Vif, de Sainte-Colombe, de Morigny et de Bèze. Alors aussi Hucbald (1) de Saint-Amand et Remi d'Auxerre faisaient fleurir l'école de Saint-Remi de Reims; Berner (2) y écrivait la vie de sainte Cunégonde; puis Gerbert, ce moine si savant qu'il passait pour sorcier, y enseignait la rhétorique, la philosophie, les mathématiques, et comptait parmi ses disciples (3) Robert fils de Hugues Capet, le fils de l'empereur Othon, Francon évêque de Paris et chancelier de France, Adelbold secrétaire de l'empereur Henri II, Brunon de Roucy évêque de Langres, le prince Leutheric archevêque de Sens, Ingon parent du roi Robert et abbé de Saint-Germain-des-Prés, le savant Fulbert évêque de Chartres, Jean évêque d'Auxerre, Adalberon évêque de Laon, Rothard et Herluin évêques de Cambrai, Richer (4), son ami, qui devait commenter et continuer les travaux de Flodoard.

Au milieu du XIe siècle, Anselme, moine de Saint-Remi, écrivait l'itinéraire de Léon IX (5), et l'abbé Robert (6), aussi malheureux que savant, donnait dans sa disgrâce l'histoire des guerres de la Terre-Sainte, recueillie dans les grandes collections sous le titre de *Gesta Dei per Francos.*

Le XIIe siècle envoie à Clairvaux saint Bernard, le directeur des rois, le conseiller des papes, le moteur de l'Europe, l'âme des conciles, l'arbitre des différends, le soutien de la foi, la terreur des hérétiques, cet homme dont l'éloquence décide une croisade, réforme le clergé, enfante et peuple les monastères (7). Tout ce qui l'approche doit prendre quelque chose de ses vertus et de son activité. C'est lui qui a formé saint Guerric (8), premier abbé d'Igny, dont les ser-

(1) Hucbald, moine de S.-Amand, mort en 932; MARLOT, *Hist. eccles. rem.*, tom. I. *Annal. ord. S. Ben.*, tom. III.

(2) Berner, moine de S.-Remi, puis abbé d'Homblières en 948. *Bibliot. gén. des écriv. de l'ord. de S. Benoît*, tom. I.

(3) Voyez RICHER, *Histor.*, lib. III; *Annal. ord. S. Ben.*, tom. III; etc. L'Académie de Reims prépare une édition des œuvres de Gerbert.

(4) Richer, moine de S.-Remi, auteur d'une histoire de France depuis Charles le Simple jusqu'à Hugues Capet.

(5) *Acta sanctorum ord. S. Ben.*, tom. VIII. MARLOT, *Hist. eccles. rem.*, tom. II.

(6) *Annal. ord. S. Ben.*, tom. V et VI.

(7) Voyez la *Vie de S. Bernard* par Guillaume de S.-Thierry.

(8) S. Guerric, mort en 1157. Voyez ses œuvres parmi celles de S. Bernard, *Annal. ord. S. Ben.*, tom. VI.

mons ont mérité d'être classés parmi ceux de son maître ; Geoffroy (1), successeur de Guerric, à qui fut confié le soin d'écrire l'histoire du concile de Reims ; Nicolas (2) de Clairvaux, qui fut le secrétaire du saint ; Conrad de Bavière et Henri de France (3), moins célèbres par leur naissance que par leur mérite personnel ; Silo et Alain, savants professeurs de l'Université de Paris, qui s'estimeront heureux de vivre parmi les convers de Clairvaux; Achard (4), à la fois éloquent orateur, profond philosophe et savant théologien. Plus tard on verra dans la même abbaye Guillaume de Montaigu recueillir les fleurs des œuvres de saint Bernard (5), et Pierre de Ceffons commenter le maître des sentences. Au temps de saint Bernard, on trouve à Morimont Othon de Frisinghen (6), le célèbre chroniqueur; à la Rivour, Alain (7), depuis évêque d'Auxerre, tellement ami des livres, que sur ceux qu'il léguait à Clairvaux, il écrivait la recommandation expresse de n'en laisser sortir aucun du monastère, sous quelque prétexte que ce fût. Au Paraclet, la célèbre Héloïse (8) acquiert par ses lettres une place distinguée parmi les écrivains. A Saint-Thierry, nous trouvons le bienheureux Guillaume (9), dont les œuvres attestent à la foi la piété et l'érudition ; Adalgise (10), à qui l'on doit une vie de saint Thierry. A Saint-Nicaise, les discours de Drogon (11) rappellent, selon Marlot, le style de saint Bernard. A Signy, Arnoul et Allard de Genilly (12)

(1) Geoffroy, abbé d'Igny, puis de Clairvaux, en 1162. *Bibliot. cisterc.*, pag. 110.

(2) Nicolas, moine de Montier-Amé, puis de Clairvaux, mort en 1180. Voyez la *bibliot. gén. des écriv. de l'ord. de S. Ben.*, tom. II.

(3) Henri de France, depuis archevêque de Reims. Voyez ses lettres dans l'*Amplissima collectio* de D. MARTÈNE, tom. II.

(4) Achard, moine de Clairvaux au XIIe siècle. *Bibliot. gén. des écriv. de l'ord. de S. Ben.*, tom. I.

(5) Voyez le *Voyage littéraire*, tom. I, pag. 102 et 103.

(6) Othon, évêque de Frisinghen, mort en 1156. *Annal ord. S. Ben.*, tom. VI.

(7) Voyez le *Voyage littéraire*, tom. I.

(8) Voyez ses lettres dans les œuvres d'Abailard.

(9) Le B. Guillaume, abbé de S.-Thierry en 1120, retiré à Signy en 1135, mort en 1150. *Bibliot. cisterc.*, tom. IV.

(10) *Bibliot. gén. des écriv.*, tom. I.

(11) Drogon, prieur de S.-Nicaise, puis abbé de S.-Jean de Laon, enfin cardinal évêque d'Ostie, mort en 1138. MARLOT, *Hist. eccles. rem.*, tom. II.

(12) Arnoul, moine de S.-Nicaise, puis abbé de Gemblous en 1136, retiré à Signy. Allard de Genilly, second abbé de Signy, vers l'an 1162. Voyez la *Bibliot. gén. des écriv. de l'ord. de S. Ben.*, tom. I, et la *Biographie ardennaise*, tom. I.

continuent la chronique de Sigebert. A Saint-Remi, Odon (1), le fondateur de la chartreuse du Mont-Dieu, écrit les miracles de saint Remi; Baudouin (2) ceux de saint Gibrien; Pierre de Celles, dont les œuvres, recueillies dans la *Bibliothèque des Pères*, sont un trésor d'érudition (3), fait de son abbaye une noble retraite où Jean de Salisbery et les Anglais persécutés viendront goûter les douceurs de l'étude.

Durant le long intervalle de cinq cents ans, on ne voit plus paraître que de rares écrivains dans notre province. On trouve bien à Trois-Fontaines la Chronique d'Alberic (4); à Saint-Germain d'Auxerre, les Commentaires de Guy (5); à Prully, ceux d'Himbert (6) sur Aristote et le maître des sentences; à Clairvaux, les lettres de Pierre (7); Pillard (8), dans la même abbaye, donne l'histoire de la grandeur et de la décadence de l'ordre de Citeaux; Virey (9), la vie de saint Guillaume; à Morimont, Arnold (10) écrit celle de sainte Glossinde; à Saint-Remi, Nicolas de Larisville (11) publie celle du saint patron de l'abbaye; Jean Lespagnol celle de sainte Vaubourg; Ponsard de Vendresse l'histoire de la dédicace de l'église de Saint-Remi, *écrite*, dit Marlot, *en fort bon style*; à Saint-Thierry, Victor Cottron (12) fait l'histoire de cette abbaye comme il avait fait celle de plusieurs autres monastères. Mais, à part ces faibles éclairs qui brillaient de loin en loin, les

(1) Odon, mort en 1151. TRITHÈME, *Chron. Hirsaug.*, tom. I.

(2) Baudoin vivait en 1145. *Biblot. gén. des écriv. de l'ord. de S. Ben.*, tom. I.

(3) *Annal. ord. S. Ben.*, tom. VI.

(4) La Chronique d'Alberic finit en 1241. *Bibliot. gén. des écriv.*, tom. I.

(5) Ibid.

(6) Ibid.

(7) Pierre, d'abord abbé d'Igny, puis de Clairvaux, mort en 1186. *Bibliot. cisterc.*, tom. III.

(8) Pillard, abbé de Clairvaux, mort en 1428, auteur d'un manuscrit intitulé : *Speculum elevationis et exaltationis ordinis Cisterciensis et finalis depressionis ejusdem.* Voyez le *Voyage littéraire*, tom. I. *Bibliot. gén. des écriv.*, tom. II.

(9) Virey, abbé de Clairvaux en 1471.

(10) Arnold, abbé de Morimont, mort vers l'an 1349. *Bibliot. gén. des écriv.* tom. I.

(11) Voyez MARLOT, *Hist. de la ville, cité et université de Reims*, tom. II, touchant J. de Larisville, J. Lespagnol et Ponsart de Vendresse.

(12) Victor Cottron, né à Reims, profès à S.-Remi en 1635, mort prieur de S.-Riquier en 1679. Voyez la liste de ses ouvrages dans la *bibliot. gén. des écriv. de l'ord.*, tom. III. Son *Histoire de l'abbaye de S.-Thierry* est manuscrite à la bibliothèque de Reims.

religieux, trop occupés de leurs intérêts ou de leurs droits, semblaient se plaire dans une nuit profonde, et avoir abdiqué le titre de maîtres et de conservateurs de la science, qu'ils avaient si bien mérité dans les siècles antérieurs.

On sentait le besoin d'une réforme, et, disons-le à la louange des religieux, eux-mêmes la désiraient. Dieu suscite les congrégations de Saint-Vanne et de Saint-Maur, et les propage dans les maisons qu'il veut rappeler à la vie. Partout des écoles s'ouvrent, l'amour de l'étude renaît, les savants reparaissent. A ce titre la Champagne réclame, du moins comme ses enfants, un Arnould (1) de Reims, que l'éloquence, la théologie, les sciences semblent se disputer; un Rainssant (2) de Suippes, auteur de méditations chrétiennes; un Baillet (3) de Sedan, qui a écrit les Antiquités de Mouzon; un Maréchal (4) de Rethel, à qui l'on doit une Concordance des Pères grecs et latins; un D. Oudet (5), de Carignan, philosophe et théologien. Mais rentrons dans les maisons de notre province; et sans aller à la Charmoie voir D. Pezron (6) rétablir l'Antiquité des temps; sans visiter à Saint-Germain d'Auxerre D. Georges Viole (7), le collaborateur de D. Martène; sans aller à Saint-Pierre-aux-Monts consulter les Commentaires de D. Caillet (8); sans sortir du diocèse ou de la ville de Reims, nous aurons assez de beaux noms à citer : à Hautvillers je me contente de regarder les écrits théologiques, mais un peu jansé-

(1) D. Arnould, né à Reims en 1729, profès à Beaulieu en 1749, mort à Metz en 1772. Voyez la *bibliot. gén. des écriv.*, tom. III.

(2) D. Rainssant, né à Suippes, en 1596, profès à Verdun, prieur de S.-Martin-des-Champs, puis de S.-Germain-des-Prés, mort à Lehon en 1651. Voyez la liste de ses ouvrages dans la *bibliot. gén.*, tom. II.

(3) D. P. Baillet, né à Sedan en 1632, profès à Verdun en 1698, mort à Metz en 1752. Voyez la *biographie ardennaise*, tom. I.

(4) D. Maréchal, né à Rethel en 1705, profès à Verdun en 1721, prieur à Beaulieu en 1755, mort à Metz en 1770. Voy. D. Calmet, *bibliot. lorraine*, pag. 631; *Biographie ardennaise*, tom. II.

(5) D. J. Oudet, né à Carignan, mort à Novy près Rethel, en 1736. Auteur de plusieurs traités de théologie. *Bibliot. gén. des écriv.*, tom. IV.

(6) D. Pezron, né à Hennebon, en Bretagne, abbé de la Charmoie en 1697, mort à Prières en 1706. Voyez la liste de ses ouvrages dans la *bibliot. sacrée* de D. Le Long, tom. II, pag. 902.

(7) D. G. Viole, né au diocèse de Chartres, prieur de S.-Germain-d'Auxerre, mort en 1669. Voyez la *bibliot. gén. des écriv. de l'ord. de S. Ben.*, tom. III.

(8) D. Jos. Caillet, profès à S.-Pierre, en 1670. Voy. la *bibliot. lorraine*, pag. 178.

nistes, de D. Thierry de Viaine (1); j'assiste aux leçons de métaphysique de D. Desgabets (2); j'admire les travaux numismatiques de D. Robert (3); et je vois mourir le savant, le pieux Ruinart (4). A Mouzon, D. Habert (5) fait l'histoire de l'abbaye; D. Ernault (6) donne un Traité de mathématiques; D. Vaillant (7), de Sedan, analyse les auteurs des bibliothèques de Mouzon et de Beaulieu; D. Person (8) acquiert une quadruple réputation dans l'art oratoire et la théologie, dans la physique et les mathématiques; D. Chardon (9), de Carignan, oublie ses fonctions de cellérier du monastère, en écrivant son Histoire des Sacrements. Au milieu d'un grand nombre de savants, Saint-Nicaise me fait remarquer deux Rémois : D. Mopinot (10), le collaborateur de Coustant pour sa collection des lettres des papes, et D. Marlot (11), l'historien de la ville, cité et université de Reims. C'est à Saint-Remi surtout que je me plais à m'arrêter : le travail et la science se sont donné rendez-vous dans cette maison. Je me contente

(1) D. Thierry de Viaine, professeur de théologie à Hautvillers, au commencement du XVIIIe siècle, enfermé à Vincennes, en 1710, pour cause de jansénisme. *Biblioth. gén. de l'ord. de S. Benoît*, tom. III.

(2) D. R. Desgabets, né à Dugny, près de Verdun, profès à Hautvillers en 1636, mort à Breuil en 1678. Voyez la *bibliot. gén. de l'ord. de S. Ben.*, tom. I.

(3) D. F. Robert, né à Damvillers, profès à Hautvillers en 1743. *Ibid.*, tom. II.

(4) D. Thierry Ruinart, né à Reims en 1657, mort à Hautvillers en 1709. Voyez *Annal. ord. S. Ben.*, tom. V, *præf. Bibliot gén. des écriv. de l'ord.*, tom. II.

(5) D. Habert, prieur de N.-D. de Mouzon, a fait l'abrégé des chroniques du monastère. *Biographie ardennaise*, tom. II.

(6) D. N. Ernault, né à Reims, profès à Mouzon en 1702. *Bibliot. gén. de l'ord*, tom. I.

(7) D. N. Vaillant, né à Sedan, profès à Mouzon en 1708. *Ibid.*, tom. III.

(8) D. N. Person, né à Tilly-sur-Meuse, profès à S.-Urbain en 1718, mort à Mouzon en 1764. *Biblioth. gén. de l'ord.*, tom. IV.

(9) D. Chardon, né à Carignan en 1595, profès à Verdun en 1712, mort à Metz en 1771. Voyez la liste de ses ouvrages dans la *Biographie ardennaise*, tom. I.

(10) D. S. Mopinot, né à Reims en 1685, profès à S.-Faron de Meaux en 1703, puis religieux à S.-Nicaise, mort à S.-Denis en 1724. *Bibliot. gén. des écriv. de l'ord.*, tom. II.

(11) D. G. Marlot, prieur de S.-Nicaise de Reims, mort en 1667. Voyez la liste de ses ouvrages dans la préface de son *Histoire de la ville, cité et université de Reims*, publiée par l'Académie de Reims.

de vous indiquer les recherches locales des Oudart Bourgeois (1), des Pichart, des Egée, recherches dont Marlot se servira pour son histoire; les Mémoires de D. Coquebert, les Poésies de Bugnot (2), de Legrand (3); les ouvrages ascétiques de Le Contat (4); l'Histoire de l'hôpital de Corbie par François Lefebvre (5); la Vie de saint Benoît par D. Planchette (6); le Nécrologe de Saint-Denis par D. Racine (7); les traductions de D. Thevart (8); celles de D. Hervin, l'élève de Mabillon (9); celles de D. Porcheron (10) qui, devenu bibliothécaire de Saint-Germain, travaillera au classement, au catalogue des manuscrits latins de la bibliothèque royale. Saint-Remi prend part à des travaux plus importants, et reflète une noble partie des rayons du grand siècle. Là, sous la direction et l'enseignement du célèbre Sainte-Marthe (11), se formaient des hommes qui devaient concourir à l'érection des monuments littéraires, la gloire des Bénédictins : D. Coustant (12), après avoir recueilli les lettres des souverains pontifes, travaillait à l'édition de saint Augustin, et donnait celle de saint Hilaire;

(1) Voyez, touchant Oudart Bourgeois, Pichart, Egée et Coquebert, les notes manuscrites de D. Chastelain, sur l'abbaye de S.-Remi.

(2) D. Bugnot, né à S.-Dizier, profès à S.-Remi en 1636. Il mit en vers la vie et la règle de S. Benoît. *Bibliot. gén. des écriv.*, tom. I.

(3) D. G. Legrand, né à Reims, profès à S.-Remi en 1631, mort en 1671, auteur de plusieurs pièces imprimées à la fin du 1er vol. de l'histoire latine de Marlot.

(4) D. J. Le Contat, né à Esclavon, profès à S.-Remi en 1628, mort à Bourgueil en 1690. Voyez la *bibliot. gén. des écriv. de S. Ben.*, tom I.

(5) D. F. Lefebvre, né à Laon, profès à S.-Remi en 1646, mort au Mont-S.-Quentin en 1680. *Ibid.*, tom. I.

(6) D. B. Planchette, né à Aubigny en 1609, mort à Reims en 1680. Voyez D. Lelong, *Hist. de Laon*, pag. 376. *Biographie ardennaise*, tom. II.

(7) D. F. Racine, né à Chauny, profès à S.-Remi en 1725. Voyez la *bibliot. gén. des écriv. de S.-Benoît*, tom. II.

(8) D. Thévart, né à Paris, profès à S.-Remi en 1637, mort à S.-Denis en 1685. *Ibid.*, tom. III.

(9) D. Hervin, né à Namur, profès à S.-Remi en 1721, mort bibliothécaire à S.-Germain-des-Prés, en 1764. *Ibid.*, tom. I.

(10) D. Porcheron, né à Châteauroux, profès à S.-Remi en 1671, mort aussi bibliothécaire à S.-Germain, en 1694. *Ibid.*, tom. II.

(11) Denis de Sainte-Marthe a enseigné la philosophie et la théologie à S.-Remi de Reims.

(12) D. P. Coustant, né à Compiègne en 1654, profès à S.-Remi en 1672, mort à S.-Germain-des-Prés en 1721. Voyez la *bibliot. gén. des écriv. de S.-Benoît*, tom. I.

D. Henri (1) éditait Tertullien, et publiait les deux derniers volumes de la *Gallia christiana;* D. Gelé (2) préparait une édition d'Yves de Chartres, et donnait un dictionnaire de géographie et d'histoire. Là se formaient D. Martène (3), dont le nom signifie zèle, savoir et vertu; Mabillon (4), dont je me contente de prononcer le nom, pour ne rien affaiblir de la gloire qui lui revient. De là sont sortis encore les dignes collaborateurs de ce grand homme, D. Jessenet (5), qui annota les *Acta sanctorum;* et D. Germain (6), à qui nous devons en outre l'Histoire de Notre-Dame de Soissons, et celle de plusieurs autres abbayes; puis D. Baussonnet (7), qui travailla avec D. Tassin au Traité de diplomatique. Reims, ton nom est pour jamais attaché à celui de ces hommes illustres; tu peux te parer de leur gloire; et l'honneur de les avoir ou produits ou formés te donne le droit de dire plus justement encore que le poète latin : *Exegi monumentum ære perennius.*

Arts.

Si nos monastères étaient de savantes académies où tous les talents se donnaient la main, de vastes archives où les productions du génie étaient mises en dépôt, c'étaient aussi de véritables conservatoires où tous les arts étaient noblement accueillis. Je dis tous les arts : je n'en excepte aucun. Transportons-nous par la pensée au xe siècle et au-delà; nous verrons à Saint-Remi de Reims Hucbald (8) de Saint-

(1) D. P. Henri, né à Sermiers, profès à S.-Remi en 1725. *Biblioth. gén. des écriv. de S. Benoît;* tom. I.

(2) D. J. Gelé, né au Chêne en 1646, profès à S.-Remi en 1666, mort à S.-Germain-des-Prés en 1725. *Ibid.*, tom. I, et *Biographie ardennaise*, tom. I.

(3) D. E. Martène, né à S.-Jean-de-Lône en 1654, profès à S.-Remi en 1672. Voyez la liste de ses ouvrages dans la *bibliot. gén. des écriv. de S. Benoît*, tom. II.

(4) D. J. Mabillon, né à S.-Pierremont en 1632, profès à S.-Remi en 1654, mort à S.-Germain-des-Prés en 1707. *Ibid.*, tom. II.

(5) D. Jessenet, né à Reims en 1651, profès à S.-Remi en 1670, mort à S.-Germain-des-Prés en 1680. *Ibid.*, tom. I.

(6) D. M. Germain, né à Péronne en 1645, profès à S.-Remi en 1663, mort à S.-Germain-des-Prés en 1699. *Ibid.*, tom. I.

(7) D. J.-B. Baussonnet, né à Reims, profès à S.-Remi en 1722, recueillit des documents pour l'histoire de la Champagne. *Bibliot. gén. des écriv. de S. Ben.*, tom. III, pag. 109, *not.*

(8) Hucbald est auteur de différents traités sur la musique : 1° *de harmonicâ institutione;* 2° *Musica enchiriadis;* 3° *de symphoniis;* 4° *de tonis, etc.* Voyez ces ouvrages dans GERBERT, *scriptores ecclesiastici de musicâ*, tom. I.

Amand faire marcher de pair l'étude de la musique et celle de la philosophie et des lettres. Cet artiste ne se contente pas de composer pour les abbayes de Saint-Thierry et de Saint-Nicaise les offices de leurs saints patrons, mais dans de savants traités il développe les règles de son art, il donne les diverses dimensions des tuyaux d'orgue, le poids des cymbales, les règles des consonnances ou du chant à plusieurs voix ; il perfectionne le système de notation au moyen des lettres de l'alphabet, et, si nous en croyons Sigebert, sa méthode est tellement facile, qu'avec elle l'homme le plus ignorant en musique peut de lui-même, sans le secours d'aucun maître, arriver à un certain degré d'habileté : heureusement pour les professeurs il n'en est plus de même aujourd'hui. Là encore Gerbert (1) ranime le goût de la musique, et fait des orgues avec des procédés dont le secret est perdu. A Réomé, Aurélien, que Trithème veut en vain faire *rémois* (2), mais qu'il nomme plus justement excellent musicien, écrit les vingt chapitres de sa *Musica disciplina*, publiés au XVIIIe siècle par le prince abbé Gerbert (3). Je n'ai certes pas la prétention de vous donner tous ces bons moines pour autant de Mozart, de Chérubini ou de Lesueur ; seulement il m'est bien permis, je pense, de dire sans hérésie que si le Xe siècle n'eût pas produit les Hucbald, les Aurélien et autres semblables, le XIXe ne connaîtrait pas les Rossini, les Auber, ni surtout les virtuoses qui écorchent plus ou moins agréablement les œuvres des grands maîtres. Je laisse à notre savant confrère M. Fanart le soin de vous faire connaître, entendre même si vous le jugez convenable, les compositions monastiques de différentes époques. Moi, je n'ai plus qu'à mentionner, uniquement pour mémoire, les Traités sur le plain-chant de D. Jumilhac à Saint-Nicaise, de D. Arnoul à Beaulieu, et je passe à d'autres arts.

Peinture, etc.

Je vous parlerais de peinture, si les belles vignettes des manuscrits de Saint-Germain et de Clairvaux, les fraîches miniatures des graduels et des antiphonaires de Saint-Nicaise, que les amateurs admirent à la bibliothèque de notre ville (4), ne me dispensaient de toute réflexion.

(1) RICHER, *Histor.*, lib. III.
(2) Le titre de rémois donné à Aurélien vient du mot *reomensis*, que l'on a pris pour *remensis*.
(3) GERBERT, *Scriptores ecclesiast. de musicâ*, tom. I, pag. 27.
(4) Ces beaux manuscrits portent la date de 1685, et le nom de F. J. F. R., sous-prieur de S.-Nicaise.

Nous sommes fiers de nos connaissances archéologiques, de notre enthousiasme pour les productions de l'antiquité. Loin de moi la pensée de chercher là quelque objet de censure; mais il faut bien le dire, ces connaissances, cet enthousiasme ne sont tout au plus qu'une résurrection. Avant nous on cherchait, on admirait les vieux monuments; seulement les bons moines ne laissaient pas, sous prétexte de conservation, dépérir dans le coin d'une cour, au bas obscur d'un escalier, les vénérables restes des siècles passés; ils les entretenaient avec un saint respect. On ne verrait pas aujourd'hui à Notre-Dame de Reims le magnifique tombeau de Jovin, si les Bénédictins de Saint-Nicaise ne l'eussent préservé des ravages du temps; nous n'aurions pas même un souvenir des tombeaux des rois Louis IV et Lothaire, des archevêques saint Nicaise et Hincmar, si les Martène, les Mabillon n'eussent reproduit avec fidélité ces monuments conservés dans nos monastères.

Architecture.

Pauvres et parcimonieux pour eux-mêmes, les religieux étaient splendides, magnifiques pour tout ce qui concerne le culte divin : leurs églises étaient de riches musées, où tous les siècles venaient tour-à-tour exposer leurs chefs-d'œuvre. Oh! qui nous rendra ces imposantes abbatiales qui s'élevaient avec tant de majesté au-dessus des habitations comme pour les couvrir de leur sainte tutèle, dont les flèches élancées se dessinaient avec tant de grâce au-dessus des arbres de nos campagnes, et donnaient un air pittoresque à l'aspect de nos villes, aujourd'hui si monotone! Que ne puis-je relever celles qui ne sont plus, et rendre à celles qui subsistent leur éclat, leur beauté primitive! Nous n'irons pas à Clairvaux chercher ce qui reste des magnifiques bâtiments claustraux construits par saint Bernard et ses successeurs; à Montier-la-Celle, nous faire une idée du génie des Bénédictins en considérant la noble architecture de leur église, la richesse de leurs vitraux; à la Rivour, interroger les artistes sur ces bas-reliefs (1) dont Girardon disait qu'on ne les paierait pas leur pesant d'or. Je ne vous conduirai pas même à Hautvillers chercher un souvenir de cette belle église, où chaque abbé avait laissé des gages de sa magnificence; à Avenay, visiter la place où fut l'église bâtie par Françoise de la Marck; à Saint-Thierry, voir dans une cuisine les vestiges du chœur construit par Jean de Fago et Guillaume de

(1) Ces bas-reliefs, en jaspe de Venise, représentaient la vie de la sainte Vierge. *Voyage littéraire*, tom. I.

Barracan, et regretter la nef commencée par Dominique, terminée par ses successeurs ; l'élégant clocher élevé après des temps de destruction et de pénurie, et pour la construction duquel Fourcard engageait sa crosse abbatiale (1) ; les admirables stalles gothiques posées par Etienne de Meligny, et dont il ne reste plus qu'un dessin imparfait dans le manuscrit de Victor Cottron (2) ; le beau péristyle bâti sous Emery de Hocquedé, etc... Irons-nous à Mouzon voir cette basilique que Boson avait fait consacrer, que Jean Ier avait augmentée, que Jean Gilmer avait trouvée de briques et laissée de marbre (3) ? Aujourd'hui je pourrais vous la montrer embellie, restaurée dans le genre XIXe siècle ; je vous ferais voir au portail la place occupée naguère par des statues passées de mode, que le bon goût moderne a fait disparaître ; je vous ferais admirer de belles grosses colonnes de marbre, d'ordre corinthien, substituées aux vieilles et grêles colonnettes gothiques dont Vignole n'avait pas donné les proportions, etc... Ne me demandez pas le nom de l'artiste qui a fait ces merveilles : par charité je dois me taire : seulement je vous dirai qu'il n'a rien, absolument rien de commun avec les Bénédictins. Un jour que ce même artiste contemplait ses ouvrages, le diable vint lui dire à l'oreille qu'une autre église conventuelle attendait quelque restauration : c'était l'abbatiale d'Elan, vrai chef-d'œuvre des enfants de saint Bernard, qui rappelait si bien l'architecture de Mouzon. On vit bientôt le vandale se ruer sans pitié sur l'édifice pour le démanteler, c'est-à-dire, abattre le chevet, les nefs latérales, les galeries, les voûtes, les chapelles, les tours, la toiture ; enfermer les piliers tronqués dans d'épaisses murailles, et réduire le tout aux proportions et à l'aspect d'une mauvaise église de village. Mettons bien vite cet homme au ban de l'opinion publique, et revenons à Reims. Pourquoi faut-il que là aussi j'aie à vous dire : sur la place où l'on voit de nos jours une fontaine, s'élevait jadis une belle église du style renaissance, construite par Rénée de Lorraine, la sœur du grand cardinal ? Sur le terrain occupé par ces masures où l'on entasse de pauvres ouvriers, était autrefois la délicieuse basilique de Saint-Nicaise : je ne vous dirai pas les beautés qu'on y admirait, les richesses qu'elle renfermait, ce que chaque abbé y avait successivement apporté ; j'aime mieux vous renvoyer à la monographie qu'en a tracée notre confrère l'abbé Nanquette : en le lisant, vous ne pourrez vous

(1) *Gallia christiana*, tom. IX.
(2) *Histoire ms. de l'abbaye de S.-Thierry.*
(3) *Gallia christiana*, tom. IX.

empêcher de maudire la stupide impiété du brasseur qui a démoli ce précieux monument. Allons nous consoler à Saint-Remi, et en parcourant ces nefs spacieuses, ces larges galeries, rendons hommage au génie des religieux. Là chaque siècle semblait avoir apporté sa prière : le roman, l'ogive pure, le style fleuri, la renaissance, le siècle de Louis XIV, celui de Louis XV même, s'étaient donné rendez-vous comme pour constater, sinon les progrès, du moins les variations de l'art, et dire aux visiteurs : voyez, comparez et jugez. Nous ne retrouverons plus rien de l'édifice d'Hincmar, ni des gigantesques constructions d'Airard; nous ne verrons plus l'autel orné de bas-reliefs et enrichi de lames d'or, qu'on attribuait aux largesses des archevêques Foulques et Hérivée; mais nous admirerons cette belle nef romane que commença Thierry et qu'acheva Hérimar; il nous semblera voir les habitants se lever à l'appel des abbés, et offrir à l'envi leurs trésors, leurs chariots, leurs gens, leurs personnes, pour concourir à la construction de l'édifice, et le souverain pontife, Léon IX, accourir de Rome pour le consacrer et y tenir un des plus célèbres conciles de France. Ce rond-point ogival, ces deux travées de même style, cette voûte hardie, sont dûs à Pierre de Celles; de lui vient aussi le grand portail, que des ignorants, vers 1834, dévaient salir de leurs restaurations. A la fin du XIVe siècle, Jean Canard couvrait de plomb toute l'église, et plaçait sur le chevet ce clocher svelte, abattu, il y a peu d'années, par un de ces esprits malfaisants que l'enfer se plaît à lancer sur les œuvres de l'art chrétien pour les déshonorer ou pour les détruire. Le portail méridional fut construit au XVIe siècle par Robert de Lenoncourt, à qui l'église doit les précieuses tapisseries qu'on y admire encore. Cette rose, que nous voyons à la croisée opposée, fut ouverte par Philippe du Bec. Pénétrons derrière le sanctuaire, et reconstruisons par la pensée le riche tombeau de saint Remi, qu'avait élevé Robert de Lenoncourt, le neveu de l'archevêque. On assure que bientôt il nous sera donné de le contempler tel que l'admiraient nos pères : nous verrons bien. Cherchons cette belle mosaïque que Gui avait fait poser au XIe siècle, ouvrage tellement riche qu'il attirait les censures de saint Bernard, le jubé de D. Bignicourt, la pyramide de D. Oudart Bourgeois : il n'en reste plus que le souvenir. A gauche de l'autel, nous voyons encore trois bas-reliefs mutilés : ce sont les baptêmes de Jésus-Christ, de Constantin et de Clovis, sculptés aux frais du prieur, D. Jean Lespagnol; à droite, le trésor construit par D. Lhospital; autour du chœur, la clôture élevée au XVIIe siècle, etc. Il vint, il est vrai, une époque malheureuse, où, pour enfermer le chœur dans une méchante boiserie, on mutilait, on masquait les beaux cha-

piteaux qui en décorent les piliers ; on briquetait la voûte, on badigeonnait l'église pour lui donner un teint de nouveauté ; on enlevait, on brisait les vitraux peints pour les remplacer par des verres blancs, et ces étranges embellissements étaient tellement admirés, qu'on inscrivait les noms des vitriers, menuisiers, badigeonneurs, pour les signaler à la reconnaissance de la postérité (1). Mais on vivait alors dans un siècle rétréci, où les grandes pensées ne pouvaient plus se faire jour ; il est difficile de rester sublime, quand tout est devenu bas et petit. L'auréole des Bénédictins commençait à pâlir, leur mission était accomplie. Le souffle de Dieu enleva les hommes, renversa les édifices, et ne laissa, avec les productions de l'esprit, que de rares monuments pour dire aux âges futurs jusqu'où peut s'élever le génie de l'homme quand il se laisse diriger par l'esprit de Dieu.

(1) Voir les manuscrits de D. Chastelain.

NOTICE

SUR LES ÉGLISES DE TROYES,

Par M. l'abbé PAYART,

A propos de la 15e question.

Parmi les nombreux monuments dont la religion et la patrie à bon droit s'honorent, la Champagne présente tout un monde de basiliques. Ne semblerait-il pas, au premier aperçu, que la chaîne de cette création commencée à Saint-Remi de Reims, développée avec splendeur dans l'église et surtout au portail de Notre-Dame, se complète dans un dernier anneau par l'élégante chapelle de l'Épine ?

Mais trop étranger à l'ensemble, nous aurons garde de hasarder une opinion sur le style dominant dans les principales églises qui existent actuellement en Champagne; nous nous bornerons à éclairer la question en donnant quelques détails sur trois églises d'entre elles, que la capitale de cette ancienne province conserve avec amour. Saintes reliques des vieux temps, assises au milieu des ruines amoncelées par l'ignorance et un vandalisme que je ne qualifie pas, elles demeurent comme d'irrécusables témoins de la foi de nos pères, de leur amour pour les arts, de leur génie même, comme des amies et des consolatrices pour leurs arrière-neveux. Nous voulons vous parler ici, Messieurs, de la Magdeleine, de Saint-Pierre et de Saint-Urbain de Troyes, comme étant les monuments importants des églises de notre ville.

Ma tâche serait grande, si je devais seul vous entretenir de ces trois monuments précieux des anciens âges; elle serait bien au-dessus des forces d'un élève. Je vais prendre pour moi ce qui est le plus facile, le mieux proportionné à ma faiblesse; je laisse à mon maître le soin de développer à vos regards la majesté de notre cathédrale et la délicatesse de l'église d'Urbain IV. Je vous parlerai donc de la vieille église de la Magdeleine.

La Magdeleine, qui doit à son immortel jubé un nom déjà connu, a

par elle-même, bien qu'incomplète, des titres à la renommée. Contemporaine de Saint-Remi de Reims et de Notre-Dame de Châlons, elle porte les nobles caractères de la période romane de transition. L'église a dans la nef principale et le transept la forme symbolique de la croix, encadrée dans quatre collatéraux dont les plus excentriques se terminent vis-à-vis le milieu du chœur; les deux autres l'environnent. Le pilier, dont le fond est le prisme carré, présente sur ses quatre faces quatre colonnes à demi engagées; les angles de la pile primitive ont fait place à des angles rentrants remplis par des colonnettes qui s'élancent sur la voûte en tores bien nourris pour en former les nervures. Plusieurs chapiteaux, dans le voisinage du chœur, se font remarquer parmi bon nombre d'autres mutilés ou maladroitement restaurés; ce sont de riches feuillages superposés, imitant l'antique feuille d'acanthe, et formant une délicieuse corbeille; le gorgerin des chapiteaux composé d'une forte torsade, en est le fond; le tailloir, dessiné avec des moulures prononcées, en fait l'ouverture. L'arcature principale est partout à ogive, avec des tores d'un ton à la fois doux et vigoureux. Au-dessus de cette arcature règne dans toute la partie antique de l'édifice, à quelques exceptions près, une galerie fermée et sans profondeur. La corniche sur laquelle pose la galerie est soutenue sur de simples modillons; des têtes de clous en font la bordure et l'ornement. Sur des colonnettes pleines de grâce et de délicatesse se révèle le caractère du style de transition de la période romane à l'époque ogivale. On en saisit le fait dans l'association du plein-cintre et de l'ogive qui s'embrassent, l'un en quittant la colonne comme un trône dont il a joui, l'autre en s'y asseyant en souveraine dont le règne glorieux est commencé.

Les fenêtres antiques placées au plan supérieur de l'édifice, la plupart géminées, sont à ogive dans sa forme naissante, et encadrées dans un vaste plein-cintre à peu près en anse de panier.

Je ne parlerai pas du sanctuaire, œuvre du XVIe siècle, ni des chapelles qui l'environnent, ni de quelques autres additions qui, à cette époque de dégénérescence, sont venues altérer la forme intérieure et extérieure de cette basilique; quoi qu'il en soit des nombreux défauts de la Magdeleine et indépendamment des beautés que j'ai signalées, on ne peut refuser au transept septentrional un regard de complaisance et même d'admiration.

Cette partie serait complète, si l'une des deux baies du portail qui ouvraient l'église sur la voie publique n'eût été fermée à une époque qui m'est totalement inconnue; heureusement que sa forme est demeurée à l'extérieur pour en constater l'ancienne existence.

Voyons l'ensemble du centre de la basilique, où il faut nous poser pour avoir toutes les faces du tableau à examiner. Au premier plan se présentent, associées par le pilier flanqué de ses huit colonnettes, les deux arcades des collatéraux ouverts à droite et à gauche sur le transept; au deuxième plan se développe sans lacune l'élégante galerie surmontée des fenêtres géminées réunies par l'anse de panier. Dans le fond du tableau s'élèvent, parallèles aux arcades des collatéraux, les deux portes en ogive ornées d'une couronne de diamants; au-dessus l'ouverture qui complète la vue d'ensemble des galeries surmontée d'un admirable fenestrage.

Ce fenestrage a une affinité incontestable avec celui du portail principal de Saint-Remi de Reims. Cinq arcades divisées par quatre colonnettes ouvrent une galerie supérieure dont la voûte est exquise de légèreté. Aux trois arcades centrales, dont la médiane s'élève supérieure aux deux autres, correspondent trois jours ouverts à l'extérieur par de simples vitraux. Tels sont, Messieurs, dans la vieille cité des *Tricasses*, dans l'*Augustobona* de la Gaule romaine, les plus antiques fragments de l'art chrétien et national. Maintenant ma tâche est finie, heureux d'offrir ces mots comme un hommage de reconnaissance au maître dont le talent a été apprécié et qui va maintenant vous entretenir.

MÉMOIRE

SUR LES ÉGLISES DE TROYES,

Par M. l'abbé Tridon,

En réponse à la 15e question.

La Magdeleine était achevée. Un quart de siècle après la mort de Henri le Libéral, qui avait bâti pour l'amour de Dieu et des bonnes gens tant d'églises et d'hôpitaux ; sous le règne de Thibaut le Trouvère, à l'ouverture de cette grande époque si savamment étudiée par l'illustre auteur de la chère sainte Elisabeth, Hervée, enfant du pays, né dans un coin ignoré du diocèse de Troyes, alors son soixantième évêque, Hervée jetait les fondements d'une nouvelle cathédrale.

Cette basilique commencée en 1208, consacrée en 1429, mise en l'état où nous la voyons en 1640, appartient aux quatre périodes de l'époque ogivale. Le caractère de chaque style correspond littéralement aux quatre parties principales du monument. Ainsi la première a placé au chœur sa lancette naissante ; la seconde au transept ses soleils rayonnants ; la troisième fait onduler ses flammes dans la nef et à la rose du portail ; la quatrième a couronné de fleurs et de guirlandes le front rembruni du temple sacré.

Les lancettes sont réunies deux à deux dans les cinq travées du sanctuaire, couronnées d'une rose seulement ; elles sont associées quatre à quatre dans celles du chœur et alors surmontées de trois roses ; c'est le genre de fenestrage suivi dans Notre-Dame de Reims.

Composée de douze piliers, quatre cylindriques et huit autres prismatiques, tous flanqués de colonnettes, ouverte par treize arcades en ogive, de dimensions et de formes variées, environnée de sept chapelles semi-circulaires, cette partie du monument a une beauté remarquable d'harmonie ; malgré quelques irrégularités, tout

y est grand, parfait; chaque chose semble ce qu'elle doit être, c'est la tranquillité de l'ordre réunie à la sublimité.

Au second plan de l'édifice, dans l'ornementation si riche de nos tribunes, vous remarquerez cette colonnade d'un goût exquis, ces trèfles à jour doucement posés sur des arcades géminées à trifolium; de charmantes ogives en sont l'encadrement. Quelle heureuse disposition des pendentifs! ils tombent comme de larges draperies de l'intrados de la voûte, et pourtant ils permettent à l'observateur la vue libre et complète des trois grandes fenêtres du pourtour.

Que dira à l'âme d'un artiste et à un cœur de chrétien cette révélation du ciel, ce monde mystérieux, qui anime dans des verrières des plus beaux jours de l'art, les chapelles, les tribunes et le fenestrage supérieur ? Tout ne concourt-il pas à faire de Saint-Pierre un morceau achevé ?

Je l'avouerai cependant, et ce sera pour décharger mon cœur : la lancette de la chapelle terminale est veuve de son vitrail; elle-même, elle est fermée, elle est morte.

Mais, nous l'espérons, bientôt viendra le jour où une administration zélée et intelligente lui rendra la lumière : ce sera pour la chapelle d'Hervée une transfiguration. Le monument recouvrera le plus beau de ses yeux, et nous pourrons alors présenter, avec une fierté que vous ne condamnerez pas, j'espère, un tableau synoptique de verrières, composé de mille tableaux, aujourd'hui peut-être unique, introuvable ailleurs dans la France monumentale.

Ici, Messieurs, je pourrais couper au court et vous laisser sous une impression qui nous est favorable, ce me semble; il n'en sera pas ainsi, je ne viens pas ici faire le rhéteur : vous attendez de moi la vérité entière, mon devoir est de répondre à votre attente. Je dirai donc ce qui est.

Il y a quatre époques à Saint-Pierre de Troyes, donc, évidemment, l'unité est blessée. Avant toute réflexion, la raison dit et la chose parle d'elle-même, c'est un tort immense au monument. En cela il y a du vrai, mais gardons-nous de l'exagération. Ne semblerait-il pas que si le monument, privé de l'unité toujours désirable, perd d'un côté, il gagne infiniment de l'autre, en réunissant dans son enceinte l'art ogival tout entier dans un magnifique ensemble. Puis, hâtons-nous de le dire, les grandes lignes généralement ont été respectées.

Il y a pourtant à faire une exception qui ne frappe pas d'abord, mais elle n'échappera pas à l'œil observateur de l'archéologue. En analysant notre église, en mesurant, en comparant, on sera bientôt convaincu que le monument, dans la partie des nefs, au-dessous du tran-

sept, a en largeur vingt pieds environ de plus qu'à la partie du chœur, au-dessus de la croisée. La raison de cette irrégularité devient bientôt sensible, quand on se rappelle que l'église de Troyes, commencée au XIIIe siècle, n'admettait pas dans son plan les chapelles de la nef.

A cela près, à l'intérieur, la croisée produit un effet grandiose, malgré les réparations plus ou moins habiles qu'elle a dû subir, à diverses époques, à ses deux extrémités.

La partie des nefs donne un imposant spectacle animé par une forêt de colonnettes, les fenêtres flamboyantes et les verrières qui en font l'ornement.

Mais les papillotages qui surmontent les arceaux dégénérés des tribunes remplacent mal les trèfles du sanctuaire et du chœur.

L'ogive des arcades des collatéraux à la nef principale, a quelque chose de raide dans ses moulures à vive arête, et de précipité dans son contour. L'ogive des collatéraux renflée et aiguë est gracieusement surélevée.

Je n'ai pas dit encore que Saint-Pierre de Troyes avait cinq nefs comme Notre-Dame de Paris, mais à la différence des dispositions suivies pour cette métropole, deux nefs se terminent vis-à-vis le milieu du chœur par deux espèces d'absides, qui, depuis des années mutilées ou masquées, seront bientôt rendues à leur pureté première.

Les deux autres nefs tournent autour du chœur, par une heureuse ordonnance qui ne me paraît pas commune avec ce degré de perfection; un des piliers d'une chapelle du pourtour se trouve tellement posé au centre de chacune des deux nefs, qu'il paraît en former le couronnement et le fond; c'est une espèce de rond-point composé avec les colonnettes du pilier et les nervures de la voûte. Je vous fais admirer ce charmant effet dans le lointain, car, si je ne me trompe, nous touchons aux portes du temple.

Messieurs les archéologues, j'entends le murmure sortir de votre bouche; c'est justice, à la vue de ce buffet d'orgues qui arrête les flots de lumière dont la rose inonderait le temple pour animer la prière du soir; à la vue de ce support plus monstrueux encore qui masque les charmantes dentelles du style fleuri, comme si, connaissant sa laideur, il ne pouvait consentir, dans sa vilaine jalousie, à voir briller la beauté.

Hâtons-nous de sortir, car, en demeurant un instant encore, vous auriez bientôt mesuré d'un coup d'œil de dédain quatre masses informes appelées piliers: serviteurs utiles, il est vrai, mais dont les membres de géant, informes et sans beauté, me rappellent,

placés à côté de nos élégantes colonnettes, Goliath en face de David. Partons, car peut-être oublieriez-vous ce que vous étiez forcés d'admirer au prélude de la visite. Lancez donc en adorant un dernier regard sur le sanctuaire, et en contemplant cette lumière, ce semble inaccessible, humiliez votre front de peur d'être opprimés par la gloire.

Nous sommes au parvis Saint-Pierre, aux pieds de ces tours dont Jacques Ragnier jetait la base au même jour où un pape, au génie fier et altier, posait profondément en terre ces fondements qui devaient porter le Panthéon dans les airs.

Ce n'est pas là, Messieurs et honorables Rémois, le portail de Notre-Dame. Il vous faudra toute l'urbanité qui vous distingue, pour ne pas humilier par un souvenir votre cicérone troyen.

Mais l'amour de la patrie ne connaît pas chez vous de petitesse, et, pour prévenir notre embarras, vous louerez la richesse des guirlandes, l'élégance et la légèreté des dais et des pinacles. Mais les statues colossales, mais les statuettes des voussures des portails, les groupes attachés au tympan, nos christs, nos vierges, nos anges et nos saints tant aimés de l'enfant, du savant et du pauvre peuple, où sont-ils ? Un jour d'orage soulevé par l'incrédulité nous enlevait à la fois nos saintes joies, notre gloire et presque nos espérances.

Détournons le regard de cet affligeant tableau pour le promener rapidement de la tour Saint-Pierre au chevet de l'église; vous remarquez à l'extérieur, dans les clochetons et les balustrades, le reflet de l'intérieur, c'est-à-dire, les quatre styles de la période ogivale, et bien aussi, au sommet de la tour, un grec malencontreux attaché au gothique, comme un gui parasite sur un vieux chêne. Je ne puis vous parler d'une seconde tour, elle est arrêtée au milieu de sa marche.

Et le clocher dont l'aiguille était l'étoile polaire de nos bons aïeux, le clocher avec ses cloches qui disent tant de choses aux cœurs sensibles, hélas ! il a disparu. Le ciel aussi a ses jours de colère, et le 8 Octobre de 1700, la foudre, en un instant, l'enlevait à l'admiration de nos pères et à l'avenir de leurs enfants.

Dieu soit béni ! nous aurons encore le chœur de Saint-Pierre et nombre d'autres églises. Parmi elles Saint-Urbain tient le premier rang.

Sœur de la Sainte-Chapelle, comme elle fille d'un souverain, Saint-Urbain ne s'élevait pas à côté d'un palais, elle était destinée à glorifier l'échoppe d'un artisan.

Urbain IV, troyen d'origine, pontife de sainte et glorieuse mémoire, son fondateur, était fils d'un cordonnier en vieux; il s'ap-

pelait Jacques Pantaléon de Court-Palais. Le cardinal Ancher, aussi troyen, continuateur de l'église, était neveu du pontife et petit-fils du cordonnier. Je laisse à vos réflexions la philosophie de cette histoire pour vous introduire aussitôt dans l'édifice.

Mais je vous vois arrêtés, ravis, extasiés devant cette floraison de pierres qui couronne le chevet, la croisée et les portes de l'édifice, semblables à l'horticulteur qui, au premier jour de printemps, contemple ses arbustes sortis des serres chaudes de l'hiver. Si vous voulez en avoir un ravissant coup d'œil, allez à l'Hôtel-Dieu-Lecomte, ou, si vous avez le regard de l'aigle, élevez-vous au faîte de Saint-Pierre.

Entrons déjà à l'intérieur. Quelle délicieuse chapelle, s'écriait l'illustre comte de Montalembert, visiteur comme vous, quelles belles proportions dans la croix formée par la nef, l'abside et le transept ! Quels torrents de lumière inondent le sanctuaire et le chœur à travers les neuf vitraux immenses qui environnent l'autel du sacrifice ! On dirait les neuf chœurs angéliques devant le trône de Dieu.

Après Saint-Urbain, disait un habile archéologue, c'est l'impossible, c'est la pierre spiritualisée. Pour me servir d'une comparaison sensible qui a bien son mérite, je dirai avec *Girardon*, c'est une église bâtie de chenevottes; laissez passer l'expression naïve d'un grand homme ; oui, mais de chenevottes fortes et délicates, qui, élancées en colonnettes, tournées en meneaux élégants, formées en trèfles, en quatre-feuilles, en ogives, soutiennent comme un soleil la lanterne au milieu des airs.

La pierre, à Saint-Urbain, est non-seulement svelte et délicate, elle est travaillée avec un rare mérite d'exécution ; mais, il faut l'avouer, dans quelques parties, la délicatesse va à la maigreur. Le vrai si extraordinaire, comme à la chapelle de Saint-Louis, n'est presque pas vraisemblable ; c'est à effrayer. Rassurez-vous pourtant, six cents hivers ont passé sur son front, et elle est ferme sur sa base.

Saint-Urbain a trois nefs, chacune terminée par une abside; le chœur n'est point entouré; rappelez-vous que le pontife ne faisait qu'une chapelle.

L'ornementation est des plus luxuriantes. Un motif que j'ai trouvé à Notre-Dame de Reims souvent répété, mille fois répété à Saint-Urbain, aux pilastres, aux dais, aux fenêtres, à l'intérieur, à l'extérieur, se compose de l'arc trifolium, surmonté d'un trèfle, l'ensemble couronné d'un fronton pyramidal aigu orné de crochets. Je me hâte de terminer, vous avez vu les deux portails collatéraux avancés comme les galeries des anciennes églises, soutenus sur deux colonnettes et deux contreforts, appuyés par des piles carrées : ils sont beaux, bien que dé-

pouillés, bien que mutilés. Vous me demandez le portail principal : venez et voyez.

A la vue d'une des plus belles pages de sculpture chrétienne échappée au marteau des barbares modernes, en présence de cette scène lugubre des tombeaux, de la résurrection des morts, du juge souverain porté sur les nues, de ses apôtres, de ses anges, des saints, des bons et des méchants, entendez la voix du vénérable pasteur de cette église papale.

Il ne s'exprime que par des soupirs, on croit entendre Jérémie se lamenter sur l'infortunée Jérusalem! Ah! ne voyez-vous pas le sujet de sa douleur : les pierres du temple sont dispersées, souillées; la grande voie de sa chère Sion pleure, parce que personne ne la connait pour arriver à nos solennités.

Saint-Urbain est inachevé, le portail principal est fermé comme une prison, il présente partout des ruines; la nef principale n'a pas de voûte, son clocher, sa couronne, lui a été arraché.

D'illustres archéologues, bienveillants amis des Troyens, ont émis des vœux qui tendent à obtenir une protection digne d'un monument que se disputent l'histoire, l'archéologie et les arts. Messieurs du Congrès, amis intelligents de nos vieux monuments, j'oserais presque dire nos amis personnels, venez-nous en aide de tout votre crédit; unissez-vous à nos protecteurs, et la cause de Saint-Urbain est gagnée. Je vous le demande au nom de l'ancienne capitale de la Champagne, au nom de notre vénérable et illustre prélat, des fidèles et du clergé de Troyes, au nom du vénérable pasteur, votre collègue, en mon nom, si vous le permettez, mais bien plus par la voix de l'histoire, de la France et de la chrétienté entière.

Messieurs, avant de quitter l'honorable place que j'occupe, permettez-moi quelques réflexions en faveur de notre archéologie et à propos des vicissitudes heureuses ou malheureuses des monuments que je viens de décrire, des monuments de la Champagne et de la France entière. N'est-il pas évident, à vos yeux comme aux miens, que les siècles religieux ont été les plus féconds en grands résultats; que les temps de doute et d'incrédulité ont été stériles comme le néant, s'ils n'ont pas été destructeurs ?

Notre art chrétien, Messieurs, est né d'un acte de foi; il a grandi avec ce génie des grands hommes et des grandes choses. Voilà pourquoi le moyen-âge, par la plus abondante végétation, a jeté sur le sol chrétien ces immenses forêts d'églises.

Voilà comment les plaines arides de notre Champagne ont été assez fécondes pour produire, comme dans un coin, les trois Notre-Dame : Reims, Châlons et l'Epine.

Nos aïeux, ces petits hommes si longtemps voués à un dédain ricaneur, parce qu'ils étaient croyants, géants de courage et de génie, à la lettre ont transporté les montagnes.

Eh bien ! cette foi créatrice, seule est conservatrice de l'art et des monuments.

Sans la foi, point d'avenir pour la science archéologique, point de salut pour ses immortels chefs-d'œuvre.

Avec des études et du talent, un artiste peut enfanter un morceau heureux de l'art grec et romain; mais pour être à la hauteur d'un sujet chrétien, il faut autre chose, il faut de la foi ; pour comprendre et décrire nos églises, nos portails, nos instruments liturgiques et nos cérémonies, il faut autre chose que des yeux et de savantes recherches, il faut de la foi.

Avant de jeter sur le papier des plans d'achèvement ou de réparation d'églises chrétiennes, avant même de se permettre d'y toucher, avec un esprit élevé, beaucoup d'étude, il faut non-seulement l'art de bâtir, il faut de la foi ; à moins qu'on ne consente à faire une plate copie sans originalité, sans inspiration.

Je le crois, Messieurs, ici je parle sagement, à des hommes sages. Je sais d'ailleurs quelle est ma position : j'ai l'honneur et l'insigne honneur de siéger dans une société de savants ; mais de savants qui, en acceptant l'hospitalité si noble, si magnifique d'un prince de l'Eglise, ont voulu avoir pour centre des sciences qu'eux-mêmes représentent, la divine théologie, comme identifiée avec son auguste personne ; de savants qui, méditant avec Châteaubriand le génie du christianisme, ont appris avec Bacon que la religion était l'aromate qui empêchait la science de se corrompre.

Animés de cette foi qui est la vie, qui éclaire les sciences, exalte les arts, élève l'agriculture au degré d'une providence, bénit l'industrie, assure au commerce deux choses : loyauté et liberté, très-illustres pères du Congrès de France, vous, illustres membres, vous n'aurez pas excité dans Reims une admiration stérile.

Une immense mission nous échoit, à nous enfants du XIXe siècle, le rétablissement de l'unité sociale dans la grande famille humaine. Tout se remue, tout se prépare : l'air, l'eau, le fer et la vapeur, les hommes et les éléments s'associent pour quelque chose d'extraordinaire ; le sacerdoce *catholique* est à l'œuvre pour les grands dévouements ; vous, Messieurs, hommes intelligents et vertueux, vous ne ferez pas défaut à votre siècle. Travaillons tous avec l'énergie d'une volonté généreuse à hâter ce glorieux jour, dont nous saluons en ce moment l'aurore, ce jour mille fois heureux où les hommes et les nations ne feront plus qu'une famille de frères. Allez donc, Congrès

de France, allez de ville en ville, de métropole en métropole. Dieu veuille que ma patrie se trouve sur votre route !

Allez et montrez la puissance d'une association que l'on pourrait, à la vue de ce concours immense, à bon droit appeler catholique. Si pourtant un homme se rencontrait pour dire à l'un de vous : Quoi ! vous, les aimés de la science, les rois de l'intelligence, vous êtes les fils de la foi? pour toute réponse, d'une main, vous montreriez la croix qui couvre votre poitrine, comme celle du guerrier et du prêtre; de l'autre vous indiqueriez nos temples, nos musées, nos émaux et nos parchemins.

Et vous aurez dit assez pour prouver d'où procèdent la gloire et les lumières.

MÉMOIRE

SUR LES VITRAUX DE NOTRE-DAME DE REIMS,

Par M. l'abbé Tourneur,

En réponse à la 19e question du Programme archéologique.

Pour comprendre toute l'importance de cette question et sentir en même temps tout l'intérêt qui s'y rattache, il suffit de se rappeler quelle place occupe la peinture sur verre dans l'ornementation des édifices du moyen-âge. Quand le XIIIe siècle eut substitué aux baies étroites du XIIe siècle ses ouvertures immenses, qu'il eut placé aux flancs des églises, à leur chevet, à leur portail, partout en un mot, ces larges fenêtres, ces rosaces hardies et légères qui s'épanouissent avec tant d'exubérance et étendent si loin l'admirable réseau de leur sculpture, les architectes s'empressèrent de profiter d'un art, ancien déjà sans aucun doute, mais qui venait de prendre un développement tout nouveau : l'art de la peinture sur verre. Et l'on peut dire, sans craindre de se tromper, que la révolution architecturale du siècle de saint Louis fut autant favorisée par l'art des peintres verriers, qu'elle contribua de son côté à la perfection et aux progrès de cet art lui-même. Car tandis que la peinture s'efforçait de créer des merveilles pour remplir le vaste champ qui lui était offert; les architectes, de leur côté, s'étudièrent à laisser dans leurs édifices une place aussi large que possible pour la peinture; et ainsi, appuyés l'un sur l'autre, les deux arts firent vers la perfection un pas immense. Les vitraux furent plus harmonieux de couleur, plus exacts de dessins, plus riches de détails; les églises furent plus élancées, plus légères, plus aériennes; les murailles disparaissent et sont remplacées par ces splendides verrières, dont l'effet est si magnifique, j'allais dire si magique, à la Sainte-Chapelle de Paris, à Saint-Jacques de Liége, à Notre-Dame de Chartres, à Sainte-Gudule de Bruxelles, et dans tant d'autres lieux. La basilique alors est vraiment

l'image de la Jérusalem céleste, que nous a dépeinte l'apôtre bien-aimé. Les murs ne sont plus de pierre matérielle et grossière, ils sont de jaspe et de diamant; ils portent écrit en tout lieu *le nom de l'agneau et celui des douze apôtres de l'agneau (Apocal.)*. Alors tout est en harmonie dans l'édifice, il est complet. La peinture des piliers et des voûtes se reflète sur toutes les parois; un demi-jour mystérieux invite à la prière, on sent Dieu partout, et dans l'immensité des chapelles et des nefs, et dans l'obscurité des hautes voûtes, et dans les teintes riches et variées que le soleil répand sur la dalle funéraire. La légende que le fidèle a vue sculptée au portail s'anime dans l'église d'une vie véritable; et du haut du vitrail, les saints, dont il a contemplé sous la voussure la froide image, arrêtent sur lui leur regard brillant et immobile; leur face vivante s'anime, et la gloire du ciel rayonne vraiment autour de leur front. Telle est la peinture sur verre, partie intégrante de l'art du XIIIe siècle, et tellement essentielle à nos édifices de cette époque, qu'on ne peut pas plus concevoir une belle cathédrale gothique sans vitraux, qu'une belle tête à laquelle on aurait arraché les yeux.

Notre admirable cathédrale de Reims, si complète, si entière, malgré tout ce que l'incendie en a dévoré, malgré tout ce qui manque à la réalisation complète des plans de son auteur; notre admirable cathédrale de Reims a reçu, elle aussi, cet ornement essentiel. Toutes ses fenêtres sans exception ont eu leur vitrail, et celui de nos confrères qui se chargera de traiter la question 21e du programme de la section d'archéologie, en vous apprenant en quoi l'influence de l'époque dite de la renaissance a été funeste aux édifices de l'art catholique, et notamment à la cathédrale de Reims, vous dira quand et comment notre basilique a été dépouillée de ses verrières basses, quand et comment les chanoines les firent remplacer par des vitres blanches aussi transparentes que le cristal, dit un auteur du temps, et qui n'avaient plus l'inconvénient énorme (il faut bien l'avouer) de forcer le chapitre à quelques frais de luminaire et d'éclairage.

Quoi qu'il en soit, nous avons encore dans ce qui nous reste actuellement assez de richesses pour nous consoler de ce que nous avons perdu. Trente doubles fenêtres, une galerie vitrée de neuf arcades, trois roses immenses décorent encore aujourd'hui notre métropole. Elles offrent à l'étude et aux investigations patientes de l'archéologie un champ bien vaste, et, il faut le dire aussi, un champ vierge encore de toute culture. Car, à part les planches magnifiques données par les RR. PP. Cahier et Arthur Martin, jésuites, dans la description des vitraux de Bourges, et les quelques notes qui accompagnent ces planches, on est étonné de voir que la cathédrale de

Reims ait gardé jusqu'à ce jour le secret de ses vitraux, quoiqu'elle ait été tant de fois parcourue, visitée, étudiée, décrite et expliquée depuis vingt ans.

Je ne prétends pas tout éclaircir par ce travail, la tâche est trop au-dessus de mon savoir et de mes forces; je m'estimerai bienheureux si je puis seulement rectifier quelques-unes des erreurs où sont tombés presque tous ceux qui ont parlé de nos vitraux; si je puis en expliquer quelques parties, et surtout attirer sur ce point l'attention des savants distingués qui sont venus nous éclairer de leurs lumières, et apprendre d'eux ce que je chercherais inutilement à pénétrer par moi-même.

Avant tout, j'écarterai entièrement la dernière partie de la question relative aux noms des artistes. Toutes les recherches auxquelles je me suis livré ne m'ont absolument rien appris sur ces faits. Ni le cartulaire de la ville, ni les manuscrits, ni les vitraux eux-mêmes ne m'ont donné la moindre indication. Sans doute, suivant le pieux usage de leurs temps, ces admirables artistes travaillaient pour Dieu seul, sous l'œil de Dieu seul. Ils ignoraient leur mérite, et ils ne songeaient pas qu'un jour la postérité, admirant leur génie, demanderait aux monuments et à l'histoire leur nom modeste, pour l'entourer d'amour et d'admiration.

Quant au lieu, nous pouvons dire avec certitude, d'après le chanoine Lacourt, que nos vitraux ont été faits à Reims. Au XVIIe siècle, on a retrouvé dans des fouilles plusieurs débris considérables des fourneaux qui avaient servi à la cuisson des verres.

M'arrêtant donc principalement à la description et à l'explication de nos vitraux, suivant l'intention du programme, j'y trouverai assez d'indices pour hasarder quelques conjectures sur l'époque précise à laquelle ils ont été faits. Je parlerai : 1° du portail, 2° de la nef, 3° du transept, et enfin 4° de l'abside.

I. DU PORTAIL.

Trois étages d'ouvertures vitrées remplissent tout l'espace qui s'étend depuis le haut de la porte jusqu'au sommet de la voûte : 1° une petite rose inscrite dans le tympan de la porte; 2° une galerie de neuf arcades; 3° enfin la grande rose.

1° *La petite rose.*

La petite rose est d'un dessin et d'un effet architectural très-heureux. L'intention manifeste de l'artiste habile qui a dessiné cette rose

a été de la mettre en contraste avec la grande rosace qui remplit tout l'étage supérieur. Car, en employant absolument les mêmes ornements, il les a placés en sens tout-à-fait inverse. Ainsi, tandis que dans la grande rose, toutes les fines broderies, toutes les légères découpures de pierre partent du centre pour aller s'étaler vers la circonférence ; ici, tout part de la circonférence pour venir aboutir au centre. Huit colonnettes, ayant leur base sur le cercle extérieur, sont reliées entre elles par huit arcades ogivales assez larges, dont le sommet s'appuie sur le cercle étroit qui forme le cœur de la rosace. Chacune de ces huit arcades ogivales encadre un quatre-feuilles élégant, qui se trouve ainsi huit fois répété au centre de la construction. Enfin, le reste de l'espace est rempli par seize arcades beaucoup plus petites et plus déliées que les premières, entre lesquelles elles sont renfermées. Elles abritent sous leur arc trilobé seize nouveaux quatre-feuilles, qui touchent au grand cercle extérieur formant le cadre de toute cette élégante broderie.

Autrefois cette rosace avait aussi ses vitraux, qui devaient sans doute faire ressortir d'une manière plus frappante encore et plus habile, l'opposition admirable que l'architecte a voulu établir entre les deux roses. Mais maintenant l'antithèse est détruite, parce qu'elle a été poussée jusqu'à la contradiction. Je m'explique : jusqu'à la fin du règne de Louis XVI, vers 1786 ou 87, la petite rose était ornée de vitraux peints du même style que ceux de la grande. A cette époque, et sous prétexte de réparation, un vitrier de la ville, dont les fils exercent encore à Reims la même profession, remplaça les vitraux du XIIIe siècle par les vitres jaunes, bleues, oranges que nous voyons aujourd'hui, et dont la pâleur et l'air morne jure d'une manière si criante à côté des feux de la grande rose.

Mais j'aime mieux laisser parler M. P. Tarbé ; il vous dira ma pensée beaucoup plus élégamment que je ne le ferais moi-même (*Rues de Reims*, p. 268). « Déjà nous avons indiqué, dit-il, la rose » sise au-dessus de la principale porte d'entrée, et faite il y a » quelque soixante-dix ans. Qui n'a flétri la pauvreté de son dessin, » ses couleurs blafardes et passées ? La rose basse et celle qui la do- » mine nous ont toujours représenté la mort et la vie, la mort et sa » pâleur, la vie et ses prismes brillants; la mort et son froid glacial, » la vie et ses trésors de feu. Il faudra bien qu'un jour ces verres » décolorés reçoivent des successeurs, et que le pinceau moderne » prenne une glorieuse revanche. » Tel est le vœu de l'auteur des *Rues de Reims*. Vous vous y associerez, Messieurs, et comptant sur le zèle éclairé d'une fabrique que n'arrête aucune dépense quand il s'agit de réparer et d'embellir la cathédrale, vous conclurez tou-

jours avec M. Tarbé : « Adieu donc, rosace du siècle qui doutait de » tout, rosace sans foi, sans espérance et sans avenir ; puisse la gé- » nération qui nous suit demander un jour quelle place tu déshon- » norais ! Puisse-t-elle saluer sur le trône dont tu n'es pas digne, la » vraie compagne de ta glorieuse sœur ! »

2° *La galerie.*

Entre les deux roses du portail règne la galerie, éclairée du dehors en cet endroit, et obscure dans tout le reste de l'église. Elle ouvre autour de la cathédrale un chemin suspendu au-dessus des hautes ogives des basses-nefs, à l'endroit du *triforium*. Neuf lancettes ogivales très-aiguës composent cette galerie ; une légère colonnette de pierre les sépare l'une de l'autre, et elles sont fermées par neuf vitraux qui ne manquent pas d'un certain effet. Chacun d'eux présente un personnage plus grand que de nature, de pose, d'attitude et de costume toujours variés. Au centre on remarque un roi, la tête nue, une épée nue à la main. Un riche manteau bleu, semé de larges fleurs-de-lys d'or, recouvre ce personnage, dont la figure de vitrail antique est pleine de noblesse et de majesté. Plusieurs auteurs graves, entre autres celui des *Rues de Reims*, ceux du magnifique ouvrage sur la Champagne, actuellement en cours de publication, et quelques autres avant eux, ont voulu voir saint Louis dans ce personnage; s'il était isolé, rien, ce me semble, ne s'opposerait trop à cette explication, que le vitrail même confirme jusqu'à un certain point, en offrant au-dessus des têtes des personnages *deux châteaux*, armes de Blanche de Castille, mère de saint Louis. Mais l'ensemble de la galerie me paraît en provoquer une autre, car les châteaux de Castille n'appartiennent pas exclusivement aux sujets représentant saint Louis, mais plutôt à son époque et même aux règnes suivants.

En effet, aux deux côtés du monarque on remarque deux évêques ; l'un à droite, bénissant d'une main et tenant de l'autre son bâton pastoral ; le deuxième à gauche, tenant un livre. Après les évêques, en allant du centre vers les extrémités, deux femmes richement vêtues, faisant un geste de contentement et paraissant s'occuper d'une scène qui se passe sous leurs yeux. Enfin, dans les deux dernières lancettes, à droite et à gauche, deux évêques et deux rois, la tête couverte et couronnée. — Dans tout cela je verrais donc une scène unique, la même que nous offre déjà la magnifique galerie des rois au-dessus de la rose supérieure, à l'extérieur du grand portail. Je verrais le baptême de Clovis. Le personnage du milieu représenterait

ce monarque ; seul de la galerie, il est nu-tête, quoique avec ses ornements royaux, parce que, tout roi qu'il est, il doit s'incliner sous la main du Très-Haut, qui le régénère par l'action de son ministre. Un manteau de fleurs-de-lys enveloppe Clovis : c'est que, suivant une tradition antique, Clovis reçut du ciel les fleurs-de-lys par l'entremise des anges, et c'est en mémoire de ce fait que le monastère de Joye-en-Val a été, dit-on, bâti. A droite de Clovis, le pontife consécrateur, saint Remi ; à sa gauche, un assistant du métropolitain, l'évêque de Soissons ou de Laon, tenant un livre. Après les évêques, à droite et à gauche deux femmes, deux reines ; celle qui obtint de Dieu par ses prières la conversion de son époux, la glorieuse sainte Clotilde, et l'autre, cette sœur de Clovis, Alboflède, qui renonça avec son frère au culte des faux dieux. Enfin, dans les deux évêques je verrais deux suffragants de l'archevêque de Reims ; dans les deux rois, les représentants de ces nombreux monarques successeurs du grand Clovis, qui devaient, à son exemple, venir demander à Dieu, dans la cathédrale de Reims, les grâces et les lumières que la religion sait donner à tous.

On pourrait présenter encore sur la présence de ces quatre derniers personnages une autre explication très-plausible. Ils figurent probablement les pairs ecclésiastiques et laïques qui, institués par Louis VII, en 1180 (d'après le plus grand nombre de nos historiens, entre autres Du Tillet et Favin), avaient déjà rempli leurs fonctions importantes dans les sacres de Louis VII, de Philippe-Auguste, de Louis VIII et de saint Louis.

Telle est, ce me semble, la manière la plus facile et la plus naturelle d'interpréter le sujet peint dans cette galerie vitrée, et l'étude de l'ensemble des sculptures et des peintures de la cathédrale ne peut qu'affermir encore dans cette idée. Car si la cathédrale de Reims est l'église de Notre-Dame, d'abord et avant tout ; si Marie apparaît au centre du portail dans l'éclat de sa gloire ; si nous la retrouvons remplissant de sa majesté l'immense rosace tout entière ; si à l'abside, si dans les nefs, nous rencontrerons encore la très-sainte Vierge ; après elle nous admirons partout, et saint Remi, et Clovis, et le baptême de Clovis, cet évènement mémorable, la source de la prérogative auguste du siége de Reims, qui amenait tour-à-tour, aux pieds de nos pontifes, les chefs de la nation. L'intérieur de l'église, les vitraux devaient sans doute, comme le portail, comme la sculpture, un souvenir à ces grands faits, et la place la plus naturelle était au-dessous de Marie et de son apothéose.

Je n'ai plus qu'un mot à ajouter touchant l'état actuel de cette

galerie. Le moindre examen suffit pour faire reconnaître que la plus grande partie des verres du XIIIe siècle a disparu. Presque tout le fond, les bordures tout entières, une partie considérable des vêtements des figures, sont en verres colorés modernes, très-reconnaissables à leur transparence, à leur peu d'épaisseur, à leur complète privation de dessin et d'ornements. Une autre partie des vêtements, et notamment les broderies des aubes d'évêques et des robes des deux reines, sont faites de morceaux empruntés à un vitrail du XVIe siècle. Les arabesques, l'écriture y sont on ne peut plus visibles, et même, ce qui doit écarter toute espèce de doute, une date se trouve sur le bras du personnage placé dans la dernière lancette de gauche. Cette date est 1550. Le reste des personnages, et surtout, ce qui est fort heureux, les têtes, les principales draperies me semblent appartenir à la fin du XIIIe siècle, à cause de l'étendue des morceaux de verre, de leur parfaite translucidité sans transparence, des hachures noires qui y sont placées, et de l'ensemble du dessin. Quant aux verres modernes qui sont venus s'ajouter aux autres, nous sommes suffisamment édifiés sur leur compte, et nous savons quand et par qui ils ont été placés là. L'inscription suivante se lit au-dessus du chapiteau d'une des deux colonnes centrales : *Oudet a fait ces vitros* (sic) *en* 1834. Portons maintenant nos regards vers la grande rose, où de véritables merveilles nous attendent.

3° *La grande rose.*

De toutes les baies vitrées de la cathédrale de Reims, la plus magnifique, sans contredit, c'est la grande rose occidentale. Principal ornement du portail à l'extérieur, par la pureté, l'harmonie de ses formes rayonnantes, la richesse de son dessin, le fini de ses sculptures, elle offre, à l'intérieur de la cathédrale, le plus magnifique spectacle, et il n'est certainement personne d'entre vous, Messieurs, qui, dans une de ces belles après-midi, n'ait été comme forcé de s'arrêter un instant à contempler ce chef-d'œuvre de légèreté, de délicatesse et de grâce, cet astre véritable, l'œil de la divinité invisible, le symbole de l'éternité, étincelant de mille feux, et d'où se répandent comme par torrents, jusque dans les profondeurs les plus reculées des nefs, des flots d'une lumière si douce, si splendidement colorée, qu'elle semblerait être la lumière divine qui environne les anges et les saints dans les cieux. Aussi tous les auteurs qui ont décrit notre cathédrale ont, comme à l'envi, enchéri l'un sur l'autre par la magnificence et la pompe de leur langage, chacun comprenant que

personne avant lui n'en avait dit assez. « Quand la rose est éclairée » par les feux du soleil, s'écrie M. Povillon-Pierrard, p. 133, les » couleurs brillantes qui s'en échappent par torrents, ne nous lais- » sent d'autre sentiment que celui de l'admiration et de l'étonne- » ment. » — « Rien n'égale la richesse et la beauté de la grande » rose de la façade principale, dit M. Gilbert, p. 22, et l'admiration » se partage également entre la délicatesse des compartiments » découpés en pierre, et l'éclat et la variété des peintures sur verre » dont l'aspect est ravissant, surtout au moment du coucher du » soleil. » Messieurs Géruzez, Camus-Daras, Jacob Kolb, de Jolimont s'expriment à peu près dans les mêmes termes. Vous avez entendu quelques-unes des expressions de l'auteur des *Rues de Reims*, vous entendrez encore avec plaisir les suivantes : « Lorsque le soleil » couchant envoie ses derniers rayons caresser le noble portail et » dire l'adieu du soir à la grande église, la grande rosace reçoit sa » lumière bien-aimée, l'absorbe et la jette sur les murs de la nef » sous les mille couleurs du prisme. Elle même s'illumine et lutte, » pour ainsi dire, avec l'astre divin. A peine peut-on arrêter ses » regards sur son disque étincelant. Malheur à celui que n'émeut pas » ce majestueux spectacle ! Son cœur est mort aux grandes im- » pressions.... » (*Essais historiques*, ch. 27, p. 270.)

Plusieurs auteurs modernes refusent de voir un sujet unique dans la rosace, qu'ils trouvent trop haut placée pour avoir reçu un sujet visible ; mais nous devons nous élever de toutes nos forces contre cette assertion.

Non, quelque haut placée que soit la rosace, quelque éloignée qu'elle soit de l'œil du spectateur, elle a un sujet, et un sujet visible : et certes elle devait en avoir un ; car si dans la cathédrale de Reims, les parties les plus invisibles, les plus cachées, les plus perdues, sont traitées avec autant de délicatesse et de fini que les plus apparentes ; si les étroits médaillons du haut des grandes verrières géminées de l'abside et de la nef ont leur sujet entier, complet, comment concevoir que la magnifique rosace du grand portail n'ait pas aussi le sien ? Elle devait nécessairement l'avoir, et elle l'a, bien un, bien entier, bien admirable ; elle l'a très-visible et facile même à reconnaître du bas de l'église avec une vue médiocre, quand on est prévenu.

Ce sujet, le plus magnifique que pût traiter la peinture sur verre, c'est l'Assomption de la Sainte-Vierge. Et après quelque examen, l'on conçoit facilement pourquoi ce sujet a dû être représenté là, et n'a pu être représenté que là.

La cathédrale tout entière, comme j'en ai déjà fait la remarque,

est bâtie à la gloire de la très-sainte Vierge. Toutes les places les plus honorables, les plus glorieuses lui appartiennent comme à la patronne principale du temple auguste. Ainsi, au pilier symbolique, au fronton de la grande arcade du portail, au pignon du midi, au fond révéré de l'abside, on retrouve la Sainte-Vierge. Il fallait donc encore que la plus noble verrière de l'édifice, la merveille de la cathédrale, le chef-d'œuvre de l'architecte appartînt à Marie; et pour étaler dans toute sa magnificence son triomphe et son assomption glorieuse, aucune place n'était ni plus favorable ni plus convenable que l'immense rosace. Cette place, du reste, était déjà consacrée par l'usage; ce que l'on faisait alors à Reims à la fin du XIIIe siècle, ce que le XVIe devait refaire à Auch, la fin du XIIe l'avait fait à Laon, dans cette superbe église, sœur aînée de la nôtre, moins riche, moins ornée, moins parfaite, mais cependant admirable. A Laon, toute la rosace qui remplit le fond de l'abside rectangulaire du levant est consacrée à la Sainte-Vierge. On la voit assise au centre, ayant autour d'elle, dans un premier cercle, les grands prophètes, plus loin les apôtres, puis enfin les rois, les patriarches, les anges célébrant son triomphe au son des instruments de musique les plus variés et les plus harmonieux.

Mais j'ai hâte d'arriver à mon sujet. Pour pénétrer le secret des sujets peints sur les vitraux du moyen-âge, il faut, disent les maîtres de la science archéologique, MM. de Caumont, Didron, les PP. Cahier et Arthur Martin, il faut s'adresser aux légendes et aux écrits du temps, car toujours l'artiste a traduit dans son œuvre les traditions populaires de l'époque. Si nous suivons ce conseil, nous aurons bientôt reconnu la source où le peintre a puisé les idées sublimes qu'il a reproduites sur le verre. Rien n'égale en effet la magnificence des descriptions du moyen-âge touchant le triomphe de Marie. Saint Bernard, le saint le plus populaire du XIIe siècle, venait d'écrire ses pages brûlantes, les plus belles que nous ayons encore sur la Sainte-Vierge. Et dans la Légende dorée de Jacques de Voragine, ce manuel de la sculpture et de la peinture gothique, on lit (p. 272 de l'édition Gosselin) le récit suivant de la mort et de l'assomption de Marie : « A la troisième heure de la nuit, Jésus vint, accompagné d'une multitude d'anges et de martyrs, et de patriarches, et de confesseurs, » et de vierges; et les chœurs des anges se rangèrent devant Marie, » et se mirent à chanter des cantiques très-harmonieux. — Et l'on » voit dans le livre attribué à saint Jean ce qui se passa alors : » Jésus parla le premier, et il dit : Viens, toi que j'ai élue, et je te » placerai sur mon trône.... Marie lui répond.... Et son âme sortit de » son corps... Et tous les chœurs des bienheureux se mirent à la pré-

» céder, et ils portèrent dans leurs bras l'âme de celle qui avait en-
» fanté leur roi.... Trois jours après, les apôtres veulent porter au
» tombeau le corps de Marie; mais Jésus reparaît avec une multi-
» tude d'anges. L'âme de Marie est de nouveau réunie à son corps;
» il sort glorieux de la tombe, et s'élève vers le ciel au milieu des
» chœurs des bienheureux. » Tel est en abrégé le récit de la Légende dorée, que nous retrouvons dans le *Manuel de l'Iconographie chrétienne* de M. Didron, p. 286 et suiv. Tel est aussi le texte qui a servi de guide à l'artiste de la grande rose; l'explication des figures le démontrera. Essayons avant tout de donner une idée de la disposition du sujet et du dessin de la rosace. Un coup d'œil jeté sur une gravure serait mille fois préférable, je le sais, et il n'a pas tenu qu'à moi que je pusse vous l'offrir. Toutefois, voici un croquis assez imparfait que je dois à la complaisance d'un de nos jeunes artistes, M. Hécart-Gaillot; ce croquis suffira, je pense, pour rendre ma description plus intelligible.

La rosace est encadrée dans un cercle de pierres très-épais, composé principalement d'une moulure creuse, ou gorge ornée de grappes de raisin et de feuilles de vigne dans tout son pourtour intérieur et extérieur. Au centre, un deuxième cercle de très-petite dimension, également très-épais et formant le cœur de la rose. L'intérieur de ce petit cercle présente exactement le même dessin que les petites roses qui surmontent toutes les fenêtres géminées de l'église, c'est-à-dire, qu'on y a inscrit six lobes de pierre; ces six lobes soutiennent le médaillon central. Pour remplir l'espace compris entre le centre et la circonférence, il y a douze colonnettes tout-à-fait détachées qui rayonnent du centre où est leur base vers la circonférence. Au-dessus douze ogives gracieusement arquées s'appuient d'une part sur les douze chapiteaux des colonnettes, et vont toucher de leur sommet aigu le cercle extérieur. Ainsi la rose se trouve divisée en douze compartiments égaux formés par une arcade aiguë soutenue sur deux colonnettes. Tel est, pour ainsi dire, l'échafaudage sur lequel s'appuie tout le reste, qui est plus léger et beaucoup moins saillant. Chacun de ces douze compartiments se partage ensuite en quatre parties. Au sommet, et abrité par l'ogive, est un quatre-feuilles contenant un médaillon. Au-dessous deux arcs trilobés placés côte-à-côte, comme dans les fenêtres géminées, et dont les rampants sont reçus à leur retombée par une mince colonnette, qui va s'appuyer elle-même sur une dernière arcade trilobée, placée plus bas et vers le centre de la rose. Ces trois arcades, celle du centre et les deux arcades trilobées recouvrent chacune un médaillon. Cette distribution se trouve répétée douze fois. Enfin, entre chaque grand compar-

timent de la rosace, on a placé un trèfle élégant qui s'appuie sur le grand cercle extérieur et sur les rampants des grandes ogives.

En dehors de la rosace, et comme complément, on voit trois petites roses à quatre feuilles, enfermées dans un cercle de moyenne grandeur et placées au-dessus et sur les deux côtés de la rosace.

Il y a donc dans cette rose : 1° quarante-huit médaillons formant trois cercles concentriques; un de douze médaillons à quelque distance du centre; un deuxième de vingt-quatre médaillons au-dessus, entre les deux arcades géminées de chaque compartiment ; un troisième de douze médaillons placés dans les quatre-feuilles extrêmes ; 2° quatre autres médaillons placés en dehors des trois cercles ; un au centre, un autre au-dessus de la rosace, dans la pointe de l'immense ogive qui ferme la nef tout entière, et enfin deux autres aux deux côtés de la rose, à droite et à gauche.

Voici maintenant l'énumération des figures que nous offrent ces médaillons et la place qu'ils occupent. Au centre, dans le cœur même de la rose, la Vierge environnée de l'azur des cieux. Les yeux, les bras sont élevés vers le ciel; la figure est ravissante de beauté. En dehors de la rose, dans le médaillon qui remplit la pointe de l'ogive, deux personnages : le Père éternel dans la gloire, tenant entre ses bras le divin Enfant-Jésus. D'une main il soutient son fils, de l'autre, qu'il abaisse vers la rosace, il semble inviter Marie à venir rejoindre, pour ne plus le quitter jamais, celui qui est né d'elle et qui l'a comblée de tant de grâces.

Dans le premier cercle concentrique, douze personnages, vierges, femmes, vieillards, prophètes, représentent les plus proches parents de Marie, ou les saints les plus aimés d'elle.

Dans le deuxième cercle, vingt-quatre anges qui représentent probablement les neuf chœurs d'esprits bienheureux. Tous sont nimbés ; le nimbe, les ailes, les vêtements de ces anges sont de couleurs variées. Presque tous jouent de quelque instrument de musique : l'un pince de la harpe, un autre de la guitare, un troisième fait résonner avec un archet une espèce de violon. Les autres ont des instruments à vent semblables entre eux, et offrent une analogie marquée avec la trompe, ou le lituus antique. Parmi ces vingt-quatre anges, trois ou quatre appartiennent évidemment à l'ordre des chérubins ou des séraphins. Les quatre ailes qu'ils ont aux épaules et à la poitrine les rendent très-faciles à reconnaître. Deux ou trois ne tiennent aucun instrument de musique ; leurs mains sont étendues et élevées dans une attitude d'admiration et d'extase. Enfin, un placé dans la partie supérieure de la rosace et au-dessus de la Vierge, tient de chaque main une couronne brillante, destinée

certainement à la reine de la terre et des cieux, quand elle sera placée sur le trône qui l'attend et vers lequel elle s'élève glorieuse.

Dans le troisième cercle de douze médaillons placés dans les pointes des ogives, des rois et un patriarche portant un listel, sur lequel se lit distinctement son nom : c'est Job. (Six des douze médaillons ont été brisés, toute forme de personnages a disparu, sauf dans deux ou trois, où l'on peut apercevoir encore quelques traces de rois.) Tous ces rois s'occupent de la scène principale, et y jouent évidemment leur rôle. Trois d'entre eux élèvent vers le ciel la main droite, comme pour exprimer la joie, l'admiration. Un autre, celui qui se voit au bas de la rosace et que l'on peut toucher de la petite galerie intérieure, a sur la tête sa couronne et en tient une seconde de la main droite, comme pour l'offrir à Marie.

Enfin, dans les deux médaillons extérieurs placés en dehors de la rose, deux anges plus grands que les autres, tournés vers la Vierge, l'encensent d'une main, et portent de l'autre une navette remplie d'encens. Tel est l'ensemble des personnages et la disposition des principaux groupes. Pour achever la description, ajoutons que chaque trèfle représente un fleuron composé de trois branches qui se réunissent au centre, et qui étalent sur chacun des lobes leur feuillage vert et leurs fruits d'or. Le fond du vitrail entre les médaillons alterne dans les douze feuilles de la rosace. Dans l'une, c'est une mosaïque composée de ronds rouges et bleus, rangés l'un au-dessus de l'autre sur la même ligne ; dans l'autre, une branche courante qui croise en tous sens ses rameaux touffus, ses feuilles vertes et sa tige rouge et jaune. Tel est l'artifice de ces vitraux, que le centre de la rose est vivement éclairé ; à côté, un cercle moins brillant, puis une grande lumière qui va en diminuant mourir sur les bords de la rosace, et qui produit ainsi un rayonnement du plus bel effet.

Quant aux détails iconographiques, nous ne pourrons en trouver qu'en assez petit nombre, à cause de l'état de dégradation dans lequel se trouve malheureusement toute la rosace.

Le groupe du Père éternel et de l'Enfant-Jésus a souffert de malheureuses réparations. Le nimbe croiseté du fils est très-visible, celui du père a disparu en partie. Le nimbe du père est bleu, celui du fils est blanc ; l'Enfant-Jésus a les pieds nus, ceux du père sont invisibles. Dieu le Père paraît jeune plutôt que vieux, il porte une longue barbe. D'après une savante observation qu'a bien voulu me faire M. Didron, et dont je dois le remercier ici, il y aurait dans ce médaillon une retouche ignorante qui en aurait totalement altéré le sujet. Jamais le moyen-âge n'a représenté Dieu le Père portant le

fils. Il est donc probable que le médaillon du haut présentait la Sainte-Vierge parvenue dans le ciel, et réunie pour jamais à son fils. — La barbe qui lui couvre le visage serait une addition très-moderne, qui, d'ailleurs, n'est pas sans exemple (1).

La Vierge a souffert également. Les bras sont indiqués par le mouvement de la draperie, mais les mains sont absentes. La tunique et le manteau de la Vierge sont de la pourpre la plus éblouissante, dont l'éclat tranche admirablement sur le fond d'azur du médaillon.

Dans le premier cercle, tous les personnages portent le nimbe ; ces nimbes diffèrent de couleur. Les uns sont bleus, les autres rouges, quelques-uns même verts, peu ou point en jaune. Il me paraît fort difficile de nommer ces personnages : presque aucun n'est complet; plusieurs sont horriblement contournés. Du reste, aucun insigne, aucune marque particulière ne les distingue.

Dans le deuxième cercle des anges, les mutilations ne sont pas moins nombreuses, ni moins malheureuses : trois ou quatre sont complètement invisibles et remplacés par un amalgame de verres et de vitres de toutes couleurs, de toutes formes et de tout temps. Presque aucun n'est entier, les instruments surtout ne se reconnaissent souvent qu'aux lignes de plomb. Une vitre bleue ou verte a remplacé, là le cornet d'or, là les cordes d'une harpe.

Tous les anges sont nimbés. quelques-uns en jaune, un plus grand nombre en rouge, d'autres ont le nimbe bleu et les ailes d'un vert extrêmement vif.

Enfin, dans le dernier cercle des rois, aucun n'a de nimbe. Tous sont très-richement vêtus ; tous ont la couronne sur la tête. Job seul est coiffé d'une espèce de turban. Beaucoup de reprises sont modernes, plusieurs médaillons appartiennent au XVe ou au XVIe siècle; mais la rosace, en général, prise dans son ensemble, doit appartenir à la fin du XIIIe siècle. Le dessin est plus parfait qu'au commencement du XIIIe, les ombres plus accusées; et d'ailleurs, je ne pense pas que le portail, ainsi que les trois dernières travées de l'église, aient été achevés plus tôt. La différence sensible entre l'appareil, les moulures, la forme des chapiteaux, semble appuyer fortement cette idée. Quand l'histoire nous dit qu'en 1212 on commençait la cathédrale,

(1) Cependant de nouvelles observations m'ont fait reconnaître que la barbe et la tête sont du même morceau de verre, et par conséquent de la même époque. Dans ce cas, le personnage portant l'Enfant-Jésus pourrait bien être Isaïe. Il est fâcheux qu'un point aussi intéressant ne puisse être fixé à cause du malheureux état du vitrail.

qu'on y officiait pour la première fois la veille de la Nativité, en 1241, cela ne prouve en aucune manière l'entier achèvement de Notre-Dame. On officie à Cologne depuis six cents ans, et l'église est loin d'être entière. D'ailleurs, tout le monde sait qu'en 1430, Guillaume Fillastre, doyen du chapitre, consacrait des sommes considérables à l'achèvement de la tour méridionale, celle qui est un peu plus basse que l'autre.

En finissant ce que j'ai à dire de la rosace, qu'il me soit permis d'émettre un vœu : que les savants l'étudient, qu'ils la fassent connaître suffisamment, pour qu'un jour elle puisse être habilement restaurée et qu'elle reprenne toute sa splendeur !

II. DES NEFS.

Les vitraux des nefs, placés principalement comme décor destiné à produire seulement un effet d'ensemble, n'offrent rien de bien intéressant dans le détail. Nous allons les étudier rapidement, car je craindrais, Messieurs, d'abuser de votre attention en multipliant les observations détachées. Toutefois, nous avons ici encore quelques rectifications à faire dans les descriptions que nous offrent les ouvrages imprimés jusqu'à ce jour sur la cathédrale de Reims.

L'ensemble de ces vitraux se compose de dix-huit doubles verrières remplissant les grandes lancettes géminées de l'étage supérieur. Il est vrai que du portail au transept l'église compte dix travées, et que, par conséquent, les fenêtres sont au nombre de vingt. Mais les deux plus rapprochées du portail n'ont pas de sujet : elles représentaient un fond de mosaïque fait au XIIIe siècle, mais détruit en partie et englué d'une peinture à l'huile formant des ronds, des étoiles bleues, rouges, jaunes, etc. Ce décor a été exécuté à l'époque du dernier sacre, pour remplacer les anciens vitraux et mettre plus d'uniformité dans la décoration de l'édifice, dont toutes les hautes fenêtres se trouvent ainsi garnies de verres peints. La bordure cependant est remarquable, en ce qu'elle se compose de châteaux empruntés aux armes de Castille, fréquemment représentées sur verre du temps de saint Louis et après lui. Chacune de ces dix-huit fenêtres présente un sujet uniforme : elles ont toutes quatre personnages, deux évêques au bas, et deux rois ou deux reines en haut ; et non les rois en bas et les évêques en haut, comme le disent, par erreur, l'auteur des *Rues de Reims* et celui de la *Champagne*. Par une exception toute particulière, la liturgie rémoise place dans les prières les rois avant les évêques, sans doute parce qu'elle considère ces derniers comme sou-

verains temporels. (Voir les *Laudes* de la messe pontificale.) Ces personnages sont uniformément représentés assis. Tous les rois ou reines sont couronnés, leur main porte le sceptre ; pour vêtement ils ont tous une tunique et un manteau plus ou moins riches de broderies ou d'ornements. J'ai dit des rois ou des reines, sans être bien sûr qu'il y ait des reines. Ce qui cause mon doute, c'est que plusieurs de ces personnages qui ont le même costume et les mêmes vêtements que les rois, sont entièrement imberbes. Le fond du vitrail est une mosaïque de diverses formes, mais toujours composée de compartiments réguliers et géométriques. Tous les personnages sont placés dans une espèce de niche, présentant une arcade ogivale ou cintrée, et surmontée presque partout d'un fronton triangulaire assez aigu, dont les rampants sont recouverts de crosses végétales. Aux deux angles de la base de ce fronton, s'élèvent de petits clochetons de formes différentes, mais toujours dans le style de l'époque, le XIIIe siècle. Les bordures varient : vers le sanctuaire de l'église, ce sont ordinairement de ces fleurons élégants, composés de feuilles recourbées en crochets, d'entrelacs dessinant des encadrements elliptiques, au centre et aux extrémités desquels s'épanouissent des palmettes; en un mot, ils sont absolument semblables à ceux dont M. de Caumont nous a donné le dessin dans son sixième volume du *Cours d'antiquités monumentales*, p. 473, comme type des encadrements du XIIIe siècle. Vers le portail, ce sont plus souvent des fleurs-de-lys et des compartiments géométriques. Les roses, faites également sur un modèle uniforme, contiennent toutes sept personnages ou sept groupes de personnages : un au centre, et six dans les six pétales qui entourent le centre de la rose. Quelques-unes offrent des sujets intéressants que nous décrirons tout-à-l'heure.

Quels sont ces rois et ces évêques, et qu'a-t-on voulu représenter sur les vitraux ? La réponse ne peut-être douteuse. On a voulu représenter évidemment la suite des rois et des reines de France et celle des archevêques de Reims. Avant tout examen, il faut voir dans la série des rois, ou ceux de Juda, ou ceux de France; mais une preuve incontestable, ce me semble, décide pour ces derniers. Tous ceux qui ont parlé des vitraux de la nef ont dit qu'aucun des rois n'avait de nom : ils se sont trompés. Le personnage placé dans la quatrième fenêtre de droite en comptant depuis le sanctuaire, précisément au-dessus de la première arcade de la nef, après le petit orgue, a un nom fort lisible : on voit au-dessus de sa tête une petite croix et le nom *Karolus*, avec un K, comme on l'écrivait alors. C'est un des quatre monarques du nom de Charles qui avaient régné en France à cette époque; mais aucun indice ne nous apprend précisément

lequel. Du reste, à part le premier roi de droite, qui porte un glaive au lieu de sceptre, sans doute comme le conquérant de la Gaule et le fondateur du royaume; à part les deux rois de la cinquième ou sixième fenêtre de gauche, qui portent tous les deux le nimbe; à part encore les deux premiers de gauche, qui appuient les pieds sur des lions couchés, aucun n'a de marque particulière. Au contraire, ils sont presque tous de fenêtre en fenêtre faits absolument sur le même modèle, et comme découpés sur les mêmes cartons; ou bien ils se regardent, et leur image reproduit de gauche à droite et de droite à gauche exactement les mêmes lignes, les mêmes traits, les mêmes poses, les mêmes vêtements. Tous les rois de France ne peuvent d'ailleurs se trouver représentés, puisqu'il n'y a que trente-six fenêtres, et qu'au milieu du XIIIe siècle, la France comptait déjà depuis Pharamond plus de quarante monarques. Pour résumer ma pensée, je verrais donc dans ces rois la suite des rois de France, mais sans que l'on puisse dire que telle ou telle figure représente tel ou tel roi.

Quant aux évêques peints sur le verre, ils représentent de la même manière la suite des archevêques de Reims. Seulement plusieurs sont nommés. Voici dans quel ordre : dans la première fenêtre à droite, on lit *Donatianus*, Donatien, huitième archevêque, de 360 à 390. Son nom est bouleversé : on lit *Atiadonus*, au lieu de *Donatianus*. Au deuxième panneau, il y a le nom de *Viventius*, saint Vivent, neuvième archevêque, successeur de Donatien, de 390 à 394. A la deuxième fenêtre il y a deux fois le nom de Baruc, et non *Boruc*, comme disent les *Rues de Reims :* Baruc Ier et Baruc II; l'un monta sur le siége métropolitain en 408 et l'autre en 441. Mais ils sont les douzième et treizième évêques; entre eux et saint Vivent il y a eu deux évêques, saint Sévère et saint Nicaise, dont les vitraux ne parlent pas. A la troisième fenêtre, Bennade et Barnabé sont inscrits; ils succédèrent aux deux Baruc, mais dans l'ordre inverse : Barnabé est le quatorzième et Bennade le quinzième évêque. Après Bennade, aucun autre nom ne peut se lire; d'ailleurs la série est loin d'être complète, car il n'y a que 36 évêques comme je l'ai dit, et le siége de Reims en compte 53, depuis sa fondation par saint Sixte, jusqu'à Albéric de Humbert, qui posa la première pierre de la cathédrale en 1212. Quoique tous les évêques aient en main la crosse, les quatre ou cinq premiers de gauche et de droite tiennent une croix. Par une anomalie assez rare, qui se trouve répétée plus souvent encore sur les vitraux de Saint-Remi, plusieurs évêques qui n'ont jamais été reconnus comme saints, tels que Baruc, Bennade, Sonnace, Manassès, etc., ont cependant le nimbe.

Enfin, pour compléter cette description, il ne me reste plus qu'à vous indiquer rapidement les sujets des petites roses. La première fenêtre de droite, la deuxième et la troisième de gauche représentent un évêque assis au centre et six autres évêques ou six anges autour de lui qui l'invoquent ou le vénèrent. La troisième fenêtre de droite et la sixième de gauche représentent la Sainte-Vierge assise, ayant devant elle l'Enfant-Jésus ; sur les côtés et au-dessus, des anges encensent le Sauveur et sa mère ; des hommes la prient. Tous les signes iconographiques de la Vierge et de l'Enfant-Jésus sont exactement reproduits ici. La deuxième fenêtre de droite et les deux dernières du même côté offrent différentes scènes du jugement général. La dernière de gauche, l'Ascension. La sixième de droite, la Transfiguration. Aucune n'offre d'insignes de corporations, de corps d'états, comme à Chartres et à Bourges. Deux seulement m'ont paru plus extraordinaires : je vais les décrire.

1° Dans la première fenêtre de gauche, on voit au centre un personnage couché sur un lit ; au-dessous on lit très-distinctement avec une longue vue, ces mots : *Rex Salomon ;* six groupes de deux guerriers assis et armés de pied en cap paraissent faire la garde autour de lui. Les deux rois de cette verrière ont les pieds appuyés sur un lion, comme je l'ai dit. Cela serait-il suffisant pour faire voir la série des rois de Juda sur les vitraux de Notre-Dame ? De plus habiles le décideront. Mais le nom de Charles, écrit dans la cathédrale de la monarchie, me paraîtrait faire incliner la balance du côté des rois de France.

2° Dans la quatrième fenêtre de droite on remarque, au centre, le Christ enveloppé d'un linceul blanc comme au moment de la résurrection. La tête est couronnée du nimbe crucifère ; d'une main il retient sur sa poitrine les plis du linceul, de l'autre il paraît bénir. A droite et à gauche deux personnages, deux femmes dans l'attitude de l'admiration; elles tiennent à la main un vase, sans doute le vase des aromates destinés à l'embaumement du Sauveur.

Dans les quatre autres médaillons, en haut et en bas, les quatre évangélistes avec leurs caractères particuliers : 1° à gauche l'évangéliste saint Jean : il écrit sur un pupitre, et dans son livre ouvert, on peut lire ces mots : *Pater noster*. Dans le haut du vitrail, une colombe nimbée du nimbe crucifère paraît parler à l'oreille du saint; 2° à droite, saint Matthieu, ayant près de lui son ange; 3° au-dessous à gauche, un long listel à la main, l'évangéliste paraît lire; devant lui un bœuf pose un pied de devant sur le pupitre du saint : c'est saint Luc; 4° à droite, saint Marc et son lion.

Je n'ose pousser plus loin ces détails, j'ai hâte de terminer par

quelques observations sur l'effet général et l'époque de cette partie du vitrage de Notre-Dame. Ces vitraux ont aussi beaucoup souffert, et on peut dire qu'il n'y en a pas un seul qui n'ait été retouché. Plusieurs même, notamment vers le bas, sont tout-à-fait altérés. Un roi, entre autres, a littéralemeut la tête sens dessus dessous, c'est-à-dire, le front sur les épaules.

Je ne pense pas que ces vitraux soient de la même époque. Les quatre ou cinq premières fenêtres de chaque côté sont d'une couleur plus sombre, plus harmonieuse; le dessin est plus soigné : je les crois du XIIIe siècle. Les dernières sont très-mal faites; les tons clairs y dominent; le jaune pâle, le vert brillant, caractères indiqués par M. de Caumont comme désignant le XIVe siècle. Le dessin est très-différent de celui des premières : les figures sont plus larges, les morceaux de verre plus grands ; d'ailleurs ils remplissent ces travées, qui me semblent plus modernes. Tout cela m'incline à croire qu'ils appartiennent à la fin du XIIIe ou au commencement du XIVe siècle.

III. DU TRANSEPT.

Cette portion de l'église était plus riche, sans doute, autrefois, en vitraux peints; aujourd'hui, la plupart des ouvertures sont remplies par des verrières en très-grande partie antiques, mais en partie colorées à l'huile à une époque récente, et semblables à celles que nous avons déjà rencontrées à la dernière travée de l'église près du portail. Les quatre fenêtres qui touchent à la grande nef sont en grisaille de couleur, les autres en grisaille blanche du XIIIe siècle. Elles ont été décrites et gravées par les RR. PP. Cahier et Arthur Martin. Ces fenêtres, souvent méprisées et peu connues de beaucoup de personnes, ne méritent pas moins que les fenêtres de la nef, de fixer l'attention des connaisseurs. Nous n'hésitons même pas à dire que par la richesse, le velouté, l'harmonie, nous les plaçons bien au-dessus des vitraux des trois dernières travées de l'église, qui doivent être d'un siècle plus modernes.— Nous ne trouvons plus actuellement de vitraux peints à personnages qu'aux deux roses du nord et du midi, et dans une fenêtre haute à droite, dans le bras méridional de la croisée. Chacune des deux roses mérite une attention particulière : décrivons-les sommairement.

1° *Rose méridionale.*

Cette rose a été parfaitement décrite et expliquée par l'auteur des *Rues de Reims*. Voici ses propres paroles, p. 270 : « La rosace du

» portail méridional est beaucoup moins brillante que celle de la
» grande façade, mais les dessins qui la décorent sont faciles à dis-
» tinguer. Leur style n'a rien de commun avec celui des autres ver-
» rières, et l'on aperçoit sans peine qu'ils sont beaucoup plus
» modernes. Ils remontent à la fin du XVIe siècle. En 1580, un violent
» coup de vent brisa cette rosace et jeta ses débris sur le pavé de
» l'église ; elle fut refaite immédiatement, et l'on voit sur un des
» médaillons qui la composent le nom de Nicolas Dérodé et la date
» de 1581. »

Le dessin de cette rose, qui est exactement semblable à celle du nord, est d'une grande simplicité et parfaitement dans le style du XIIIe siècle. Voici comment elle est décrite dans le *Voyage en Champagne*, publié par le baron Taylor, p. 144 : « Cette rose, qui occupe
» presque toute la largeur de la croisée, se compose de douze co-
» lonnettes rayonnantes, reliées entre elles à la circonférence par
» des demi-cercles à moulure, renfermant chacun un cercle entier de
» moindre grandeur. La rose contient ainsi douze lobes inscrits dans
» un grand arc ogival équilatéral. C'est dans le petit cercle central
» et dans les douze cercles de petite dimension, rangés tout autour
» de la rosace, que se trouvent placés les sujets. »

En voici la description, que j'emprunte encore à l'élégant ouvrage de M. P. Tarbé : « Au centre est placé le Christ bénissant la terre,
» et montant au ciel dont il montre la route. Les apôtres sont autour
» de lui dans les douze médaillons. Entre le centre et la circonfé-
» rence, le champ de la rosace est rempli par des têtes d'anges et
» des arabesques d'assez bon goût. Le même arabesque est répété
» douze fois. Cette rosace, plus transparente que celle du grand por-
» tail et que sa sœur du nord, a moins d'éclat lumineux. »

Ajoutons encore un mot : plusieurs apôtres sont reconnaissables à leurs insignes ; plusieurs autres en sont privés. Malgré la perfection du dessin, qui a toute la correction de la renaissance, que l'on compare les têtes, les draperies, l'expression surtout des apôtres que le XVIe siècle a peints dans la rosace, avec ceux que le XIIIe a fait vivre à l'abside, et l'on aura compris sur-le-champ l'immense intervalle qui sépare les deux époques, beaucoup moins par le temps que par le secret d'exprimer par l'art les idées chrétiennes et religieuses.

Dans une des fenêtres latérales, à droite de la rosace que nous venons de décrire, on voit représenté un sujet très-intéressant. Cette verrière a dû être faite pour servir de modèle à celles de l'abside, car elle présente absolument la même disposition, mais dans un style évidemment plus ancien, bien plus imparfait et même grossier comme une ébauche. Chaque panneau se divise en deux

parties. En haut à droite, on voit la Vierge et l'Enfant-Jésus, toujours avec les nimbes, poses, vêtements de l'époque ; au-dessous une église gothique du XIIIe siècle, avec ses contre-forts, ses arcs-boutants, ses roses, ses tours et ses flèches, au bas de laquelle on lit distinctement de la nef même : *Ecclesia remensis metropolis.* Dans le panneau de gauche, un saint Jean-Baptiste portant un *agnus Dei*, et au-dessous un évêque, qui est le métropolitain de Reims, comme l'abside nous le prouvera. Cet évêque a le nimbe.

Allons maintenant dans l'autre bras de la croisée admirer la rose du nord.

2e *Rose du nord.*

La rose du nord se divise, comme celle du sud, en douze parties; mais elle contient un nombre double de sujets peints, parce que l'intervalle compris entre le médaillon central et les douze médaillons de la circonférence est occupé aussi par douze groupes de personnages. L'ensemble de cette rosace appartient certainement au XIIIe siècle. On y retrouve le genre de coloris du XIIIe, la translucidité sans transparence, la naïveté de son dessin, le caractère exact de sa composition. Malheureusement presque tous les sujets sont mutilés ; c'est à peine si l'on en trouve deux ou trois dans leur entier. Les lacunes causées par la chute des vitraux du XIIIe siècle ont été comblées presque toutes par des fragments de bordure du XVIe siècle, parfaitement reconnaissables à leur couleur pâle et à leur dessin.

Quelques auteurs ont vu dans cette rosace les douze signes du zodiaque; M. Géruzez, dans son *Histoire de Reims*, était tombé dans la même erreur; mais un examen plus attentif la lui a fait reconnaître, et il s'est empressé de la corriger dans une note placée à la fin de son deuxième volume.

Le sujet de toute cette composition est la création du monde, qui se trouve du reste reproduite en sculpture à l'extérieur, sous la voussure de la grande ogive équilatérale, dans laquelle la rosace est inscrite. On trouve au centre Dieu le Père, les mains étendues, faisant sortir du néant par sa parole l'univers tout entier. Autour de lui, toujours dans le grand médaillon central, quatre anges qui l'adorent et qui l'encensent. Au-dessus de sa tête, d'un côté le soleil, et de l'autre la lune. En étudiant ce médaillon, j'ai joui, Messieurs, d'une surprise que je voudrais vous faire partager à tous. J'avais reconnu d'une manière claire et distincte Dieu créant le monde ; la draperie, la main, le nimbe croiseté même étaient très-visibles ; mais je ne voyais pas de visage, et en étudiant une description de la ca-

thédrale, je lisais : « Le médaillon du milieu présente un cercle » blanc, comme est représentée l'hostie consacrée que nous voyons » dans les ostensoirs ou soleils que l'on porte dans les processions » de la Fête-Dieu, et que l'on expose à l'adoration des chrétiens sur » nos autels. Ce pourrait bien être le soleil figuré. »

Mais je voyais le soleil un peu au-dessus vers la droite dans le même médaillon : il ne pouvait pas y avoir certainement deux soleils. En vain je me crevais les yeux, je ne pus rien découvrir ; je dus avoir recours à une forte longue-vue, et en la fixant sur le cercle blanc, qu'ai-je trouvé ? Messieurs, vous ne le devineriez jamais. A la place du visage du Père éternel, dont je reconnaissais parfaitement toute la personne, non pas le soleil, mais Apollon : Apollon lui-même dans un joli camaïeu du XVIe ou XVIIe siècle, qui offre en miniature le père des Muses, s'appuyant sur un cippe, ayant à ses pieds une lyre ou une urne élégante, et derrière lui un temple grec. En voyant là le soleil, l'estimable auteur de la description de la cathédrale ne s'était pas beaucoup trompé dans sa conjecture : Apollon est le symbole du soleil en mythologie, en attendant le jour où il le sera en iconographie chrétienne (1).

Autour du médaillon central, et tout rapprochés de lui, douze groupes dont voici l'énumération : en haut, dans la ligne verticale, la création de l'homme; à gauche, le paradis; on ne voit que le tronc de l'arbre et les jambes des personnages ; plus bas la tentation, mutilée de la même manière. Au-dessous, Adam, vêtu, bêche la terre; Abel offre un agneau en sacrifice ; Caïn tue son frère avec une hache. Nous voici arrivés au bas.

En reprenant à droite et en descendant, nous trouvons le premier médaillon entièrement indéchiffrable ; au deuxième, Adam chassé du paradis, Eve allaitant ses enfants, la promenade de Caïn et d'Abel dans la campagne. Dans le cercle extrême, on rencontre au bas une lapidation, celle de saint Etienne, en costume de diacre, la dalmatique, le manipule, l'étole. Deux soldats, couverts de riches cuirasses et vêtus à la romaine, le martyrisent. Ce médaillon est évidemment du XVIe siècle. Dans les autres médaillons, tout autour, des

(1) A l'aide des échafaudages placés depuis le Congrès pour la réparation de l'orgue, j'ai pu examiner de plus près ce petit médaillon, qui n'a guère que douze ou quinze centimètres de diamètre. L'ensemble est bien tel qu'il a été décrit ci-dessus; seulement le personnage n'est point un Apollon, mais une Magdeleine demi-nue, ayant à ses pieds une urne d'or. On lit au-dessus de sa tête ces mots : *Sa Magdaleā*. Elle est peinte en camaïeu brun, mais je crois à l'huile, et non en vitrail, ou du moins en vitrail imparfait. — (Mai 1846.)

animaux de différentes espèces, complétant sans doute la représentation de la création. Ainsi on y voit plusieurs poissons de différentes couleurs et de diverses formes, un bœuf, un cheval, le chevreau, l'ibis du désert, la cigogne, etc. Je verrais représentés là les différents règnes de la nature, et tous ces animaux créés par Dieu pour le service de l'homme.

Ces animaux sont rangés deux par deux dans chaque groupe. Dans le haut de cette rangée surtout, les mutilations sont nombreuses, et souvent les sujets totalement indéchiffrables.

IV. DE L'ABSIDE.

La région absidale offre, sans contredit, la série de vitraux la plus parfaite de toute la cathédrale, et certainement notre église de Reims peut, pour cette partie du moins, se comparer à ce qu'il y a de plus magnifique à Bourges, à Chartres, à Troyes et ailleurs. On ne sait qu'admirer le plus, ou bien la beauté de l'idée qui a présidé à l'arrangement des sujets, ou bien la magnificence, la richesse du coloris; ou bien la mâle sévérité du dessin, ou enfin l'abondance des idées et des faits représentés sur ces verres.

En voici la disposition générale. Neuf fenêtres géminées présentent une suite de dix-huit panneaux, remplis chacun par deux personnages, l'un au-dessus, l'autre au-dessous. Au-dessus on admire, au centre, à droite du spectateur, et à gauche sur la verrière, le Christ en croix. A gauche, la Vierge tenant entre ses bras l'Enfant-Jésus. A droite et à gauche, en observant strictement l'ordre et la hiérarchie du canon de la messe, de la liturgie romaine et de la liturgie rémoise, les apôtres, au nombre de seize par l'addition aux onze disciples fidèles de saint Paul au deuxième rang; de saint Mathias et de saint Barnabé, au treizième et au quinzième; et enfin des évangélistes saint Luc et saint Marc, l'un à la quatorzième place et l'autre à la dernière. Au-dessus ou au-dessous de chaque apôtre, on lit distinctement son nom. Saint Judes est ainsi nommé, et non pas Thadée, nom que lui donnent l'Evangile et le canon de la messe. Chacun des seize personnages a les pieds nus, le nimbe orné de perles au cercle extérieur. Ils sont tous placés dans une arcade élégante; tous, ainsi que les évêques du deuxième rang et les rois et les évêques de la nef; tous, sans aucune exception, sont représentés assis. En outre, chaque apôtre porte en main un emblême; mais on

ne voit point encore ceux que l'usage n'a consacrés que plus tard, et que nous trouvons en grande partie sur la rosace du XVIe siècle, au transept méridional. Saint Pierre porte déjà les clefs symboliques; saint André la croix, mais de forme ordinaire et non en sautoir. Il est représenté de même à la porte gauche du portail du nord, et dans une des rosettes de la nef, à la cinquième ou sixième fenêtre de gauche. Saint Paul et saint Thomas portent une épée; saint Judes et saint Jacques le Mineur n'ont aucun emblême. Saint Marc a une palme comme martyr; saint Luc et saint Jacques le Majeur, un listel comme écrivains sacrés; Jacques a de plus, pour support, une espèce d'oiseau aquatique, comme un canard. Les PP. Cahier et Martin ont vu là un emblême ingénieux des pérégrinations du saint apôtre, et du pélerinage de Compostelle. Les autres ont un livre.

La rosette supérieure des fenêtres appartient aux personnages du haut. Ces rosettes n'offrent pas du tout des sujets fantastiques et indéchiffrables, comme plusieurs l'ont écrit; non, mais elles présentent toutes, de la manière la plus visible, la vie des saints apôtres placés au-dessous; seulement les faits de leur vie sont toujours puisés dans la *Légende dorée*, et pour cela ne sont pas très-connus de tous. Telle est, Messieurs, la disposition du premier rang des personnages aux vitraux de l'abside, et vous trouverez, sans doute, comme moi, que l'idée de placer ainsi dans la partie la plus sainte, la plus glorieuse de l'édifice, le Christ en croix, la Vierge, et après eux le collége apostolique, est une idée bien belle, bien chrétienne. Mais cette idée se développe et se complète dans la réunion des sujets placés au-dessous.

Nous venons de voir autour du chef de l'Eglise, de celui qui l'a fondée par son sang, ces douze pêcheurs galiléens, les maitres, les pères de toutes les églises du monde, unis entre eux et soumis au même chef, dans une même hiérarchie. Au-dessous, nous voyons dans le vitrail du centre où est le Christ, l'archevêque de Reims, chef spirituel de l'église de la deuxième Belgique, uni lui-même au chef suprême, brebis à l'égard de Pierre, mais père et pasteur à son tour pour les évêques de sa province. A la droite de l'évêque, son église métropolitaine, dont le nom se lit au-dessous : haute, riche, splendide basilique ogivale à lancettes, flanquée au portail de tours élevées, surmontées de flèches aériennes, aux portes immenses ornées de larges pentures, aux rosaces épanouies. Au-dessus de l'église, et les pieds appuyés sur le pignon du portail, l'ange de l'église de Reims portant en main la croix archiépiscopale; tandis que sur les autres églises, ses frères, les anges des diocèses suffragants, sonnent de la trompette. Dans la pointe du vitrail, au-

dessus de la petite rosace on voit la figure majestueuse du Père éternel, au nimbe croiseté, et dont la croix se compose de rayons de lumière s'échappant de la tête. D'une main Dieu le Père bénit, de l'autre il tient la boule du monde.

A gauche, au premier rang, sous saint Pierre, l'évêque et l'église de Soissons, premier suffragant doyen de la province, et en possession de sacrer les monarques en l'absence de l'archevêque; près de lui son église. Cette église, et les huit autres comme elle, sont toutes ogivales à lancettes, toutes surmontées de flèches élégantes, appuyées de puissants contre-forts, percées de larges portes. Elles sont dessinées d'imagination, et n'ont aucune ressemblance précise avec ces magnifiques cathédrales de la province de Reims, les plus belles sans contredit de la France tout entière. A droite, sous saint Paul, Laon et son évêque; près de lui, Châlons; Senlis et Amiens dans une fenêtre, représentés, Senlis, par l'évêque, Amiens, par l'église. A côté de Soissons, et en suivant l'ordre, Beauvais, Noyon, Tournay, une autre dont le nom bouleversé laisse cependant lire à grand'peine : *Eccª Morinensis*, Thérouanne, unie depuis à Arras. Enfin, une dernière illisible, qui ne peut être que Cambrai.

Permettez-moi de terminer par quelques détails très-courts sur les diverses particularités de ces vitraux.

Dans la fenêtre du centre, le Christ en croix présente tous les caractères iconographiques des christs du XIIIe siècle. Ses bras sont très-étendus, il est nu, mais une large draperie, rougie sans doute par son sang, le voile de la ceinture aux genoux. Au pied de la croix, une coupe profonde reçoit le sang divin coulant abondamment des plaies du Sauveur. Au haut de la croix est une inscription portant le nom de *Jhesus*. A droite et à gauche du Christ, le soleil et la lune. Plus bas, aux deux côtés du Dieu mourant, la Vierge en pleurs, nimbée, les pieds chaussés, et le disciple bien-aimé, saint Jean, au nimbe ordinaire, les pieds nus, et toujours imberbe.

La Vierge peinte dans la verrière voisine porte sur la tête une riche couronne. Son nimbe est bordé de perles; d'une main elle tient le sceptre, de l'autre son fils, souriant avec une amabilité touchante, et avançant sur la nef, pour la bénir, son petit bras d'enfant. L'évêque placé immédiatement au-dessous du Christ, et qui représente le métropolitain, est richement vêtu. On remarque sous la chasuble les tunicelles; outre le pallium, il est orné du rational, sans doute comme archevêque, car il l'a seul dans la série. Le nom de cet archevêque se lit sur le fond du vitrail, à la hauteur des épaules. Ce nom est *Anricus*, le vitrail porte *Anriusc*, et il sert à fixer d'une manière très-précise la date des vitraux. Henri de Braine était

archevêque de Reims en 1227, époque des plus grands travaux de construction de la cathédrale; et il est mort en 1240, quelques mois avant que le clergé prit possession de l'édifice, et qu'on en fit la consécration. Toutes les observations sur le dessin, la nature des verres etc., confirment pleinement cette date. J'ai donné plus haut la description de l'édicule représentant la cathédrale de Reims, placé sous la Vierge à la gauche de l'archevêque. Mais je dois signaler ici un fâcheux déplacement que quelque vitrier ignorant aura sans doute opéré. Le bas du panneau appartenant à l'église a été placé au-dessous de l'évêque, et réciproquement, de façon qu'en étudiant les figures, on trouve l'évêque coupé aux genoux, et terminé par de larges portes à ferrements contournés, des contre-forts solides et massifs, et tout ce qui forme le bas d'une cathédrale. L'église à son tour est coupée au quart de sa hauteur, et se termine par un bas de chasuble, une broderie d'aube, des bouts d'étole, de pallium, des sandales brodées, et tout ce qui appartient à l'évêque. En une demi-heure ce mal pourrait être réparé. (*Il l'a été depuis.*)

La rosette de ce vitrail représente le tombeau du Sauveur, Magdeleine, les saintes femmes, et deux emblêmes de la passion.

A droite, dans la rosette, le martyre de saint Pierre, et sa vie selon la Légende, sa querelle avec Simon le Magicien, ses entretiens avec Néron, etc. — Disons encore que l'inhabile ouvrier qui a réparé cette rose, ne pouvant comprendre un crucifiement la tête en bas, a charitablement remis saint Pierre sur ses pieds, et par la même opération pendu la tête en bas. Aux deux côtés du saint apôtre, les deux soldats qui venaient de le crucifier.

Après saint Pierre, saint Jean écrivant l'Apocalypse, plongé dans l'huile, guérissant les malades, écrivant aux églises.

De l'autre côté, saint Paul, ses disputes avec Hermogène, ses prédications, sa mort. A côté, la curieuse légende de saint Thomas, qui s'engage comme architecte d'un roi barbare, assiste à une noce où il est insulté par un échanson, qui trouve son châtiment immédiat. Il est dévoré par un monstre, quand il allait puiser de l'eau à une fontaine. Au centre on voit un beau palais gothique, emblême de l'architecture du saint à qui on a depuis donné pour insigne une équerre, évidemment pour la même raison. Plus loin, le martyre de saint Barthélemy. On le voit à demi dépouillé de sa peau. De l'autre côté, les mêmes sujets, très-faciles à expliquer la Légende à la main.

Je m'arrête toutefois, Messieurs, n'osant pousser plus loin des remarques de détails qui seraient infinies, si l'on voulait dire tout ce que cette partie des vitraux présente d'intéressant et d'admirable,

comparée surtout aux autres peintures de la même époque, sur des sujets analogues. Je ne désire qu'une chose, vous avoir prouvé que les vitraux de Reims ne sont pas la partie la moins belle, la moins riche, la moins curieuse du noble édifice que vous êtes venus admirer.

CINQUIÈME SECTION

LITTÉRATURE, BEAUX-ARTS.

SÉANCE DU 2 SEPTEMBRE 1845.

La cinquième section se réunit dans le local qui lui a été assigné.

M. Louis PARIS, un des secrétaires généraux, occupe le fauteuil; il est assisté de MM. FANART, COURMEAUX et Jean HUBERT, secrétaires.

A l'ouverture de la séance, un des secrétaires procède à l'appel nominal. Cet appel constate que la cinquième section se compose de cent vingt-sept membres; cinquante-sept seulement sont présents.

Il est passé ensuite au scrutin, pour l'élection du président et des vice-présidents de la section. Le scrutin donne le résultat suivant :

MM.	Richelet,	44 voix.
	Goguel,	40.
	Taillard,	37.
	Du Coëtlosquet,	37.
	De la Porte,	25.
	Géruzez,	13.
	Joseph Bard,	9.

Bandeville,	8.
Fanart,	8.
Bourdon,	6.

En conséquence, M. Richelet est proclamé président.

Sont proclamés vice-présidents : MM. Goguel, Taillard, du Coetlosquet, de la Porte. Ces Messieurs prennent place au bureau.

M. Courmeaux, secrétaire, donne lecture du programme, et M. le président invite les membres présents à faire connaître les questions sur lesquelles ils désirent prendre la parole.

Se sont inscrits :

Pour les 1re et 2e questions, M. Paulin Paris.
Pour la 3e, — M. Max. Sutaine.
Pour la 4e, — M. Hubert.
Pour les 5e, 6e et 7e, — M. Fanart.
Pour la 8e, — M. Louis Paris.
Pour la 9e, — MM. Charpentier, Prosper Soullié, Hubert.
Pour la 10e, — M. P. Soullié.
Pour les 11e et 12e, — MM. Rouit, Goguel, Phelippeaux, Feuillet, Darras.
Pour la 13e, — MM. Goguel, Guillaume.
Pour la 14e, — MM. Bard, Feuillet.
Pour la 15e, — MM. Bard, de Roisin.
Pour la 16e, — M. P. Paris.
Pour la 17e, — M. L. Paris.
Pour la 18e, — M. Didron.
Pour la 19e, — M. P. Soullié.
Pour la 20e, — M. Bard.
Pour la 21e, — M. P. Soullié

La discussion s'engage immédiatement sur les articles 1 et 2 du programme.

M. Paulin Paris a la parole sur les deux questions suivantes :

1. *Quelle a été la part de la Champagne, et spécialement du pays de Reims, dans le mouvement intellectuel qui s'est opéré en France du* XIVe *au* XVIe *siècle ?*

2. *Quelle influence ce mouvement a-t-il exercée sur les lettres et les arts ?*

M. P. Paris pense que la part de la Champagne est très-importante en ce qui concerne ce mouvement intellectuel, même pendant le XIIIe siècle. Diverses provinces ont revendiqué pour elles l'honneur d'avoir exercé cette impulsion ; mais la plupart des poètes qui se sont placés par le fait à la tête de ce grand mouvement étaient champenois. On peut citer entre autres Chrétien de Troyes et Thibaut de Champagne. On rencontre déjà chez eux ces rhythmes variés et gracieux qui se sont conservés dans notre langue ; les lois de la langue étaient déjà mieux connues en Champagne que partout ailleurs. Les écrivains à la mode adoptaient la *parlure* du pays de Reims et de l'Ile de France. Un jour Marie de France reprochait à Quesnes de Béthune de ne pas parler le beau langage, et celui-ci lui répondait qu'il n'avait pas été élevé dans l'Ile de France ni dans la Champagne.

M. Goguel a la parole sur les mêmes questions.

La principale gloire de la Champagne a été de servir d'intermédiaire entre le midi et le nord. Thibaut de Champagne a pu introduire dans le langage beaucoup de formes méridionales, et commencer ainsi une fusion qui ne devait se compléter que plus tard. Mais faut-il attribuer à la seule Champagne la gloire d'avoir donné

le branle au mouvement intellectuel ? Il serait injuste de nier l'initiative de la Normandie. C'est en Normandie surtout que s'est formée la langue des trouvères. Sans doute la cour de Champagne a exercé une grande influence sur les autres cours de France, mais c'est particulièrement pour la langue poétique. Quant à la prose, la Normandie est au-dessus de toute autre province.

M. P. Paris. — La question n'est pas de savoir si la primauté appartient au midi ou au nord. Il n'est nullement prouvé que la langue normande soit antérieure à toute autre. Les Normands, conquérants barbares et sauvages qui parlaient l'idiome teutonique, ne purent introduire la langue française, ils ne purent que l'adopter. On ne peut contester la légitime influence des comtes de Champagne. Certes, Chrétien de Troyes et Thibaut de Champagne ont joué un rôle considérable. On ne peut admettre la pauvreté ou l'infériorité de la Champagne quant à la prose. Villehardouin, Joinville, ont écrit dans une prose admirable. Avant eux le dialecte français était informe et grossier.

M. Goguel.—L'orateur n'a pas voulu revendiquer en faveur de la Normandie autre chose que son initiative, laquelle est au-dessus de toute contestation. La Normandie, d'ailleurs, est voisine de la Bretagne, et c'est dans la Bretagne que les trouvères ont puisé les plus beaux sujets de leurs romans. Sans doute, ce ne sont pas les conquérants normands qui ont fondé la langue française ; il faut toutefois reconnaître à ce peuple une vaste puissance d'organisation. Au premier bond, ils sont arrivés à une administration régulière ; Guillaume le Conquérant organisa sa conquête aussitôt qu'il l'eût accomplie. C'est aux Normands que la féodalité doit son origine, et certes, nul système ne ré-

vèle plus de force, plus de persistance. Il est au surplus fort difficile d'établir d'une manière exacte la part qui revient à la Champagne et à la Normandie. Les deux cours étaient splendides et répandues, la confusion est donc possible.

M. P. Paris pense que toute la question doit se résumer en des noms propres, et ces noms sont ceux de Thibaut, de Chrétien de Troyes, de Villehardouin et de Joinville.

Un des membres présents à la séance revendique pour Robert Wace, et par conséquent pour la Normandie, sa patrie, le mérite d'avoir, dès le XIe siècle, donné naissance à une œuvre importante pour notre langue et pour notre littérature.

M. P. Paris répond que Robert Wace, qui n'est pas sans mérite sous quelques rapports, était un assez mauvais poète, à tel point que le roi Henri II confia à Benoît de Sainte-Maure le soin de corriger et de refaire l'ouvrage de Robert Wace. On ne trouve chez cet écrivain que certaines formes poétiques très-restreintes : par exemple, les vers de huit et de dix syllabes, et la langue n'y est pas formée; tandis qu'au XIIIe siècle, le nombre des écrivains est déjà immense. La langue est devenue très-nette et très-claire. Elle s'altère un peu au XIVe siècle et se reforme au XVe. Rien de plus parfait que Villehardouin et Joinville.

M. Richelet, président, pense que le Roman de la Rose a eu aussi sa part d'importance, mais, suivant M. P. Paris, cette part d'influence ne diminue en rien celle de la Champagne, car le Roman de la Rose est de la fin du XIIIe siècle, c'est-à-dire, d'une époque où la langue était en quelque sorte constituée. Les lumières commençaient à se répandre, et les commu-

nications intellectuelles devenaient fréquentes, grâce surtout aux pélerinages qui étaient, au XIIIe siècle, à peu près ce que le voyage des eaux est au XIXe.

L'ordre du jour appelle successivement la discussion sur les 2e, 3e, 4e, 5e, 6e et 7e questions.

Les orateurs inscrits n'étant pas préparés pour cette première séance, la parole est à M. Louis Paris, bibliothécaire de la ville de Reims et secrétaire général, pour la discussion de la 8e question du programme de la cinquième section.

Il trace rapidement l'histoire des commencements de l'imprimerie à Reims.

Par une anomalie étrange, Reims, qui tint toujours au moyen-âge le premier rang parmi les cités intelligentes, ne reçut que fort tard le bienfait de l'imprimerie. M. Delandine, dans son *Catalogue des imprimés de la bibliothèque de Lyon,* cite, d'après Gallois, un ouvrage de théologie imprimé, vers 1474, par un certain Pierre Maufer, de Reims; mais rien jusqu'à ce jour ne prouve d'une manière authentique qu'il y eût, dès cette époque, des imprimeurs à Reims. Quelques presses nomades ont bien pu y séjourner momentanément, ainsi que dans les autres grandes villes de la Champagne, telles que Troyes, Langres et Sens; toutefois, aucun monument, à la connaissance de M. Paris, n'atteste leur passage. Quoique les prélats de la métropole rémoise aient toujours pris une large part au mouvement intellectuel, il faut arriver jusqu'au cardinal Charles de Lorraine, pour constater dans cette ville l'établissement d'une presse permanente. L'illustre archevêque, qui préparait alors tant d'importantes publications, emmena de Reims avec lui un rémois nommé Nicolas Bacquenois, et le plaça dans les ateliers du célèbre Jean de

Tournes, l'un des plus élégants typographes du xvie siècle. L'élève devint l'émule du maître. Il revint à Reims vers 1548, et commença presque aussitôt une série de publications fort rares aujourd'hui, parmi lesquelles ses in-folios et ses in-12 sont surtout recherchés. Ses titres, ses encadrements, ses initiales fleuronnées, et jusqu'à ses caractères, témoignent d'une parenté irrécusable avec les ouvrages sortis des presses de Jean de Tournes, dont il fut sans doute le plus habile disciple. Le premier livre imprimé par lui que possède la bibliothèque de Reims, porte le millésime de 1552. — Jean de Foigny fut à la fois le gendre et le successeur de Bacquenois, et, dès-lors, l'imprimerie fut naturalisée à Reims.

Un des pamphlets les plus curieux du xvie siècle, le *Tocsin des Massacreurs*, publié de 1572 à 1580, est imprimé sous la rubrique de Jean Martin, à Reims. Quelques bibliophiles parisiens contestent la sincérité de cette rubrique. En effet, il est peu vraisemblable que Charles de Lorraine, tout-puissant à Reims, et l'un des plus fervents soutiens du catholicisme, ait laissé s'établir et subsister dans sa ville de prédilection une imprimerie protestante. Cet argument n'est pas sans valeur. Mais il est juste de dire que Théodore de Bèze avait plusieurs fois visité Reims, qu'il y avait laissé quelques adeptes, et que Nicolas Bacquenois lui-même s'était associé un ouvrier imprimeur dont la foi était tenue pour suspecte; que, dans le même temps, furent imprimés clandestinement, par des ouvriers infidèles, des libelles, des factums, des pamphlets sanglants dirigés contre la famille de Lorraine et les défenseurs du catholicisme, etc., etc. — Quoi qu'il en soit, le fait hors de doute, c'est que la ville de Reims, qui devait déjà à

Charles de Lorraine son université et tant d'autres institutions utiles, lui dut aussi l'introduction de l'imprimerie.

Un membre de la section, M. l'abbé ***, assure qu'il a vu un bréviaire imprimé à Reims entre 1475 et 1478.

M. Lous Paris invite M. l'abbé *** à compléter ses recherches sur un fait qui intéresse profondément l'histoire de l'imprimerie à Reims.

La séance est levée à trois heures.

SÉANCE DU 3 SEPTEMBRE 1845.

Présidence de M. Richelet.

Prennent place au bureau : MM. Taillard, L. Paris, secrétaire général ; comte du Coetlosquet, Goguel et de la Porte, vice-présidents ; MM. Hubert, Fanart et Courmeaux, secrétaires.

La correspondance imprimée comprend :

1° Le *Monautopole,* ou code complémentaire d'économie sociale, par M. Jobart, directeur du musée de Bruxelles ;

2° *Nécessité d'une réforme dans la décoration des églises,* par M. le chevalier Bard ;

3° *Congrès scientifique de France,* septième session, 2 vol. offerts par M. Richelet.

M. Rouit, professeur de rhétorique au collége royal de Reims, dépose un mémoire sur les causes de la décadence du théâtre en France, et sur les moyens de rendre le théâtre national. Ce mémoire est renvoyé à l'examen

d'une commission, composée de MM. H. Fleury, Vien, Charpentier et Joseph Bard.

Plusieurs questions, proposées par des membres de la section, sont écartées, pour revenir à l'ordre du jour.

Quelques autres sont adoptées; elles sont conçues dans les termes suivants :

1° La presse quotidienne est-elle plus défavorable qu'utile aux progrès de la langue et du goût, et aux grands travaux de l'esprit?

2° Pourrait-on moraliser les peuples, par la propagation de chants nobles et honnêtes?

3° De la rime dans la poésie française; origine, avantages, mouvements, usage et nécessité de la rime.

4° Exposer les moyens et les conditions de l'organisation de bibliothèques populaires, dans les villes et dans les campagnes.

5° Quelle est la théorie la plus probable de l'introduction du bémol dans le plain-chant?

6° Est-il possible d'arriver à lire d'une manière certaine la notation lombarde et la notation saxonne antérieures au XIIe siècle?

Ces deux dernières questions sont réunies.

M. Charpentier lit un mémoire sur la question n° 9, ainsi conçue :

L'enseignement primaire, en France, et les écoles normales primaires répondent-ils à leur objet? Quelles améliorations ou quelles modifications pourraient-ils recevoir?

Après quelques observations générales sur l'enseignement primaire, M. Charpentier examine l'organisation des écoles normales, dont il propose de réduire le nombre; il fait ressortir le désavantage de la condition des instituteurs, qui manquent ainsi de dignité et d'indépendance. Il propose de nombreuses mesures propres

à relever cette condition, à faire produire aux écoles normales les meilleurs résultats possibles, sous le rapport de l'instruction et de l'éducation.

M. Prosper Soullié, professeur de rhétorique au collége royal d'Angers, prend la parole et présente quelques considérations sur les questions renseignées sous les nos 10 et 21, et conçues ainsi qu'il suit :

Esquisser l'histoire du néologisme, en France, depuis 1750 jusqu'à nos jours. — Quel rapport existe-t-il entre la langue d'une nation et son état social?

M. Soullié constate d'abord la connexité des deux questions. Si une langue est, comme tout le monde en convient, l'expression d'une société, on ne peut nier, en principe, que des besoins nouveaux ne nécessitent et ne justifient l'emploi de mots nouveaux. Le système politique moderne, né de la révolution de 1789, a légitimé l'adoption d'une foule de termes nouveaux dont l'Académie française elle-même a sanctionné l'usage.

Dans un autre ordre d'idées, l'industrie, les sciences naturelles, etc., ont dû, pour répondre à leur progrès, inventer une technologie particulière. Mais tous ces mots ont un caractère technique qui les retient, pour ainsi dire, dans un monde à part. Il faut se garder, sous peine de pédantisme, de les faire passer dans la langue ordinaire. Quoi qu'il en soit, ce genre de néologisme est d'une incontestable utilité et ne saurait être comparé avec celui qui ne doit naissance qu'au caprice et au désir inconsidéré d'innovations littéraires. M. Soullié signale et condamne le néologisme de *phrase*, dont il donne quelques exemples; le néologisme qui consiste à nationaliser dans notre langue des mots empruntés aux langues allemande et anglaise; le néologisme d'*antiphrase*. . . etc., etc.

De tous ces genres, le plus pernicieux est, sans contredit, celui que M. Soullié a qualifié *néologisme d'argot;* il a cherché à se rendre compte de son origine et de son extension si menaçante, et il croit en trouver la cause dans l'intérêt prodigieux qu'ont excité les hauts faits populaires des armées de la république et de l'empire; peut-être aussi, dans les succès qu'ont obtenus les cyniques et pittoresques plaisanteries d'une certaine classe de la population parisienne.

En résumé, M. Soullié pense que notre langue est faite, et sa syntaxe suffisamment constituée; il croit qu'on ne doit agrandir son domaine qu'avec une réserve excessive, et il termine en rappelant le mot si connu de Voltaire : « Que la langue française était à la fois une reine et une gueuse fière, à laquelle on ne pouvait faire l'aumône qu'en cachette. »

M. Goguel prend la parole pour répondre à M. Soullié. Selon lui, le néologisme est nécessaire à toute langue, quel qu'en soit le génie; il a existé de tout temps. — Dans notre littérature, l'école de la Pléiade et des Ronsardistes, puis ensuite Malherbe, Montaigne, Pascal, Voltaire, tous les grands maîtres enfin, ont innové et enrichi la langue : tous ont fait du néologisme. Les écarts du néologisme ne font à la langue que des blessures qui se guérissent d'elles-mêmes; on peut même le considérer comme une des conditions du progrès d'un idiome. Sans néologisme, point de transformation dans une langue; elle est condamnée à l'immobilité, c'est-à-dire, à la décadence. D'ailleurs, les expressions cyniques qui courent les rues ne constituent pas, à proprement parler, un véritable néologisme; de tous temps, il y a eu à l'usage des basses classes une sorte de vocabulaire trivial, sans grande influence ni autorité

sur la syntaxe. En principe, une langue ne peut pas se fixer ; du jour où elle se fixe, elle commence à mourir, car son essor est enchaîné. Au siècle de Louis XIV, où les peuples ne se connaissaient que par un contact superficiel, le besoin de néologisme n'existait pas; aujourd'hui, le néologisme est tout à la fois un des instruments et l'une des conquêtes de la civilisation.

M. Taillar appuie l'opinion émise par M. Goguel : toute langue suit nécessairement, dans sa marche, la société dont elle est l'expression et la mesure; elle s'élève ou descend, se fortifie ou s'épuise avec le peuple qui la parle ; le synchronisme des révolutions politiques et des révolutions littéraires est un fait attesté par l'histoire comparée des différentes nations ; presque toujours, l'anarchie sociale coexiste avec l'anarchie grammaticale; ainsi, le XVIIIe siècle, qui fut une époque de rénovation sociale, fut aussi témoin d'une transformation de la langue; et mille branches d'études nouvelles ont nécessité la création de mots nouveaux. Les désordres de la révolution ont dû altérer profondément la langue française; mais le bon sens public, qui a fait raison des excès politiques, a fait aussi raison des excès du néologisme, et lui enlève ses inconvénients, tout en lui conservant ses avantages.

M. Paulin Paris fait observer que la langue française tend de jour en jour à former deux langues, une langue écrite, et une langue parlée ; il faut que les étrangers chez qui notre langue se répand chaque jour davantage, puissent être prémunis contre le danger du néologisme, et qu'on s'efforce de leur faire adopter la langue française telle qu'elle a été consacrée par les écrivains classiques du XVIIe siècle.

La séance est levée à trois heures.

SÉANCE DU 4 SEPTEMBRE 1845.

Présidence de M. RICHELET.

MM. TAILLAR, GOGUEL, DU COETLOSQUET, DE LA PORTE, vice-présidents ; COURMEAUX, HUBERT et FANART, secrétaires, prennent place au bureau.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal, et le dépôt de plusieurs ouvrages adressés au Congrès scientifique, M. HUBERT prend la parole et répond au mémoire présenté la veille par M. Charpentier. Il insiste principalement sur cette idée qu'il n'est pas sans danger de donner trop d'extension aux matières contenues dans le programme de l'instruction primaire. L'élève qui se sent supérieur, par son instruction, à la modeste carrière qu'il est destiné à parcourir, dédaignera la charrue ou l'atelier paternel.

M. P. SOULLIÉ répond à M. Hubert; il développe cette idée qu'on ne s'est pas assez occupé dans la discussion de l'élément religieux, et présente quelques autres observations.

M. GOGUEL envisage la question au point de vue législatif, et entre dans des considérations fort élevées sur les lacunes que présente la loi sur l'enseignement primaire. M. Goguel signale surtout l'insuffisance du rôle de l'inspecteur, et émet le vœu que la position des instituteurs soit améliorée. Il conclut en disant qu'en définitive, malgré les imperfections de son organisation, l'enseignement primaire est en progrès en France, et appuie cette proposition de documents statistiques.

Cette discussion est terminée par quelques observations de MM. Charpentier et Hubert.

Un membre demande que le dessin soit enseigné dans les écoles françaises avec plus de développement.

M. M. Sutaine fait lecture d'un mémoire sur la culture des arts à Reims, et sur le sentiment artistique de la population rémoise. Ce mémoire est entendu avec un vif intérêt par la section, qui émet le vœu qu'il soit lu en séance publique.

Par cette raison, le secrétaire croit inutile d'en faire l'analyse.

La séance est levée à trois heures.

SÉANCE DU 5 SEPTEMBRE 1845.

Président : M. Richelet ; vice-présidents : MM. du Coetlosquet, de la Porte, Goguel et Taillar ; secrétaires : MM. Courmeaux, Fanart et Hubert.

M. Fanart, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la quatrième séance. Ce procès-verbal est adopté sans réclamation.

M. Fanart a la parole sur la 5e question du programme, ainsi conçue :

Faire l'histoire de la musique à Reims avant et après l'introduction de l'harmonie dans l'art musical. S'attacher spécialement à rechercher si l'école gallo-belge a eu quelque influence sur les productions des artistes rémois.

M. Fanart développe et complète quelques-unes des

idées émises par M. Sutaine dans la séance précédente. M. Sutaine n'a considéré l'art qu'à l'époque présente; il convient de remonter plus haut. M. Fanart va essayer de le faire en ce qui concerne spécialement la musique. L'art musical est ancien à Reims, et l'orateur cite Hacbald, qui vint à Reims, appelé par Foulques, en 893; Gerbert, qui enseigna la musique et la facture des instruments. Au sujet de ce dernier, Guillaume de Malmesbury parle d'un instrument qui était mis en jeu *per vim aquæ calidæ*, c'est-à-dire, d'un orgue mu par la vapeur. Il cite encore Colin Malet, que Thibault de Champagne prit à son service comme ménestrel, et Guillaume de Machault, qui composa une messe à quatre parties. — Au XIVe siècle, l'école de Reims envoyait des musiciens à la cour; Jehan Tonnet de Reims était au nombre des treize ménestrels qui jouaient à la cour de Charles V, et il jouait lui-même du demi-canon; le chapitre de Reims envoyait à Cambrai des artistes pour y étudier à l'école gallo-belge. M. Fanart fait, d'après Marlot, l'éloge de cette école sévère, et il déplore en passant la légèreté et la mondaineté de la musique religieuse actuelle. Aujourd'hui, en présence de la musique d'opéra qui règne exclusivement dans l'église de Reims, Marlot se voilerait la face pour ne pas voir les abominations de la muse dramatique dans le temple du Très-Haut.

Dans les temps modernes, il est peu de noms à citer. N'oublions pas toutefois Henri Hardouin, qui, vers 1748, composa beaucoup d'ouvrages musicaux, dont la plupart sont faibles, il est vrai, mais dont quelques-uns pourtant ont un certain mérite. Plus nous approchons de la fin du XVIIIe siècle, dit M. Fanart, plus la disette est constante.

Une discussion s'engage au sujet de la distinction à établir entre les jongleurs, les ménestrels et les troubadours. MM. de Roisin, Fanart, P. Paris, prennent part à cette discussion.

La 11e question est ainsi conçue :

Quelles sont les causes qui ont amené la décadence du théâtre en France ?

M. Feuillet a la parole sur cette question.

Le théâtre a donné naissance aux plus grands génies. Cette question mérite donc un sérieux examen ; mais elle est mal posée, car les théâtres ne sont pas en décadence. L'art scénique seul a déchu, surtout si on le compare à ce qu'il était au XVIIe siècle, époque où brillaient Corneille, Racine, Molière, le plus grand philosophe des temps modernes, et dont le nom ne devrait jamais être prononcé qu'avec respect et vénération. Au XVIIIe siècle ont paru des hommes moins grands il est vrai, mais cependant illustres. La principale, la plus essentielle cause de la décadence de l'art dramatique est la révolution française, et, depuis cette époque, les circonstances n'ont pas été assez calmes pour permettre au théâtre de recouvrer son ancien éclat. Autrefois, les hommes de génie s'adonnaient au théâtre, aujourd'hui, trop de carrières s'ouvrent à l'esprit pour qu'il soit obligé de se renfermer dans la carrière théâtrale. Mais si un homme comme Molière, comme Regnard, se présentait aujourd'hui, il charmerait nos esprits et enleverait nos suffrages.

Ce qui s'oppose surtout au progrès de l'art dramatique, c'est la servitude qui pèse sur les écrivains, ce sont les obstacles qu'il leur faut franchir, les entraves que l'administration et les théâtres eux-mêmes opposent aux

auteurs dramatiques. Une autre cause de la décadence de l'art dramatique, c'est le trop grand nombre des petits théâtres, où se jouent des pièces spirituelles peut-être, mais souvent immorales. Il faudrait une institution grande, sérieuse, indépendante, dont la mission serait de faire un choix entre les bonnes pièces et de récompenser leurs auteurs.

Un membre de la section pense que la décadence doit surtout être reprochée à l'Académie royale de musique. Car les chefs-d'œuvre de la scène lyrique, ou ne sont plus représentés, ou sont confiés à des doublures. Les opéras qu'on représente aujourd'hui sont faits pour un acteur, pour une actrice; ce ne sont pas des œuvres créées pour propager le bon goût musical.

Après quelques observations de M. Feuillet, M. Goguel a la parole.

Selon l'orateur, il n'y a pas de décadence dans le goût, car on applaudit encore les grands acteurs quand ils représentent les chefs-d'œuvre de notre ancien théâtre. Il ne peut s'agir ici ni du drame, ni du mélodrame, mais seulement de la tragédie. Pourquoi ce genre si noble, si grand, si digne, a-t-il été dénaturé de nos jours? Il ne faut pas se le dissimuler, Shakespeare, Schiller et Goëthe ont exercé une immense influence sur notre scène moderne. Malheureusement on a exagéré leur manière. Nos auteurs contemporains ont voulu peut-être inspirer la haine du vice et l'amour de la vertu, mais ils n'ont pas toujours réussi à représenter le vice sous une couleur assez hideuse, la vertu sous un aspect assez aimable, pour faire haïr l'un et chérir l'autre. De là des compositions comme la *Tour de Nesle, Angèle,* etc. La littérature classique n'a pas succombé sous les innovations qui sont venues l'assaillir; elle a plutôt, au

contraire, remporté la victoire. Reconnaissons toutefois que l'art dramatique n'est pas tombé si bas qu'on semble le croire; sans doute il faut se défier des innovations, mais il ne faut pas les maudire.

M. l'abbé Darras lit un mémoire sur la 11e question. M. l'abbé Darras désire que, sans négliger l'étude des anciens, on prenne désormais les sujets dramatiques sérieux dans les chroniques de notre pays. L'étude de l'histoire nationale est nécessaire, non pas celle que nous offriraient des auteurs systématiques et exclusifs, mais celle que nous donneraient nos vieux historiens. C'est donc parmi les scènes si animées, si populaires de notre histoire, qu'il faut aller chercher les héros de notre théâtre. L'orateur examine ensuite s'il est possible de parler sur la scène le langage de la religion et de la foi. Les premiers spectacles de nos rois étaient quelquefois saints et toujours innocents. Il serait donc facile de ramener le théâtre à une situation plus morale et plus religieuse à la fois. Ainsi l'étude des anciens, la connaissance de notre histoire et de nos mœurs, le respect pour nos vieilles croyances, et l'emploi de ce merveilleux digne d'être compris et admiré par l'auteur du *Génie du Christianisme*, ce sont là les véritables conditions d'une réforme sérieuse et radicale dans l'art dramatique.

Quelques observations sont échangées entre MM. du Coetlosquet, Feuillet et J. Bard.

M. Paulin Paris pense que le théâtre est et doit être l'expression des mœurs contemporaines. Ainsi les mystères, au moyen-âge, sont tout empreints des idées religieuses. Plus tard, lorsque l'étude de la langue espagnole fut devenue générale, on étudia les Espagnols, et Corneille écrivit le Cid. Au XVIIe siècle, le type de la beauté est grec et romain : Racine alors écrit Britan-

nicus, Phèdre et Andromaque. Au XVIIIe siècle, Beaumarchais écrit *Figaro*, et Lesage *Turcaret*. Quand on s'occupera plus sérieusement en France, *plus sérieusement* bien entendu, et non pas comme objet de mode et de fantaisie, des annales de la nation, on pourra espérer pour le théâtre une situation plus vraie, plus littéraire, plus nationale.

Après quelques mots de MM. du Coetlosquet et P. Paris, la séance est levée et renvoyée au lendemain 6 Septembre.

SÉANCE DU 6 SEPTEMBRE 1845.

La séance est ouverte à une heure, sous la présidence de M. Richelet.

M. L. Paris, secrétaire général ; MM. Goguel, Taillar, de la Porte, comte du Coetlosquet, vice-présidents. MM. Fanart et Hubert, secrétaires de la section, occupent le bureau.

A l'ouverture de la séance, M. le président annonce que, sur la demande des secrétaires de la section, il va leur être adjoint un nouveau collègue pour le reste de la session.

M. le secrétaire général désigne M. l'abbé Nanquette, qui accepte et prend place au bureau.

La lecture du procès-verbal de la séance précédente est renvoyée au lundi 8 Septembre.

La correspondance manuscrite comprend :

1° Une lettre de M. le comte de Mellet, demandant

la nomination d'une commission chargée de faire un rapport sur les dessins et drapeaux exposés dans les salles du Congrès. — Cette commission se compose de MM. de Mellet, de Cussy et de Lambron.

2° Une autre lettre par laquelle un membre demande qu'une commission soit chargée d'examiner les vitraux exposés dans la galerie historique par MM. de Gérente et Martin de Troyes. Cette commission devra se borner à une appréciation artistique.

La section d'archéologie ayant nommé une commission pour examiner les vitraux au point de vue de la science archéologique, MM. Max. Sutaine, Bard, Maquart, Arveuf, Pernot et Darjou, sont nommés membres de cette commission.

La correspondance manuscrite comprend encore une lettre de M. Gailhabaud, qui offre au Congrès les sept premières livraisons de la bibliothèque archéologique.

M. Pernot fait aussi hommage d'une notice sur les dessins historiques du vieux Paris.

M. le président leur adresse des remerciements au nom de la section.

La parole est à M. Fleury, pour un rapport sur un mémoire déposé par M. Rouit sur la 12e question, ainsi conçue :

Quels seraient les moyens de rendre, en France, le théâtre national ?

Au nom de la commission, M. le rapporteur expose que ce mémoire, remarquable pour le fond comme pour la forme, donne tous les moyens de moraliser le théâtre, et de le mettre en accord avec les prescriptions de la morale, sans nuire aux conditions de l'art. Il conclut en demandant la lecture du mémoire en séance générale.

La demande sera soumise au bureau central.

L'ordre du jour appelle la discussion de la 14e question du programme, ainsi conçue :

Quels moyens pourrait-on employer pour donner plus de publicité aux ouvrages édités en province ?

M. le chevalier Bard a la parole ; après quelques considérations générales, l'orateur aborde la question. Ce n'est pas la publicité qui manque aux littérateurs de la province : ils ont la presse locale et les sociétés savantes ; ce qui leur manque, c'est l'éclat. Paris a trop de dédain pour la province ; s'érigeant en bureau d'esprit public, il nous expédie ses jugements littéraires comme ses idées politiques, et la province, trop souvent complice de ce dédain, s'habitue à cette centralisation littéraire comme à la centralisation administrative ; écoutant à peine les littérateurs sortis de son sein, elle réserve toutes ses admirations pour les œuvres parisiennes.

Suivant l'orateur, deux moyens seraient propres à populariser la littérature provinciale : le premier serait de concentrer tous ses efforts sur l'histoire locale et l'archéologie : cette direction ferait vivre la littérature de province de sa vie réelle et lui donnerait un puissant intérêt ; c'est de la province qu'est parti ce mouvement archéologique qui remue aujourd'hui tant d'esprits, et des ouvrages, comme ceux de MM. de Caumont et Bourassé, écrits et édités en province, sont devenus classiques et populaires. Le second moyen serait d'établir à Paris un comptoir de librairie provinciale ; par là s'effacera peu à peu la distinction entre la littérature provinciale ou parisienne ; il n'y aura plus qu'une littérature nationale. L'orateur termine en s'inspirant des souvenirs de l'église primatiale de Lyon, cette Rome de la

France, où l'art remplit une solennelle mission, et invite avec chaleur les artistes à se retremper aux sources de l'inspiration chrétienne.

M. le comte du Coetlosquet ne voudrait pas que la littérature provinciale fût, comme le demande M. Bard, restreinte à l'histoire locale et à l'archéologie, mais qu'elle fût générale. — M. Bard insiste et dit que, jusqu'à ce que la littérature de province se soit ouvert la voie et soit devenue une littérature nationale, elle doit rester dans les limites qu'il a indiquées, qu'elle ne peut avoir de mérite et par conséquent de succès qu'à cette condition.

M. Feuillet nie que la publicité soit suffisante pour les œuvres éditées en province, et à l'établissement d'un comptoir, soit à Paris, soit dans un autre grand centre, il demande qu'on ajoute un journal spécial pour la librairie de province, journal qui serait patroné par le Congrès.

M. Goguel combat l'établissement d'un comptoir. — Il ne remédiera à rien. — Si vous le confiez à des Parisiens, la province sera sacrifiée à la capitale. — Si c'est à des provinciaux, les rivalités renaîtront; ce ne sera plus un comptoir ni parisien, ni provincial, mais un comptoir lyonnais, ou breton, ou champenois, ou alsacien, ou franc-comtois, selon l'élément qui y dominera. — Le vrai remède, c'est la fusion de la province avec Paris, et des provinces entre elles. — Que Paris soit moins dédaigneux pour la province et reconnaisse que c'est elle qui lui fournit le plus grand nombre de ses littérateurs. — Que la province ait plus de confiance dans sa force et converge moins vers Paris, la fusion s'opérera et produira une littérature vraiment nationale.

M. Taillar soutient l'établissement d'un comptoir, et examine la question au point de vue pratique ; il énumère les difficultés matérielles que rencontre un auteur de la province pour l'impression et l'écoulement de ses œuvres.

Un comptoir général patroné par le Congrès et d'une probité sûre atténuerait le mal sans le guérir complètement. Un autre moyen serait une espèce d'association entre les éditeurs, qui échangeraient leurs publications.

M. E. Géruzez trouve que le comptoir serait une nouvelle charge pour les auteurs. On peut y suppléer par les correspondants. Le vrai moyen de publicité, c'est l'annonce. Les œuvres d'un mérite réel éditées en province ont fait leur chemin.

M. Taillar répond que ces œuvres doivent leurs succès à des causes particulières : ce sont le plus souvent des ouvrages de professeurs des provinces popularisés et propagés par leurs élèves. Ce n'est pas pour eux, mais pour des auteurs modestes et sans relations que le comptoir serait utile.

M. L. Paris signale une circonstance omise dans la discussion. Il existe un journal de la librairie qui devrait être le remède au mal dont on se plaint, mais il n'en est rien. Les œuvres éditées en province sont déposées au bureau de la sous-préfecture, où ils séjournent quinze jours, un mois peut-être. Ils passent de là à la préfecture, qui est comme la nécropole de la littérature provinciale. Sur cent ouvrages déposés, à peine y en a-t-il quatre qui parviennent au journal de la librairie. Il faudrait ajouter au comptoir central un bulletin officiel de la bibliographie provinciale.

M. de Lambron appuie la proposition, et demande que le bulletin paraisse sous le patronage du Congrès et des sociétés provinciales.

M. Richelet combat tout à la fois la création d'un comptoir et d'un journal. Quant au comptoir, il existe : plusieurs libraires de Paris tiennent la bibliographie provinciale. — Pour le journal, l'épreuve a été faite, et les journaux sont tombés, faute d'abonnés. Imitons l'Allemagne, où il n'existe pas de centralisation littéraire, et où les œuvres de mérite s'écoulent par l'intelligence des libraires, qui les éparpillent chez leurs confrères, de manière à en assurer le placement.

M. Ernoult insiste sur la fondation d'un journal spécial, et donne des chiffres et des détails pour prouver la facilité de cette fondation et les chances de succès qu'elle présente.

Plusieurs membres, MM. de Lambron, Géruzez, Goguel, Taillar, L. Paris, prennent encore part à la discussion, et sur la proposition d'un membre, la question est renvoyée à l'examen d'une commission, qui se compose de MM. Richelet, Gobet, Ernoult, Bard, Feuillet, de Lambron, Taillar, Goguel, L. Paris et Géruzez.

Ensuite la discussion est ouverte sur la 16e question du programme :

Quelle est la réforme à introduire dans la musique religieuse en France?

Le premier orateur inscrit ne répondant pas à l'appel, la parole est donnée à M. J. Bard, qui présente quelques considérations succinctes.

La parole est ensuite donnée à M. Stephen Morelot, de l'école des chartes.

L'orateur établit que la distinction entre le plain-chant

et la musique religieuse est toute moderne : jusqu'au XVIe siècle, il n'y eut pas d'autre musique religieuse et même profane que le plain-chant, car les chants profanes, ou guerriers, ou populaires, avaient les mêmes modes, le même style, la même notation que le chant ecclésiastique. L'Eglise dominait l'art tout entier comme elle gouvernait toutes les intelligences. Le plain-chant est donc la musique spéciale du catholicisme, le chant authentique de l'Eglise, le type primaire de la musique religieuse. Il faut donc le conserver précieusement, mais en même temps il faut travailler à sa restauration sous le double rapport de l'exécution et de la composition. Sans faire aucune application locale, l'orateur dit que le plain-chant est mal exécuté, qu'il y a absence totale de sentiment religieux, et que la plupart des nouveaux chants ne sont pas faits pour l'inspirer. La majeure partie des diocèses de France a répudié en masse, dans le cours du dernier siècle, les chants séculaires qui y étaient en usage, et cette substitution a été déplorable. Quant aux moyens de réforme, il faut d'abord revenir aux anciens textes liturgiques, il faut étudier le plain-chant dans ses sources historiques, se pénétrer de son esprit et de son caractère. Alors l'œuvre du XVIIIe siècle sera jugée et condamnée. Ces moyens de réforme, l'orateur ne fait que les indiquer ; il les développera, si la discussion s'engage sur ce point.

En terminant, il se demande si l'Eglise peut accepter, dans certains cas et sous certaines conditions, le concours de la musique moderne : contrairement au préopinant, il se déclare pour l'affirmative, d'abord par une certaine défiance des opinions extrêmes, ensuite par respect pour la conduite de l'Eglise. Elle n'a jamais défendu directement ni indirectement la musique moderne,

comme on peut le prouver par les actes de Jean XXII, de Benoît XIV et de Pie IV, et de beaucoup d'autres papes, qui se rapportent à cette matière. L'Eglise a exercé le droit qui lui appartient de déterminer le style, les formes et les développements que comportent les convenances liturgiques. Elle a prononcé en mainte circonstance sur les abus qui déshonorent cette partie du culte; mais elle n'a jamais songé à mettre entre elles et les progrès de l'art une barrière infranchissable. L'Eglise est de tous les temps; son influence doit s'exercer sur l'art comme sur la civilisation tout entière. L'orateur ajoute que l'autorité ecclésiastique ne doit ouvrir le sanctuaire à l'art moderne qu'avec une extrême réserve; qu'elle ne saurait se montrer trop sévère dans le choix de la musique exécutée dans nos solennités, par la raison que ce qu'on appelle aujourd'hui musique d'église, sans en excepter la messe de Lesueur, n'est qu'une branche de l'art dramatique.

En résumé, prépondérance du plain-chant, et nécessité de l'exécuter dans toute la perfection qu'il comporte, et suivant l'esprit qui l'a conçu; emploi modéré de la musique moderne, pourvu qu'elle ne soit pas incompatible avec l'esprit de la prière publique, telle est la pensée de l'orateur.

La suite de la discussion est renvoyée à lundi.

La séance est levée à trois heures.

SÉANCE DU 8 SEPTEMBRE 1845.

Présidence de M. RICHELET.

Prennent place au bureau : M. L. PARIS, secrétaire général ; MM. TAILLAR, DU COETLOSQUET, GOGUEL et DE LA PORTE, vice-présidents ; MM. NANQUETTE, FANART et COURMEAUX, secrétaires.

M. l'abbé NANQUETTE, secrétaire-adjoint, donne lecture du procès-verbal de la séance du 6.

Le procès-verbal est adopté.

La parole est à M. CHARPENTIER, rapporteur de la commission chargée d'examiner le mémoire de M. Rouit sur les questions 11 et 12, ainsi conçues :

Quelles sont les causes qui ont amené la décadence du théâtre ? — Quels seraient les moyens de rendre en France le théâtre national ?

La commission émet le vœu que le mémoire de M. Rouit, enrichi de nouveaux développements, soit lu en séance publique.

La commission chargée de résoudre la 14e question : *Quels moyens pourrait-on employer pour donner plus de publicité aux ouvrages édités en province ?* propose, par l'organe de M. Taillar, les dispositions suivantes :

1° Que la commission permanente du Congrès désigne à Paris une maison de librairie présentant toutes les garanties de probité et de fidélité, et qui puisse, autant que possible, servir de comptoir général pour le dépôt et la vente des ouvrages publiés dans les départements ;

2° Que les conditions du dépôt et de la vente soient rendues publiques et soient invariablement les mêmes pour tous les auteurs ;

3° Qu'il soit créé un journal ou subsidiairement un bulletin spécialement destiné à faire connaître les ouvrages publiés hors de la capitale ;

4° Que ce journal soit placé sous le patronage des sociétés établies dans les départements ;

5° M. Louis Paris, l'un des secrétaires généraux du Congrès, est prié de rechercher les moyens les plus propres à assurer la fondation et le succès du journal ou du bulletin désigné dans les articles qui précèdent.

M. Bonneville demande la parole pour signaler quelques mesures qui complèteraient les dispositions ci-dessus énoncées.

Selon M. Bonneville, l'absence de publicité dont se plaignent justement les écrivains des départements, et les difficultés qu'ils rencontrent pour l'écoulement de leurs ouvrages proviennent de trois causes : 1° le dédain de Paris pour la province, qui s'habitue à recevoir de la capitale des idées et des jugements tout faits, comme ses modes ; 2° le dédain de la province pour ses propres productions, attendu que nous ne nous accoutumons pas facilement à regarder comme un homme éminent ou même comme un écrivain de talent, l'homme que nous sommes exposés à rencontrer tous les jours, et dans la sphère duquel nous vivons tous : tant il est vrai que la gloire est toujours quelque peu une illusion d'optique qui ne saurait s'accommoder d'un contact quotidien ; 3° les défectuosités sans nombre de l'exécution typographique, qui déprécient souvent les ouvrages édités dans les départements, et les condamnent au rebut dans les librairies parisiennes.

Pour détruire ces causes, M. Bonneville propose l'association des sociétés savantes de la province; celles qui sont autorisées par le gouvernement sont au nombre de 105 à 110. Chacune d'elles établirait un fonds annuel, 200 francs par exemple, destiné à l'achat des productions provinciales les plus remarquables, et ce fonds atteindrait ainsi le chiffre considérable de 20,000 francs; chaque compagnie, dans un rapport détaillé, signalerait aux autres les ouvrages composés par ses membres et ceux qu'elle aurait elle-même publiés.

Le Congrès scientifique, après un examen des publications départementales qui lui seraient offertes par les sociétés savantes, décernerait des médailles : 1° à la société qui aurait édité l'ouvrage le plus recommandable; 2° à l'auteur qui aurait produit le travail le plus utile ou le plus éminent; 3° enfin à l'imprimeur qui aurait exécuté le livre le plus remarquable sous le rapport des conditions typographiques. De plus, le Congrès appellerait officieusement l'attention du ministère sur les meilleures productions des localités qu'il parcourt.

Un membre fait observer que l'examen attentif des ouvrages envoyés au Congrès de tous les points de la France, par toutes les sociétés savantes, nécessiterait une session de plusieurs mois.

M. Gobet prend la parole pour combattre les propositions de Bonneville; selon lui, les idées émises par l'honorable préopinant sont de tous points en dehors de la question : il n'y a pas lieu à statuer sur le mérite des ouvrages, mais seulement à étendre leur publicité. L'établissement et la composition d'un comité de censure permanent rencontreraient d'inextricables difficultés : avec quels éléments le constituer? Le Congrès est es-

sentiellement nomade ; aujourd'hui à Reims, il part demain pour Chartres, Tours ou Marseille. Il est inutile et peut-être impossible d'altérer son caractère, sa constitution, et de compliquer sa mission par des embarras imprévus.

En résumé, la commission a bien compris la question : les mesures qu'elle signale seront efficaces, et M. Gobet conclut à l'adoption de ces mesures.

Les conclusions de la commission sont mises aux voix et adoptées à une très-grande majorité.

M. Fanart prend la parole sur la question n° 15 :

Quelle est la réforme à introduire dans la musique religieuse en France ?

L'orateur examine comment s'est formée la musique chrétienne ; — comment elle s'est dénaturée et corrompue ; — comment on peut la faire rentrer dans sa voie normale. Selon lui, le christianisme imprima son cachet à toutes les formes d'art. C'est ainsi que la musique de l'Eglise primitive refléta, — comme la peinture et l'architecture, — la vertu-mère du dogme chrétien, la vertu par excellence, c'est-à-dire, l'amour du prochain, la charité, qui forme le fond de toute la symbolique chrétienne. De là cette tendance à unir dans une seule voix la prière de tous ; de là l'usage de chanter en chœur tous les morceaux de la liturgie. Les Pères de l'Eglise sont remplis de passages qui témoignent de leur sollicitude pour la psalmodie. Mais pour que le chant pût être dit par le peuple, il fallait qu'il fût simple et d'une tonalité accessible à tous, c'est-à-dire, puisé dans les registres intermédiaires de la voix humaine.

Aussi, les fondateurs de la musique chrétienne, saint Damase, saint Grégoire, modifièrent profondément la musique grecque ; les petits intervalles chromatiques

furent nécessairement bannis ainsi que la sixte, la septième et l'octave. Le *cantor* donnait le diapason, et tout le peuple se réglait sur cette intonation. Pour ne point fatiguer la mémoire des fidèles, les mêmes chants revenaient souvent : le *Credo*, par exemple, restait invariable. La voix de tous les assistants, réunie et fondue dans une psalmodie fort simple et presque syllabique, symbolisait leur union dans la foi et dans la charité. Le rhythme, propre surtout à éveiller les passions, le rhythme dont les philosophes païens avaient déjà condamné l'abus, fut expulsé de la musique chrétienne, qui acquit ainsi un caractère particulier de simplicité, de grandeur, de placidité, et constitua un art *sui generis* parfaitement adapté au dogme dont il était l'expression.

Aujourd'hui il ne reste plus que quelques vestiges obscurs de cet art si regrettable. Déjà au XIVe siècle, Jean XXII s'était efforcé de maintenir la musique chrétienne dans ses voies traditionnelles ; mais quand les traditions païennes, chassées de Byzance par la conquête de Mahomet, eurent débordé en Europe, l'art grec envahit bientôt tous les esprits. La musique religieuse subit, comme tout le reste, cette domination : un art factice, en désaccord avec le rite chrétien, pénétra dans les temples. Le rhythme et les modulations s'introduisirent dans le chant grégorien, et le dénaturèrent complètement. Un homme de talent, Monteverde, qui trouva l'accent expressif, fut l'auteur de cette révolution.

Une curieuse circonstance historique contribua à la décadence du chant ecclésiastique. François Ier, qui aimait les voix basses, peupla sa chapelle de *gros Picards*, choisis parmi les basses-tailles les plus profondes. Le caprice royal fut courtisé et imité. Toutes les églises

cherchèrent des voix de taureau, *taurinæ voces*, et le peuple dut cesser de chanter l'office. Les voix de taureau obtinrent tant de vogue, qu'il fallut les payer très-cher. Ce fut alors qu'un chanoine d'Auxerre, dom Guillaume, ne voulant pas en acheter, en inventa. Il créa et mit au monde ce sublime instrument, ce désastreux engin qu'on appelle le serpent.

Ce n'était pas assez de tant de désastres. Le clergé lui-même travailla à la ruine de la liturgie. On composa de nouveaux bréviaires, qui nécessitèrent de nouvelles cantilènes, composées par des écoliers barbares et sans goût. Les prêtres cessèrent de mêler leur voix à celle des chantres. En un mot, la liturgie musicale, abandonnée par ceux qui avaient mission de la défendre, fit place à la musique dramatique qui, de nos jours, règne en souveraine à l'église comme au théâtre. Selon M. Fanart, l'opéra est transporté au temple, et, pour peu qu'on descende encore un peu cette pente si glissante, l'orateur ne désespère pas d'entendre un jour à l'église le rhythme de la walse et les mélodies qui courent les rues. Sans doute il y a d'admirables inspirations dans la musique religieuse de Mozart, de Lesueur, de Jomelli et de quelques autres; mais cette musique n'en est pas moins un contre-sens dans une basilique chrétienne. Une réforme est donc indispensable; ce n'est pas à dire pour cela qu'on doive brusquement supprimer la musique. Une réaction exagérée serait pernicieuse à l'art musical, sur lequel le christianisme doit exercer une notable influence. Mais il faudrait se borner à faire chanter en musique les parties non populaires de l'office, comme l'*Introït*, le *Graduel*, l'*Offertoire*, et laisser chanter au peuple le *Kyrie*, le *Gloria*, le *Credo*, en prenant soin d'élever l'intonation de tous ces morceaux.

On doit surtout proscrire la musique moderne, dont le caractère distinctif est le drame, et dont on ne peut séparer le rhythme et la chromatique.

M. Fanart termine en émettant le vœu de voir repousser de l'Eglise tout ce qui a été fait en musique religieuse depuis Palestrina, et proclame l'étude du chant grégorien comme le plus efficace moyen de réforme.

M. du Coetlosquet, après avoir rappelé cette parole d'un auteur contemporain : « L'ogive s'élance vers le ciel comme une prière, » fait l'observation suivante : Si le symbole de la prière est quelque chose de si magnifique, combien plus belle encore est la prière quand elle sort de mille bouches à la fois. D'où il conclut que le plain-chant est préférable à la meilleure musique religieuse, à laquelle la voix du peuple ne peut s'unir.

M. Morelot prend la parole. Il se rencontre avec M. Fanart sur les points principaux de la question. Il pose en principe que tout objet destiné au culte doit être séparé de l'usage commun par une appropriation spéciale : il en fut ainsi du plain-chant, qui fut la forme musicale adaptée à l'église, et qui doit servir de type à la musique ecclésiastique. Quant à la question de savoir si quelque accompagnement instrumental doit ou non soutenir et guider les voix, M. Morelot se prononce pour la conservation de l'orgue, consacré depuis si longtemps. Mais il voudrait qu'on pût arrêter les débordements d'imagination que se permettent certains organistes. Les phrases banales et de mauvais goût qui remplissent les versets détruisent l'unité d'impression, la majesté du style. La tradition, selon M. Morelot, est la considération qui doit dominer toute la question de la réforme de la musique religieuse.

M. de Roisin croit que la restauration du plain-chant parmi les fidèles rencontrerait de grandes difficultés. On a tenté cette résurrection en Allemagne ; mais la hauteur de l'intonation arrête la plupart des voix. Si l'on se propose sérieusement de ressusciter le plain-chant, il faut instruire le peuple dans des écoles de chant, et surtout prendre un diapason modéré.

M. Fanart répond que tous ceux qui désirent la réforme du chant religieux s'accordent à demander que le chant soit monté à l'échelle du second tenor. L'orgue peut servir à régler l'intonation.

La séance est levée à trois heures.

1re séance du 9 septembre 1845.

Présidence de M. Richelet.

MM. du Coetlosquet, Goguel et Taillar, vice-présidents ; MM. Hubert et Nanquette, secrétaires, occupent le bureau.

M. l'abbé Congnet, chanoine de Soissons, offre au Congrès plusieurs ouvrages sur la langue grecque :

1° Le livre des jeunes professeurs ;
2° Le pieux Helléniste ;
3° *Enchiridium*, ou les prières grecques ;
4° Nouveau lexique élémentaire ;
5° Grammaire grecque, 2e édition ;
6° Un volume comprenant Joseph, Ruth, Tobie, etc. ;
7° Un cours élémentaire de thèmes grecs.

L'ordre du jour appelle la discussion de la 19e question :

Quelle part le catholicisme a-t-il eue à la formation de la nationalité française ?

M. Soullié a la parole. L'orateur examine d'abord ce qu'il faut entendre par nationalité. Il la fait consister dans l'unité, dans l'union morale ; or c'est à l'Eglise que la France doit son unité, la fusion de tous ses éléments divers.... C'est l'Eglise qui a présidé à son berceau, à son développement, et qui a contribué à sa nationalité plus que les lois romaines, l'invasion des barbares ou toute autre cause.

Cette œuvre commence au baptême de Clovis. Quand les Franks deviennent chrétiens, ce sont les évêques qui servent d'intermédiaires entre eux et les Gaulois, qui deviennent comme les magistrats civils. L'église est la maison commune où se traitent les intérêts publics et privés. A l'époque carlovingienne, le catholicisme a une large part dans les affaires et les expéditions. Les capitulaires étendent la juridiction ecclésiastique. Sous le régime féodal, l'Eglise s'associe à cette organisation nouvelle pour la régler ; l'action des évêques et des abbayes assure seule l'unité d'esprit et même d'administration.— Mais c'est à l'époque des croisades surtout que l'action catholique devient plus puissante encore.— Plus tard, quand l'hérésie des Albigeois menace l'unité politique, le catholicisme sauve encore la nationalité française.— Au xve siècle, l'influence catholique se personnifie dans Jeanne d'Arc, et nous préserve de l'invasion anglaise.— Au xvie siècle, en luttant contre le protestantisme, la bourgeoisie et le catholicisme sauvent encore la nationalité française en sauvant l'unité administrative et religieuse un moment ébranlée.

La parole est donnée ensuite à M. l'abbé Gouget, de Montmédy. Dans une brillante improvisation, l'orateur établit que la France et le catholicisme c'est tout un. Il définit la nationalité, qui comprend deux idées : l'unité de gouvernement et de territoire, et l'unité morale, base de l'unité politique.— C'est à partir de Clovis qu'on observe l'influence du catholicisme sur le développement de ces deux idées. A Tolbiac, nous conservons avec Clovis notre caractère national, et c'est le catholicisme qui gagne la bataille de Tolbiac.— Si, en succombant à Tolbiac, nous courions risque de devenir allemands, sous Charles Martel, nous étions menacés du despotisme musulman, et c'est encore l'épée catholique qui triomphe à Poitiers du cimeterre de Mahomet.

L'orateur montre ensuite le catholicisme s'incarnant, pour ainsi dire, dans Charlemagne ; il considère ce grand homme comme conquérant et comme législateur.— Comme conquérant, il fait cinquante-trois expéditions qui toutes ont pour but le triple intérêt, de religion, d'abord, ensuite de race et de territoire.— Comme législateur, il rédige, de concert avec les évêques, les capitulaires qui forment le code législatif du temps. A ce double point de vue, il est l'homme du catholicisme.

Arrivant aux croisades, l'orateur nous les montre comme sauvant la France et l'Europe des humiliations du mahométisme ; il termine en rappelant que Napoléon a répudié le philosophisme et le protestantisme, et proclamé le catholicisme comme la seule religion qui convînt à la France.

M. Taillar adopte la plupart des idées émises par le préopinant ; toutefois, il pense qu'il faut préciser l'époque où commence la nationalité française, et cette époque ne peut remonter à Clovis, ni même à Char-

lemagne.— Ce n'est qu'à l'établissement de la troisième race, au moment où une famille française monte sur le trône avec Hugues-Capet, que la nationalité se forme.— De Hugues-Capet à saint Louis, la royauté se constitue par l'influence de l'Eglise. La hiérarchie et le droit ecclésiastique servent de modèle à l'organisation et à la législation politiques.

L'orateur indique les dispositions que les établissements de saint Louis empruntent au droit canonique, et dit en terminant que seulement sous saint Louis la France acquiert cette force qui la fait résister plus tard aux luttes du xve siècle et du protestantisme, et que, par conséquent, sa nationalité est définitivement fixée.

M. l'abbé Gougel réplique que sans doute la nationalité française n'était pas totalement constituée à Clovis; mais pour la gloire de nos aïeux, il demande que notre berceau du moins remonte jusqu'à lui.— C'est à dater de cette époque que l'on voit le catholicisme s'inféoder à la nation française, et la pénétrer de son esprit.— La nationalité française s'est formée par la fusion des Gaulois avec les Franks, et c'est la conversion de Clovis qui a produit ce grand fait.— L'orateur le prouve par l'action des évêques sur Clovis et les populations. Enfin, si à cette époque l'unité territoriale et morale n'est pas complète, les races commencent à s'amalgamer, les langues se fondent, les mœurs se simplifient; toutes ces tendances sociales vers l'unité sont le grand fait de cette époque, et le catholicisme peut justement en revendiquer la gloire.

M. Goguel appuie l'opinion de M. Taillar. Selon lui, la nationalité française ne se révèle véritablement que vers l'avènement de la troisième race, dans la personne

de Hugues-Capet.— Sous les deux premières races, l'élément national est presque entièrement comprimé par l'élément germanique ; une opposition tantôt sourde, tantôt plus ou moins prononcée, nous signale parfois cette nationalité ; mais elle réside dans le peuple à l'état latent, et tout-à-fait en dehors de la royauté.— Clovis n'est nullement, aux yeux de M. Goguel, le représentant de notre nationalité ; mais l'élément germanique qu'il a apporté sur notre sol s'affaiblit de plus en plus, et l'élément national grandit avec le pouvoir toujours croissant des maires du palais, sortis le plus souvent des rangs du clergé, par conséquent du peuple. La Neustrie perd de plus en plus son caractère germanique, et tout semble annoncer le triomphe de la nationalité française ; mais l'Austrasie renouvelle et confirme, dans la personne de Pépin d'Héristal, de Charles-Martel, de Pépin le Bref, la suprématie de l'élément barbare, germanique.

M. Goguel est loin de refuser toute son admiration au génie de Charlemagne ; mais il est forcé de reconnaître que cette grande figure historique n'est nullement le représentant de la nationalité française.— Cette dernière apparaît de nouveau à l'époque du traité de Verdun, et surtout lorsque les dévastations des Normands mettent au grand jour la faiblesse de Charles le Gros.— Elle triomphe dans la personne d'Eudes, comte de Paris, de Robertet de Raoul de Bourgogne.— Les Carlovingiens remontent, il est vrai, sur le trône dans la personne de Charles le Simple ; mais leur impuissance trahit le plus souvent leurs intentions.— Les comtes de Paris attirent à eux toute l'autorité.— Hugues le Grand est le véritable souverain, et l'usurpation de son fils n'est que la consécration du triomphe de la nationalité fran-

çaise sur l'élément de la conquête.— Dès lors la royauté est devenue nationale, elle s'appuie sur l'Eglise et sur les communes, dont elle favorise l'émancipation pour lutter contre la féodalité, dernier vestige de l'invasion et de la conquête.

M. Soullié répond que les éléments de la nationalité française sont triples : gaulois, germain, frank ; selon lui on a exagéré l'antagonisme de la Neustrie et de l'Austrasie. Charlemagne n'est pas le conquérant de la France, comme l'a dit M. Goguel, c'est la personnification de deux de ses éléments.— Il faut prendre la nationalité française dès Clovis ; sans doute elle n'était pas complète alors, mais elle existait en germe.— Ce n'est qu'au traité de Verdun qu'elle est complète et dégagée de tout élément étranger.— Il cite à l'appui de son opinion la loi salique et l'autorité de M. Guizot.

M. Taillar établit de nouveau que la nationalité française a été définitivement formée sous les rois de la troisième race, et il montre la part immense que le catholicisme, représenté par le clergé, a eue à cette formation : 1° par son organisation hiérarchique, qui a servi de modèle à nos institutions administratives ; 2° par sa législation à la fois religieuse et monarchique, par ses doctrines morales, par la subordination et la fidélité qu'elle prêche ; 3° par la réaction qu'elle opère de concert avec la royauté contre la féodalité, contre ses institutions barbares ; 4° par son admission dans les conseils de la couronne et sa participation à la marche du gouvernement.— Cette union intime de la royauté et du catholicisme se résume dans le sacre, cérémonie à la fois religieuse et politique.

MM. Soullié et Goguel échangent encore quelques explications sur la part plus ou moins grande qui revient,

soit au peuple, soit à la royauté, dans l'action catholique en France.

M. l'abbé Lassaigne, résumant la question, dit que de tout ce que viennent de développer les précédents orateurs, il faut conclure que tous sont d'accord sur la question qu'il s'agit de traiter, sur la question telle qu'elle est présentée dans le programme. L'influence du catholicisme sur la nationalité française peut être envisagée sous deux points de vue. Y-a-t-il eu influence du catholicisme sur la nationalité ? Première question. A quelle époque remonte cette influence ? Deuxième question. En deux mots, question de fait, question de temps. Sur la première question, qui est celle du programme, l'orateur n'a pas remarqué la moindre divergence ; tous ont posé en principe, ou au moins tous ont admis que l'influence du catholicisme a eu la plus grande part dans la formation de la nationalité française. Quant à la deuxième question, qui n'est qu'accessoire dans la pensée du programme, l'orateur distingue deux choses, le germe de la nationalité française et sa perfection. Si on envisage la nationalité française dans sa perfection, il ne faut point remonter au-delà de la troisième race ; ce n'est qu'avec les Capétiens que commence et s'affermit la forme qu'elle a conservée jusqu'à nos jours, et sous ce rapport, l'orateur souscrit aux idées si bien développées par M. Taillar ; mais il pense aussi avec MM. Gouget et Soullié qu'on retrouve bien plus haut le germe de cette influence. Elle remonte à Charlemagne et même à Clovis ; c'est surtout à l'époque de Clovis que commencent les rapports intimes entre les évêques et le roi des Franks devenus chrétiens, rapports qui ont produit les heureux résultats si bien développés par les précédents orateurs.

M. l'abbé Darras demande qu'il soit formulé une conclusion, et que la section la sanctionne par un vote.

La section ne croit pas qu'elle doive faire de réponse positive, et que le procès-verbal suffira pour constater sa pensée.

M. le président règle l'ordre du jour de la séance suivante.

La séance est levée à onze heures.

2e séance du 9 septembre 1845.

Présidence de M. Richelet.

La séance est ouverte à une heure.

Prennent place au bureau : MM. Taillar, de la Porte, Goguel, du Coetlosquet, vice-présidents; Courmeaux et Fanart, secrétaires.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Feuillet demande que le travail de M. Rouit sur la décadence du théâtre soit lu en séance publique.

M. Vien déclare qu'il désire conserver les notes qu'il a rédigées sur le même sujet, et M. Philippeaux, qui a aussi traité cette question, est invité à remettre son mémoire à la commission.

M. du Coetlosquet fait un rapport au nom de la commission chargée de s'occuper de la réforme à introduire dans la musique religieuse. Cette commission propose à la section d'émettre le vœu :

1° Que le plain-chant soit restauré sous le rapport de l'intégrité des monuments et sous celui des traditions d'exécution ;

2° Que le diapason du plain-chant soit mis en rapport avec l'étendue des voix les plus communes ;

3° Que la musique soit conservée, mais qu'elle soit exclusivement appliquée aux parties non populaires de l'office divin ;

4° Que cependant si certains plains-chants populaires, caractéristiques d'une solennité, tels que l'*Hæc dies* de Pâques ou le *Veni Sancte Spiritus* de la Pentecôte, sont traités musicalement, le chant ecclésiastique serve de thême obligé à ces compositions ;

5° Que pour la composition de la musique ecclésiastique, on s'en tienne à l'harmonie consonnante et aux dissonnances préparées.

M. Goulet prend la parole pour attaquer les conclusions de la commission. Le plain-chant ne perfectionnerait rien, selon l'orateur, et cependant on ne saurait trop tendre à perfectionner le chant ecclésiastique.

M. Loriquet expose que le plain-chant a été défiguré par les moines et a perdu son caractère primitif.

M. Stéphen Morelot répond que rien n'est plus facile que de reconnaître et de faire disparaître ces altérations.

M. Maubeuge fait observer que lorsqu'il arrive que le peuple chante à l'office, il chante faux et d'une manière insupportable.

M. Fanart répond aux préopinants que ce qu'ils viennent d'exposer a été réfuté d'avance dans la séance précédente, et qu'y répondre ce serait recommencer la discussion, qui paraît avoir éclairé suffisamment l'assemblée.

M. le président appuie l'observation de M. Fanart, et met aux voix les propositions de la commission, qui sont successivement adoptées.

La commission nommée pour donner, au point de vue de l'art, son avis sur les vitraux exposés dans cette galerie, est invitée à faire son rapport.

Aucun rapporteur n'ayant été nommé, M. Maquart, membre de la commission, veut bien donner quelques renseignements à cet égard.

Selon l'orateur, les dessins de M. Gérente, qui représentent l'histoire du Christ et qui imitent le style du XIIe siècle, sont fort bons et rentrent parfaitement dans la manière de cette époque. Quant au vitrail exécuté par M. Lusson, d'après le même dessinateur, il paraît à M. Maquart d'une fort bonne exécution, mais les couleurs en sont peut-être un peu éclatantes même pour la place peu éclairée que doit occuper ce vitrail. La couverte est vraisemblablement un peu légère.

M. Martin imite avec bonheur le genre de M. Gérente; son vitrail a de l'ensemble, de l'harmonie, du fondu dans les couleurs.

Le vitrail de M. Larcher n'est pas voyant, la couleur en est douce et il tamise la lumière avec parcimonie; mais il se rapproche parfaitement des vitraux anciens et peut, sans trop de complaisance, leur être comparé.

L'orateur termine en faisant observer que si l'on avait des architectes pour le genre gothique, ce ne seraient pas les peintres sur verre qui feraient défaut.

M. Martin demande à faire quelques communications à la section relativement aux vitraux. Il pense que dans le rapport fait par M. Bertrand, il n'a pas été fait une part assez large au talent de M. Gérente. Selon M. Bertrand, en effet, le vitrail exécuté par M. Lusson est

d'une couleur trop crue. M. Martin explique ce fait, en disant que ce vitrail est destiné à être placé au nord et dans le bas-côté d'une église.

L'orateur rapporte que ce qu'on nomme une *couverte* a toujours été connu des peintres-verriers ; que les artistes du XVe et du XVIe siècle s'en servaient comme les peintres du XIIe et du XIIIe ; que cette couverte n'est rien autre chose que de petits grains de verre pulvérisés et réunis par de la gomme ; que si M. Gérente n'a pas employé cet artifice, ce n'est pas par ignorance, mais par calcul. Les grands morceaux de verre, ajoute l'orateur, qu'on a employés dans les temps récents pour la peinture sur verre, ont nécessité de fréquentes remises en plomb. Les restaurateurs, prenant la couverte pour de la crasse, ont poncé ces vitraux, et c'est une erreur funeste ; au lieu qu'une grande partie des vitraux des anciennes cathédrales, n'ayant jamais été remis en plomb, ont conservé leur couverte, et c'est ce qui fait leur beauté.

M. Richelet trouve qu'il est naturel que l'on recherche, pour les peindre sur les vitraux, les sujets les plus religieux, et que c'est là ce qui explique la préférence que l'on a donnée aux modèles du XIIIe siècle, époque de foi religieuse.

Selon M. Richelet, il ne faut pas mettre de couverte sur les vitraux, ce qui n'aboutit qu'à leur donner de prime abord l'aspect de ceux qui ont traversé déjà quatre ou cinq siècles. L'abbé Suger disait que les vitraux qu'il avait fait exécuter pour Saint-Denis avaient des tons très-brillants, très-lumineux ; qu'ils ressemblaient à des pierres précieuses. La teinte plus terne que les vitraux acquièrent avec le temps n'est due qu'à leur vétusté ; il n'est pas à propos de l'imiter dans des vitraux neufs.

L'orateur se demande, en terminant, s'il faut se renfermer complètement, pour l'exécution des vitraux, dans l'art du XIIIe siècle, ou leur donner la perfection moderne de la forme, et se prononce affirmativement sur cette dernière proposition.

M. Maquart dit qu'il faut faire des vitraux dans le style ancien pour les églises anciennes, et des vitraux d'un dessin plus correct pour les églises modernes.

M. Kozierowski soutient la même opinion en faisant remarquer cependant qu'à l'époque de la renaissance, on s'est beaucoup trop attaché à la forme.

La parole est donnée à M. Maubeuge, qui se rattache à l'opinion des préopinants. Il examine quels vitraux il faut adopter pour les églises modernes, et dit que copier servilement dans ce cas le XIIIe siècle, serait un anachronisme. Selon M. Maubeuge, il faut chercher avant tout ce qui est beau, sans acception d'époque. L'architecture du moyen-âge est remarquable parce qu'elle est belle, et non parce qu'elle est ancienne. L'alliance du style religieux du moyen-âge avec la correction du XIXe siècle servira aux archéologues futurs à reconnaître l'art de notre époque.

M. Maubeuge pense que l'on ne doit peindre sur les vitraux que des sujets religieux certains et non des faits controuvés tirés des légendes, et qu'il faut, sous ce rapport, épurer l'art, comme on a épuré la vie des saints.

M. P. Soullié corrobore l'argumentation de M. Maubeuge et fait remarquer que dans l'art du moyen-âge il faut considérer deux choses, l'expression et la proportion. L'expression est bonne, la proportion est mauvaise. Il faut prendre l'une et laisser l'autre.

M. Morelot convient que l'art du moyen-âge est vrai, surtout quant à l'expression, mais qu'il y a néan-

moins à cette époque des modèles irréprochables sous le rapport de la forme, qu'on pourrait copier sans se compromettre.

M. Pernot donne lecture d'une notice sur le drapeau national en France. Au ve siècle, dit M. Pernot, le labarum devint l'étendard de nos rois. Les fleurs-de-lys sans nombre paraissent sous Louis le Jeune. Les abbayes avaient des bannières de différentes couleurs, rouges, vertes ou blanches, selon qu'elles étaient sous l'invocation d'un martyr, d'un confesseur ou d'une vierge. Philippe-Auguste prend l'oriflamme pour étendard. Sous Charles V, on voit paraître trois fleurs-de-lys sur un drapeau blanc.

L'orateur suit les diverses transformations du drapeau national, afin d'éclairer les peintres qui ont à le représenter et de leur donner les indications nécessaires pour éviter les anachronismes.

M. le président donne lecture d'une lettre de M. Pernot, qui annonce qu'il est chargé de la part de M. le baron Taylor, président de l'Association des artistes, de faire connaître cette association aux membres du Congrès. Moyennant une rétribution de cinquante centimes par mois, on fait partie de cette société, qui donne des secours aux artistes nécessiteux.

La séance est levée à trois heures.

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 1845.

La séance est ouverte à une heure, sous la présidence de M. Richelet.

Prennent place au bureau : MM. du Coetlosquet,

DE LA PORTE et GOGUEL, vice-présidents; MM. FANART, HUBERT, NANQUETTE et COURMEAUX, secrétaires.

M. l'abbé NANQUETTE donne lecture du procès-verbal de la séance du 9 Septembre, de neuf heures à onze heures.

Ce procès-verbal est adopté.

M. FANART donne lecture du procès-verbal de la séance du même jour, de une heure à trois heures.

Ce procès-verbal est également adopté.

M. HUBERT communique à la section une notice biographique et littéraire de M. Eug. Géruzez, sur Alain Chartier. Après avoir exposé le mérite de cette notice, et bien qu'elle ne rentre pas dans les questions énoncées au programme, M. Hubert propose à la section d'émettre le vœu qu'elle soit lue en séance publique.

M. MAQUART fait un rapport verbal sur les dessins exposés par M. Pernot. Ces dessins, exécutés avec un rare talent, présentent un puissant intérêt historique. La plupart reproduisent des monuments de la Champagne, et tous ont pour objet de préserver de l'oubli les vestiges d'art qui menacent de disparaître. M. Maquart cite, entre autres dessins : 1° la *Haute Borne*, monument gallo-romain, situé près de Fontaines, sur les bords de la Marne, entre Joinville et Saint-Dizier. Ce fut d'abord un menhir, suivant M. Maquart. Il a vingt-quatre pieds d'élévation et porte une inscription gallo-romaine : *VIROMARUS ISTATILIF*, ce qui veut dire, selon les savants qui l'ont déchiffrée : *Viromar a placé ici son fils bien-aimé;* 2° Plusieurs inscriptions romaines trouvées à Langres; 3° Différents chapiteaux de la cathédrale de Langres; 4° La tombe de saint Memmie de Châlons, ouvrage du IVe siècle, qu'une déplorable mutilation a défiguré; 5° Vue de la maison où

naquit Jeanne d'Arc, à Domremy; 6° Vue de la statue qu'on lui éleva en 1820, monument exécuté dans le style païen, qui forme un déplorable contre-sens historique, et témoigne du goût de certains artistes en 1820.

« Ne serait-il pas à désirer, dit M. Maquart, que ce monument si mesquin soit remplacé par un autre en harmonie avec l'époque qu'il rappelle? Le village où naquit Jeanne d'Arc était compris dans la généralité de Chaumont, en Champagne. La libératrice de la France peut donc être revendiquée comme une des gloires de notre province, et le culte de sa mémoire intéresse tous les Champenois. »

7° Vue de Saint-Nicolas de Neufchâteau, etc.

M. Maquart résume ensuite, sous forme de tableau chronologique, la série de dessins dans lesquels M. Pernot a reproduit les drapeaux, bannières, étendards, guidons et cornettes nationaux de la monarchie française, depuis la chape de saint Martin, qui était bleue couleur de ciel, jusqu'au drapeau tricolore de 1830.

Sur la proposition de M. Hubert, la section émet le vœu que la collection de drapeaux de M. Pernot soit publiée.

Sur la question n° 13, ainsi conçue :

Le système des universités allemandes est-il préférable au système universitaire français, et serait-il praticable en France? A quelles conditions et avec quelles chances de succès?

La parole est à M. Guillaume.

Il lit un mémoire qui, d'un bout à l'autre, captive puissamment l'attention de l'auditoire. L'auteur pose en principe : 1° que les universités allemandes, formant

autant de corps isolés sans lien ni rapport entre elles, ne constituent pas un système, c'est-à-dire un ensemble dont les parties subordonnées les unes aux autres se rattachent à un centre commun; 2° qu'un peuple civilisé, compacte, un et homogène, doit nécessairement posséder un enseignement en harmonie avec sa constitution politique et son organisation sociale, c'est-à-dire un enseignement national. Nulle analogie entre les universités allemandes et l'Université française. Non-seulement les premières ne forment pas un système général, mais elles n'ont pour objet unique que l'enseignement supérieur; les colléges, les institutions, les écoles qui distribuent l'enseignement élémentaire et l'enseignement secondaire n'ont aucun lien hiérarchique qui les relie aux universités.

En France, au contraire, l'organisation de l'Université porte l'empreinte de cette unité vigoureuse que la main de l'empereur imprima si profondément à toutes les institutions qu'il a créées ou ressuscitées. Le corps enseignant en France est un et admirablement approprié à cette centralisation administrative, dont quarante ans d'épreuve ont attesté les bienfaits.

L'avantage unique mais incontestable des universités allemandes, est de former un grand nombre de foyers d'où rayonne une lumière qui s'accroît tous les jours. Le principe qui leur sert de base est une liberté absolue de l'esprit humain dans toutes les voies, hormis la politique. Les corps savants se gouvernent eux-mêmes : nulle entrave ne les arrête dans leurs systèmes, dans leurs méthodes, dans leurs doctrines scientifiques. Mais que résulte-t-il de cette marche dépourvue d'ensemble et de direction commune ? Une véritable anarchie intellectuelle parmi les différents corps enseignants, et

dans les esprits, des ferments de dissension en matière de littérature, de science, et même de politique et de religion : de là surgissent d'invincibles obstacles à la réalisation de l'unité sociale, de l'unité nationale; de là aussi peut-être cette multitude de sociétés secrètes qui réunissent dans des liens mystérieux ceux qui, disséminés sur tous les points du territoire germanique, se rapprochent par une pensée commune. L'Allemagne, la patrie des libres penseurs et des philosophes, fut aussi toujours le pays des sectes.

En France, où une glorieuse élaboration de huit siècles a constitué l'unité politique et administrative, l'enseignement dut offrir l'image fidèle de cette pensée de centralisation qui se montre avec tant d'énergie dans toutes les branches de la constitution. Unité dans le point de départ, dit M. Guillaume, unité dans les moyens, unité dans le but : voilà les caractères que présente le système universitaire français. Les avantages en sont évidents. L'identité des doctrines littéraires et scientifiques prépare l'identité des doctrines politiques; l'harmonie des écoles exprime et confirme l'harmonie de l'ordre social. Former toutes les jeunes intelligences à une même école, graver chez elles les mêmes principes, c'est assurer dans l'avenir l'union, la concorde et la fraternité entre les citoyens.

Grâce à la puissante organisation de l'Université, grâce à la profondeur des fondements sur lesquels elle repose, grâce aux liens qui l'unissent aux autres parties de l'édifice national, elle demeure à l'abri des petites influences purement politiques; mais si les différentes combinaisons qui se succèdent ne peuvent la faire osciller sur sa base, si les revirements ministériels n'entravent nullement la marche générale des études et n'en

altèrent jamais la direction, l'institution ne comporte pas moins toutes les améliorations et tous les progrès désirables ; l'intervention bienfaisante de l'état, la main du pouvoir peut toujours élever l'Université au niveau des besoins sérieux qui se manifestent. C'est sous l'impulsion de cette Université que se sont propagées en France, depuis trente-cinq ans, les lettres et les sciences, les sciences physiques surtout, que le génie de notre siècle a si prodigieusement développées et appliquées.

L'organisation de notre Université lui assure donc une supériorité incontestable sur le système universitaire allemand; mais, pour qu'elle n'ait rien à envier à ces savantes corporations germaniques qui forment comme autant de foyers lumineux, il faut créer des centres secondaires qui, recevant la lumière du centre principal, la transmettront plus vive, plus intense que si elle émane d'un foyer trop éloigné; c'est-à-dire, qu'il faut multiplier les Facultés, dont le nombre trop restreint est loin de répondre aux besoins des populations, et dont l'augmentation contribuerait puissamment à diminuer ce que peut avoir d'excessif notre centralisation intellectuelle.

Quant à l'introduction en France du système universitaire allemand, M. Guillaume pense que son établissement entraînerait les résultats les plus funestes. Il nous a fallu le travail de huit siècles, les efforts de nos plus grands rois et la révolution de 1789 pour constituer cette unité territoriale, politique et administrative, cette homogénéité sociale qui fait l'admiration et l'envie de l'Europe. L'Université symbolise et prépare l'*unité intellectuelle* vers laquelle, malgré le tumulte des théories modernes et la mêlée des doctrines, nous marchons

d'un pas ferme et sûr. Mutiler notre système d'enseignement, dont la sécularisation et l'unité sont les deux conditions essentielles, fouler aux pieds nos principes et nos traditions pour implanter et adopter un système étranger, antinational, c'est détruire l'œuvre dont nous sommes fiers à si juste titre, c'est étouffer cette éducation publique et nationale, cette instruction commune, moyen admirable pour cicatriser les blessures de nos guerres civiles et pacifier les jeunes générations !

Au pouvoir de l'état, substituer des corporations comme les universités allemandes, c'est ouvrir, dans un pays où le sol tremble encore sous nos pas, des écoles où règneront des principes opposés et d'où sortiront un jour des générations ennemies; c'est, dit encore M. Guillaume, préparer la division morale et religieuse de la France, et plus tard peut-être son asservissement par l'étranger.

M. Prosper Soullié prend la parole. Il pense qu'en Allemagne l'enseignement supérieur se prolonge outre mesure; en France, c'est le contraire qui arrive : l'impatience qu'éprouvent les familles de voir les enfants appliquer leurs études enlève ceux-ci à l'enseignement supérieur, qui, dit l'orateur, est *presque nul* chez nous, quant aux lettres et aux sciences.

Selon M. Soullié, l'Université française ne présente qu'une unité administrative : elle est dépourvue d'unité morale.

L'orateur croit devoir, à l'occasion de la 13e question, critiquer l'enseignement universitaire. L'Université a toute liberté pour faire le bien, mais elle a aussi toute liberté pour ne pas le faire; son enseignement pèche par les doctrines; l'éducation y est insuffisante, et le sentiment religieux trop peu développé. — La cohabita-

tion des élèves avec le maître est, en matière d'éducation publique, la base de toute moralité : il faut regretter qu'il n'en soit pas ainsi dans les colléges.

Ici se présente la question de l'externat et de l'internat. L'internat a pu être supprimé en Allemagne; mais en France, où, selon M. Soullié, les enfants obtiennent une émancipation prématurée et savent se soustraire à l'autorité paternelle; en France, où, dit l'orateur, *l'esprit de famille n'existe pas*, l'externat entraînerait de grands dangers. Mieux vaut encore laisser les élèves au collége et attendre... Peut-être aussi serait-il bon que les professeurs fussent à la fois rétribués par l'état et par les particuliers...

M. Goguel a la parole.

L'orateur pense qu'on ne peut comparer les universités allemandes à l'Université française. Il insiste sur les différences radicales qui séparent les deux systèmes. Quant à la question de l'enseignement secondaire, c'est un terrain brûlant sur lequel le Congrès ne peut soulever de discussion. M. Goguel croit aussi, avec M. Soullié, que l'enseignement supérieur des lettres ne répond pas à son objet; mais si l'auditoire est en général peu nombreux, cela ne tient aucunement à la direction de l'enseignement ni à l'insuffisance des professeurs, qui sont pour la plupart remplis de zèle et de talent; cela tient à ce que, comme l'a dit M. Soullié, on est trop pressé de disposer de l'avenir des jeunes gens. Il faudrait retenir davantage les élèves sur les bancs. Il y a des Facultés où l'on forme à peine annuellement quelques licenciés ès lettres. Il serait utile d'établir des agglomérations de facultés dans les grands centres de populations, et de les établir d'une manière uniforme.

L'orateur combat d'ailleurs l'introduction du système universitaire allemand, non-seulement à cause de la liberté excessive que ce système comporte (il y a en Allemagne des cours où l'on a professé et prêché l'athéisme), mais parce qu'il s'adapterait mal au génie de notre nation. Toutefois, il ne pense pas que le système d'enseignement pratiqué en Allemagne puisse être accusé de perpétuer le morcellement politique, qu'il attribue à des causes purement topographiques. La liberté dont jouissent les étudiants allemands n'est pas si redoutable qu'on le croit communément. L'histoire est là pour le prouver.

M. Hubert, l'un des secrétaires, prend la parole. Il s'étonne que M. Prosper Soullié ait introduit dans une question purement théorique une autre question qui devait rester en dehors du débat, une question brûlante qui n'est pas du domaine du Congrès. Il ne s'agissait pas en effet d'apprécier l'enseignement distribué par l'Université, mais bien de comparer l'organisation, la structure des universités allemandes, et d'exposer leurs avantages et leurs inconvénients *généraux* en les rapprochant de l'Université française. L'orateur proteste d'ailleurs avec force contre les assertions de M. Soullié. L'Université présente à la fois l'unité administrative et l'unité morale, puisqu'une même direction préside aux études, et que des programmes émanés du conseil académique tracent à tous les professeurs le plan de leurs cours. — L'*éducation* s'infiltre par l'*instruction* même, d'une manière plus sûre qu'avec le secours d'un enseignement spécial et didactique, ou de formules abstraites; le sentiment religieux n'est et ne doit être développé et cultivé que dans un sens et dans une mesure tels qu'il puisse s'appliquer à toutes les croyances, à toutes les

communions. — Puisque M. Soullié, membre de l'Université, a cru devoir critiquer l'enseignement universitaire qui n'était pas en question, l'orateur, également membre de l'Université, s'est cru en droit de le défendre.

M. Prosper Soullié répond en déclarant que, sans vouloir attaquer l'Université, il a bien pu signaler quelques lacunes dans son enseignement. Il termine en émettant le vœu de voir former dans les grandes villes un ensemble de Facultés dont les jeunes gens seraient tenus de suivre les cours un an ou deux, au sortir du collége, avant de se présenter aux examens du baccalauréat.

A la fin de la séance, M. Richelet, président, prononce l'allocution suivante :

« Messieurs,

» Nous sommes arrivés au terme de nos travaux ; les dix jours qui nous étaient accordés se sont écoulés trop vite au gré de nos désirs, grâce à la généreuse et bienveillante hospitalité avec laquelle vous nous avez accueillis dans vos murs.

» Etrangers à votre sol, Messieurs, nous sommes venus étudier et créer des relations parmi vous ; car les congrès n'ont pas seulement pour but d'élaborer avec rapidité les questions du programme ; ils ont une mission non moins fructueuse que vous avez su apprécier dignement, c'est d'établir entre les hommes d'étude répandus sur les divers points de notre belle patrie, une fraternité nécessaire aux progrès des lumières et à l'avancement de la science.

» Retirés dans nos foyers, nous aimerons, Messieurs, à nous rappeler les hommes de talent qui sont venus se faire entendre dans cette enceinte, et nous nous plairons

à les grouper, par le souvenir d'une auguste cérémonie, au milieu du splendide monument qui fait votre orgueil et votre gloire.

» Désormais nous avons acquis des relations utiles et profitables dans une ville riche de sa splendeur passée et de son activité présente. Désormais, si nos études nous ramènent au milieu de vous, nous viendrons avec confiance serrer la main d'anciens amis, en les priant de nous servir de guides. Désormais Reims compte au nombre des cités que les congrès ont unies par le plus puissant et le plus noble de tous les liens, celui de l'intelligence.

» Au commencement de cette session, Messieurs, nous vous avons exprimé, mes collègues et moi, notre vive gratitude pour l'honneur que vous nous aviez fait en nous appelant à la présidence du cinquième bureau. Permettez-nous, avant de nous séparer, de vous remercier du concours bienveillant que vous nous avez prêté pendant tout le cours de nos discussions, et de l'indulgence avec laquelle vous avez accueilli la direction que nous avons imprimée à vos travaux.

» Permettez-nous encore de remercier en votre nom MM. les secrétaires du zèle et du dévouement qu'ils ont apportés dans la rédaction de leurs procès-verbaux.

» Je vous demande enfin, Messieurs, en terminant, de formuler ici un vœu : c'est que la section tout entière ne fasse qu'ajourner ses séances, et que nous puissions nous trouver tous réunis l'an prochain au Congrès de Marseille. »

La séance est levée à trois heures.

EXTRAIT

DU

MÉMOIRE DE M. ROUIT

SUR LA DÉCADENCE DU THÉATRE.

Les lettres, comme les beaux-arts, moins heureuses que les sciences à qui chaque jour apporte de nouveaux titres de gloire, n'ont eu chez toutes les nations qu'un seul moment pour briller dans tout leur éclat. L'histoire signale trois de ces époques favorisées ; mais, à l'exclusion de celle d'Auguste, deux seulement, le siècle de Périclès et le siècle de Louis XIV, ont vu le théâtre s'élever au plus haut point de perfection. D'où vient ce privilége ? ne serait-ce pas que ces deux âges présentent des conditions semblables, et que les mêmes causes devaient amener les mêmes conséquences ?

En effet, lorsque Eschyle commence ces nobles chants qui devaient se continuer sur la lyre de Sophocle, et s'affaiblir sur celle d'Euripide, quel spectacle présente la Grèce ? Celui d'une nation libre, victorieuse, fière d'elle-même et pleine de confiance dans ses destinées. A la tête de toutes les cités brillait Athènes. Le salut commun était son ouvrage ; la joie du triomphe, le sentiment de ses forces exaltaient en elle toutes les passions généreuses. Le peuple, dont le sang avait coulé sur tant de champs de batailles, enrichi par sa valeur, avait secoué le joug de l'aristocratie, et Périclès, par conviction ou par calcul, allait prodiguer à la souveraineté démocratique tous les genres d'illustration. Mais un sentiment domine tous les autres, c'est celui de la reconnaissance envers les immortels, sauveurs de la patrie. C'étaient bien les dieux d'Homère, ces dieux indigènes et domestiques, qui venaient d'humilier une seconde fois l'Asie et de donner la victoire aux Hellènes.

La tragédie fut l'écho et l'interprète de la voix publique, et c'est là ce qui, chez les Grecs, lui a donné son caractère distinctif, le caractère religieux. Les drames d'Eschyle, contemporains de la lutte et de la délivrance, expriment toute l'énergie d'une première ferveur; chez Sophocle, elle s'est calmée; mais la croyance, pour avoir moins d'enthousiasme, n'en est ni moins sincère, ni moins profonde; elle reste toujours le grand mobile de l'action; c'est d'elle que naissent les évènements, l'intérêt et la moralité, et c'est aussi à cette fermeté de conviction, à cette unité de pensée que sont dues la simplicité, la vérité, la correction de la forme, qui font du chantre de Colone l'éternel modèle de la perfection tragique.

Jetons maintenant un coup-d'œil sur la situation de la France au XVIIe siècle.

La longue lutte engagée depuis François Ier, dans l'intérêt de l'équilibre de l'Europe, ou plutôt de son indépendance, venait de se terminer avec honneur. La France était victorieuse et placée au premier rang dans l'estime et l'opinion du monde; une noblesse factieuse et turbulente n'était plus de force à insulter au pouvoir royal, affranchi par la main inflexible d'un Richelieu, et l'intelligente souplesse d'un Mazarin; le peuple avait grandi, l'aisance avait pénétré dans ses rangs, avec le commerce et l'industrie, à la suite de la paix; initié aux affaires, aguerri par cent batailles, il avait acquis et gardé le sentiment de sa dignité. Par les efforts mêmes de la réforme et ses luttes incessantes, la foi populaire n'avait fait que s'affermir, et son triomphe n'était que la consécration du génie national en matière religieuse. Rome, en effet, dans l'établissement de son église, nous a peut-être moins donné qu'elle n'a reçu de l'esprit français, essentiellement net, précis, méthodique, ami de la règle, non par faiblesse ou servilité, mais par bon sens, par logique, par besoin d'ordre, par un penchant invincible à tirer d'un principe toutes ses conséquences légitimes.

Tout alors paraît avoir pris en France une forme décisive et arrêtée, gouvernement, mœurs et religion, et cette forme est celle du catholicisme: c'est lui qui domine la société; il lui imprime sa marche régulière, grave et majestueuse; il dirige le philosophe comme il inspire le poète, et la pensée française, qui ne lui emprunte pas, mais qui retrouve en lui ses qualités natives, arrive à son tour à son complet développement.

Les mêmes causes, à vingt siècles de distance, ont donc produit les mêmes effets; c'est l'histoire de l'humanité qui, malgré ses hautaines prétentions, trouve toujours des leçons dans le passé.

Ces moments où tout un peuple concentre dans un même senti-

ment ses facultés et ses passions, sont nécessairement passagers comme les circonstances qui les ont fait naître. L'impression produite par les grands évènements s'efface peu à peu ; à l'enthousiasme succèdent la réflexion, l'examen, puis le doute. Euripide, chez les Grecs, voulut, aux grossières croyances du polythéisme, substituer l'idée plus sage et plus vraie d'un Dieu unique ; la raison sans doute eut à s'applaudir de ce progrès de la pensée humaine, mais la poésie y perdit la source de ses inspirations.

De même en France, lorsque les fautes et les malheurs du pouvoir eurent jeté dans la nation l'incertitude et le découragement, on se sentit porté à chercher ailleurs que dans ce qui était, un remède et un appui. Mais dans une société toute religieuse encore, la lutte prit une couleur religieuse par une pente naturelle. Là pourtant n'était pas la question ; l'esprit public s'y méprit, et le plus grand génie du XVIIIe siècle, par un aveuglement déplorable, s'y trompa le premier. La révolte n'était pas au fond et n'aurait jamais dû être dans la forme, contre le culte national ; c'est contre la constitution civile et politique qu'elle éclatait à l'insu de tous, dans tous les rangs de la société française ; et cela est si vrai, que le but une fois atteint, nous avons vu le culte se relever de ses ruines, et la religion reprendre son empire. Mais, pour se frayer plus sûrement la route aux réformes qu'on désire ou qu'on pressent, on frappe la base même de l'édifice.

C'est dans le silence de tous les intérêts personnels, dans le calme des passions, dans le recueillement et la solitude que naissent les chefs-d'œuvre. Telle ne pouvait être la situation du poète à une époque où, fatigués et mécontents du passé, les esprits s'élançaient vers un avenir inconnu. L'homme de cœur dans la tempête n'adore pas l'écho. Chacun devait payer de sa personne, se dévouer au triomphe de ces principes nouveaux, devenus aujourd'hui notre loi sociale, et dont nous serons assez sages pour garder les bienfaits, comme le plus bel héritage de nos pères. Il fallait aborder la scène du monde, se répandre dans les cercles et dépenser dans d'étincelantes causeries, ou d'âcres et spirituels pamphlets, l'ardeur et l'énergie qu'on réservait autrefois au seul service de l'art.

Le poète d'une époque si profondément agitée, quoique si paisible à la surface, a-t-il la liberté, le loisir de choisir ses sujets, de méditer son œuvre, de la perfectionner ? Non ; entraîné par le torrent, il en suit l'impulsion. Ce n'est plus le tableau fidèle des temps passés, le type éternel du cœur humain, qu'il peut retracer aux yeux d'un spectateur attentif ; c'est l'idée actuelle qu'il lui faut revêtir d'un corps ; c'est à la passion du jour qu'il doit prêter sa voix ; les exigences du moment, voilà le cercle qui l'emprisonne. Aussi, loin de

rabaisser, comme on l'a fait, le génie dramatique de Voltaire ne pourrait-on pas s'étonner plutôt que, malgré ces entraves, il ait pu enrichir notre scène de plusieurs chefs-d'œuvre qui ne périront pas plus que notre langue? Aujourd'hui nous trouvons bien du vide dans ce qu'on admirait alors; le mouvement social qui commençait s'est accompli; mais toutes les fois que Voltaire a touché à ce qu'il y a de vraiment grand dans l'homme, le sentiment religieux et le sentiment national, n'a-t-il pas excité une émotion profonde que nous partageons encore?

Même destinée pour le poète comique. Où trouver des traits originaux, alors que toutes les physionomies s'effacent? Où saisir le ridicule des différentes classes de la société, quand elles se mêlent et se confondent? Sans doute les vices manquent moins que jamais : ici la débauche éhontée qui traite la décence d'hypocrisie; là l'impudeur d'un pouvoir qui tourmente les consciences et insulte à la moralité publique; le privilége qui abuse de ses prérogatives sans plus savoir les mériter; la roture enrichie qui réclame pour son or le respect qu'elle refuse à la naissance; la fatuité d'un savoir incomplet qui dispute à l'homme son âme, et Dieu au ciel; l'intrigue et la faveur imposant à nos armées des chefs qui savaient le mieux plaire au boudoir; leurs défaites et leur honte accueillies par des sifflets et des chansons. Mais à la vue de tant de bassesse, Molière eût détourné les yeux et laissé tomber ses pinceaux. Si la France avait trouvé son Euripide, ses mœurs, ou plutôt ses habitudes, lui défendaient encore un Aristophane; il parut cependant, la vérité du tableau devait inspirer une terreur salutaire; mais la société chancelante qu'il marquait au front et livrait au mépris, osa rire d'elle-même et applaudit à Beaumarchais.

Le théâtre a suivi les phases de la société : n'attendons plus rien de semblable à ce que le XVIIe siècle nous a légué; il faudrait, pour nous rendre ses œuvres, qu'il sortît de ses cendres avec sa vie morale et religieuse; et, pas plus que les hommes, les nations ne renaissent au passé. Faut-il pour cela désespérer de l'avenir? Je ne le pense pas.

Lorsqu'une grande nation se trouve reconstituée, il se crée de nouveaux besoins, et l'art, comme la société, peut à son tour revêtir de nouvelles formes. Après avoir suivi des traces consacrées, la muse dramatique a de nos jours essayé d'autres voies. Le succès a-t-il justifié sa confiance en elle-même? Il faut du moins lui savoir gré de ses tentatives. C'est toujours un symptôme heureux que le travail des esprits sincères; l'audace est souvent féconde, et l'on est déjà plus prêt du mieux quand on aspire à y atteindre. Seulement on pourrait regretter la route qui a été prise. Si l'on s'écarte des anciens

modèles, parce qu'ils ne sont plus de notre âge, n'est-ce pas une erreur que d'en aller demander à des temps encore plus éloignés? Admirons ce qu'il y a de vrai, de puissant et d'original dans de magnifiques ébauches; mais en nous pénétrant de leurs beautés, gardons-nous d'en copier les défauts. C'est en avant que nos poètes doivent porter leurs regards; qu'ils s'ouvrent eux-mêmes une carrière qui soit la leur. En fait d'idées, la France fait la lumière, jamais elle ne la reçoit. Corneille, dans sa libre allure, n'imita point l'antiquité dont Jodelle et Mairet s'étaient faits les ridicules traducteurs; Racine n'obéit qu'à son goût et à sa raison; il ne puisa que dans son cœur la passion dont il est le sublime interprète, et Molière peignit l'homme sans consulter ni Plaute ni Térence.

Mais dans l'attente de quelque nouveau génie, créateur à son tour, le théâtre restera-t-il stérile, se consumant à de pâles copies, ou s'épuisant en périlleux essais, tristes témoignages d'impuissance ou d'orgueil? Abdiquera-t-il l'influence qu'il a toujours exercée sur les esprits? Qu'il s'en garde bien; lui aussi, dans l'affermissement d'une société nouvelle, a sa tâche à remplir. Durant un demi-siècle s'est livrée parmi nous la lutte la plus terrible qui ait ébranlé le monde; il en est sorti une glorieuse liberté, mais plus d'une blessure saigne encore; il y a des plaies à cicatriser. Ce ne serait rien d'avoir émancipé le peuple, si, en lui donnant des besoins nouveaux, on ne l'instruisait à les régler; si on ne cherchait à l'éclairer sur ses destinées présentes, et à lui préparer un avenir plus noble et plus heureux.

Sur la grande scène tragique laissons au génie toute son indépendance; il ne relève que de lui-même; il n'obéit qu'à sa propre inspiration; il choisit à son gré la matière qu'il lui plaît d'animer de son souffle; et, soyons-en sûrs, la vertu n'en a rien à craindre, car le génie vient du ciel. Mais sur une scène plus humble et plus populaire, ne pourrait-on signaler et la route à suivre et le but à atteindre? A ces drames où se porte la foule, où nous allons tous, faute de mieux, quels sont le plus souvent les tableaux qui nous attendent? Des passions désordonnées; le vice sous toutes ses formes; le pauvre inévitablement opprimé, malgré sa vertu; le riche nécessairement égoïste et fripon; l'humble mérite méconnu et persécuté; l'intrigue altière, triomphante; une révolte perpétuelle contre tout pouvoir, toute supériorité; partout la jalousie, partout l'envie, sentiments odieux et si opposés par leur bassesse au véritable esprit français, toujours si prompt à rendre hommage à ce qui est grand, parce qu'il est digne de le comprendre.

En quoi cette image de la vie, fût-elle aussi vraie qu'elle est souvent mensongère, peut-elle contribuer à nos plaisirs ou à notre in-

struction ? En vain arrive au dévouement la morale obligée : toutes ces passions, aussi fausses que hideuses, ont eu le temps de laisser leur trace et leur empreinte. Qui nous assure que plus d'un malheureux n'y a pas puisé la première pensée du crime et n'est pas devenu coupable par une involontaire imitation ? Que le théâtre comprenne mieux sa mission, il le peut, il le doit. Entraîné trop longtemps par la nécessité d'inventer du nouveau, par le mauvais goût des uns, le sordide intérêt des autres, l'aveugle indifférence de tous, qu'il se hâte de réparer le mal qu'il a fait ; qu'il jette aux gémonies ses héros de la taverne et du bagne; qu'il profite de l'empressement public pour nous donner d'autres leçons ; qu'il nous apprenne que la liberté n'est pas la licence ; que l'homme de cœur doit lutter par le travail contre la fortune, sans maudire une société où les services seuls font les droits ; qu'il n'y a rien du joug féodal dans la légitime influence du mérite ou de la fortune, rien du despotisme dans l'intervention nécessaire du pouvoir ; que tout citoyen doit respect et obéissance à la loi ; que le chrétien reçoit toujours d'en haut assez de force pour supporter la part de biens ou de maux que lui assigne la Providence.

Le cœur de tous en France est ouvert aux émotions nobles et généreuses ; nous saurons tous entendre la voix de la raison et comprendre nos véritables intérêts, inséparables de la saine morale. Le talent, habile seulement à troubler les âmes, n'aurait-il aucune parole de bienveillance et de paix ? Dans notre histoire, si riche en belles actions ; dans notre vie actuelle même, plus occupée que corrompue, ne saurait-il trouver des drames simples et vrais, d'un intérêt puissant, qui nous réconcilient avec nos semblables et nous habituent à la pratique du bien ? Loin de nous pareille pensée ; le vrai talent est toujours porté à ce qui est bon et utile. Qu'il travaille donc, qu'il se dévoue à l'amélioration des mœurs publiques, voilà un but digne de lui ; que, dédaignant d'amuser nos loisirs par des fictions qui corrompent, il s'applique à calmer les passions, à diriger les penchants, à faire aimer le pays et ses institutions, la famille et ses devoirs.

A ce prix, le théâtre aura la sympathie des gens de bien qui l'accusent aujourd'hui, parce qu'ils le jugent d'après ses œuvres, et le fuient parce qu'ils le craignent ; à ce prix, il cessera d'alarmer la morale et la religion. En effet, vous le savez, Messieurs, la charité la plus sincère, unie au savoir le plus profond, a complètement démontré que ces anciens anathèmes, dont nous croyions frappé tout ce qui tient au théâtre, n'ont jamais été applicables à la scène française.

Sans doute il a fallu jadis lancer les foudres sacrés contre ces arènes où coulait le sang humain, contre ces mimes impudiques qui

révoltaient jusqu'à la facile décence du paganisme ; mais la sagesse des conciles où siégeaient tant de prélats, aussi illustres par leurs lumières et leur goût pour les lettres que par la pureté de leurs mœurs et la sainteté de leur doctrine, ne confondit jamais avec de vils gladiateurs ou d'obscènes baladins, le poète ou l'acteur qui, dans un délassement honnête, savait encore charmer les esprits et élever les âmes. Toujours indulgente et habile, non pas à combattre, mais à épurer les penchants naturels de l'homme, l'Eglise permit sans répugnance qu'on dressât à la porte du temple ces modestes estrades où la foi de nos pères célébrait avec une joie naïve les solennités chrétiennes. Quand vint l'abus, elle proscrivit ces jeux détournés de leur primitive innocence, mais sans condamner en principe ce qu'elle avait autorisé de son exemple et de son appui ; et plus tard, lorsqu'une barrière sembla s'élever entre elle et le théâtre, ce fut moins un arrêt sans appel que l'effet d'un zèle poussé jusqu'au rigorisme.

Aujourd'hui qu'a prévalu la voix, non pas seulement de la tolérance, mais de la vérité ; aujourd'hui que, dans les jeux de la scène, l'Eglise ne voit plus qu'un acte innocent ou coupable selon ses effets et l'intention qui l'a dicté, qui douterait de sa bienveillance éclairée et de son intérêt sincère pour une œuvre toute de moralité et de patriotisme ? Loin de détourner le peuple d'un plaisir salutaire, elle le verrait s'y livrer sans inquiétude et sans remords, et le théâtre, désormais d'accord avec la raison, en paix avec la foi, en harmonie avec la société, serait enfin ce qu'on veut qu'il soit, vraiment national.

PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES GÉNÉRALES.

SÉANCE GÉNÉRALE DU 2 SEPTEMBRE 1845.

La séance est ouverte à trois heures, dans la galerie historique du palais archiépiscopal, sous la présidence de Monseigneur l'archevêque.

M. le docteur LANDOUZY, secrétaire général, donne lecture du procès-verbal de la première réunion générale.

MM. les secrétaires particuliers de chaque section font ensuite lecture du procès-verbal des séances de chaque section dans l'ordre suivant :

M. PAYER, professeur suppléant à la Sorbonne, secrétaire des première et sixième sections; sciences physiques et naturelles.

M. E. ARNOULD, avocat, membre de l'Académie, secrétaire de la deuxième section; agriculture, industrie, législation, économie politique.

M. DECÈS, secrétaire de la troisième section; sciences médicales.

M. BARTHÉLEMY, docteur en droit à La Rochelle, secrétaire de la quatrième section; archéologie et histoire.

M. Hubert, professeur de philosophie à Charleville, secrétaire. — Première partie du procès-verbal de la cinquième section; beaux-arts, littérature.

M. Courmeaux, bibliothécaire-adjoint, secrétaire. — Deuxième partie du procès-verbal de la cinquième section.

Après ces différentes lectures, la parole est donnée à M. de Bussière, qui demande quelques rectifications à l'ordre des travaux du Congrès.

La cinquième section ayant émis le vœu de voir reprendre en assemblée générale une discussion élevée dans son sein au sujet de l'origine et des développements de la langue vulgaire en France, la parole est donnée à M. Paulin Paris, de l'Institut.

Selon l'orateur, la langue romane s'est introduite dans les Gaules avec le latin, c'est-à-dire en même temps que la conquête.

Toutefois, il faut passer au XIIe siècle pour voir des monuments sérieux de la langue vulgaire française.

La plupart des provinces de France revendiquent l'honneur d'avoir particulièrement contribué à perfectionner la langue nationale; mais celle qui entre toutes peut réclamer la plus large part dans ce résultat, est la province de Champagne. L'orateur établit, dans une série de brillants développements, que les poètes et les prosateurs champenois sont, et par la date, et par le mérite de leurs œuvres, ceux qui ont le plus efficacement travaillé au perfectionnement de la langue vulgaire.

En réponse à une observation de M. le comte de Mellet, M. Paris ajoute de nouveaux arguments à l'appui de la thèse qu'il vient de développer. Son improvisation est accueillie par les applaudissements unanimes de l'assemblée.

La parole est donnée à M. Goguel, de Strasbourg.

Selon l'orateur, on doit établir une distinction entre la littérature et la langue vulgaire.

La première florissait en Gaule, dans les écoles de Tours, de Bordeaux, d'Autun, etc., même avant l'invasion romaine.

Quant à la langue romane, devenue la langue vulgaire, on ne saurait dire si elle est une continuation altérée de la langue latine, et si, par suite de transformations diverses, elle est devenue la langue française du XIIe siècle.

En ce qui touche l'influence que chaque province a pu exercer sur le perfectionnement de la langue française, l'orateur ne conteste nullement ce qui a été dit en faveur de la Champagne. Il reconnaît la supériorité de ses écrivains; mais, en bonne sœur, dit-il, la Champagne doit partager cette gloire littéraire avec d'autres provinces, et notamment avec la Normandie, qui a aussi produit des essais fort remarquables.

L'orateur en cite pour preuve Robert Wace et les autres poètes normands, qui tous ont fait passer dans l'ancienne langue française les inspirations des bardes gallois, ces vieux débris de la littérature celtique. Les Normands, dit-il, étaient essentiellement organisateurs. En politique, ils avaient organisé la féodalité, et l'avaient étendue comme un vaste réseau, d'abord sur une partie de la France, puis sur l'Angleterre.

En littérature, ils se sont emparés de la langue vulgaire, l'ont remaniée, l'ont régularisée, et par leurs écrivains, ils ont puissamment réagi sur les autres provinces.

Maintenant, la Champagne a-t-elle subi l'influence

de la Normandie? On l'ignore. Ce qui est certain, c'est que la Champagne a beaucoup influé sur le perfectionnement de la langue; au surplus, le grand, le principal mérite de cette province, aux yeux de l'orateur, est d'avoir donné à la langue française, langue froide et rude comme tous les idiomes du Nord, le rhythme et la chaleur, en un mot, toutes les richesses des langues méridionales.

En résumé, dit M. Goguel, si, sur la question de *priorité*, la Champagne l'emporte, sur la question d'*influence*, on trouve des deux côtés des droits égaux et des efforts égaux.

Cette improvisation, qui a constamment captivé l'intérêt de l'auditoire, est suivie de nombreux applaudissements.

La séance est levée à quatre heures et demie.

SÉANCE GÉNÉRALE DU 3 SEPTEMBRE 1845.

A trois heures un quart de l'après-midi la séance est ouverte sous la présidence de Monseigneur l'archevêque.

M. Bonneville, secrétaire général pour la deuxième section, lit le compte-rendu de la séance du mardi 2 Septembre.

Après la lecture de ce procès-verbal, M. Landouzy, secrétaire général pour les première, troisième et sixième sections, annonce à MM. les membres du Congrès de la section d'histoire naturelle que leur séance aura lieu de une heure à trois, — afin de faciliter aux membres de la section quatrième les promenades archéologiques.

M. le baron Ferdinand DE ROISIN demande à faire une observation à propos de la lecture du procès-verbal, dans la discussion soulevée au sujet de la question n° 1 de la cinquième section (littérature et beaux-arts) : — *Quelle a été la part de la Champagne, et spécialement du pays de Reims, dans le mouvement intellectuel qui s'est opéré en France du* XIVe *au* XVIe *siècle ?* — discussion soutenue la veille par MM. Goguel et Paulin Paris.

M. de Roisin fait remarquer que la Champagne est assez riche de son propre fonds en illustrations littéraires pour consentir à partager avec d'autres provinces la gloire d'avoir secondé, sinon dirigé le mouvement littéraire en France au moyen-âge. — En conséquence il réclame, au nom du pays d'Arras, une part dans cette concession, et revendique l'honneur de figurer au nombre des premiers poètes de notre littérature, pour Gauthier d'Arras, auteur de deux romans versifiés, *Eracle* et *l'Isle et Caléron,* écrits, suivant M. Masmann, philologue allemand, et contrairement à l'opinion émise par MM. Roquefort et Paulin Paris, sous Thibaut VI et non point sous Thibaut VII, ainsi que l'ont cru ces deux bibliographes.

Nous ne croyons pas sortir de notre rôle de rapporteur en affirmant ici, comme en passant, que M. Paulin Paris n'a pas attendu l'opinion de M. Masmann pour rendre à Gauthier d'Arras la justice qui lui est due. Dans son travail sur les manuscrits français de la bibliothèque du roi, M. Paris dit positivement que Gauthier d'Arras était contemporain et écrivait au temps même de Robert Wace le Normand, et de Chrestien de Troyes, le Champenois. — M. le baron de Roisin profite de l'occasion qu'il a de parler de la Champagne, pour remer-

cier, au nom de MM. les étrangers en ce moment réunis dans les murs de Reims, les habitants de cette ville de l'aimable accueil qui leur est fait.

Après cet incident, MM. les secrétaires de sections présentent tour à tour le compte-rendu des travaux qui les concernent.

M. Payer, professeur-suppléant à la Faculté des sciences de Paris, des premières et sixième sections (siences naturelles, physique et mathématiques);

M. Maille-Leblanc, président du tribunal de commerce, de la deuxième section (agriculture, économie politique, législation);

M. Maldan, docteur en médecine, de la troisième section (sciences médicales);

M. l'abbé Bandeville, pour M. Anatole Barthélemy, docteur en droit, avocat à la cour royale de Paris, de la quatrième section (archéologie et histoire);

Et M. Courmeaux, bibliothécaire-adjoint de la ville de Reims, de la cinquième section (beaux-arts et littérature).

Ces divers comptes-rendus, présentés à l'assemblée sous la forme de l'improvisation, ont constamment excité l'intérêt de l'assemblée. Cependant M. Rivière, aide-naturaliste au muséum d'histoire naturelle à Paris, tout en rendant justice au talent d'élocution et d'analyse qui distingue les comptes-rendus de MM. les secrétaires, exprime le vœu que, conformément à l'esprit du règlement des congrès, ces sortes de procès-verbaux soient à l'avenir moins développés; que MM. les secrétaires de section veuillent bien s'en tenir à l'énonciation des travaux de leurs sections, ne présenter que des *comptes-rendus écrits,* la séance publique ne devant être consa-

crée qu'aux mémoires et discussions expressément réservées par le bureau du Congrès.

Cette observation est généralement accueillie, et le bureau décide que MM. les secrétaires de sections seront priés de vouloir bien s'y conformer, selon l'esprit du règlement.

Après la lecture des différents procès-verbaux de sections et les explications qui en sont la conséquence, M. Maffioli, conseiller à la cour des comptes, demande et obtient la parole.

Il se plaint qu'une proposition qu'il a déposée la veille sur le bureau, tendant à obtenir *une loi sur le duel,* n'ait point encore été mise à l'ordre du jour.

M. Bonneville, secrétaire général, répond à M. le conseiller que le bureau du Congrès est seul juge de l'opportunité des propositions; que nul n'a le droit de développer ses propositions avant qu'elles aient été discutées ou approuvées par le bureau; que tels sont les termes exprès du règlement, et qu'il invite M. Maffioli à vouloir bien s'y conformer.

En conséquence de la retenue pour la séance publique de ce jour, par la deuxième section, *agriculture, économie politique,* etc., de la question des *clôtures* des propriétés *rurales,* question regardée comme très-intéressante pour l'avenir de la prospérité rurale de notre pays, M. de Pinteville-Cernon, auteur de la proposition, a la parole pour exposer à l'assemblée générale ses idées et les résolutions prises à cet égard par la deuxième section.

M. de Pinteville Cernon ne répondant point à l'appel, M. de Caumont a la parole et est prié par M. le président de remplacer à la tribune l'honorable adhérent en ce moment absent.

M. de Caumont pense qu'il y a lieu peut-être de consulter l'assemblée générale sur l'opportunité du système de clôture proposé, applicable à l'industrie agricole de Champagne, système qu'il croit fort avantageux et dont il garantit les heureux résultats; que si l'assemblée le désire, on rouvrirait immédiatement la discussion sur cet objet; mais que la deuxième section ayant été unanime dans son vote et dans son vœu, il y a lieu de proposer purement et simplement l'approbation du vote de la section.

Cette proposition, mise aux voix par M. le président, est adoptée par assis et levé à une grande majorité.

Après cette décision, M. Rivière prend la parole et se plaint que, contrairement à la lettre du règlement, une question soit résolue sur son simple énoncé, et fait une réserve pour que la décision qui vient d'être prise ne puisse à l'avenir servir de précédent; il demande que toute question soit à l'avenir formulée, soumise au bureau et décidée après discussion. Acte est donné de cette réserve, qui sera mentionnée au procès-verbal de la séance.

La cinquième section de la *littérature* avait réservé pour l'assemblée générale une discussion qui s'était élevée dans son sein sur la 10e question du programme de cette section :

Esquisser l'histoire du néologisme en France depuis 1750 jusqu'à nos jours.

Cette question, développée par M. Prosper-Théophile Soullié, professeur au collége royal d'Angers, est après lui reprise et controversée par M. Goguel, chef d'institution à Strasbourg et vice-président de la cin-

quième section. Elle paraît exciter au plus haut degré l'intérêt de l'assemblée, qui témoigne sa satisfaction aux orateurs par d'unanimes applaudissements.

M. l'abbé Barthélemy, de Besançon, par une improvisation vive et spirituelle, se mêle à la discussion, et par des aperçus d'une grande finesse sur le plus ou moins de dangers du néologisme, signalés par M. Prosper Soullié, il excite de nouveau les éclatants témoignages de sympathie des assistants : malheureusement il accuse le feuilleton du journalisme moderne d'ouvrir ses colonnes à cette littérature effrénée qui semble ne plus chercher ses inspirations dans les dernières classes de la société, qui va même se recruter au bagne et dans les lieux les plus abjects; littérature hideuse qui, des colonnes du journalisme, tend à s'infiltrer dans les hautes classes de la société, en passant par des bouches naguère si délicates et si pures. Toutefois, M. Barthélemy s'en remet à la délicatesse nationale, à l'exquis bon sens de notre société française, pour affirmer que le néologisme, honteux fruit de ces débauches d'esprit, ne fera jamais invasion dans la langue des grands écrivains qui marqueront notre époque et seront acquis à la postérité.

M. Ernoult (d'Angers), après cette spirituelle allocution, réclame la parole, et prend en main les intérêts du journalisme, attaqué si hors de propos, selon lui, par l'honorable préopinant. Selon M. Ernoult, le journalisme est un sacerdoce, et comme tel il paraît disposé à le proclamer tout-à-fait inviolable. Ouvert à tous, défenseur de tous les besoins, il est quotidiennement tenu de parler à tous et de tout, et par conséquent forcé d'être parfois moins scrupuleux sur la forme que sur le fond. — Ne faut-il pas bien lui tenir compte des difficultés de

sa position, et ne pas le juger avec cette rigueur qui s'attache aux ouvrages de littérature?

Après cette apologie du journalisme, que nous regrettons, bien pressé comme nous le sommes par le temps, de ne pouvoir reproduire avec la noblesse d'expression et le sentiment profond qu'y met l'orateur, M. Ernoult demande à M. le président la permission de renouveler aux habitants de Reims l'expression de la reconnaissance qu'inspire à MM. les étrangers la franche et cordiale hospitalité de la ville de Reims. Il se hâte de remercier instamment, et Monseigneur l'archevêque, et Messieurs les administrateurs de l'obligeance parfaite avec laquelle ils font aux étrangers les honneurs de leur ville.

Cette allocution, que dicte un sentiment profond et vrai, excite d'unanimes applaudissements.

M. l'abbé Barthélemy reparaît un instant à la tribune pour protester de toutes ses forces contre l'interprétation donnée à ses paroles.

Il n'a point prétendu accuser le journalisme, il a seulement signalé sa trop grande facilité à accueillir des œuvres prétendues littéraires, qui, en dehors des besoins de la société à laquelle il s'adresse, et du journalisme lui-même, ne tendent pas moins à pervertir le sens et le goût littéraire du pays. Quant à vouloir attaquer le journalisme, le ciel l'en préserve! Il connaît trop bien sa puissance, et, pour ce qui le regarde personnellement, il a trop besoin de son appui.

Après cette réplique, la discussion, qui de part et d'autre n'a cessé d'être animée, spirituelle et semée de traits heureux, se trouve close aux regrets de l'assemblée.

M. le président appelle à la tribune M. l'abbé Bourassé

pour un rapport sur le voyage archéologique du matin, de la quatrième section. — Mais, attendu l'heure avancée, ce discours est renvoyé à demain.

La séance est levée à cinq heures.

SÉANCE GÉNÉRALE DU 4 SEPTEMBRE 1845.

Monseigneur l'archevêque, président général, ouvre la séance par une allocution dans laquelle il rappelle que, bien qu'il se compose de savants de toutes les nations, le Congrès ne forme qu'une seule famille dans la république des lettres, et qu'ainsi les orateurs doivent éviter qu'il leur échappe dans leurs improvisations la moindre allusion politique qui pourrait donner à penser que la ville de Reims ne remplit pas dans toute leur plénitude, et même jusque dans les discussions littéraires, les devoirs si doux de l'hospitalité.

Lecture est faite du procès-verbal de la dernière séance générale et de la correspondance, par M. L. Paris, l'un des secrétaires généraux.

M. Paul Huot, de Versailles, communique son rapport sur la promenade archéologique faite par les membres de la quatrième section, dans la cathédrale, sous la conduite de M. l'abbé Bourassé : il passe en revue les différentes parties intérieures de l'édifice, en fait remarquer les beautés, tout en blâmant la disproportion du chœur et de la nef, et tout en regrettant que l'autel dit du Cardinal ne soit pas à sa véritable place. Il termine par une douloureuse allusion qui a été comprise de tous ceux qui ont connu et apprécié M. Huot,

son père, le savant continuateur de Malte-Brun, dont la perte récente a été si sensible à la science.

La parole est donnée ensuite à M. Aubin-Gauthier, de Paris, qui lit un mémoire sur la question suivante :

Quel est l'état du magnétisme en France ?

M. le docteur Landouzy, analysant ce travail, n'y voit rien qui ait trait à la question spéciale posée dans le programme. L'orateur ne regarde les faits magnétiques dits surnaturels, ni comme impossibles, car il n'y a d'impossible que ce qui est contradictoire, ni comme inutiles, en ce que leur étude tend aux progrès de la physiologie et de la psychologie; mais il déclare que, dans l'état actuel, les phénomènes magnétiques qui ne peuvent s'expliquer par les lois connues, sont dépourvus des caractères de certitude, qui seuls peuvent constituer une science.

Cette opinion est fortement combattue par M. le baron Dupotet de Sennevoy, qui s'efforce de prouver que les faits magnétiques sont trop bien établis aujourd'hui pour qu'on puisse encore en discuter la vérité.

M. Payer propose que, pour trancher la question de l'existence des faits dits surnaturels, MM. Aubin-Gauthier et Dupotet répètent en séance générale des expériences propres à lever tous les doutes.

Mais, sur l'observation de M. de Caumont, qu'on ne peut consacrer plus d'une séance générale à une seule question, la discussion sur le magnétisme est déclarée close par M. le président.

La séance est levée à cinq heures et demie.

SÉANCE GÉNÉRALE DU 5 SEPTEMBRE 1845.

La séance est ouverte à trois heures un quart, sous la présidence de Monseigneur l'archevêque.

MM. Bally et de Caumont siégent au bureau.

M. Landouzy, l'un des secrétaires généraux, lit le procès-verbal de la séance précédente.

Il mentionne la correspondance imprimée et manuscrite.

M. le président annonce la continuation d'une discussion élevée dans la deuxième section, au sujet des moyens de prévenir, sans trop gêner la liberté du commerce, les fraudes sur la nature et la qualité des tissus qui font l'objet de notre commerce d'exportation.

M. Léon Faucher a la parole.

L'orateur proteste contre l'état de choses que suppose la position de la question. Pour son compte, il est loin d'admettre les accusations exagérées qu'on a portées contre notre commerce extérieur.

Ces accusations ont pu être vraies à une époque éloignée, et lors de la renaissance de notre commerce extérieur; mais aujourd'hui la loyauté du commerce français est parfaitement établie à l'étranger; et ce qui le prouve, c'est l'accroissement progressif du chiffre de nos exportations.

Du reste, les abus dont on se plaint existent aussi bien en Angleterre et aux Etats-Unis qu'en France. Et cependant, ces deux nations, les plus commerçantes du globe, elles qui approvisionnent de leurs produits les deux hémisphères, n'ont reconnu, en général, la né-

cessité d'aucune des mesures qu'on nous propose. — Elles ont conservé au commerce la liberté la plus absolue, sans que leurs relations à l'extérieur en aient aucunement souffert.

Mais en admettant, dit l'orateur, que la législation ait le droit de réglementer l'industrie, et que ces règlements soient opportuns, sont-ils praticables?

Ici M. Faucher se livre à l'examen des divers moyens préventifs proposés. Bien qu'ils lui paraissent inefficaces, il ne verrait aucun inconvénient à les adopter, pourvu qu'ils n'eussent rien d'*obligatoire*. Il insiste surtout sur ce point qui lui paraît capital.

Il voudrait voir s'établir dans les principales villes de France, des bureaux de *mesurage* semblables à celui dont Reims a donné le salutaire exemple; mais il repousse toutes les mesures *obligatoires*.

« Ne mettons pas, dit-il en terminant, les lois à la place des mœurs : la loyauté et l'honneur sont des choses de conscience, on ne les décrète pas.

» Le temps, le progrès des idées et les exigences de la morale publique ont déjà fait beaucoup pour améliorer nos relations commerciales. N'en désespérons pas; ayons confiance dans notre époque et dans notre pays. »

Cette discussion est suivie d'applaudissements nombreux.

M. Aronssohn se prononce pour le système des marques obligées, avec légalisation du gouvernement.

M. de Sauville, dans une facile improvisation qui captive l'attention de l'auditoire, se prononce pour les mesures qui pourront mettre un frein salutaire aux fraudes qui, dit-il, déshonorent en ce moment notre commerce extérieur.

La parole est donnée à M. A. David.

L'orateur, ainsi que l'a fait précédemment M. Faucher, n'admet pas que la déconsidération de notre commerce à l'extérieur soit aussi grande qu'on l'a prétendu. Si des fraudes ont existé, elles tendent chaque jour à devenir plus rares. — Elles n'existent que dans les pays où nous n'avons pas de relations commerciales suivies et régulières. — Là, des pacotilleurs, la plupart sans moralité et d'un esprit aventureux, ont cherché à faire leur fortune, rapidement, à tout prix, et par tous les moyens. — Mais à mesure que notre industrie prend pied sur une terre nouvelle, la loyauté française prédomine, la bonne foi devient la règle, et la fraude l'exception.

Après avoir démontré qu'il n'y a pas *nécessité* d'adopter des mesures préventives ou répressives de la fraude, M. David ne conteste pas l'*utilité* de mesures quelconques, mais pourvu qu'elles soient *exécutables*, et que d'ailleurs elles n'entraînent pas dans l'application des inconvénients supérieurs aux avantages qu'elles pourraient procurer. C'est à ce point de vue qu'il a examiné, dans le sein de la section, les divers systèmes proposés, systèmes dont l'exposé, dans ses détails techniques, ne serait pas vraisemblablement de nature à intéresser l'assemblée. Il se borne donc à déclarer qu'il a repoussé jusqu'à présent les moyens proposés, comme *impraticables* ou *inefficaces*. — Toutefois, et sans sortir des considérations générales, il cherche à expliquer comment, par leur nature même, les fraudes échapperaient à l'action répressive des moyens indiqués.

Selon lui, le mieux serait d'assurer la propriété de chaque fabricant contre la contrefaçon; à cet effet, il voudrait que le gouvernement, dans tous les traités

commerciaux à intervenir, cherchât à introduire des stipulations, qui permissent à chacun de nos producteurs nationaux de poursuivre à l'étranger les contrefacteurs.

« Enfin, dit-il, il y a à faire et à développer, à mesure que l'expérience le démontrera possible, ce qui a été si heureusement fait à Reims par la création *d'un bureau de mesurage* chargé de mesurer les tissus et de constater les avaries. »

M. David termine en exprimant le vœu que le Congrès ne se sépare pas sans avoir discuté la question d'organisation du travail.

Cette improvisation brillante et facile est accueillie par les applaudissements de l'assemblée.

M. de Sauville prend acte des concessions de M. David, et il en tire la conséquence que puisqu'il y a des fraudes, ces fraudes, quelque rares qu'elles soient, doivent être réprimées.

M. l'abbé Barthélemy — dit qu'il ne s'agit pas ici d'enchaîner la liberté, — mais bien de s'opposer aux abus de la licence. — Les mesures proposées, loin d'être un obstacle à la liberté du commerce, qui est une de nos libertés les plus précieuses, seront un grand acte de protection pour le commerce. — Ce n'est pas la liberté des honnêtes gens qui sera enchaînée, mais la liberté des aventuriers et des fraudeurs, qui sont la plaie et la honte du commerce de France.

L'orateur, sans vouloir entrer dans le détail des mesures à prendre, se prononce avec force pour l'adoption de mesures répressives de la fraude. — « Ces mesures, dit-il, sont éminemment honnêtes, car elles ont pour but de réprimer la fraude. — Elles sont éminemment nationales, car elles seules peuvent rendre à notre

commerce d'exportation cette vieille renommée de loyauté et de franchise qu'il n'aurait jamais dû perdre, et qu'il saura bientôt reconquérir, car la loyauté et la franchise sont pour nous moins une vertu qu'une nécessité de caractère.

» On ne nous a nommés *Français* que parce que nous avons toujours su nous distinguer entre toutes les nations par la *franchise* et l'honneur! »

M. l'abbé propose d'émettre le vœu que le gouvernement soit prié de faire étudier la question de la répression des fraudes.

M. Faucher prend de nouveau la parole. — Il fait ressortir avec force les conséquences fâcheuses qui résulteraient des marques ou vérifications obligatoires.

Ces mesures ne tendraient à rien moins qu'à signaler notre commerce en masse, comme suspect de fraude et de mauvaise foi. Ce serait à la fois une iniquité et une calomnie.

De plus, la marque du gouvernement étendrait une sorte de niveau commun sur tous les produits bien ou mal fabriqués. — Il y aurait là quelque chose d'aussi injuste que cette absurde égalité de salaire que des ouvriers égarés veulent établir, et dont le résultat évident serait de faire opprimer le travail et l'intelligence par la paresse et la médiocrité.

M. Faucher voit la principale cause du mal dans la facilité qu'ont les étrangers de contrefaire nos produits. « Cette facilité tient surtout, dit-il, à l'élévation de nos tarifs de douane, qui excluent les marchandises étrangères. — Si nous voulons que nos produits trouvent faveur et protection sur les marchés étrangers, commençons par admettre sur les nôtres les produits des nations voisines. »

En terminant, l'orateur déclare appuyer de tout son pouvoir ce vœu déja émis deux fois par le commerce de Reims.

M. de Bussière croit devoir faire remarquer que la question dont il s'agit a depuis longtemps vivement préoccupé le gouvernement, — et que le vœu émis par plusieurs orateurs, d'une *marque facultative,* est l'objet d'un projet de loi qui déjà a été soumis à l'une des deux chambres.

En conséquence il propose l'ordre du jour sur le vœu émis par M. l'abbé Barthélemy.

Aucun orateur ne demandant la parole, la discussion est renvoyée à la deuxième section.

M. Payer a la parole.

M. Payer, dans une improvisation brillante et ingénieuse, nous a exposé les mœurs des plantes.

Sans vouloir reproduire l'erreur qui attribue une âme aux plantes, mais uniquement pour le besoin de sa discussion, il nous a montré chaque plante, en personne prudente, amassant dans une partie d'elle-même, comme dans un réservoir, les sucs nécessaires à la croissance.

Ce réservoir, il nous l'a montré tantôt dans sa racine, tantôt dans les feuilles, tantôt dans les fleurs.

Ensuite, il a examiné les divers modes de végétation de la plante. — Il fait voir que là, comme partout ailleurs, l'unité dans la variété est le cachet de toutes les œuvres de la nature.

Il signale dans les phénomènes de la végétation des plantes, quelque chose de semblable au *sentiment maternel.*

Les unes conservent autour d'elles leur postérité et semblent la couvrir de leurs ailes. — Elles ne meurent qu'alors que cette postérité peut se suffire à elle-même.

D'autres, au contraire, ont le bonheur de voir se propager autour d'elles leur postérité, et former autant de petites colonies, à côté et sous l'abri de la métropole.

D'autres enfin, comme des reptiles, rampent à la surface du sol et s'éloignent du lieu de leur naissance, pouvant ainsi, dans leur course nomade et continue, faire le tour du monde.

Cette dissertation, pleine d'idées ingénieuses et d'aperçus nouveaux, a constamment captivé l'intérêt de l'assemblée, et a été accueillie par des applaudissements unanimes.

SÉANCE GÉNÉRALE DU 6 SEPTEMBRE 1846.

Présidence de Monseigneur L'ARCHEVÊQUE.

Etaient présents au bureau : M. BALLY, membre de l'Institut; M. le vicomte DE BRIMONT, M. DE CAUMONT, vice-présidents ; MM. LANDOUZY, BONNEVILLE et L. PARIS, secrétaires généraux.

Après la lecture du procès-verbal de la veille par M. BONNEVILLE, l'un des secrétaires généraux, de la correspondance imprimée et manuscrite, M. JULIEN, de Paris, représentant au Congrès de la Société philotechnique, de l'Institut d'Afrique et de la Société de statistique universelle, fait, au nom de M. Morgan, de Londres, adhérent, et qui ne peut assister à la séance, hommage au Congrès de son bel ouvrage de l'association chrétienne, accompagné de cartes richement exécutées.

Après quoi, MM. PAYER, MAILLE-LEBLANC, BANDE-

VILLE, HUBERT, secrétaires de sections, présentent tour-à-tour les comptes-rendus des séances de la veille des différentes sections.

La parole est ensuite à M. HUOT, pour son rapport sur la promenade archéologique des membres de la quatrième section.

M. SUTAINE donne lecture d'un mémoire lu précédemment à la section sur la question ainsi formulée :

Quel est l'état de la population de Reims, par rapport au sentiment des arts? La sculpture, la peinture et la musique y sont-elles cultivées avec succès?

Comme titres de Reims en cette matière, l'auteur cite, pour la peinture, Nanteuil, le premier graveur du XVIIe siècle. — Puis aujourd'hui, Maxime David, célèbre miniaturiste, Liénard et Detouche, peintres d'histoire, et surtout M. Perrin, peintre de la chapelle de la Communion en l'église de Notre-Dame-de-Lorette. — M. Herbé, l'auteur des Costumes français et de l'Histoire des beaux-arts. — Pour la musique, MM. N. Louis et L. Fanart.

Comme tendance générale, M. Sutaine cite la création de la *Société philharmonique*, la *Société des amis des arts* et surtout l'*Académie de Reims*.

L'auteur se résume et pense que la ville de Reims, ayant marché à la tête du mouvement artistique du moyen-âge, ne restera pas en arrière quant à l'avenir.

A M. Sutaine succède à la tribune M. Joseph BARD, pour la lecture d'un mémoire lu le matin à la cinquième section, sur la 15e question du programme ainsi conçue:

Quelle est la réforme à introduire dans la musique religieuse en France?

M. Bard ne voit pas qu'il y ait lieu à réformer la musique religieuse. Il demande purement et simplement sa

suppression : le plain-chant a été fait dans l'église, par l'église et pour l'église : lui seul est à la fois traditionnel et populaire.....

L'auteur entre dans des développements que nous ne reproduirons pas et qui sont dans la mémoire des auditeurs.

Nous reprochons seulement à M. Bard d'avoir outrepassé les limites dans lesquelles il avait promis aux membres du bureau de se tenir, en émettant un vœu que la quatrième section avait trouvé hors de propos.

La correspondance imprimée contient plusieurs ouvrages de M. Julien, de Paris :

1° Essai sur l'emploi du temps ;

2° Petit code philosophique et moral,

3° Et plusieurs pièces de vers à l'honneur des congrès scientifiques.

De M. l'abbé Leredde, notice sur M. de Laloge, vicaire général du diocèse de Soissons.

De M. Maffioli, question supplémentaire au programme du Congrès scientifique de France, séant à Reims.

La correspondance manuscrite se compose :

D'une lettre de M. le chevalier Bottin, de Paris, qui regrette que son grand âge ne lui permette pas d'assister au Congrès ;

De M. Victor Paquet, de Paris, qui soumet au Congrès un tableau des plantes aquatiques qui ont la propriété d'assainir les eaux dans lesquelles on les plante, etc. ;

De M. Maffioli, qui exprime le regret de ce qui s'est passé à son sujet à la séance du 3 Septembre ;

De M. E. Farochon, qui fait hommage au Congrès de

son projet d'un monument à Colbert, et émet le vœu que le Congrès scientifique s'associe à l'œuvre projetée ;

De M. le baron de Mongenet, qui déclare être dans l'intention de céder en pur don à la ville de Reims son jardin botanique, et prie M. le président de la section des sciences naturelles de communiquer au Congrès l'offre qu'il fait, et le désir qu'il a de voir le Congrès émettre le vœu que la ville accepte le don qu'il a l'intention de faire, et qu'elle affecte en même temps un terrain d'une étendue suffisante pour la formation d'un jardin botanique, digne d'une ville aussi importante et aussi éclairée que celle de Reims.

SÉANCE GÉNÉRALE DU 8 SEPTEMBRE 1845.

Monseigneur l'archevêque, président général ; MM. Bally, de Brimont et de Caumont, vice-présidents généraux ; Bonneville, Paris et Landouzy, secrétaires généraux, et Saubinet, archiviste-trésorier, occupent le bureau.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance générale, et la communication de la correspondance imprimée et manuscrite, par M. L. Paris, l'un des secrétaires généraux, MM. E. Arnould, Barthélemy, Maldan et Nanquette, secrétaires particuliers, lisent les procès-verbaux des séances des deuxième, troisième, quatrième et cinquième sections.

M. l'abbé Bandeville donne lecture d'un mémoire sur l'influence des Bénédictins en Champagne. Il retrace en abrégé l'histoire des établissements de l'ordre dans la province ; il examine successivement leur influence

religieuse et morale, les différentes époques de leur gloire littéraire, leur zèle pour les arts, la musique, la peinture, l'architecture, et déplore les actes de vandalisme qui ont détruit ou gâté les édifices que ces religieux avaient construits.

M. Ernoult, d'Angers, a ensuite la parole; il étudie l'immense influence que les doctrines religieuses ont de tout temps exercée sur les beaux-arts.

Pour poser, dès le début, ce principe d'une manière tranchée, l'orateur établit qu'un peuple ne meurt pas; il disparaît, mais laissant de son passage des traces qui sont pour le philosophe et l'observateur l'expression fidèle des mœurs, du degré de science, de l'aptitude spéciale et des doctrines dominantes de l'époque. Plus un peuple a été moral, plus il y a eu d'unité dans ses doctrines, plus aussi, selon M. Ernoult, les monuments qu'il lègue à la postérité sont revêtus d'un cachet de grandeur et de durée; il suffit d'interroger l'histoire de l'art pour se convaincre de la vérité de ces assertions.

Abordant de suite l'époque chrétienne, l'orateur montre que du IIIe au XIe siècle l'art est pour ainsi dire en sommeil. Les luttes du christianisme, pour fonder sa domination, ne permettent guère à l'art, aux inspirations de se produire. La science et la littérature, renfermées dans les couvents qui commençaient à se fonder, ne devaient non plus se faire jour que plus tard. Les formes elles-mêmes s'effacent complètement, et, selon l'orateur, elles exercent une immense influence sur le mouvement des idées. C'est à elles qu'il appartient de maintenir la morale dans des régions élevées; or, la morale, c'est l'art.

Le siècle de Charlemagne donne bien naissance à

une architecture, mais sans caractère décidé, vague et indécise encore. La musique religieuse existe, mais la peinture et la sculpture sont presque nulles.

Une fois la domination du christianisme établie, l'art s'inspire aux sources des idées religieuses et enfante des chefs-d'œuvre. La peinture affecte du mépris pour la forme, elle vise à l'idéal et y atteint presque.

La renaissance apparaît; l'esprit d'investigation pénètre dans l'art. Michel-Ange atteint à la dernière perfection du dessin; mais il est dominé par la forme; il fait un retour vers l'art païen. Raphaël, placé davantage sous l'empire de la doctrine, est plus touchant, plus vrai, plus sympathique. — La sculpture prend le caractère et la forme de l'antique. L'art s'égare à mesure que l'unité manque dans l'idée. Il subit aussi l'influence des lieux, des climats. Pendant qu'il revêt en Italie un caractère religieux, mais ineffable et gracieux, il prend en Espagne une teinte mystique, poussée jusqu'aux dernières limites de l'exagération. — L'architecture est festonnée, historiée, légère, gracieuse comme une œuvre de femme. Durant les longues guerres politiques qui suivent, l'art ne se montre que rarement. Sous Louis XIV, il reparaît avec éclat, mais servile; il obéit à la pensée du maître, il se laisse gouverner par lui et non par l'inspiration.

Sous la régence de Louis XV, il prend, d'après M. Ernoult, la teinte des idées du temps, c'est-à-dire qu'il s'abîme dans un désordre indigne. Le style devient lâche. Le naturel est complètement banni. Les femmes mêmes, quand elles se font peindre, empruntent à la mythologie les costumes dont elles croient devoir se revêtir.

Plus tard, David apparaît et révolutionne tout, l'art, le costume, les idées. Ses œuvres sont pleines de majesté et de grandeur. L'antique lui sert seul de modèle; par lui, les grands faits de cette époque sont stigmatisés avec la brillante énergie qu'ils eurent vraiment. Sous l'empire l'art se fait soldat, il habite les champs de bataille, et rend compte de toutes les péripéties dramatiques de la guerre. Il s'attache avec amour à mettre en relief la gloire de nos armes. De notre temps l'art est savant, habile, mais, comme à toutes les époques de transition, il pèche par l'inspiration. L'idée religieuse n'est plus assez vive pour enfanter de grandes choses. Nos expositions sont pleines de sujets religieux, mais il n'y a pas de tableaux religieux. L'idée politique et morale n'inspire pas davantage. Mais M. Ernoult a foi dans l'avenir, et il espère que l'art trouvera bientôt à se régénérer.

Selon l'orateur, la direction imprimée à la science par plusieurs hommes d'élite sera fertile en résultats, et sous ce rapport il croit devoir rendre un hommage public à M. de Caumont, l'un des plus fervents propagateurs de l'art et de la science.

M. Goguel, de Strasbourg, obtenant ensuite la parole, déclare qu'il n'a pas saisi dans l'énoncé de la question le sens que l'orateur précédent y a sans doute attaché.

L'art a-t-il besoin, dans la triple manifestation, d'être influencé moralement? Non, car du moment où ce besoin se fait sentir pour lui, il n'est plus l'art.

Les doctrines morales ont exercé une notable influence sur les beaux-arts, mais cette influence, au lieu de leur profiter, leur a été au contraire désavan-

tageuse. Filles de la religion chrétienne, dont elles sont l'appui le plus ferme, elles reportent sans cesse l'âme vers l'infini, et lui font, sinon dédaigner, au moins négliger la forme et l'harmonie, sources de toutes les inspirations de l'artiste. Depuis que, grâce à la diffusion des lumières, ces doctrines ont propagé leur salutaire empire, il semble évident qu'elles ont comprimé considérablement l'essor de l'art, et que l'artiste est contraint de se replier sur le passé pour puiser des inspirations conformes aux élans de son âme; l'art grec, qui poussa l'étude de la forme jusqu'à la perfection, l'art du moyen-âge, portant dans toutes ses productions le cachet de l'infini, et tendant à reproduire la morale du Christ sous des formes sensibles, sont tour-à-tour l'objet de son culte, selon qu'il est plus ou moins dominé par la foi de ses pères.

Il faut le reconnaître, ajoute M. Goguel, en face du développement qu'ont acquis de nos jours les doctrines morales ou philosophiques, l'art est insuffisant à reproduire les profondes harmonies de la plus sublime des croyances. L'infini mystérieux est un abîme devant lequel s'arrête toute conception artistique, quelque religieuse que soit la forme dont elle se revêt.

Faut-il que les doctrines morales soient rendues responsables de cette insuffisance, parce qu'en vertu de leur marche progressive vers les régions mystérieuses qu'il n'est pas permis à l'homme d'entrevoir ici-bas, elles tendent à nous détacher de toute imitation des choses de ce monde? doit-on les accuser, ou même les condamner? Certes, elles ont bien souvent conduit à des erreurs funestes: entraînant l'humanité à travers des sentiers ténébreux, elles ont parfois faussé la route et contrarié les vues providentielles. Mais ces

abus ne sauraient, selon l'orateur, nous porter à frapper de réprobation cette philosophie destinée à régler les facultés de l'homme, à exercer la liberté et à le rendre capable de comprendre et d'adorer la divinité.

M. l'abbé Barthélemy, de Besançon, repoussant d'abord la philosophie d'outre-Rhin et les disciples d'Hégel, s'efforce d'établir que les principes émis par M. Goguel sont en contradiction flagrante avec cet axiôme, que l'art et la littérature sont la peinture vivante de la société. — En effet, selon l'orateur, l'art est pur au moyen-âge parce qu'il reflète les doctrines morales de cette époque; au XVIe siècle, il devient païen avec les mœurs, et s'altère complètement au XVIIIe.

Séparée de la foi, la philosophie ne peut, selon l'orateur, que faire dévier l'art, en l'empêchant de s'élever jusqu'à l'idéalité.

Monseigneur fixe au lendemain à deux heures et demie la séance dans laquelle sera désigné le lieu du prochain Congrès.

La séance est levée à six heures.

SÉANCE GÉNÉRALE DU 9 SEPTEMBRE 1845.

La séance est ouverte à trois heures, sous la présidence de Monseigneur l'archevêque.

Prennent place au bureau : Monseigneur l'évêque de Versailles, MM. Bally et de Caumont, vice-présidents généraux ; Bonneville, Landouzy et Paris, secrétaires généraux du Congrès.

Monseigneur l'archevêque prend la parole pour quelques observations d'ordre.

« M. Maffioli, conseiller référendaire à la cour des comptes, nous adresse une lettre *imprimée*, datée de Châlons-sur-Marne, dans laquelle il reconnaît l'aveu de ses torts envers le Congrès et le public; mais il attaque avec violence MM. les secrétaires généraux à qui le Congrès doit tant de reconnaissance, et notamment notre honorable secrétaire de la deuxième section. C'est là une nouvelle et grave inconvenance que M. le conseiller Maffioli devra regretter. Si M. Maffioli eût voulu se conformer au règlement, s'il eût voulu surtout s'exprimer avec modération et avec le respect dû à cette honorable assemblée, la parole lui eût été accordée comme à tout autre. J'ai dû la lui refuser pour éviter tout scandale.

» MM. les secrétaires généraux, dont M. Maffioli se plaint à tort, n'ont fait en cette circonstance qu'appuyer les observations du président général du Congrès, à remplir leur devoir en rappelant avec fermeté M. Maffioli à l'exécution du règlement qui doit être ici la loi de tous.

» Un mot encore, ajoute M. le président. J'ai prononcé, il y a quelques jours, cette parole de saint Paul : *Oportet sapere ad sobrietatem.* Dans la crainte qu'elle n'ait pas été parfaitement comprise, qu'on me permette de la traduire et de l'expliquer. *Il faut être sage à sobriété*, c'est-à-dire, il faut être modéré en tout. Cette règle sacrée s'adresse à tout le monde : aux législateurs, aux magistrats, aux prêtres; elle s'adresse particulièrement aux savants et aux artistes, qui, par une admiration exagérée du vrai et du beau, pourraient être entraînés loin des limites de la sagesse et de la raison.

» Ce n'est pas tout : *Il faut être modéré même dans la*

modération; le caractère de la vraie sagesse est la fermeté alliée à la douceur. *Disposuit omnia fortiter et suaviter*. C'est de cette sage fermeté dont nous nous sommes inspirés pour écarter de nos paisibles et graves travaux toutes discussions politiques ou religieuses, ou prévenir tout ce qui eût pu les provoquer.

» Bientôt, Messieurs, nous allons nous séparer, ajoute Monseigneur; cette séparation est déjà assez pénible pour nous. Continuons donc d'éviter avec un soin pieux tout ce qui pourrait ou blesser quelques membres du Congrès, ou fatiguer cette honorable et bienveillante assemblée. » (Applaudissements.)

M. Landouzy, l'un des secrétaires généraux, fait lecture du procès-verbal de la dernière séance générale; MM. Payer, secrétaire des cinquième et sixième sections; Bandeville, secrétaire de la quatrième section; Maille-Leblanc, secrétaire de la deuxième section; Courmeaux, secrétaire de la cinquième section, font successivement lecture des procès-verbaux de leurs sections respectives.

M. le docteur Bally, l'un des vice-présidents du Congrès, a la parole pour une communication.

M. Bally, le glorieux représentant des médecins français à Barcelonne, est salué par les applaudissements unanimes de l'assemblée.

L'orateur lit une très-intéressante notice sur la culture du mûrier. — S'emparant avec à-propos du vœu qu'a émis la deuxième section, de voir, comme dans le Dauphiné, enceindre de clôtures vives tous les champs de la Champagne, M. Bally signale avec force et lucidité tout le parti que la Champagne pourrait retirer de l'établissement de clôtures faites par des plantations de *mûriers*. — Ces clôtures productives auraient le triple avantage de

féconder le sol, de protéger les céréales, et d'être une précieuse ressource pour la multiplication des magnaneries; en un mot, elles pourraient, en peu d'années, augmenter notre richesse territoriale.

Le savant agronome développe avec l'autorité du talent l'expérience de cette idée, dont la mise à exécution serait si importante pour la prospérité de notre pays rémois. Il prouve par une série de calculs et de raisonnements d'une irrécusable précision, que les clôtures de mûriers sont parfaitement réalisables en Champagne; réalisables à peu de frais, avec peu de soins. Le mûrier, dit M. Bally, vient dans tous les terrains, se taille en tout temps; il est le compagnon fidèle de la vigne; comme elle, il n'a rien à redouter des hivers; comme elle, il nous permettrait d'extraire de notre sol aride et calcaire de précieuses richesses.

Quant à l'éducation des vers à soie, M. Bally prouve qu'elle peut être aussi favorablement établie dans les départements de l'est et du nord de la France, que dans le midi; qu'elle peut être abandonnée aux femmes; qu'elle n'exige que peu de temps et de dépenses; qu'enfin ses produits sont très-faciles à écouler.

« L'industrie de la soie, dit en terminant M. Bally, deviendrait pour Reims une gloire de plus, un élément nouveau de richesse; et si, pour répondre à sa généreuse hospitalité, nous pouvions lui apporter cette productive ressource, heureux et satisfait, nous croirions avoir bien répondu aux vives sympathies dont elle nous a honoré. »

La lecture de M. Bally est suivie de nombreux applaudissements.

Le bureau décide son insertion textuelle dans ses comptes-rendus.

M. le colonel Carette a la parole pour le rapport relatif à la proposition faite par M. le baron de Mongenet de donner à la ville de Reims, par l'intermédiaire du Congrès, la riche collection de plantes, arbustes et arbres, qu'il a réunis dans son château de Vandeuil.

L'honorable rapporteur, en montant au bureau, est salué par les applaudissements de l'assemblée. (M. Carette, un de nos officiers les plus distingués de l'armée du génie, a été glorieusement mutilé sur le champ de bataille.)

« La commission, dit M. le rapporteur, est unanime pour émettre le vœu que la ville de Reims veuille accepter la généreuse donation de M. le baron de Mongenet, et pour qu'elle veuille lui affecter un terrain d'une étendue suffisante à l'établissement d'un jardin botanique digne d'une ville aussi importante et aussi éclairée que Reims.

» La proposition de M. de Mongenet, dit l'honorable rapporteur, est pour notre ville un véritable bienfait, que le conseil municipal, nous l'espérons, ne voudra pas laisser échapper. (Applaudissements.)

» Et pourrait-il en être autrement, s'écrie-t-il, quand les jardiniers de la ville, informés des nobles intentions du donateur, ont été eux-mêmes lui en témoigner leur reconnaissance ; quand, s'associant à sa généreuse pensée, ils ont tous proposé de faire gratuitement le défoncement et la préparation du terrain. — Ces braves gens, dit M. Carette, ont de plus offert de donner aussi *gratuitement* les plantes qui manqueraient et qui seraient en leur possession!.... » (D'unanimes bravos applaudissent à cet acte de désintéressement des jardiniers de Reims.)

La section propose de confirmer dans ses pouvoirs la

commission permanente par elle nommée, laquelle serait chargée de suivre auprès de qui de droit l'acceptation et l'exécution de la donation de M. de Mongenet.

Enfin, elle propose de voter des remerciements au donateur.

Cette double proposition est votée par acclamation.

La parole est donnée à M. Rouit, professeur de rhétorique au collége royal de Reims, sur la 12e question de la section de littérature.

L'orateur, dans un mémoire qui a constamment captivé l'attention et l'intérêt de l'auditoire, examine les causes qui ont amené la décadence du théâtre en France.

La pensée principale qui domine ce travail est celle-ci : le théâtre est en décadence parce qu'au lieu de suivre les anciens types du *beau* et de l'*honnête*, il s'est presque exclusivement attaché à peindre toutes les passions mauvaises, tous les instincts bas et désordonnés qui travaillent à cette heure notre société.

« Qu'il se hâte, dit M. Rouit, de réparer le mal qu'il a fait; qu'il profite de l'empressement du public, pour le ramener aux émotions grandes et généreuses; qu'il ose entreprendre la noble tâche de travailler réellement à la régénération des mœurs publiques; qu'il mette l'esprit et le goût au service de tous les sentiments qui élèvent et fécondent le cœur de l'homme, et alors les œuvres de génie reparaîtront; alors le théâtre reprendra toute sa splendeur !... »

La parole est donnée à M. Didron. — Le nom du célèbre archéologue excite un mouvement marqué de vive curiosité dans toute l'assemblée.

M. Didron, après avoir exposé les grandes divisions de l'architecture religieuse dans une brillante improvisa-

tion, développe le mystérieux symbolisme de ces innombrables sculptures qui décorent notre cathédrale de Reims.

Pendant plus d'une heure, l'habile et savant orateur tient l'assemblée entière attentive et ravie sous le charme de sa parole. Grâce à ses curieuses études, cette cathédrale de Reims, qui n'avait été pour nous jusqu'à ce jour qu'une des plus belles créations architecturales du monde chrétien, nous apparaît comme un magnifique poème, comme une admirable épopée, embrassant tous les temps, tous les lieux, retraçant non-seulement l'histoire nationale, mais l'histoire de la chrétienté, ou plutôt encore l'histoire de l'humanité entière.

Ce tableau, dans lequel M. Didron, archéologue et poète tout à la fois, a jeté de grandes richesses de style, d'images et d'idées nouvelles, avait tellement maîtrisé l'attention sympathique de l'assemblée, que, par une flatteuse exception au cours ordinaire des choses, un murmure général de regret a accueilli la clôture de cette longue séance, fermée à près de six heures.

SÉANCE GÉNÉRALE DU 10 SEPTEMBRE 1846.

Un triomphant soleil d'automne, une soirée magnifique ont favorisé la dernière journée et les réjouissances publiques de clôture de la treizième session du Congrès scientifique de Reims. Aussi, la vaste galerie épiscopale, destinée à la séance générale, n'a pu suffire aujourd'hui à l'affluence des dames accourues de tous les points de la ville, bien avant l'appel du bourdon de la cathédrale ; les appartements de Monseigneur l'archevêque sont envahis, et c'est à grand'peine que les lauréats de l'exposition d'horticulture peuvent arriver jusqu'aux places qui, par les soins de MM. les secrétaires généraux, leur ont été réservées au-devant de l'estrade du bureau.

A trois heures précises, les huissiers annoncent Monseigneur l'archevêque, président général, et MM. les vice-présidents et secrétaires généraux.

L'assemblée entière se lève, et Monseigneur l'archevêque de Reims, MM. Bally, de Brimont, Monseigneur l'évêque de Versailles, MM. de Caumont, Bonneville, L. Paris, Saubinet, trésorier, M. le Sous-Préfet et M. le Maire, prennent place au bureau.

M. Bonneville, secrétaire général, lit le procès-verbal de la séance générale de la veille.

Après cette lecture, qui ne soulève aucune réclamation et que l'assemblée a écoutée avec grand intérêt, M. Géruzez lit un remarquable essai sur Alain Chartier.

Cette lecture de notre savant compatriote excite de vifs et nombreux applaudissements.

M. Er. Arnould rend compte de la décision de la commission chargée d'examiner les médailles que le Congrès pouvait avoir à décerner.

M. Landouzy appelle ensuite les divers lauréats de l'exposition d'horticulture. M. le secrétaire général s'exprime en ces termes :

L'exposition d'horticulture qui a eu lieu à Reims pour la première fois, ne sera pas l'un des moindres bienfaits du Congrès scientifique.

Il fallait une telle occasion de réunir les trésors de tous les genres d'activité intellectuelle, pour rendre possible cette inauguration de l'horticulture, dans une cité exclusivement absorbée jusqu'ici dans son immense industrie; et si l'on considère que l'arrondissement de Reims a fourni seul toutes les ressources de l'exposition, on s'étonnera à bon droit qu'on ait songé si tard à procurer à notre ville ces moyens infaillibles d'une très-utile émulation.

Organe du jury d'exposition, je vais en deux mots vous rendre compte des résultats de ce concours. Une autre année, je l'espère, un orateur plus compétent vous signalera avec détail et peut-être avec amour toutes les fleurs, tous les fruits, tous les légumes. Aujourd'hui, pressé par le temps, ce serait une impardonnable indiscrétion de ne pas pousser la concision jusqu'à la sécheresse. Après un examen scrupuleux, la commission a signalé surtout et comme hors ligne les palmiers, le bananier, le *cypirus-papyrus*, le *dracæna-draco*, le *phœnix dactylifera*, et toutes les plantes des tropiques réunies par M. le baron de Mongenet dans son admirable parc de Vandeuil ; les rares collections de plantes grasses de M. Tibon et de M. Luton-Barbier; toutes les fleurs et notamment les *fuchsia* et les calcéolaires de M. Dollé ; les beaux dahlias de MM. Joltrois, E. Musté, Cuif-Maquart ; plusieurs plantes rares, et surtout l'*hydrangea japonica*, le baguenaudier ondulé, le *dracæna terminalis* de M. Edmond Arnould ; les magnifiques espaliers de M. Rouget-Liénard; les greffes et les boutures de M. Massy, etc., etc.

Nous ne décomposerons pas davantage l'ensemble de notre exposition pour vous en faire admirer de plus près les différentes parties.

Nous ne ferons pas non plus l'éloge des fleurs ; il eût appartenu de droit à ce jeune et savant professeur en Sorbonne qui sait prendre un langage délicat comme elles. Il suffit d'ailleurs d'avoir visité ce temple de Flore et de Pomone, élevé en une nuit à l'hôtel-de-ville, pour comprendre combien les mots seraient ici au-dessous des choses.

Après ce symbolisme chrétien développé hier avec tant de talent par un illustre archéologue, il serait téméraire peut-être de parler encore de sybolisme, et cependant, pour nous, l'horticulture a aussi ses symboles. Les fleurs ont de tout temps été des emblèmes.

Qui sait aimer les fleurs sait aimer les vertus.

« Un rosier sur une fenêtre, un chèvre-feuille à la porte d'une » chaumière, sont toujours de bon augure pour le voyageur fatigué; » la main qui cultive des fleurs ne se ferme ni à la prière du pauvre, » ni aux besoins de l'étranger. »

Et si nous voulions, laissant de côté toute idée poétique, procéder par des exemples positifs, nous citerions ce grand fait signalé par la Société d'horticulture de Versailles, à savoir, que dans la liste des ouvriers poursuivis à Paris en 1840 pour des troubles politiques, on n'a pas compté un seul ouvrier jardinier.

C'est que la culture des fleurs satisfait l'esprit en exerçant le corps; c'est que chaque jour, et presque à chaque heure, elle donne des résultats immédiats; c'est qu'elle devient un art pour ceux mêmes qui ne voulaient d'abord l'exercer que comme un métier !

Ce qui manque surtout aux progrès de l'horticulture, ce sont des guides, des conseils, et surtout des exemples; ce sont des jardins publics où les jardiniers et les botanistes puissent consulter la pratique, interroger les résultats de l'expérience, vérifier par eux-mêmes les meilleurs moyens d'élever des serres, d'établir les châssis, de régler la température, et d'obtenir sur leur propre sol ces primeurs qu'ils demandent à grands frais à la capitale.

Pourquoi la Belgique et l'Angleterre ont-elles eu jusqu'ici le monopole presque exclusif du commerce des fleurs ? C'est qu'en Belgique et en Angleterre il est peu de villes qui ne possèdent leur jardin public.

Comment l'horticulture est-elle à Versailles assez avancée pour constituer aujourd'hui une industrie et un commerce immenses ? C'est que les jardins de Lenôtre et de la Quintinie sont des modèles de culture pratique que les jardiniers de Seine-et-Oise peuvent consulter chaque jour.

Pourquoi, malgré notre prédominance industrielle, sommes-nous si loin de Châlons sous le rapport des productions horticoles et surtout des fruits et des plantes maraichères ?

C'est que Châlons possède un jardin des plantes, et qu'il a chaque année deux expositions d'horticulture.

Espérons donc que cette exposition, dont le succès a dépassé toutes nos prévisions, ne sera que le prélude d'autres expositions annuelles,

et que l'Académie de Reims continuera, avec le concours de l'administration, ce que le Congrès a si bien commencé.

Espérons surtout que le conseil de la cité, toujours disposé à maintenir un juste équilibre entre tous les intérêts, aura hâte de procurer à la ville une nouvelle source d'agrément et de richesse, en créant pour nos jardiniers une école d'horticulture où seront réunis les végétaux des deux mondes, grâce à une munificence trop bien louée hier par l'honorable chevalier Carette, trop bien sentie par toute la population pour que je ne craigne d'en affaiblir l'idée en la louant encore aujourd'hui.

Après les unanimes acclamations de la dernière séance, après ce témoignage si imposant du Congrès entier, le silence n'est-il pas plus éloquent que les paroles : *Silentium verbis facundius ?* C'est un genre d'éloquence qui, dans la circonstance surtout, convient à merveille à un orateur impuissant et à l'auditoire fatigué.

Aussi, sans abuser davantage de votre bienveillance, nous nous hâtons de proclamer les noms des lauréats.

Nous ne serions pas cependant l'organe complet du jury, si nous ne votions des remerciements publics à M. Loitron, pour le zèle et l'intelligence avec lesquels il a surveillé l'organisation de l'exposition.

Le jury d'exposition a arrêté que des mentions et des médailles d'encouragement seraient décernées aux exposants dans l'ordre suivant :

Mentions honorables.

MM. Aubert, pour semis de *melia ajederach ;* Cagniart Charles, culture des *melons-cantaloups;* Dupuis, pour *plantes potagères;* Gannelon, pour ses *melons et ognons ;* Laruelle, pour sa belle *collection de roses ;* Thomas, pour la belle *collection de plantes* qu'il a envoyée de Paris ; Moneuse, garçon jardinier chez M. Douce, pour l'*ornementation des jardins.*

Médailles de bronze.

MM. Balan, treillageur à Pierry, pour *jardinière et table en bois de grume ;* Bocquet, chaudronnier à Epernay, pour ses *appareils à chauffer les serres;* Cuif-Maquart, une superbe *collection de dahlias;* Follet, de Paris, pour ses belles *poteries de serres, d'appartements et de jardins;* Joltrois-Jacquemart, pour sa belle *collection de rosiers et de dahlias ;* Lajoie, jardinier-maraîcher, pour la *bonne tenue de son jardin ;* Musté Ernest, jardinier de M. Werlé, principalement pour ses *collections de géranium ;* Pierre Cellier, jardinier de M. Edmond Arnould, et Paille, pour les *plantes d'agrément.*

Médailles d'argent.

MM. Tibon, pour sa magnifique *collection de mamillaria ;* Ferdinand Bangartner, jardinier de M. le baron de Mongenet ; Jean-Charles Court, jardinier de M. Dollé, pour sa belle *collection de plantes de serre tempérée*, principalement pour les *fuchsia ;* Luton-Barbier, pour les *plantes grasses et de serre tempérée;* Louis Jumelet, jardinier de M. Rouget-Linéard ; Courtois, jardinier-maraîcher, pour la *belle tenue de son jardin potager et sa collection d'orangers ;* Massy, jardinier, pour les *plantes d'agrément, les semis et boutures.* — M. Herbé, *rappel pour ses pépinières d'arbres fruitiers.*

Médailles d'or.

M. le baron de Mongenet.

A ce nom, que la ville inscrira désormais parmi ceux de ses généreux donateurs, un tonnerre d'applaudissements et de bravos est parti de tous les points et a prouvé à M. le baron de Mongenet que son beau cadeau est compris et apprécié par tout le monde.

M. le comte de Cussy, au nom des adhérents étrangers, demande et obtient la parole : il prononce le discours suivant :

Monseigneur, et vous, nos hôtes si dignes de ce nom, quelques instants encore, et l'arène ouverte à nos luttes pacifiques sera close ; la famille improvisée se dispersera.

Quelques heures encore, et chacun des étrangers à cette cité hospitalière va s'éloigner, en jetant vers elle un long regard d'affection et de reconnaissance. Ces sentiments, si bien motivés, vous ont déjà été exprimés par des voix plus jeunes, plus éloquentes, mais non plus sincères ; et j'ai pensé, Messieurs, que vous me permettriez aussi d'apporter mon grain de sable à cet édifice qui durera, Messieurs, n'en doutez pas.

Délégué près de vous par plusieurs sociétés savantes de l'ouest, je pourrai dans peu de jours leur rendre compte de ma mission, de mes douces jouissances, que m'enviera chacun de leurs membres.

Aux Antiquaires de Normandie, de cette province qu'une de vos

gloires littéraires a bien voulu reconnaître l'émule de la Champagne, dans sa bienfaisante action sur le perfectionnement de la langue et de la poésie française, aux Antiquaires de Normandie, Messieurs, je parlerai de vos collections publiques et privées, si riches, si obligeamment ouvertes à nos investigations. Aux splendides monuments religieux dont notre pays est si fier, je comparerai votre glorieuse cathédrale, votre Saint-Remi, si digne d'études.

Aux lévites qui gardent le sanctuaire, j'essaierai de communiquer les vives et profondes émotions que nous avons éprouvées en assistant à cette solennité auguste, trois fois auguste, dans laquelle le vénérable prélat qui préside cette réunion a déployé une dignité, une noblesse sans égales.

J'ajouterai que le clergé, à l'instar de son chef, a coopéré puissamment à nos travaux, a fait preuve de science, de tact, et donné les plus grandes espérances pour la garde intelligente des monuments sacrés confiés à ses soins.

Aux sociétés d'agriculture du Calvados, j'indiquerai, Messieurs, les heureux efforts de votre Comice agricole, son action puissamment fécondante pour la morale et la fortune des cultivateurs.

Au Cercle général d'horticulture de Paris, je citerai votre élégante et fraîche exposition, qui prouve ce que vous pourriez, Messieurs, si des intérêts plus graves ne vous préoccupaient. Je lui dirai avec une certaine fierté, car il s'agit d'un de nos frères du Congrès, le nom du généreux citoyen qui sollicite comme une grâce l'acceptation de ses richesses végétales.

A nos compagnes, à nos filles, Messieurs, nous citerons votre exposition de tableaux, et, le cœur encore tout ému, ces brillantes soirées musicales qui prouvent à quel point les beaux-arts, ces enchanteurs de la vie qui font vibrer toutes les cordes de notre âme, en charmant nos sens, sont heureusement cultivés en cette ville.

Enfin, pour ne rien oublier des joies qui nous ont été offertes, nous essaierons de décrire de notre mieux l'ordre parfait, la splendeur, les ravissantes péripéties de cette fête de nuit, où tant de grâce et d'élégance ont rivalisé dans un de ces gais tournois, où les juges chargés de décerner la couronne ont pu seuls se trouver dans un grand embarras.

Moi aussi, Messieurs, je suis étrangement embarrassé, car j'aurais voulu dignement exprimer ce que j'éprouve de vive gratitude; mais ici je le sens trop, *le sujet surmonte le disant*, pour emprunter une naïve locution de nos pères, et en vous remerciant de la nouvelle preuve d'hospitalité que vous venez de me donner en m'écoutant avec tant

de bienveillance, je termine par ce vœu qui trouvera de l'écho dans le cœur de tous :

Paix et santé au vénérable prélat qui nous préside ; succès et gloire aux dignes magistrats de la cité, à nos secrétaires généraux, hommes de savoir et de si intelligente activité ; prospérité toujours croissante à la ville de Reims ; union enfin entre toutes les villes de notre chère patrie pour les progrès de la science et des arts.

M. Paulin Paris succède à M. de Cussy. Notre très-honorable compatriote s'exprime ainsi :

Messieurs,

Le Congrès touche à la fin de ses travaux ; la source des questions soumises à l'examen de la division archéologique est pour ainsi dire épuisée, et vous n'attendez pas de ma faiblesse l'analyse exacte de toutes les réponses qui vous ont été présentées. Nous avons fait de bonnes choses, nous avons réveillé de bons sentiments, nous avons accompli une bonne œuvre. La capitale littéraire de l'ancienne province de Champagne et de la préfecture nouvelle de la Marne s'est émue tout entière devant la réunion de tant de savants, de littérateurs et d'antiquaires, plus recommandables par le talent que par les années ; assez éloquents pour justifier souvent une célébrité vaste et glorieuse. Vous vous êtes associés aux souvenirs que devait réveiller le nom de la grande cité romaine, de cette religieuse ville du sacre, placée depuis deux siècles sous la tutelle de Colbert. Les fastes de Reims ont été plus d'une fois évoqués avec bonheur devant un concours de citoyens, étonnés parfois du vif intérêt qu'ils présentaient. Une inscription sort des débris d'une vieille muraille, et Reims peut compter désormais dans son antique sénat municipal non-seulement des consuls, mais des familles consulaires et même des proconsuls.

Tels sont les premiers indices de noblesse urbaine, noblesse fondée sur le plus doux, le plus précieux, le plus vénérable des titres, l'assentiment général. Ainsi, Reims environna toujours d'une sorte d'auréole les enfants de ses concitoyens le plus dévoués à la défense de son honneur, de sa prospérité, de ses intérêts. Et, Messieurs, quelle récompense pourrait-on comparer à l'espoir de voir la déférence publique suivre longtemps après notre mort ceux qui perpétueront notre nom dans le lieu qui nous a vus naître nous-mêmes ? La ville de Reims est en France au premier rang de celles qui gardent ce culte des souvenirs, et voilà comment tant de noms, consacrés par de

grands travaux d'art, de salubrité, de bienfaisance, ne sont pas allés se perdre dans les sinuosités obscures de l'orgueilleux Paris, et comment les Lespagnol, les Ruinart, les Maillefer, les Bezannes, les Cliquot, les Levêque de Pouilly, les Mopinot, les Rogier, les Sutaine, et d'autres grandes familles municipales, sont encore aujourd'hui représentés par des petits-fils ou des arrière-neveux impatients de servir à leur tour une patrie qui mit toujours au premier rang de ses devoirs la reconnaissance.

Vous avez tous étudié l'arcade de l'ancienne porte de Mars, grand souvenir de cette domination romaine, jadis un peu trop chère peut-être à la population rémoise; mais il y a de cela longtemps, et nous pourrons pardonner aux vieux Gaulois de ce pays d'avoir reçu les compliments et mérité l'estime de Jules César.

L'édifice, vous le savez, passe pour un arc-de-triomphe; d'autres y reconnaissent une ancienne porte de la ville construite par les Remi ou Rémois, dans l'unique intérêt de leur sécurité. Quoi qu'il en soit, ces trois belles arcades, garant unique et fort suspect de la tradition qui rattache au nom de Rémus la fondation de la ville, vous ont offert un travail digne de la grandeur romaine. On a restauré le monument, on l'a dégagé de toutes les souillures nées d'une indifférence plus que séculaire, on l'a mis à l'abri de toutes les chances futures de dégradation : là, peut-être, eût-on bien fait de s'arrêter; peut-être eût-on bien fait de ne pas deviner, même avec un rare bonheur, une sagacité remarquable, les parties de l'œuvre que les siècles n'avaient pas épargnées : car, souvent, il est bon d'accepter la toute-puissance du temps, et prudent de ne pas essayer de réparer ses outrages.

Le clergé de Reims s'est associé à vos travaux. Vous avez vu les ecclésiastiques de tout le diocèse empressés de répondre aux vœux de leur illustre chef, accourir en foule à vos séances, comme si nous étions revenus au siècle d'Abailard et de saint Bernard. Combien de fois leur parole élégante, modeste et profondément érudite, n'a-t-elle pas jeté sur les questions proposées des lumières vives et inattendues? Doctes et pieux Bénédictins de la province rémoise, le jour de la justice et de la reconnaissance luit enfin pour vous; vous avez trouvé dans un historien décidé à tout sacrifier au respect de la vérité, le plus judicieux panégyriste. Qu'ai-je besoin de vous rappeler les excellentes recherches dont les anciennes verrières de nos temples ont été les objets : recherches que les artistes et les antiquaires consulteront toujours avec fruit! Grâce à la parole élégante et gracieuse qui vibre encore à nos oreilles, les vitraux de la cathédrale de Reims n'ont plus de secret pour nous; les fidèles s'arrêtaient aux magiques effets dont la science enfin nous a révélé les causes. Et, ce qui n'est

pas à dédaigner, elle l'a fait dans un style empreint, comme les vitraux, de je ne sais quelle douce fraîcheur, de quel pur et tendre coloris. Aussi l'âme de l'historien semble-t-elle avoir pénétré dans tous les mystérieux réseaux de ces divins chefs-d'œuvre.

De savants antiquaires se sont présentés pour vous faire reconnaître l'emplacement de Bibrax, forteresse de la cité rémoise, pour suivre Attila sur son dernier champ de bataille, dans les plaines catalauniques ; pour arracher au vieux Cadmus, au profit des anciens Celtes, l'honneur d'avoir inventé les caractères de l'écriture, et pour attribuer au XIIe siècle la fondation de la plupart des églises du diocèse de Reims. Toutes ces questions, sérieusement débattues, ont eu un résultat incontestable, c'est de mieux prouver la difficulté de les résoudre. L'auteur de profondes recherches sur le Nasium des Romains, le Naisil du moyen-âge, le Naix de l'époque moderne, a marché sur un terrain plus assuré : il a retrouvé les fondements de la ville antique, il a su ravir à la terre de nombreux et beaux témoignages d'une ancienne splendeur. Plus heureux encore, un magistrat déjà célèbre a quitté la cour souveraine, dont il est une des lumières, pour venir reconstruire à vos yeux la vieille cité romaine avec ses institutions, son industrie, ses mœurs, sa jurisprudence. Orateur à la fois judicieux et facile, il a su donner l'explication du beau titre de *défenseur des villes* donné à deux saints évêques, Eloi de Noyon et Rigobert de Reims. Plus tard, vous le savez, le soin de défendre les villes fut transmis à de nobles guerriers choisis par les évêques, et pour cette raison, connus sous le nom d'*avoués*. Le sens aujourd'hui réservé au même mot est encore un souvenir de cette ancienne investiture. Mais il faut avouer qu'il a bien un peu, comme Alfana, changé sur la route.

Messieurs, vous m'aviez choisi pour présider à vos travaux, et je ne sais comment vous remercier d'un honneur aussi redoutable. J'ai fait ce que j'ai pu pour ne pas m'en montrer trop indigne. J'ai dû beaucoup apprendre au milieu de vous, et je sens, mais à partir d'aujourd'hui seulement, que je mériterais mieux vos suffrages si vous en aviez encore à donner. Je n'oublierai de ma vie la bienveillance dont vous m'avez entouré. Ces témoignages ne pouvaient m'être plus précieux que dans la circonstance présente. J'appartiens à la cité rémoise, je suis né dans son territoire, j'ai reçu dans ses murs le bienfait de l'éducation, j'y compte des frères, de nombreux parents, des amis plus nombreux encore. Et qu'il me soit permis de ne vous en exprimer ma reconnaissance qu'en vous citant quelques vers d'un vieux poète du XIIIe siècle, dont la rime n'est pas très-exacte, j'en conviens, mais dont le sens est bon à retenir :

N'est pas richesse ni de vair ni de gris,
De belles armes et de chevaus de pris;
Mais est richesse de parens et d'amis.
Le cœur d'un homme vaut tout l'or d'un païs.

M. l'abbé Caton, prêtre du diocèse de Soissons, parle à son tour au nom des membres du clergé qui ont pris part aux séances du Congrès :

Monseigneur,

Nous touchons à la clôture du Congrès, de ce Congrès si recommandable par l'éminente dignité de son président, par l'honorable assistance d'un autre pontife également cher à l'église de France, par la présence et le mérite de ses généreux fondateurs, par la science et l'émulation toujours croissantes de ses adhérents ; si recommandable surtout par la haute influence que doivent, selon moi, exercer bientôt parmi nous les graves et importantes questions qui y ont été traitées avec tant de sagesse et une si profonde érudition.

Je ne veux pas, Messieurs, abuser des précieux moments qui nous restent à passer ensemble dans ce sanctuaire de la science, et je puis dire de l'hospitalité.

Ces moments ont été bien courts ; ils se seraient écoulés inaperçus, si chaque jour, chaque heure, n'avait vu grossir de quelque connaissance nouvelle le trésor de notre intelligence.

Je ne dirai qu'un mot, Messieurs. Ce mot vous exprimera notre sincère gratitude pour cette attention bienveillante avec laquelle vous avez accueilli au milieu de vous les membres du clergé, qui ont été assez heureux pour s'éclairer de vos lumières et recueillir les fruits de vos études et de votre expérience.

Sous les auspices d'un prélat que nous voyons avec bonheur devenir le flambeau de l'Eglise, la gloire de la religion, le protecteur des sciences et des arts, et dont le souvenir dans la postérité rappellera la mémoire des plus grands pontifes qui ont illustré le siége de la métropole de Reims, le clergé, de toutes parts, s'est empressé de répondre à l'appel général qui a été fait aux amis des sciences et des arts.

Il est venu avec sincérité offrir ses efforts et sa bonne volonté tout entière au génie de ces hommes éminents que nous vénérons dans cette enceinte.

Jusqu'ici, Messieurs, nous l'avouons, nous le déplorons même pour nos édifices religieux, le clergé, absorbé par les nombreuses

occupations de sa mission divine, cédant trop peut-être, si l'on veut, à cet esprit de solitude et de modestie qui doit l'animer toujours, se tenait un peu à l'écart du mouvement scientifique qui s'opérait autour de lui; il ne voyait que le salut des âmes et les graves intérêts de l'éternelle cité; il ne pensait point encore qu'aujourd'hui, comme autrefois, une place lui était réservée dans la république des sciences et des arts.

Votre exemple, Messieurs, l'exemple de tous les membres du Congrès, a réveillé le zèle et l'attention du clergé.

Dans la science archéologique en particulier, il a vu non-seulement une gloire pour la France, mais encore un honneur et un avantage réel pour la religion.

Il a donc fait un premier pas dans cette carrière nouvelle. Déjà plusieurs de ses membres y ont paru avec distinction, une place leur est réservée au milieu des plus savants archéologues; leurs noms vous sont connus, Messieurs, je ne les rappelle pas à votre souvenir.

Je me borne à dire que nous sommes heureux d'avoir, dans ce Congrès, associé au moins notre bonne volonté à leurs honorables travaux.

Vous le voyez, Messieurs, par cette démarche unanime, le clergé s'est prononcé franchement.

Bientôt, grâce à l'heureuse influence de ce Congrès, l'ébranlement sera général.

De ce foyer de lumières le feu s'étendra, il embrasera tous les points de la France.

L'archéologie, cette science que je pourrais presque appeler sacerdotale, déjà recommandée par la plupart de nos vénérables pontifes, enseignée avec succès dans quelques écoles ecclésiastiques, deviendra, pour tout prêtre zélé, une branche d'études en quelque sorte indispensable; par la vigilante sollicitude du clergé, par ses généreux efforts, des monuments précieux pour les arts sortiront de l'oubli auquel le dédain des siècles antérieurs les avait condamnés.

Désormais, ces monuments seront appréciés, conservés avec soin, restaurés avec intelligence.

C'est ainsi, Messieurs, que le clergé, que vous avez associé à vos travaux, se rendra digne toujours des égards dont vous l'avez honoré pendant toute la durée du Congrès.

C'est ainsi, Monseigneur, qu'à votre imitation, le clergé, par son zèle pour la science, par son esprit de charité et de conciliation, deviendra encore de nos jours, comme il le fut dans des temps éloignés, une source de gloire, d'honneur et de prospérité pour cette belle et noble France dont nous sommes tous les enfants.

Au nom de l'Académie, M. Wagner, dont les vers sont connus de tous nos compatriotes, s'exprime ainsi :

Messieurs,

Le Congrès scientifique, en quittant la ville de Reims, emporte toutes ses sympathies. Vous venez d'entendre les paroles éloquentes qui ont été prononcées. Mais l'Académie de Reims, qui a sollicité l'honneur de recevoir le Congrès, a pensé qu'il lui convenait, dans cette circonstance, de remercier tous les adhérents et principalement tous les étrangers qui se sont empressés d'apporter le concours de leurs lumières.

L'Académie, Messieurs, insérera en lettres d'or dans ses annales, un jour si glorieux pour elle ; elle conserve l'espoir que cette nouvelle confraternité qui vient de s'établir ne sera pas stérile, qu'elle prendra de jour en jour une nouvelle consistance, et je m'estime heureux d'être aujourd'hui son interprète.

M. Huot, de Versailles, lit d'une voix forte et accentuée l'allocution suivante :

Messieurs,

Le 1er Septembre 1845, la ville de Reims était en émoi. De tous côtés arrivaient dans ses murs des hommes de tous les âges, de tous les pays, de toutes les professions, quelques-uns même, comme les émigrants des siècles passés, amenant avec eux leur famille.

Que se passe-t-il donc dans la noble cité ?

Est-ce qu'un roi nouveau vient s'agenouiller encore devant le successeur de saint Remi, et recevoir de sa main l'onction du Seigneur ? — Non.

Est-ce que l'on va déployer aux regards des curieux de précieux trésors ?

Cela seul ne suffirait pas pour attirer une telle affluence. Mais voilà la voix grave et sonore du *bourdon* de la cathédrale qui se fait entendre. Voilà que de tous les points de la cité, se dirigent vers le palais archiépiscopal des hommes dont un grand nombre portent le costume ecclésiastique.

Serait-ce donc que Reims est redevenue la ville des conciles ?

Oui, les conciles modernes, les conciles où l'on ne discute plus seulement les grandes questions religieuses qui ont ému nos pères,

mais où chacun, prêtre et laïque, apporte à son tour son tribut d'intelligence et de savoir.

Le Congrès scientifique de 1845 est ouvert !

Et le bourdon gronde toujours, annonçant à la ville et aux environs qu'une grande chose s'accomplit, et demain *la presse*, ce bourdon moderne dont tous les points de l'univers se renvoient les échos, annoncera à l'Europe et au monde l'ouverture du *concile français*.

La vaste salle du sacre peut à peine contenir les nombreux adhérents qui s'y pressent. Sur ses murs brillent les bannières de la science, et du haut de ces voûtes splendides les prédécesseurs du prélat dont elle est le domaine, semblent contempler d'un regard étonné ce spectacle inconnu de leur temps.

Le prélat lui-même préside à cette assemblée, qui n'est pas encore constituée et qui va, par l'élection, se choisir des chefs. Bientôt cette élection est achevée, et celui-là même qui, tout-à-l'heure, n'avait qu'une autorité provisoire, devient le directeur définitif des travaux auxquels on va se livrer.

Ces hommes de science, venus de loin par amour pour la science, sans se concerter entre eux, prêtres et laïques, étrangers et régnicoles, ont réuni leurs suffrages sur Monseigneur l'archevêque de Reims.

Est-ce donc, comme il l'a dit ensuite dans sa noble modestie, qu'on a voulu seulement honorer en lui le caractère sacré dont il est revêtu ? — Non. Ce motif n'eût pas suffi pour motiver une semblable manifestation ; mais les adeptes de la science, qui partagent ou respectent de saintes croyances, ont été heureux de trouver réunis dans le même homme le vénérable interprète de la parole divine et le savant interprète des connaissances humaines.

Dès ce moment, ces savants réunis ne s'appartiennent plus ; leurs travaux commencent, et après leurs travaux, de nobles délassements, offerts avec la plus touchante cordialité par les habitants de Reims.

Dès la pointe du jour, chacune des salles de ce palais se transforme en autant de congrès spéciaux, où les représentants des différentes branches des connaissances humaines se succèdent tour à tour pour se réunir ensuite et mettre en commun le fruit de leurs travaux.

A ces réunions générales se pressent en foule des membres modestes qui se bornent au rôle d'auditeurs; d'autres, plus audacieux, apportent à la tribune le résumé de leurs savantes discussions ; et au milieu de cette assemblée consacrée à la science, au milieu des sombres vêtements des laïques, au milieu des costumes plus sombres

encore des membres du clergé, les dames de la ville et du dehors viennent, par leurs gracieux ornements, par leurs gracieux visages, offrir aux regards une heureuse diversion. Des enfants même, des jeunes gens, des jeunes filles, arrivés à cet âge qui est la limite de l'enfance et de la jeunesse, viennent, sous l'égide paternelle, recueillir leur part de l'enseignement commun.

Tel est le caractère définitif de notre siècle, Messieurs, un noble désir de s'instruire ; et je n'hésiterais pas à taxer de mensonge celui qui oserait appliquer à une portion quelconque de cet auditoire le vers méchant du poète :

Spectatum veniunt : veniunt spectentur ut ipsæ.

Pendant dix jours entiers l'on discute, on lit des mémoires, on s'éclaire mutuellement, de grandes questions sont soulevées :

« Quelle utilité l'agriculture peut-elle tirer de l'étude de la géologie ?

» Quelles seraient les mesures législatives qui pourraient tendre à amener la diminution des procès civils ou de commerce ?

» Les observations médicales sont-elles habituellement rédigées d'une manière assez précise ?

» Quelle est la véritable position de l'ancienne Bibrax ? »

Et la grande question du magnétisme, et celle des meilleures méthodes d'observation, et celle du plain-chant, et celle du néologisme, et celle des flèches de la cathédrale.

Et d'autres que je sais, et d'autres que j'oublie, ont successivement occupé vos réunions de sections et vos séances générales ; toutes ces questions ont-elles été résolues, ont-elles été complètement traitées, suffisamment approfondies ?

C'était impossible ; ce n'est pas en dix jours que l'on peut accomplir une pareille tâche ; mais c'est déjà beaucoup d'avoir attiré l'attention de tant d'hommes compétents sur de si vastes questions ; c'est beaucoup d'avoir mis en contact tant de hautes intelligences, de ce pays et du dehors ; c'est là surtout le but des Congrès. Beaucoup d'entre vous, Messieurs, et celui qui vous parle, plus que tout autre, ont pu apprécier, pendant leur rapide séjour, combien ce pays renferme de richesses intellectuelles dans les différentes branches des connaissances humaines, et nous savons tous désormais quelle est la valeur de ce grossier proverbe sorti un jour des lèvres grossières d'un duc de Bourgogne, et que ma bouche se refuse à répéter ici. Nous avons tous pu remarquer ici ce fait déjà si incontestable du mouvement scientifique de notre siècle en France et à l'étranger.

Nous avons tous pu voir quelles précieuses relations, que l'avenir continuera et fera fructifier, se sont établies entre des hommes inconnus les uns aux autres avant notre réunion ; nous avons tous vu quelles douces intimités de science et de goût s'établissent en quelques jours, grâce à cette belle institution; et, ce résultat fût-il le seul obtenu, nous ne devrions regretter ni notre temps, ni nos fatigues, ni nos fréquentes réunions sous ces lambris que nous allons quitter.

Oui, Messieurs, en nous séparant nous aurons tous, le plus savant comme le moins érudit, quelques nouvelles connaissances à ajouter à notre bagage scientifique, quelque nouvelle amitié à ajouter aux amitiés anciennes, et au milieu de ces durables résultats de notre séjour à Reims, viendront se placer aussi de charmants souvenirs, plus frivoles peut-être, mais non moins durables.

Nous nous rappellerons tous ces imposantes réunions de l'archevêché, dont le prélat nous faisait si gracieusement les honneurs ; nous nous rappellerons ces concerts où les artistes rémois ont déployé un si incontestable talent; nous nous rappellerons cette splendide *cérémonie*, pour me servir de ce mot si heureux dans la bouche vénérable qui l'employait, dans la circonstance piquante où il fut prononcé, cette fête où le bon goût de l'ordonnance, l'activité des commissaires et la brillante composition de l'assemblée nous ont fait oublier à tous que quarante lieues nous séparaient de la capitale des fêtes et des plaisirs; nous nous rappellerons enfin, cette véritable cérémonie, si imposante, si nouvelle pour nous, et où le clergé de cette métropole a déployé devant nos yeux toute la richesse de ses trésors, toute la pompe de ses ornements, toute la majesté de la liturgie qui lui est propre.

Pour ma part, Messieurs, je m'empresse de le dire bien haut, je regrette vivement que le Congrès scientifique ait si peu duré ; une seule chose me console, c'est l'espoir de revenir un jour dans cette ville hospitalière, c'est aussi l'espoir de voir quelques-uns de ses habitants, quelques-uns des savants étrangers qu'elle possède encore, venir visiter à leur tour les richesses de notre Versailles, cette autre veuve qui a, comme Reims, beaucoup à regretter, mais qui n'a pas, comme cette dernière ville, dans une active et intelligente industrie, de puissants éléments de régénération.

A ceux d'entre vous, Messieurs, qui daigneraient me rappeler un jour un engagement que je contracte avec joie, je serais heureux de prouver que si je respecte peu les clochers que je trouve laids, je sais cependant apprécier et faire apprécier aux autres tous les trésors de notre royale colline.

Adieu, Messieurs, nous allons partir, et tous les adhérents étrangers, dont je me suis fait, *sans mission*, l'interprète, emporteront, j'en suis sûr, des regrets aussi vifs que les miens. Plus d'un parmi nous, alors que nous nous disperserons dans des directions diverses, plus d'un se retournera pour jeter un dernier regard sur les tours splendides de cette basilique qui disparaîtra à l'horizon ; plus d'un se dira, en songeant aux hommes qu'il vient de quitter, et dont ces tours sont le *palladium*, en songeant aussi au prélat dont elles abritent la maison :

« Heureux le pasteur à qui le ciel a confié semblable troupeau ! Heureuses les ouailles d'un semblable pasteur ! »

Au milieu des applaudissements qui saluaient les derniers mots de ce discours, M. Carteret, maire, est venu, au nom de la ville de Reims, remercier le Congrès dans ces termes :

Messieurs,

Rien ne pouvait être plus flatteur, rien de plus doux, que les paroles que vous venez d'entendre. Interprète à mon tour des sentiments de mes concitoyens, je viens remercier les hôtes distingués qui sont venus nous visiter à l'occasion du Congrès.

C'est un devoir public qu'au nom de la ville je suis heureux et fier de remplir ici.

Chers étrangers, en échange de l'hospitalité que nous vous avons offerte, vous avez bien voulu nous apporter le tribut de vos études, de vos recherches, de vos lumières, de votre expérience, de vos talents.

Vous êtes venus vous occuper au milieu de nous, de notre commerce, de notre industrie, de nos manufactures. Vous avez traité de hautes questions de législation. Vous avez étudié notre sol, exploré nos monuments, visité nos édifices, questionné nos antiquités, interrogé notre histoire locale. Vous avez ranimé parmi nous l'étude et le goût des lettres, des sciences et des arts.

Honneurs vous soient rendus !

Et avec cette sincère bienveillance qui accompagne toujours le vrai mérite, vous avez été les premiers à encourager les efforts de ceux de nos compatriotes qui vous avaient appelés à la lutte, et qui ont cherché à vous suivre dans la route glorieuse que vous leur

aviez tracée ; vous vous êtes associés à leurs travaux, vous y avez généreusement applaudi.

De notre côté, nous avons recueilli avec bonheur les paroles que vous nous avez fait entendre; nous avons suivi vos discussions savantes, et nous y avons puisé le sentiment d'une noble émulation.

Qu'il me soit donc permis de le présager ici. Oui, la treizième session du Congrès scientifique portera son fruit dans la ville de Reims. Elle y laissera des traces durables.

Déjà elle a enfanté une noble pensée, et grâce au don généreux d'un habile horticulteur, Reims peut associer à la grande époque du Congrès le souvenir d'une action aussi honorable qu'elle promet d'être utile.

Pour nous, chers et savants étrangers qui avez illustré le Congrès de votre présence, comme vous l'avez fécondé de vos travaux, nous conserverons toujours de vous le plus honorable et le plus affectueux souvenir.

Puissent les jours que vous avez passés au milieu de nous vous avoir été faciles et doux !

Puisse l'accueil que nous vous avons fait vous avoir donné la mesure de tout le bonheur que nous avons eu à vous recevoir !

Puissiez-vous, lorsque vous nous quitterez, emporter cette pensée, qu'à ses grands travaux industriels, Reims sait associer les travaux de l'intelligence, et que parmi les traditions de notre vieille cité, nous avons su conserver, comme la plus chère, la religion du cœur et la pratique des saintes lois de l'hospitalité !

M. Bourdon, sous-préfet, a pris aussi la parole dans le même sens que M. le Maire, mais pour accepter, au nom des Rémois, le rendez-vous qui leur a été donné à Marseille pour la quatorzième session.

Messieurs,

Demeuré jusqu'à ce jour auditeur silencieux, mais charmé de vos savantes discussions, j'éprouve le besoin dans cette dernière et solennelle séance d'élever à mon tour un instant la voix.

M. le maire vient de vous témoigner quel intérêt ont excité dans nos murs vos utiles travaux.

A moi, Messieurs, de vous dire que tout le département a partagé ce vif et légitime intérêt.

Vous avez pu le voir vous-mêmes : de tous les points du pays on est venu avec empressement s'asseoir au milieu de vous, se mêler à vos discussions, recueillir vos paroles.

C'est que tout d'abord votre pensée a été bien comprise. On a vu en vous, non pas seulement des hommes éminents dans les sciences, les lettres et les arts, mais des hommes qui depuis douze ans, travaillent avec une patriotique ardeur à rétablir l'égalité intellectuelle de toute la France ; à faire qu'elle soit partout la France éclairée, progressive, la France du XIXe siècle, comme elle est partout la France vaillante et généreuse, la France religieuse avec tolérance, libérale avec sagesse, amie de tous les peuples, chère à tous ses enfants.

Voilà, Messieurs, ce qui a rendu le Congrès de Reims si populaire dans notre Champagne, où l'on comprend si bien l'intérêt pour le pays tout entier, d'élever partout les intelligences et les cœurs.

Messieurs, la vive impulsion que vous avez donnée aux esprits se continuera, soyez-en certains. Vous n'avez pas semé sur un sol ingrat. Tous ceux qui ont pris part à vos travaux, tous ceux qui vous ont entendus voudront cultiver les heureux germes que vous aurez laissés sur votre passage. L'administration, qui les a recueillis avec soin, ne sera pas la dernière à s'appliquer à les féconder.

Félicitez-vous donc, Messieurs, d'être venus parmi nous, comme nous nous félicitons nous-mêmes, comme nous nous féliciterons toujours de vous avoir possédés. Poursuivez avec une nouvelle confiance la belle tâche que vous vous êtes donnée. Vous êtes les missionnaires de l'intelligence et de la civilisation ; allez en leur nom dans toutes les parties de la France, dans l'Europe entière propager l'association, la fraternité de la science, et puissiez-vous, pour seconder vos efforts, pour présider à vos travaux, rencontrer quelque jour, comme à Reims, un illustre et savant prélat ! Nous vous suivrons partout avec cet intérêt puissant qui s'attache à toutes les grandes et utiles entreprises, à tout ce qui peut contribuer au développement intellectuel et au perfectionnement moral de la société. Que dis-je, Messieurs, nos vœux ne seront pas seuls à vous suivre, vous reverrez plusieurs d'entre nous au prochain Congrès, nous irons puiser parmi vous de nouvelles lumières. Reims, Messieurs, Reims et la Champagne tout entière acceptent avec joie votre rendez-vous à Marseille.

Comme les précédents, ce dernier discours a été vivement et à plusieurs reprises applaudi par l'unanimité des auditeurs.

Monseigneur l'archevêque témoigne sa reconnaissance à l'assemblée de tous les témoignages flatteurs qui lui ont été adressés pendant la session, et surtout pendant la séance actuelle; puis il déclare close la treizième session, et il lève la séance.

L'assemblée vote à l'unanimité des remerciements au président général et à MM. les secrétaires généraux, pour les soins qu'ils ont bien voulu donner à l'organisation du Congrès.

Avant de se séparer, les membres du Congrès se sont rendus en corps successivement chez Monseigneur l'archevêque, chez M. le Sous-Préfet et chez M. le Maire, et ont exprimé à ces honorables fonctionnaires toute la reconnaissance du Congrès, pour l'appui et la sympathie qu'ils n'ont cessé de donner à ses travaux.

DÉCISIONS

DU COMITÉ CENTRAL DU CONGRÈS.

SÉANCE DU 9 SEPTEMBRE 1845.

Présidence de Monseigneur l'archevêque de Reims.

A deux heures, Messieurs les secrétaires généraux du Congrès, MM. les vice-présidents généraux, présidents et secrétaires de sections, et M. le trésorier se sont réunis, au palais archiépiscopal, sous la présidence de Monseigneur l'archevêque, président général.

M. Bonneville, secrétaire général, a exposé que l'objet de la réunion était la désignation du siége du prochain Congrès, et le règlement de plusieurs affaires d'ordre.

Il a déposé sur le bureau les demandes faites au nom des diverses villes qui réclament l'honneur de recevoir dans leurs murs le prochain Congrès. — Ces villes sont : Marseille, Amiens, Saint-Quentin, Tours et Chartres.

Plusieurs membres de la réunion exposent les motifs qui peuvent déterminer le choix de l'assemblée.

La discussion étant close, M. le président met la question aux voix. — L'assemblée, à la presque unanimité,

Arrête que la quatorzième session du Congrès scientifique se tiendra à Marseille, le premier Septembre 1846;

Que M. Roux, docteur en médecine, secrétaire perpétuel de la Société de statistique et membre de l'Académie, sera prié d'accepter les fonctions de secrétaire général;

Que le règlement prescrit par la douzième session pour la tenue des Congrès continuera d'être exécuté;

Qu'un extrait du présent arrêté sera adressé à M. le secrétaire général, président du comité d'organisation de la quatorzième session.

L'assemblée arrête également que le compte-rendu de la treizième session tenue à Reims sera immédiatement imprimé au nombre de 1500 exemplaires.

L'assemblée exprime le regret que le compte des recettes et dépenses du dernier Congrès tenu à Nismes ne lui soit pas encore parvenu.

La séance est levée à trois heures.

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 1845.

Présidence de M. DE CAUMONT, vice-président général.

Dans une séance particulière, le comité central a décidé que des médailles d'argent de grand modèle seraient offertes, au nom et comme témoignage de la reconnaissance du Congrès :

A Monseigneur l'ARCHEVÊQUE, président général;

A MM. BONNEVILLE, LANDOUZY et PARIS, secrétaires généraux;

A M. AUBRIOT, chef du secrétariat,

Et à M. SAUBINET, trésorier.

MM. les secrétaires généraux sont chargés d'offrir dix médailles de bronze grand modèle aux personnes qui ont pris la part la plus active à l'organisation et au compte-rendu des séances du Congrès (1).

Une médaille pareille sera déposée à la bibliothèque de Reims, avec une inscription rappelant la date de la tenue du Congrès.

(1) Ces médailles ont été attribuées

A MM. WAGNER, qui a porté la parole au nom de l'Académie;
L'abbé QUERRY, secrétaire de la première section;
Ernest ARNOULD, secrétaire-adjoint de la deuxième section;
L'abbé BANDEVILLE, secrétaire de la quatrième section;
Eugène COURMEAUX, secrétaire de la cinquième section;
L'abbé NANQUETTE, secrétaire-adjoint de la cinquième section;
TARBÉ DE SAINT-HARDOUIN, secrétaire de la sixième section;
MAQUART, GOSSET, PINON, } Commissaires ordonnateurs des fêtes offertes au Congrès.

CONCLUSIONS DES COMMISSIONS

Chargées de l'examen des Mémoires adressés au Congrès sur les questions mises au concours.

La deuxième section du Congrès n'ayant pu, faute de temps, examiner les mémoires qui lui avaient été adressés sur les questions mises au concours, renvoya tous ces mémoires à l'examen de l'Académie de Reims.

En vertu de cette décision, l'Académie, dans sa séance du 5 Décembre 1845, nomma :

Une commission composée de MM. Carteret, Bonneville, Em. Dérodé, Bouché de Sorbon et Er. Arnould, et chargée de faire un rapport sur les mémoires qui traitaient les questions renseignées sous les numéros 2, 3 du programme d'économie politique, et relatives à l'extinction de la mendicité dans la ville de Reims. (Voir le programme des questions, pag. xxviij.)

Lecture faite du rapport de M. E. Arnould, secrétaire, l'Académie, considérant qu'aucun des concurrents, quel que soit le mérite de leurs travaux, n'a complètement traité les questions posées, adoptant les conclusions de la commission, réserve la médaille d'or promise par le Congrès, et décerne une médaille de bronze à MM. Eugène Gonel, avocat à Reims, et Ernoult, journaliste à Angers, auteurs des mémoires n° 4 et n° 7.

Une commission composée de MM. Dérodé, Leconte, Maillet, Brice-Portevin et Geoffroy de Villeneuve, ayant reçu du Congrès lui-même mission d'examiner les mémoires adressés sur la 5e question du programme d'agriculture (voir page xxiv),

En vertu des conclusions formulées par M. Geoffroy de Villeneuve, au nom et comme organe de la commission, l'Académie décerne à M. J.-B. Coilot la médaille d'argent promise par le Congrès.

BUDJET DE LA TREIZIÈME SESSION.

COMPTES PRÉSENTÉS PAR M. LE TRÉSORIER.

RECETTES.

Don de la ville de Reims.	2,000 fr.	00 c.
Don du conseil général du département de la Marne.	1,000	00
Montant des cotisations de 1078 adhérents.	10,780	00
TOTAL. . . .	13,780 fr.	00 c.

DÉPENSES.

1° Affranchissements et ports de lettres.	801 fr.	90 c.
2° Concerts et fêtes.	3,930	05
3° Exposition d'horticulture. . . .	1,432	20
4° Frais de tenue de bureau, de copistes et d'huissiers.	1,623	45
5° Médailles et gravure des médailles.	872	50
6° Impressions de toute nature, et dans les journaux, et de 1250 exemplaires du *Compte-Rendu du Congrès*, pour le solde desquels le restant en caisse est réservé.	4,728	10
7° 31 cotisations non payées, portées en non-valeur.	310	00
8° Frais au banquier pour commission et retour, etc., aux mandats non payés.	81	80
TOTAL. . . .	13,780 fr.	00 c.

Certifié sincère et véritable,

Reims, le 20 *Juillet* 1846.

LE TRÉSORIER,

E. SAUBINET aîné.

Arrêté et approuvé par le président de la commission d'organisation,

GOUSSET, archevêque de Reims.

LISTE

DES

MEMBRES ADHERENTS

A LA XIIIe SESSION

DU CONGRÈS SCIENTIFIQUE.

ABANCOURT (Anne-Étienne-Louis-Harmand vicomte d'), pair de France, président de chambre à la cour des comptes.

ABELÉ DE MULLER, négociant à Ludes, membre de la Société des amis des arts de Reims.

ADNET-AUGER, négociant, à Reims.

ALBEAU-LEFRANC, propriétaire, à Reims.

ALLAIRE (Paul), membre de la Société des sciences physiques, et membre de la Société de pharmacie de Paris, à Mouzon.

ANCELON (Etienne-Auguste), docteur en médecine, à Dieuze.

ANDRÈS (Hippolyte), négociant, ancien juge au tribunal de commerce, à Reims.

ANGLADA, secrétaire de la Société médicale, à Tours.

ARNOULD (Ernest), avocat, membre de l'Académie de Reims, secrétaire de la deuxième section du Congrès, à Reims.

ARNOULD (Jacques-Edmond), agronome, membre correspondant de l'Académie de Reims, à Toussicourt.

ARONSSOHN (Arnold), négociant, membre de la Société industrielle, à Reims.

ARRIVABENE (le comte Jean), économiste, boulevard du Régent, à Bruxelles.

ARVEUF (Jean-Jacques-Nicolas), architecte du gouvernement, à Paris.

ASSY-OLIVIER, propriétaire, à Reims.

ASSY-VILLAIN, ancien président du tribunal et de la chambre de commerce, à Reims.

ASSY-DUCHATEL, négociant, à Reims.

Assy-Regnart, ancien négociant, membre de la Société industrielle, à Reims.

Assy (Ernest), négociant, à Reims.

Assy-Leclerc, négociant, membre du conseil des prud'hommes, à Reims.

Assy (Auguste), négociant, à Reims.

Aubert, curé de Saint-Remi, chanoine honoraire, membre correspondant de l'Académie et secrétaire du Comité archéologique, à Reims.

Aubert (l'abbé), vicaire de Saint-Remi, à Reims.

Aubert (Augustin), notaire, à Reims.

Aubert, négociant, à Reims.

Aubert, agriculteur, à Suippes.

Aubery, membre de la Société géologique de France, à Orange.

Aubin-Gauthier, rédacteur en chef de la *Revue magnétique*, rue Bréda, 28, à Paris.

Aubriot, receveur des hospices, membre de l'Académie, à Reims.

Aubry, supérieur du grand séminaire, à Reims.

Auriol, ingénieur des ponts et chaussées, à Gray.

Avennes (Ernest d'), propriétaire à Hermonville.

Azaïs, avocat, bâtonnier de l'ordre, et président de la Société archéologique, à Béziers.

Baillot, chef de bataillon du génie, à Vitry-le-François.

Bailly, maire à Sézanne.

Bailly-Mora, négociant, à Reims.

Bailly, instituteur, membre de la Société des amis des arts, à Reims.

Bally, ancien président de l'Académie royale de médecine, délégué de la Société archéologique de Sens, vice-président de la treizième session, à Villeneuve (Yonne).

Bandeville (l'abbé), chanoine honoraire, vicaire de Notre-Dame, membre de l'Académie, secrétaire de la quatrième section du Congrès, à Reims.

Bara (l'abbé), chanoine, curé de Notre-Dame, membre honoraire de l'Académie, à Reims.

Barbat (Arthur), licencié en droit, à Reims.

Barbe (Félix), négociant, à Reims.

Barbey (Auguste), notaire, membre du conseil d'arrondissement de Reims, à Fismes.

Barbier-Molteau, propriétaire, à Reims.

Barbier, notaire, à Cormicy.

Bard (le chevalier), membre du Comité des arts et monuments, à Châlons-sur-Saône.

Barrois, licencié en droit, directeur du mont-de-piété, à Reims.
Barthélemy (l'abbé), chanoine honoraire de Reims, à Paris.
Barthélemy (Anatole), docteur en droit, secrétaire de la quatrième section au Congrès de Reims, à La Rochelle.
Battilliot (Denis), curé desservant, à Nogent-l'Abbesse.
Baudel, négociant, juge au tribunal de commerce, à Reims.
Baudet, notaire, à Reims.
Baulmont, maire de Vesoul, correspondant de la Société royale et centrale d'agriculture de Paris, membre de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Haute-Saône, à Vesoul.
Bazin, avocat, au Mesnil-Saint-Firmin (Oise).
Beaujoint, négociant, à Reims.
Beaumont, étudiant, à Londres.
Beffroy (Charles-Louis de), propriétaire, à Reims.
Béglot, secrétaire de la chambre syndicale des huissiers, à Reims.
Belhomme, docteur en médecine, à Paris.
Belin, négociant, membre du conseil municipal, à Reims.
Bellin (Antoine-Gaspard), docteur en droit, membre de plusieurs sociétés savantes, à Lyon.
Belly (Jean-Baptiste-Charles de), membre honoraire de l'Académie de Reims, à Beaurieux.
Belly (Jules-François), propriétaire, à Reims.
Benoist-Petizon, négoc., membre de la Société industrielle, à Reims.
Benoist-Lochet, membre du conseil des prud'hommes, à Reims.
Benoist (Charles), à Reims.
Bentini, conseiller de la Faculté de médecine à l'Université royale, membre de plusieurs sociétés savantes, à Turin.
Béon, principal du collége de Blois.
Béranger, rédacteur en chef de l'*Industriel*, à Reims.
Bergouhnioux, professeur de chimie, membre du conseil de salubrité, à Reims.
Berthelin (Charles), ingénieur des ponts et chaussées, à Reims.
Berthelot (baron de Baye), capitaine de frégate honoraire, au château de Baye, près Montmirail.
Bertherand-Sutaine, négociant, ancien président du tribunal de commerce, membre de la chambre de commerce, à Reims.
Bertherand (Edmond), négociant, à Reims.
Bertherand (Paul-Arthur), avocat, à Reims.
Berthet (Louis-Pierre-Henri-Philogène de), propriétaire, à Branscourt.
Bertier (Antoine), membre correspondant de la Société royale et centrale d'agriculture de Paris, à Roville.

Berton, receveur des contributions directes, à Reims.
Bertrand, banquier, adjoint au maire de Vitry-le-François.
Bertrand (Ernest), juge au tribunal civil de Troyes, délégué par la Société d'agriculture de l'Aube.
Bezannes (Lespagnol de), propriétaire, chevalier de Saint-Louis, à Reims.
Billart (l'abbé), professeur du petit séminaire, à Langres.
Billet-Tronsson, négociant, ancien juge au tribunal de commerce, à Reims.
Billet (Xavier), négociant, à Reims.
Billet (Victor), négociant, à Reims.
Billet (Alph.), percepteur surnuméraire, à Reims.
Binard, négociant, à Reims.
Biseau (l'abbé), curé desservant, à Betheny.
Biseau (Louis), à Betheny.
Blanc (l'abbé), vicaire général de Reims, à Paris.
Blanchard, docteur en médecine, à Reims.
Blanchevoy, avocat, à Laon.
Blécourt (Henri de), propriétaire aux Celliers (Aisne).
Boban, notaire à Varennes.
Boisseau aîné, ancien juge au tribunal de commerce, ancien adjoint au maire, à Reims.
Boisseau (Félix), ancien négociant, membre de la commission administrative des prisons, à Reims.
Bonaparte (Charles-Lucien), prince de Canino, à Rome.
Bonnaire (Louis), à Reims.
Bonnay (l'abbé de), chanoine honoraire, directeur de la maîtrise, à Reims.
Bonnefoy-Gay, ancien négociant, à Reims.
Bonnet, agent-voyer de l'arrondissement, à Reims.
Bonnet, docteur en médecine, professeur d'agriculture, vice-président de section au Congrès de Lyon, à Besançon.
Bonneville (Arnould), procureur du roi, membre de l'Académie, l'un des secrétaires généraux de la treizième session, à Reims.
Bossard (Isidore), membre du Comice agricole, à Clairmarais.
Bottin (Sébastien), rue Jean-Jacques-Rousseau, 20, à Paris.
Bouchard, docteur en médecine, à Reims.
Bouché (Jean), juge-de-paix, à Reims.
Bouché de Sorbon, avocat, juge suppléant, membre de l'Académie de Reims.
Boucher de Perthes, président de la Société royale d'émulation de la somme, à Abbeville.

Bouffay-Dubrusle, négociant, membre de la Société des amis des arts, à Reims.

Bouffay (Albert), négociant, à Reims.

Bouillet (Jean-Baptiste), membre de plusieurs sociétés savantes, secrétaire général de la sixième session du Congrès de Clermont-Ferrand.

Bouilleveau (l'abbé), à Cerisières (Haute-Marne).

Boulenger, à Reims.

Boullaire, négociant, à Reims.

Bouquet (Charles), négociant, membre du Comice agricole, à Reims.

Bourassé (l'abbé), archéologue, chanoine honoraire, à Tours.

Bourdon, sous-préfet, à Reims.

Bourdon fils, licencié en droit, secrétaire en chef de la sous-préfecture, à Reims.

Bourdonné, directeur de l'Ecole supérieure, à Reims.

Bourgeois (Auguste), à Reims.

Bourgeois (Arsène), négociant, à Reims.

Bourgogne, négociant, à Bruxelles.

Bourgon (Louis), négociant, à Reims.

Bourguignon, négociant, à Reims.

Bourlon de Sarty, préfet de la Marne, maitre des requêtes, à Châlons-sur-Marne.

Bournizet (Nicolas-Francois), ancien notaire, à Hermonville.

Bouron, négociant, membre de la Société industrielle, à Reims.

Bourquin (l'abbé), curé doyen, à Bourgogne.

Bourquin, principal du collége, à Sainte-Menehould.

Bramet (l'abbé), professeur de seconde au petit séminaire, à Reims.

Brémard-Richard, négociant, à Reims.

Bressy (de), médecin oculiste, à Paris.

Brice (Remi-Marie-Isidore), négociant, membre du Comice agricole, à Reims.

Brice, pharmacien, à Marle.

Bricout, propriétaire et maire, à Merfy.

Brimont (vicomte de), ancien député, membre de l'Académie, vice-président de la treizième session du Congrès scientifique, à Reims.

Brimont (Edmond de), négociant, à Reims.

Brimont (Henri de), propriétaire, membre du Comice agricole, à Hourges.

Brimont (Charles de), à Reims.

Brimont (Edgar de), à Reims.

Brissart-Binet, libraire de l'Académie, à Reims.

Brocart, ancien notaire, à Beaurieux.

Brocart fils, étudiant, à Beaurieux.

Bruant-Aynard, négociant, à Reims.

Brulé, notaire, membre du conseil général de la Marne, à Fismes.

Brunet (Edmond de), négociant, membre de la chambre de commerce, à Reims.

Brunette, architecte de la ville, membre de l'Académie, à Reims.

Buffet-Périn, ancien juge au tribunal de commerce, à Reims.

Buffet (l'abbé), curé de Saint-André, à Reims.

Buffet (Louis), négociant, à Reims.

Buirette (Pierre-Marie), ancien président du conseil des prud'hommes, à Reims.

Bureau (Louis), filateur, à Reims.

Bussières (Brocard de), officier supérieur du génie en retraite, député de la Marne, président de la deuxième section du Congrès de Reims, à Arcis-le-Ponsart.

Cabanel de (baron de Sermet), intendant militaire en retraite, à Châlons-sur-Marne.

Cadot (l'abbé), vicaire de Saint-Jacques, à Reims.

Cadot (l'abbé), curé desservant au Fond-de-Givonne.

Cahier (l'abbé), professeur de philosophie au grand séminaire, à Reims.

Caillet-Perceval, à Reims.

Canon (Joseph-Samuël), à Reims.

Camu-Didier, ancien adjoint, vice-président du conseil des directeurs de la caisse d'épargnes, à Reims.

Camu (L.-Ph.), ancien juge au tribunal de commerce, membre de la chambre de commerce, délégué au conseil général du commerce et des manufactures, à Reims.

Camus-Thiérot, propriétaire, à Reims.

Camus (Maurice), à Reims.

Capette, étudiant en médecine, à Reims.

Cappe, avocat, à Aire.

Carette (Antoine-Michel, le chevalier), officier supérieur du génie, président de la première section à la treizième session du Congrès scientifique, membre de plusieurs sociétés savantes, rue de Bagneux, 7, à Paris.

Caron (l'abbé), curé desservant, à Gland.

Caron, étudiant en droit, à Reims.

Carpentier-Bisson, négociant, juge au tribunal de commerce, à Reims.

Carpentier-Cugnot, négociant, à Reims.

Carrier (Pierre-François), à Reims.
Carteret, maire de la ville, membre de l'Académie de Reims.
Carteron (Jean-Baptiste), membre de la Société géologique de France, à la Grande-Combe-des-Bois (Doubs.)
Caton (l'abbé), curé desservant, à Tréloup.
Caton (l'abbé), curé desservant, à Crésancy.
Caulaincourt (le comte Anatole de), propriétaire, à Lille.
Caumont (de), membre correspondant de l'Institut de France, membre du conseil général d'agriculture, vice-président de la treizième session du Congrès scientifique, à Caen.
Cauvin, membre de l'Institut des provinces, au Mans.
Cavalier (l'abbé), supérieur du petit séminaire, à Avon.
Cellier (l'abbé), curé de Saint-Clément-sur-Arne.
Chaffner-Guyotin, négociant, à Reims.
Chaix-d'Est-Ange, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats, député de la Marne, à Paris.
Champagne (l'abbé), vicaire de Saint-Maurice, à Reims.
Champagne-Varin, négociant, à Reims.
Champenois (l'abbé), chanoine honoraire, curé de Notre-Dame de Châlons, membre du Comité archéologique de la Marne, correspondant du Comité historique des arts et monuments, à Châlons-sur-Marne.
Chandon-Moet, négociant, à Epernay.
Chandon (Gabriel), à Epernay.
Chanlaire (de), ancien commissaire de marine, rue des Saussaies, 3, à Paris.
Chanlaire (Thomas), négociant, à Epernay.
Chanteloup (Louis-François-Hippolyte Lespagnol de), propriétaire, à Reims.
Charbonneaux-Denizet, manufacturier, à Reims.
Charbonneaux-Desmoulins, membre de la Société industrielle, propriétaire, à Reims.
Charbonneaux (Charles), négociant, à Reims.
Chardinal (l'abbé), curé desservant, à Prosnes.
Charlier (l'abbé), directeur de l'établissement de Bethléem, à Reims.
Charlier, médecin vétérinaire, à Reims.
Charpentier (Léopold), membre correspondant de l'Académie de Reims.
Charpentier-Courtin, membre du Comice agricole, à Reims.
Charpentier-Lenoble, ancien professeur au collége royal, à Reims.
Chatelain-Sabatié, teinturier, à Reims.

Chaubry (le baron), conseiller à la cour royale, membre du conseil général de la Marne, membre correspondant de l'Académie de Reims, rue Jacob, 48, à Paris.

Chausson (Eugène), négociant, à Epernay.

Chausson (Henri), négociant, à Epernay.

Chevalier, président de la chambre syndicale des huissiers, à Reims.

Chevalier, médecin, à Ville-en-Tardenois.

Chevigné (le comte de), colonel de la garde nationale, à Reims.

Choiset (Etienne), négociant, à Châlons-sur-Marne.

Choppin, avocat, juge suppléant, à Reims.

Choquet-Arnoult, à Reims.

Cirier (l'abbé), chanoine honoraire, aumônier de l'hospice général, à Reims.

Claise-Bricou, médecin, à Saint-Michel.

Clerc (l'abbé), professeur de rhétorique, à Luxeuil (Haute-Saône).

Clicquot, membre de l'Académie de Reims.

Clignet (Simon-André), négociant, à Reims.

Clin (Charles), licencié en droit et manufacturier, à Reims.

Clin (Charles, fils), à Reims.

Cochard (Alexandre-Adolphe), chimiste, directeur de la compagnie rémoise pour l'éclairage au gaz, à Reims.

Coetlosquet (le comte du), membre titulaire et délégué de l'Académie royale de Metz, vice-président de la cinquième section au Congrès de Reims, à Metz.

Coilot (Jean-Baptiste), membre du Comice agricole, à Reims.

Colinet, médecin, à Tagnon.

Collart (l'abbé), curé desservant, à Epagny.

Collet-Foutelais, négociant, à Reims.

Collet-Hubert, médecin, à Saint-Hilaire-le-Petit.

Collet-Leloup, négociant, à Reims.

Collet-Varenne, négociant, à Reims.

Collignon, docteur-médecin, à Reims.

Collot, curé, à Olizy.

Colombiers (des), président de la Société d'agriculture du département de l'Allier, au château de Poussang, près Bourbon-l'Archambault.

Comellas (Raymond), docteur-médecin, à Valence (Espagne).

Congnet (l'abbé), chanoine titulaire, à Soissons.

Considérant (Victor), ancien officier du génie, membre du conseil général de la Seine, à Paris.

Contant, notaire, membre du Comité supérieur d'instruction primaire, membre de l'Académie, à Reims.

Contant-Petit, rentier, à Reims.
Contant (Jules), propriétaire, à Reims.
Contet-Muiron, commissionnaire, à Reims.
Comnene (Demetrius-Stephanopoli de), docteur-médecin, à Carjère, en Corse.
Compas-Rondelet, négociant, membre de la Société industrielle, à Reims.
Corbeau, vérificateur des poids et mesures, à Reims.
Cordier, ingénieur civil, à Reims.
Cordier (Jean-Pierre), étudiant en droit, à Reims.
Cornilus (l'abbé), curé à Mont-Saint-Père (Aisne).
Courcelles (le comte de), rentier, à Lille.
Courmeaux (Eugène), bibliothécaire-adjoint, membre de l'Académie, secrétaire de la cinquième section du Congrès, à Reims.
Courtois-Muiron, négociant, à Reims.
Coutier (Jean-Baptiste), ancien huissier, à Reims.
Coutier-Démoulin, rentier, à Reims.
Coutier (Edouard-Louis-Eugène), notaire, à Beaurieux.
Coutin, capitaine en retraite, à Reims.
Croutelle-Neveu, négociant, président de la Société industrielle, à Reims.
Croutelle-Géruzet, négociant, membre de la Société industrielle, à Reims.
Cruxen (Gaëtan), chirurgien des milices, à Porto-Rico.
Cugnot-Fricotteau, rentier, membre du bureau de bienfaisance, à Reims.
Cuif-Maquart, négociant, membre de la Société des amis des arts, à Reims.
Cultier, négociant, à Reims.
Curiot (l'abbé), curé desservant, à Rilly-la-Montagne.
Cussy (vicomte de), membre de l'Institut des provinces, vice-président de la deuxième section au Congrès de Reims, à Saint-Mandé.

Dagonet, docteur, médecin en chef de l'asile public d'aliénés, à Châlons-sur-Marne.
Daguenet, professeur au collége Stanislas, à Paris.
Daire, ancien notaire, à Reims.
Daire, avocat, membre de la Société des amis des arts, à Reims.
Damestoy, docteur en médecine, à Fismes.
Damiens, professeur au collége royal, à Reims.

DANTON (Remi), notaire honoraire, à Reims.
DANTON (Henri), notaire, à Avize.
DARAS (l'abbé), professeur au petit séminaire, à Troyes.
DARAS (l'abbé), diacre, à Soissons.
DARJOU, peintre, rue Poissonnière, 18, à Paris.
DARSONVAL-GRANDREMY, fabricant de tissus, à Reims.
DARTOIS, négociant, à Beaurieux.
DAUPHINOT-JOURDAIN, filateur, à Reims.
DAUPHINOT (Simon), négociant, à Reims.
DAUPHINOT-MIDOC, associé-négociant, à Reims.
DAUPHINOT-PERARD, négociant, membre du Comice agricole, à Isles.
DAVID (Adolphe), négociant, membre de la Société des amis des arts, à Reims.
DAVID, directeur des messageries, à Reims.
DAVID (Nicolas), rédacteur de la *Revue de Reims*, à Reims.
DECAEN (Eugène), négociant, à Reims.
DECÈS, docteur-médecin, professeur à l'école de médecine, secrétaire de la troisième section du Congrès, à Reims.
DEFFAUX (Isidore), négociant, membre de la Société industrielle, à Reims.
DEHAYE (Jean-Antoine-Victor), rentier, à Reims.
DÉHU (Edouard), commissaire-priseur, à Reims.
DEJONCIÈRE-DESSAIN, négociant, membre de la Société industrielle, à Reims.
DEJONGE, associé-négociant, membre de la Société des amis des arts, à Reims.
DELABARRE (l'abbé), curé, à Soissons.
DELACHAPELLE, notaire honoraire, à Epernay.
DELAFRAYE (Emile), directeur du bureau de mesurage, à Reims.
DELAFRAYE (Adolphe), associé-négociant, membre de la Société industrielle, à Reims.
DELAMOTTE (Alexandre), commissionnaire, membre de la Société industrielle, à Reims.
DELAPORTE, vice-président de la cinquième section au Congrès de Reims, propriétaire, à Vendôme.
DELARSILLE (Nicolas-François-Hubert), rentier, à Reims.
DELARSILLE (Marie-Hubert), commissionnaire, à Reims.
DELARSILLE (Victor), commissionnaire, membre de la Société des amis des arts, à Reims.
DELATTRE (Hubert-Victor), médecin, à Vireux-Molhain.
DELAUNOIS-LECLERC, propriétaire, à Reims.

Delbeck (Félix-Désiré), négociant en vins, à Chigny.
Delécluse (Jacques-Stanislas), rentier, à Reims.
Delécluse (Guillaume-Antoine), négociant, à Reims.
Delius, banquier, à Reims.
Delius (Georges), membre de la Société des amis des arts, à Reims.
Delmas, ancien censeur des études, membre de l'Académie royale de Metz, à Reims.
Demain (Stanislas), étudiant en droit, à Reims.
Demaison-Henriot, négociant, membre du conseil d'arrondissement, à Reims.
Demilly aîné, médecin vétérinaire, secrétaire du Comice agricole, à Reims.
Demilly (Jules), négociant, membre de la Société des amis des arts, à Reims.
Denis (Claude-François), membre de la Société royale des antiquaires, membre de la Société d'agriculture, sciences et arts de Châlons-sur-Marne, à Commercy.
Dérodé (Pierre-Augustin), ancien manufacturier, membre du conseil général de la Marne, à Reims.
Dérodé (Emile), avocat, membre de l'Académie de Reims, vice-président de la deuxième section du Congrès, à Reims.
Dérodé-Brochard, négociant, à Reims.
Derosière, médecin, maire à Cormicy.
Dervin aîné, négociant, à Reims.
Dérué-Berton, propriétaire, à Reims.
Deschamps (Samson), ancien inspecteur des forêts, membre de plusieurs sociétés savantes, à Caen.
Descharmes, propriétaire, à Verzy.
Desjardin, médecin, à Bazancourt.
Desplanque jeune, négociant, à Lizy-sur-Ourcq.
Desprez, docteur en médecine, à Reims.
Desrousseaux (Louis-Charles-Edouard), administrateur des manufactures de glaces de Saint-Quirin, Cirey et Monthermé, à Vandières.
Dessain (Louis), négociant, à Reims.
Desselle (l'abbé), curé desservant, à Ludes.
Desteuque, directeur de la compagnie générale d'assurances, à Reims.
Detouche (Laurent), peintre d'histoire, à Paris.
Devaux (Léon-Guérin), substitut du procureur du roi, à Reims.
Devienne, ancien notaire, à Reims.
Diancourt aîné, négociant, à Reims.

Didier-Brice, négociant, à Reims.

Didier (Charles-Félix), à Reims.

Didron, secrétaire du Comité historique des arts et monuments, vice-président de la quatrième section au Congrès de Reims, rue d'Ulm, 1, à Paris.

Dinet-Peuvrel, président du Comice agricole, juge au tribunal de commerce d'Epernay, à Avize.

Disant (Louis-Joseph-Claude), membre de la Société des amis des arts, à Reims.

Disant (Louis-Eugène), négociant, membre de la Société industrielle, à Reims.

Dobignie fils, négociant, à Reims.

Doublet de Boisthibault, bâtonnier de l'ordre des avocats, conservateur de la bibliothèque publique de Chartres, membre de la Société des antiquaires de France, de Normandie et de l'Ouest, à Chartres.

Douce, suppléant de la justice de paix de Rozoy-sur-Serres, à Résigny.

Doulcet, receveur général de la Marne, à Châlons.

Doury, notaire, maire et membre du conseil d'arrondissement, à Savigny-sur-Aisne.

Douté, négociant, à Reims.

Doyen, avoué, à Reims.

Doyen (Eugène), propriétaire, à Reims.

Driou (l'abbé), professeur au petit séminaire, à Langres.

Drouet (Louis), à Reims.

Dubois (le comte Eugène), maître des requêtes au conseil d'Etat, rue Duphot, 15, à Paris.

Dubois (Victor-André), procureur du roi, à Melun.

Dubourg-Maldan, docteur-médecin, à Reims.

Dubroca, médecin vétérinaire au 8e dragons, membre de la Société d'agriculture des Ardennes et de la Société de médecine vétérinaire et comparée de la Seine, à Sedan.

Duchesne, archéologue, membre correspondant de l'Académie, à Reims.

Dufour (Charles), à Amiens.

Dufour (Alfred), à Reims.

Duhamel (Charles-Eugène, vicomte de Breuil), lieutenant-colonel de cavalerie en retraite, à Rosnay.

Dumas, chanoine honoraire, aumônier et membre de la commission des prisons, à Reims.

Dumay (l'abbé), curé à Moulins.

Duplessy, notaire, à Reims.
Dupotet (le baron), à Paris.
Dupré, avoué, à Reims.
Duquenelle, numismate, membre du Comité d'archéologie et de l'Académie, à Reims.
Durand, architecte, rue de Labruyère, 23, à Paris.
Duron, capitaine de chasseurs, à Constantine.
Dutemple, membre de la Société géologique de France et membre correspondant de l'Académie de Reims, à Pierry.
Du Val (Louis), docteur-médecin, à Reims.
Duval (Louis), docteur-médecin, à Epernay.
Duval, banquier, à Rethel.

Elie (Louis), à Reims.
Estienne, à Givry (Ardennes).
Estrayer-Cabassolle (l'abbé), vicaire général, à Châlons-sur-Marne, membre correspondant de l'Académie de Reims, à Châlons.
Etienne-Lefranc, négociant, à Reims.
Etienne, étudiant, à Reims.

Fabert (de), lieutenant colonel d'artillerie en retraite, au Ban-Saint-Martin, près Metz.
Failly (l'abbé de), chanoire honoraire, aumônier de l'hôpital Saint-Marcoul, à Reims.
Fanart, propriétaire, à Besançon.
Fanart (Louis), membre de l'Académie, secrétaire de la cinquième section du Congrès, à Reims.
Farochon (Eugène), statuaire, grand prix de l'Institut, ex-pensionnaire de l'Académie de France à Rome, rue de l'Est, 17, à Paris.
Fassin-Subé, négociant, membre du conseil des prud'hommes, à Reims.
Fassin jeune, à Reims.
Faucher (Léon), homme de lettres, vice-président de la deuxième section au Congrès de Reims, à Paris.
Faure fils, négociant, membre de la Société des amis des arts, à Reims.
Fenaut (Nicolas), docteur en chirurgie, à Reims.
Ferdin, à Vrigny.
Fère, à Villers-Franqueux.
Ferry, avocat à la cour royale, à Nancy.
Feuillet, juge de paix, à Lyon.

Flament, propriétaire, à Reims.
Flament, notaire, à Boult-sur-Suippes.
Flamenville, officier de l'Université, rue de Seine, 48, à Paris.
Fleury, rédacteur du journal l'*Ardennais*, membre honoraire de l'Académie de Reims, à Sedan.
Fleury-Millet, négociant, à Reims.
Fleury-Savoye, négociant, à Reims.
Flobert-Leclerc, pharmacien, à Reims.
Floquet-Garnier, négociant, à Reims.
Foissier, inspecteur honoraire des écoles primaires, à Rethel.
Folliart, banquier, à Reims.
Folliet aîné, négociant, à Reims.
Forest (Edouard), négociant, à Reims.
Fortel-Scheppers, négociant, membre correspondant de la Société des amis des arts, à Reims.
Fossé-Darcosse, président du Comité archéologique, à Soissons.
Foucault, docteur en médecine, à Epernay.
Foucher fils, membre correspondant de l'Académie de Reims, à Mareuil sur-Ay.
Fourneaux, banquier, membre de la Société industrielle, à Reims.
Fournier (l'abbé), curé-doyen, membre correspondant de l'Académie de Reims, à Rethel.
Franck fils, à Reims.
François (Amand), propriétaire, à Dizy.
Franquet (Louis-Charles), ancien avocat, à Reims.
Fremeau, ancien notaire, à Beaurieux.
Freschard (l'abbé), curé, à Fresne.
Freschard (l'abbé), curé-desservant, à Herbeuville.
Frignez (Ernest), avocat, docteur en droit et ès sciences, membre de plusieurs sociétés savantes, à Strasbourg.
Frissard (Arsène-Augustin), négociant, membre de la Société des amis des arts, à Reims.
Froment (Charles), propriétaire, à Saint-Thomas.
Fructus, architecte, à Reims.
Fuilhan (Jean), docteur-médecin, à Laon.

Gagnereaux fils, négociant, à Reims.
Gaide (l'abbé), chanoine honoraire, curé de Saint-Jacques, à Reims.
Gaillet-Husson, propriétaire, à Reims.
Gaillot, ancien notaire, à Oiry.
Gainet (l'abbé), curé desservant, à Cormontreuil.

GALET, propriétaire, à Goudelancourt.

GALIS, membre de la commission administrative de l'hospice, à Epernay.

GANDON, officier supérieur en retraite, directeur de l'octroi, à Reims.

GARANGER, notaire, à Reims.

GARBÉ (Charles), avocat à la cour royale, quai Napoléon, 23, à Paris.

GARCET, professeur de mathématiques spéciales au collége royal de Reims, membre de l'Académie, à Reims.

GARINET (Jules), doyen du conseil de préfecture, homme de lettres, à Châlons-sur-Marne.

GARNIER (Nicolas-Eugène), notaire, à Reims.

GASTEBOIS, lieutenant-colonel en retraite, à Lachy, près Sézanne.

GAVART fils, à Reims.

GELDERMANN (Pierre), négociant en vins, à Ay.

GELLÉ (Louis-Narcisse), ancien notaire, membre du Comité d'instruction publique, à Ozoir-la-Ferrière (Seine et Marne).

GENTEUR (Maxime), avocat, à Orléans.

GEOFFROY DE VILLENEUVE, propriétaire, membre de l'Académie, à Reims.

GERBAULT (Armand), négociant, membre de la Société industrielle, à Reims.

GÉRENTE, peintre-verrier, à Paris.

GÉRUZEZ (Eug.), professeur d'éloquence à la Sorbonne, à Paris.

GÉRUZEZ-MOPINOT, caissier de la caisse d'épargnes, à Reims.

GILBERT, licencié en droit, adjoint au maire, à Reims.

GILLES-GILLITZ, propriétaire, membre de la Société des amis des arts, à Reims.

GILLET-BREDY, négociant, à Reims.

GILLOTIN aîné, négociant, membre de la Société industrielle, à Reims.

GILLOTIN (Charles), propriétaire, à Reims.

GIVELET-MARGUET, négociant, ancien juge au tribunal de commerce, à Reims.

GIVELET (Henri), négociant, à Reims.

GIVELET (Charles), à Reims.

GIVELET (Edmond), à Reims.

GOBAILLE (Louis-Léonard), professeur de morale au séminaire, à Soissons.

GOBET, licencié en droit, ancien maire, membre de l'Académie, à Reims.

Gobin (François-Victor), banquier et juge au tribunal de commerce, à Epernay.

Goda, notaire, à Reims.

Godart (l'abbé), membre de la Société des Maristes, à Langres.

Godart (Charles-François), ancien notaire, à Vouziers.

Godart (Melchior), propriétaire, à Epernay.

Godart (Jacques-Félix), professeur au collége, à Laon.

Godet (Henri), propriétaire, à Guise.

Godet (Charles), négociant, à Reims.

Godfroy (l'abbé Eusèbe), professeur au séminaire de Nancy.

Godin (Jean-Louis), libraire, à Reims.

Godinot, juge de paix, membre du conseil d'arrondissement, correspondant de l'Académie de Reims, à Châtillon.

Goffinet-Salle, filateur, à Reims.

Goguel (Edouard), chef d'institution, membre de l'Institut des provinces, vice-président de la cinquième section aux Congrès d'Angers et de Reims, à Strasbourg.

Goïot, inspecteur des travaux publics de la ville de Reims.

Golzart, receveur des contributions directes, à Reims.

Gonel, avocat, membre de l'Académie de Reims.

Gonzalle, homme de lettres, à Reims.

Gosset, architecte, membre de l'Académie, à Reims.

Gosset-Lundy, négociant, à Reims.

Gouge (l'abbé), à Montmédy.

Goulet-Gravet, négociant, à Reims.

Goulet-Collet, négociant, à Reims.

Goulet, inspecteur des pompes à incendie du département de la Marne, à Reims.

Goulet (Henri), négociant, juge suppléant au tribunal de commerce, administrateur du comptoir de la banque de France, à Reims.

Goulet-Leclerc, négociant, à Reims.

Gourjeault (le comte de), membre de la Société d'agriculture des Ardennes, à Mézières.

Gourmeaux, notaire et maire, à Vieil-Saint-Remi.

Gousset (Thomas), archevêque de Reims, président du Congrès, à Reims.

Gousset (l'abbé), curé à Lavoncourt (Haute-Saône).

Gravet-Bigot, propriétaire, à Ay.

Grépinet (Honoré-Casimir), ancien directeur des contributions directes, à Châlons-sur-Marne.

Griffon (Joseph-Emmanuel), ancien juge suppléant au tribunal civil, à Reims.

Grimprel du Goulot (J.-F.), président honoraire du tribunal civil de Reims, au Goulot.

Grimprel du Goulot (Jules-Agricola), propriétaire, au château de Prin.

Gros, évêque de Versailles, membre correspondant de l'Académie de Reims.

Gros (Isidore), ancien professeur au collége royal, à Reims.

Gros-Baudille, négociant, à Reims.

Gros (Jean-Baptiste), avocat, à Reims.

Gros-Dévillé, négociant, à Reims.

Grosset (Jean), négociant, membre de la Société industrielle, à Reims.

Grouselle, négociant, à Reims.

Growe, vice-président de l'Institut de la Grande-Bretagne, vice-président de la première section du Congrès de Reims, à Londres.

Guéry (Léandre), membre de la Société des amis des arts, à Reims.

Guffroy de Rosemond, contrôleur des contributions indirectes, à Reims.

Guffroy de Rosemond, avocat, à Arras.

Guichard (Corneille-Ferdinand), officier de marine retraité, professeur de langue anglaise au collége royal, à Reims.

Guillard (Jean-Baptiste), médecin, à Ambonnay.

Guillaume, à Verzy.

Guillaume (Pierre-Eugène), à Reims.

Guillemart, ancien sous-économe au collége, rue des Carmes, à Reims.

Guillemin, professeur d'histoire au collége royal, membre de l'Académie, à Reims.

Guillemin-Levieux, négociant, à Reims.

Guillemot, négociant, à La Rochelle.

Guillet (Alexandre), pharmacien interne des hôpitaux, à Reims.

Guillory aîné, président de la Société industrielle, secrétaire général de la onzième session, et vice-président de la douzième session des Congrès scientifiques de France, à Angers.

Guillot-Chéon, rentier, membre du Comice agricole, à Reims.

Guinaumont (Loisson de), vicaire-général, à Châlons-sur-Marne.

Guinaumont (Loisson de), ancien député, membre correspondant de l'Académie de Reims, à Pierry.

Guyotin-Gaillot, négociant, membre du conseil des prud'hommes, membre de la Société des amis des arts, à Reims.

GUYOTIN (Victor), propriétaire, membre de la Société des amis des arts, à Reims.

GUYOTIN (Louis), à Reims.

HACQUART, propriétaire, à Reims.

HACQUART (Louis), juge de paix, à Cormicy.

HANNEQUIN, docteur-médecin, adjoint au maire, vice-président de la troisième section du Congrès, à Reims.

HANNEQUIN (Gustave), négociant, à Reims.

HANNESSE (l'abbé), chanoine honoraire, secrétaire de l'archevêché, à Reims.

HANS-FLICOTTEAUX, rentier, à Reims.

HARDY, ingénieur des ponts et chaussées, à Reims.

HARMAN-CAMU, économe des hôpitaux, à Reims.

HAUSSAY (le baron de), capitaine de vaisseau en retraite, membre de la commission administrative des hospices, à Reims.

HÉBERT, à Reims.

HÉCART-GAILLOT, peintre, à Reims.

HEIDSIECK (Charles), à Reims.

HÉMART (EMILE), maire, à Montmort.

HÉMART (le baron), propriétaire, membre du conseil d'arrondissement, à Louvois.

HENRAT, licencié en droit, président de la chambre des avoués, à Reims.

HENRIONNET, négociant, à Reims.

HENRIOT (Isidore), ancien juge au tribunal de commerce, à Reims.

HENRIOT (l'abbé), chanoine honoraire, vicaire de Notre-Dame, à Reims.

HENRIOT (Eugène), négociant, membre de la Société industrielle, à Reims.

HENRIOT (Edouard), négociant, ancien juge au tribunal de commerce, à Reims.

HENRIOT (Etienne) fils, membre du Comice agricole, à Reims.

HENRIOT aîné, ancien juge au tribunal de commerce et membre de la chambre de commerce, à Reims.

HENRIOT (Louis), négociant, à Reims.

HENRIOT (Jules), négociant, à Reims.

HENROT, docteur-médecin, à Reims.

HENROT fils, étudiant, à Paris.

HENROT (Jules), pharmacien interne des hôpitaux, à Reims.

HENRY-ROBERT, rentier, à Reims.

HENRY, receveur municipal, à Reims.

Herbé-Périnet, à Reims.
Hermann (Louis), à Reims.
Heurpé (Eugène), docteur en médecine, à Tours-sur-Marne.
Hingot (l'abbé), curé desservant, à Ville-Dommange.
Hombres-Firmas (le baron d'), géologue, membre correspondant de l'Institut de France, à Alais (Gard).
Homo, à Reims.
Huart-Battier, propriétaire, à Reims.
Huart-Clément, négociant, à Reims.
Huart (Auguste), négociant, à Reims.
Hubert, professeur de philosophie, officier de l'Université, membre correspondant de l'Académie de Reims, secrétaire de la cinquième section du Congrès, à Charleville.
Hubert-Nogarets, à Reims.
Hubignon, juge d'instruction, membre correspondant de l'Académie de Reims, à Vouziers.
Huerne, juge au tribunal civil, à Reims.
Huet (Louis), membre de la Société des amis des arts, à Reims.
Huet (Pierre), négociant, à Reims.
Huet fils, négociant, à Reims.
Huot (Louis-Paul), avocat de la préfecture du département de Seine-et-Oise, conservateur-adjoint de la bibliothèque de Versailles.

Igier (l'abbé), curé desservant, à Inor.
Illaire, receveur de l'enregistrement des actes civils, à Reims.

Jacquart, à Reims.
Jacquart (Cyrille), à Reims.
Jacout (Pierre-Louis-Marie), ancien pharmacien, à Reims.
Jacout (Pierre-Marie-Félix), pharmacien, à Reims.
Jacout (Adolphe), négociant, à Reims.
Jacquet (Charles-Nicolas), ex-médecin vétérinaire, à Reims.
Jacquet (Louis), imprimeur de l'archevêché et de l'Académie, à Reims.
Jobard, directeur du musée de l'Industrie belge, membre de l'Institut des États-Unis, de la Société d'encouragement de Paris, de Londres et de Berlin, etc., etc., vice-président de la deuxième section au Congrès de Reims, à Bruxelles.
Jobart (Jean-Baptiste), négociant, à Reims.
Jobert, notaire, à Ville-Dommange.

Jolicœur, pharmacien, à Reims.
Joly, propriétaire à Château-Porcien.
Journiac (Nicolas-Pierre-François-Marie), rentier, à Reims.
Judas (l'abbé), curé desservant, à Chassemy.
Jullien de Paris, ancien inspecteur aux revues, ancien fondateur de la *Revue encyclopédique*, rue Rocher-d'Antin, 23 bis, à Paris.
Julliot, à Reims.

Keridec (le vicomte de), propriétaire à Hennebont (Morbihan).
Kny (Adolphe), à Breslaw (Silésie).
Kozierowski, architecte, membre de la Société des amis des arts et de l'Académie, à Reims.
Kraft (Hugues), négociant, à Reims.

Labitte-Flajolet, négociant, membre de la Société des amis des arts, à Reims.
Lacatte-Joltrois, homme de lettres, membre du Comité d'archéologie, à Reims.
Lachapelle, filateur, membre du conseil des prud'hommes, à Reims.
La Cour (le baron Emile de), propriétaire, à Saint-Georges (Loir et Cher).
La Cour (le chevalier Ferdinand de), propriétaire, à Saint-Georges (Loir et Cher).
Lacouture (l'abbé), économe du grand séminaire, à Troyes.
Lacurie (l'abbé), membre de plusieurs sociétés savantes, nationales et étrangères, à Saintes.
Lafond-Gouri, professeur à l'école de médecine, à Toulouse.
Lair, secrétaire de la Société d'agriculture, membre de plusieurs sociétés savantes, à Caen.
Lajoye (Jean-Baptiste), propriétaire, à Reims.
Lalire, médecin, correspondant de l'Académie de Reims, à Plivot.
Lallement, docteur en médecine, à Charleville.
Lambert, notaire, adjoint au maire, à Rethel.
Lambert (l'abbé), supérieur du petit séminaire, à Reims.
Lambert-Paquet, professeur, à Reims.
Lambert-Darsonval, négociant, à Reims.
Lambertye (le comte Léonce de), membre correspondant de l'Académie de Reims, des Sociétés d'agriculture de Châlons-sur-Marne, de botanique de Gand, d'horticulture de Paris, Versailles, Clermont, etc., au château de Chaltrait.

Lamort (l'abbé), chanoine honoraire d'Arras, à Aire.
Lamort, négociant, à Reims.
Lamotte, négociant, à Reims.
Landouzy, secrétaire de l'Académie, professeur à l'école de médecine, l'un des secrétaires généraux de la treizième session, etc., à Reims.
Landouzy (Hector), étudiant en droit, à Haution (Aisne).
Langlet, médecin, à Reims.
Langlois, juge de paix, vice-président du bureau de bienfaisance, à Reims.
Lanson (Jean-Baptiste), ancien négociant, président de la chambre de commerce, à Reims.
Lanson aîné, négociant, à Reims.
Lanson-Gerbaux, négociant, à Reims.
Lantiome, entrepreneur de bâtiments, membre de la Société des amis des arts, à Reims.
La Personne (Pierre-Louis de), architecte, à Reims.
Laplanche, receveur des contributions directes, à Beaumont.
Lapoulle, notaire, membre du conseil général de la Marne, à Witry-lez-Reims.
La Prairie (Leclercq-Jules-Henri de), membre du Comité supérieur d'instruction primaire, membre du Comité archéologique, à Soissons.
La Prairie (de), vice-président du tribunal civil, à Reims.
Larbre fils, à Reims.
Lardinois, négociant, à Verviers.
Larive (Marie-Napoléon-Jacques), négociant, membre de la Société des amis des arts, à Reims.
Larquelay (Hippolyte), agent de change, à Reims.
Lassaigne (l'abbé), directeur au grand séminaire, à Reims.
Lasson (Joseph-Victor), médecin, à Epernay.
Launois (Henri), négociant, à Reims.
Lauveau, magistrat, à Paris.
Leblanc (François), commissionnaire, à Reims.
Leblond (Nicolas-Xavier), instituteur, à Isle-sur-Suippes.
Lebrun-Lepreux, juge au tribunal de commerce, membre du Comice agricole, à Reims.
Leclerc-Allart, négociant, à Reims.
Lecointre, négociant, président du tribunal de commerce, à Reims.
Lecointre (l'abbé), vicaire de Notre-Dame, chanoine honoraire, à Reims.
Lecomte (l'abbé), curé desservant, membre du Comité archéologique de Soissons, à Limé.

Leconte, pharmacien en chef de l'Hôtel-Dieu, membre de l'Académie, à Reims.

Le Cornier, contrôleur principal des contributions directes, à Reims.

Lécrivain, ancien notaire et maire, à Jonchery.

Ledoux, négociant, à Reims.

Lefert-Desmarets, négociant, à Reims.

Lefèvre-Malotet, manufacturier, juge au tribunal de commerce, à Reims.

Lefèvre, maître de pension, à Attigny.

Lefèvre (l'abbé Charles-Joseph), curé desservant, à Choisy-le-Roy.

Lefèvre (Louis), sous-intendant militaire, à Moulins.

Lefloch (Ernest-Ferdinand), propriétaire, à Reims.

Le Gall, ancien député, président de la Société d'agriculture d'Ille et Vilaine, à Rennes.

Legay, directeur des postes, à Reims.

Legrand (Auguste), négociant, membre du conseil des prud'hommes, à Reims.

Legras, notaire et suppléant de la justice de paix de Châtillon, à Vandières.

Legras, notaire, à Amagne.

Legros-Allart, à Reims.

Legros-Thierry, ancien juge de paix de Château-Porcien, à Reims.

Lehault (Paul-François-Jérôme), propriétaire, à Marle.

Leherle, directeur de l'école normale primaire, à Châlons-sur-Marne.

Lehnerts (l'abbé), principal du collége, à Charleville.

Lejeune, professeur au collége royal, membre correspondant de l'Académie, à Reims.

Lelarge (Auguste), étudiant, à Reims.

Lelarge-Benoit, négociant, à Reims.

Lelasseux, banquier, à Nogent-le-Rotrou.

Lelaurain-Mailfait, négociant, à Reims.

Lelong (Adrien-Etienne), propriétaire, à Fismes.

Leloup-Ponsard, à Reims.

Lemaitre-Janet, négociant, à Ay.

Lemaitre, receveur-général, à Guéret.

Lemontier, négociant, membre de la Société des amis des arts, à Reims.

Lenepveu aîné, négociant, président du tribunal de commerce, à Epernay.

Lepaulle-Neuville, propriétaire, à Reims.
Lepine, instituteur, membre correspondant de l'Académie de Reims, à Renwez.
Lepreux-Jarlot, rentier, à Reims.
Leredde (l'abbé), curé doyen, à Marle.
Lerouge (l'abbé), aumônier du collége royal, à Troyes.
Leroux (Magloire), négociant, lieutenant-colonel de la garde nationale, à Reims.
Leroux (Agathon), docteur en médecine, membre correspondant de l'Académie de Reims, à Corbeny.
Leroux (Charles), propriétaire, à Soissons.
Leroux-Berthelemot, négociant, à Reims.
Le Roy (Marc-Antoine), notaire honoraire, à Tours-sur-Marne.
Leroy (Eugène-Emile), filateur, membre de la Société des amis des arts, à Reims.
Lesourd-Delisle, membre de la Société industrielle, à Angers.
Leuchsenring, docteur en médecine, à Reims.
Levarlet (Louis-Eusèbe), filateur, à Reims.
Levavasseur (Louis-Stanislas), vérificateur de l'enregistrement des domaines, à Paris.
Levent, pharmacien-botaniste, à Reims.
Levernieux (Pierre-Joseph), négociant, à Reims.
Levieux-Paredde, propriétaire, à Thil.
Levieux (Pierre-Jules), notaire, à Rethel.
Levieux-Duval, négociant, membre de la Société des amis des arts, à Reims.
Lhost (l'abbé), curé desservant, à Lozy.
Liénard (Jean-Baptiste), peintre, à Châlons-sur-Marne.
Ligier (l'abbé), curé desservant, à Laheycourt.
Lillet-Gravier, propriétaire, au Blansablon,
Lintz, négociant, à Reims.
Lion (Laurent-Victor), négociant, à Reims.
Lion (Eugène), étudiant, à Reims.
Lion (Félix), étudiant, à Reims.
Livoir, notaire, à Juniville.
Lobbé, conducteur des ponts et chaussées, à Reims.
Loche, à Reims.
Lochet aîné, négociant, membre du conseil des prud'hommes, à Reims.
Longis, propriétaire, membre du Comice agricole, à Saint-Hilaire-le-Petit.
Lorenzen, négociant, à Reims.

Loriquet (Jean-Charles), à Reims.
Louis (Pierre-Philippe), avoué, à Epernay.
Louyet, professeur de chimie, au musée de l'industrie, à Bruxelles.
Lucas (Edmond), négociant, juge-suppléant au tribunal de commerce, à Reims.
Lucas (Louis), notaire, membre de l'Académie et du Comité archéologique, à Reims.
Luton-Gobin, président du conseil des prud'hommes, à Reims.
Luton-Barbier, négociant, horticulteur, à Reims.

Machet-Marotte, négociant, membre de la Société des amis des arts, à Reims.
Madré, docteur médecin, rue Rambuteau, 20, à Paris.
Maffioli, conseiller à la cour des comptes, à Paris.
Magne, professeur de rhétorique, à Senlis.
Magnier, ancien lieutenant de vaisseau, à Reims.
Mahieu (Ludovic), architecte, à Cuffies.
Maille-Leblanc, ancien président du tribunal de commerce et membre de la chambre de commerce, à Reims, secrétaire de la deuxième section du Congrès.
Maille (l'abbé), chanoine, à Reims.
Maillefer de Corribert, propriétaire, à Paris.
Maillet, père, docteur médecin, à Reims.
Maillet fils, membre correspondant de l'Académie, et membre du Comice agricole, à Reims.
Maitre (Pierre), propriétaire, à Reims.
Maitre (Auguste), propriétaire, à Reims.
Maizière (Armand de), ancien professeur de mathématiques, membre correspondant de l'Académie, à Reims.
Malo (Louis-Laurent-Xavier), notaire, à Hautvillers.
Malotet aîné, ancien négociant, à Reims.
Malpièce, architecte des bâtiments de la couronne, à Paris.
Manceau (l'abbé), chanoine honoraire, inspecteur des monuments historiques, à Tours.
Mancel, secrétaire-adjoint de la Société royale d'agriculture et de commerce, à Caen.
Maquart (Pierre-Charles), ancien notaire, à Reims.
Maquart (Jacques-Joseph), membre de l'Académie et du Comité d'archéologie, à Reims.
Maréchal-Gruat, négociant, à Reims.
Maréchal-Battier, directeur d'usines à gaz, à Rethel.
Margotin-Compas, négociant, à Reims.

MARIGUES (Marie-Gabriel), juge de paix, à Fismes.
MARGUET (Jean-Baptiste), notaire, à Reims.
MARGUET-CLICQUOT, ancien négociant, membre de la Société industrielle, à Reims.
MARGUET (Jean-Baptiste-Auguste), licencié en droit, à Reims.
MARIE (Michel-Victor), notaire, à Château-Thierry.
MARMOTTE (l'abbé), curé desservant, à Ambonnay.
MARPREZ (Pascal-François-Montain), professeur de langues, à Reims.
MARQUANT (l'abbé), curé desservant, à Saint-Masmes.
MARTIN (Jules), négociant, membre de la Société industrielle, à Reims.
MARTIN-BINARD, négociant, à Reims.
MARTIN (Etienne), négociant, à Reims.
MASSÉ (Pierre), négociant, membre de la Société industrielle, à Reims.
MASSÉ (Victor), négociant, à Reims.
MASSIÈRE (Eugène), négociant, membre de la Société des amis des arts, à Reims.
MASSON, docteur en médecine, à Charleville.
MASSY fils, propriétaire, à Reims.
MATHIEU-PIERSON, propriétaire, à Reims.
MATHIS (Lambert-Dominique), propriétaire, à Reims.
MAUBEUGE, professeur de mathématiques, à Reims.
MAUPIED (l'abbé), docteur ès sciences, membre de la Société littéraire de l'université catholique de Louvain, rue Saint-Dominique, à Paris.
MÉADE (Jean Patrice), hôtel des arts, cité Bergère, à Paris.
MELLET (le comte de), archéologue, membre correspondant de l'Académie de Reims, secrétaire de la quatrième section du Congrès, au château de Chaltrait.
MELLEVILLE, membre de la Société géologique de France, à Laon.
MENESSIER, notaire, à Vailly.
MENESSIER fils, à Vailly.
MENESSON, notaire, à Reims.
MENESSON Jules, négociant, à Reims.
MENESSON (Jacques-Antoine), propriétaire, à Reims.
MENESSON (Hugues), licencié en droit, à Roucy.
MÉRODE (le comte Félix de), ministre d'état de Belgique, à Kixensart (Brabant).
MEUGY père, docteur en médecine, à Rethel.
MEUGY fils, docteur en médecine, à Rethel.

Meunier, propriétaire et maire, à Gueux.
Meurant (Victor), négociant, à Château-Porcien.
Michel-Vitu, négociant, à Reims.
Michel-Crimaille, négociant, à Reims.
Michelet, à Reims.
Midoc, membre de la commission administrative du collége, secrétaire de l'administration des hospices et de la chambre de commerce, à Reims.
Midoc (Louis-Henri), greffier du tribunal de commerce, à Reims.
Millart (Jean-Baptiste), juge suppléant au tribunal civil, membre du conseil général des Ardennes, à Charleville.
Millart fils, licencié en droit, à Charleville.
Millet, docteur en droit, juge de paix du canton de Sissonne, à Liesse.
Miquel (Etienne), professeur, chef d'institution, à Reims.
Missa, inspecteur de la navigation du département de la Seine, à Choisy-le-Roi.
Mobillon, dentiste, à Reims.
Moet (Victor), négociant, à Epernay.
Moignon (Alix), substitut du procureur du roi, à Epernay.
Moliard (l'abbé), ancien professeur, à Langres.
Moliard (l'abbé), professeur au petit séminaire, à Langres.
Mongenet (le baron de), horticulteur, propriétaire, vice-président de la première section du Congrès de Reims, à Vandeuil.
Mongrolle, bâtonnier de l'ordre des avocats, à Reims.
Monnier, président de la Société centrale d'agriculture, membre de plusieurs sociétés savantes, à Nancy.
Monnot des Angles, officier de l'Université, membre de l'Académie de Reims, de l'Institut d'Afrique et de plusieurs sociétés savantes, à Reims.
Montebello (Alfred, marquis de), propriétaire, à Mareuil-sur-Ay.
Mopinot-Géruzet, propriétaire, à Reims.
Mopinot, docteur-médecin, membre correspondant de l'Académie de Reims, à Fismes.
Mora (Simon), juge de paix, à Reims.
Mora (Louis), avocat, à Paris.
Morel, ancien notaire, à Reims.
Morel (Edouard), filateur, à Warmeriville.
Morelot, élève de l'école des chartes, à Dijon.
Morgan (John Minther), homme de lettres, éditeur de l'Association du chrétien, Stralton street, 12, Londres.
Morin (Achille), avocat au conseil du roi et à la cour de cassation, à Paris.
Morizet-Huet, négociant, à Reims.

Moulins (Charles des), inspecteur divisionnaire de la Société française pour la conservation des monuments historiques, au château de Lanquais (Dordogne).
Mozer, docteur en médecine, juge de paix, à Verzy.
Muiron (Joseph-Théophile), pharmacien, à Reims.
Muizon (Casimir-Charles-Jourdain de), propriétaire, à Muizon.
Muizon (Prosper Jourdain de), propriétaire, à Reims.
Muller Ruinart (Antoine de), négociant en vins, à Reims.
Muller (Adolphe), négociant en vins, membre actif de la Société agricole du grand-duché de Bade, à Avize.
Muzaton (Pierre-Nicolas), chimiste, à Epernay.
Muzy (l'abbé), curé desservant, à Tagnon.

Naisse (Adolphe), négociant, à Reims.
Nanquette (Jacques), curé de Saint-Maurice, membre de l'Académie, secrétaire-adjoint de la quatrième section du Congrès, à Reims.
Naudet, médecin, à Ville-Dommange.
Naudet, médecin, à Bourgogne.
Naudin, libraire, à Reims.
Nazelle (le comte de), au château de Guignicourt.
Nitot-Gravet, membre du conseil général de la Marne, maire, à Ay.
Nocton (Nicolas-Louis-François), négociant, à Reims.
Noizet, avocat, conseiller de préfecture, à Laon.
Noizet fils, à Laon.
Normand (Norbert-Amédée), directeur de l'école mutuelle, à Valenciennes.

Olivier (Isidore), propriétaire, à Loivre.
O'sullivan, professeur de littérature anglaise, au collége Saint-Louis, à Paris.
Oudin (Louis-François), notaire, à Oiry.
Oudinot-Guimbert, propriétaire, membre de la Société des amis des arts, à Reims.
Oudot (l'abbé), curé desservant, à Saint-Brice.

Pagnon-Vuatrin, négociant, à Reims.
Paillard (l'abbé), professeur au petit séminaire, à Troyes.
Panis, professeur à l'école de médecine, à Reims.
Paquet (Victor), horticulteur, rédacteur du *Journal d'horticulture pratique*, à Paris.
Paris (l'abbé), curé desservant, à Saint-Hilaire-le-Petit.
Paris (Paulin), membre de l'Institut de France, président de la qua-

trième section du Congrès de Reims, rue Neuve-des-Petits-Champs, 12, à Paris.

Paris (Louis), conservateur de la bibliothèque, membre de la Société française pour la conservation des monuments, membre de l'Académie et du Comité archéologique, l'un des secrétaires généraux de la treizième session, à Reims.

Paris (Auguste-Simon), notaire, membre de la Société entomologique de France, à Epernay.

Paris (Gaston), négociant, à Avenay.

Paris (Auguste), avoué, à Epernay.

Paris (Henri), avocat, à Reims.

Paris (Thomas), à Reims.

Parisset, courtier de commerce, à Reims.

Pascal (Joseph-Casimir), juge de paix, à Carpentras.

Pasté, notaire, membre du conseil d'arrondissement, à Beaumont-sur-Vesle.

Paté, agent de change, à Reims.

Paupe, agent de change, à Reims.

Payen, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Reims.

Payen fils, négociant, membre de la Société industrielle, à Reims.

Payer, avocat, professeur suppléant à la Faculté des sciences, maître de conférence à l'école normale, secrétaire des première et sixième sections du Congrès de Reims, rue Guy-la-Brosse, 13, à Paris.

Pelletier, propriétaire, à Marle.

Pelletier, négociant, à Reims.

Perche, notaire, à Reims.

Pernot (François-Alexandre), peintre, membre correspondant du Comité des arts et monuments du ministère de l'instruction publique, et de diverses sociétés savantes, rue Saint-Hyacinthe-Saint-Honoré, 7, à Paris.

Peronne (l'abbé), professeur d'éloquence sacrée au grand séminaire de Soissons.

Péronneau, notaire et maire, à Hermonville.

Perot, greffier de justice de paix, secrétaire du conseil des prud'hommes, à Reims.

Perreau (Jean-Constant), membre correspondant de l'Académie, à Reims.

Petit (l'abbé), vicaire de Notre-Dame, à Reims.

Petit, pasteur de l'église réformée, à Reims.

Petit, docteur-médecin, à Reims.

Petit, docteur-médecin, à Hermonville.

Petit-Delbourg, propriétaire, à Reims.

Petit (Antoine), teinturier, membre du conseil des prud'hommes, à Reims.

Petizon, négociant, secrétaire du comité local d'instruction primaire, à Reims.

Peyronnet (Richard de), propriétaire, à Coupigny.

Péyronnet (Eugène de), propriétaire, à Coupigny.

Phélippeaux, maître d'étude au collége royal, à Reims.

Phillippe, docteur en médecine, membre de plusieurs sociétés savantes, à Reims.

Piault, chirurgien-dentiste, à Reims.

Picard (Paul), notaire, à Châtillon-sur-Marne.

Picard, membre de plusieurs sociétés savantes françaises et des Congrès italiens, à Evreux.

Picquet (Armand), docteur en droit, à Reims.

Pilon-Delacombe, ancien notaire, rentier, à Reims.

Pinet, notaire, licencié en droit, à Ville-en-Tardenois.

Pinon (Félix), rentier, membre de l'Académie, à Reims.

Pinteville-Cernon (de), président du Comice agricole du département de la Marne, à Châlons.

Piot (Charles-Victor), notaire, à Châtillon-sur-Marne.

Piot (Eugène), membre de la Société royale des antiquaires de France, à Reims.

Pilton, médecin-vétérinaire, à Reims.

Piper (Henri-Guillaume), négociant, à Reims.

Plonquet, étudiant en médecine, à Reims.

Plumet-Folliart, directeur du comptoir de la banque, membre du conseil général, etc., à Reims.

Pocquet (Jean-Baptiste-Jules), agronome, à la ferme d'Aulnay, près Ville-en-Tardenois.

Polliart (Eugène), filateur, membre de la Société des amis des arts, à Reims.

Ponsart (Joseph), propriétaire, à Chambrecy.

Ponsin (Adolphe), propriétaire, au Cateau.

Ponsin (Jean-Baptiste-François-Joseph), négociant, à Reims.

Ponsinet, juge au tribunal civil, membre du conseil général de la Marne, à Reims.

Poquet (l'abbé), membre correspondant du Comité historique de Paris, du Comité archéologique de Soissons, directeur de l'institution des sourds-muets, à Soissons.

Poreaux, propriétaire, à Montcornet.

Porquet (Joseph), propriétaire, à Pierry.

Portalis (Frédéric, vicomte de), conseiller à la cour royale, place Royale, 4, à Paris.
Potaufeux, à Reims.
Poullet (Jules-Charles), juge de paix, à Flize.
Pourpe, inspecteur des écoles primaires, à Châlons-sur-Marne.
Pouzadou (P.-Th.), chef d'institution, rue Boucherat, 23, à Paris.
Pradine, ancien négociant, membre de la Société des amis des arts, à Reims.
Prat (Julien-Simon), receveur des contributions indirectes, à Reims.
Preau (Gabriel), avoué, à Reims.
Pregnon (l'abbé), curé desservant, à Torcy.
Prevost, négociant, ancien juge au tribunal de commerce, à Reims.
Prévoteau (Jules), propriétaire, à Saint-Thierry.
Promsy-Adnet, propriétaire, à Verzy.
Promsy (Félix), propriétaire, membre du conseil d'arrondissement, à Bourgogne.
Provin (Eugène), docteur-médecin, à Reims.
Prud'homme, docteur en médecine, à Amagne.

Quentin-Dailly, libraire, à Reims.
Querry (l'abbé), vicaire-général, numismate, membre de l'Académie, à Reims.
Quignard (Louis-Claude), notaire à Fère-en-Tardenois.
Quiqueran (Beaujeu comte de), propriétaire, à Carpentras.

Radel, rentier, membre de la Société des amis des arts, à Reims.
Ralet, courtier de commerce, à Reims.
Rameaux (Nicolas-Joseph), notaire, à Rocroy.
Rassicod (Charles-Victor-Henri), avocat, à Reims.
Rassicod, notaire, à Reims.
Rauert, négociant en vins, à Ay.
Raulin, maître des requêtes au conseil d'état, rue Neuve-des-Mathurins, à Paris.
Regnauld, notaire et maire, à Fismes.
Regnart (Louis), licencié en droit, à Reims.
Regnier, imprimeur, à Reims.
Régnier (Jean-Baptiste), négociant, à Reims.
Renart (Louis), propriétaire, à Reims.

Remy (Jules-Ezéchiel), botaniste, à Livry.
Reverchon, ingénieur en chef des mines, à Troyes.
Rey (Pierre-Joseph), chef de bataillon en retraite, à Reims.
Richardot, avocat à Reims.
Riche, conducteur des ponts et chaussées, à Reims.
Richelet (Charles), secrétaire général de la septième session du Congrès, membre de la Société d'agriculture, sciences et arts, au Mans.
Rivart-Gilles, propriétaire, à Reims.
Rivart aîné (Nicolas-Clément), négociant, à Reims.
Rivière, naturaliste, vice-président de la première section du Congrès de Reims, au jardin du roi, à Paris.
Robert (Abel), professeur au collége Bourbon, rue de l'Arcade, 38, à Paris.
Robert (Charles), membre de la commission historique du département du Nord, de la Société d'émulation de Cambrai, de l'Académie royale de Metz, etc., à Metz.
Robillard, juge d'instruction, membre de l'Académie, à Reims.
Robin (l'abbé), curé desservant, à Cormicy.
Rodian, négociant, à Reims.
Roederer, négociant en vins, membre de la Société des amis des arts, à Reims.
Rogelet (Victor), fabricant de tissus, à Reims.
Rogelet (Charles), fabricant, à Reims.
Rohart, négociant, à Reims.
Roisin (Ferdinand baron de), docteur en droit, membre correspondant de divers comités historiques, etc., au château de Taintegnies, près Tournay.
Roland-Reimbeau, négociant, membre du conseil des prud'hommes, à Reims.
Rolin (Hippolyte), étudiant, à Reims.
Romagny-Placet, négociant, à Reims.
Rome, avoué, à Reims.
Rosset, à Reims.
Roucher d'Aubanel, docteur en médecine, à Fère-en-Tardenois.
Rouget-Liénard, négociant, membre de la Société industrielle, à Reims.
Rouiller, commissaire-priseur, à Reims.
Rouiller, notaire, à Vailly.
Rouit (Etienne), professeur de rhétorique au collége royal, à Reims.
Rousseau, docteur-médecin, membre correspondant de l'Académie de Reims, à Epernay.

Rousseau (Emile), à Epernay.

Rousselin, premier président de la cour royale de Caen, commandeur de la Légion-d'Honneur, à Caen.

Roux, docteur en médecine, ancien président de la Société royale de médecine, membre de plusieurs sociétés savantes, à Marseille.

Royer, négociant en vins, au Ménil.

Sachs (de), négociant, à Reims.

Saingery-Tourneur, fabricant de tissus, à Reims.

Saint-Agnan-Boucher, architecte, rue d'Enghein, 22, à Paris.

Saint-Albin (Louis-Philippe), avocat, vieille rue du Temple, 122, à Paris.

Saint-Chamans (vicomte de), ancien député, propriétaire, au château de Chaltrait.

Saint-Denis, licencié en droit, à Reims.

Saint-Hardouin (Tarbé de), ingénieur des ponts et chaussées, membre de l'Académie, vice-président de la première section du Congrès, à Reims.

Saint-Marceaux (de Paul de), ancien maire de la ville de Reims, membre du conseil général de la Marne, à Reims.

Saint-Marceaux (Alexandre de), négociant, membre de la Société des amis des arts, à Reims.

Saint-Mémin (Fevret de), conservateur du musée, à Dijon.

Saisseval (le comte de), juge, à Reims.

Sapicourt (Fremyn de), propriétaire, au château de Sapicourt.

Saubinet (Etienne), ancien juge au tribunal de commerce, trésorier de l'Académie, membre correspondant de la Société d'agriculture, sciences et arts de Châlons-sur-Marne, et trésorier du Congrès, treizième session, à Reims.

Sauvage, ingénieur des mines, à Charleville.

Sauville (Antoine-Emile-Guillaume de), conseiller de préfecture, membre correspondant de l'Académie de Reims, à Charleville.

Savigny (Gilbert de), docteur-médecin, directeur de l'école de médecine, membre honoraire de l'Académie, vice-président de la troisième section du Congrès, à Reims.

Schubarth (Benoît-Jacques), négociant, à Reims.

Scohyers (Charles-Joseph-Auguste), notaire, membre du Comice agricole, à Rosnay.

Scott (l'abbé), curé doyen, vicaire-général d'Arras et camérier secret de Sa Sainteté Grégoire XVI, à Aire (Pas-de-Calais).

Seillière aîné, négociant, à Schirmeck (Vosges.)

Sellier (Remi-Etienne), avocat, membre du conseil général de la Marne, de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de Châlons, correspondant de l'Académie de Reims, à Châlons-sur-Marne.

Senart-Colombier, négociant, membre du conseil municipal, à Reims.

Sentis, filateur, vice-président de la Société philharmonique, à Reims.

Sévestre (l'abbé), vicaire de Saint-Jacques, à Reims.

Sibire (Pierre-André), négociant, membre du conseil des prud'hommes, à Reims.

Simon (Victor), président de l'Académie royale de Metz.

Sirebeau (Charles-Adrien), président du tribunal de première instance, à Reims.

Société (la) d'agriculture du département de l'Allier, représentée par M. des Colombiers, son président, au château de Poussang.

Société (la) industrielle du département de Maine-et-Loire, représentée par M. Ernoult, l'un de ses membres titulaires, à Angers.

Société (la) d'agriculture de l'Aube, représentée par M. Bertrand (Ernest), juge, et M. A. Gayot, de Troyes.

Société (la) d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône, représentée par M. Sallot, médecin des épidémies, à Vesoul.

Société (la) archéologique de Sens, représentée par MM. Bally, ancien président de l'Académie royale de médecine, à Ville-Neuve-le-Roy (Yonne), et M. Moret, membre titulaire de la Société, à Sens.

Société (la) libre des beaux-arts à Paris, représentée par M. Pernot, peintre, correspondant du Comité des arts et monuments du ministère de l'instruction publique, et de diverses sociétés savantes, rue Saint-Hyacinthe-Saint-Honoré, 7, à Paris.

Société (la) d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, représentée par MM. Espaulart et Richelet, au Mans.

Société (la) des pharmaciens de la Sarthe, représentée par M. Guettier, du Mans.

Société (la) d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire, représentée par MM. Lambron de Lignim, membre de la Société archéologique de Londres, et Boileau, numismate, à Tours.

Société (la) centrale d'agriculture de la Seine-Inférieure, représentée par M. Dubreuil, secrétaire de la société, à Rouen.

Société (la) libre d'émulation de Rouen, représentée par M. Boucher de Perthes, président de la société, à Rouen.

Société (la) médicale du département d'Indre-et-Loire, représentée par M. Anglada, docteur-médecin, à Tours.

Société (la) philomatique de Verdun, représentée par M. Buvignier, membre de la Société géologique de France, à Verdun.

Soilly, proviseur du collége royal, membre de l'Académie, à Reims.

Soleau (Alexandre), ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Soissons.

Sommy (l'abbé), à Mirecourt.

Soullié (Prosper-Théophile), professeur au collége royal, à Angers.

Soullié (Félix), pharmacien, à Reims.

Souin (l'abbé), curé, à Beine.

Soyez-Leroy, négociant, à Reims.

Stoltz, professeur à la Faculté de médecine, président du jury médical, vice-président de la troisième section du Congrès de Reims, à Strasbourg.

Strapart (Charles), étudiant en médecine, à Reims.

Suin (Auguste), notaire, à Soissons.

Sutaine (Maxime), négociant, membre de l'Académie, à Reims.

Symonet (Adolphe-Georges-Marie), propriétaire, au château de Villers-sous-Châtillon.

Taillar, conseiller à la cour royale, membre du conseil général du département du Nord, vice-président de la cinquième section du Congrès de Reims, à Douai.

Tanguy, banquier, membre de la Société des amis des arts, à Reims.

Tapin, conservateur des hypothèques, vice-président de la commission administrative des hospices, à Reims.

Tarbé (Prosper), substitut du procureur du roi, membre honoraire de l'Académie de Reims, à Versailles.

Tassin (Jules), négociant, directeur de la caisse d'épargnes, à Reims.

Tassin (Fortuné), négociant, membre de la chambre de commerce, à Reims.

Tassin (Paul), étudiant, à Reims.

Taton, négociant, à Reims.

Tellier (aîné), propriétaire, à Saint-Germain-en-Laye.

Tellier (jeune), propriétaire, à Saint-Germain-en-Laye.

Terlecki (Ignace de), membre de plusieurs sociétés savantes, rue Basse-du-Rempart, 44, à Paris.

Tesset, négociant, à Reims.

Teste-d'Ouet, correspondant du ministère de l'instruction publique,

pour la conservation des monuments historiques, rue Bourg-l'Abbé, 7, à Paris.

THEUREL (l'abbé), chanoine, secrétaire intime de Monseigneur l'archevêque, à Reims.

THIBOUT (l'abbé), chef d'institution, à Reims.

THIERCELIN (Félix-Simon), négociant, à Epernay.

THIEROT-GUILLAUME (Antoine-Timothée), propriétaire, à Reims.

THIERRY, doyen de la Faculté, à Caen.

THIERRY (Ernest de), ex-officier de cavalerie, à Fismes, membre correspondant de l'Académie de Reims.

THOMAS (Honoré), à Reims.

THOMINE-ADNET, négociant, à Reims.

THOREL (de), substitut du procureur du roi, à Compiègne.

THUILLIER-PONSIN, négociant, membre de la Société des amis des arts, à Reims.

THURMANN (Jules), ancien directeur de l'école normale, à Porrentruy (Suisse, canton de Berne).

TIRMAN (Albert), docteur en médecine, à Mézières.

TORTRAT (Jacques), propriétaire, à Reims.

TOURNEUR (l'abbé), professeur de rhétorique au petit séminaire, membre de l'Académie, à Reims.

TOURNEUR, propriétaire, à Reims.

TOURTEBATTE, rentier, membre de la Société des amis des arts, à Reims.

TRANCHART, président du tribunal de première instance, membre correspondant de l'Académie de Reims, à Vouziers.

TRIDON (l'abbé, Edme-Nicolas), professeur d'archéologie, membre du Comité historique, à Troyes.

TRUELLE, chimiste, négociant, rue de la Verrerie, 19, à Paris.

URBAN, médecin, à Isle-sur-Suippes.

WAGNER-DELAMOTTE, ancien négociant, membre de l'Académie, à Reims.

WALBAUM (Henri-Louis), négociant, à Reims.

WALBAUM (Auguste), négociant, à Reims.

WALTHER, négociant, membre de la Société des amis des arts, à Reims.

VANIER (Jean-Nicolas), greffier de la justice de paix, à Bourgogne.

VATEL (Michel-François), avocat, négociant, à Reims.

VARENNE (Auguste), docteur en droit, à Suippes.

VELLY, chimiste, membre correspondant de l'Académie, à Reims.

WERLÉ, négociant, membre de la chambre de commerce, à Reims.
VERLET (Louis-Casimir), médecin, à Sézanne.
VERNERET, curé, à Gray.
WIBERT, négociant en vins, à Reims.
VIEN (Isidore), homme de lettres, rédacteur en chef du *Journal de Reims*, à Reims.
VILLAIN (Antoine-Julien), pharmacien, à Reims.
VILLARD (aîné), avocat, juge-suppléant, membre correspondant de l'Académie de Reims, à Rethel.
VILLEMINOT-HUARD, membre correspondant de l'Académie de Reims, ingénieur-mécanicien, à Reims.
VILLERMONT (Alexandre de), propriétaire, ancien officier de cavalerie, à Ay.
WILLIAM, membre du conseil général de la Marne, propriétaire, à Ambrières.
WILLIOT, principal du collége, à Soissons.
VINCENT-TUHALLO, à Reims.
VINCENT (Guillaume-Napoléon), agent général des écoles municipales, membre agrégé de l'Académie royale de Metz, à Metz.
WINT (Paul-Victor-Jacques de), homme de lettres, rue de la Douane, 3, à Paris.
VISMES (Charles-Auguste de), propriétaire au château de Sans-Souci, près Sézanne.
VIOLAR, juge au tribunal de première instance, à Reims.
VIOLETTE (Auguste), membre correspondant de l'Académie de Reims, à Mary-sur-Marne.
WIRBEL (Charles), négociant, à Reims.
VIVÈS (de), ancien juge au tribunal de commerce, à Reims.
VOGT (Eugène), négociant, à Reims.
VOISIN (Charles), pharmacien, à Reims.
VOLLAND, chimiste, fabricant de gaz portatif, à Epernay.
VROIL (Jules de), avocat, membre correspondant de l'Académie de Reims, de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de Châlons-sur-Marne, à Reims.
VUAFLART, ancien notaire, à Marle.
WYLD (James), négociant, membre de la Société géologique de France, à Epernay.
WYSLOUCH (Victor), docteur en médecine, à Reims.

ZULUETA (Frédéric), docteur-médecin, à Barcelonne.

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

AVANT-PROPOS. V

EXTRAIT de l'arrêté pris par le Congrès dans sa douzième session, tenue à Nismes en Septembre 1844. VII

ORGANISATION du Congrès (treizième session). IX

CIRCULAIRE de la commission d'organisation du Congrès (treizième session). XII

PROGRAMME arrêté par le comité d'organisation de la treizième session. XVI

Dispositions réglementaires. *ibid.*

Réunion des sections. XVIII

Fêtes et dispositions accessoires. *ib. et suiv.*

Questions proposées pour chacune des sections. XX

SÉANCE D'OUVERTURE de la treizième session du Congrès. — Discours de Monseigneur l'archevêque, président du comité d'organisation, et de M. Louis Paris, secrétaire-général. — Dépouillement de la correspondance. — Election du président et des quatre vice-présidents de la treizième session. 1

PROCÈS-VERBAUX DES SECTIONS. 13

PREMIÈRE ET SIXIÈME SECTIONS RÉUNIES.

HISTOIRE NATURELLE, SCIENCES PHYSIQUES ET MATHÉMATIQUES.

SÉANCE DU 2 SEPTEMBRE 1845. — Election du président et des vice-présidents. — Dépouillement de la correspondance. — Hommages d'ouvrages. — Questions proposées pour être discutées avec celles du programme. 13

SÉANCE DU 3 SEPTEMBRE. — Correspondance. — Ouvrages déposés sur le bureau. — L'heure de la réunion est changée. — La discussion est ouverte sur cette question : *Quelle utilité l'agriculture peut-elle retirer de la géologie?*

Pages.

MM. de Caumont, Payer, Rivière. — 2e question : *Présenter les catalogues des plantes qui croissent dans les prairies, etc., etc.;* M. Payer. — 3e question : *A-t-on aujourd'hui une bonne définition de l'espèce ?* MM. Hannequin et Payer. 15

Séance du 4 Septembre. — Correspondance. — Question 8e du programme de physique; MM. Growe, de Caumont. — Question 2e du programme de chimie; discussion entre MM. Louyet, de Cussy, de Caumont, de Mongenet et Payer. 20

Séance du 5 Septembre. — Discussion entre MM. Louyet et Rivière sur cette question : *Quels sont les divers appareils destinés à distiller l'eau de la mer ?* — 1re question du programme de physique; lecture de M. de Maizière; commission pour examiner son mémoire : MM. Carette, de Saint-Hardouin, et Em. Rousseau. — 9e question de zoologie; M. Payer. — Communication de M. Aubriot; lettre de M. Héricart. 21

Séance du 6 Septembre. — Rapport de M. Em. Rousseau sur le mémoire de M. de Maizière. — Observations de M. Payer sur la question suivante : *Les racines secondaires naissent-elles au hasard sur la racine principale ?* — Commission pour visiter les faulx de Verzy : MM. de Mongenet, Payer, Lyons, Guillaume et Migeon. 25

Séance du 8 Septembre. — Proposition faite par M. de Mongenet de céder en pur don toutes ses plantes à la ville de Reims; MM. Gobet, Saubinet, Jobard, appuient la motion. — Nomination de diverses commissions à ce relatives; M. Jobard. 26

Séance du 9 Septembre. — Lecture d'un mémoire de M. Remy sur la 4e question de botanique. — Mémoire de M. Rousseau sur la 11e question de physique. 27

Séance du 10 Septembre. — Observations de M. Louyet sur les miasmes. — Lecture du rapport de M. Payer sur les faulx de Saint-Basle.

MÉMOIRES.

Considérations générales sur la végétation du département de la Marne, par M. Jules Remy, de Livry-sur-Vesle. 33

Etudes sur les mœurs des plantes, par J. Payer. 41

Pages.

Rapport fait par M. J. Payer, au nom de la commission chargée de visiter les faulx de Saint-Basle, près Verzy. 55

Mémoire sur un appareil à distiller l'eau de mer pour la rendre potable, par M. Louyet, de Bruxelles. 58

Mémoire sur les machines à essayer les bouteilles, par M. Rousseau, docteur-médecin, à Epernay. 92

DEUXIÈME SECTION.

AGRICULTURE, INDUSTRIE, LÉGISLATION, ÉCONOMIE POLITIQUE.

Séance du 2 Septembre 1845. — Appel des membres inscrits. — Organisation du bureau. — Election du président et des vice-présidents. — Adoption de quelques questions supplémentaires. — Présentation de divers mémoires. — Hommages faits à la deuxième section. — Nomination de diverses commissions. 98

Séance du 3 Septembre. — Correspondance. — Hommages faits à la section. — Lecture de M. Coilot sur la 5e question d'agriculture. — Discussion entre MM. de Pinteville-Cernon, Edmond Arnould, Payen, Arronssohn, de Cussy. — Nomination d'une commission pour examiner le mémoire de M. Coilot. — Observations de M. de Caumont sur la 6e question d'agriculture. — Discussion entre MM. le comte Arrivabène, Payer, de Pinteville-Cernon, Bonneville, Ponsinet, Lecointre et Léon Faucher. 103

Séance du 4 Septembre. — Correspondance. — Hommages à la section. — *Question des marques de fabrique.* Discussion entre MM. Croutelle Neveu, de Caumont, de Bussières, Henriot-Delamotte, Lecointre, Léon Faucher, Jules de Vroil et Payer. 110

Séance du 5 Septembre. — Correspondance. — Hommages faits à la section. — Commission chargée de l'examen des ouvrages de M. le comte Arrivabène sur la mendicité. — Continuation de la discussion sur *les marques de fabrique :* MM. Taillar, Bonneville, Croutelle, A. David, Ernoult, Ponsinet, de Brunet, Lecointre, Jobard. 121

Séance du 6 Septembre. — Correspondance. — Hommages faits à la section. — Continuation de la discussion sur les *marques de fabrique :* MM. Jobard, Taillar, Ponsinet, de

Pages.

Bussières, de Brunet, Croutelle, Henriot.— *Question de la diminution des procès :* Lecture de M. Millet.— Communication de M. Bailly. 128

Séance du 8 Septembre.— Réclamations de M. de Brunet. — Observations de MM. Jobard, Gobet et Croutelle. — Correspondance.— Hommages faits à la section.— Suite de la discussion relative à *la diminution des procès* : MM. Bonneville, Jobard, Feuillet, de Pinteville-Cernon, Bertrand (de Troyes). 135

2e Séance du 8 Septembre. — Discussion de la 5e question d'agriculture.— Mémoire de M. J. de Vroil.— Suite de la discussion sur *la diminution des procès :* MM. Taillar, Lecointre, Gobet, Bouché de Sorbon, Millart, A. Varennes. 144

Séance du 9 Septembre.— Correspondance.— *Question de la mendicité.* — Analyse du mémoire de M. Gonel par M. Gobet. 154

2e Séance du 9 Septembre.— Suite de la discussion relative à *l'extinction de la mendicité.* Mémoires de MM. Gastebois, Ernoult et Lalire. — Commission pour l'examen des mémoires.— Rapport de M. Croutelle sur la machine de M. Bailly. 157

Séance du 10 Septembre.— Correspondance.— Rapport de M. J. Brice sur les mémoires relatifs à la 5e question d'agriculture. — Mémoire de M. de Cussy sur *l'organisation des tribunaux civils en Angleterre.* — Communication de M. Jullien, de Paris.— Motion de M. de Brunet, au nom de la commission chargée d'examiner les mémoires relatifs aux questions d'économie politique ; renvoi des mémoires à l'Académie de Reims.— Rapport de M. Ponsinet sur les ouvrages de M. le comte Arrivabène.— Allocution de M. de Bussières. 160

MÉMOIRES.

Observations adressées à la deuxième section par M. J. Azais, sur la 2e question de législation insérée au programme du Congrès : *Le jury, tel qu'il est constitué aujourd'hui en France, ... etc.* 166

Observations de M. Bally sur la sixième question d'agriculture (Avantage des clôtures). 173

TROISIÈME SECTION.

SCIENCES MÉDICALES.

Pages.

SÉANCE DU 2 SEPTEMBRE 1845. — Organisation du bureau. — Discours de M. Bally. — Correspondance. 177

SÉANCE DU 3 SEPTEMBRE. — Rapport de M. Lallemand sur une circulaire envoyée de Nismes. — Discussion sur *la thérapeutique des fièvres typhoïdes* : MM. Lallemand, Decès, Landouzy, Stoltz. 198

SÉANCES DES 4 ET 5 SEPTEMBRE. — Question du *magnétisme animal*. — Rapport de M. Maldan. — Discussion entre MM. Dupotet, Aubin-Gauthier, Maldan, Leuchsenring, Landouzy, Duval, Hannequin, Lassaigne, Feuillet, Provin, Rivière, Masson, Payer. 200

SÉANCE DU 6 SEPTEMBRE. — Rapport de M. Hannequin sur le mémoire de M. Charcellay, relatif à la 5e question de médecine. — Mémoire de M. Leroux sur la 12e question de médecine. — Observations de MM. Panis et Provin. — Mémoire de M. Mopinot en réponse à la 14e et à la 15e question de médecine. — Observations de M. Lafond-Gouri, sur *le rôle de l'appareil cérébro-spinal dans les affections nerveuses*. — Motions de M. Jacout au nom du Cercle pharmaceutique de la Marne. 221

SÉANCE DU 8 SEPTEMBRE. — Mémoire de M. Landouzy sur les *observations médicales*. — Discussion entre MM. Decès et Landouzy. 223

SÉANCE DU 9 SEPTEMBRE. — Correspondance. — Suite de la discussion relative aux *observations médicales* : MM. Blanchard, Landouzy, Decès, Charlier, Rousseau, Hannequin. 227

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE. — Discussion de la 17e question (système phrénologique) ; MM. Belhomme, Landouzy, Hannequin, Vien. — Discussion de la 11e question : MM. Rousseau, Feuillet. 234

MÉMOIRES.

Réponse à cette question : *L'Étude après la mort des lésions, etc., etc.*, par le docteur CHARCELLAY-LAPLACE. 241

Pages.

Quelques mots sur cette question : *Les systèmes phrénologiques de Gall et de Spurzheim, etc.*, par le docteur BELHOMME. 249

Rapport présenté à la section médicale sur la question relative à la pharmacie, par M. F. JACOUT. 264

QUATRIÈME SECTION.

ARCHÉOLOGIE ET HISTOIRE.

SÉANCE DU 2 SEPTEMBRE 1845. — Organisation du bureau.— Correspondance. — Hommages.— Fixation des questions.— Observations de M. de Roisin.— Nomination de diverses commissions.— Discussion sur la 4e question : MM. de Mérode, Taillar, Brunette, Lambron de Lignim, Goguel. 269

SÉANCE DU 3 SEPTEMBRE. — Correspondance.— Communications diverses. — Hommages à la section. — Rapport de M. Paul Huot sur une visite archéologique faite à Saint-Remi et à Saint-Maurice.—Obsertions de MM. Nanquette, Didron, Lambron et Louis Paris. — Rapport de M. Fleury sur la question : *Clovis a-t-il été sacré à Reims par saint Remi ?* — Observations de MM. l'abbé Caton et Lacatte-Joltrois.— Discussion sur la position de Bibrax : lecture du mémoire de M. Grosjean. — Discussion entre MM. Leroux, Poquet, le comte de Mérode et Paulin Paris. 274

SÉANCE DU SEPTEMBRE.— Correspondance. — Hommages faits à la section. — Communications de MM. Pernot et Didron. — Observations de M. Goulet-Collet et de M. de Roisin.— Rapport de M. l'abbé Nanquette sur un tableau allégorique de l'église Saint-Maurice.— Rapport de M. Paul Huot sur une visite à Notre-Dame. — Discussion sur le tombeau de Jovin : MM. L. Paris, Lucas, de Mérode, Goulet-Collet, Maquart, Maubeuge.— Discussion sur l'achèvement des tours de Notre-Dame : MM. Dessain, de Roisin, Didron, Maubeuge, de Mérode, Durand, Arveuf, Kozierowski, P. Paris, Richelet, L. Paris, de Mellet. 280

SÉANCE DU 5 SEPTEMBRE.— Correspondance.— Hommages faits à la section.— Communication de M. Béglot.— Observations de M. Ponsinet.—Motions de MM. Lambron de Lignim et Louis Lucas.— Rapport de M. Barthélemy sur un ouvrage de M. Guillemot.— Deuxième partie du rapport de

Pages.

M. Huot sur la visite à Notre-Dame.— Observations de M. Didron.— Suite de la discussion sur l'achèvement de la cathédrale.— Lettre de M. Lacatte-Joltrois. — Réclamation de M. Maubeuge.— MM. de Mellet, L. Paris, Didron, de Roisin, Bandeville, du Coëtlosquet, Dessain, Kozierowski, Lambron, Maquart, Durand, Richelet, Maubeuge.— Motions de M. l'abbé Manceau.— Rectification demandée par M. L. Paris.— Motions de MM. Tridon, de Roisin, Lambron, Bard, Goulet, Richelet. 287

Séance du 6 Septembre.— Correspondance.— Communications de M. Durand.— Rapport de M. Huot sur une excursion à l'église Saint-Jacques, à la porte de Mars et aux deux maisons de la rue de Tambour et de la rue du Marc.— Discussion de la 3e question : M. Taillar. — Observations de MM. Durand, de Caumont, Didron.— Lecture d'un fragment d'une histoire de Bethel, par M. Jolibois.— Considérations de M. Fleury. 297

Séance du 7 Septembre. — Hommages faits à la section. — Rapport de M. Dufour sur le cabinet de M. Louis Lucas.— Rapport de M. de Mellet sur l'ouvrage de MM. Durand et Didron. — Rapport de M. Tourneur sur les vitraux de la cathédrale. — Observations de MM. Lucas et Lambron de Lignim. 301

Séance du 8 Septembre. — Discussion sur les sépultures romaines découvertes à Reims; MM. Denis, Bertrand. — 10e question : *En quoi consistait le titre de défenseurs des villes donné aux évêques au moyen-âge ?* Lettre de M. Lacurie; MM. Taillar, Nanquette, Lambron de Lignim — 11e question : *Les comtes de Champagne ont-ils battu monnaie à Reims ?* MM. L. Paris, Duquenelle, P. Paris. — 12e question : *Quelles furent en Champagne les maisons de l'ordre du Temple ?* MM. Bertrand, L. Paris, Lambron. — 15e question : *Quel est le style dominant dans les églises de Champagne?* MM. Daras, de Mellet, P. Paris, Lambron, Maubeuge, Bertrand, Kozierowski, L. Paris, Liénard. — Questions 16 et 22, mémoire de M. J. Hubert; MM. P. Paris, Bertrand, Huot, L. Paris, Lambron, de Mellet, Nanquette, Maquart, L. Lucas. 303

2e Séance du 8 Septembre. — Hommages faits à la section. — Motions de MM. Didron et Dessain. — Suite de la discussion sur la 15e question. — Mémoire de M. l'abbé Tridon. —

Pages.

Rapport de M. Bourassé sur les vitraux exposés dans la galerie archiépiscopale ; MM. de Gérente, Bertrand, de Mellet, Didron. 313

Séance du 9 Septembre. — Correspondance. — Motion de M. Kozierowski. — Discussion de la 1re question. — Mémoire de M. Liénard. — 13 question : *Influence des Bénédictins en Champagne ;* mémoire de M. l'abbé Bandeville. — Discussion sur les réparations de l'arc-de-triomphe de la porte de Mars ; MM. Durand, Brunette, de Mellet, Louis Paris. — Motions de MM. Manceau et Dupotet. 316

2e Séance du 9 Septembre. — Hommage fait par M. de Melleville. — Mémoire de M. des Angles sur le lieu où fut défait Attila. — Discussion entre MM. des Angles, Estrayer de Cabassolle, Bandeville. — Discussion de la 19e question ; MM. Maubeuge, de Mellet, Kozierowski. — Communications de MM. Arveuf et Estrayer de Cabassolle. 319

Séance du 10 Septembre. — Observations de M. Maubeuge. — Correspondance. — Discussion de la 21e question. — Lecture de M. L. Paris. — Motions de M. du Coëtlosquet ; MM. de Roisin, Lacatte-Joltrois, Dessain, Goulet-Collet, Tourneur, Bandeville. — Rapport de M. Duquenelle sur le travail de M. Liénard sur les monnaies gauloises. — Motions de MM. Taillar et Caton. 324

2e Séance du 10 Septembre. — Suite de la discussion de la 22e question ; MM. Hubert et P. Paris. — 23e question (la réforme dans le pays de Reims), M. le pasteur Petit ; MM. Barthélemy, Bandeville, Goguel, Taillar et H. Paris. — 24e question (influence de la maison de Lorraine) ; M. H. Paris. — Lecture de M. Pernot : Notice sur le château de Joinville. — Discours de M. P. Paris. 329

MÉMOIRES.

Dissertation sur les voies romaines qui se croisaient à Nasium, par Cl.-F. Denis. 334

Influence des Bénédictins dans la province de Champagne, par M. l'abbé Bandeville. 348

Notice sur les églises de Troyes, par l'abbé Payart. 368

Mémoire sur les églises de Troyes, par M. l'abbé Tridon. 371

Mémoire sur les vitraux de Notre-Dame de Reims, par M. l'abbé Tourneur. 379

CINQUIÈME SECTION.

LITTÉRATURE ET BEAUX-ARTS.

Pages.

SÉANCE DU 2 SEPTEMBRE 1845. — Organisation du bureau. — Discussion des questions 1re et 2e. — *Quelle a été la part de la Champagne dans le mouvement intellectuel qui s'est opéré en France du* XIVe *au* XVIe *siècle?* MM. Paulin Paris, Goguel, Richelet. — 8e question : *Histoire de l'imprimerie à Reims;* M. L. Paris. 405

SÉANCE DU 3 SEPTEMBRE. — Correspondance. — Adoption de questions supplémentaires. — Discussion de la 9e question relative à l'enseignement primaire : Mémoire de M. Charpentier. —Questions 10e et 21e (*néologisme et rapports de la langue avec l'état social*) ; MM. P. Soullié, Goguel, Taillar et Paulin Paris. 412

SÉANCE DU 4 SEPTEMBRE. — Suite de la discussion sur l'enseignement primaire ; MM. Hubert, P. Soullié, Goguel et Charpentier. — Discussion sur la question 3e : *Quel est l'état actuel de la population de Reims, par rapport au sentiment des arts?* Lecture de M. Max. Sutaine. 417

SÉANCE DU 5 SEPTEMBRE. — Discussion de la 5e question : *Histoire de la musique à Reims* ; M. Fanart. — 11e question (causes de la décadence du théâtre) ; MM. Feuillet, Goguel, Daras, du Coëtlosquet, J. Bard et Paulin Paris. 418

SÉANCE DU 6 SEPTEMBRE. — Correspondance. — Adjonction d'un nouveau secrétaire. — Hommages faits à la section. — Rapport de M. Fleury sur le mémoire de M. Rouit, (*question du théâtre*). — 14e question : *Moyens de donner plus de publicité aux ouvrages édités en province;* MM. J. Bard, du Coëtlosquet, Feuillet, Goguel, Taillar, Eug. Géruzez, L. Paris, Lambron, Richelet, Ernoult. — 16e question : *Réforme à introduire dans la musique religieuse en France;* MM. J. Bard, St. Morelot. 423

SÉANCE DU 8 SEPTEMBRE. — Suite de la discussion sur les moyens de donner plus de publicité aux ouvrages édités en province ; rapport de M. Taillar ; MM. Bonneville, Gobet. — Suite de la discussion ouverte sur la question 15e (*réforme de la musique religieuse*) ; mémoire de M. Fanart ; MM. du Coëtlosquet, Morelot et de Roisin. 431

Pages.

Séance du 9 Septembre. — Hommages faits à la section. — Discussion de la 19e question : *Quelle part le catholicisme a-t-il eue à la formation de la nationalité française?* MM. P. Soullié, l'abbé Gouget, Taillar, Goguel, Lassaigne, Darras. 438

2e Séance du 9 Septembre. — Motion de M. Feuillet. — Rapport de M. du Coëtlosquet au nom de la commission chargée de s'occuper des mémoires sur la réforme de la musique religieuse; MM. Goulet, Loriquet, Morelot, Maubeuge, Fanart. Rapport de M. Maquart sur les vitraux exposés dans la galerie archiépiscopale. — Discussion entre MM. Martin, Richelet, Maquart, Kozierowski, Maubeuge, P. Soullié. — Lecture de M. Pernot : *Notice sur le drapeau national en France.* 445

Séance du 10 Septembre. — Communications de MM. Hubert et Géruzez. — Rapport de M. Maquart sur les dessins exposés par M. Pernot. — Discussion de la question 13e : *Le système des universités allemandes est-il préférable au système universitaire français, etc., etc.?* Mémoire de M. Guillaume; discussion entre MM. P. Soullié, Goguel et Hubert. — Discours de M. Richelet. 450

MÉMOIRE.

Extrait du mémoire de M. Rouit, sur la décadence du théâtre. 461

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES GÉNÉRALES.

Séance du 2 Septembre. — Lecture des procès-verbaux des séances des sections; MM. Payer, E. Arnould, Decès, Barthélemy, Hubert, E. Courmeaux. — Discussion sur *l'origine et les développements de la langue vulgaire en France;* MM. Paulin Paris, de Mellet, Goguel. 468

Séance du 3 Septembre. — Suite de la discussion sur l'origine et le développement de la langue vulgaire; M. de Roisin. — Procès-verbaux des sections; MM. Payer, Maille-Leblanc, Maldan, Bandeville, E. Courmeaux. — Question des *clôtures des propriétés rurales;* M. de Caumont. —

Pages.

Observations de M. Rivière. — Discussion sur *le néologisme en France;* MM. Soullié, Goguel, Barthélemy (l'abbé), Ernoult. 471

SÉANCE DU 4 SEPTEMBRE. — Allocution de Monseigneur l'archevêque. — Rapport archéologique de M. P. Huot, sur *Notre-Dame de Reims.* — Discussion sur *l'état du magnétisme en France;* MM. Aubin-Gauthier, Landouzy, Dupotet, Payer et de Caumont. 478

SÉANCE DU 5 SEPTEMBRE. — Discussion sur *les marques de fabrique;* MM. L. Faucher, Arronssohn, de Sauville, A. David, l'abbé Barthélemy, de Bussières. — M. Payer expose les mœurs des plantes. 480

SÉANCE DU 6 SEPTEMBRE. — Procès-verbaux des sections; MM. Payer, Maille-Leblanc, Bandeville, Hubert. — Rapport archéologique de M. Huot. — Mémoire de M. Max. Sutaine sur *l'état de la population rémoise, par rapport au sentiment des arts.* — Discussion sur la réforme de la musique religieuse; M. J. Bard. — Correspondance. 486

SÉANCE DU 8 SEPTEMBRE. — Procès-verbaux des sections; MM. E. Arnould, Barthélemy, Maldan et Nanquette. — Lecture de M. Bandeville.—Mémoire *sur l'influence des Bénédictins en Champagne.*—Discussion sur l'influence que les doctrines religieuses ont exercée sur les beaux-arts; MM. Ernoult d'Angers, Goguel, Barthélemy. 489

SÉANCE DU 9 SEPTEMBRE. — Allocution de M. le président. — Procès-verbaux des sections; M. Payer, Bandeville, Maille-Leblanc, E. Courmeaux.—Lecture de M. Bally. — *Notice sur la culture du mûrier.* — Rapport de M. Carette sur la proposition de M. de Mongenet.—Lecture de M. Rouit : *Mémoire sur la décadence du théâtre.*—Improvisation de M. Didron: *Symbolisme archéologique de Notre-Dame de Reims.* 494

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE. — Lecture de M. E. Géruzez : Essai biographique et littéraire sur Alain Chartier. — Rapport de M. E. Arnould. — Discours de MM. Landouzy, de Cussy, Paulin Paris, Caton, Wagner, Huot, Carteret et Bourdon. — Remerciements votés au bureau, à M. le maire et à M. le sous-préfet. 501

DÉCISIONS DU COMITÉ CENTRAL DU CONGRÈS. 520

CONCLUSIONS DES COMMISSIONS chargées de l'examen des mémoires adressés au Congrès sur les questions mises au concours. 523

6/27

Pages.

BUDGET DE LA TREIZIÈME SESSION. — Comptes présentés par M. le trésorier. 524

Liste des adhérents à la treizième sesssion du Congrès scientifique. 525

BRITISH MUSEUM NATURAL HISTORY

Reims, Imprimerie de L. JACQUET.